
Rapport de présentation

Livret 1

Diagnostic socio-économique et Etat Initial de l'Environnement

SCoT des Hautes Terres d'Oc



Version du 24/06/2019 pour l'approbation du SCoT

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	8
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	12
Axe 1 : un territoire rural caractérisé par un cadre de vie de qualité avec des services de proximité très présents mais où les équipements intermédiaires restent éloignés et la démographie médicale fragile et marqué par une économie dynamique avec des filières industrielles spécifiques.....	12
1. 1 : Un cadre de vie de qualité	13
1.1.1- Des actions pour améliorer le cadre de vie engagées depuis plus de 40 ans.....	13
1.1.2- Hautes Terres d'Oc, un PETR inscrit dans un paysage de territoires organisés	14
1.1.3- Une démographie qui se stabilise, un territoire qui attire des familles	15
1.1.3.1-une population concentrée dans les principaux bourgs du territoire	15
1.1.3.2- Un territoire rural, une densité globalement faible	16
1.1.3.3- une population stable depuis 15 ans	17
1.1.3.4- un territoire vieillissant mais qui attire de nouveaux habitants	19
1.1.4- Une population à faible revenu et un desserrement des ménages.....	25
1.1.4.1- Les Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) : une population d'ouvriers et d'employés.....	25
1.1.4.2- Des Revenus inférieurs aux moyennes nationale et départementale.....	28
1.1.4.3- Des ménages de plus en plus nombreux et petits	32
1.1.5- Un parc de logements en légère progression.	34
1.1.5.1- Plus de résidences principales mais aussi plus de logements vacants	34
1.1.5.2- Une part de construction neuve faible	36
1.1.5.3- Une majorité de propriétaires occupants mais âgés	39
1.1.5.4- Une offre locative insuffisante.....	41
1.1.5.5- Des logements vacants nombreux mais difficiles voire impossibles à réhabiliter	43
1.1.5.6- Les premiers résultats des OPAH en cours	46
1.1.5.7- Etude des potentialités de réhabilitation du parc de logements vacants situés dans les centres bourgs (pôles de services et pôles économiques)	48
1.1.6- L'armature territoriale indispensable de commerces, services et équipements.....	51
1.1.6.1- Un tissu de commerces et de services denses et performants : une priorité pour le territoire, un accompagnement spécifique	51
1.1.6.1.1- Des actions de développement économique depuis 1977.....	52
1.1.6.1.2- A propos des services.	53
1.1.6.1.3- Le partenariat - la contractualisation.....	53
1.1.6.2- Une présence importante en équipements de proximité mais un éloignement des équipements intermédiaires et supérieurs.....	54
1.1.6.3- Un territoire à la démographie médicale fragile et éloignée des services d'urgences	57
1.1.6.4- Un maillage des structures d'accueil de la petite enfance et d'écoles presque complet.....	62

1.1.6.5- Une offre culturelle et de loisirs structurée et en développement.....	69
1.1.6.5.1- Une offre culturelle en développement avec des progrès à faire en terme d'offre à destination des jeunes et d'équipements de diffusion.....	69
1.1.6.5.2- Des équipements sportifs et de loisirs existants mais vieillissants.....	70
1.1.6.5.3- Des loisirs pour rester en bonne santé.....	72
1.1.6.6- Des associations de services à la personnes très présentes.....	72
1.1.6.7- Des services publics en diminution.....	73
1.1.7- Une mobilité énérgivore marquée par l'utilisation de la voiture.....	77
1.1.7.1- Les transports, troisième poste de consommation énergétique du territoire.....	77
1.1.7.2- De nombreux déplacements effectués en voiture individuelle.....	78
1.1.7.3- Un territoire accessible en transport en commun et disposant d'un maillage routier dense.	81
1.1.7.3.1- L'omniprésence de l'utilisation de la voiture.....	82
1.1.7.3.2- Des lignes de transports en commun et des services de transports à la demande existants mais mal optimisés.....	83
1.1.7.4- Le désenclavement du territoire par le numérique.....	88
1.1.7.4.1- La téléphonie mobile.....	88
1.1.7.4.2- L'Internet Haut Débit.....	89
1.2- Une économie dynamique marquée par l'agriculture et les filières industrielles spécifiques.....	95
1.2.1- L'emploi et les entreprises en Hautes Terres d'Oc.....	95
1.2.1.1- Un taux d'activité meilleur que celui de la France, de l'Hérault et du Tarn mais un nombre de chômeurs en hausse.....	95
1.2.1.2- Emplois précaires : des taux similaires à ceux de la France et des départements.....	97
1.2.1.3- Un nombre d'emplois qui baisse entre 2007 et 2012 :.....	97
1.2.1.4- Un ratio emplois offerts/population active qui se dégrade.....	101
1.2.1.5- Un territoire maillé de pôles d'emplois du commerce, des services et de l'industrie.....	102
1.2.1.6- De très petites entreprises structurées et des secteurs d'activités significatifs au plan national pour le granit et la salaison.....	103
1.2.1.7- Commerce et artisanat : la politique de soutien du PETR Hautes Terres d'Oc, la constitution d'une offre d'accueil qualifiée.....	104
1.2.1.8- Une administration publique génératrice d'emplois et de services.....	108
1.2.1.9- Une sphère non-présentielle dominante.....	108
1.2.2. Des filières spécifiques au territoire.....	110
1.2.2.1- 1/3 de la valeur ajoutée (VA) résultant du secteur industriel et artisanal.....	110
1.2.2.1.1- La filière Bois.....	110
1.2.2.1.2- Filières Granit et pierres.....	128
1.2.2.1.3- La charcuterie-Salaison.....	137
1.2.2.1.4- L'exploitation de l'eau de source.....	139
1.2.2.1.5- La production de produits laitiers.....	140
1.2.2.1.6- Le textile.....	140
1.2.2.2- Une agriculture d'élevage.....	143

1.2.2.2.1°- Le Contexte physique	143
1.2.2.2.2°- Un territoire dominé par la forêt.	146
1.2.2.2.3°- L'activité économique agricole.....	148
1.2.3. Des filières en développement	179
1.2.3.1- Une destination touristique attrayante mais encore mal connue.....	179
1.2.3.1.1- Les atouts touristiques du territoire.....	179
1.2.3.1.2- Une offre d'activités riche et diversifiée.....	180
1.2.3.1.3- Les structures d'accueil.....	188
1.2.3.1.4- L'offre d'hébergements et de restauration en Hautes Terres d'Oc.....	190
1.2.3.1.5- La fréquentation en 2014	193
1.2.3.1.6- Le développement de la destination "Hautes Terres d'Oc".....	194
1.2.3.1.7- Des projets touristiques identifiés par les élus.....	196
1.2.3.1.8- Les potentialités de réhabilitation de l'immobilier de loisir	196
1.2.3.2- L'Economie Sociale et Solidaire.	200
1.2.3.3- Les TIC, télétravail et autres formes d'organisation	202
1.2.3.4- Les énergies renouvelables.....	203
1.2.3.5 - Des besoins grandissants en services et structures pour les personnes âgées	204
1.2.4- L'accueil d'entreprises dans les zones d'activités.	204
1.2.5- L'armature urbaine et les dynamiques du territoire aujourd'hui.....	210
1.2.5.1- Une urbanisation de bourgs-centres et de hameaux	210
1.2.5.2- Typologie des communes	213
1.2.5.3- Un territoire maillé de pôles d'emplois et de services	213
1.2.5.3.1- Des pôles de population	213
1.2.5.3.2- Des pôles d'emplois	214
1.2.5.3.2- Des pôles de services	216
<u>AXE 2 : Un environnement naturel à forte valeur</u>	<u>220</u>
2.1 : Des paysages diversifiés et des milieux riches	221
2.1.1- Un territoire de montagne...	221
2.1.2- traversé par de nombreux cours d'eau.	222
2.1.3- a la géologie complexe, socle de paysages variés.	223
2.1.3.1- Une géologie complexe.....	223
2.1.3.2- Des paysages variés.	224
2.1.4- Les paysages urbains variés et d'une importante richesse patrimoniale	230
2.1.4.1- Une occupation ancestrale du territoire, profondément rurale, et de nouvelles aspirations	230
2.1.4.1.1- Les villages bourgs-centres	231
2.1.4.1.2- La constellation de hameaux	234
2.1.4.1.3- Les fermes isolées	236
2.1.4.1.3- Les sites inscrits et classés à forte la valeur patrimoniale : villages, hameaux, sites inscrits et classés au titre des monuments historiques.	238

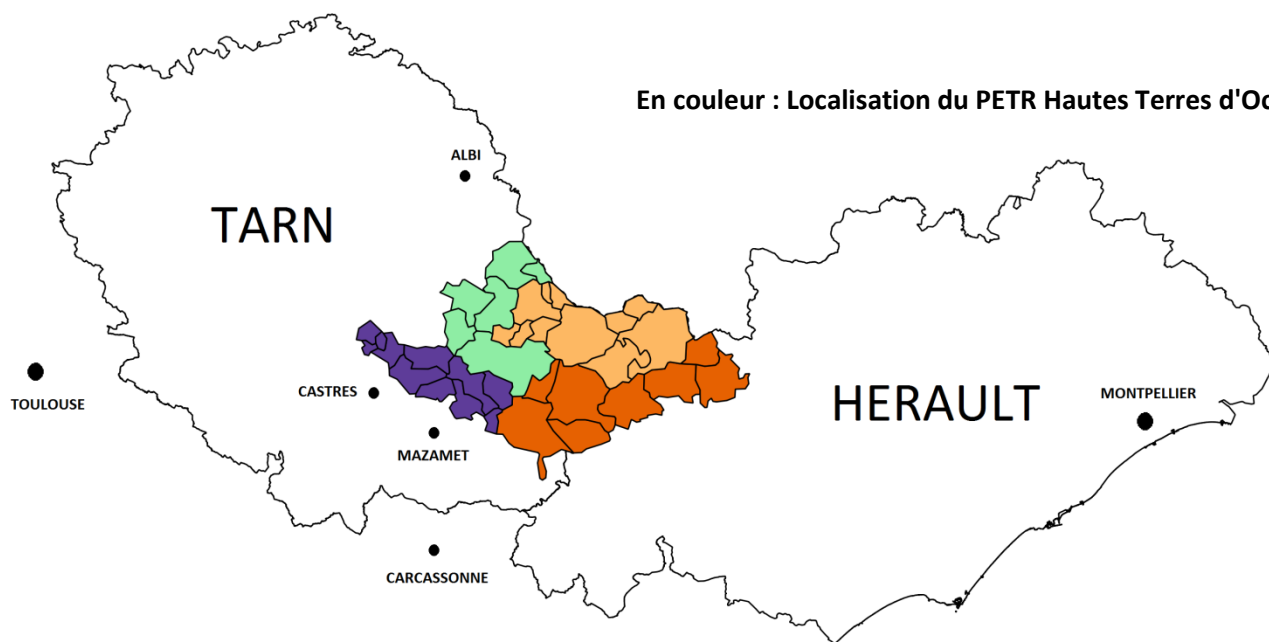
2.1.5- Des milieux spécifiques et fragiles	243
2.1.5.1-Les milieux secs	243
2.1.5.2-Les zones humides	246
2.1.6- la consommation du foncier comme témoin des enjeux	248
2.1.6.1-Calcul de la consommation du foncier.....	248
2.1.6.1.1°- Méthodologie	248
2.1.6.1.2-Résultats et analyse	248
2.1.6.2- La tâche urbaine.....	252
2.1.6.3- Consommation des terres agricoles, naturelles et forestières.....	253
2.1.6.3.1°- Méthodologie	253
2.1.6.3.2°- Résultats	253
2.1.6.4°- Des objectifs d'économie d'espaces agricoles et naturels fixés par la charte du PNR du Haut Languedoc	254
2.1.6.5°- Les objectifs d'économie d'espaces agricoles et naturels du SCoT	255
2.2- le patrimoine naturel, ressource majeure du territoire	256
2.2.1- un Patrimoine naturel et une biodiversité riches	256
2.2.1.1-Les protections conventionnelles :	257
2.2.1.1.1- Sites Natura 2000 :	257
2.2.1.1.2-Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc	264
2.2.1.2-Les protections règlementaires	265
2.2.1.2.1-Les sites à forte valeur patrimoniale classés ou inscrits	265
2.2.1.2.2-Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB) :	266
2.2.1.2.3- Les réserves biologiques domaniales (RBD)	267
2.2.1.2.4- La réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS).....	268
2.2.1.3-Les protections par maîtrise foncière : Les espaces naturels sensibles.....	269
2.2.1.4-Les inventaires patrimoniaux.....	270
2.2.1.4.1- Les Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique	270
2.2.1.4.2-Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.....	272
2.2.2- des ressources naturelles exploitées	274
2.2.2.1- Les espaces agricoles	274
2.2.2.1.1- Une agriculture à Haute Valeur Naturelle	274
2.2.2.1.2- Une baisse relative et inégale de SAU due à la déprise agricole	275
2.2.2.2- Les espaces forestiers	277
2.2.2.3-Les Activités touristiques et de loisirs.....	278
2.2.2.4-Les carrières et l'exploitation du sous-sol.....	279
2.2.2.4.1- Les carrières	279
2.2.2.4.2- L'exploitation du sous-sol	281
2.2.2.5- réseau hydrographique et qualité de l'eau.....	283
2.2.2.5.1-L'eau, une ressource précieuse	283
2.2.2.5.2-Les politiques publiques en cours.....	283

2.2.2.5.3- La qualité écologique et chimique des cours d'eau.....	289
2.2.2.5.4- Les enjeux écologiques et hydromorphologiques	295
2.2.2.5.6- Les eaux souterraines	296
2.2.2.5.7- Les enjeux sur les zones humides	297
2.2.2.5.8- Usages et pressions sur la ressource	298
2.2.2.6- la trame verte et bleue	310
2.2.2.6.1- Deux documents à prendre en compte : le SRCE Midi-Pyrénées et le SRCE Languedoc- Roussillon	310
2.2.2.6.2- Justificatif des choix et méthodes des zonages	312
2.2.2.6.2 - Des enjeux locaux conformes aux enjeux régionaux.....	330
2.3 : un territoire de montagne consommateur mais également producteur d'énergie	338
2.3.1-L'énergie	338
2.3.1.1- Une consommation énergétique plus élevée sur le territoire du fait de son éloignement et de son climat	338
2.3.1.2- Une large production d'énergies renouvelables.....	342
2.3.1.2.1- L'hydroélectricité très présente.....	342
2.3.1.2.2- Une énergie éolienne qui se développe	344
2.3.1.2.3- Un développement limité du bois-énergie.....	347
2.3.1.2.4- Les autres énergies renouvelables.....	347
2.3.1.3- Comparaison entre la production d'ENR et la consommation de ce territoire :.....	349
2.3.2-La qualité de l'air	350
2.3.3- Climat actuel et prospective.....	351
2.3.3.1- Les émissions de gaz à effet de serre des hautes terres d'Oc.....	351
2.3.3.2- Les températures	352
2.3.3.2.1-Température moyenne actuelle :	352
2.3.3.2.2- Horizon proche :	352
2.3.3.2.3-Horizon moyen :.....	353
2.3.3.2.4- Horizon lointain :.....	353
2.3.3.3- Les précipitations	354
2.3.3.3.1- Précipitations journalières moyenne actuelle :	354
2.3.3.3.2- Horizon proche :	354
2.3.3.3.3- Horizon moyen :.....	355
2.3.3.3.4- Horizon lointain :.....	355
2.3.3.4- Conséquence : l'intensification des épisodes de canicule et des sécheresses	356
2.3.3.5- Les conséquences sur la ressource en eau :	356
2.3.3.6- Les conséquences sur la forêt.....	357
2.3.3.7- Des conséquences sur les risques naturels.....	357
2.3.3.8- Des conséquences sur la consommation énergétique.	357
2.4 : la gestion des risques.....	359
2.4.1-Les risques naturels	359

2.4.1.1- Le risque inondation et de rupture de barrage :	359
2.4.1.1.1- Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)	359
2.4.1.1.2- Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021.....	360
2.4.1.2- Le risque feux de forêt	362
2.4.1.3- Le risque mouvement de terrain	363
➤ Le retrait et gonflement des argiles	363
➤ Les autres mouvements de terrain	366
2.4.1.4-Le risque radon	367
2.4.2-Les risques technologiques	368
2.4.2.1-Pollution des sols	368
2.4.2.2- Le risque rupture de barrage et de digue	369
2.4.2.3- Le risque lié au transport de matière dangereuse.....	370
2.4.3-Les risques sanitaires	371
2.5- la gestion des déchets	373
2.5.1-Les déchets ménagers.....	373
2.5.2- Les déchets industriels.....	375
2.5.3- Les politiques publiques.....	376
2.6 : des nuisances réduites.....	377
2.6.1- Les nuisances sonores.....	377
2.7 : La hiérarchie des enjeux environnementaux	380
<u>SYNTHESE GENERALE - Les caractéristiques du territoire et les enjeux.384</u>	
<u>tableau synthétique des constats et enjeux</u>	<u>400</u>
<u>Table des illustrations.....</u>	<u>393</u>

INTRODUCTION

Le PETR Hautes Terres d'Oc se situe au cœur de la Région Occitanie, dans les contreforts sud ouest du Massif Central à équidistance entre Toulouse à l'Ouest et Montpellier à l'Est et entre Albi au Nord et Carcassonne au Sud. Il s'étend du Sidobre (à proximité de la ville de Castres) dans le département du Tarn à l'ouest jusqu'à la commune de Rosis dans l'Hérault à l'est, et à la limite du Tarn, de l'Hérault et de l'Aveyron au nord et jusqu'à la vallée du Thoré et la commune de Mazamet au sud. Ce territoire de moyenne montagne était composé, jusqu'à la fin de l'année 2016, de quatre communautés de communes (CC.) : la CC. Sidobre Val d'Agout, la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, la CC. Monts de Lacaune et la CC. Montagne du Haut Languedoc.



CARTE 1 : LOCALISATION DES HAUTES TERRES D'OC

Depuis la création de l'ADES en 1977, les CC. du Sidobre, des Vals et Plateaux et des Monts de Lacaune et des Monts de Lacaune (et des Monts d'Alban à l'époque) ont œuvré pour le développement économique et social de leur territoire et une habitude de travailler ensemble s'est installée. La charte du Pays Sidobre-Monts de Lacaune a permis de réaffirmer la volonté de travailler en commun pour « Se donner les moyens d'être un territoire d'accueil, en s'appuyant notamment sur l'environnement exceptionnel du Sidobre et des Monts de Lacaune, et sur l'économie locale » (objectif de la charte du Pays créé en 2004).

Dans le même temps, les CC. des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, associées aux offices de tourisme, créaient le réseau du « plateau des Lacs et du Caroux » et veillaient au développement touristique de ce territoire.

Ce travail en commun a ensuite été conforté par les différentes contractualisations avec l'Etat et la Région puis dans le cadre des programmes LEADER.

De même, l'élaboration d'un Schéma Directeur, aujourd'hui obsolète, sur la CC. Montagne du Haut Languedoc, et celle d'un PLUI sur la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune ont fortement contribué à nourrir le projet communautaire dans la mesure où chacune d'elle s'appuie sur une vision partagée d'un territoire élargi et définit des objectifs communs pour l'avenir.

L'objectif de la mise en oeuvre d'un SCoT rural sur le territoire de la Montagne est de conforter et de

renouveler cette dynamique territoriale en lui donnant une application réglementaire.

Par ailleurs, la volonté de rationalisation et le gel de la création des Pays inscrits dans la loi de Réforme des collectivités territoriales du 16/12/2010, a incité au rapprochement des structures de Pays avec les structures de SCoT. Le PETR Hautes Terres d'Oc a vu le jour le 1er janvier 2014.

Le projet de territoire : « Faire du PETR un territoire d'accueil »

Ainsi, le projet de territoire du PETR Hautes Terres d'Oc a été élaboré en 2015. La stratégie est mise en œuvre selon quatre axes :

- soutenir l'organisation pérenne des services à la population,
- inscrire le territoire dans un développement économique durable,
- s'appuyer sur les atouts du territoire pour améliorer la qualité de vie
- donner au territoire une dimension d'expérimentation et d'innovation.

La volonté d'accueillir de la population par la création d'activités et l'amélioration du cadre de vie a été renforcée dans les axes du SCoT tout comme la valeur ajoutée de l'Environnement à préserver mais aussi à valoriser. Ainsi, deux axes composent la trame du rapport de présentation du SCoT :

- Axe 1 : Le maintien et l'accueil de populations et d'entreprises tout en favorisant le développement économique, l'habitat, la qualité de vie et l'accessibilité aux services et équipements.
- Axe 2 : Un environnement naturel à forte valeur : des milieux naturels, des paysages et des ressources à préserver et valoriser (Etat Initial de l'Environnement).

Un territoire concerné par la recomposition des communes et des communautés de communes.

La mise en place du SCoT des Hautes Terres d'Oc a été décidée en 2011. Une étude préalable a été menée par les acteurs du territoire et a permis de faire le choix d'élaborer le SCoT, de délimiter son périmètre et d'établir les axes et les premiers enjeux. Pour cela, une analyse des caractéristiques du territoire a été partagée avec les élus et les acteurs socio-économiques. Une grille des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM) synthétise cette analyse (cf. annexe).

Depuis le lancement de la procédure du SCoT Hautes Terres d'Oc, des lois en 2015 sont venues modifier l'organisation institutionnelle des collectivités territoriales : la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes puis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, trois communes ont fusionné pour devenir la commune nouvelle de Fontrieu. Il s'agit des communes de Ferrières, de Castelnau-de-Brassac et de Le Margnès. Concernant la création de commune nouvelle, il s'agit là d'une première réalisation mais cette pratique sera sans doute amenée à se développer puisque le territoire contient de nombreuses communes de petite taille (en termes de superficie et/ou de population). Le diagnostic du SCoT Hautes Terres d'Oc, commencé en 2012, analyse la commune de Fontrieu dans son détail, c'est-à-dire en dissociant les trois communes d'origine.

Pour les intercommunalités, le 1^{er} janvier 2017, le territoire est passé de 4 à 2 communautés de communes avec le regroupement des :

- CC. Sidobre Val d'Agout et Vals et Plateaux des Monts de Lacaune qui sont devenues la CC. Sidobre Vals et Plateaux
- CC. Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc qui sont devenues la CC. Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc.

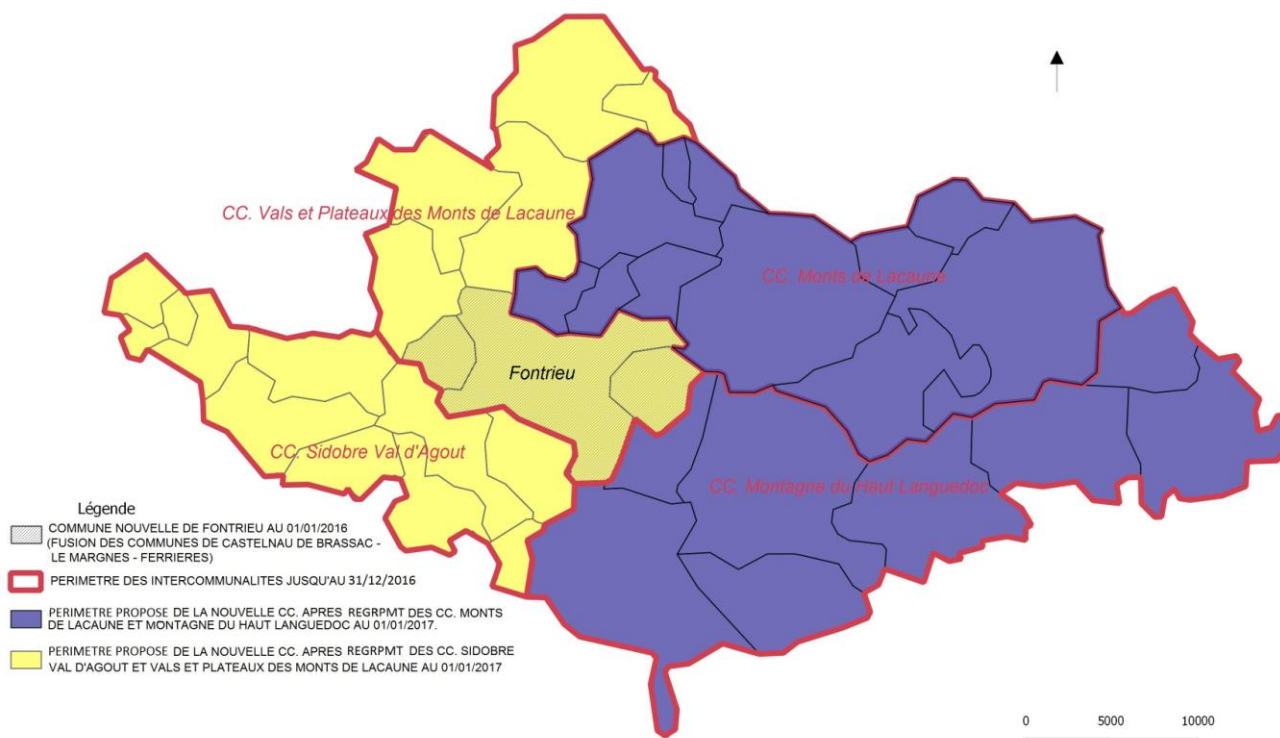
L'objectif de la loi NOTRe est de "disposer au 1er janvier 2017 d'intercommunalités dont la taille correspondra aux réalités vécues" ¹. Ainsi, les compétences des communautés de communes s'élargiront, sept seront obligatoires et trois optionnelles, toutes devront être effectives en 2020. Cet élargissement de compétences impliquera des changements en termes de coopération et de mutualisation dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique, du tourisme, des déchets, de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des risques d'Inondation (GEMAPI), de l'assainissement, de l'eau, de l'environnement, de l'énergie, du logement, de la voirie, du cadre de vie, des équipements de service (culture, sport, enseignement, action sociale, services publics).

Enfin, Hautes Terres d'Oc se situe sur deux départements, celui du Tarn et de l'Hérault et, depuis le mois de janvier 2016, sur la grande Région Occitanie issue de la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Le diagnostic du SCoT tient compte de cette nouvelle organisation territoriale. Le diagnostic socio-économique et l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) ont été réalisés entre 2012 (2014 pour l'EIE) et 2016 sur les périmètres de 2015 pour les communes et intercommunalités permettant ainsi de rendre compte des données, enjeux et objectifs par secteurs conformes au PLUI Vals et Plateaux des Monts de Lacaune déjà réalisé et aux PLUI Sidobre Val d'Agout et Monts de Lacaune en cours de réalisation.

De même, les données relatives au territoire sont comparées avec celles des deux Régions d'origine en plus de celles des deux départements. Pour certaines thématiques, seules les données du département du Tarn ont été mentionnées car elles ont été considérées comme plus pertinentes, les caractéristiques du département de l'Hérault étant trop éloignées de celles de Hautes Terres d'Oc (urbanité, tourisme...).

CARTE 2 : REGROUPEMENTS COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL EFFECTIFS AU 01/01/2016 ET AU 01/01/2017



¹ CNFPT. *Panorama des dispositions contenues dans la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)*. Septembre 2015. 2^{ème} édition.

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

AXE 1 : UN TERRITOIRE RURAL CARACTERISE PAR UN CADRE DE
VIE DE QUALITE AVEC DES SERVICES DE PROXIMITE TRES
PRESENTS MAIS OU LES EQUIPEMENTS INTERMEDIAIRES RESTENT
ELOIGNES ET LA DEMOGRAPHIE MEDICALE FRAGILE ET MARQUE
PAR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AVEC DES FILIERES
INDUSTRIELLES SPECIFIQUES.

1. 1 : UN CADRE DE VIE DE QUALITE

1.1.1- DES ACTIONS POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE ENGAGEES DEPUIS PLUS DE 40 ANS.

L'objectif de l'ADES créée en 1977 était de "lutter par tous les moyens contre l'exode rural".

Le territoire des Hautes Terres d'Oc s'est engagé très tôt dans une politique d'accueil de nouveaux habitants.

La Charte du Pays Sidobre-Monts de Lacaune de 2003 (CC. Monts de Lacaune, Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et Sidobre Val d'Agout) affichait comme politique « *Se donner les moyens d'être un territoire d'accueil, en s'appuyant notamment sur l'environnement exceptionnel du Sidobre et des Monts de Lacaune, et sur l'économie locale.* »

Dès 2006, le territoire (toujours CC. Monts de Lacaune, Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et Sidobre Val d'Agout) a été retenu à un premier appel à projet « Pôles d'Excellence Rurale » nommé « Accueil de nouvelles populations ».

Celui-ci a permis de faire émerger plusieurs projet liés à l'accessibilité aux services publics et aux soins (santé):

- une maison de santé pluridisciplinaire à Brassac
- une maison des services publics à Lacaune
- des équipements pour l'accueil de jeunes enfants à Vabre et à Saint-Pierre-de-Trivisy (microcrèches), des crèches à Roquecourbe et Burlats
- un pôle de services aux associations à Vialavert
- un pôle culturel lié au Musée du Protestantisme à Ferrières.

Le territoire a ensuite répondu à deux appels à projets du Massif Central, en 2009 et 2013 afin d'élaborer une offre d'accueil qualifiée (favoriser la reprise-transmission des activités du territoire en contextualisant l'offre de cession) et de favoriser l'accès aux services, en particulier l'accès aux soins.

Le Pays Sidobre-Monts de Lacaune s'est également associé au Pays d'Autan pour bénéficier du programme LEADER entre 2007 et 2013. Ce programme a permis de financer d'autres services concernant l'accueil de la population dans les domaines de la culture et des loisirs et dans le cadre de centre d'accueil pour handicapés vieillissants notamment :

- deux centres d'accueil pour handicapés vieillissants à Lacaune et Castelnau-de-Brassac.
- une maison des arts et de la musique à Brassac
- une maison des associations à Lacaune
- une station essence à Murat-sur-Vèbre
- un "musée" sur le métier de tailleur de pierre et l'industrie du granit à la Maison du Sidobre
- la création de l'agora Hautes Terres d'Oc dans le château de Lacaze
- une salle multisport à Brassac
- un skatepark à Viane.

L'ensemble du territoire Hautes Terres d'Oc, la CC. de la Haute Vallée du Thoré, les communes associées du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet bénéficient ensemble du programme LEADER pour la période 2014-2020.

Fort de l'expérience et de la politique du territoire en matière d'accueil, le PETR a élaboré le diagnostic suivant.

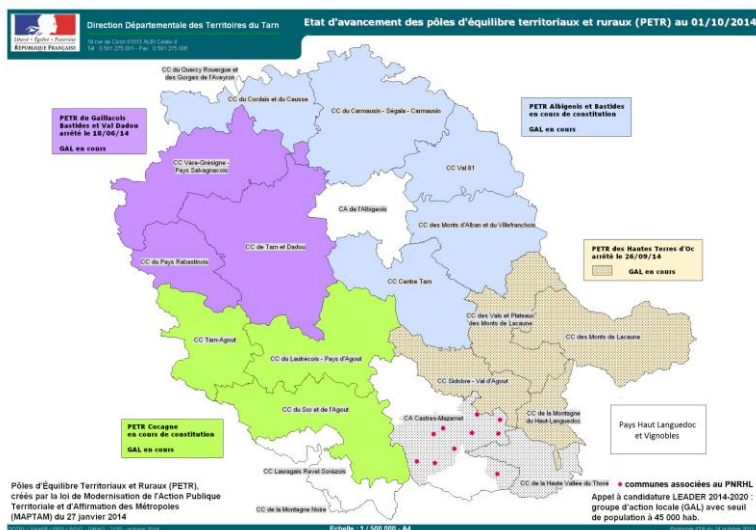
1.1.2- HAUTES TERRES D'OC, UN PETR INSCRIT DANS UN PAYSAGE DE TERRITOIRES ORGANISES

A côté du PETR Hautes Terres d'Oc, d'autres territoires sont porteurs de projet :

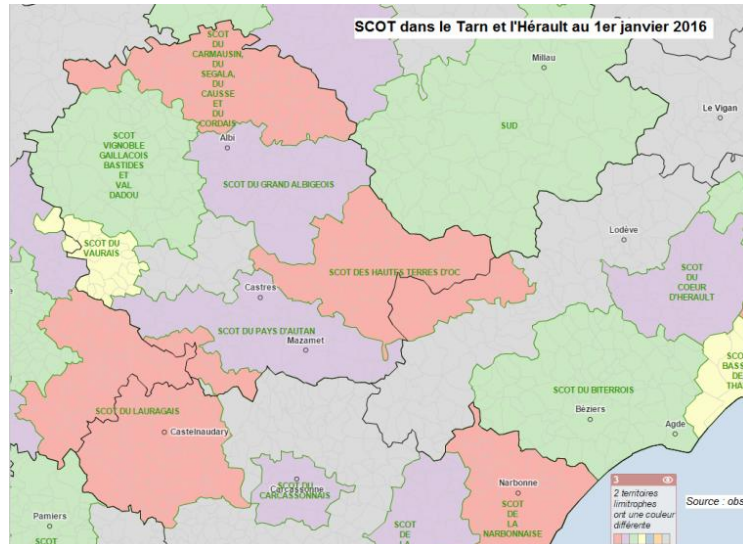
- le PETR du Gaillacois, Bastides et Val Dadou sur lequel un SCoT est arrêté,
- le PETR Albigeois et Bastides sur lequel un SCoT est en cours (SCoT du Grand Albigeois) et autre en cours d'élaboration (le SCoT du Carmausin, du Sagala, du Causse et du Cordais)
- le PETR Cocagne sur lequel le SCoT d'Autan et de Cocagne est en cours de révision pour intégrer 16 nouvelles communes.
- Dans l'Hérault, le Pays Haut Languedoc et Vignobles est limitrophe du PETR Hautes Terre d'Oc mais n'est pas engagé dans une démarche SCoT à ce jour.

En outre, la quasi-totalité du PETR Hautes Terres d'Oc est intégrée dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (à l'exclusion des communes de Montfa, Saint-Germier et Saint-Jean-de-Vals).

Ces structures sont parties prenantes de l'élaboration du SCoT Hautes Terres d'Oc en tant que personnes publiques associées.



Source : DDT 81 complétée avec localisation Pays Haut Languedoc et Vignobles



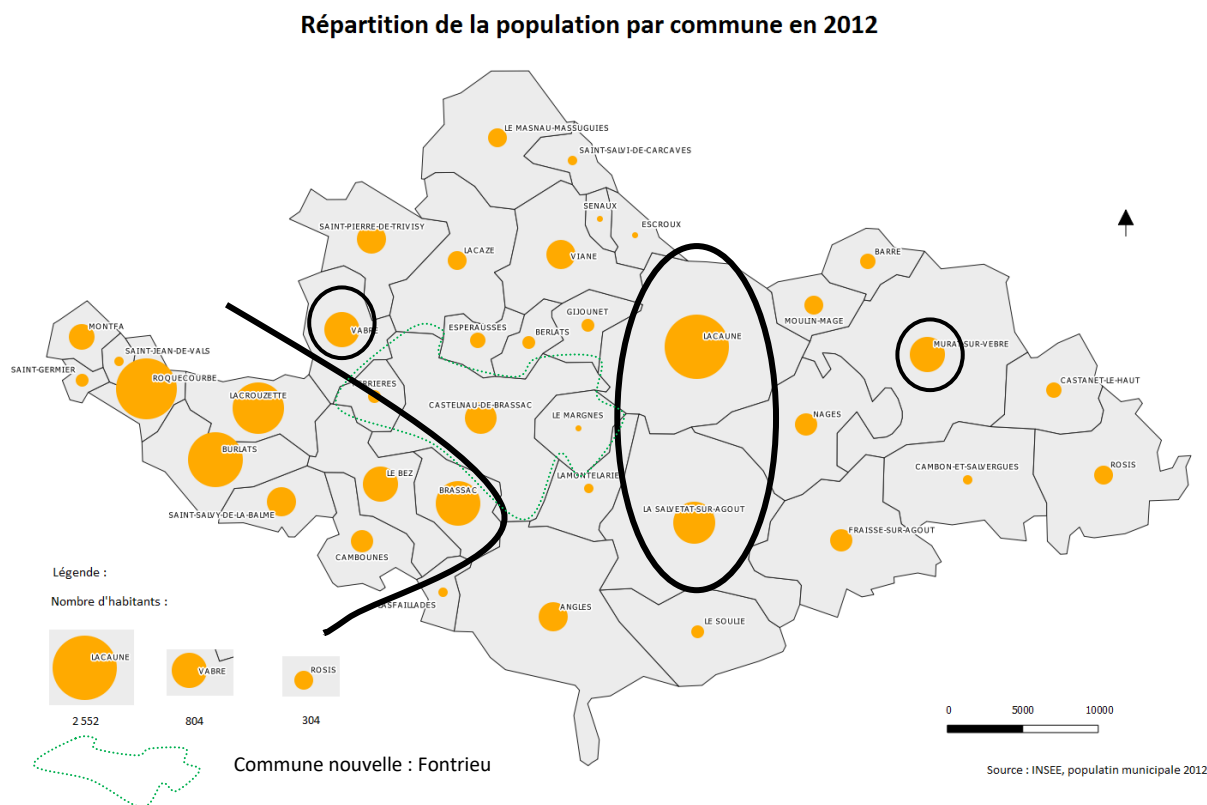
Source : Observatoire des territoires. Site Internet, janv. 2016.

CARTES 3 : SITUATION DES TERRITOIRES ET DES SCoT DANS LE TARN ET LA MONTAGNE HERAULTAISE

1.1.3- UNE DEMOGRAPHIE QUI SE STABILISE, UN TERRITOIRE QUI ATTIRE DES FAMILLES

Aujourd'hui le territoire compte 20 832 habitants (INSEE – population municipale 2012). Avec une densité moyenne de près de 17 habitants / km², Hautes Terres d'Oc est un territoire rural.

1.1.3.1-UNE POPULATION CONCENTREE DANS LES PRINCIPAUX BOURGS DU TERRITOIRE



CARTE 4 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR COMMUNE EN 2012. INSEE 2012

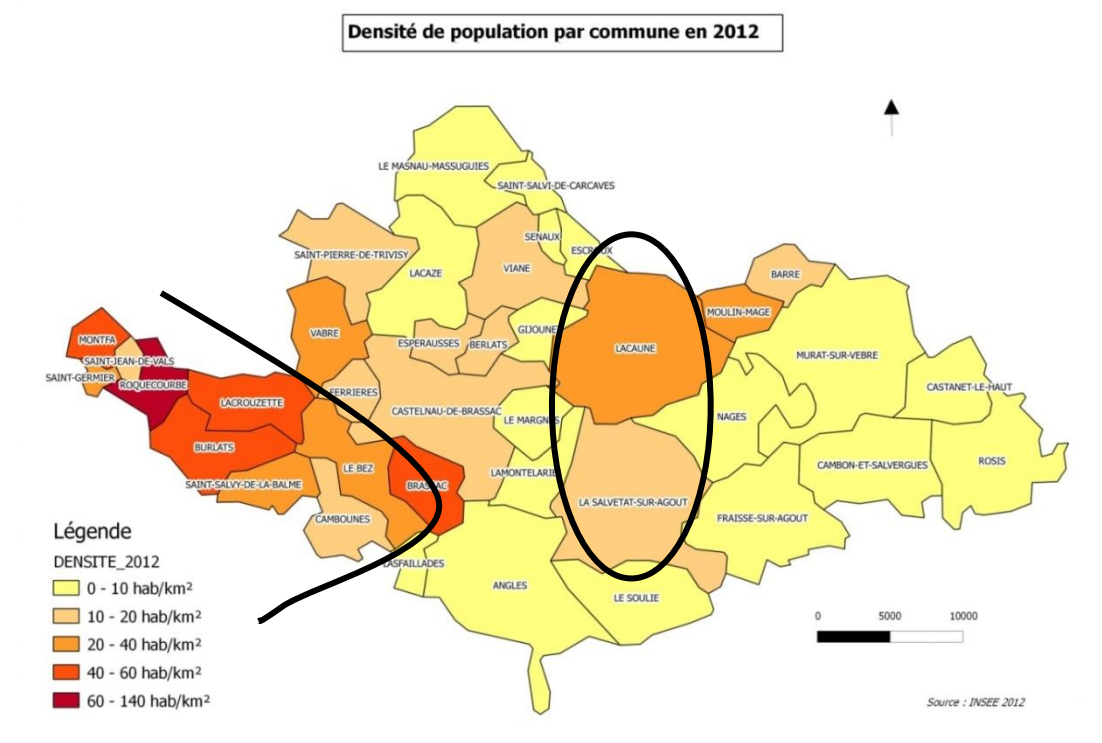
6 communes ont plus de 1 000 habitants et rassemblent plus de la moitié de la population du territoire (53 %). Il s'agit de Lacaune (2 552 habitants), Roquecourbe (2 309 habitants), Burlats (1 935 habitants), Lacrouzette (1 722 habitants), Brassac (1 363 habitants) et La-Salvetat-sur-Agout (1 112 habitants).

Plus d'1/3 de la population est regroupé dans cinq communes, situées à proximité de l'agglomération castraise : Burlats, Lacrouzette, Roquecourbe, St-Salvy-de-la-Balme et Le Bez. Le reste de la population est majoritairement localisé dans les centres bourgs du territoire, en particulier à Lacaune, La-Salvetat-sur-Agout, Brassac, Murat-sur-Vèbre, Vabre, Viane, St-Pierre-de-Trivisy et Anglès.

Cependant, ce ne sont pas toujours les bourgs qui sont les plus attractifs. En effet, le hameau de Guyor du fait de sa plus grande proximité de l'agglomération Castres-Mazamet attire davantage de personnes que le bourg du Bez. A Burlats, la création de lotissements a permis d'attirer de nouvelles populations.

13 communes sont très peu peuplées et comprennent moins de 200 habitants. Il faut souligner la création de la commune nouvelle de Fontrieu qui regroupe depuis le 1^{er} janvier 2016 les communes de Castelnau-de-Brassac, Le Margnès et Ferrières. Ce phénomène de création de communes nouvelles se reproduira sans doute et tendra à réduire le nombre de toutes petites communes.

1.1.3.2- UN TERRITOIRE RURAL, UNE DENSITE GLOBALEMENT FAIBLE



CARTE 5 : DENSITE DE POPULATION PAR COMMUNE EN 2012. INSEE 2012

La densité du territoire est de 17 habitants/km².

27 communes sur 38 ont une densité inférieure à 20 habitants/km² et 17 communes du territoire ont moins de 10 habitants km².

Certaines communes, proches de Castres, ont une densité bien plus élevée, comme Roquecourbe et Lacrouzette, Burlats, Brassac et Montfa. Roquecourbe, avec 138,7 hab/km², atteint le double de la densité moyenne tarnaise qui est de 60,8 hab/km². La densité des quatre autres communes, comprise entre 59,9 et 40,9 hab/km², se rapproche de la densité moyenne tarnaise.

Les communes de Lacaune, Moulin-Mage, Vabre et Le Bez ont également une densité qui dépasse les 20 habitants km².

C'est la proximité de l'agglomération castraise qui explique la concentration de population sur la frange ouest. Lacaune et Murat-sur-Vèbre bénéficient des emplois de la salaison, La-Salvetat-sur-Agout et Vabre concentrent également de l'emploi.

1.1.3.3- UNE POPULATION STABLE DEPUIS 15 ANS

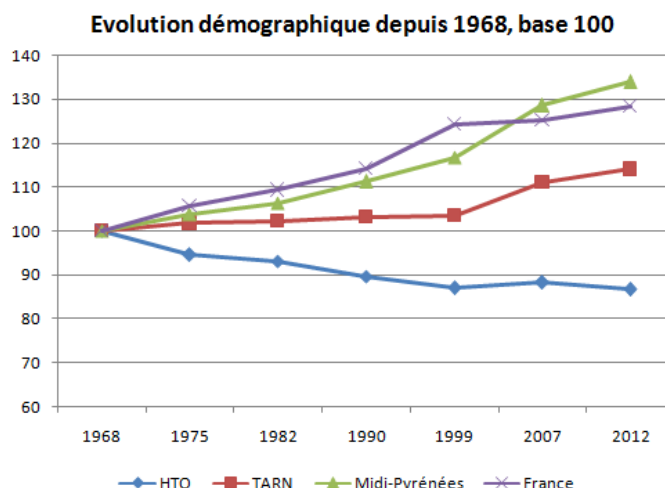


FIGURE 6 : COMPARAISON DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DEPUIS 1968. INSEE

Entre 1968 et 2012, Hautes Terres d'Oc est passé de 24 024 à 20 832 habitants. La baisse du nombre d'emplois en particulier dans le domaine agricole et l'attractivité des villes expliquent en partie cette diminution du nombre d'habitants.

Alors que le nombre d'habitants a baissé entre 1968 et 1999 de près de 13 %, il est stable depuis 1999 et se maintient autour de 21 000 habitants. Entre 1999 et 2012, la baisse annuelle moyenne de population sur Hautes Terres d'Oc a été de 0,03 % alors que le Tarn a gagné 0,82 % de population en moyenne par an, Midi-Pyrénées 1,15 % et la France 0,67 %. Cependant, de grandes disparités existent.

Evolution de la population Hautes Terres d'Oc entre 1968 et 2012

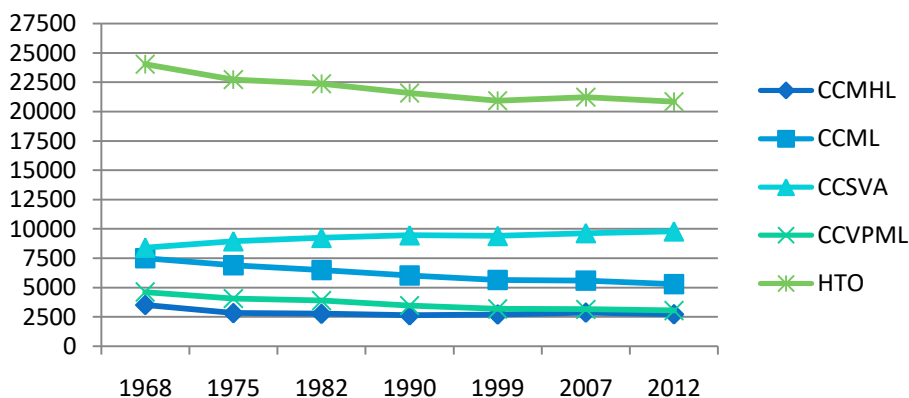
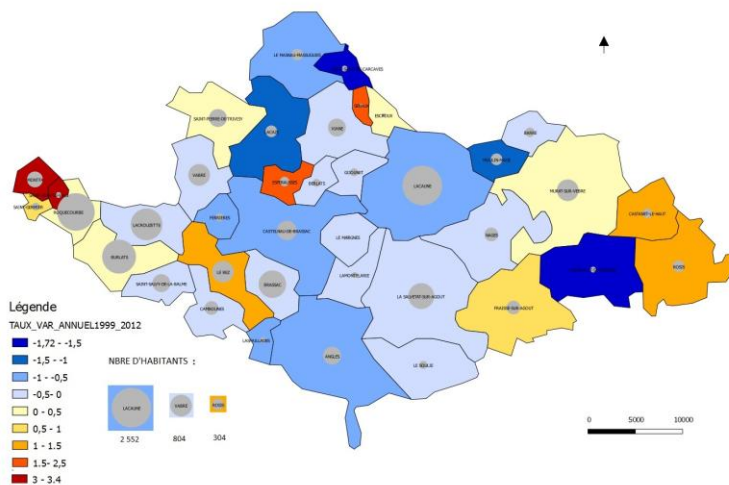


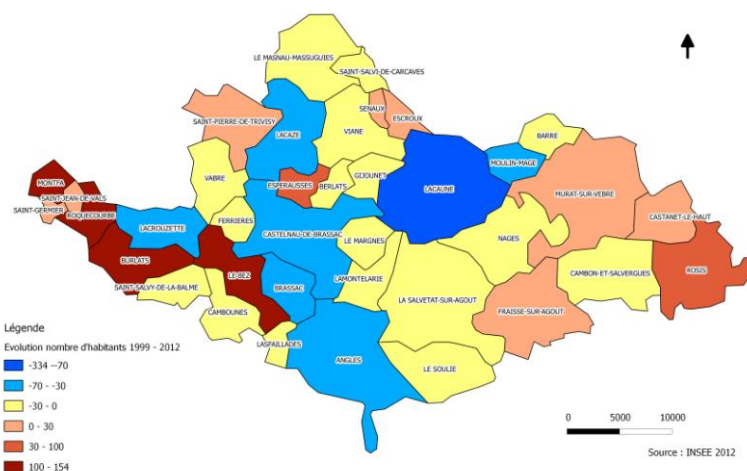
FIGURE 7 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DEPUIS 1968 PAR SECTEUR DE HAUTES TERRES D'Oc. INSEE

Entre 1968 et 1999, ce sont surtout les communes des CC. Vals et Plateaux et Monts de Lacaune très enclavées qui ont perdu des habitants.

Population en 2012 et taux de variation annuel moyen entre 1999 et 2012



Evolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2012



CARTES 8 : EVOLUTION DE POPULATION ENTRE 1999 ET 2012 PAR COMMUNE. INSEE 2012

Entre 1999 et 2012, 14 communes ont connu une augmentation de leur nombre d'habitants, la population a augmenté au total de 692 personnes (3,3 %). Il s'agit des communes à l'extrême ouest du territoire soumises à l'influence de la ville de Castres, de certaines à l'est, Murat-sur-Vèbre, Castanet-le-Haut, Rosis, Fraïsse-sur-Agout, ainsi que la commune de St-Pierre-de-Trivisy et des communes très rurales au centre du territoire (Escroux, Senaux et Espérausses). Pour ces dernières, l'augmentation modeste en valeur absolue est liée à l'installation de retraités.

Les 24 autres communes voient leur population baisser légèrement (baisse totale de 768 habitants, 0,47 % en moyenne par an).

Depuis le début des années 2000, la population des Hautes Terres d'Oc s'est stabilisée, autour de 21 000 habitants. Comme pour les autres espaces ruraux de Midi-Pyrénées, les Hautes Terres d'Oc attirent aujourd'hui de nouveaux habitants compte tenu du cadre de vie et du coût de l'immobilier².

4 communes sont encore dans une dynamique de baisse de la population avec un taux de variation annuel moyen entre 1999 et 2012 compris entre -1,72 et -1 %. Deux communes possèdent un taux de variation annuel de population compris entre -1,72 et -1,5 : il s'agit de St-Salvi-de-Carcavès qui a perdu 20 habitants, cela est davantage lié aux départs de population qu'au solde naturel négatif et de Cambon-et-Salvergues qui a perdu 15 habitants principalement à cause d'un solde naturel négatif.

Les deux autres communes qui ont un taux compris entre -1,5 et -1 sont Moulin-Mage qui a perdu 52 habitants et Lacaze qui a perdu 43 habitants (12,6 % de sa population de 2012) aussi bien à cause du solde naturel que du solde migratoire, négatifs dans les mêmes proportions. Il en est de même de Lacaune qui a un taux de variation annuel moyen proche de -1 (-0,94) et qui a vu sa population baisser de 334 habitants (11,6 % de sa population de 1999) entre 1999 et 2012.

Lacrouzette, Brassac, Castelnau-de-Brassac et Anglès ont connu une petite baisse de leur population avec respectivement une perte de 31 (1,8 % de la population de 1999), 64 (4,5 % de la population de 1999), 49

² INSEE (2010) « *Le rural en Midi-Pyrénées : des territoires attractifs, inégalement équipés* »

(6,1% de la population de 1999) et 42 habitants (7,5% de la population de 1999). Elles ont attiré de nouveaux habitants mais pas assez pour compenser le solde naturel.

Au total, la majorité du territoire a connu une faible baisse de sa population (entre - 30 à 0 habitants par commune, en jaune sur la carte). Ce sont les communes du centre et du sud qui ont connu les plus grosses pertes peut-être à cause de leur enclavement. On peut s'interroger sur la perte de population à Lacaune, ville qui concentre beaucoup d'emplois et où des efforts ont été faits en termes de services et d'habitat.

Avec une population âgée et vieillissante, c'est l'accueil de nouvelles populations qui permet d'atteindre cet équilibre.

1.1.3.4- UN TERRITOIRE VIEILLISSANT MAIS QUI ATTIRE DE NOUVEAUX HABITANTS

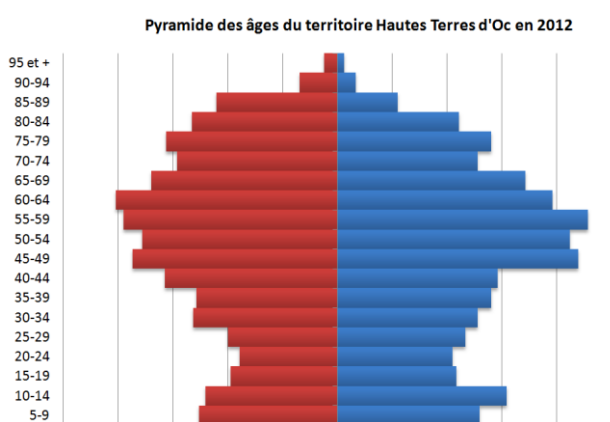


FIGURE 9 : PYRAMIDE DES AGES. INSEE 2012

Les classes d'âges comprises entre 45 et 65 ans sont très marquées sur le territoire. Près de 2 habitants sur 3 ont plus de 40 ans. 1/4 de la population a plus de 65 ans.

Le creux observé dans la pyramide des âges pour les 15-24 ans s'explique en grande partie par l'absence de lycées et d'établissements d'enseignement supérieur sur le territoire.

Les classes d'âges les plus jeunes sont moins représentées. Ainsi, près de 14% de la population est âgé de moins de 15 ans et 12,3 % a entre 15 et 29 ans sur le PETR ce qui représente respectivement 3 et 2,5 points de moins que dans le Tarn.

Pour la CC. Sidobre Val d'Agout, le taux de personnes ayant moins de 30 ans est proche de celui du Tarn. Ce sont les 45-69 ans qui sont les plus représentés sur le territoire (3 points de plus que le Tarn).

A noter que les 60-74 ans sont les plus représentés sur la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et sont très présents sur la CC. Montagne du Haut Languedoc.

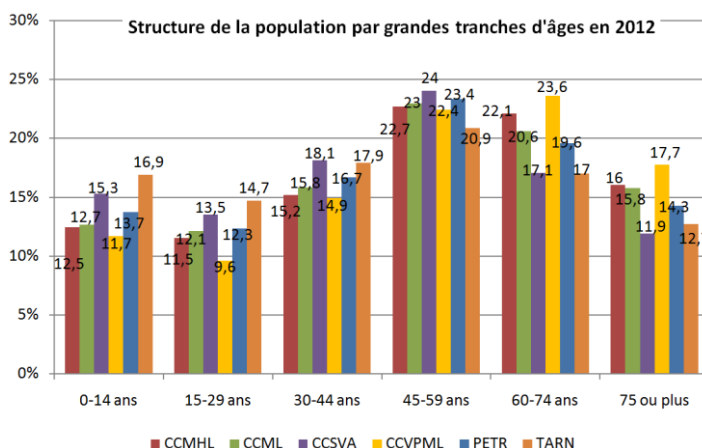
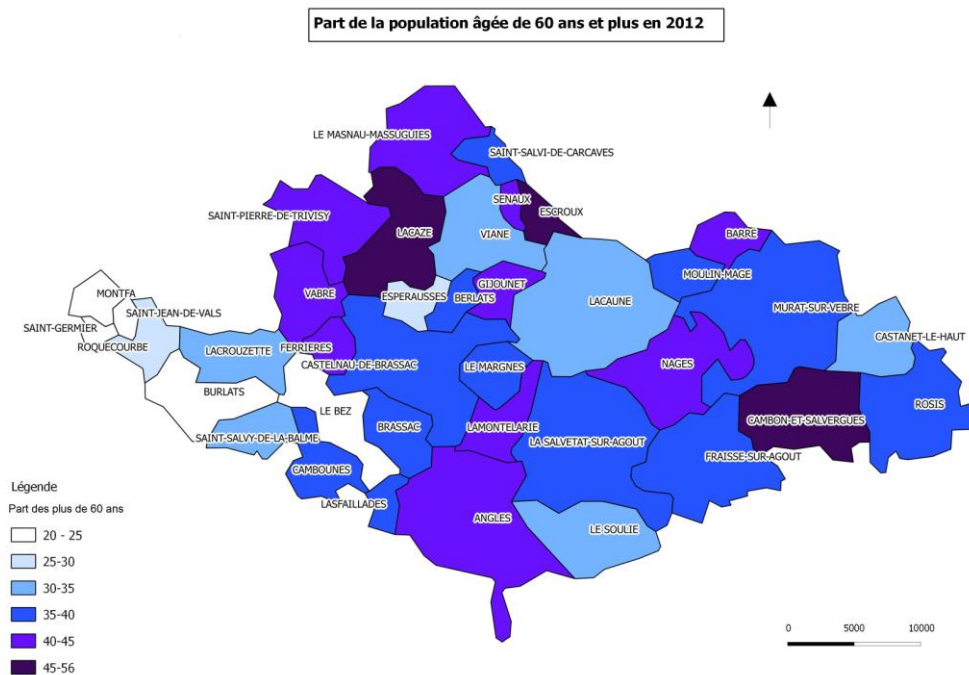


FIGURE 10 : STRUCTURE DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'AGES. INSEE 2012



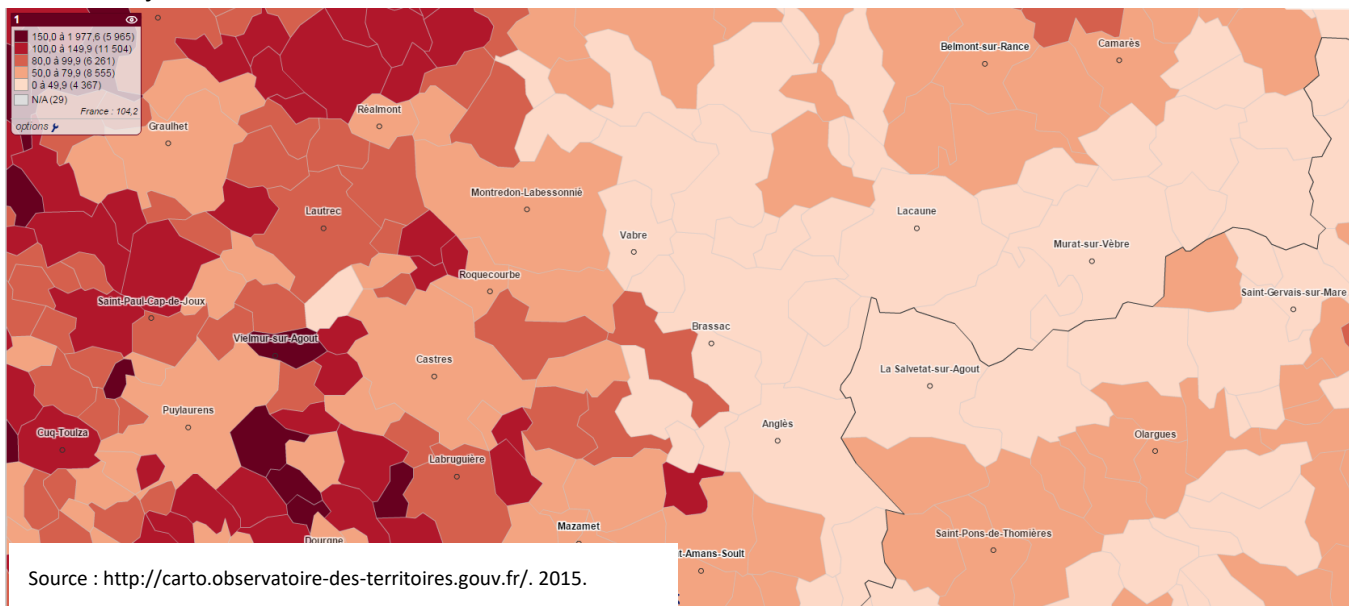
CARTE 11 : PART DE LA POPULATION AGEE DE 60 ANS ET PLUS EN 2012 PAR COMMUNE. INSEE 2012

Lacaze, Escroux et Cambon-et-Salvergues ont près de la moitié de leur population qui a 60 ans ou plus. L'enclavement et les zones d'emplois assez éloignées ne permettent pas d'attirer la population active. A noter qu'Espérausses a un taux de plus de 60 ans moins important que les communes alentours : 30 %.

La frange ouest est plus jeune. Les communes de Burlats, Montfa, St-Germier, Le Bez et St-Jean-de-Vals ont même un indice de jeunesse en 2012 (carte ci-dessous) plus élevé que celui de la ville de Castres (entre 94 et 132 contre 78 pour Castres) et ceux de Roquecourbe, Lacrouzette et St-Salvy-de-la-Balme s'en rapprochent (entre 50 et 71). Dans ces communes, la proximité de l'agglomération castraise et le travail du granit permettent de fournir de l'emploi aux habitants.

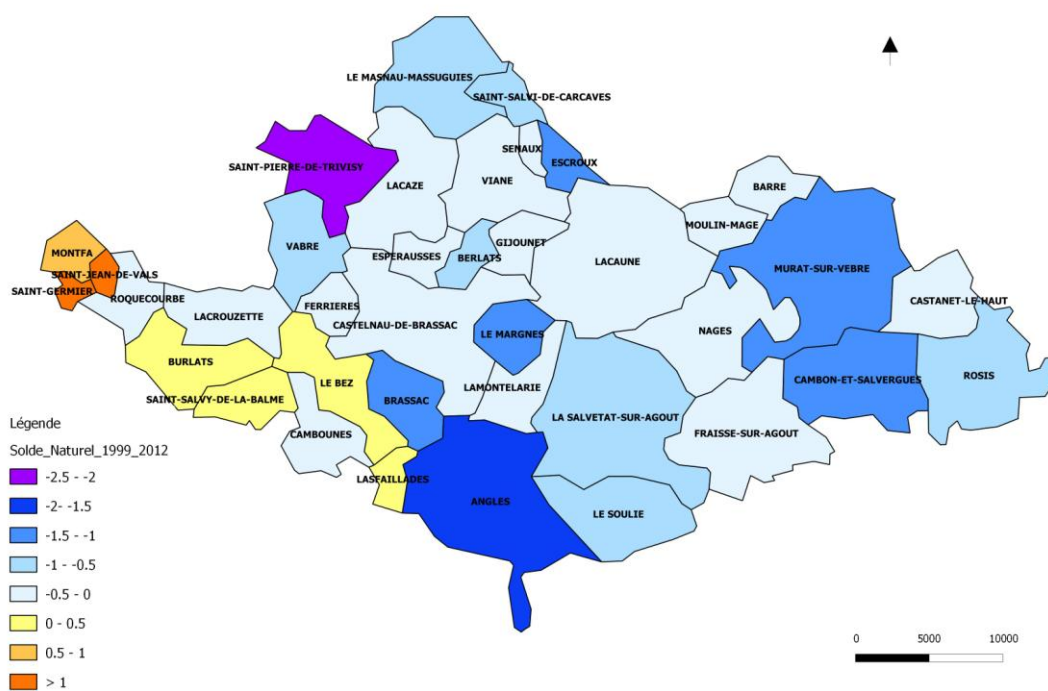
L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune (plus il est faible et plus elle est âgée). En France, il est de 104,2 en 2012. En Hautes Terres d'Oc, il est de 53,6 ; dans 27 communes, il est compris entre 0 et 49 ; il est particulièrement faible à Cambon-et-Salvergues (18,5), Senaux (20), Berlats (20,5), Lacaze (26,2), Escroux (22,2) et Nages (26,2). En revanche, il est supérieur à celui de la France, du Tarn (75,6), de l'Hérault (91,1) et des deux Régions sur la partie ouest proche de l'agglomération castraise : St-Jean-de-Vals (131,3), Montfa (125,3), St-Germier (119,4), Le Bez (97) et Burlats (93,9). Il est proche des moyennes départementales à Lacrouzette (64,2), Roquecourbe (70,9), Le Soulié (55,3), Viane (58,1), Saint-Salvi-de-Carcavès (66,7), Castanet-le-Haut (66,1).

Indice de jeunesse en 2012 :



CARTE 12 : INDICE DE JEUNESSE EN 2012

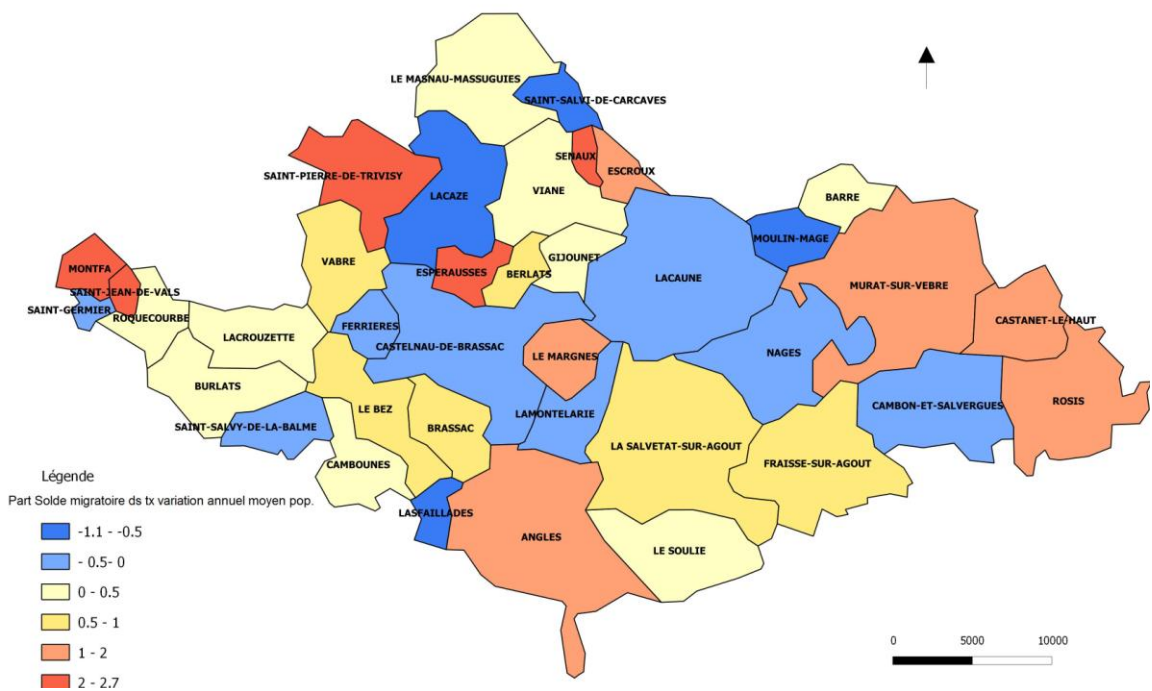
Part du solde naturel dans le taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2012



CARTE 13 : PART DU SOLDE NATUREL DANS LE TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2012 PAR COMMUNE. INSEE 2012

Le vieillissement de la population se traduit par un solde naturel négatif pour presque l'ensemble des communes. Seules les communes de l'ouest du territoire ont un nombre de naissances supérieur aux décès.

Part du solde migratoire dans le taux de variation annuel moyen de la population entre 1999 et 2012



CARTE 14 : PART DU SOLDE MIGRATOIRE DANS LE TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2012 PAR COMMUNE. INSEE 2012

Ce solde naturel négatif est compensé par le solde migratoire³. En effet, le taux de variation annuel moyen de la population est de - 0,02 %, dont -0,43% est dû au solde naturel et 0,41% est dû au solde migratoire.

Comparaison avec les Départements et les Régions⁴ :

	Taux de variation annuelle de pop. 1999-2012	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent
Tarn	0,8	0	0,8
Hérault	1,4	0,3	1,1
Midi-Pyrénées	1,1	0,2	0,9
Languedoc-Roussillon	1,3	0,2	1,1
France	0,7	0,4	0,3
PETR	- 0,02	- 0,43	0,41

Ainsi, même si la balance naturelle est déficitaire, le territoire compense cette perte d'habitants grâce à l'arrivée de nouvelles personnes.

La situation est assez différenciée sur le territoire. Le solde migratoire bénéficie :

- à la frange ouest : Montfa, St-Jean-de-Vals.

³ La variation de la population dépend du solde naturel (nombre de naissances-nombre de décès) et du solde migratoire (nombre d'arrivées-nombre de départs). Pour connaître le solde migratoire, on soustrait à la variation de la population entre deux périodes, le solde naturel entre ces deux mêmes périodes.

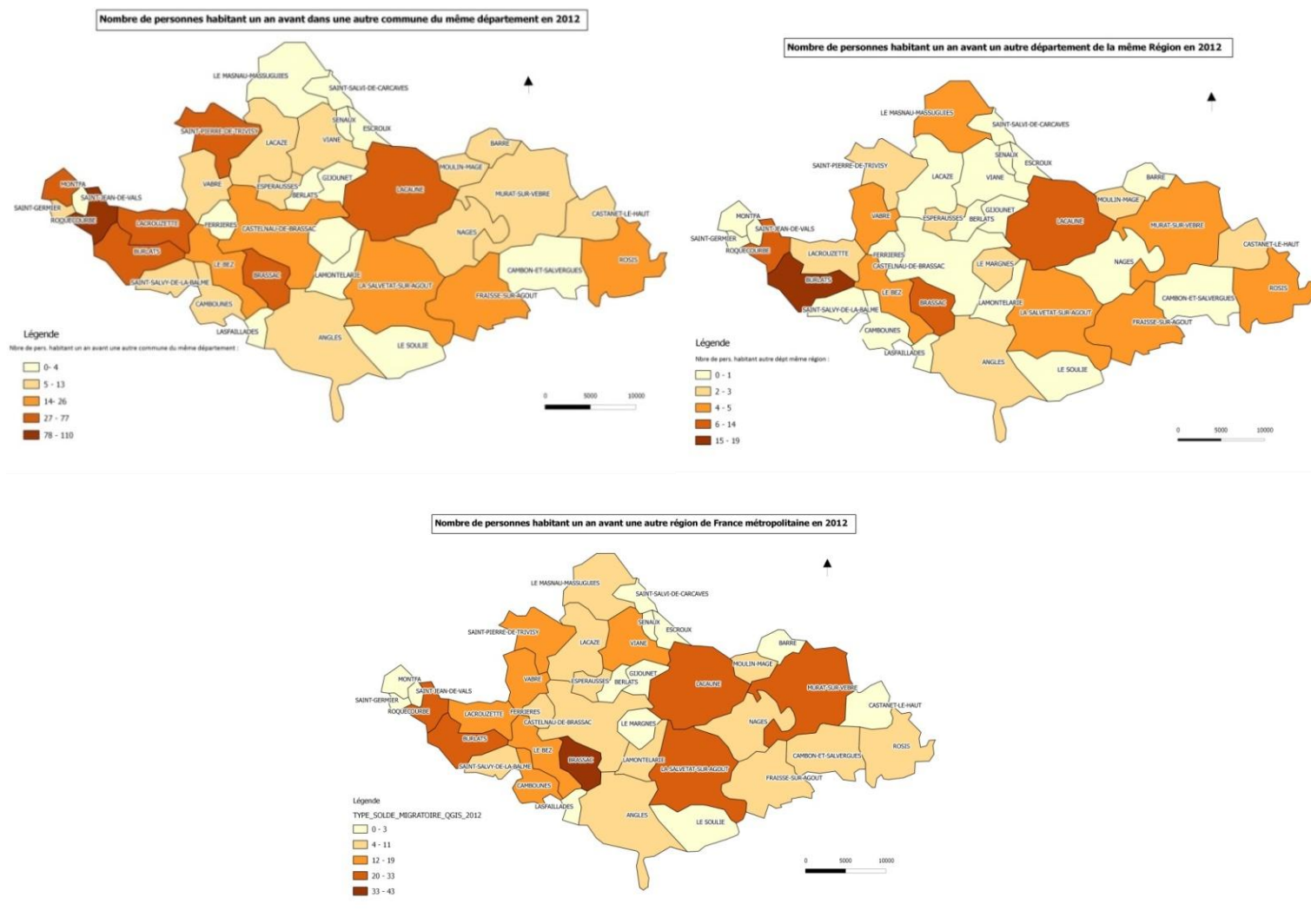
⁴ Source : INSEE RP 2012. Observatoire des territoires

- aux communes où se sont installés principalement des retraités : Senaux, Escroux, Castanet-le-Haut, Rosis, Fraïsse-sur-Agout.
- aux centres bourgs : surtout St-Pierre-de-Trivisy, Murat-sur-Vèbre, Anglès, Vabre, Brassac, La-Salvetat-sur-Agout.

Au total, près de 2/3 des communes du territoire observent un gain de population.

Seules 8 communes possèdent un solde naturel et un solde migratoire négatif, il s'agit de Lacaune, Lacaze, St-Salvi-de-Carcavès, Ferrières, Castelnau-de-Brassac, Lamontelarié, Moulin-Mage, Cambon-et-Salvergues.

Entre 1999 et 2012, le territoire a comptabilisé un total de 1099 entrées.



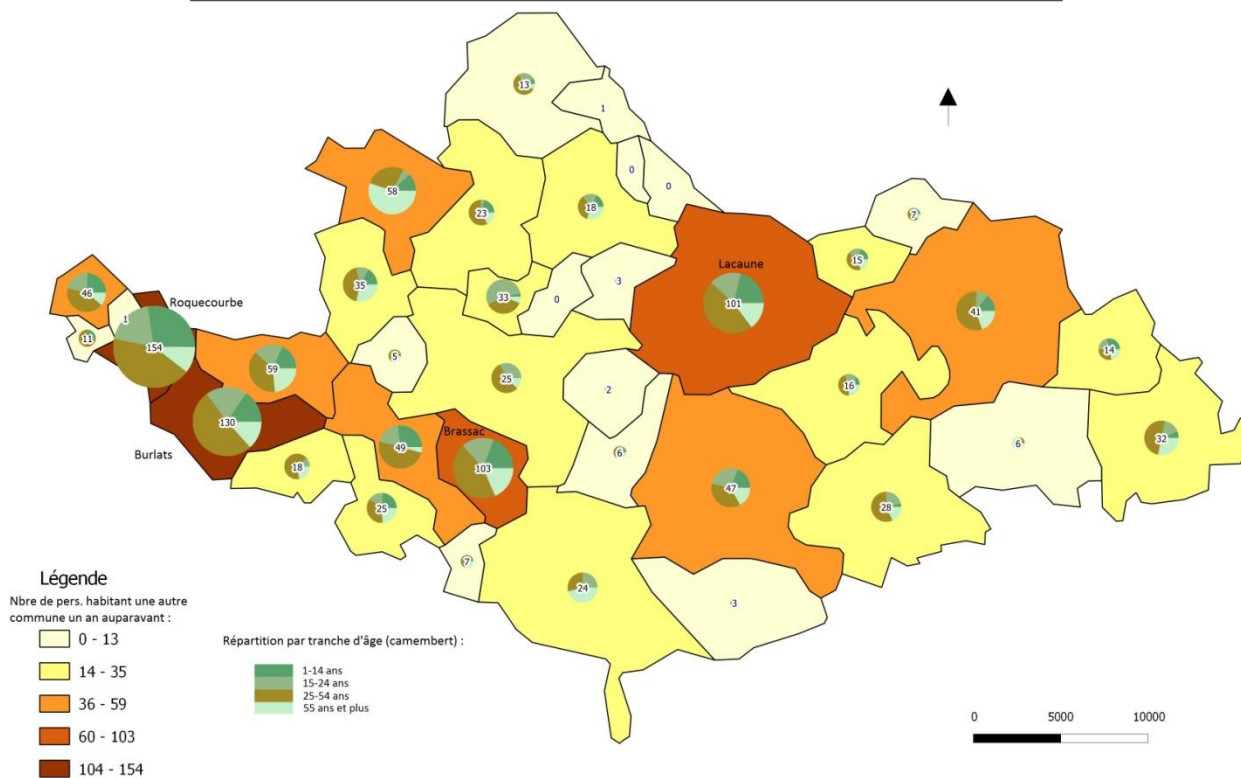
CARTES 15 : ARRIVEES DE NOUVEAUX HABITANTS PAR COMMUNE. INSEE 2012

Les nouveaux habitants viennent principalement du département du Tarn. Le territoire est donc concerné par des migrations résidentielles de proximité. Les communes les plus attractives sont les communes situées à proximité de Castres, le long de l'axe Castres-Brassac-Lacaune ainsi que les communes de St-Pierre-de-Trivisy, Murat-sur-Vèbre et La-Salvetat-sur-Agout.

Les nouveaux habitants en provenance des autres départements de la région, sont peu nombreux.

Pratiquement l'ensemble des communes connaît l'installation de nouveaux habitants venant des autres régions françaises. Brassac, Burlats, Roquecourbe, Lacaune, Murat-sur-Vèbre et La-Salvetat-sur-Agout sont plus particulièrement concernées.

Population habitant une autre commune un an auparavant répartie par tranche d'âge en 2012



CARTE 16: POPULATION HABITANT UNE AUTRE COMMUNE UN AN AUPARAVANT REPARTIE PAR TRANCHE D'AGES EN 2012. INSEE 2012

Le territoire attire principalement des actifs. Ces derniers se concentrent en grande partie dans les centres bourgs et le long de l'axe Castres-Brassac-Lacaune-Murat-sur-Vèbre et à La-Salvetat-sur-Agout. St-Pierre-de-Trivisy accueille également de nouveaux habitants, il s'agit davantage d'une population âgée de 55 ans et plus. Ce sont les emplois, les services et la qualité des aménagements qui attirent ces populations.

L'accueil de nouvelles populations impose de disposer d'un cadre de vie suffisamment attractif. Plusieurs bourgs enregistrent une perte de population. Le territoire doit ainsi travailler aussi bien sur le développement économique pour accueillir des populations plus jeunes en âge de travailler, que sur l'accès aux services et sur l'aménagement des cœurs de village. Il doit également approfondir les raisons d'installation ou de départ afin de mener des actions appropriées.

1.1.4-UNE POPULATION A FAIBLE REVENU ET UN DESERREMENT DES MENAGES

1.1.4.1- LES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS) : UNE POPULATION D'OUVRIERS ET D'EMPLOYES.

Situation devant l'emploi des 15 ans ou plus en Hautes Terres d'Oc en 2012

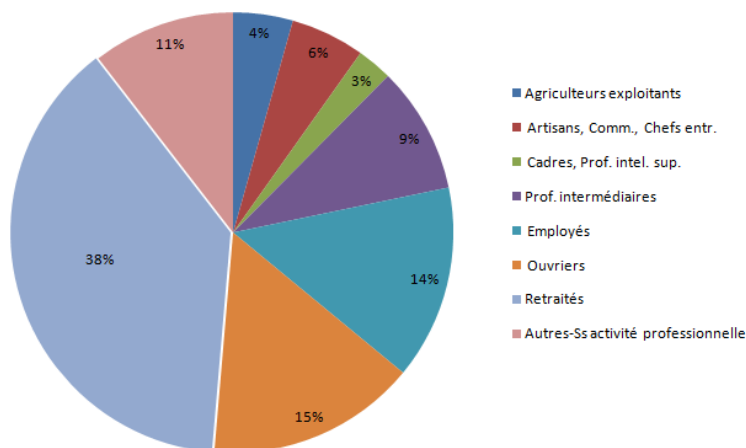


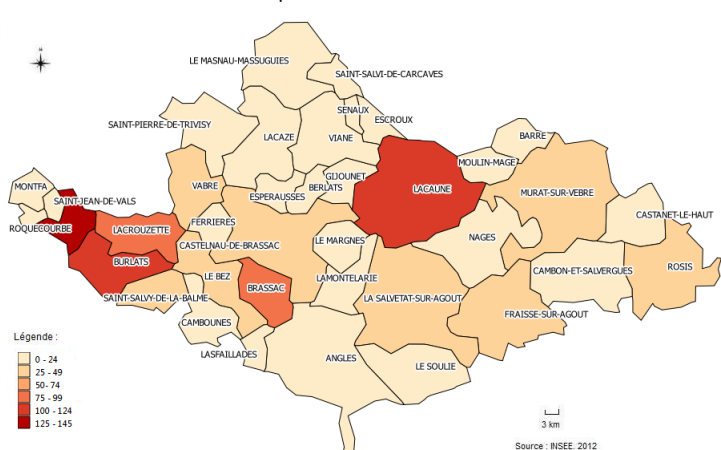
FIGURE 17 : SITUATION DEVANT L'EMPLOI DES 15 ANS OU PLUS EN 2012. INSEE 2012

La répartition de la population selon la situation devant l'emploi est sensiblement la même sur l'ensemble du territoire.

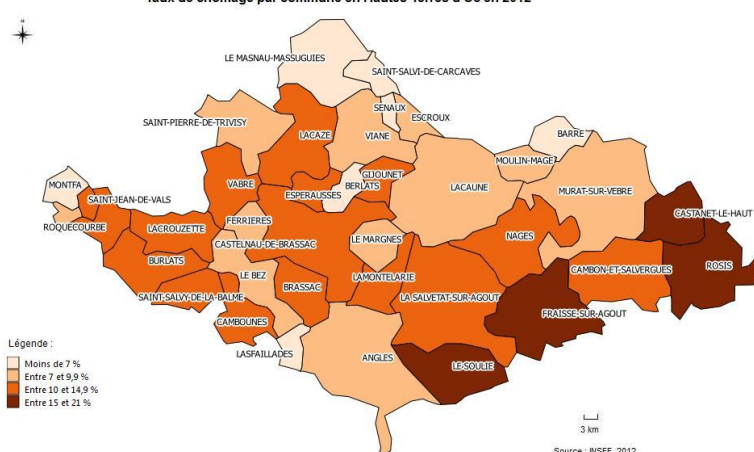
Le vieillissement de la population se reflète dans la répartition des catégories socioprofessionnelles. Près de 40 % de la population est retraité.

Le taux de chômage est de 11%. Ce taux est inférieur aux moyennes départementales du Tarn et de l'Hérault qui atteignent respectivement 13 % dans le Tarn et 16,7% dans l'Hérault (France : 10,5%)⁵.

Nombre de chômeurs par commune en Hautes Terres d'Oc en 2012



Taux de chômage par commune en Hautes Terres d'Oc en 2012



CARTES 18 : NOMBRE DE CHOMEURS ET TAUX DE CHOMAGE PAR COMMUNE. INSEE 2012

⁵ Sur le chômage, voir aussi page 95

Logiquement, ce sont les communes où la population est la plus importante qui comptent le plus de chômeurs : Lacaune, Roquecourbe, Burlats, Lacrouzette et Brassac. Ce sont cependant les communes de l'Est du territoire, de Gijounet, Espérausses et Vabre sur la vallée du Gijou qui ont le plus haut taux de chômage. A noter que ce sont également des communes qui attirent des populations nouvelles.

Situation devant l'emploi des 15 ans ou plus par intercommunalité en 2012

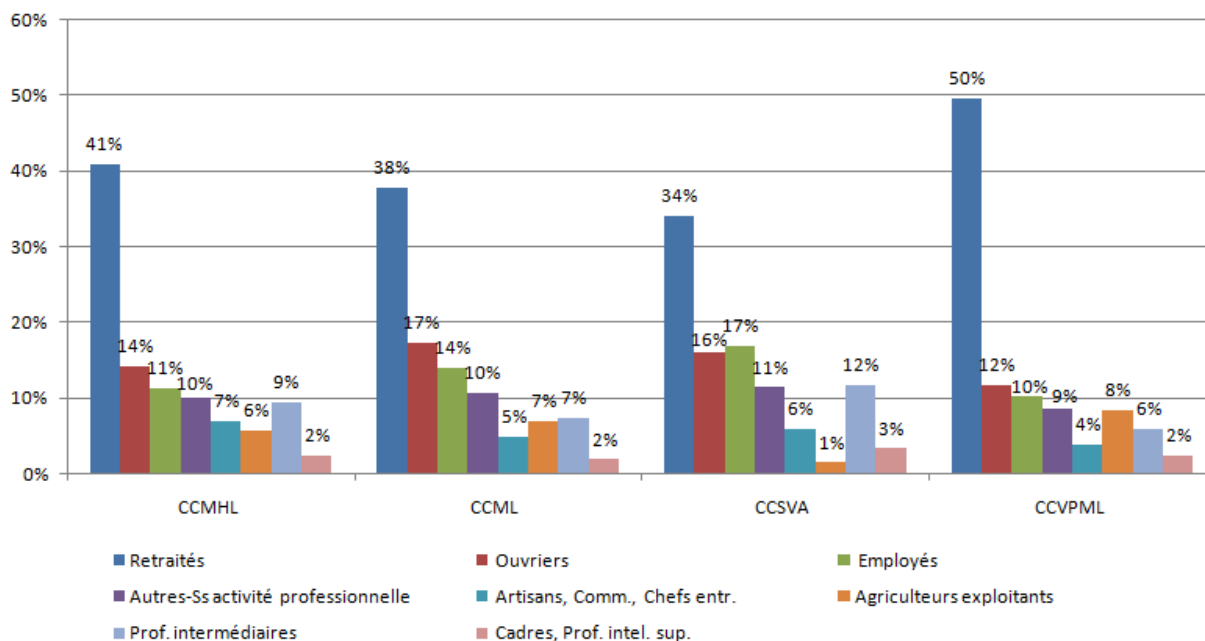


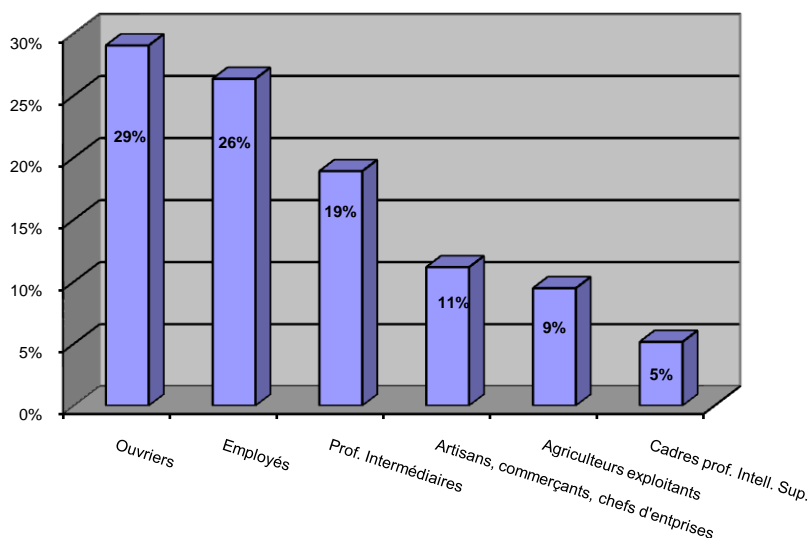
FIGURE 19 : SITUATION DEVANT L'EMPLOI DES 15 ANS OU PLUS PAR SECTEURS. INSEE 2012

On retrouve quelques spécificités du tissu socioprofessionnel:

- **CC. Sidobre Val d'Agout** : Dans ce territoire périurbain, par rapport aux autres secteurs, la part des retraités est la plus faible avec celle des Monts de Lacaune alors que celle des chômeurs est la plus élevée. Les agriculteurs sont par ailleurs peu représentés. La part des employés est sensiblement la même que celle des ouvriers.
- **CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune** : À l'inverse la part des retraités est la plus forte. Territoire plus rural, les agriculteurs y sont presque autant représentés que les ouvriers et employés.
- **CC. Monts de Lacaune** : À l'image de la dynamique économique de cette CC., la part des actifs est la plus élevée, celle du chômage la plus faible et la proportion d'ouvriers domine les autres secteurs d'activité.
- **CC. Montagne du Haut Languedoc** : Hormis la forte présence de retraités, on peut relever la part sensiblement supérieure aux autres territoires de montagne des artisans, commerçants et chefs d'entreprises qui est vraisemblablement à croiser avec l'économie résidentielle et touristique.

Si on ne compte pas les retraités et personnes sans activité professionnelle, Hautes Terres d'Oc est composé de 55 % d'ouvriers et d'employés, de 19 % de professions intermédiaires.

Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) des 15-64 ans en Hautes Terres d'Oc



Le nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises est légèrement supérieur à celui des agriculteurs exploitants.

En France et dans les deux départements ce sont les employés puis les professions intermédiaires qui dominent (avec les ouvriers pour le Tarn). La catégorie des cadres supérieurs est plus élevée que celle des chefs d'entreprises-artisans-commerçants et celle des agriculteurs, ces derniers arrivant en dernière position.

FIGURE 20 : PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PSC) DES 15-64 ANS . INSEE 2012

Le territoire est marqué par une proportion de PCS de premier niveau, le taux de cadre étant l'un des plus faibles du département du Tarn et représentant moins d'1/3 de celui de la Région Midi-Pyrénées et de la France.

	France en 2013*		Midi-Pyrénées en 2010		Tarn en 2010		HTO en 2012	
	Taux	Position	Taux	Position	Taux	Position	Taux	Position
Employés	28,9	1	28,6	1	31	1	26	2
Professions intermédiaires	24,4	2	25	2	23	2	19	3
Ouvriers	22,2	3	19,6	3	23	2	29	1
Cadres supérieurs	16,8	4	16	4	11,5	3	5	6
Artisans - commerçants - chefs d'entreprises	6	5	7,1	5	7,7	4	11	4
Agriculteur exploitant	1,8	6	3,6	6	3,8	5	9	5
TOTAL	100		100		100		100	

FIGURE 21 : COMPARAISON DES TAUX DE PCS EN HAUTES TERRES D'OC- FRANCE - MIDI-PYRENEES-TARN. INSEE 2010/2012

Répartition de la pop. 15-64 ans en PCS

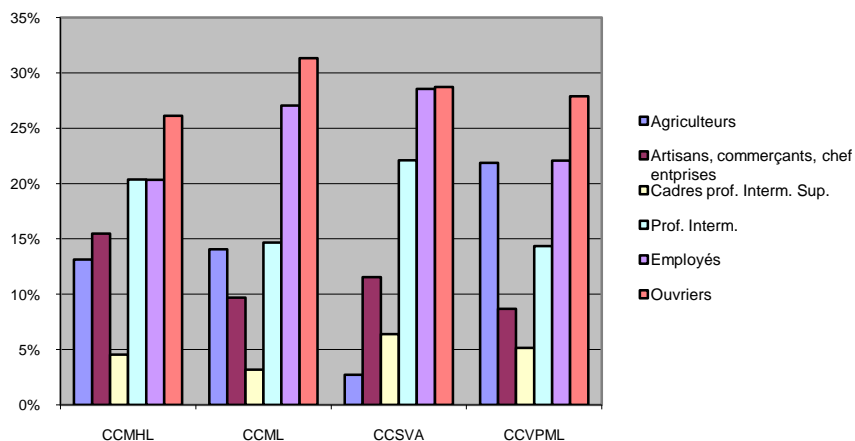


FIGURE 22 : REPARTION DE LA POPULATION DES 15-64 ANS EN PCS. INSEE 2010/2012

Même si la part d'ouvriers domine, on constate quelques spécificités par CC. :

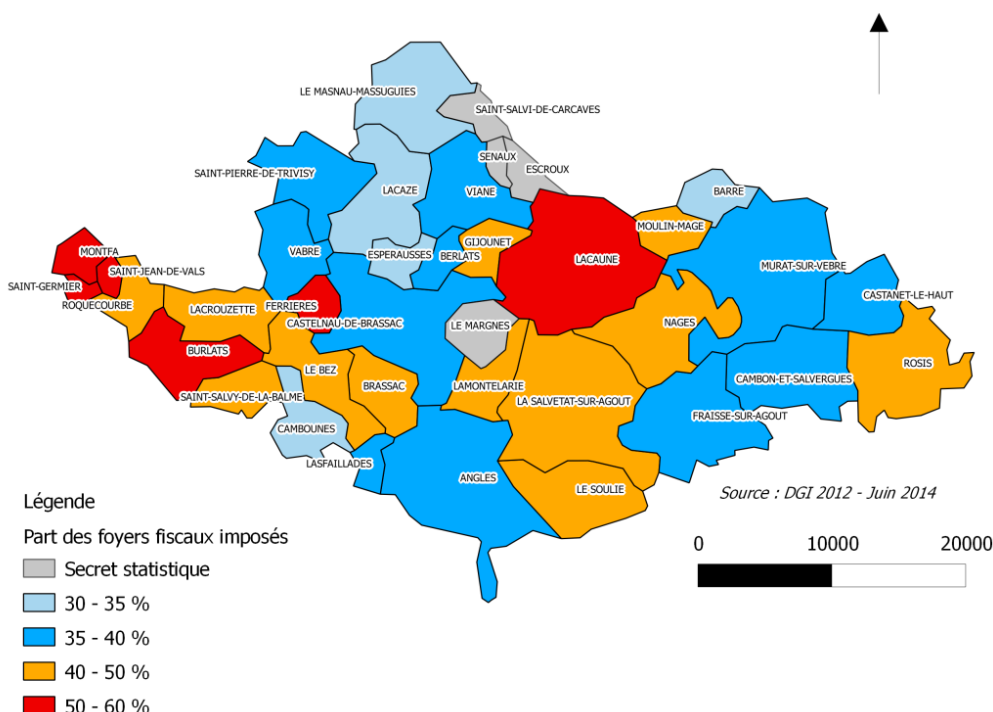
- **CC. Monts de Lacaune** : Part des ouvriers domine suivi par celle des employés.
- **CC. Sidobre Val d'Agout** : Part des ouvriers et employés presque égale. Agriculteurs peu représentés.
- **CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune** : Part des ouvriers la plus importante, part des agriculteurs similaire à celle des employés
- **CC. Montagne du Haut Languedoc** : différence moins marquée entre PCS (Prof. intermédiaires-employés-artisans, commerçants, chefs d'entreprises-agriculteurs), part supérieure aux autres territoires de montagne des artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

1.1.4.2- DES REVENUS INFÉRIEURS AUX MOYENNES NATIONALE ET DÉPARTEMENTALE

En 2012, la plupart des communes n'ont qu'un tiers de leurs ménages fiscaux imposables. Cela est dû aux parts de retraités et d'agriculteurs importantes sur cette partie du territoire. 64 % des ménages fiscaux sont imposés en France en 2012, 56,4 % dans le Tarn, 58,3 % dans l'Hérault.

Seules six communes offrent des revenus conformes aux moyennes nationale et départementale avec la moitié des ménages fiscaux imposés. Il s'agit des communes proches de Castres ou liées aux activités du granit et de la salaison.

Part des ménages fiscaux imposés en 2012 (sur revenus de 2011)



CARTE 23 :PART DES MENAGES FISCAUX IMPOSES EN 2012. DGI 2012. JUIN 2014

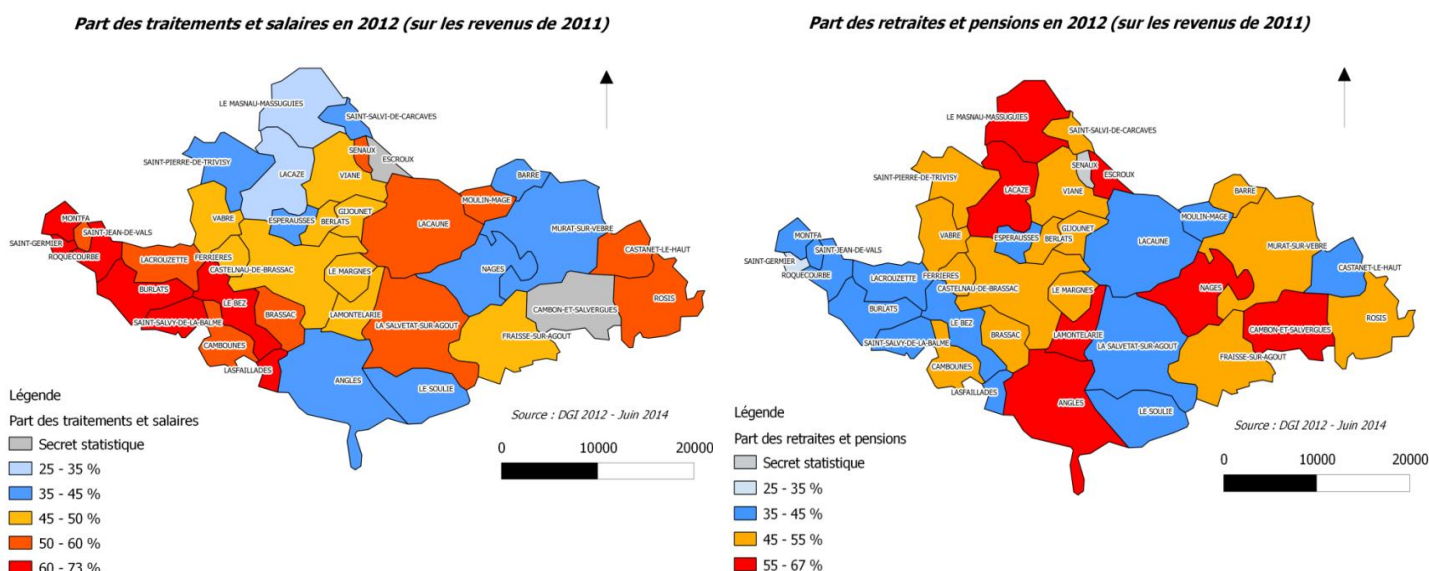


FIGURE 243 : PART DES TRAITEMENTS, SALAIRES, RETRAITES ET PENSIONS PAR COMMUNE EN 2012. INSEE 2012

En effet, les communes appartenant à la CC. Sidobre Val d’Agout présentent des parts de traitement et salaire beaucoup plus importantes que les communes au nord et au sud du territoire.

Au contraire, la part des retraites et pensions est davantage marquée dans les communes le long d’un axe nord-sud et dans les communes de l’est du territoire.

De manière générale, les revenus des ménages du territoire sont inférieurs aux moyennes départementales sauf pour la commune de Lacaune qui dispose de revenus plus élevés.

La CC. Sidobre Val d’Agout où la part des traitements et salaires est la plus importante de Hautes Terres d’Oc, possède logiquement des revenus plus élevés que le reste du territoire. La CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, avec une part importante de retraites et pensions, a les revenus les plus faibles du territoire.

	Moyenne des revenus brut / UCM ⁶ en 2011 – Ensemble des ménages
Hérault	20 100 €
Tarn	19 060 €
Lacaune	19 169 €
La-Salvetat-sur-Agout	18 472 €
Roquecourbe	17 190 €
Vabre	15 813 €
CC Sidobre Val d’Agout	18 439 €
CC des Monts de Lacaune	17 723 €
CC de la Montagne du Haut Languedoc	16 808 €
CC des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune	15 170 €

FIGURE 25 : MOYENNE DES REVENUS BRUTS EN 2011 DEPARTEMENTS - COMMUNES - SECEURS HAUTES TERRES D’OC INSEE 2012

⁶ UCM : Dans chaque ménage fiscal, on compte le nombre d’équivalents adultes qui le composent :

- le premier adulte compte pour 1 ;
- les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

En termes d’étude du revenu fiscal, cette unité de mesure permet de relativiser le revenu du ménage suivant sa taille et sa structure par âge. Elle est préconisée pour comparer les niveaux de revenus entre les zones géographiques observées et pour analyser les inégalités de revenu à l’intérieur d’une même zone géographique.

De même, plus d'1/3 des habitants de chacune des quatre CC. ont des revenus inférieurs à 60% du plafond HLM⁷. Comme à l'échelle nationale (64 %), près des 2/3 des ménages de chacune des CC. ont des revenus inférieurs au plafond HLM, on est presque au 3/4 des ménages sur la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune (72 %). Ainsi tous ces ménages pourraient potentiellement être éligibles à des logements HLM.

	OCCUPANTS_PLAFOND HLM<60%	OCCUPANTS_ PLAFOND HLM 60- 100%	OCCUPANTS _PLAFOND HLM > 100 %	TOTAL MENAGES	PART DES OCCUPANTS _PLAFOND HLM<60%	PART DES OCCUPANTS _PLAFOND HLM 60-100%	PART DES OCCUPANTS_PLAFOND HLM > 100%
34 - Hérault - DEP	153983	123351	173616	463145	33,25	26,63	37,49
81 - Tarn - DEP	53761	50110	56995	165444	32,49	30,29	34,45
34293- La Salvetat-sur-Agout - Com	167	147	171	533	31,33	27,58	32,08
81124- Lacaune - Com	349	356	422	1174	29,73	30,32	35,95
81227- Roquecourbe - Com	343	375	308	1034	33,17	36,27	29,79
81305- Vabre - Com	145	130	98	398	36,43	32,66	24,62
243400389 - CC de la Montagne du Haut Languedoc - EPCI 2010	500	335	351	1293	38,67	25,91	27,15
248100638 - CC des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune - EPCI 2010	610	453	319	1477	41,3	30,67	21,6
248100661 - CC des Monts de Lacaune - EPCI 2010	869	746	765	2501	34,75	29,83	30,59
248100711 - CC Sidobre Val d'Agoût - EPCI 2010	1239	1315	1310	3975	31,17	33,08	32,96

	Taux de Pauvreté	Sur revenu disponible médian :				
		Part Prestations sociales	dont Part Prestations familiales	dont Part Minima sociaux	dont Part Prestations logement	Part Impôts
France métropolitaine	14,3	5	2,2	1,4	1,4	-17
Midi-Pyrénées	13,9	5	2	1,5	1,4	-15,7
Languedoc-Roussillon	19,8	6,6	2,3	2,2	2	-15,5
TARN	15,1	5,5	2,3	1,7	1,5	-14,1
HERAULT	19,2	6,3	2,3	2,1	2	-16,4
CC. des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune	22,7	4,8	1,7	2	1,1	-10,6
CC. de la Montagne du Haut Languedoc	21,8	5,3	1,8	2,1	1,4	-12
CC. des Monts de Lacaune	17,4	4,1	1,6	1,4	1	-12,8
CC. Sidobre Val d'Agout	12,3	4,3	2	1,3	1	-13
Burlats	13,3	4,1	2,1	1,1	0,9	-14,6
Lacaune	13,7	3,6	1,3	1,2	1	-14,5
Roquecourbe	10,7	4,8	2,1	1,5	1,3	-11,4

FIGURE 264 : REVENUS, TAUX DE PAUVRETE ET PRESTATIONS SOCIALES. INSEE FILOSOFI 2012

⁷ Au dessous d'un certain seuil de revenus, nommé le plafond HLM, les ménages peuvent être éligibles à un logement HLM: moins de 20 013 € / an pour 1 personne, moins de 26 725 € / an pour 2 personnes, moins de 38 800 € / an pour 4 personnes en 2010.

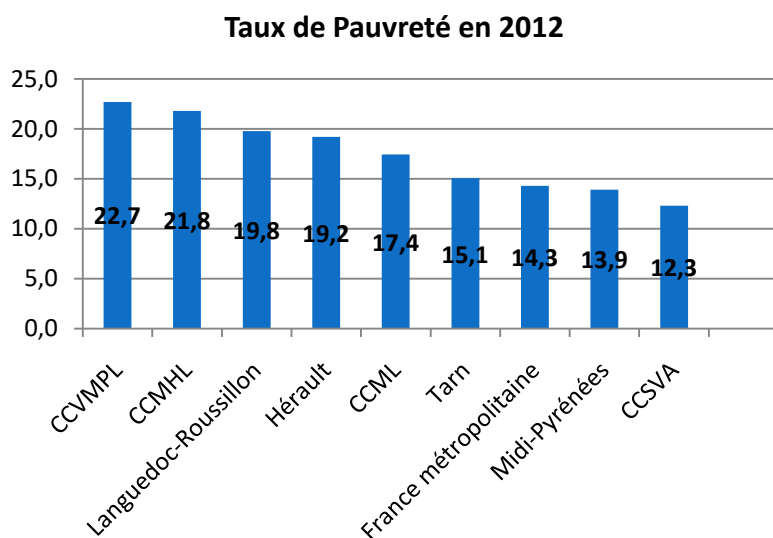


FIGURE 27 : TAUX DE PAUVRETE EN 2012. INSEE FILOSOFI 2012

Le Taux de Pauvreté⁸ est hétérogène au sein des intercommunalités de Hautes Terres d'Oc. Ce sont les CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc qui possèdent les taux de pauvreté les plus élevés, supérieurs à ceux de la France métropolitaine, des deux Régions et des deux départements, la Région Languedoc-Roussillon étant la deuxième Région et le Département de l'Hérault le dixième de France métropolitaine en terme de taux de pauvreté ; la CC. des Monts de Lacaune a un taux supérieur à ceux de la France, de la Région Midi-Pyrénées et du Tarn mais inférieur à ceux du Languedoc-Roussillon et de l'Hérault. La CC. Sidobre Val d'Agout a quant à elle un taux de pauvreté inférieur aux autres territoires.

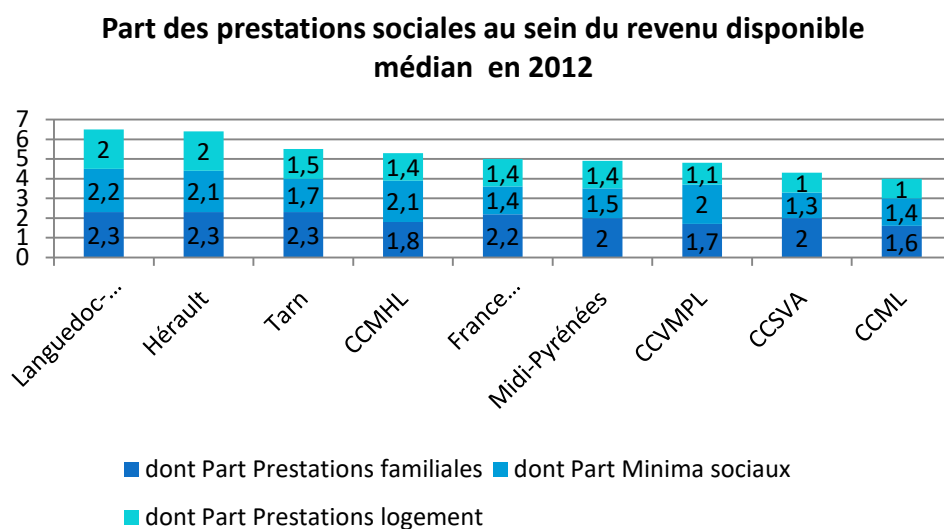


FIGURE 5 : PART DES PRESTATIONS SOCIALES AU SEIN DU REVENU DISPONIBLE MEDIAN EN 2012. INSEE FILOSOFI 2012

Au sein du revenu médian, ce sont les personnes habitant sur les CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc pour lesquelles la part des prestations sociales et des minima sociaux est la plus importante. Concernant les minima sociaux, sur ces deux CC., les parts du revenu médian sont

⁸ Le taux de pauvreté est la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) par unité de consommation (UC), est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible par UC de l'ensemble de la population. Source : INSEE.

supérieures à celles de la France métropolitaine, de la Région Midi-Pyrénées et du Tarn. Sur les deux autres CC., la part des minima sociaux dans le revenu médian est inférieure à celle des autres unités administratives et territoriales.

1.1.4.3-DES MENAGES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX ET PETITS

Depuis 1968, la population du territoire a diminué. Dans le même temps, le nombre de ménage a augmenté, passant de 7 025 en 1968 à 9 296 en 2012.

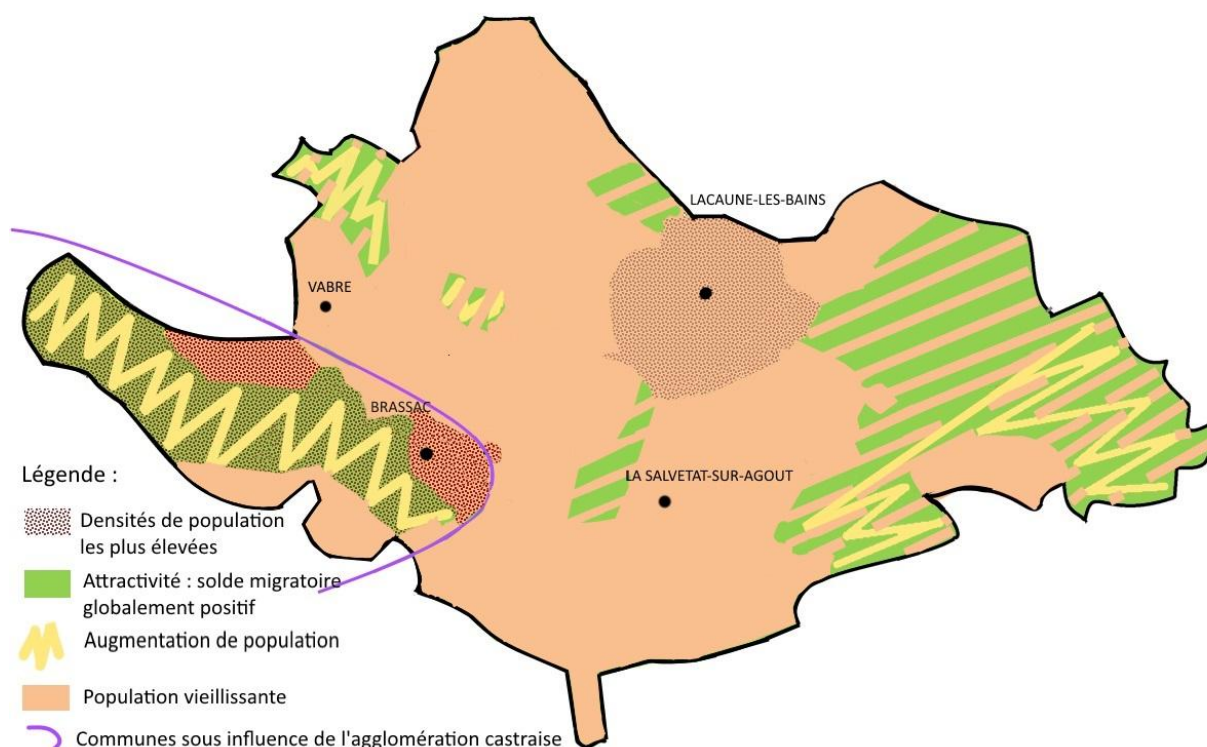
Ce phénomène s'explique par le desserrement des ménages : la taille des ménages est passée de 3,39 personnes en 1968 à 2,18 personnes en 2012, cette diminution est plus importante qu'à l'échelle de la France, la taille des ménages étant passée de 3,08 en 1968 à 2,26 en 2012. Le vieillissement de la population et l'installation de retraités expliquent cette baisse du nombre de personnes par ménages.

	1968		1975		1982		1990		1999		2010		2012	
	Nombre de ménages	Taille moyenne des ménages	Nombre de ménages	Taille moyenne des ménages	Nombre de ménages	Taille moyenne des ménages	Nombre de ménages	Taille moyenne des ménages	Nombre de ménages	Taille moyenne des ménages	Nombre de ménages	Taille moyenne des ménages	Nombre de ménages	Taille moyenne
CCML	2186	3,26	2260	2,90	2236	2,79	2229	2,61	2291	2,42	2401	2,14	2403	2,12
CCVPML	1331	3,57	1265	3,46	1273	3,14	1224	2,93	1285	2,49	1392	2,19	1409	2,10
CCSVA	2446	3,57	2723	3,37	2991	3,12	3288	2,91	3576	2,60	4121	2,37	4229	2,29
CCMHL	1062	3,17	964	2,84	994	2,64	1035	2,38	1141	2,19	1273	2,08	1255	2,02
HAUTES TERRES D'OC	7025	3,39	7212	3,14	7494	2,92	7776	2,71	8293	2,43	9187	2,20	9296	2,18

FIGURE 296 : EVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA TAILLE DES MENAGES ENTRE 1968 ET 2012 PAR SECTEUR. INSEE 2012

Le desserrement des ménages et l'arrivée de nouveaux habitants exigent une offre en logements suffisante et satisfaisante sur le territoire et cela même en cas de stagnation de la population.

FIGURE 307 : CARTE DE SYNTHESE : DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES EN HAUTES TERRES D'OC ENTRE 1999-2012



SYNTHESE – DEMOGRAPHIE**Un territoire rural maillé de centres-bourgs et sous l'influence de l'agglomération castraise sur sa partie ouest.**

Hautes Terres d'Oc est un territoire rural, la densité moyenne est de 17 hab/km². Cependant, elle est plus importante au sein des centres-bourgs du territoire (Lacaune, Vabre : 28 hab/km²) et à proximité de l'agglomération castraise (Roquecourbe : 139 hab/km², Lacrouzette : 60 hab/km²).

Une population qui se stabilise grâce à l'accueil de nouveaux habitants à l'ouest et à l'est et une partie centrale qui continue à voir sa population décliner.

Après une baisse de population entre 1968 et 1990, Hautes Terres d'Oc voit sa population se stabiliser depuis la fin des années 1990, autour de 21 000 habitants.

Des parties ouest et est qui attirent de nouvelles populations

Entre 1999 et 2012, l'arrivée de nouveaux habitants permet en partie de contre balancer le solde naturel puisque quatorze communes voient leur population stagner et une dizaine connaissent une augmentation de population, essentiellement dans les franges ouest et est du territoire et dans les très petites communes autour de Viane.

Les nouveaux habitants, arrivés entre 2011 et 2012, sont principalement des actifs. Les arrivées se concentrent davantage le long de l'axe Castres-Brassac-Lacaune. Sur les autres communes, il s'agit essentiellement de l'installation de retraités.

Une partie centrale qui ne bénéficie pas de l'installation de nouveaux habitants

Cependant, une dizaine de communes principalement situées dans la partie centrale du territoire, connaissent une évolution démographique négative, le solde naturel négatif n'étant pas compensé par le solde migratoire. Il existe un problème d'attractivité sur la partie rurale, les communes du centre du territoire ne bénéficiant pas ou peu de l'installation de nouveaux habitants.

Une population vieillissante, à faible revenu et marquée par un desserrement des ménages.**Une population vieillissante sauf à l'ouest du territoire**

32 % de la population est âgée de plus de 60 ans ce qui marque le vieillissement du territoire. Cela est particulièrement visible dans les petites communes du centre du territoire. Néanmoins, certaines communes de l'ouest possèdent une population plus jeune que celles de la France, des deux Départements et des deux Régions.

Une population de retraités, d'ouvriers et d'employés à faible revenu.

Le territoire est caractérisé par une majorité de professions de 1^{er} niveau, d'employés et d'ouvriers avec des spécificités par territoire :

- part d'ouvriers plus importante correspondant à la présence des filières sur CC. Monts de Lacaune et CC Sidobre Val d'Agout (+ attractivité de Castres)
- part d'agriculteurs plus élevée sur la CC Vals et Plateaux des Monts de Lacaune
- différence moins marquée entre PCS (Prof. intermédiaires-employés-artisans, commerçants, chefs d'entreprises-agriculteurs), part supérieure aux autres territoires de montagne des artisans, commerçants et chefs d'entreprises sur la CC. Montagne du Haut Languedoc.

Un desserrement des ménages plus marqué qu'à l'échelle de la France

Bien que le nombre d'habitants soit stable, le nombre de ménages continue à augmenter. Les ménages sont de plus en plus petits (en moyenne 2 personnes) et ont des revenus faibles ce qui implique des besoins en logements adaptés en termes de taille et de coût.

ENJEUX – DEMOGRAPHIE

- Encourager le rajeunissement de la population de la montagne en favorisant l'accueil de nouveaux habitants
- Enquête auprès des nouveaux arrivants : mener une enquête qualitative auprès des nouveaux arrivants pour connaître leurs motivations d'installation sur le territoire des Hautes Terres d'Oc.
- Prendre en compte le vieillissement de la population
- Prendre en compte les faibles revenus des ménages
- Prendre en compte le desserrement des ménages

1.1.5-UN PARC DE LOGEMENTS EN LEGERE PROGRESSION.

1.1.5.1-PLUS DE RESIDENCES PRINCIPALES MAIS AUSSI PLUS DE LOGEMENTS VACANTS

Entre 1999 et 2010, le parc de logements des Hautes Terres d'Oc a progressé de 1 568 logements. L'évolution du nombre de logements sur le territoire est globalement inférieure à celle du département du Tarn. Entre 1999 et 2010, le parc total de logements des Hautes Terres d'Oc a augmenté de 10,6 % alors qu'il a augmenté de 18 % dans le Tarn et de 19 % dans l'Hérault. Il ne s'agit pas d'un phénomène propre à la Montagne, mais qui, comme l'atteste la situation de l'agglomération Castres-Mazamet (progression de 10,8% du parc de logements), correspond aux dynamiques de développement de l'est du département tandis que l'ouest du Tarn et les communes situées à proximité de l'A68 profitent de l'attractivité toulousaine.

	2010				1999				Evolution en valeur absolue 1999 - 2010		
	Résidences principales	Rés secondaires et logts occasionnels	Logements vacants	Total Logements	Résidences principales	Rés secondaires et logts occasionnels	Logements vacants	Total Logements	Evolution du nombre de Résidences principales	Evolution du nombre de résidences secondaires ou lgmts occasionnels	Evolution du nombre de logements vacants
CCML	2401	1801	362	4565	2291	1652	283	4226	110	149	79
CCVPML	1392	1051	225	2667	1285	1044	214	2543	107	7	11
CCSVA	4121	632	528	5282	3576	660	371	4607	545	-28	157
CCMHL	1273	2363	213	3849	1141	2197	82	3420	132	166	131
Hautes Terres d'Oc	9188	5847	1329	16363	8293	5553	950	14796	895	294	379

FIGURE 31: COMPARAISON DE LA SITUATION DU LOGEMENT EN 1999 ET 2010 PAR SECTEUR. INSEE 2010

Le nombre de résidences principales, majoritaires sur le territoire, a augmenté au sein de chacune des CC. (+895 sur Hautes Terres d'Oc). Les résidences secondaires et occasionnelles ont augmenté de 294 unités.

C'est la CC. Sidobre Val d'Agout qui a connu la plus forte progression de résidences principales (+ 545 logements), dans le même temps le nombre de résidences secondaires et occasionnelles a légèrement diminué. Cette situation interroge sur la possibilité de transformation de certaines résidences secondaires, cet élément sera à travailler.

Sur la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, le nombre de résidences principales a augmenté de 107 et le nombre de résidences secondaires et occasionnelles a légèrement augmenté.

En revanche, pour les CC. des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, même si le nombre de résidences principales a augmenté, la part des résidences secondaires et occasionnelles a largement crû (respectivement +149 et +166 logements).

Enfin, de manière générale, les logements vacants sont également plus nombreux en 2010 (+ 379)⁹.

⁹ L'INSEE semble sous-estimer le nombre de logements vacants si l'on compare avec les données FILOCOM (issues des déclarations aux impôts). En effet, pour la même période FILOCOM compte 1 860 logements vacants sur le territoire.

Répartition des logements par intercommunalité en 2010

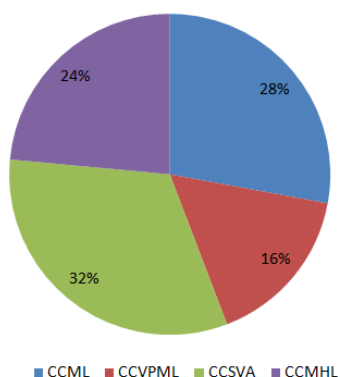


FIGURE 32: REPARTITION DES LOGEMENTS PAR SECTEUR. INSEE 2010

En valeur absolue, c'est la CC. Sidobre Val d'Agout qui possède le plus de logements suivie de la CC. des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc. En revanche, lorsque l'on rapporte ce nombre à la population, c'est sur la CC. Sidobre Val d'Agout que l'on trouve le moins de logements. Cela est dû à la part de logements vacants et de résidences secondaires beaucoup moins importante que sur les autres CC.

Nombre de logements pour 100 habitants par intercommunalité en Hautes Terres d'Oc en 2010

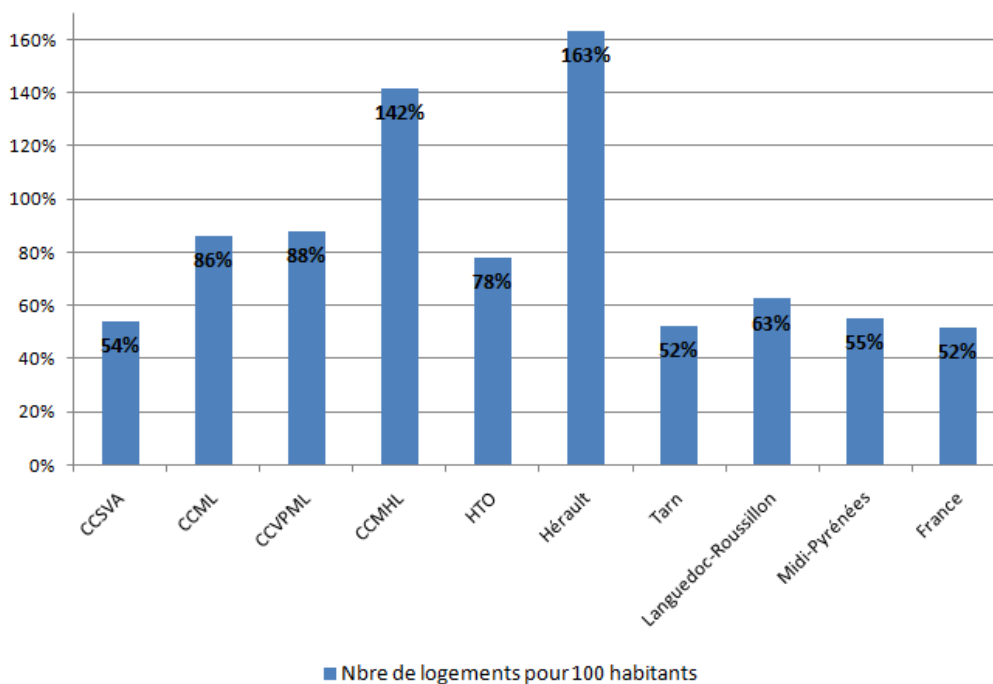


FIGURE 33: NOMBRE DE LOGEMENTS POUR 100 HABITANTS PAR SECTEUR EN 2010. INSEE 2010

Le nombre important de logements par habitants reflètent le nombre important de résidences secondaires présentes en Hautes Terres d'Oc et plus particulièrement sur la Montagne du Haut Languedoc. Seule la CC. Sidobre Val d'Agout se rapproche des taux tarnais et national.

Type de logements en 2010

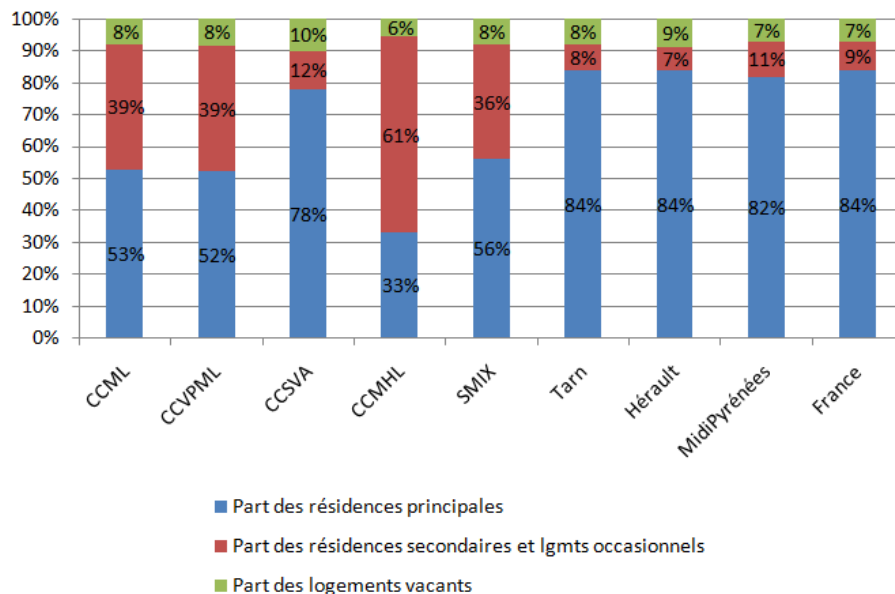


FIGURE 34: COMPARAISON DU TYPE DE LOGEMENTS EN 2010 PAR SECTEUR SUR HAUTES TERRES D'OC ET SUR LES DEPARTEMENTS ET LA REGION. INSEE 2010

En raison de son attrait touristique, la part des résidences secondaires en Hautes Terres d'Oc est largement supérieure à celles du Tarn, de Midi-Pyrénées et de France. En termes de logements vacants, les taux sont similaires. C'est sur la CC. de la Montagne du Haut Languedoc que la part des résidences secondaires est la plus importante, presque les 2/3 des logements étant des résidences secondaires. Au contraire, sur la CC. Sidobre Val d'Agout, plus des 3/4 des logements sont des résidences principales. Sur les CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et Monts de Lacaune, les résidences principales représentent plus de la moitié du parc de logements.

1.1.5.2- UNE PART DE CONSTRUCTION NEUVE FAIBLE

Entre 2004 et 2014, 1 106 permis de construire ont été accordés sur l'ensemble des Hautes Terres d'Oc (données SITADEL). Cela représente 4 % des permis de construire délivrés pour le département du Tarn alors que le territoire représente 1/5^{ème} de la superficie totale du département et 6 % de la population.

En outre, parmi ces 1 106 permis accordés, 866 ont autorisé des constructions nouvelles et 240 des constructions à partir de bâti existant. Ainsi, 78.3 % des permis concernaient des constructions neuves et 21.7 % du bâti existant. A titre de comparaison, la construction neuve représente 85.7% des permis délivrés par le département du Tarn et 90.1% des permis délivrés par l'Hérault.

Le nombre de logements autorisés est en baisse depuis 2007 :

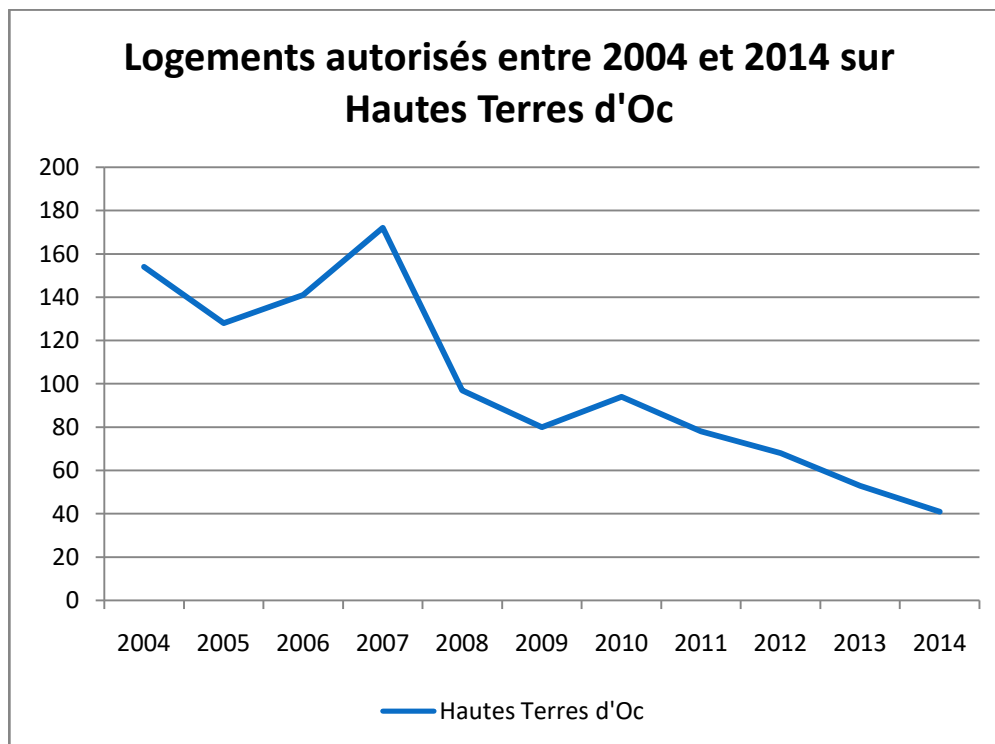


FIGURE 35 : LOGEMENTS AUTORISES ENTRE 2004 ET 2014 SUR HAUTES TERRES D'Oc. SITADEL 2015

La situation est similaire à l'échelle des départements du Tarn et de l'Hérault. Il s'agit d'une tendance nationale liée au phénomène de crise qui s'est accentué en 2007 (crise des « subprimes » aux Etats-Unis puis crise financière mondiale en 2007), à l'augmentation des coûts de construction engendrée par la réforme des taxes d'aménagement de 2010 et par la Règlementation Thermique de 2012.

Cependant, après avoir connu une baisse importante des logements autorisés, globalement jusqu'en 2009, leur nombre diminue toujours mais de façon moins importante qu'entre 2007 et 2009.

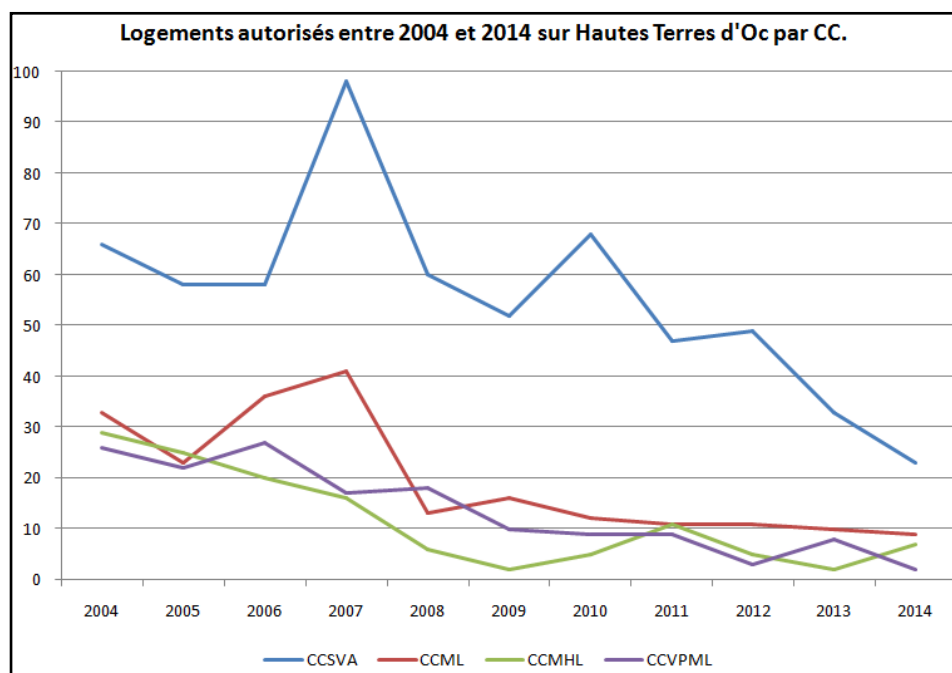


FIGURE 36 : LOGEMENTS AUTORISES ENTRE 2004 ET 2014 SUR HAUTES TERRES D'Oc PAR SECTEUR. SITADEL 2015

Cependant, la situation apparaît comme contrastée au sein de chaque CC. Après un « boom » des logements autorisés en 2006-2007 sur les Monts de Lacaune et Sidobre Val d'Agout puis en 2010 sur Sidobre Val d'Agout uniquement, le nombre de logements autorisés a chuté en 2008 sur Monts de Lacaune et en 2011 sur Sidobre Val d'Agout.

Sur la CC. Sidobre Val d'Agout, les documents d'urbanisme ont permis à Burlats, Brassac et Montfa dès 2006 d'ouvrir à l'urbanisation des terrains et de créer des lotissements et ainsi d'accueillir de nouveaux habitants. Il en est de même sur la CC. Monts de Lacaune et plus particulièrement à Lacaune où des lotissements ont permis la construction de nouvelles habitations.

Il reste stable quoiqu'à un niveau assez bas sur les CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et Monts de Lacaune depuis 2009. Le nombre de logements autorisés n'a cessé de baisser depuis 2004 sur Montagne du Haut Languedoc malgré une augmentation en 2011.

Part des logements autorisés entre 2004 et 2014 par intercommunalités

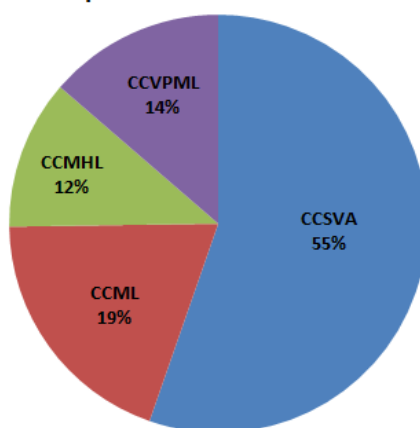


FIGURE 37 : PART DES LOGEMENTS AUTORISES ENTRE 2004 ET 2014 PAR SECTEUR. SITADEL 2015

La CC. Sidobre Val d'Agout concentre 55 % des logements autorisés entre 2004 et 2014 sur 16 % du territoire. Elle compte 612 logements autorisés sur la période 2004-2014. Cependant, si l'on rapporte ce chiffre à la population de ce territoire, cela équivaut à un peu plus de 6 constructions neuves pour 100 habitants (4 pour la CC. Monts de Lacaune et 5 pour les CC. Vals et Plateaux et Montagne du Haut Languedoc).

Entre 2001 et 2008, ce sont 983 résidences principales qui ont été construites :

Total des résidences principales construites entre 2001 et 2008

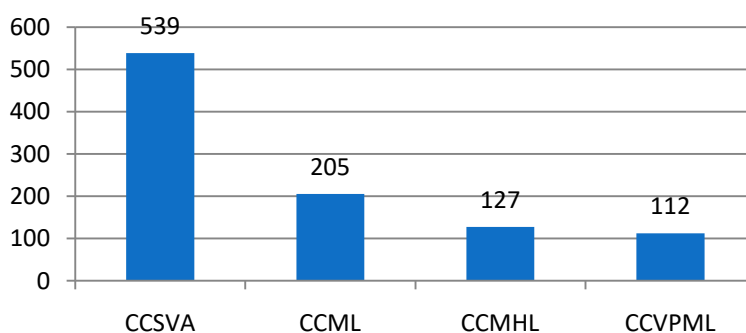
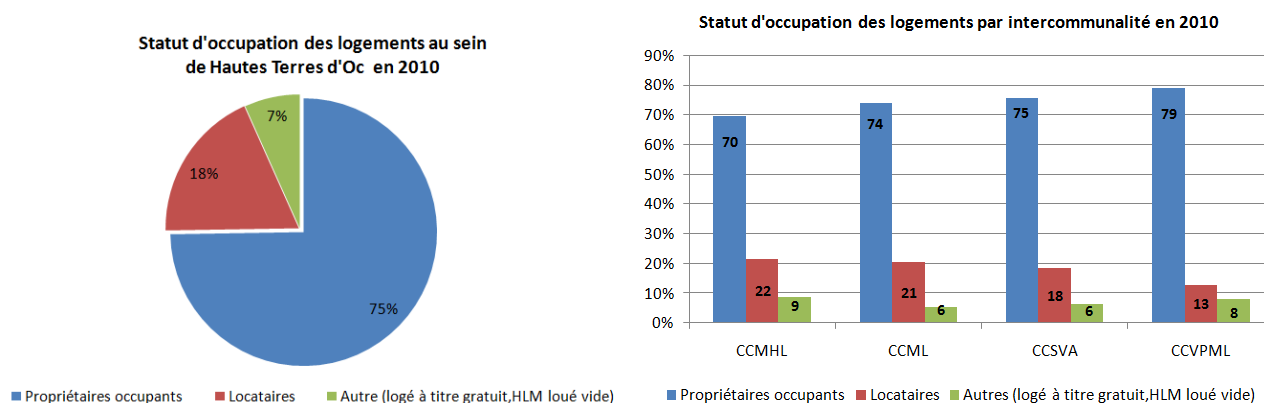


FIGURE 38 : NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES CONTRUITES ENTRE 2001 ET 2008. FILOCOM 2011

Ces nouvelles résidences principales représentent 10,7 % des résidences principales totales sur Hautes Terres d'Oc ce qui est équivalent au taux Français. Le taux est de 13% pour Sidobre Val d'Agout, 10% pour la Montagne du Haut Languedoc, 8% pour les Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et 8,5% pour les Monts de Lacaune. Entre 2001 et 2008, 123 logements étaient construits par an (67 sur la CC. Sidobre Val d'Agout, 26 sur la CC. Monts de Lacaune, 16 sur la CC. Montagne du Haut Languedoc et 14 sur la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune).

Entre 2009 et 2014, seulement 343 constructions neuves ont été autorisées, résidences secondaires comprises. Le nombre de constructions par an est tombé à 57, il a donc été plus que divisé par 2 par rapport à la période 2001-2008.

1.1.5.3-UNE MAJORITE DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAIS AGES



FIGURES 39 : STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS EN HAUTES TERRES D'OC ET PAR SECTEUR. INSEE 2010

La grande majorité des résidences principales (3/4) est occupée par des propriétaires occupants (contre 58 % en France). C'est sur la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune que le taux est le plus élevé (79 %). Le territoire est caractérisé par des bâtisses traditionnelles du patrimoine agricole et rural qui se transmettent de génération en génération, ce qui peut expliquer ce fort taux de propriétaires occupants. Les CC. Montagne du Haut Languedoc et Monts de Lacaune possèdent les taux de locataires les plus élevés (22 et 21 %). Sur la Montagne du Haut Languedoc et sur les Monts de Lacaune, c'est la présence d'ouvriers de la salaison et de l'industrie de l'eau qui explique la création du parc de logements locatifs. Ce parc de logements locatifs est cependant insuffisant ou inadapté comme il le sera démontré plus loin.

Les propriétaires occupants sont majoritairement âgés de 40 à 59 ans. La part des propriétaires âgés de moins de 40 ans est très faible sur le territoire : elle est de 6,2 % contre 9 % dans l'Hérault et près de 10 % dans le Tarn.

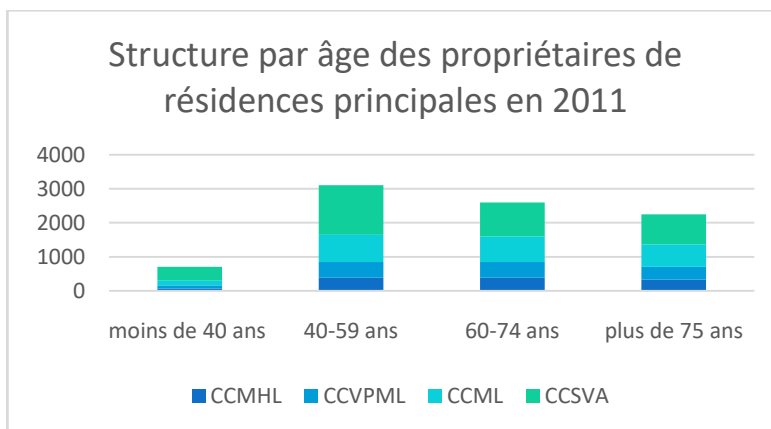


FIGURE 40 : STRUCTURE PAR AGE DES PROPRIETAIRES DE RESIDENCES PRINCIPALES EN 2011. FILOCOM - 2011

En moyenne sur le territoire, les propriétaires sont âgés de :

- 60,3 ans pour la CC. Sidobre Val d'Agout
- 63,2 ans pour la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune
- 63,7 ans pour la CC. Monts de Lacaune
- 64,1 ans pour la CC. Montagne du Haut Languedoc.

L'âge moyen des propriétaires en France est de 52 ans.

En ce qui concerne les résidences secondaires, l'âge moyen des propriétaires sur le territoire est logiquement encore plus élevé : 66,5 ans.

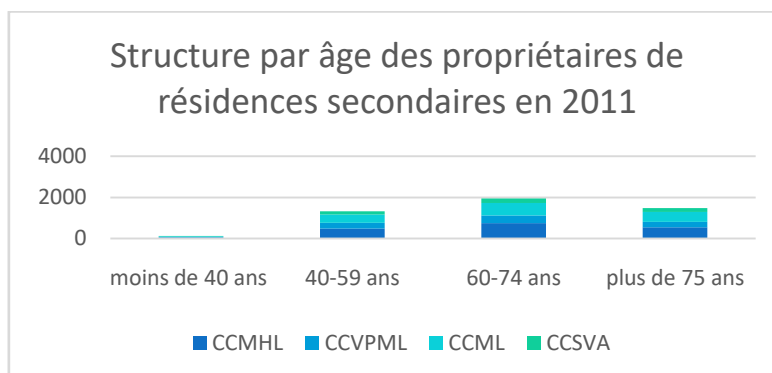
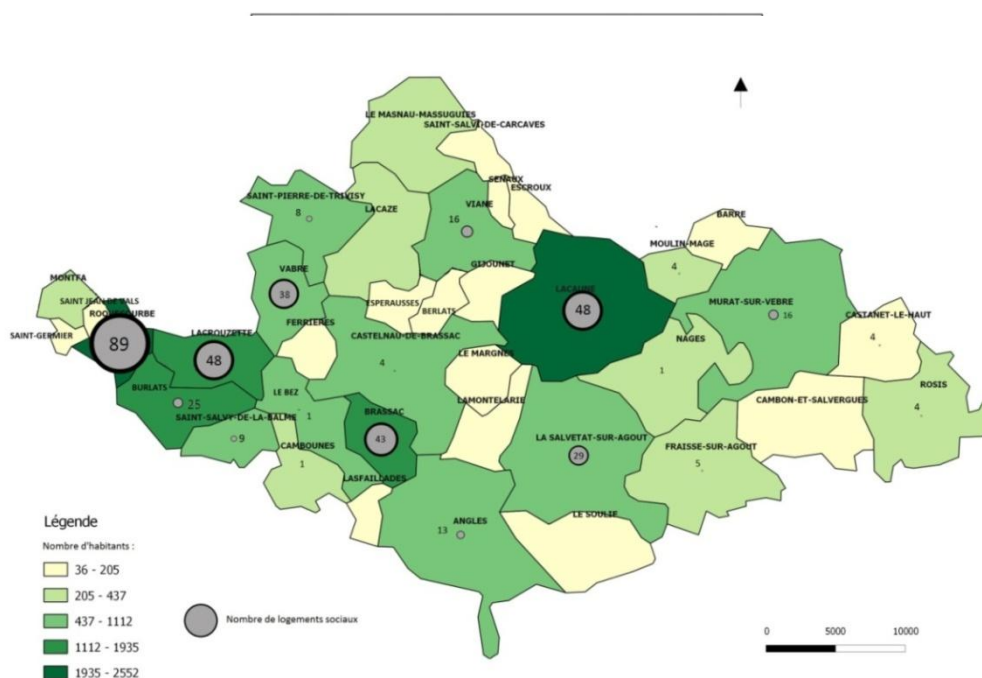


FIGURE 41 : STRUCTURE PAR AGE DES PROPRIETAIRES DE RESIDENCES SECONDAIRES EN 2011. FILOCOM 2011

Cela reflète la moyenne d'âge du territoire qui est élevée, cela correspond également au retour de retraités dans leur village.

1.1.5.4-UNE OFFRE LOCATIVE INSUFFISANTE

Le parc de logements locatifs est faible, voire très faible pour ce qui concerne les logements aidés.



CARTE 42 : NOMBRE DE LOGEMENTS AIDES Y COMPRIS LOGEMENTS CONVENTIONNES EN 2014 E POPULATION. RPLS, ANAH 2014 ¹⁰

Nombre de logements sociaux par commune en 2014 sur Hautes Terres d'Oc

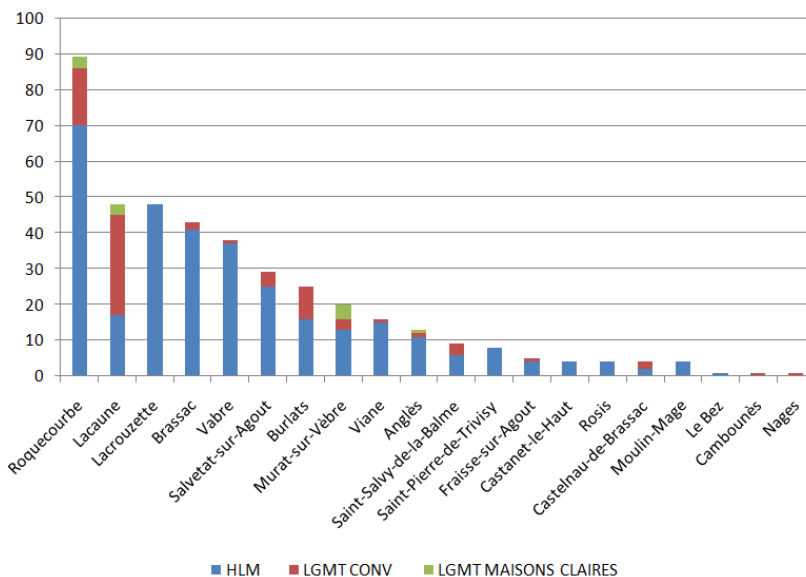


FIGURE 43 : NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE EN 2014. RPLS, ANAH 2014

¹⁰ Le Répertoire du parc des bailleurs de logements sociaux (RPLS) est géré par les Dreal pour le compte du Commissariat général au développement durable (CGDD)/SOeS. Le RPLS porte sur les logements locatifs conventionnés ou non, gérés par les organismes HLM, les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) ayant bénéficié de l'aide de l'Etat, ou par l'association foncière logements et ses filiales, l'EPINORMA et la société SAS Sainte-Barbe. Ces organismes déclarent tous les logements locatifs sur lesquels ils sont titulaires d'un droit réel immobilier (pleine propriété, bail emphytéotique, bail à réhabilitation, bail à construction) ou dont ils ont l'usufruit. Les logements-foyers d'insertion, d'urgence ou de transit, les résidences pour personnes âgées ou handicapées, les résidences sociales, les résidences universitaires, les logements HLM attribués à des étudiants sont exclus. Apparaissent sur la carte l'ensemble des logements sociaux : HLM, logements conventionnés, logements Maisons Claires sauf les logements disponibles en location-accession.

Au total, les Hautes Terres d'Oc comptent 410 logements aidés dont 326 HLM, 11 logements « Maisons Claires »¹¹ et 73 logements conventionnés, répartis sur 14 communes.

L'offre locative sociale publique est complétée par une offre locative sociale « privée ». Ce sont les logements conventionnés. Les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat afin de réhabiliter leur logement. En contrepartie les propriétaires s'engagent à louer leur logement à titre de résidence principale pendant au moins 9 ans à des ménages disposant de ressources ne dépassant pas un certain plafond. Les propriétaires doivent également respecter un niveau de loyer maximum.

Les communes les plus peuplées possèdent le plus grand nombre de logements aidés : Roquecourbe, Lacaune et Lacrouzette, Brassac et La-Salvetat-sur-Agout. Les communes de Vabre, Murat-sur-Vèbre, Anglès et Viane se sont également équipées. A noter que sur Lacaune, la plupart des logements sociaux sont des logements conventionnés.

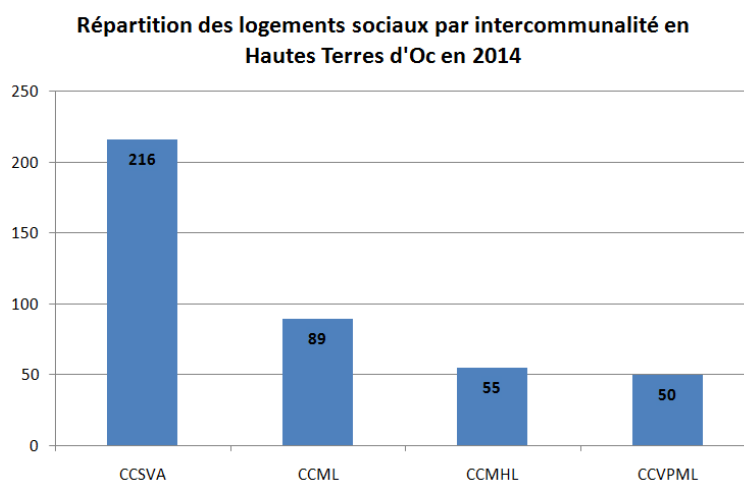


FIGURE 44 : REPARTITION DES LOGEMENTS SOCIAUX PAR SECTEUR EN HAUTES TERRES D'OC EN 2014. RPLS, ANAH 2014

C'est la CC. Sidobre Val d'Agout qui compte le plus de logements aidés suivie par la CC. des Monts de Lacaune. Au regard des emplois d'ouvriers et d'employés proposés, certains besoins ne sont pas couverts dans ce domaine, et ce plus spécifiquement sur les Monts de Lacaune.

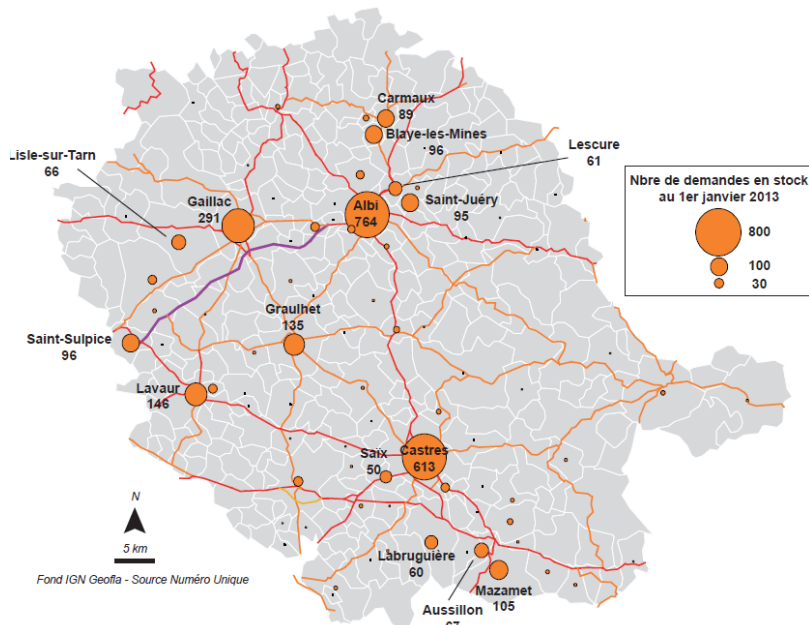
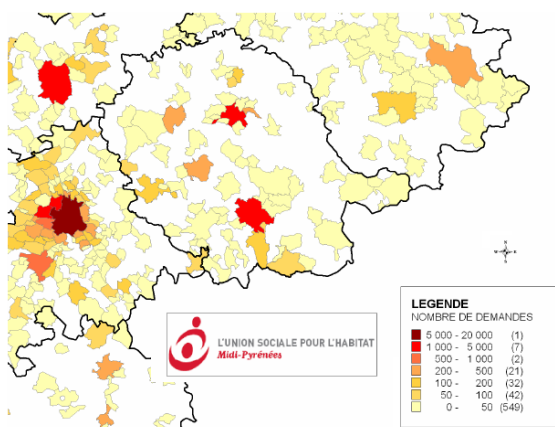
A côté de Tarn et Hérault Habitat, un autre type de logements sociaux existe sur le territoire, il s'agit des Maisons Claires. Cet organisme propose une offre locative de logements sociaux à Roquecourbe (3 logements), Anglès (1 logement) et Lacaune (3 logements). Des biens sont également disponibles en location-accession à St6Pierre-de-Trivisy.

Le territoire compte au total 19,5 logements aidés pour 1000 habitants sachant qu'en Midi-Pyrénées, Région la plus mal dotée en France ce taux était de 38 pour 1000 habitants en 2010. La proportion est de 70 pour 1000 en France métropolitaine. Il faut relativiser ces chiffres en fonction de la demande : ce n'est pas sur les territoires ruraux que la demande est la plus forte. Des demandes existent à Brassac, Burlats, Roquecourbe, Lacaune, Murat-sur-Vèbre, Viane et Vabre.

¹¹ La Société Coopérative des Maisons Claires a été fondée le 3 décembre 1947. Aujourd'hui Maisons Claires propose une offre locative de logements sociaux sur tout le département. De plus, Maisons Claires propose une formule « Location-accession » pour que les foyers ayant des revenus modestes puissent accéder à la propriété en toute sérénité.

CARTE 46 REPARTITION DE LA DEMANDE EN ATTENTE DANS LE TARN (COMMUNE DE 1ER CHOIX) EN 2013. PREFECTURE DU TARN. JUIN 2013

REPARTITION COMMUNALE DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE EN MIDI-PYRENEES DONNES 2008



CARTE 45 : REPARTITION COMMUNALE DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE EN MIDI-PYRENEES EN 2008. UNION SOCIALE POUR L'HABITAT 2008.

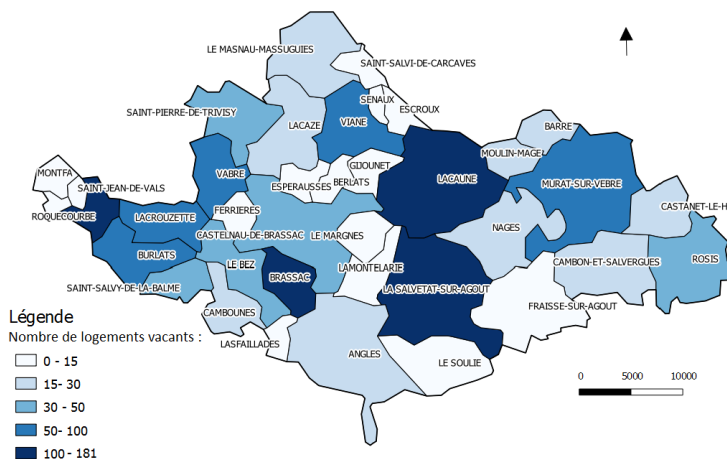
Le marché de la location touristique, plus fructueux, est susceptible d'agir sur le nombre et la qualité (isolation, chauffage) de logements mis à la location à l'année et de priver le territoire d'une offre qui permettrait de conforter sa capacité d'accueil.

1.1.5.5-DES LOGEMENTS VACANTS NOMBREUX MAIS DIFFICILES VOIRE IMPOSSIBLES A REHABILITER

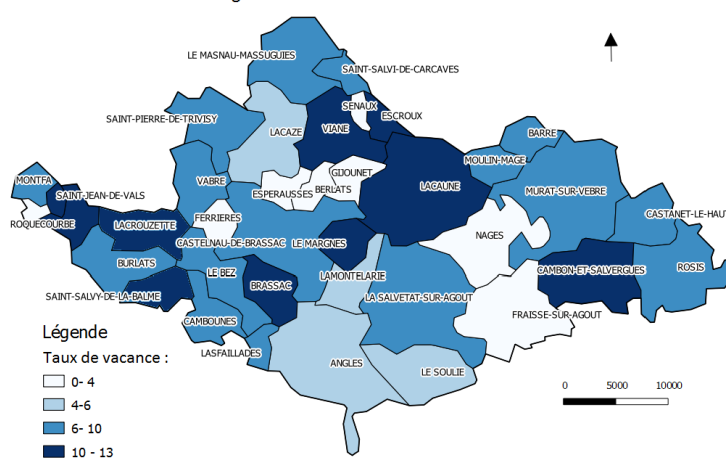
Les logements vacants pourraient théoriquement constituer une manne de logements locatifs.

En 2012, le territoire compte 1 400 logements vacants (INSEE 2012). 9 communes comptent plus de 10 % de leur parc de logements vacants : Brassac, Lacaune, Lacrouzette, Roquecourbe, Viane, St-Salvy-de-la-Balme, Escroux, Cambon-et-Salvergues, St-Jean-de-Vals.

Nombre de logements vacants en 2012



Part de logements vacants en 2012

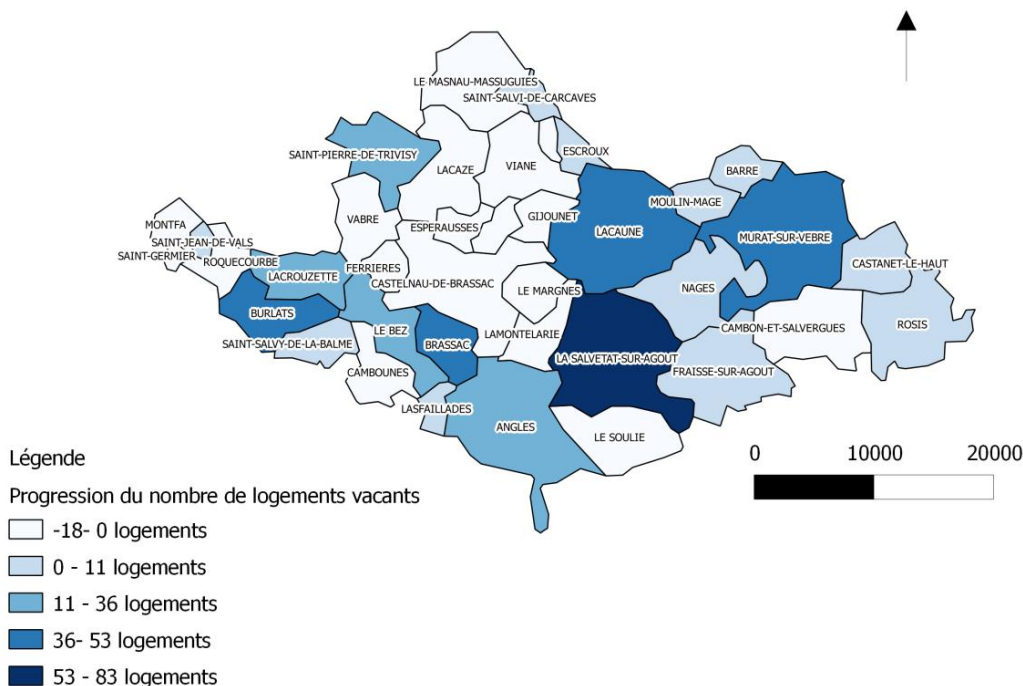


CARTES 47 : NOMBRE ET PART DE LOGEMENTS VACANTS PAR COMMUNE. INSEE 2012.

Entre 1999 et 2010, la part des logements vacants a augmenté, passant de 6,4% à 8,1%.

C'est ainsi que globalement, le territoire a eu une augmentation de 379 logements vacants. Il faut cependant souligner que le nombre de ces logements vacants a légèrement diminué sur une vingtaine de communes.

Progression du nombre de logements vacants entre 1999 et 2010



CARTE 48 : PROGRESSION DU NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS ENTRE 1999 ET 2011 PAR COMMUNE. INSEE 2010.8

L'augmentation des logements vacants est principalement marquée dans les centres bourgs, en particulier à La-Salvetat-sur-Agout, Lacaune, Murat-sur-Vèbre, Brassac et Burlats. Sans être majoritaires, plus d'1/3 des logements vacants sont situés dans les centres-bourgs.

Les diagnostics réalisés dans le cadre des études OPAH ont permis de recenser 516 logements dans les centres-bourgs :

	Commune	Nombre de logements vacants identifiés dans le centre du bourg
CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune	Le Masnau-Massuguiès	15
	Massuguiès	5
	Saint-Salvi-de-Carcaves	9
	Lacaze	3
	Saint-Pierre-de-Trivisy	8
	Vabre	12
	Ferrières	5
	Castelnau-de-Brassac	2
	Total	59
CC. Sidobre Val d'Agout	Montfa	4
	Saint-Jean-de-Vals	0
	Saint-Germier	0
	Roquecourbe	78
	Lacrouzette	40
	Burlats	12

	Saint-Salvy-de-la-Balme	4
	Cambounes	10
	Le Bez	10
	Brassac	79
	Lasfailades	2
	Total	239
CC. Montagne du Haut Languedoc	Lamontelarié	2
	Anglès	22
	La-Salvetat-sur-Agout	25
	Le Soulié	8
	Fraïsse-sur-Agout	5
	Cambon-et-Salvergues	15
	Castanet-le-Haut	6
	Rosis	13
Total	96	
CC. Monts de Lacaune	Lacaune	48
	Gijounet	4
	Viane	26
	Escroux	0
	Berlats	2
	Senaux	5
	Espérausses	3
	Murat-sur-Vèbre	18
	Barre	8
	Moulin-Mage	6
	Nages	2
Total	122	
Hautes Terres D'oc	516	

FIGURE 49: NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS DANS LES CENTRES-BOURGS PAR COMMUNE. DIAGNOSTICS HD 12

N.B : Ces chiffres sont à relativiser car ils sont issus d'une enquête de terrain et n'ont pas tous été corroborés par les élus locaux.

Les logements vacants situés dans les centres bourgs sont principalement des bâtiments à plusieurs étages sans luminosité avec une faible surface de plancher, ne disposant ni de garage, ni de sorties (jardin, terrasse).

Ainsi, ce sont des habitations qui ne correspondent pas aux souhaits des habitants et qui restent difficiles à réhabiliter.

Par ailleurs, de manière générale plus de 60 % des logements vacants ont été construits avant 1915 et 40 % de ces mêmes logements ont un classement cadastral de catégories 7-8 (qualité médiocre). (FILOCOM – 2011).

Compte tenu de la situation des logements vacants : état de dégradation avancé, localisation en centres bourgs sans sorties, il peut s'avérer difficile de réhabiliter ces logements. En outre, les propriétaires de ces logements sont souvent des personnes âgées, aux revenus modestes.

Accueillir de jeunes actifs nécessite de diversifier les modes d'accès au logement. C'est une nécessité pour permettre aussi aux entreprises de perdurer, de créer des emplois et de garder des salariés qui peuvent vivre sur le territoire .

En outre, le vieillissement de la population conduit à prendre en compte l'adaptation des logements pour les personnes âgées.

Bien que la réhabilitation des logements vacants soit souvent impossible dans les bourgs-centres, la part de la construction neuve reste faible sur le territoire Hautes Terres d'Oc.

Si le territoire souhaite accueillir de nouveaux habitants, il convient de ne pas bloquer la construction neuve, en particulier autour des hameaux structurants et des bourgs.

1.1.5.6-LES PREMIERS RESULTATS DES OPAH EN COURS

Deux OPAH sont menées sur le territoire.

La première qui a débuté en 2014 est portée par la CC. Monts de Lacaune et animée par un bureau d'études. La seconde a commencé en mars 2016 sur les CC. Montagne du Haut Languedoc, Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et Sidobre Val d'Agout, son animation a été confiée au PETR Hautes Terres d'Oc.

OPAH des Monts de Lacaune

6 grands enjeux ont été identifiés sur la CC. des Monts de Lacaune :

- Diminuer la vacance des logements notamment dans les centres-bourgs
- Améliorer la performance énergétiques des logements
- Lutter contre l'habitat indigne, permettre un logement décent pour tous
- Renforcer l'offre locative dans un souci de proposer des loyers modérés
- Améliorer le confort des logements (personnes âgées et/ou handicapés)
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Les opérations suivantes sont également soutenues :

- La mise aux normes assainissement
- La réfection des toitures
- L'arrivée des primo-accédants dans les centres bourgs
- L'aide aux propriétaires pour réhabiliter les façades

Enfin, l'animation de l'OPAH doit permettre de travailler sur les espaces publics et les entrées de ville.

Les objectifs quantitatifs annuels et les résultats en année 1 et 2 sont les suivants :

	Objectifs quantitatifs	Résultats Année 1	Résultats Année 2
PROPRIETAIRES OCCUPANTS	35 logements	42 (montant moyen des travaux : 14 722 € pour en moyenne 67 % de subventions)	20 (montant moyen des travaux : 19 200 € pour en moyenne 55 % de subvention)
dont Energie	18	34	16
dont Adaptation au handicap	13	8	3
dont Travaux lourds/Petite LHI	4	0	1
PROPRIETAIRES BAILLEURS	10 logements	1	2
dont Vacant ou TU	5	0	0
Dont Energie	2	1	2
Dont Occupé (Insalubrité-LHI)	3	0	0
TOTAL GENERAL	45 logements	43	22
Opération Façades	23 logements	1	1
Primo accédant	3 logements	0	0
Autres (Toiture ou assainissement seul)	10 logements	0	0

LHI : Logement et Habitat Indigne - TU : Transformation d'Usage

FIGURE 50 : OBJECTIFS ET RESULTATS DES ANNEES 1 ET 2 SUR L'OPAH DES MONTS DE LACAUNE. CC. MONTS DE LACAUNE

Sur ces deux premières années, 223 contacts ont été pris (145 la 1^{ière} année). La majorité des dossiers concernent des habitations situées sur Lacaune, Murat-sur-Vèbre, Viane et Barre. Ce sont principalement des retraités et des employés aux revenus très modestes qui ont bénéficié des aides, des personnes seules ou des couples (nombre moyen de personnes par ménage : 1,9).

OPAH Sidobre Val d'Agout, Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, Montagne du Haut Languedoc

Le diagnostic pré-opérationnel fait ressortir trois grandes problématiques sur le territoire des CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, Montagne du Haut Languedoc et Sidobre Val d'Agout :

- L'insuffisance de l'offre locative
- L'inadaptation du logement
- La présence de logements énergétivores

La présence de logements vacants et la concentration de logements présumés dégradés en centre bourg ont également été soulignées.

Des financements seront apportés directement aux porteurs de projet pour les opérations suivantes :

- la lutte contre la précarité énergétique.
- la lutte contre l'insalubrité
- La lutte contre les logements indignes ou dégradés,
- l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées
- la lutte contre les logements vacants et le changement d'usage
- La réhabilitation de façade sur les communes de Burlats, Brassac et Vabre
- La réfection de toiture en éverite ou en tôle sur la commune de Fraïsse-sur-Agout.

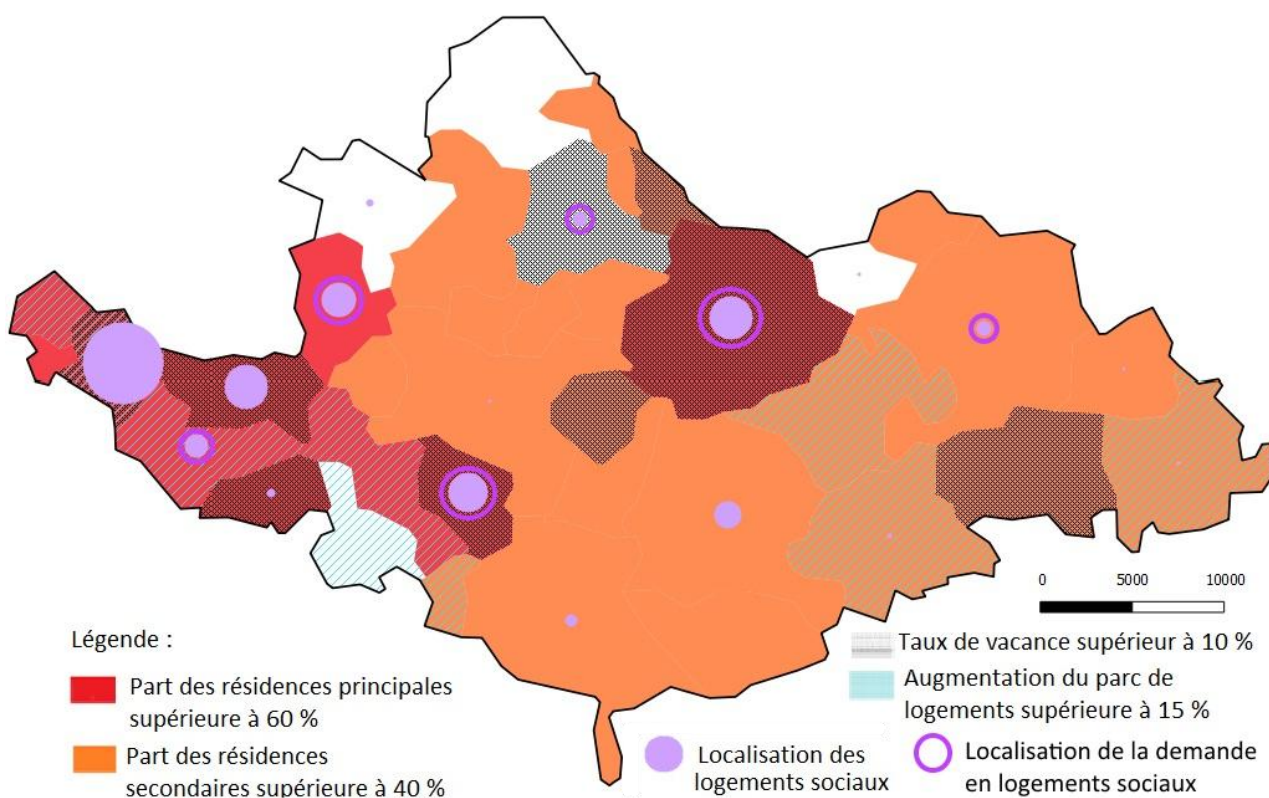
L'animation de l'OPAH doit également permettre de travailler sur :

- La valorisation du patrimoine et la requalification des espaces publics pour renforcer l'attractivité des centres bourgs.
- La mise en place d'opérations de réhabilitation de façades dans les centres-bourgs.

Les objectifs quantitatifs annuels et les résultats pour l'année 1 sont les suivants :

	Objectifs quantitatifs	Résultats Année 1
PROPRIETAIRES OCCUPANTS	68 logements	(montant moyen des travaux : € pour en moyenne % de subventions)
dont Energie	40	
dont Adaptation au handicap / Maintien à domicile	22	
dont Travaux lourds/Petite LHI/Insalubrité	6	
PROPRIETAIRES BAILLEURS	13 logements	
dont Vacant ou TU	8	
Dont Energie	3	
Dont Occupé (Insalubrité-LHI)	2	
TOTAL GENERAL	81 logements	
Opération Façades	- Brassac : 3000 € (le long RD622), - Vabre : 3000 € (bourg) - Burlats : 3000 € (bourg)	
Autres : remplacement toiture en éverite ou en tôle	Fraïsse-sur-Agout : 2 dossiers, 10% d'aide, plafond de 1 000 €	

FIGURE 51 : OBJECTIFS ET RESULTATS DE L'ANNEE 1 SUR L'OPAH HAUTES TERRES D'OC (SIDOBRE VAL D'AGOUT, VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE, MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC). PETR HAUTES TERRES D'OC



CARTE 52: SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS À L'HABITAT

1.1.5.7-ÉTUDE DES POTENTIALITÉS DE RÉHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS VACANTS SITUÉS DANS LES CENTRES BOURGS (POLES DE SERVICES ET POLES ÉCONOMIQUES)

Contexte – Le potentiel de logements vacants

Le nombre de logements vacants sur les Hautes Terres d'Oc est de 1 405 (données INSEE 2015). Il s'agit de 8,3 % du total du parc de logements du territoire.

Les actions menées par le PETR

Le PETR mène plusieurs actions pour réhabiliter les cœurs de villages (étude en 2016-2017 sur 16 cœurs de villages, projets de réhabilitation pour 12 d'entre eux, 7 candidatures bourg-centre à l'appel à projets de la Région) et pour améliorer les logements anciens (OPAH sur l'ensemble du territoire depuis 2016 avec 240 dossiers de réhabilitation déjà déposés ; une année d'OPAH supplémentaire obtenue avec la perspective d'améliorer dans cette durée plus de 100 logements (111 dossiers en cours).

Un conseil professionnel systématique est apporté aux propriétaires à propos de la performance énergétique.

La reconquête de logements vacants

- Dans le cadre de l'OPAH

Parmi ces réhabilitations, la plupart visent à améliorer le confort et l'isolation des logements afin de lutter contre l'abandon de ces logements au profit de constructions autour des bourgs (cf. annexe « Bilan janvier 2019 »).

A l'intérieur de ces 240 dossiers, une analyse par commune met en évidence la reconquête de logements vacants pour la création de locatif ou pour les propriétaires occupants. Le nombre de logements locatifs créés dans les bourgs-centres (Lacaune, Brassac,...) est de 6.

Le nombre de logements vacants réhabilités par les propriétaires occupants est de 34. Ces logements sont situés également dans les bourgs-centres de Lacaune, Brassac, Vabre, Roquecourbe, Lacrouzette, pour 29 d'entre eux.

Ainsi, 40 logements vacants ont été réhabilités pour l'usage locatif ou par les propriétaires occupants.

- Hors OPAH

Un sondage réalisé dans les communes bourgs-centres permet de mettre en évidence la reconquête de logements des cœurs de village pour la création de locatif, par les propriétaires occupants et pour des résidences secondaires. Ces travaux sont menés hors OPAH car les propriétaires ou les travaux envisagés ne sont pas éligibles aux aides de l'ANAH.

Pour Brassac, le nombre de logements concernés depuis 2016 est de 14, pour Lacaune ce sont 22 logements, pour Roquecourbe le nombre est estimé à 9, soit 45 logements sur une population d'environ 6 000 habitants. En projection, on peut donc estimer que le nombre de logements hors OPAH réhabilités en centre de village est au moins de 110 logements pour les 16 pôles de Hautes Terres d'Oc, prioritairement dans les pôles de services.

Ainsi, globalement, les logements réhabilités et reconquis parmi le parc des logements vacants entre 2016 et 2019 est au moins de 150 (40 dans le cadre de l'OPAH, au moins 110 hors OPAH), soit 50 logements par an en moyenne.

Prévisions de réhabilitation de logements vacants à l'échelle 2037

Ce rythme de réhabilitation se ralentira après la fin de l'OPAH ; on peut estimer cependant qu'environ 40 logements par an pourront être reconquis sur le parc des logements vacants, c'est-à-dire environ 720 logements d'ici 2037.

Ce nombre est à rapprocher de l'objectif de création de logements établi à 3 383 logements dont 78 % en constructions neuves et 22 % en réhabilitations.

Cette étude confirme les potentialités de réhabilitation du parc de logements vacants situés dans les bourgs. Les besoins en nouveaux logements et en consommation foncière sont donc confirmés.

SYNTHESE – HABITAT**Un parc de logement qui a augmenté avec un taux de réhabilitation plus important qu'à l'échelle départementale.**

Entre 1999 et 2010, le parc de logements du territoire a légèrement augmenté (+ 1 567 logements). Les résidences principales, les résidences secondaires mais aussi les logements vacants ont connu une progression.

Ce sont les résidences principales qui ont le plus augmenté entre 1999 et 2010 : + 895. Même si le nombre de résidences principales a crû, la part de constructions neuves est faible. Entre 2004 et 2013, 1 065 permis de construire ont été accordés au sein de Hautes Terres d'Oc ce qui représente 4 % des permis de construire accordés dans le Tarn.

Des propriétaires occupants, une offre locative insuffisante et de nombreuses résidences secondaires.

Les résidences principales sont majoritairement habitées par des propriétaires occupants (3/4 des résidences principales). L'âge moyen des propriétaires est de 62 ans sur le territoire contre 52 ans, en moyenne en France.

A l'inverse, la part de locataires est faible : 18 %. De manière générale, l'offre locative sur le territoire est peu développée. En outre, le nombre de logements sociaux est faible : 326 HLM et 73 logements conventionnés. Or, compte tenu des revenus des habitants, l'offre locative sociale semble nécessaire sur le territoire.

De plus, les résidences secondaires sont de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération castraise.

Des logements vacants difficiles à réhabiliter

Les logements vacants sont nombreux : 1 300 mais sont compliqués voire impossibles à réhabiliter pour plusieurs raisons. 1/3 d'entre eux se situent en centres bourgs et ne disposent pas de terrasse, jardin ou garage. De plus, ils n'ont qu'une faible surface de plancher et sont organisés sur plusieurs étages. Ainsi, ils ne correspondent plus aux souhaits des nouveaux habitants. Par ailleurs, 60% des 1 300 logements vacants ont été construits avant 1915 et dans 40% des cas sont de qualité médiocre (classement cadastral 7-8).

Une offre de logement à développer, à diversifier et à améliorer qualitativement.

La problématique majeure du territoire réside dans la qualité des espaces urbanisés et dans la capacité d'évolution qualitative de l'existant. Il convient de s'interroger sur l'adéquation entre l'offre et la demande, sur la qualité des constructions, et notamment, en centre-bourg, sur l'existence d'espaces extérieurs.

Cependant, même si les cœurs de villages habités sont très importants, afin d'attirer de nouveaux habitants, le territoire ne doit pas fermer la porte à la construction neuve. Les logements existants ne permettent pas de répondre à tous les souhaits et besoins des habitants et nouveaux arrivants. Les nouvelles constructions devront être pensées en termes de qualité des espaces, dans un esprit d'intégration au paysage et au bâti existant et pour favoriser la mixité sociale.

ENJEUX – HABITAT**Réactiver l'attractivité des centres bourgs**

Afin de rendre les cœurs de villages plus attractifs, une étude va être engagée afin d'avoir une réflexion et des orientations pour l'ensemble des centres bourgs de Hautes Terres d'Oc (cf. cahier des charges en annexe).

Dans un premier temps, les cœurs de villages de 18 communes vont être étudiés. Puis en concertation avec les élus, des orientations d'aménagement seront proposées.

Elles porteront aussi sur la qualité de la construction neuve.

Dans le cadres des OPAH, il est également prévu de travailler sur les espaces publics, la valorisation du patrimoine et sur les ravalement de façades dans les centres-bourgs.

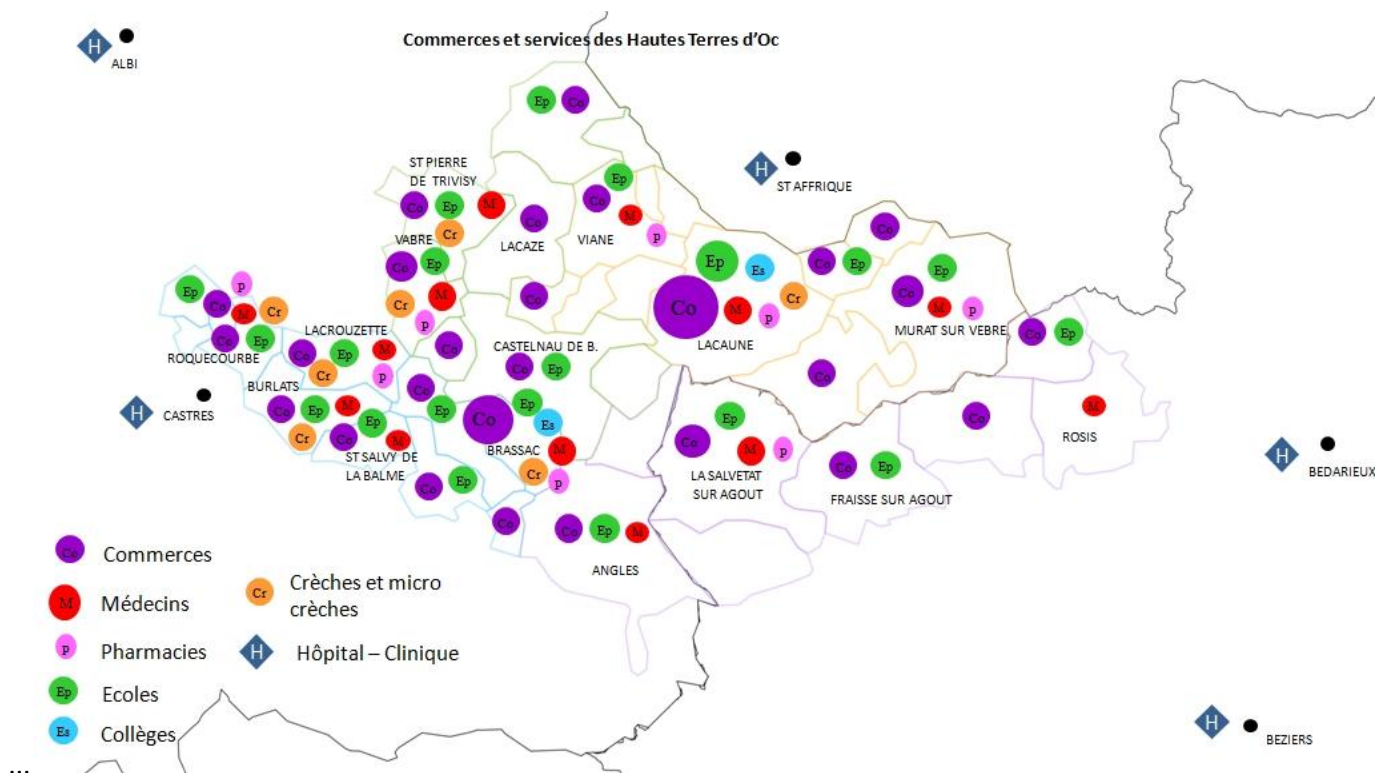
Améliorer l'offre en logements

Afin de répondre à l'enjeu de l'amélioration du cadre de vie, il conviendra de travailler, notamment dans le cadre des OPAH sur :

- La vacance
- La maîtrise des énergies dans l'habitat
- L'offre locative
- L'inadaptation des logements
- Les situations d'indécence et d'insalubrité

1.1.6- L'ARMATURE TERRITORIALE INDISPENSABLE DE COMMERCE, SERVICES ET EQUIPEMENTS.

1.1.6.1- UN TISSU DE COMMERCE ET DE SERVICES DENSES ET PERFORMANTS : UNE PRIORITE POUR LE TERRITOIRE, UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE.



CARTE 53 : COMMERCE ET SERVICES DES HAUTES TERRES D'OC. DIAGNOSTIC HTO - 2014

Les Hautes Terres d'Oc comptent 285 commerces et 376 entreprises artisanales¹², répartis sur l'ensemble du territoire.

Au sein de ce territoire de moyenne montagne, la plupart des communes du territoire possèdent des commerces. Ce sont les communes de **Lacaune et Brassac** qui en concentrent le plus **puis La-Salvetat-sur-Agout, Vabre et Murat-sur-Vèbre**.

¹² Commerces répertoriés dans le cadre de l'appel à projet offre d'accueil qualifiée menée par le PETR en 2014 : Épicerie, primeur, bureau de tabac-presses, quincaillerie, mercerie, habillement, chaussures, bricolage, ameublement, électroménager, papeterie librairie, dépôt-vente, brocante, affiches et posters, multiservices, outillage, parfumerie esthétique, fleuriste, maroquinerie, bijouterie, optique, toilette, photographe, contrôle technique, carrières, transports logistiques, travaux forestiers, immobilier, informatique, imprimerie, marbrier funéraire, abattoir, exploitation forestière, entretien paysager pépiniériste, environnement propreté, bois, travail de la pierre, textile, agro-alimentaire, eau, Hôtel hébergement, camping, restauration, traiteur, café brasserie, gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes ; artisans répertoriés : chaudronnier, charcutier, boucher, maçon, peintre, garagiste, couturière, salon de coiffure, boulangerie, électricien, plombier, menuisier, plâtrier, frigoriste, brasserie artisanale, scieurs, bûcheron, rénovation habitat, revêtement, travaux publics, forgeron serrurier, art, charpentier, ébéniste, ramoneur, couvreur, maraîcher, élagage, alimentation (chips, produits bio, confitures).

Lacaune regroupe 76 commerces et 60 entreprises artisanales, Brassac en compte 34 et 32 de chaque et La-Salvetat-sur-Agout 32 et 23. Tous les centres-bourgs possèdent les commerces nécessaires à la vie quotidienne.

Au delà de ces commerces de proximité, le territoire compte de nombreuses entreprises dans les filières agroalimentaires, bois, granit et textile. La vie économique des entreprises du secteur est une condition essentielle pour maintenir et accueillir de la population sur l'ensemble des communes. Le territoire a la chance d'avoir un tissu de commerces et d'entreprises de production important et diversifié. Il convient de le soutenir et de le développer en favorisant la créativité, l'innovation, la recherche de nouveaux marchés, en particulier à l'exportation.

Au niveau de la santé, le territoire compte 19 médecins.

Les écoles maternelles et primaires sont bien présentes sur le territoire, 21 communes en sont dotées (sur 38). Certaines luttent contre la fermeture de classes bien que seule la commune de Viane ait connu une grosse baisse des effectifs depuis 2007. La même problématique est observée dans les deux collèges du territoire : Brassac et Lacaune.

Concernant les hôpitaux et cliniques, les habitants des Hautes Terres d'Oc se rendent à Castres, Bédarieux, Béziers ou Albi.

De plus, le cadre de vie, la préservation et la mise en valeur de l'environnement, l'attractivité du territoire avec des services et des équipements de bonne qualité, sont des conditions importantes pour l'accueil et le maintien de la population. Ce sont aussi des conditions nécessaires au développement du tourisme, composante essentielle de la vie économique.

1.1.6.1.1- Des actions de développement économique depuis 1977.

L'accompagnement des grands secteurs d'activités

Hautes Terres d'Oc assure un accompagnement actif des groupes d'entreprises de la montagne pour leurs projets individuels ou collectifs. Cet accompagnement a débuté dès 1977 avec la création de l'ADES Solidarité Montagne. C'est ainsi que l'ADES puis Hautes Terres d'Oc ont permis aux entreprises de la salaison de se structurer et d'établir des projets majeurs (salle de découpe, positionnement marketing et signes officiels de qualité, mise aux normes européennes des ateliers, création de filières qualitatives locales,...). Hautes Terres d'Oc est fortement impliqué avec les chambres consulaires après des granitiers pour concevoir et développer un programme d'actions centré sur l'innovation, la promotion et les ressources humaines. Un travail est mené avec les entreprises du bois et du textile pour appuyer les initiatives de valorisation et de diversification. Un accompagnement est également apporté aux agriculteurs en lien avec la Chambre d'Agriculture pour favoriser la valorisation des productions locales, la diversification, et la vente directe (voir aussi 1.2-Développer l'offre d'emplois sur le territoire et permettre la fixation de la population active page 94).

L'accompagnement des porteurs de projets

Au delà de l'accompagnement individuel de chaque porteur de projet que propose Hautes Terres d'Oc, le territoire s'engage dans des actions expérimentales pour contribuer au maintien du tissu économique, citons ainsi :

- « **Place aux jeunes** » : Place aux jeunes est une opération ayant pour objectif d'aider les jeunes à trouver un avenir professionnel sur le territoire. Il y a eu 3 opérations. Au total, 36 jeunes se sont installés durablement sur le territoire dont 14 avec un projet d'entreprise.
- **Création d'hôtels d'entreprises** . Un hôtel d'entreprises a vu le jour sur la CC. de Vals et Plateaux.
- **Offre d'accueil qualifiée dans le cadre de l'appel à projet Massif Central**. Un travail a été entrepris sur la transmission-reprise des entreprises du territoire. Ce travail consiste à créer une offre d'accueil qualifiée. Il s'agit d'une offre complète proposée par un territoire qui permet au nouvel habitant de travailler mais aussi d'habiter sur le territoire.

L'accompagnement pour un commerce et un artisanat de qualité

Une OMPCA (Opération de modernisation du commerce et de l'artisanat) coordonnée par le Pays puis le PETR a permis depuis plusieurs années d'aider les commerces du territoire à se moderniser pour être au plus près de la demande des clients.

Ainsi, **au niveau du commerce et de l'artisanat**, Hautes Terres d'Oc œuvre depuis des années en ce sens.

1.1.6.1.2- A propos des services.

Le territoire s'est positionné très tôt sur cette thématique avec la création des premiers transports à la demande de Midi-Pyrénées en 1977, la mise en place d'une instance gérontologique en 1983, l'appui à la création de crèches, de centres de handicapés vieillissants, de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, d'EHPAD et de centres de loisirs.

Citons en 2006 la candidature à un Pôle d'Excellence Rural intitulé « Équiper le territoire pour lui permettre d'accueillir dans de bonnes conditions la population actuelle et les nouveaux arrivants ». Ce pôle d'excellence rurale s'est inscrit dans la logique des objectifs que s'était donné le territoire. La réflexion sur les services publics et les services à la population a été menée en lien avec les services de l'Etat. Il a permis d'agir en particulier sur :

- le maintien des professionnels de santé sur tout le territoire.
- la présence des services publics
- l'accueil de jeunes enfants afin de permettre notamment aux mères de famille d'exercer une activité professionnelle
- la création d'un pôle de services pour les associations du territoire
- la mise en place d'un pôle culturel pour la population et les visiteurs.

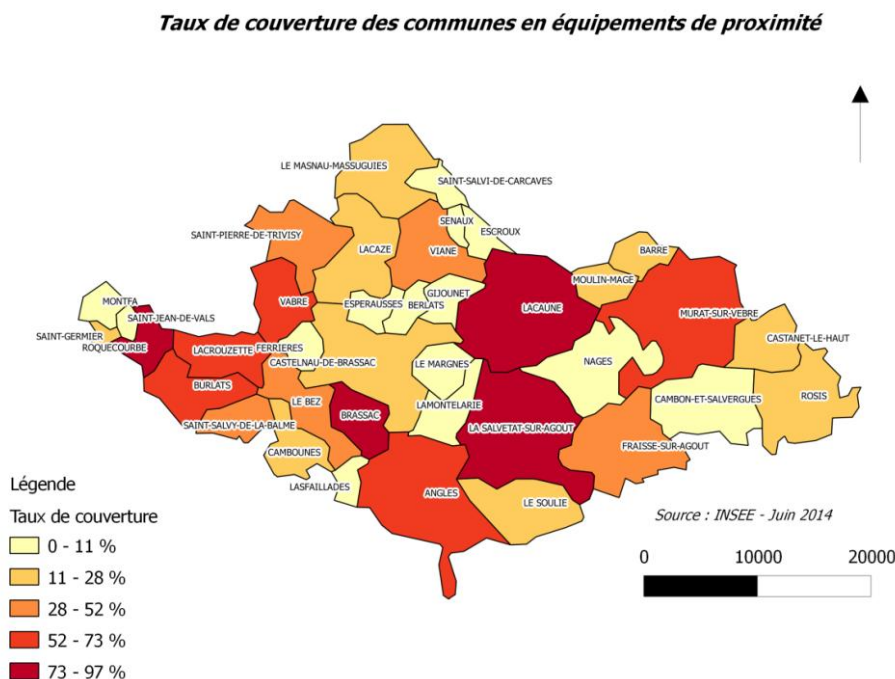
1.1.6.1.3- Le partenariat - la contractualisation

Tout ce travail inscrit dans la durée, mené par l'ADES depuis 1977, le Pays et aujourd'hui Hautes Terres d'Oc, bénéficie d'un partenariat actif. Les chambres consulaires et Hautes Terres d'Oc ont signé en 2015 une convention de partenariat qui vient concrétiser une habitude de travail ancienne.

De la même façon, Hautes Terres d'Oc travaille avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sur de nombreux champs partagés et cosigne avec cet organisme le CRU (Contrat Régional Unique) ainsi que la candidature LEADER qui permettent au territoire de contractualiser avec le Département, la Région et l'Europe.

1.1.6.2- UNE PRESENCE IMPORTANTE EN EQUIPEMENTS DE PROXIMITE MAIS UN ELOIGNEMENT DES EQUIPEMENTS INTERMEDIAIRES ET SUPERIEURS

Grâce à l'ensemble de ces actions, le territoire dispose d'une bonne couverture en équipements de proximité¹³.



CARTE 54 : TAUX DE COUVERTURE DES COMMUNES EN EQUIPEMENTS DE PROXIMITE. INSEE BPE 2014

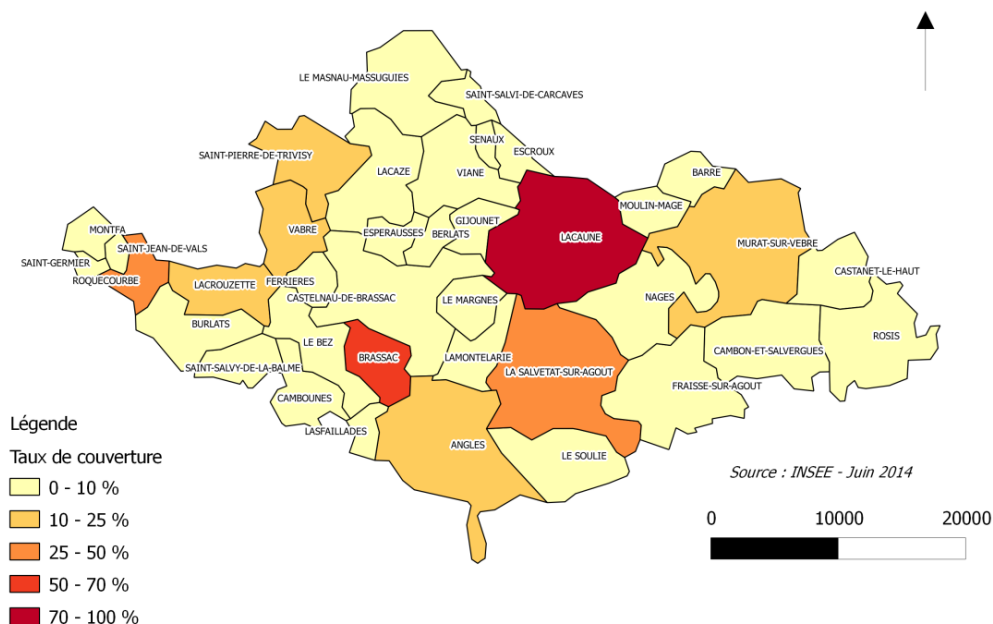
¹³ Cette classification en équipements "de proximité", "intermédiaires" et "supérieurs" est issu de la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE. Les figures 43, 44 et 46 ont été réalisées en affinant les données issues de la BPE grâce à celles du PETR. En 2014, les trois niveaux d'équipements de la BPE sont :

Les équipements de proximité : banque, services postaux, réparation automobile et de matériel agricole, entreprises spécialisées et générales du bâtiment, coiffure, restaurant, agence immobilière, soins de beauté, épicerie, supérette, boulangerie, boucherie, charcuterie, fleuriste, école maternelle et élémentaire, médecin omnipraticien, chirurgien dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi, boulodrome, tennis, salle ou terrain multisports, salle de sport spécialisée, terrain de grands jeux. **Les équipements intermédiaires** : police, gendarmerie, centre de finances publiques, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, vétérinaire, blanchisserie, teinturerie, supermarché, librairie, papeterie, journaux, magasins de vêtements, d'équipements du foyer, de chaussures, d'électroménager et de matériel audio-vidéo, de meubles, d'articles de sports et de loisirs, droguerie, quincaillerie, bricolage, parfumerie, horlogerie, bijouterie, magasin d'optique, station service, collège, sage-femme, orthophoniste, pédicure, podologue, laboratoire d'analyses et de biologie médicale, ambulance, personnes âgées : hébergement, soins à domicile, services d'aide, garde d'enfant d'âge préscolaire, gare, bassin de natation, athlétisme, roller, skate, vélo bicross ou freestyle. **Les équipement supérieurs** : Pôle emploi : réseau de proximité, location d'automobiles et d'utilitaires légers, agence de travail temporaire, hypermarché, produits surgelés, poissonnerie, lycées d'enseignement général et/ou technologique et d'enseignement professionnel, établissements de santé de court séjour, de moyen séjour, long séjour, établissement psychiatrique, urgences, maternité, centre de santé, structures psychiatriques en ambulatoire, spécialistes en cardiologie, dermatologie et vénéréologie, gynécologie, gastro-entérologie, hépatologie, psychiatrie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie, radiodiagnostic et imagerie médicale, Orthoptiste, Audio prothésiste, enfants handicapés : hébergement, services à domicile ou ambulatoires, adultes handicapés : hébergement et services, Travail protégé, Aide sociale à l'enfance : hébergement, Cinéma, Théâtre.

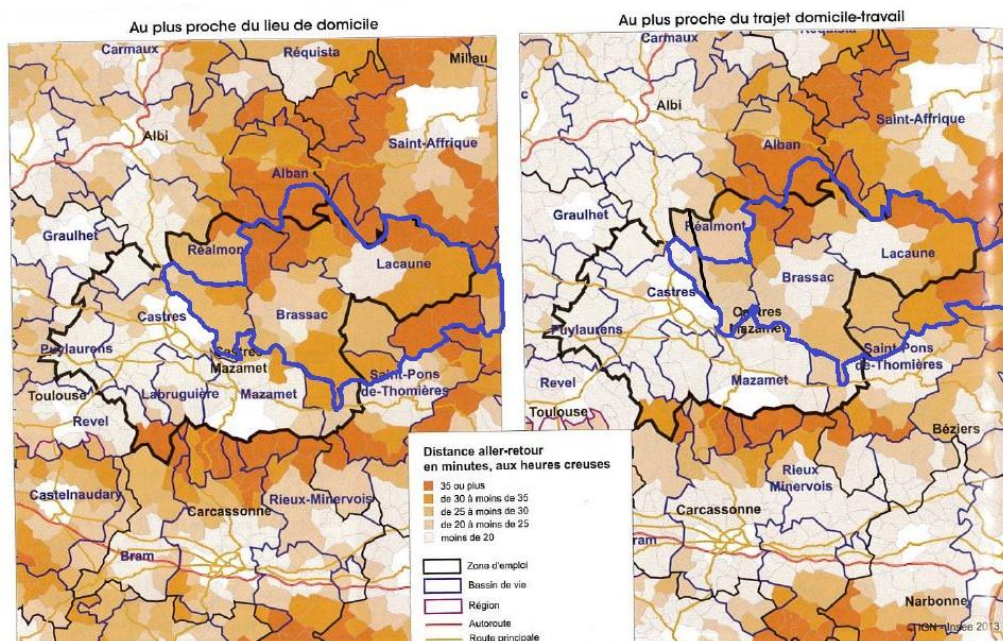
Plusieurs centres-bourgs : Lacaune, La-Salvetat-sur-Agout, Brassac et Roquecourbe disposent de presque l'ensemble des services, commerces et équipements classés par l'INSEE « équipements de proximité ».

Cependant, en matière d'équipements intermédiaires, seule la commune de Lacaune dispose de pratiquement l'ensemble des services, commerces et équipements. Lacaune constitue le principal pôle de centralité du territoire, relayé par la commune de Brassac, qui a près de la moitié des équipements, commerces et services de cette catégorie.

Taux de couverture des communes en équipements intermédiaires



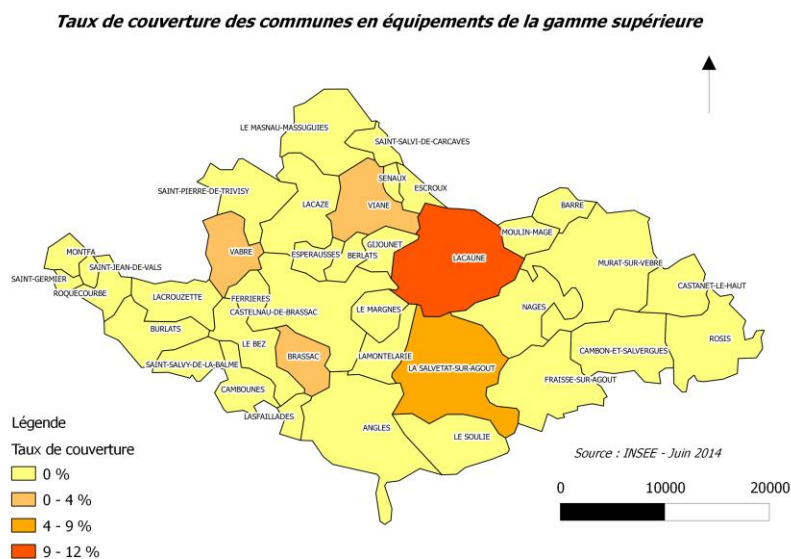
CARTE 55 : TAUX DE COUVERTURE DES COMMUNES EN EQUIPEMENTS INTERMEDIAIRES. INSEE 2014



Note de lecture : dans la majorité des communes du bassin de vie de Lacaune, le temps d'accès aller-retour au plus proche du domicile à un équipement de la gamme intermédiaire est supérieur à 30 minutes. Ce temps d'accès varie peu si l'on tient compte du lieu de travail.
 Source : insee, Base Permanente des Equipements 2011, recensement de la population 2010, distancier ODOMATRIX - INRA UMR104 CESAER.

CARTE 56 : TEMPS D'ACCES A UN EQUIPEMENTS INTERMEDIAIRES DEPUIS LE DOMICILE. INSEE 2015

Autour des communes de Brassac et Lacaune, les habitants sont situés à environ 20 mn d'un équipement de la gamme intermédiaire. Sur les franges du territoire, le temps d'accès est plutôt supérieur à 30 mn.



CARTE 57 : TAUX DE COUVERTURE DES COMMUNES EN EQUIPEMENTS DE LA GAMME SUPERIEURE INSEE 2014

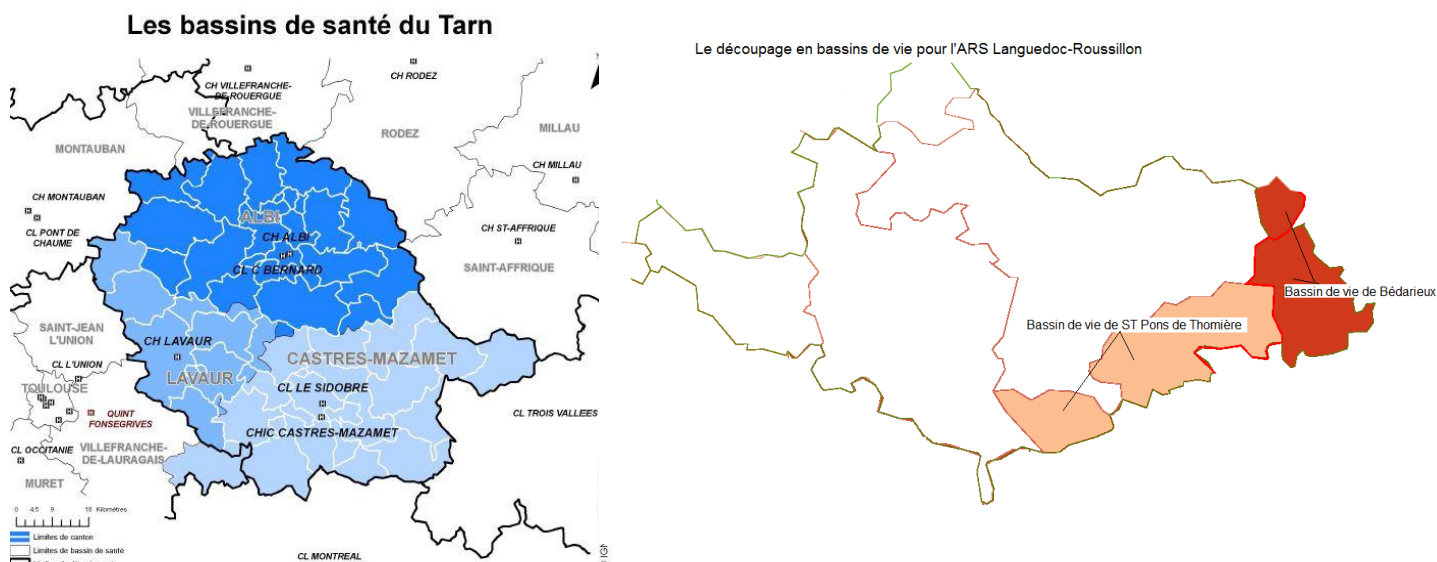
En ce qui concerne l'accès aux services de la gamme supérieure⁹, le territoire n'accueille pratiquement aucun des commerces, services et équipements répertoriés dans cette catégorie qui sont plutôt concentrés en milieu urbain : Pôle Emploi, location d'automobiles, agence de travail temporaire, hypermarché, produits surgelés, poissonnerie, lycées d'enseignement général et/ou technologique et d'enseignement professionnel, établissements de santé de court séjour, de moyen séjour, long séjour, établissement psychiatrique, urgences, maternité, centre de santé, structures psychiatriques en ambulatoire, spécialistes en médecine-chirurgie, radiographie et imagerie médicales, orthoptiste, audioprothésiste, enfants handicapés : hébergement, services ambulatoires, aide sociale à l'enfance : hébergement, cinéma, théâtre..

Dans cette catégorie de services, le territoire possède des établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes (Lacaune, Castelnau-de-Brassac), des services à domicile (ADMR) et des séances de cinéma et du théâtre sont proposées dans beaucoup de communes.

Le temps d'accès à un équipement de cette catégorie est de 50 mn pour la moitié des habitants du bassin de vie de Brassac (65 mn pour ¼ des habitants). Pour le bassin de vie de Lacaune, le temps d'accès est de 70 mn pour la moitié des habitants (75 mn pour ¼ des habitants). Pour l'accès à ces services spécifiques, on peut donc considérer que ces zones sont enclavées.

1.1.6.3-UN TERRITOIRE A LA DEMOGRAPHIE MEDICALE FRAGILE ET ELOIGNEE DES SERVICES D'URGENCES

Hautes Terres d'Oc fait partie dans le Tarn du vaste bassin de santé du Tarn Sud. Côté héraultais, les communes sont classées selon les bassins de vie de l'INSEE par l'ARS Languedoc-Roussillon. Fraïsse-sur-Agout, La-Salvetat-sur-Agout et Le Soulié font partie du bassin de vie de St-Pons-de-Thomières et Rosis et Castanet-le-Haut de celui de Bédarieux.



CARTES 58 : BASSINS DE SANTE DANS LE TARN ET BASSINS DE VIE DANS L'HERAULT. ARS.

Pour le Tarn, les bassins de santé représentent l'espace au sein duquel s'organise l'offre de soins de proximité : prévention, soins ambulatoires et hospitaliers et accompagnement médico-social.

Cette offre se structure autour des soins de premier recours mis en œuvre par les professionnels de santé que sont les médecins généralistes, les pharmaciens, les infirmiers et les dentistes. Hautes Terres d'Oc se positionne comme coordonnateur de cette organisation.

La permanence des soins ambulatoires (PDSA) s'organise autour de trois zones sur notre territoire fixées par les ARS Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon :

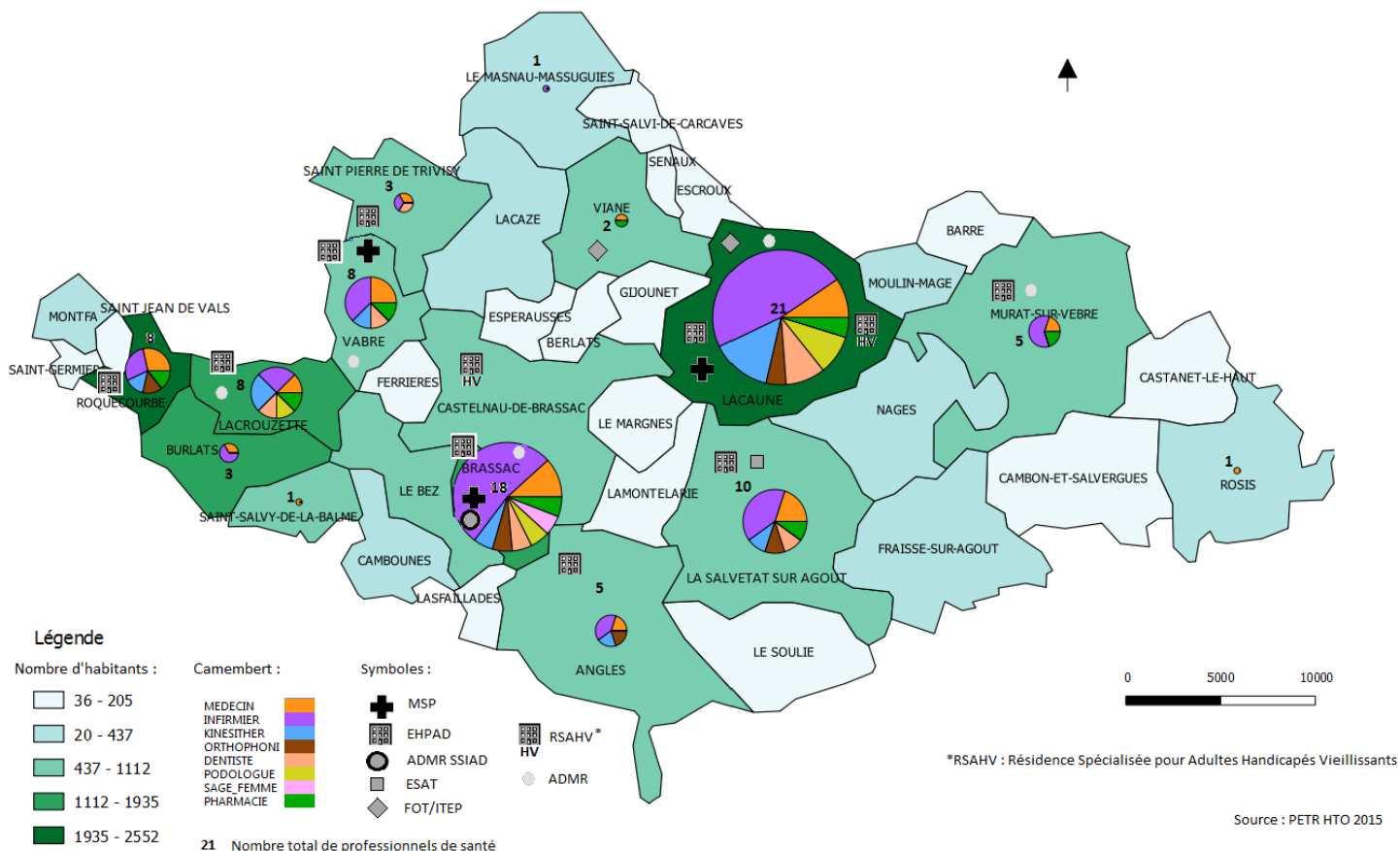
- une zone Roquecourbe, Lacrouzette, Montredon-Labessonnié, Vabre, St-Pierre-de-Trivisy avec une PDSA toutes les nuits de 20h00 à 8h00, samedi matin de 12h00 à 20h00, dimanche, jours fériés et ponts.
- une zone Monts de Lacaune - Brassac regroupant toutes les autres communes du territoire hormis les communes héraultaise avec les mêmes horaires¹⁴,
- une zone couvrant les communes héraultaises de la CC. Montagne du Haut Languedoc¹⁵.

Avec la fusion des Régions, ce découpage est amené à être modifié.

¹⁴ Arrêté ARS/PDSA/n° 2012-16 fixant le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires en Midi-Pyrénées

¹⁵ ARS Languedoc-Roussillon. La permanence des soins ambulatoires. Cahier des charges régional. 28 août 2012.

Nombre de professionnels de santé en 2015 et population



CARTE 59: NOMBRE DE PROFESSIONNELS DE SANTE PAR COMMUNE EN 2015. PETR HTO 2015

Le territoire est maillé de pôles médicaux secondaires où les principaux professionnels de santé sont présents : Vabre, Lacaune et Brassac où des Maisons Pluridisciplinaires de santé (MSP) ont été créées, La-Salvetat-sur-Agout, Anglès et Murat-sur-Vèbre.

Nombre de professionnels de santé par intercommunalité en 2015

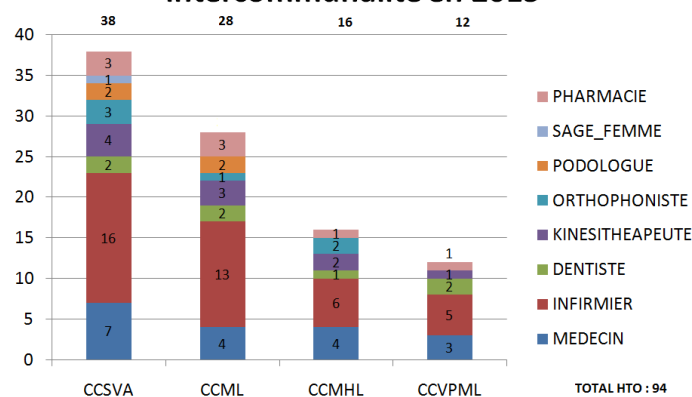


FIGURE 60 : NOMBRE DE PROFESSIONNELS DE SANTE PAR INTERCOMMUNALITE EN 2015. PERT HTO 2015.

Le territoire accueille 94 professionnels de santé : 18 médecins, 40 infirmiers, 10 kinésithérapeutes, 7 dentistes, 6 orthophonistes, 4 podologues, une sage-femme (permanence), 8 pharmacies.

Le territoire est couvert par 5 SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile) : le SSIAD du Tarn à l'Agout sur les communes du nord, le SSIAD Montagne et Sidobre, le SSIAD de St-Pons-de-Thomière sur La-Salvetat-sur-Agout, Le Soulié et Fraïsse-sur-Agout, le SSIAD d'Olargues sur Cambon-et-Salvergues et le SSIAD de Graissesac pour les communes de Castanet-le-Haut et Rosis.

Ce sont les CC. Sidobre Val d'Agout et Monts de Lacaune qui concentrent le plus d'habitants où la démographie médicale est la plus importante, en particulier sur Brassac et Lacaune.

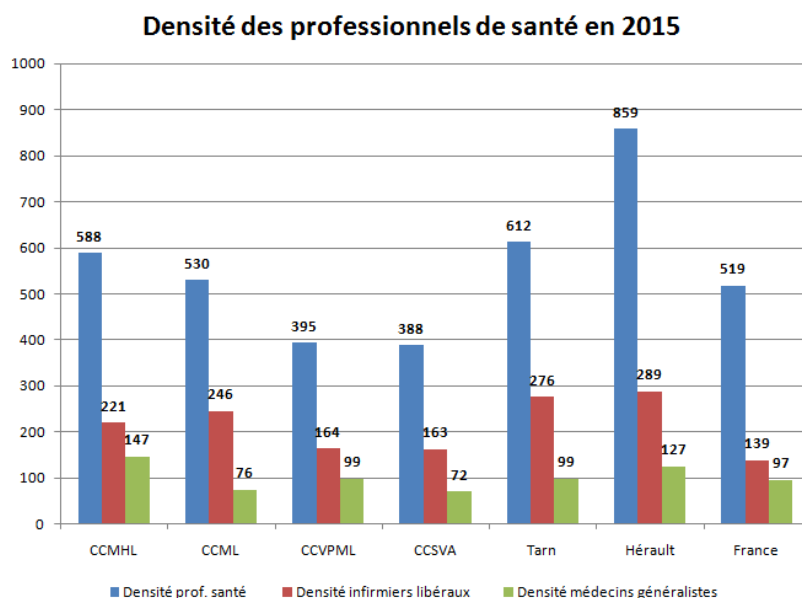


FIGURE 61 : NOMBRE DE PROFESSIONNELS DE SANTE POUR 100 000 HABITANTS. PETR HTO 2015, INSEE 2015.

Lorsque l'on regarde la densité des professionnels de santé¹⁶, la CC. Sidobre Val d'Agout et la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune sont les plus mal dotées, les densités sont inférieures à celles des départements et de la France.

La densité de médecins est moins importante pour les 4 CC. que celles des deux Départements et ce sont les deux mêmes CC. qui sont le moins pourvues. Seule la CC. Montagne du Haut Languedoc possède une densité de médecins supérieure aux deux départements.

L'ARS Midi-Pyrénées cible en 2012¹⁷ les secteurs de Lacaune, Vabre et Brassac comme zones déficitaires en médecine libérale où les mesures "destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé, des maisons de santé, des pôles de santé et des centres de santé"¹⁸ sont à mettre en œuvre. Les secteurs de Roquecourbe et Lacrouzette sont placés en zone de vigilance.

Elle estime également que :

- les communes du centre du territoire sont sous-dotées en infirmiers (Anglès, Lasfaillades, Cambounès, Le Bez, Brassac, Castelnaud-de-Brassac, Ferrières, Vabre, Le Margnès, Espérausses)¹⁹.
- tout le territoire excepté la partie ouest est « très sous doté » en kinésithérapeutes.

¹⁶ Nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants

¹⁷ Source : ARS Midi-Pyrénées - DPSSMS - 27/02/2012.

¹⁸ citées au cinquième alinéa de l'article L. 1434-7 du code de la santé publique.

¹⁹ *ameli.fr. Niveau de dotation des infirmiers libéraux*

Les bassins de vie de Bédarieux et de St-Pons-de-Thomières sont classés en zones fragiles en termes de démographie médicale et toutes les communes de la CC. Montagne du Haut Languedoc comme « zones vulnérables » en termes de soins ambulatoires²⁰.

La situation de la démographie médicale reste donc fragile.

De plus, sur 18 médecins, 10 sont âgés de plus de 60 ans. Les actions menées par les acteurs locaux des Hautes Terres d'Oc ont permis l'installation de deux jeunes médecins à Lacaune et à St-Pierre-de-Trivisy. Un nouveau médecin doit s'installer à Vabre en 2016.

Ces zones médicales sont peu attractives (éloignement des grandes villes, isolement, déplacements importants ...) pour les professionnels de santé. Par conséquent les médecins présents ont du mal à trouver des remplaçants pendant leurs congés ou au moment de leur retraite.

Une partie des professionnels de santé du territoire s'est organisée, avec l'accompagnement de Hautes Terres d'Oc, en Maison Pluridisciplinaire de santé (MSP). Le territoire en compte 2 effectives, 1 en construction et 1 en projet :

- La MSP de Brassac rassemble 2 médecins, 3 infirmiers, 1 kinésithérapeute, 1 pédicure-podologue, 2 orthophonistes et des permanences d'une sage-femme.
- La MSP de Lacaune rassemble 2 médecins et 2 cabinets infirmiers de 5 infirmiers chacun.
- La MSP de Vabre qui verra le jour début 2016 rassemblera 2 médecins, 3 infirmiers, 1 kinésithérapeute, 1 dentiste et des permanences d'un pédicure-podologue.
- La création d'une MSP est en cours à Roquecourbe-Lacrouzette qui rassemblera 3 médecins, 3 infirmiers 2 pharmacies, 3 kinésithérapeutes, 1 orthophoniste.

La structuration du territoire en MSP permet d'offrir un accès aux soins le plus efficace possible aux habitants.

En outre, des liens très forts ont été tissés entre les différents professionnels de santé du territoire. Afin d'optimiser leurs échanges et leur travail, la mise en place d'un système d'information partagée, impulsé par Hautes Terres d'Oc, facilitera également l'accès aux soins. Le système d'informations partagées sera opérationnel en janvier 2016 sur Brassac et Vabre. De plus, le PETR coordonne et finance la mise en place d'un système d'informations partagées pour les communes de Brassac et Lacaune et les établissements d'accueil pour handicapés vieillissants de Lacaune et Castelnau-de-Brassac.

Le territoire dispose également de structures pour les publics spécifiques :

Ainsi, 8 EHPAD et un foyer logement répondent aux besoins d'accueil des personnes âgées de Hautes Terres d'Oc :

- EHPAD de St-Pierre-de-Trivisy : statut public départemental. Capacité de 86 lits
- EHPAD de Brassac : statut privé: 57 lits
- EHPAD de Lacaune : statut public: 65 lits
- EHPAD de Lacrouzette : statut public: 40 lits
- EHPAD de Roquecourbe : statut public: 41 lits
- EHPAD d'Anglès : statut public: 46 lits

²⁰ *ARS Languedoc-Roussillon, Projet régional de santé dans les territoires. 2012-2017.*

- EHPAD de Murat-sur Vèbre : statut privé: 44 lits
- EHPAD de La-Salvetat-sur-Agout : statut public : 60 lits
- Foyer logement pour personnes âgées à Vabre (19 appartements)

Les EHPAD de Brassac et Lacaune ont créé des unités d'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Toutes ces structures collaborent au sein d'une cellule de concertation animée par le PETR Hautes Terres d'Oc.

Il existe aussi des établissements pour personnes handicapées :

- Un institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) « Le Briol » implanté à Viane
- Un SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) à Lacaune qui fonctionne avec l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) du Briol
- Un Foyer Occupationnel Thérapeutique (FOT) Constance à Lacaune
- un Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes handicapées (FAM) dans les mêmes locaux que le FOT
- Un ESAT, Centre le Garric de 65 places à La-Salvetat-sur-Agout, ainsi qu'un foyer hébergement, le foyer du plateau des lacs.
- Deux résidences spécialisées pour l'Accueil d'Adultes Handicapés vieillissants, l'un à Castelnau-de-Brassac (24 lits), l'autre à Lacaune (14 lits), toutes deux nées sous l'impulsion du PETR.

Enfin, un Centre Médico-Psychologique (CMP) a ouvert récemment à Lacaune.

L'organisation du territoire en matière de santé est en cours de structuration. Cependant, l'accès aux urgences est encore problématique.

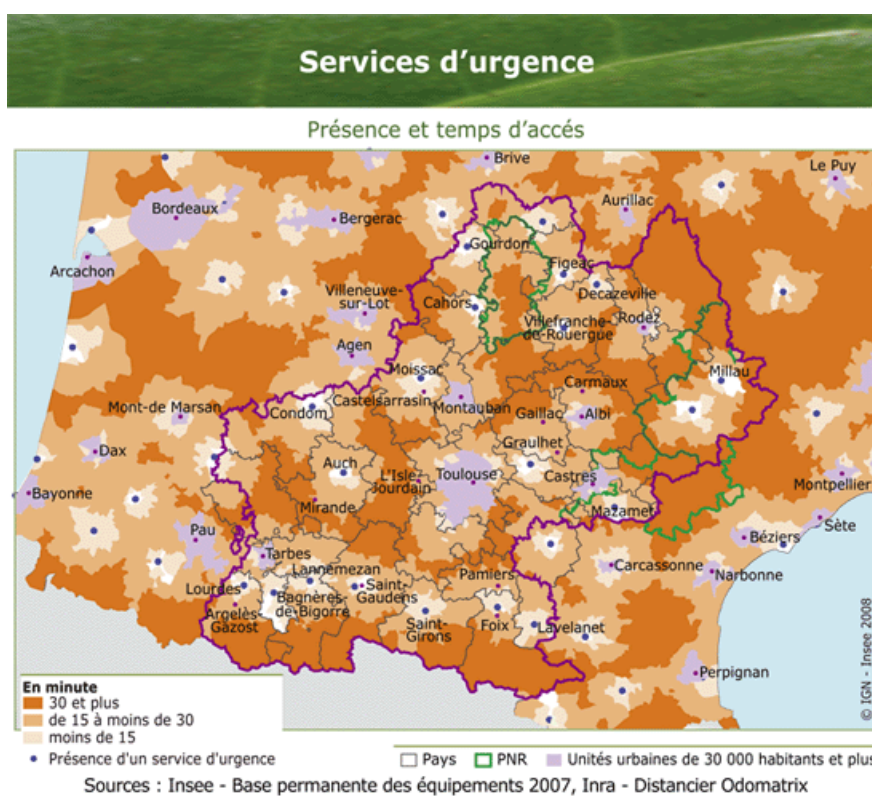


FIGURE 62 : PRESENCE ET TEMPS D'ACCES AUX SERVICES D'URGENCE. INSEE 2007

La majorité du territoire est située à plus de 30 mn de services d'urgence.

6 centres d'incendie et de secours couvrent le territoire : Lacrouzette, Brassac, Anglès, Lacaune, Murat-sur-Vèbre, La-Salvetat-sur-Agout.

1.1.6.4- UN MAILLAGE DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET D'ECOLES PRESQUE COMPLET

La compétence Petite Enfance

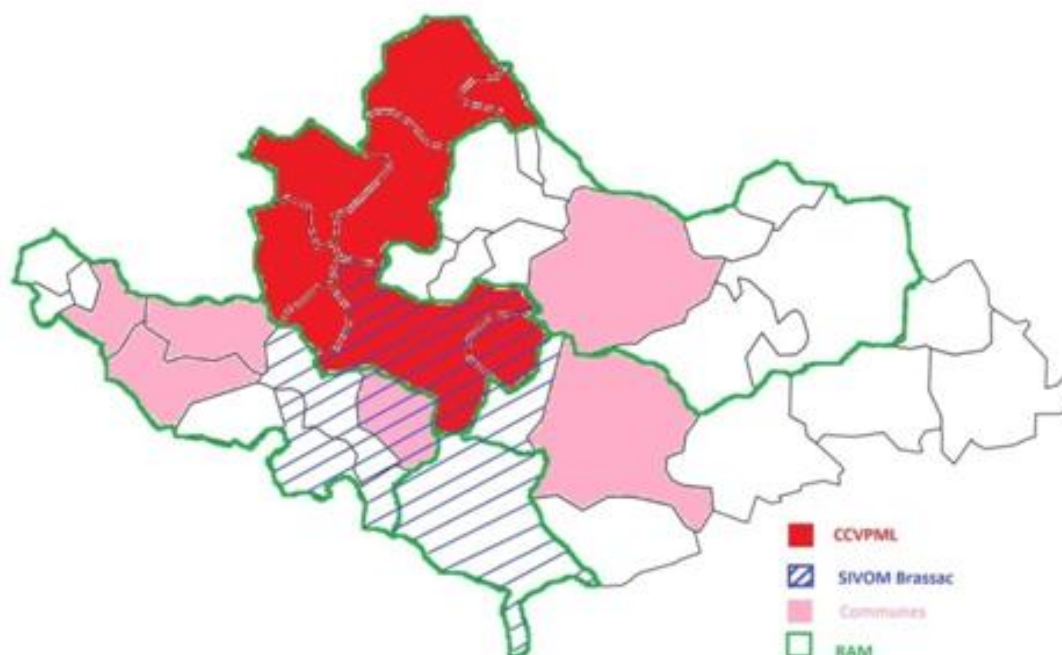
Les collectivités qui possèdent la compétence Petite Enfance sur le territoire sont :

- La CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune avec un poste de coordinateur à 0.5 ETP, dont la mission est la mise en réseau des structures et l'animation de projets.
- Le SIVOM de Brassac qui regroupe 8 communes: Brassac, Le Bez, Cambounès, Lasfaillades, Anglès, Lamontéliarié, Castelnau-de-Brassac, Le Margnès.
- Pour les autres communes tarnaises de Hautes Terres d'Oc, la compétence est communale.
- Particularité de la Montagne du Haut Languedoc interdépartementale et très étendue :
 - 6 communes héraultaises adhèrent au RAM des Hauts Cantons qui est issu d'un partenariat entre 4 CC. : Pays Saint-Ponais, Grand Orb, Orb et Jaur et Montagne du Haut-Languedoc, la CAF et la PMI de l'Hérault. Anglès et Lamontéliarié sont tournés vers le Tarn et ont délégué la compétence petite enfance au SIVOM de Brassac.
 - Il est envisagé que la CC. prenne la compétence et crée une micro-crèche. Des conventions pourraient être envisagées en outre pour les communes les plus éloignées du cœur de la CC. avec des territoires voisins.

Avec la réforme des collectivités locales, cette organisation sera amenée à changer dès 2017.

8 collectivités ont passé avec la CAF des contrats Enfance-jeunesse (CEJ):

- 6 communes : Roquecourbe (Multi-accueil), Lacrouzette (Multi-accueil et l'ALSH), Burlats (Multi-accueil et l'ALSH), Brassac (ALAE -Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole), Lacaune (Multi-accueil et l'ALSH), La-Salvetat-sur-Agout (ALSH),
- la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune pour les séjours vacances (dispositif Chantiers loisirs jeunes), les micro-crèches de Vabre et Saint-Pierre-de-Trivisy, un poste de coordination à mi-temps, l'ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement)/ADMR de Vabre.
- le SIVOM de Brassac pour du Multi-accueil, l'ALSH et la Ludothèque de Brassac
- le Conseil de Développement pour les trois CC. du Tarn pour animer le RAM, Relais d'Assistantes Maternelles.



CARTE 63 : LES STRUCTURES QUI ONT CONTRACTUALISE AVEC LA CAF AU NIVEAU DES CEJ. PETR HTO 2015.

L'accueil de la Petite Enfance

La garde des enfants sur le territoire est assurée par une quarantaine d'assistantes maternelles pour une capacité de 126 enfants²¹ et par 7 crèches qui proposent 122 places. Seule la CC. Montagne du Haut Languedoc ne dispose pas encore de crèche ou micro-crèche.

Quatre crèches ou micro-crèches ont été créées depuis 5 ans (Roquecourbe, Burlats, St-Pierre-de-Trivisy, Vabre), 112 places sont ainsi proposées²² en structure collective.

	Crèches et Micro-crèches	Communes	Assistantes Maternelles ²³
CCML	1 => 20 places	Lacaune	12
CCSVA	4 => 72 places	Brassac, Lacrouzette, Roquecourbe, Burlats	22
CCVPM	2 => 20 places	St-Pierre-de-Trivisy, Vabre	8
CCMHL	0		2

Une enquête auprès des élus menée en 2014 a identifié des difficultés des familles pour faire garder les enfants au Masnau-Massuguiès, à Murat-sur-Vèbre, à Moulin-Mage, à Nage et à Viane.

De plus, depuis 2 ans, il apparaît que sur St-Pierre-de-Trivisy et Vabre le nombre de places en crèches n'est pas suffisant par rapport à la demande. Enfin, une étude sur les besoins réalisée en 2011-2012 sur la CC. Montagne du Haut Languedoc montre l'intérêt de créer une structure collective.

²¹ Sources : PMI du Tarn et RAM des Hauts Cantons

²² Le Président du Conseil Départemental délivre un agrément aux crèches qui définissent le nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis en fonction des locaux, de l'effectif en personnel, des projets éducatif et pédagogique. Le plus souvent, il s'agit de structures multi-accueil associant accueil régulier et accueil occasionnel. Par exemple, la crèche de Brassac a un agrément pour 13 enfants mais une quarantaine d'enfants est inscrit. Cela signifie que la crèche ne peut accueillir que 13 enfants en même temps.

²³ Nombre d'assistantes maternelles en activité sur au moins un mois en 2015. Source : CAF du Tarn. 2016.

L'enseignement et l'accueil des enfants et des adolescents dans les temps périscolaires et extrascolaires

L'enseignement des premiers et seconds degrés

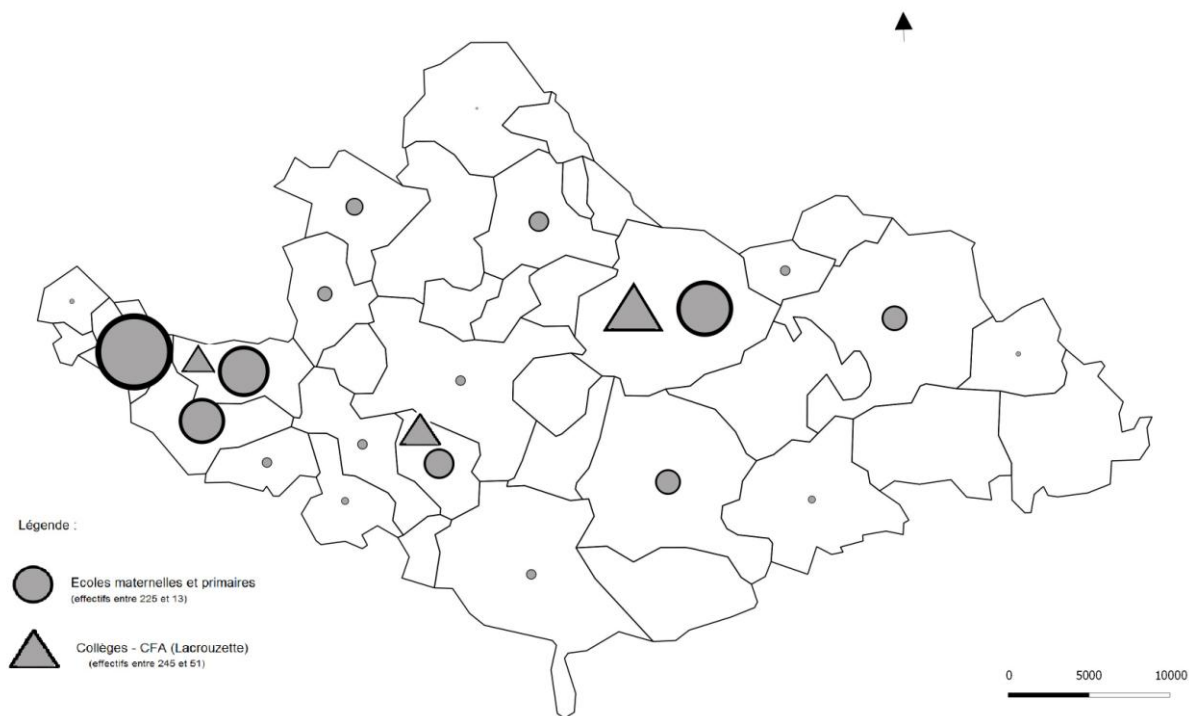
Les Hautes Terres d'Oc comptent 27 écoles maternelles et élémentaires (sur 21 communes), 2 collèges et 1 CFA à Lacrouzette qui enseigne les métiers de la pierre (2 CAP et un Brevet Professionnel). Il n'y a pas de Lycée sur le territoire, les lycées les plus proches sont situés à Castres, Mazamet, St-Amans-Soult (Lycée professionnel) Albi, Carmaux, Gaillac, Lavaur, St Affrique, St-Pons-de-Thomières (Lycée professionnel). La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de St Sernin sur Rance forme aux métiers de la chasse et de la nature jusqu'au niveau baccalauréat professionnel et BTSA.

27 écoles du 1^{er} degré se répartissent sur 20 communes du territoire²⁴ :

Intercommunalités	Communes	Nb d'élèves en 2013/2014*
CCSVA	Brassac	29
	Brassac	66
	Le Bez	36
	Burlats	81
	Burlats	61
	Lacrouzette	95
	Lacrouzette	57
	Montfa	19
	Roquecourbe	43
	Roquecourbe	90
	Roquecourbe	92
	Cambounès	23
	St-Salvy-de-la-Balme	34
	TOTAL CCSVA	
CCML	Lacaune	98
	Lacaune	70
	Moulin-Mage	12
	Moulin-Mage	22
	Murat-sur-Vèbre	78
	Viane	61
TOTAL CCML		341
CCVPML	St-Pierre-de-Trivisy	56
	Castelnau-de-Brassac	35
	Le Masnau-Massuguiès	13
	Vabre	51
TOTAL CCVPML		155
CCMHL	Anglès	32
	Castanet-le-Haut	22
	Fraïsse-sur-Agout	24
	La-Salvetat-sur-Agout	81
TOTAL CCMHL		159
TOTAL HTO		1 381

* y compris écoles privées sauf celle du Bez.

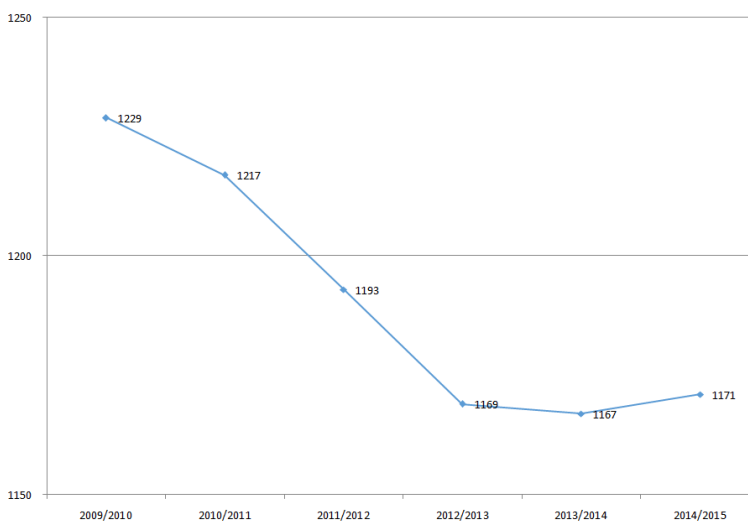
²⁴ Source : ministère de l'éducation nationale 2015.



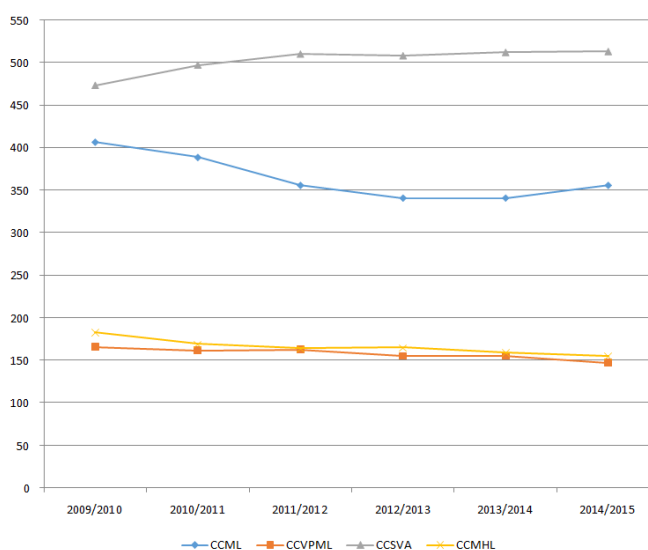
CARTE 64 : LOCALISATION DES ECOLES ET COLLEGUES DES HAUTES TERRES D'OC

3 écoles sont privées sous contrat avec l'Etat, elles se situent à Brassac (effectifs de 29 élèves à la rentrée 2013), Lacrouzette (effectifs de 95 élèves à la rentrée 2013) et Roquecourbe (effectifs de 90 élèves à la rentrée 2013, école primaire). Seules les communes de Lacaune et Roquecourbe ont des écoles maternelle et primaire séparées.

Evolution des effectifs des écoles primaires publiques en Hautes Terres d'Oc entre 2009 et 2014



Evolution des effectifs des écoles primaires publiques par intercommunalité en Hautes Terres d'Oc entre 2009 et 2014



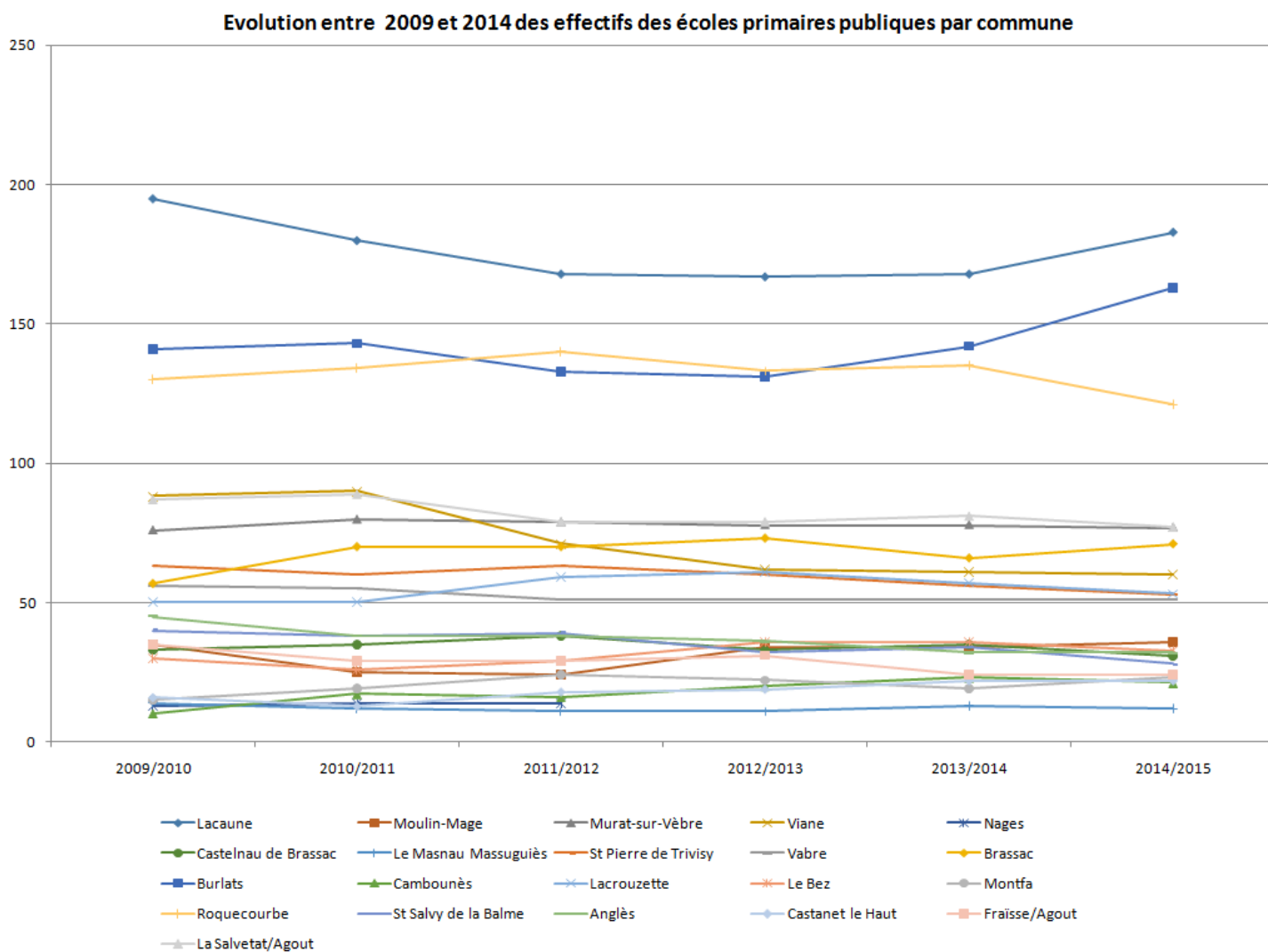


FIGURE 65 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ENTRE 2009 ET 2014. DSDEN 81 ET 34,

Division de l'organisation et de la performance scolaires 2015 - Base centrale de pilotage du ministère.

Entre 2009 et 2014, les effectifs ont baissé sur Hautes Terres d'Oc et particulièrement sur la CC. Monts de Lacaune (62 élèves de moins). Au total, les effectifs ont baissé de 5 % entre 2009 et 2015.

Cependant, sur la CC. Sidobre Val d'Agout, les effectifs ont augmenté de manière constante depuis 2009. Depuis 2013, les effectifs se stabilisent. Seules les communes de Viane, Lacaune, St-Salvy-de-la-Balme et Fraïsse-sur-Agout ont été réellement touchées par une baisse d'effectifs.

L'école publique de Nages a fermé à la rentrée 2013/2014 et l'école privée du Bez a fermé à la rentrée 2015-2016.

Une commission Enseignement s'est mise en place au sein du Pays Sidobre-Monts de Lacaune en 2007 dans le but de lutter contre la fermeture des classes et d'être une force de proposition auprès de l'administration publique. Le PETR Hautes Terres d'Oc l'a relancé en 2015. Elle réunit tous les maires, les représentants des parents d'élèves des écoles et collèges, les directeurs des écoles et collèges, les animateurs de réseau enfance-jeunesse, l'inspecteur d'Académie.

Les collèges du territoire :

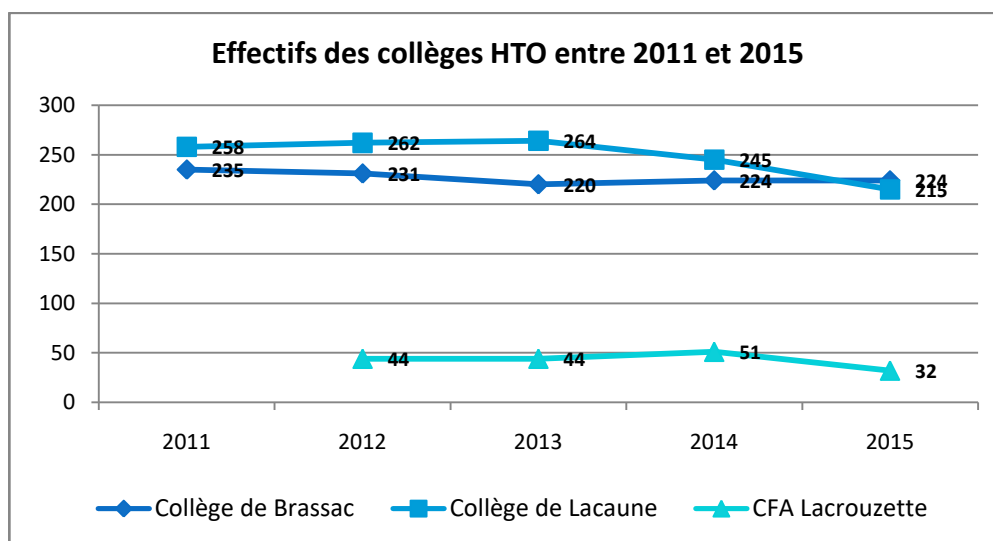


FIGURE 66 : EFFECTIFS DES COLLEGE DE BRASSAC, CFA DE LACROUZETTE, DSDEN DU TARN, 2015

Pour l'année scolaire 2015-2016, le collège de Brassac scolarise 225 élèves, celui de Lacaune 220 et le CFA de Lacrouzette 32. Malgré une baisse en 2013/2014, les effectifs du collège de Brassac sont stables. Celui de Lacaune connaît une baisse d'effectifs depuis 2013.

Le CFA de Lacrouzette, en attente d'éclaircissement du Conseil Régional sur la taxe d'apprentissage, n'a pas pu ouvrir de classe de BP cette année ; c'est ce qui explique la baisse des effectifs. En général, 6 CAP et 2 BP dans les métiers de la pierre sont ouverts chaque année.

Afin de maintenir le nombre de classes sur le territoire, les acteurs locaux se sont mobilisés dès 2004, et le Pays a cosigné en 2010 une Charte Enseignement avec l'Inspection Académique. Depuis sa mise en place, celle-ci a permis d'anticiper les situations critiques et de maintenir plusieurs classes sur le territoire.

Certaines communes du territoire ont également mis en place des regroupements scolaires :

- Le Masnau-Massuguiès avec Montfranc et Massals,
- Montfa avec Roquecourbe,
- Cambounès avec Boissezon,
- Castanet-Le-Haut avec Saint-Génies-de-Varensal.

Les temps périscolaire et extrascolaire.

L'offre d'accueil des enfants en dehors des périodes scolaires (périscolaire et extrascolaire) est de qualité. Hautes Terres d'Oc compte en effet 7 centres de loisirs sans hébergement (ALSH²⁵), 6 accueils de loisirs associés à l'école (ALAE²⁶), 4 MJC et 4 foyers ruraux répartis sur tout le territoire :

- CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune :
 - Tout le territoire : Séjour vacances (dans le cadre du dispositif chantier loisirs jeunes organisé par la CC.)
 - Vabre : ALSH (ADMR), foyer rural

²⁵ ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

²⁶ ALAE : Accueil de Loisirs Associés à l'École

- Masnau-Massugiès : foyer rural.
- CC. Sidobre Val d'Agout:
 - Brassac : Multi-accueil, ALSH, Ludothèque (SIVOM Brassac), centre de loisirs associés à l'Ecole / ALAE (Commune de Brassac), MJC, Association Médiagout.
 - Roquecourbe : Multi-accueil et ALSH (commune)
 - Burlats : ALSH et multi-accueil (commune)
 - Lacrouzette : ALSH, multi-accueil (commune), Foyer rural.
 - Saint-Salvy-de-la-Balme : MJC
- CC. Monts de Lacaune:
 - Lacaune : ALSH, multi-accueil et ludothèque (commune), MJC.
 - Murat-sur-Vèbre : MJC
 - Viane : foyer rural
- CC. de la Montagne du Haut Languedoc:
 - La-Salvetat-sur-Agout : ALSH (commune).

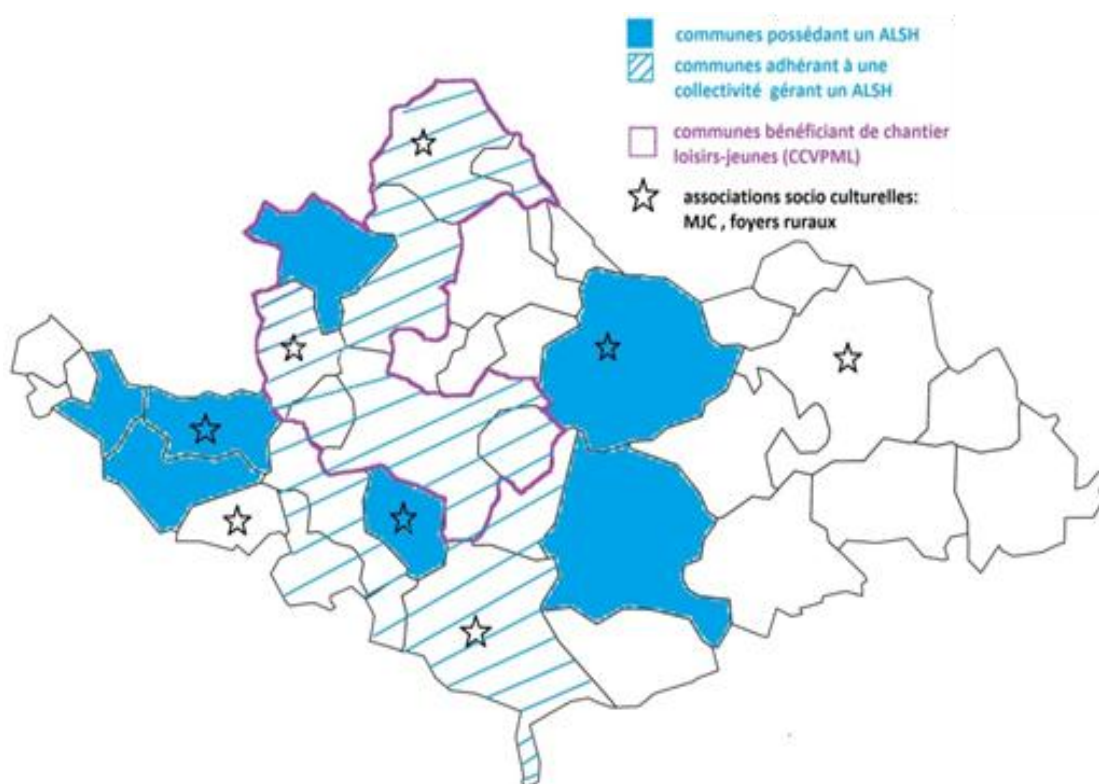


FIGURE 67 : LES STRUCTURES DE LOISIRS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES EN HAUTES TERRES D'OC. PETR HTO 2015.

Tous les enfants du territoire peuvent bénéficier du service ALSH mais les familles dont les communes adhèrent à un ALSH bénéficient d'un tarif moins élevé que les autres.

Pour les plus de 12 ans, hormis les activités culturelles proposées par les MJC, les Foyers ruraux et les autres acteurs culturels (cf. paragraphe 1.1.5.6-), la coordinatrice Enfance-Jeunesse de la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune accompagne les projets des jeunes (chantiers loisirs-jeunes etc).

Un état des lieux réalisé par le PETR en 2016 fait état des difficultés liées à l'éloignement géographique qui entraîne des coûts de déplacement élevés pour les usagers et les structures elles-mêmes ainsi qu'un manque de structuration et de coordination entre ces structures.

Le besoin de renforcer/renouveler/diversifier le partenariat entre les structures locales afin de susciter davantage d'échanges et de projets à l'attention des jeunes notamment a été identifié.

1.1.6.5-UNE OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS STRUCTUREE ET EN DEVELOPPEMENT

1.1.6.5.1- Une offre culturelle en développement avec des progrès à faire en terme d'offre à destination des jeunes et d'équipements de diffusion.

Aux centres de loisirs sans hébergements, accueil de loisirs associés à l'école, MJC et foyers ruraux s'ajoutent de nombreuses associations sportives et culturelles. Il existe une centaine d'associations sportives, une vingtaine d'associations en lien avec le patrimoine et une dizaine dans le domaine de la musique.

Au niveau culturel, le territoire s'est doté depuis plusieurs années d'un Schéma Culturel. Celui-ci identifie les acteurs structurants du territoire en matière de culture. Afin d'être considéré comme acteur structurant, plusieurs critères doivent être respectés :

- Avoir une programmation sur l'année
- Avoir un rayonnement au moins communautaire

Le schéma culturel s'appuie sur deux axes :

- La connaissance, la préservation, la conservation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel
- Le développement culturel

Pour cela, plusieurs structures culturelles peuvent être qualifiées de professionnelles:

- Le musée du protestantisme et de la laïcité à Ferrières
- Les amis de Payrac à Nages
- La CC. Sidobre Val d'Agout
- La commune de Lacaze
- La CC. des Monts de Lacaune
- L'association musiphiles à Burlats
- Les associations support de bibliothèques ou médiathèques, notamment la cyberbase-médiathèque-ludothèque de Brassac.
- Hautes Terres d'Oc

Le territoire possède ainsi une programmation culturelle riche : concours de poésie : « Poésie, slam...même pas peur », le festival de la bande dessinée, le spectacle « chœur de pays »,...

La promotion de ces animations est notamment assurée par la diffusion de deux agendas des animations.

Le PETR Hautes Terres d'Oc travaille également dans le domaine patrimonial. Un « Passeport Patrimoine », offert dans les Offices de Tourisme et Bureaux d'Information touristique, valorise les musées et lieux de découverte du patrimoine. De même des circuits de visite (avec document d'appel) permettent de découvrir le patrimoine religieux. Un livret sur les clés de lecture architecturale des édifices religieux a été créé.

Néanmoins, le diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma Culturel a souligné le besoin d'aménagement de salles de diffusion. Ce diagnostic a également mis en évidence le manque d'actions en direction du public adolescent et des jeunes.

1.1.6.5.2- Des équipements sportifs et de loisirs existants mais vieillissants

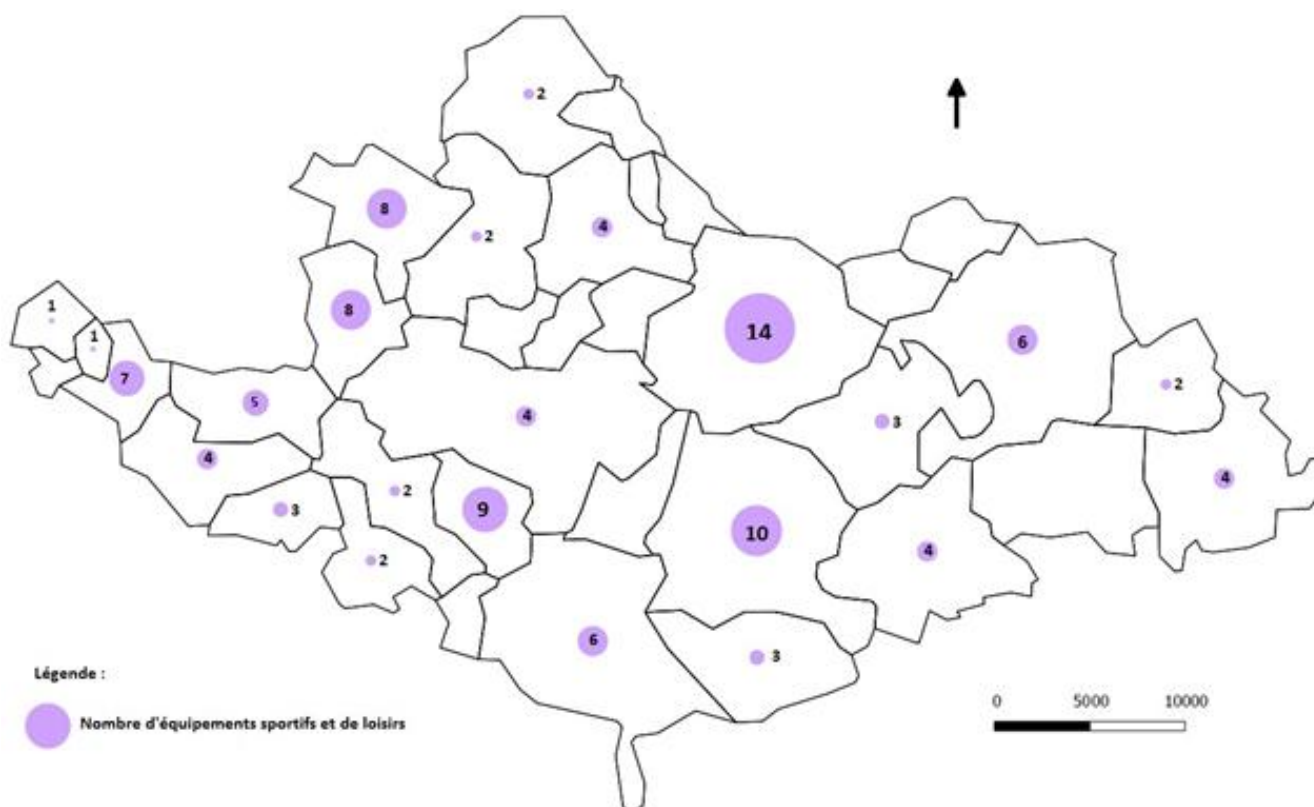
Le territoire est maillé d'équipements sportifs et de loisirs. Les communes les plus pourvues sont Lacaune, La-Salvetat-sur-Agout, Brassac, Vabre, St-Pierre-de-Trivisy, Roquecourbe, Murat-sur-Vèbre et Anglès. Les équipements sont cependant vieillissants même si des opérations de rénovations ont commencés comme à Brassac avec la transformation d'une friche d'une usine textile en salle multisports (sport de combats, musculation, dance) ou à Murat-sur-Vèbre qui a inauguré en 2016 un terrain multisports extérieur avec piste d'athlétisme ou dans la ville de Lacaune-les-Bains qui porte un projet de salle culturelle et de salle multisport.

FIGURE 68 : TABLEAU DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS. INSEE 2015 ET PETR 2016.

(les salles des fêtes des communes n'ont pas été comptabilisées) :

Com. Com.	Commune	Equipements sportifs et culturels	Com. Com.	Commune	Equipements sportifs et culturels		
CC. Montagne du Haut Languedoc	Anglès	boulodrome	CC. Monts de Lacaune	Barre			
		tennis		Berlats			
		plateaux et terrains de jeux extérieurs		Escroux			
		terrain de grands jeux (rugby et/ou football)		Espérausses			
		salles non spécialisées		Gijounet			
	Lamontélarie					bassin de natation	
	Cambon-et-Salvergues					tennis	
	Castanet-le-Haut	boulodrome				domaine skiable	
		plateaux et terrains de jeux extérieurs				athlétisme	
	Fraisse-sur-Agout	boulodrome			Lacaune	plateaux et terrains de jeux extérieurs	
		tennis				salle ou terrain spécialisé	
		centre équestre				salle non spécialisée	
		terrain de grands jeux (rugby et ou football)				terrain de grands jeux (rugby et/ou football)	
	Rosis	boulodrome				salle de combats	
		tennis				salle de musculation	
		parcours sportifs santé				roller skate velo bicross ou freestyle	
		terrain de grands jeux (rugby et/ou football)				Médiathèque-ludothèque	
	La Salvetat-sur-Agout	bassin de natation					centre de bien-être
		boulodrome					boulodrome
		tennis				Moulin-Mage	
		plateaux et terrains de jeux extérieurs			Murat-sur-Vèbre	boulodrome	
		terrain de grands jeux (rugby et/ou football)				tennis	
		salle ou terrain spécialisé				plateaux et terrains de jeux extérieurs (terrains sports, piste d'athlétisme)	
sports nautiques			terrain de grands jeux (rugby et/ou football)				
baignade aménagée				Médiathèque			
port de plaisance mouillage			Skatepark				
Médiatèque		Nages	tennis				
			centre équestre				
Le Soulié	boulodrome			sports nautiques			
	tennis		Senaux				
	centre équestre						
			Viane	tennis			
				plateaux et terrains de jeux extérieurs			
				terrain de grands jeux (rugby et/ou football)			
				Skatepark, terrain sports collectifs, piste d'athlétisme			

Com. Com.	Commune	Equipements sportifs et culturels	Com. Com.	Commune	Equipements sportifs et culturels
CC. Sidobre Val d'Agout	Le Bez	Boulodrome salles non spécialisées	CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune	Fontrieu - Castelnau-de-Brassac	tennis salle non spécialisée
	Brassac	bassin de natation		Fontrieu - Ferrières	Bibliothèque
		boulodrome		Fontrieu - Le Margnès	salle non spécialisée
		tennis		Lacaze	Salle culturelle - amphithéâtre
		plateaux et terrains de jeux extérieurs		Le Masnau-Massuguiès	parcours sportifs santé
		terrain de grands jeux (rugby et/ou football)			terrain de grands jeux (rugby et/ou football)
		salles non spécialisées			salle non spécialisée
		sports nautiques		Saint-Pierre-de-Trivisy	bassin de natation
	Salle musculation - arts martiaux	tennis			
	Cyberbase - médiathèque-ludothèque	parcours sportifs santé			
	Burlats	tennis		plateaux et terrains de jeux extérieurs	
	terrain de grands jeux (rugby et/ou football)		terrain de grands jeux (rugby et/ou football)		
	Boulodrome		salle non spécialisée		
	Complexe multisports		Bibliothèque		
	Cambounès	centre équestre		Aventure Parc	
	boulodrome				
	Lacrouzette	boulodrome			
	tennis				
	terrain de grands jeux (rugby et/ou football)				
	salle de combats				
salles non spécialisées					
Lasfaillades					
Montfa	Boulodrome				
Roquecourbe	tennis				
	plateaux et terrains de jeux extérieurs				
	terrain de grands jeux (rugby et/ou football)				
	Bibliothèque				
	Gymnase				
Saint-Germier	Parcours de pêche				
Saint-Jean-de-Vals	boulodrome				
centre équestre					
Saint-Salvy-de-la-Balme	tennis				
terrain de grands jeux (rugby et/ou football)					
Boulodrome					
				Saint-Salvi-de-Carcavès	
				Vabre	boulodrome
					tennis
					plateaux et terrains de jeux extérieurs
					terrain de grands jeux (rugby et/ou football)
					Bibliothèque
					bassin de natation
					roller skate velo bicross ou freestyle



CARTE 69 : NOMBRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS PAR COMMUNE. INSEE 2015 ET PETR HTO 2016

1.1.6.5.3- Des loisirs pour rester en bonne santé

Le territoire possède des atouts à promouvoir auprès des habitants pour les maintenir en bonne santé :

- des activités de pleine nature avec des sentiers et des voies douces pour la pratique de la marche ou de la course à pied, la pratique équestre, du VTT, des circuits pour l'activité pêche sur les cours d'eau et les lacs,
- une piscine couverte à Lacaune et des piscines extérieures à Lacaune, Vabre, St-Pierre-de-Trivisy, Brassac
- des salles de sports et de remise en forme à Lacaune (associé à la piscine couverte) et Brassac
- des activités ludiques et sportives à St-Pierre-de-Trivisy (base de loisirs)
- des centres de bien-être à Lacaune, St-Pierre-de-Trivisy et Nages (base de loisirs de Rieumontagné) et un projet de thermoludisme porté par la Communauté de communes.

Le cadre de vie du territoire et les équipements dont il dispose permettraient de promouvoir l'activité physique qui permet de maintenir en bonne santé (soulignée par la possibilité de prescrire de l'activité physique par les médecins). Développer les mobilités douces, les équipements de ce type et leur promotion pour contribuer à garder en bonne santé les habitants du territoire constitue l'enjeu de promotion santé du territoire.

1.1.6.6-DES ASSOCIATIONS DE SERVICES A LA PERSONNES TRES PRESENTES

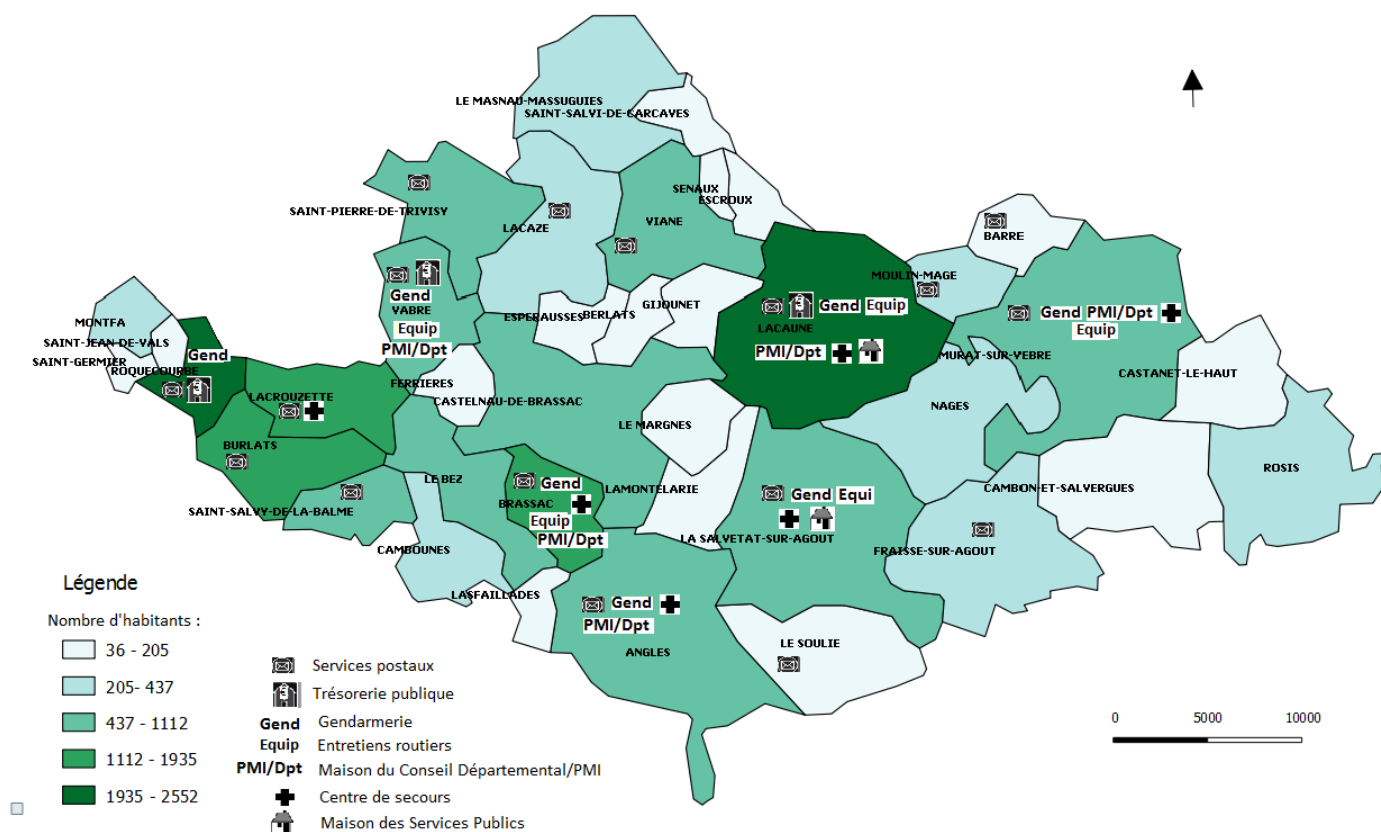
L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) est un réseau associatif de services à la personne. Fondé en 1945, il intervient de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé. Cinq associations sont présentes sur le territoire et permettent de compléter l'offre de services. Elles dispensent les services suivants :

Commune	Type de structures	Service rendus
BRASSAC	ADMR SSIAD	- Services de Soins Infirmiers à Domicile - Aide et accompagnement à domicile - Livraison de repas - Ménage, repassage - Petit travaux de bricolage et de jardinage - Livraison de repas - Garde d'enfants à domicile
MURAT-SUR-VEBRE	ADMR	- Aide et accompagnement à domicile - Livraison de repas - Ménage, repassage - Livraison de repas - Garde d'enfants à domicile
LACROUZETTE	ADMR	- Aide et accompagnement à domicile - Ménage, repassage - Garde d'enfants à domicile
LACAUNE	ADMR	- Aide et accompagnement à domicile - Livraison de repas - Ménage, repassage - Livraison de repas - Garde d'enfants à domicile
VABRE	ADMR	- Aide et accompagnement à domicile - Livraison de repas - Ménage, repassage - Livraison de repas - Micro-crèche - Accueil de loisirs - Garde d'enfants à domicile

Côté Héraultais, l'association Présence Verte Services créée en 1966 rend des services similaires (garde d'enfants, entretien de la maison, maintien à domicile). Les agences les plus proches de Hautes Terres d'Oc sont situées à St-Pons-de-Thomières et Olargues.

1.1.6.7- DES SERVICES PUBLICS EN DIMINUTION

Les services publics



CARTE 70 : LES SERVICES PUBLICS PAR COMMUNE EN HAUTES TERRES D'OC. PETR 2014

Lacaune rassemble les sept services publics présents sur le territoire : services postaux, trésorerie publique, gendarmerie, centre de secours, services routiers, Maison du Conseil Départemental/PMI, Maison des Services Publics (sur rendez-vous ou permanence de : Chambre d'Agriculture, DDT, SARAPP-GRETA, assistantes sociales du Conseil Départemental, MSA, CPAM, Mission locale, CIBC, agences d'intérim, conciliateur de justice et sur borne PVP -Point Visio Public- : Pôle emploi, MSA, CAF, CPAM, Banque de France) . Brassac, La-Salvetat-sur-Agout, Vabre et Murat-sur-Vèbre en détiennent cinq sur sept puis Anglès quatre sur sept. 16 communes sur 38 possèdent soit un bureau de poste soit une agence communale postale.

Cependant, le nombre de postes, de gendarmeries et de trésoreries publiques diminue fortement sur le territoire.

Les gendarmeries travaillent en regroupement, par exemple La-Salvetat-sur-Agout – St Pons de Thomières – Olargues. Certaines trésoreries publiques ne sont plus ouvertes tous les jours. La maison des services publics de Lacaune voit certains organismes effectuer de moins en moins souvent leurs permanences.

Un territoire maillé de bourgs disposant de tous les équipements de proximité

640 commerces et entreprises sont installés sur le territoire, répartis dans les différents bourgs. Cependant, les chefs d'entreprises sont vieillissants et la problématique du maintien de ces commerces fait l'objet d'un accompagnement du PETR Hautes Terres d'Oc : dans le cadre d'un appel à projet "Offre d'accueil qualifié", la mise en place d'un service d'information sur les commerces et entreprises artisanales à reprendre auprès des publics concernés vise à anticiper ce phénomène.

De nombreux commerces et entreprises sont dépendants des secteurs d'activités spécifiques du territoire : granit, salaison, textile, eau, bois.

Le territoire dispose d'une bonne couverture en équipements de proximité, les communes de Lacaune, Brassac, Vabre, Lacrouzette, Roquecourbe, St-Pierre-de-Trivisy, Burlats, Viane et Murat-sur-Vèbre disposant des principaux services de proximité.

Le territoire a su se doter de structures adaptées qui permettent d'offrir un bon niveau d'accueil de la petite enfance. Cependant, l'éloignement géographique entraîne des coûts de déplacement élevés pour les usagers et pour les structures elles-mêmes ainsi qu'un manque de structuration et de coordination entre ces structures. Le besoin de renforcer/renouveler/diversifier le partenariat entre les structures locales afin de susciter davantage d'échanges et de projets à l'attention des jeunes notamment a été identifié.

Seule la CC. de la Montagne du Haut Languedoc ne dispose pas de crèche ou micro-crèche. Cependant, une réflexion à ce sujet est engagée. De plus, depuis 2 ans, la demande sur Vabre et St-Pierre-de-Trivisy est plus importante que le nombre de places disponibles en crèche.

Un territoire disposant des nécessaires structures d'accueil et d'aides pour publics spécifiques.

En plus des huit EHPAD du territoire, deux résidences pour l'accueil de handicapés vieillissants ont été ouvertes en 2015. De plus, des foyers thérapeutiques et occupationnels pour personnes en difficultés sont implantés sur le territoire. Les ADMR permettent également de rendre les services nécessaires pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Des faiblesses en termes d'équipements intermédiaires et supérieurs, de démographie médicale et une baisse des services publics.

Néanmoins en termes d'équipements intermédiaires et supérieurs, Hautes Terres d'Oc est moins bien doté. Seule la commune de Lacaune possède de nombreux équipements de la gamme intermédiaire, Brassac peut également être considérée comme un pôle relais. L'évasion commerciale est moins importante sur les secteurs géographiques éloignés des pôles urbains. Dans le domaine alimentaire, elle est estimée à 42 % pour le cœur de la Montagne et à 74 % à proximité de l'agglomération. Il est nécessaire de conforter une offre commerciale adaptée à l'armature du territoire et de tendre vers plus de diversité pour répondre aux aspirations des habitants.

La situation de la démographie médicale restant fragile, une partie des professionnels de santé du territoire s'est organisée, avec l'accompagnement de Hautes Terres d'Oc, en maisons de santé pluridisciplinaires. La mise en place d'un système d'information partagée entre professionnels de santé facilitera également les échanges et l'accès aux soins.

Par ailleurs, les services publics sont de moins en moins présents sur le territoire (trésoreries publiques, gendarmeries, bureaux de Poste,...).

Enfin, l'offre culturelle se développe mais les équipements de diffusion culturelle et les équipements sportifs, souvent vieillissants, sont à moderniser ou développer. De plus, le territoire bénéficie de nombreux atouts pour encourager l'activité physique et maintenir ses habitants en bonne santé.

Hautes Terres d'Oc, un territoire d'accueil.

Malgré certaines problématiques (accès aux équipements de la gamme intermédiaire, accès aux services d'urgence,...), Hautes Terres d'Oc se positionne en tant que véritable territoire d'accueil. Plusieurs actions sont menées afin de permettre un accès aux soins à tous les habitants, des structures d'accueil pour personnes âgées, pour personnes handicapées vieillissantes ou pour les enfants sont mises en place. Un important travail est également mené concernant l'offre culturelle.

Hautes Terres d'Oc est un territoire rural, de montagne où les services de proximité sont très présents même si les équipements supérieurs que l'on retrouve en milieu urbain ne peuvent pas être proposés. La qualité de vie y est pourtant excellente. Dans l'objectif de maintenir et d'accueillir de nouvelles populations, le territoire souhaite conforter la place des centres bourgs via une politique de développement des commerces et entreprises qui y vivent.

ENJEUX – COMMERCES, SERVICES ET EQUIPEMENTS

Maintien des services d'enseignement

Si l'on veut accueillir de nouvelles population, il est indispensable de conserver le nombre de classes dans les écoles et collèges du territoire. Dans ce but le Pays Sidobre-Monts de Lacaune a mis en place une commission Enseignement dès 2007 que le PETR Hautes Terres d'Oc a relancé en 2015.

Travail sur la santé

L'offre en professionnels de santé doit être confortée, des actions doivent être menées pour encourager les médecins en particulier à s'installer sur le territoire. La structuration du territoire doit se poursuivre pour offrir les meilleurs soins y compris dans la permanence des soins ambulatoires. La télémédecine pourrait être développée.

Certaines communes étant situées à plus de 30 mn des services d'urgences, il conviendrait de travailler sur l'accès à ces services à l'instar de la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune qui a débuté un travail avec le SDIS afin de former des jeunes du territoire et de s'équiper.

L'enjeu de promotion de la santé pourrait être davantage mis en avant grâce aux atouts du territoire en terme d'équipements pour la pratique de l'activité physique et pour la remise en forme.

Maintien des services de proximité

Le maillage du territoire par les commerces de proximité doit être conservé. Le PETR, en partenariat avec les chambres consulaires, dans le cadre du « pôle d'accueil qualifié » a mis en place un service visant à repérer les commerces (et entreprises artisanales) à céder immédiatement ou dans les 5 ans, à communiquer sur les offres de cession et sur la qualité de vie sur le territoire auprès des repreneurs potentiels qui sont également accompagnés dans leur démarche de reprise.

Travail sur la petite enfance - enfance-jeunesse

Si pratiquement l'ensemble du territoire est couvert par des structures d'accueil petite enfance, les actions en faveur des jeunes devront être développées.

Ainsi, l'ensemble des contrats enfance jeunesse du territoire et les champs de compétences de chacun sont analysés, les actions à impulser. Par exemple en direction des adolescents. et celles à mutualiser sont en réflexion.

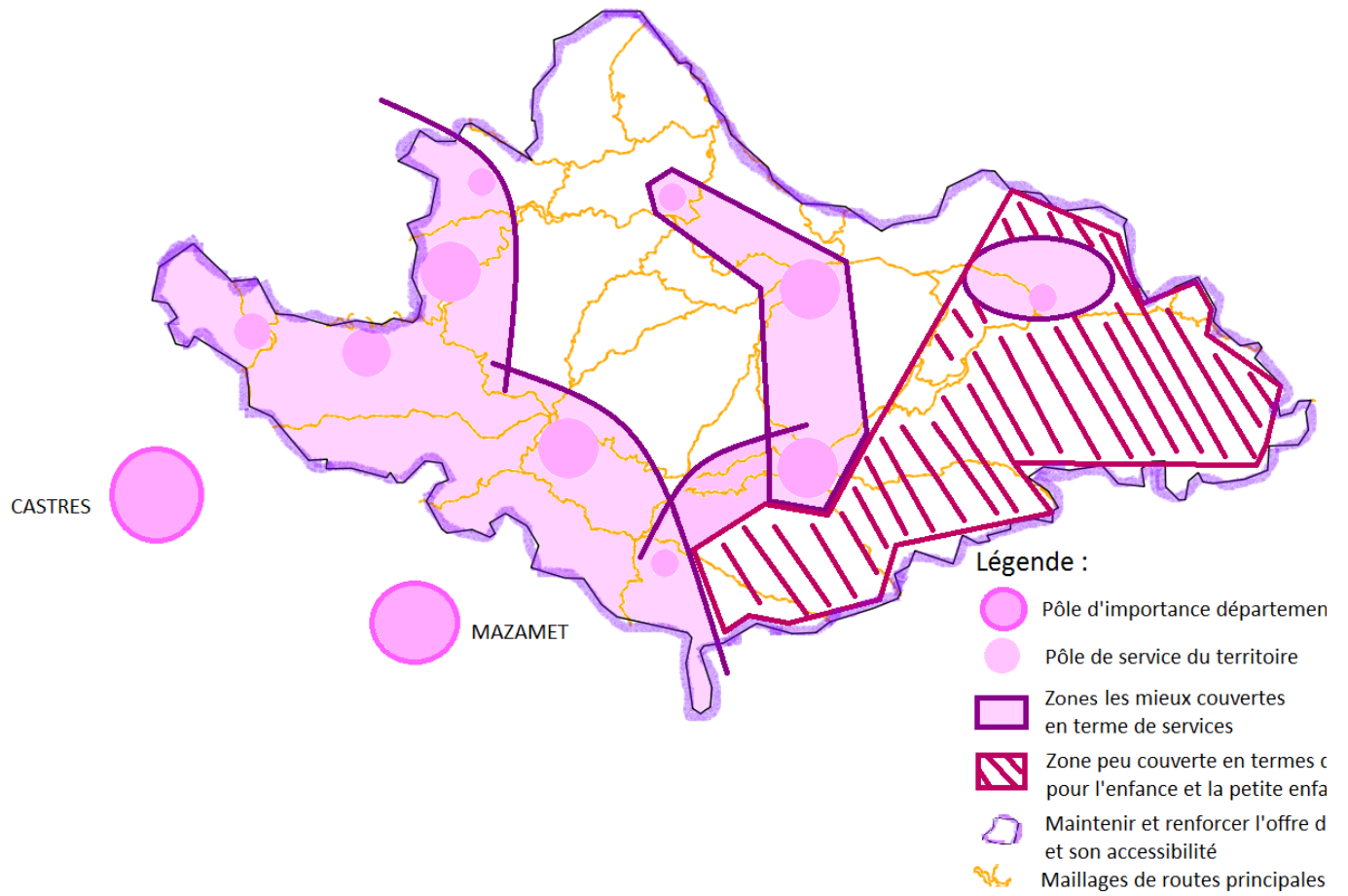
Maintien des services publics

Le territoire possède plusieurs services publics qu'il convient de conserver. Il s'agit notamment des trésoreries publiques, des antennes de la DDT, des gendarmeries et des bureaux de Poste.

La maison des services publics de Lacaune dispose d'une borne visio-guichet, des réflexions seront engagées concernant la généralisation de ces bornes sur le territoire. Une Maison des services publics est envisagée à Brassac.

A long terme : un Fablab - lieu de créativité en projet

Le PETR Hautes Terres d'Oc a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Fablabs 2015 » du Conseil Régional Midi-Pyrénées. Il s'agit de créer un lieu d'innovation technologique et de développement économique mais aussi un outil à destination des jeunes qui seront confrontés à des mutations technologiques auxquelles ils devront participer.



CARTE 71 : CARTE DE SYNTHESE : LES ENJEUX LIES AUX SERVICES

1.1.7- UNE MOBILITE ENERGIVORE MARQUEE PAR L'UTILISATION DE LA VOITURE.

1.1.7.1- LES TRANSPORTS, TROISIEME POSTE DE CONSOMMATION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Les transports représentent le troisième poste de consommation énergétique du territoire après l'industrie et le résidentiel²⁷ et le deuxième secteur d'émission de gaz à effet de serre (28 %, derrière l'industrie 35 %). Le caractère rural implique en effet un taux d'équipement en voiture important et la présence des filières industrielles (granit, bois, salaisons, eau, textile) impliquent un trafic de poids lourds important.

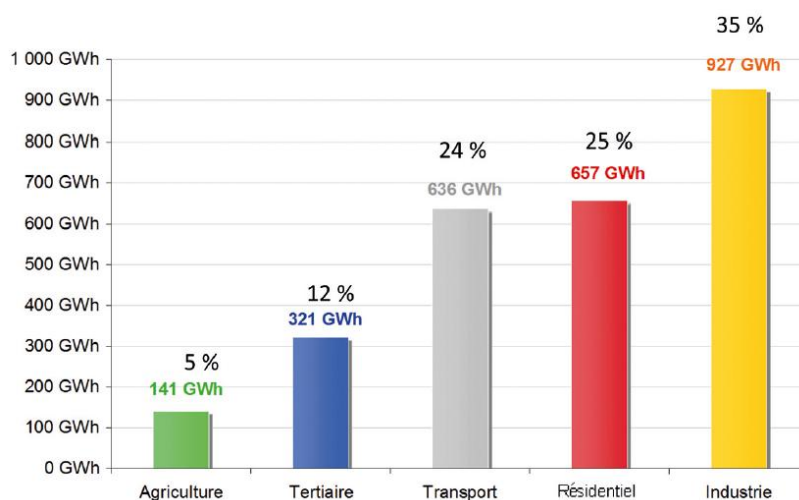


FIGURE 72 : LES POSTES DE CONSOMMATION ENERGETIQUE EN HAUTES TERRES D'OC.
PLAN CLIMAT TERRITORIAL DU PNR DU HAUT LANGUEDOC

Ainsi, le trafic routier s'intensifie assez logiquement sur les principaux axes du territoire, la RD 622 (Castres - Lacaune – Murat-sur-Vèbre), la RD 607 (Albi - Lacaune) et la RD 907 (Lacaune - La-Salvetat-sur-Agout). Les différentes activités économiques de Hautes Terres d'Oc supposent un flux de matières, marchandises ou déchets. La circulation de poids lourds sur ce territoire de montagne est importante : en 2012, 261 poids lourds par jour entre Castres et Brassac, 105 entre Castelnaud-de-Brassac et Lacaune et 130 entre Lacaune et La-Salvetat-sur-Agout.

Le nombre de véhicules légers parcourant tous les jours Castres-Brassac, Brassac-Lacaune ou encore Lacaune - La-Salvetat-sur-Agout est très important (environ 1000 véhicules par jour pour chacun de ces tronçons). Hautes Terres d'Oc, comme l'ensemble des territoires de Midi-Pyrénées est concerné par une prédominance des déplacements en voiture individuelle.

Il serait certainement intéressant de réfléchir à l'optimisation de ce transport même si c'est à priori difficile : entente entre les acteurs, marchandises qui exigent du matériel de transport distinct,...

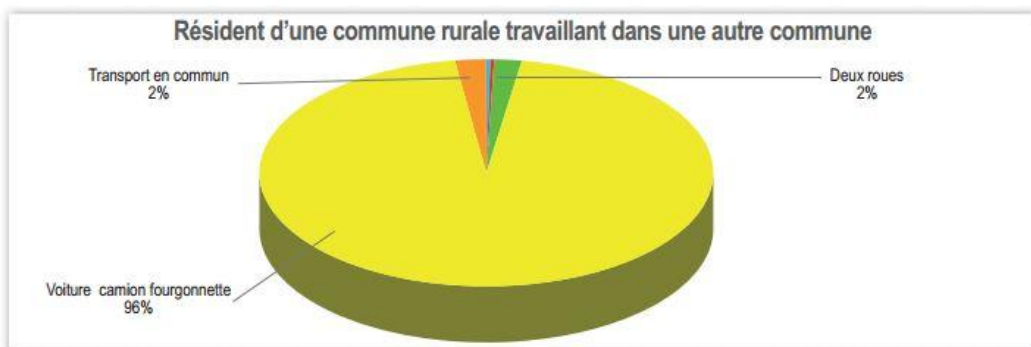
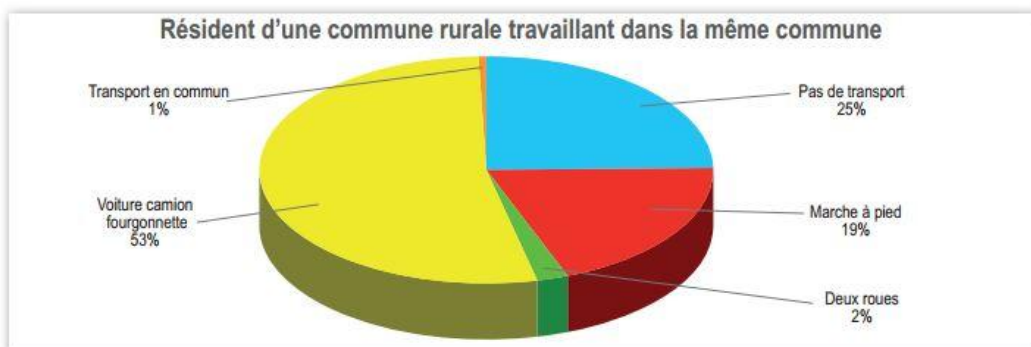
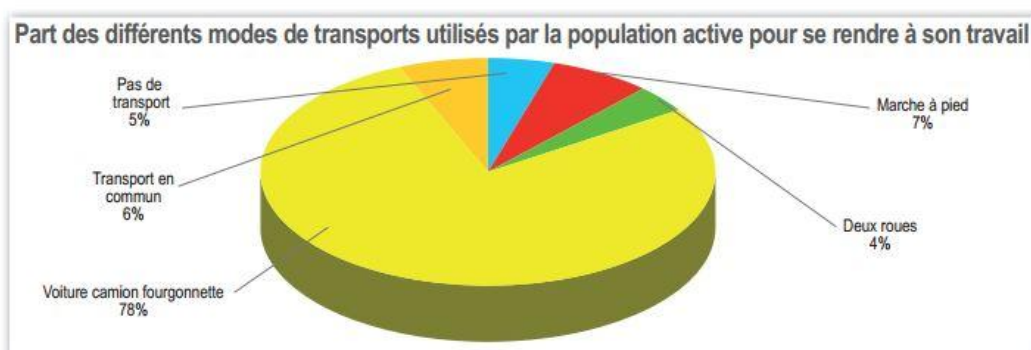
²⁷ Source : Plan climat du PNR du Haut Languedoc, données pour l'ensemble du PNR du Haut Languedoc. Les données présentées sont établies sur la base de l'année 2005. Elles sont traitées au niveau de la commune, puis globalisées à l'échelle du Haut-Languedoc. 80 000 habitants vivent dans le Parc du Haut -Languedoc dont 75 % dans le Tarn. Le Parc s'étend sur 260 000 hectares recouvrant 92 communes.

Cependant, l'éloignement constitue un des freins majeurs pour le développement du territoire. Un réseau routier de qualité, entretenu et déneigé, est essentiel à la vie et au développement de Hautes Terres d'Oc pour assurer sa connexion avec les grands axes, les pôles urbains et les bourgs principaux.

1.1.7.2- DE NOMBREUX DEPLACEMENTS EFFECTUES EN VOITURE INDIVIDUELLE

○... Mobilité en Midi-Pyrénées

..... Les pratiques de déplacements domicile-travail

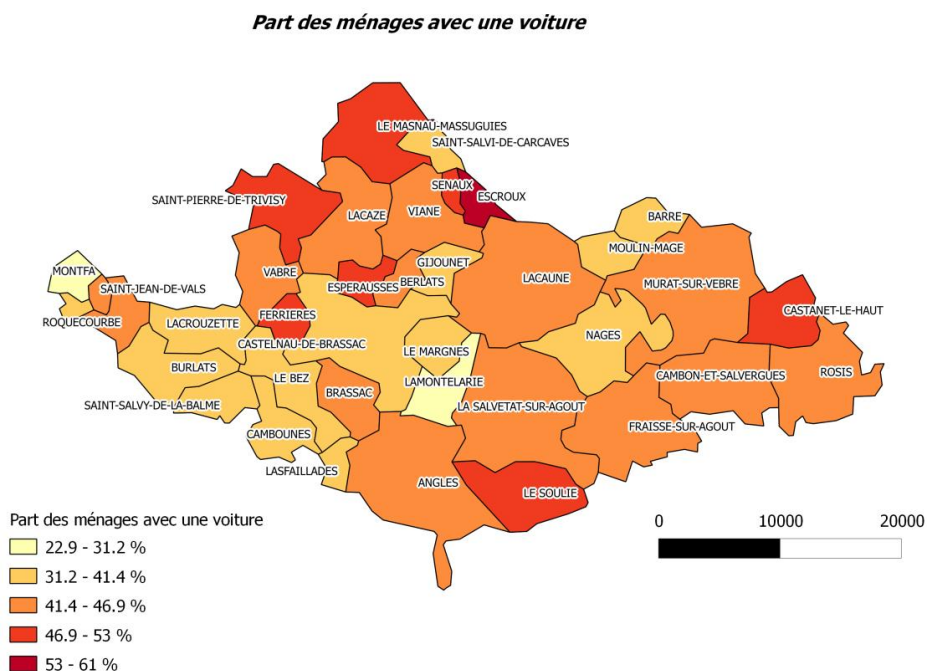


Source : Insee, RGP 2009 exploitation complémentaire

FIGURE 73 : LES PRATIQUES DE DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN MIDI-PYRENEES. INSEE 2009.

Le taux de motorisation des habitants de Hautes Terres d'Oc est équivalent à celui de la France. 91 % des ménages du territoire possèdent au moins une voiture (contre 93% en moyenne en France, pour les habitants des zones rurales et périurbaines – INSEE)

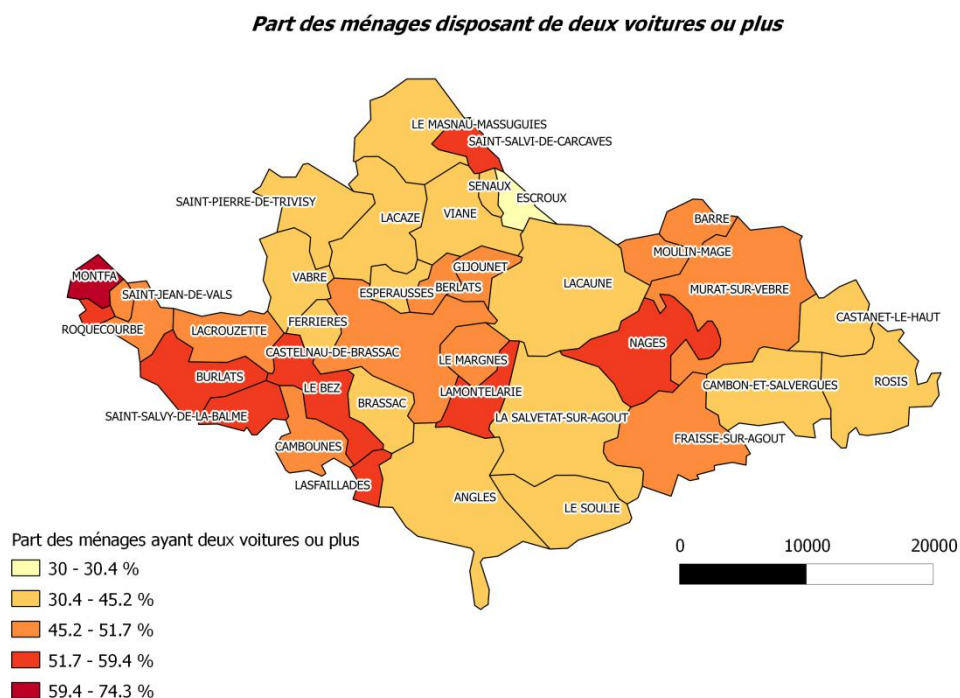
Les ménages qui ne disposent que d'une voiture sont principalement situés dans les communes au nord du territoire, communes les plus rurales, où la part d'agriculteurs qui ne font pas de trajet domicile-travail est la plus importante.



CARTE 74 : PART DES MENAGES AVEC UNE VOITURE PAR COMMUNE EN HAUTES TERRES D'OC. INSEE - 2011

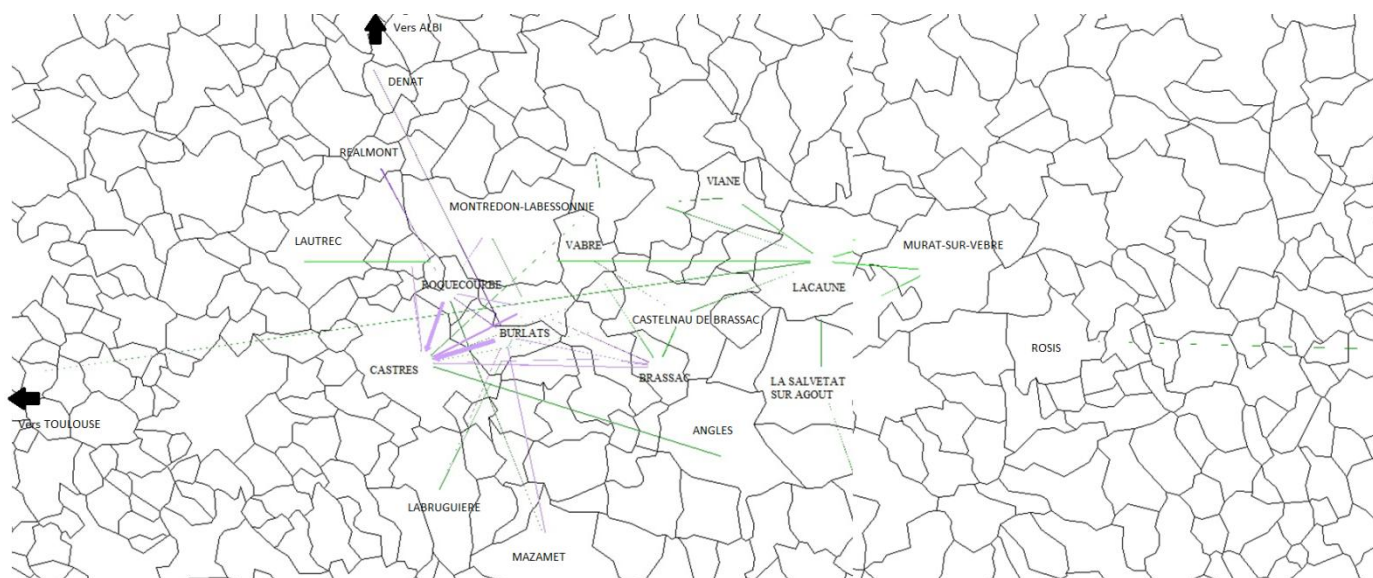
A l'inverse, les communes où la part des ménages ayant deux voitures ou plus est la plus importante, se situent à proximité de Castres, et le long de l'axe Castres-Brassac.

La présence de plusieurs voitures au sein de ces ménages s'explique par le fait de l'emploi de deux personnes du ménage, principalement à Castres.



CARTE 75 : PART DES MENAGES DISPOSANT DE DEUX VOITURES OU PLUS. INSEE - 2011

Néanmoins, même si le taux de motorisation des habitants de Hautes Terres d'Oc est important, les mobilités quotidiennes sont faibles.



CARTE 76 : MOBILITES QUOTIDIENNES EN HAUTES TERRES D'OC. INSEE - 2010

Seulement les flux comprenant 10 personnes ou plus sont ici représentés. En vert, ce sont les actifs entrants sur les communes et en violet les actifs sortants.

Les déplacements domicile travail apparaissent plus intenses sur le secteur du Sidobre Val d'Agout et de Lacaune. Les actifs résidant dans la CC. Sidobre Val d'Agout quittent celle-ci pour travailler à Castres. Pour le Lacaunais, la situation est différente : les actifs viennent des communes aux alentours de Lacaune : Murat-sur-Vèbre, Moulin-Mage, Viane, Lacaze, Vabre et Castelnau-de-Brassac.

Les mobilités quotidiennes sont donc relativement sectorisées, ce qui peut orienter une première réflexion concernant l'aménagement d'aires de covoiturage. Une seule aire de covoiturage existe pour le moment à St-Germier.

Certaines catégories de population ne disposent pas de voitures pour se déplacer, il s'agit de la population dite « captive » : personnes ayant moins de 18 ans, personnes âgées ou handicapées, personnes aux revenus faibles,...

Afin que l'ensemble de la population de Hautes Terres d'Oc puisse avoir accès aux commerces, services et équipements et pour amorcer une baisse de la consommation énergétique du territoire, il apparaît nécessaire de proposer des offres de transports alternatifs à la voiture individuelle.

1.1.7.3- UN TERRITOIRE ACCESSIBLE EN TRANSPORT EN COMMUN ET DISPOSANT D'UN MAILLAGE ROUTIER DENSE.

Le territoire de Hautes Terres d'Oc est entouré d'infrastructures routières performantes :

- l'A68 reliant Toulouse à Albi
- l'A61, composante de l'autoroute des « deux mers », reliant Toulouse à Narbonne par une jonction avec l'A9.
- l'A75, « la méridienne » reliant Clermont-Ferrand à Béziers
- l'A9, « la catalane » reliant Orange à Perpignan. Toutes deux se joignent depuis 2010 à hauteur de Béziers.
- l'A750, autoroute gratuite reliant Montpellier à l'A75 en la commune de Ceyras.

Le territoire est également accessible en train par les gares SNCF de Castres, Mazamet, Albi et Béziers et en avion grâce aux aéroports de Castres-Mazamet et Béziers puis par le bus. Côté Tarn, 6 lignes de bus desservent 17 communes du territoire (globalement toutes les communes de plus de 600 habitants sont desservies sauf Lacrouzette et St-Pierre-de-Trivisy) et côté héraultais, 2 lignes desservent 4 communes de la Montagne du Haut Languedoc (La-Salvetat-sur-Agout, Le Soulié, Rosis et Fraïsse-sur-Agout les jours de marché seulement).

Beaucoup de routes départementales maillent le territoire. Les routes départementales les plus fréquentées, axes majeurs et portes d'entrées sur le territoire sont la RD 622 reliant Castres-Brassac-Lacaune-Murat-sur-Vèbre devenant RD922 jusque Hérépian, la RD 89 reliant Lacaune à Albi et les RD 607 (Tarn)/ RD 907 (Hérault) qui relie Miolles à Narbonne en passant par Lacaune et La-Salvetat-sur-Agout. Le département de l'Hérault opère le calibrage de cette route pour la circulation des poids lourds en lien avec les principales activités économiques (filière bois, usine d'eau "La Salvetat" et filière agroalimentaire). Déneigée en priorité, elle permet, tout le long de l'année, la liaison entre les villages et se doublent d'un intérêt touristique de découverte des paysages comme la D14 et ses embranchements. Ainsi, sont et seront préservées les fonctions de centre-bourg de La-Salvetat-sur-Agout.²⁸

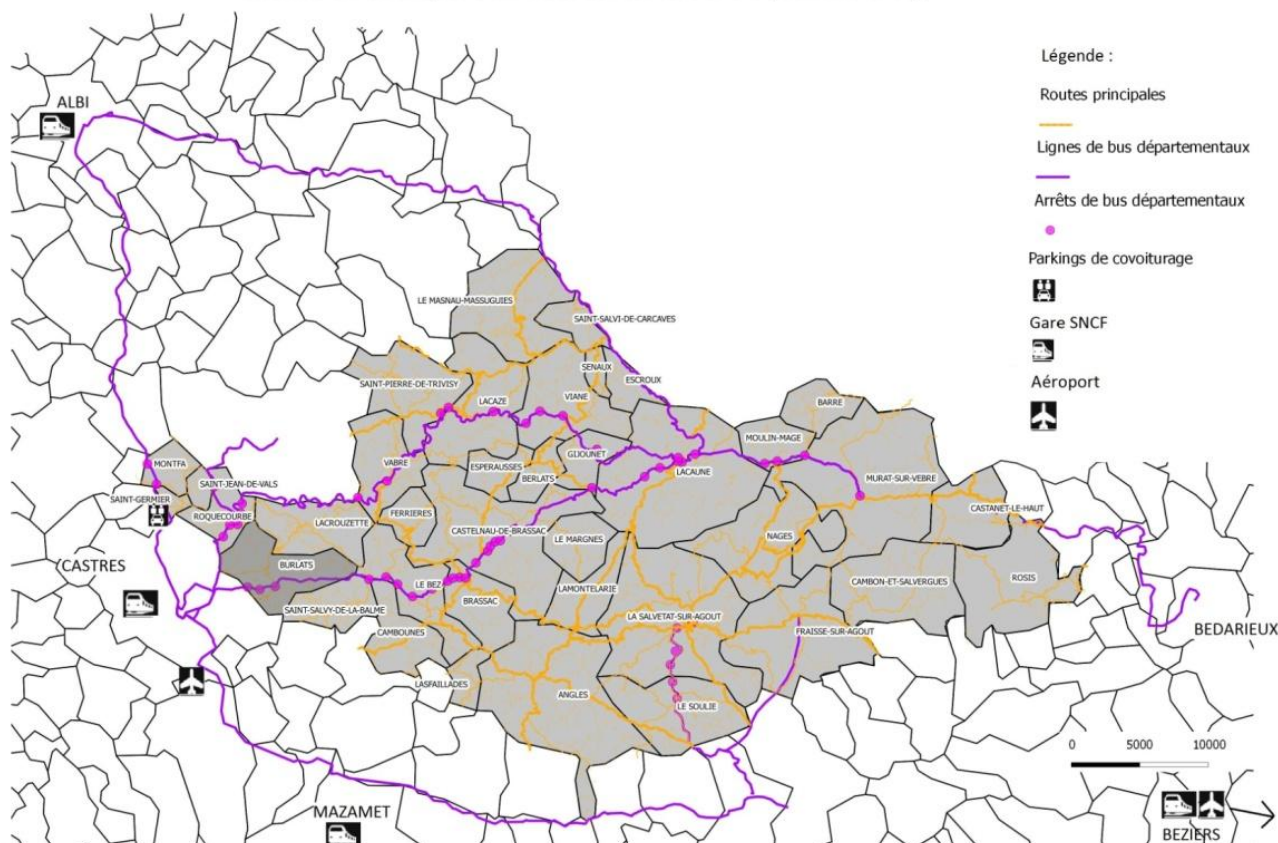
Le Conseil Départemental de l'Hérault a prévu d'aménager des voies douces de circulation le long de la RD14E3 entre le bourg de La-Salvetat-sur-Agout et le lac d'ici 2021, de créer des "points de vue" de long de la RD14 et de la RD907 afin de valoriser le paysage. D'autres aménagements sont en projet en entrées de ville, des aires de repos et délaissés routiers afin de mettre en valeur le territoire²⁹.

Les routes départementales secondaires sont pour certaines en mauvais état et mériteraient d'être mieux entretenues. Certaines communes comme Brassac ou Lacaune rencontrent des problèmes liés à la traversée des camions (que ce soit pour le granit ou pour le bois) qui empruntent des routes inadaptées à leurs gabarits et à leurs poids (entraînant une détérioration de la route).

²⁸ sur le réseau routier héraultais de Hautes Terres d'Oc : contribution du département de l'Hérault de 2014.

²⁹ Observations du département de l'Hérault sur le projet de SCoT arrêté.

L'offre de transport en Hautes Terres d'Oc (hormis TAD)



CARTE 77 : L'OFFRE DE TRANSPORT EN HAUTES TERRES D'OC (HORMIS TAD)

1.1.7.3.1- L'omniprésence de l'utilisation de la voiture.

Une aire de covoiturage a été créée à St-Germier pour le trafic Castres-Albi.

Lorsque l'on interroge les élus (stage réalisé pour le PETR en 2015), il semble que le covoiturage est une pratique que les travailleurs du territoire ont adoptée. Pour certains élus interrogés dans le cadre d'une pré-étude, aménager des aires de covoiturage ne serait pas utile car la majorité des personnes effectuent une sorte de ramassage (du porte à porte). Néanmoins tenter d'encourager les salariés à faire du covoiturage à travers un partenariat avec les entreprises paraît une solution adaptée. Concernant les déplacements pour accéder aux services ou encore aux loisirs, le covoiturage est très peu utilisé si ce n'est entre membres de la même famille ou voisins afin de permettre à une personne âgée de se déplacer par exemple.

A noter que l'entreprise d'embouteillage de « La Salvetat » indemnise ses employés suivant le nombre de kilomètres qui sépare leur habitation de leur lieu de travail.

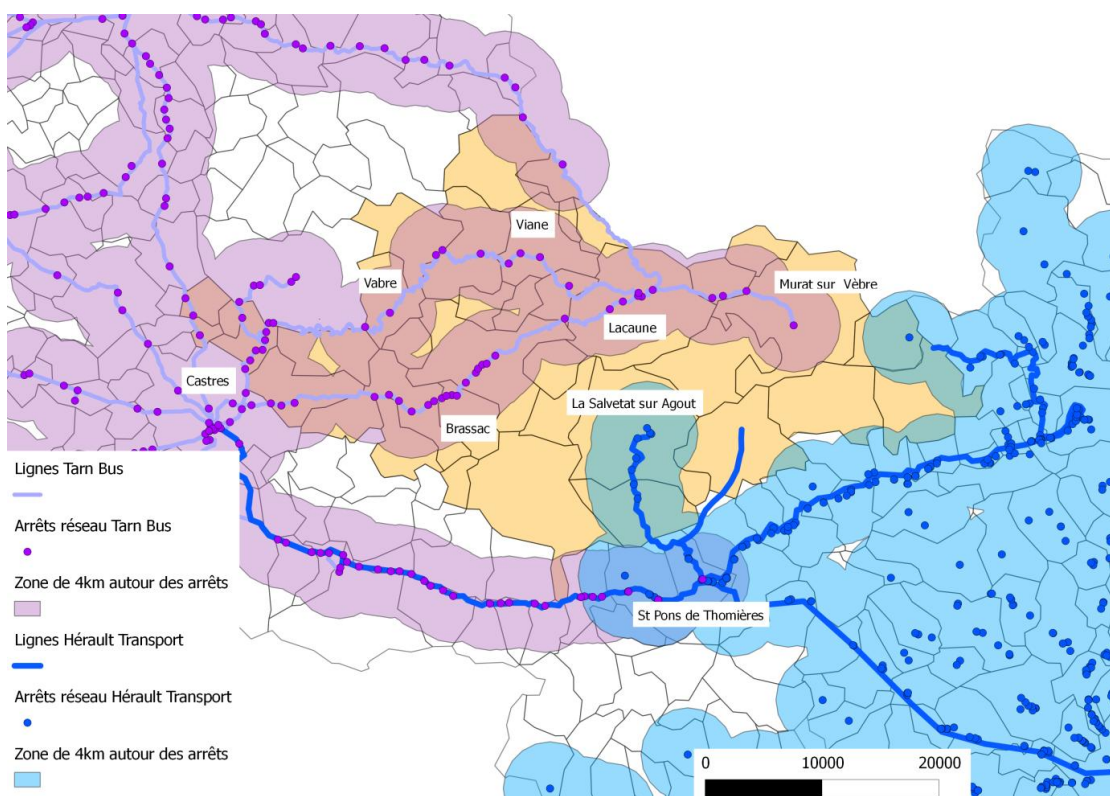
Le site Internet du Conseil Départemental du Tarn n'est pas utilisé sur le territoire, la population est peu réceptive aux NTIC ainsi des idées ont émergé afin de mettre en contact les personnes effectuant un même trajet : mettre à disposition un panneau d'affichage sur la place principale du village où les habitants pourront venir inscrire leur trajet (leur nom, leur numéro de téléphone et les horaires), centraliser les différentes demandes de covoiturage en mairie ou à la CC., le ou la secrétaire pourrait servir d'intermédiaire...

En dehors du covoiturage, les associations d'aides à la personne (ADMR) permettent le déplacement des personnes âgées vers les services de première nécessité, leur présence permet de soutenir la présence de ces personnes dans les communes rurales. Les transports à la demande mis en place par les communes de Fraïsse-sur-Agout et La-Salvetat-sur-Agout poursuivent ce même objectif de mobilité des personnes âgées.

Par ailleurs, les entreprises de taxi-ambulance permettent aux personnes malades de se déplacer hors du territoire pour bénéficier de soins médicaux spécifiques.

1.1.7.3.2- Des lignes de transports en commun et des services de transports a la demande existants mais mal optimisés

1.1.7.3.2.1- Les lignes de transports en commun (autobus)



CARTE 78 : LA DESSERTÉ EN TRANSPORTS EN COMMUN (AUTOBUS) INSEE - 2010

Des parties nord et centrale du territoire bien couvertes par le réseau

Le territoire apparaît presque entièrement couvert par des lignes du réseau Tarn Bus, au nord de la ligne Castres-Brassac-Lacaune-Murat sur Vèbre. Cependant, la commune de Lacrouzette, troisième commune la plus peuplée du territoire et le bourg de St-Pierre-de-Trivisy ne sont pas desservis par le réseau. Des discussions sont en cours avec le Conseil Départemental à ce sujet.

Le réseau Hérault Transport n'irrigue pratiquement pas le territoire de la CC. Montagne du Haut Languedoc. Seules La-Salvetat-sur-Agout, Fraïsse-sur-Agout et le nord de Rosis sont desservis, les fréquences de bus étant très faibles.

Au sud de la ligne Castres-Brassac-Lacaune-Murat sur Vèbre, plusieurs communes ne disposent d'aucun arrêt de bus : Anglès, Lasfaillades, Lamontéliarié, Nages, Fraïsse-sur-Agout, Cambon-et-Salvergues, Castanet-le-Hault, Rosis.

Une fréquentation en hausse mais qui ne représente que 1,5 % des déplacements domicile-travail.

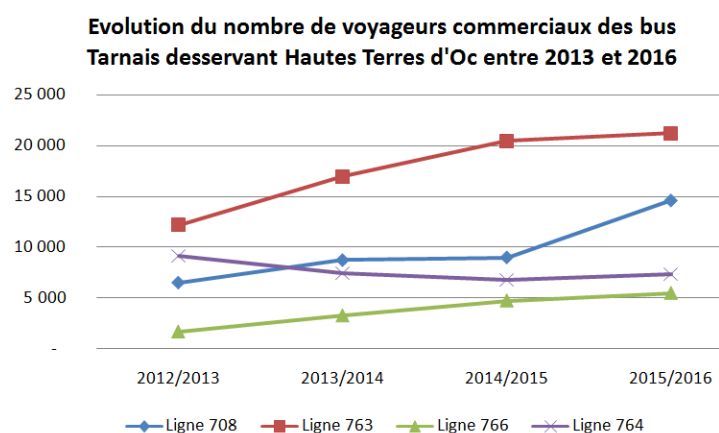
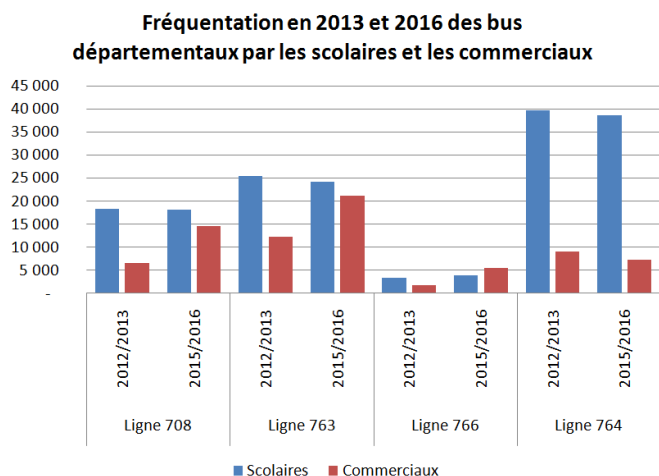
Ces lignes de bus transportent principalement des scolaires.

En 2013-2014, les lignes de bus n° 708 (Albi-Alban-Lacaune), n° 763 (Castres-Brassac-Lacaune-Murat) et n°766 (Castres-Roquecourbe-Vabre-Lacaune) transportaient chacune 1/4 de passagers commerciaux, c'est-à-dire des personnes non-scolaires.

Entre 2013 et 2016³⁰, la fréquentation du réseau Tarn Bus a augmenté de 15 %. La fréquentation des scolaires est restée stable alors que la fréquentation des voyageurs commerciaux a connu une augmentation de 65 %. Les lignes du territoire Hautes Terres d'Oc font partie des lignes de bus du département qui ont connu les hausses les plus importantes d'utilisateurs non-scolaires. Ainsi, alors qu'en 2013, les voyageurs commerciaux représentaient 25 % des voyageurs, en 2016, ils en représentent 36 %.

Lignes	Trajet	Années scolaires	Nombre de voyageurs			Taux		Arrêts les plus fréquentés	Remarques	Fréquence en période scolaire en 2016
			Scolaires (Federtep)	Non scolaires	TOTAL	Scolaires	Non scolaires			
708	Murat sur Vèbre-Moulin Mage-Lacaune-St Salvi de Carcavès -Alban-Albi	2012/2013	18 287	6 502	24 789	74%	26%	Alban, Lacaune	La majorité des déplacements étant effectuée entre Albi et Alban, seule la moitié des voyageurs a été prise en compte	Le matin : 1 au départ de Murat, 2 au départ de Lacaune ; le soir : 1 à destination de Murat, 2 à destination de Lacaune
		2015/2016	18 097	14 608	32 705	55%	45%			
		Tx d'évolution	-1%	125%	32%					
763	Murat sur Vèbre-Moulin Mage-Lacaune-Castelnau de Brassac-Brassac-Le Bez-Burlats-Castres	2012/2013	25 427	12 213	37 640	68%	32%	Brassac, Lacaune, Le Bez, Burlats (surtout à destination de Castres). Pas mal de déplacements entre Brassac et Lacaune		Vers Castres : 2 au départ de Moulin-Mage le matin, 9 au départ de Lacaune toute la journée. De Castres : vers Moulin-Mage 2 le soir, vers Lacaune : 9 toute la journée
		2015/2016	24 188	21 204	45 392	53%	47%			
		Tx d'évolution	-5%	74%	21%					
766	Lacaune-Viane-Gijounet-Lacaze-Vabre-Montredon-Labessonnié-Roquecourbe-Castres	2012/2013	3 424	1 723	5 147	67%	33%	Vabre, Viane et dans une moindre mesure : Lacaune, Roquecourbe		4 Lacaune-Castres, 4 Castres-Lacaune
		2015/2016	3 961	5 504	9 465	42%	58%			
		Tx d'évolution	16%	219%	84%					
764	Montredon-Roquecourbe-Burlats-Castres	2012/2013	39 736	9 129	48 865	81%	19%			5 Montredon-Castres, 3 Castres-Montredon
		2015/2016	38 610	7 326	45 936	84%	16%			
		Tx d'évolution	-3%	-20%	-6%					
TOTAL avec comptabilisation de deux fois moins de voyageurs sur la ligne 708 (exclusion déplacements Alban-		2012/2013	86 874	29 567	116 441	75%	25%			
		2015/2016	84 856	48 642	133 498	64%	36%			
		Tx d'évolution	-2%	65%	15%					

FIGURES 79 : FREQUENTATION DES LIGNES DE TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE TARN EN 2016. TARN BUS, NOVEMBRE 2016



FIGURES 80 : EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES LIGNES DE TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE TARN ENTRE 2013 ET 2016.

TARN BUS, NOVEMBRE 2016

³⁰ Années scolaires 2012-2013 et 2015-2016.

C'est la ligne 766 qui relie Lacaune à Castres en passant par Vabre et Montredon-Labessonnié qui a connu la plus forte progression de voyageurs commerciaux (219 %). C'est la seule qui transporte davantage de voyageurs commerciaux que de scolaires. Il s'agit cependant de la ligne la moins fréquentée.

Les bus n° 708 et 763 qui relient pour le 1^{er} Murat-sur-Vèbre et Lacaune à Albi et pour le 2nd Murat-sur-Vèbre et Lacaune à Castres en passant par Brassac, ont également connu de nettes progressions de voyageurs non scolaires (+ 125% et + 74 %). Aujourd'hui, ces lignes transportent presque autant d'élèves que de voyageurs commerciaux.

Seule la ligne 764 reliant Montredon-Labessonnié à Castres en passant par Roquecourbe et Burlats a vu sa fréquentation baisser aussi bien en termes d'élèves que de commerciaux.

En 2015-2016, près de 133 500 trajets ont été réalisés avec les bus départementaux tarnais sur notre territoire ce qui représente 6,6 % des trajets dans le Tarn alors que la population tarnaise de Hautes Terres d'Oc représente 4,5 % des tarnais.

On peut estimer qu'en 2012, 45 % des jeunes de 15-19 ans ont pris le bus pour se rendre au lycée³¹. Il s'agit d'un taux important puisque tous les jeunes de 15-19 ans ne vont pas au lycée ou en fréquentent dans d'autres villes que Castres et Albi.

En revanche et même s'il y a eu une grosse progression de la fréquentation sur presque toutes les lignes de bus, si l'on comptabilise le nombre de trajet par an aller-retour que sont susceptibles de parcourir les 3 892 actifs dont le trajet domicile-travail recoupe totalement ou en partie les lignes de bus en 2010, seulement 1,5 % des déplacements sont effectués en bus départementaux³².

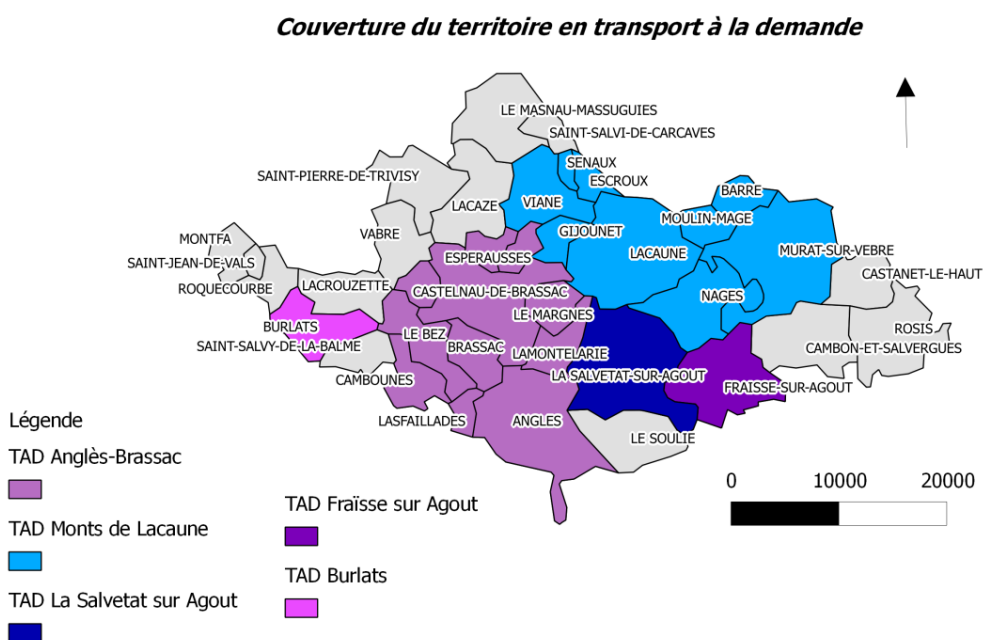
A noter qu'en 2010, 119 actifs effectuaient le trajet Lacrouzette-Castres et 94 le trajet Castres-Lacrouzette. Ainsi, la desserte de la commune de Lacrouzette en bus départementaux pourrait faire diminuer l'usage de la voiture sur près de 112 000 trajets domicile-travail par an.

³¹ Il y avait 749 jeunes de 15-19 ans dans la partie tarnaise du territoire en 2012. Si multiplie le nombre des 15-19 ans par 121 jours d'école et par 2 (trajet AR), 193 242 voyageurs scolaires auraient pu prendre le bus. Au total en 2012-2013, 86 874 élèves étaient présents dans les bus. Cela représente 45 % des trajets potentiels.

³² Selon données de 2010 pour les mobilités quotidiennes et de 2012 pour la fréquentation des bus. Avec 261 jours ouvrés en 2010 et les trajets AR : $3\,892 \times 261 \times 2 = 2\,031\,624$ trajets.

1.1.7.3.2.2- Des collectivités qui s'organisent pour faciliter les déplacements des habitants

Plusieurs services de transports à la demande complètent l'offre de transports en commun.



CARTE 81 : COUVERTURE DU TERRITOIRE EN TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

22 communes bénéficient du service.

5 systèmes différents sont en place. Par exemple, le TAD Anglès-Brassac rabat les usagers vers les lignes de transports en commun, tandis que d'autres comme à La-Salvetat-sur-Agout-effectuent du porte à porte.

De manière générale, les services de Transport à la demande sont peu utilisés par les habitants, certains sont exclusivement réservés aux habitants âgés de plus de 60 ans. Le réseau de transport à la demande est donc à repenser afin de le rendre plus efficace. Pour cela, il sera notamment nécessaire de prendre en compte la localisation des personnes âgées, et en particulier des personnes âgées isolées mais aussi la localisation des plus jeunes.

Afin d'optimiser les transports sur le territoire, un état des lieux sur chaque communauté de communes a été réalisé par le PETR et une réflexion pour optimiser les services de transports à la demande a été engagée.

La CC. des Monts de Lacaune est globalement très bien desservie en termes de bus départemental et les élus sont satisfaits des lignes mises en place. Le transport à la demande fonctionne mais pourrait être réorganisé (pour mieux répondre aux besoins des personnes en difficultés et pour réduire le coût). Un minibus gratuit est mis à la disposition des associations par la commune de Lacaune, la possibilité de l'étendre au périmètre de la CC. est à étudier sachant que les besoins seraient limités car la majorité des associations susceptibles de l'emprunter régulièrement sont concentrées sur Lacaune.

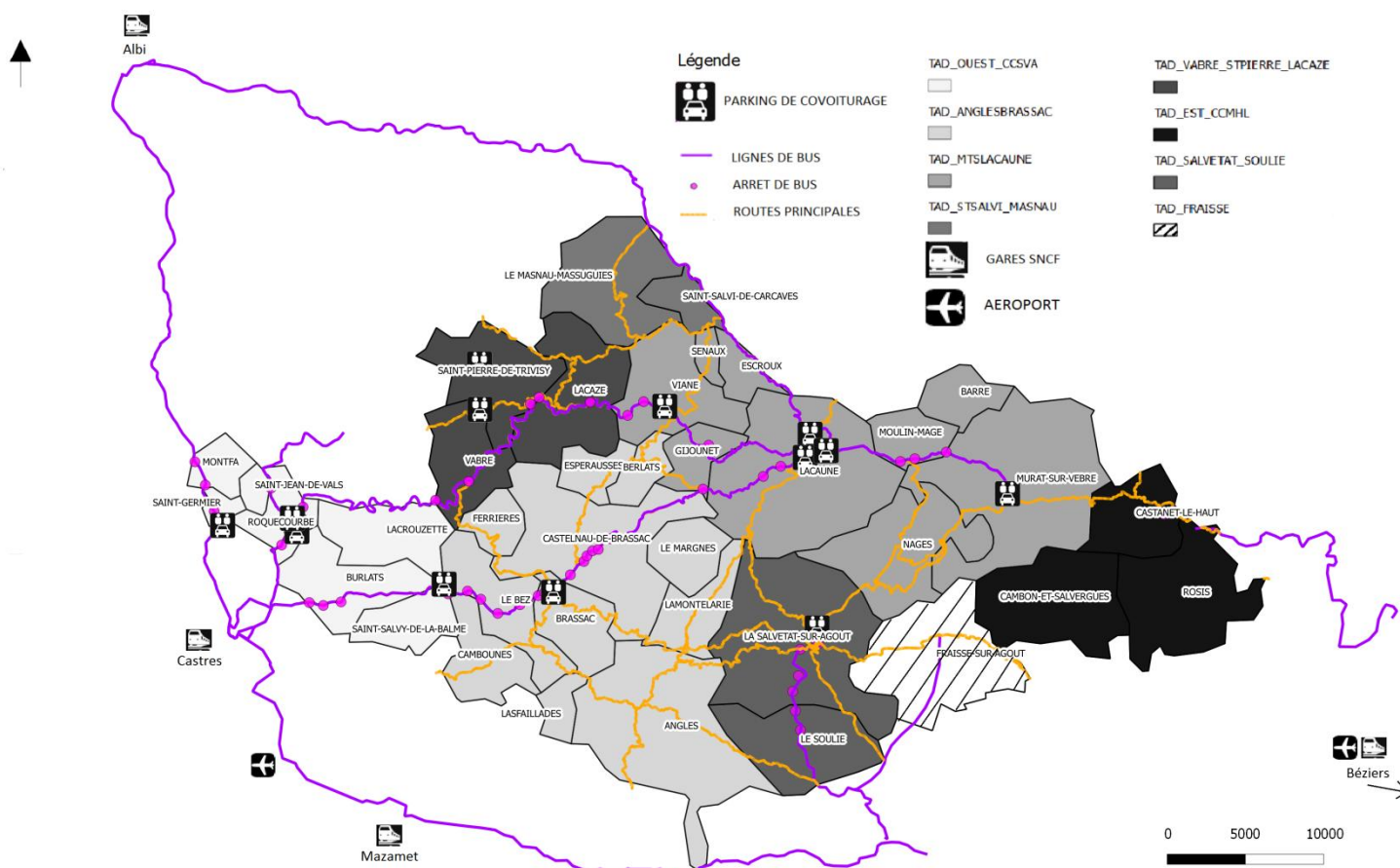
La CC. Sidobre et Val d'Agout est très bien desservie en termes de bus départemental même si une commune comme Lacrouzette ne l'est pas et souhaite l'être (demande soumise au Conseil Départemental). Le Transport à la demande Anglès-Brassac couvre une partie de la CC. et permet de répondre aux besoins des

personnes isolées. La commune de Burlats a mis en place un transport à la demande le samedi matin pour se rendre au marché de Castres. La commune de St-Salvy-de-la-Balme dispose d'un transport à la demande en partenariat avec l'entreprise de taxi. La majorité des communes seraient intéressées par la mise en place d'un TAD. La CC. réfléchit à la possibilité de prendre en charge l'organisation du transport à la demande sur son périmètre. Mutualiser un ou deux minibus au niveau de la CC. pourrait permettre de répondre à des besoins ponctuels de déplacements pour des associations, les maisons de retraites ou encore les centres aérés. La commune de Lacrouzette met à disposition un minibus pour le centre aéré et la maison de retraite.

Sur la CC. Vals et plateaux des Monts de Lacaune, le bus départemental TarnBus dessert la majorité des communes, seules St-Pierre-de-Trivisy, Le Margnès et Ferrières ne le sont pas. Une partie des communes adhèrent au SMEMAB (Syndicat mixte pour l'Exploitation du Minicar Anglès-Brassac). L'ADMR est bien implantée et permet le déplacement des personnes isolées. Un TAD à l'échelle intercommunale pourrait rendre des services ponctuels (marchés,...) pour la partie ouest qui n'adhère pas au SMEBAB. Un minibus est à la disposition des associations de la CC. contre une faible participation. Ce service est très apprécié.

La CC. Montagne du Haut Languedoc est très peu desservie en termes de bus départemental. Une seule ligne Hérault Transport dessert les communes de La-Salvetat-sur-Agout et Le Soulié vers Béziers (2 A/R par jours). Le transport à la demande est mis en place par le CCAS de deux communes Fraïsse-sur-Agout et La-Salvetat-sur-Agout destiné aux personnes âgées en incapacité de se déplacer seules. La CC. met à disposition des associations deux minibus qui sont très utilisés.

Ainsi, différents scénarios sont à l'étude pour couvrir l'ensemble du territoire, soit un système unique, soit des systèmes différents pour être au plus près des besoins des usagers.



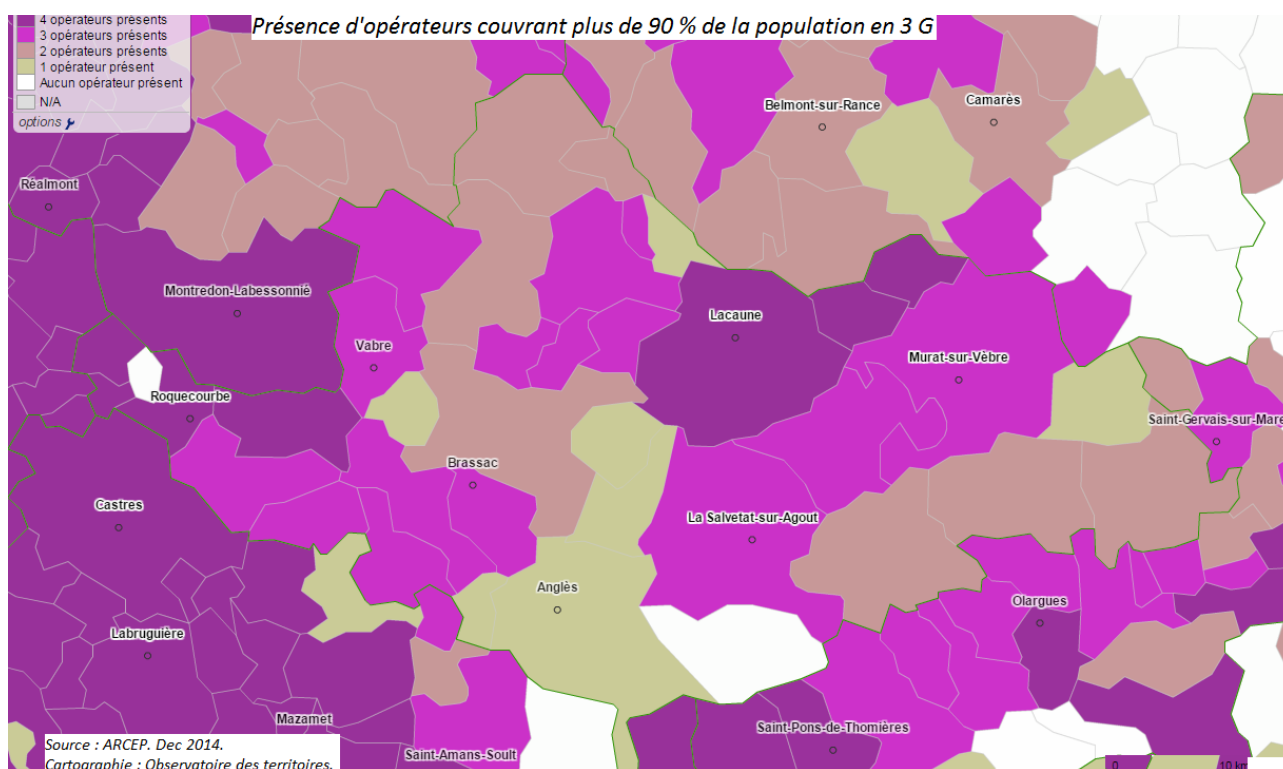
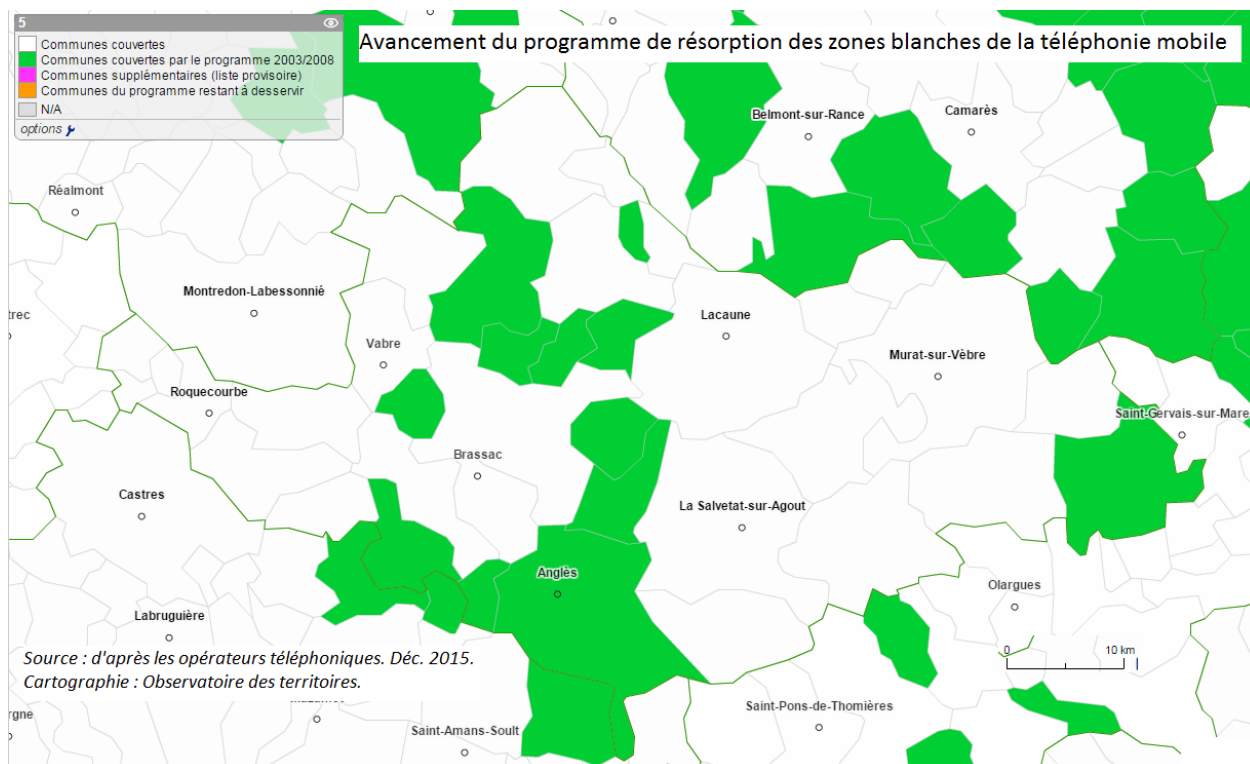
CARTE 82 : PERIMETRES DES TAD ET AIRES DE COVOITURAGE ENVISAGEABLES EN HAUTES TERRES D'OC. PETR HTO. 2015.

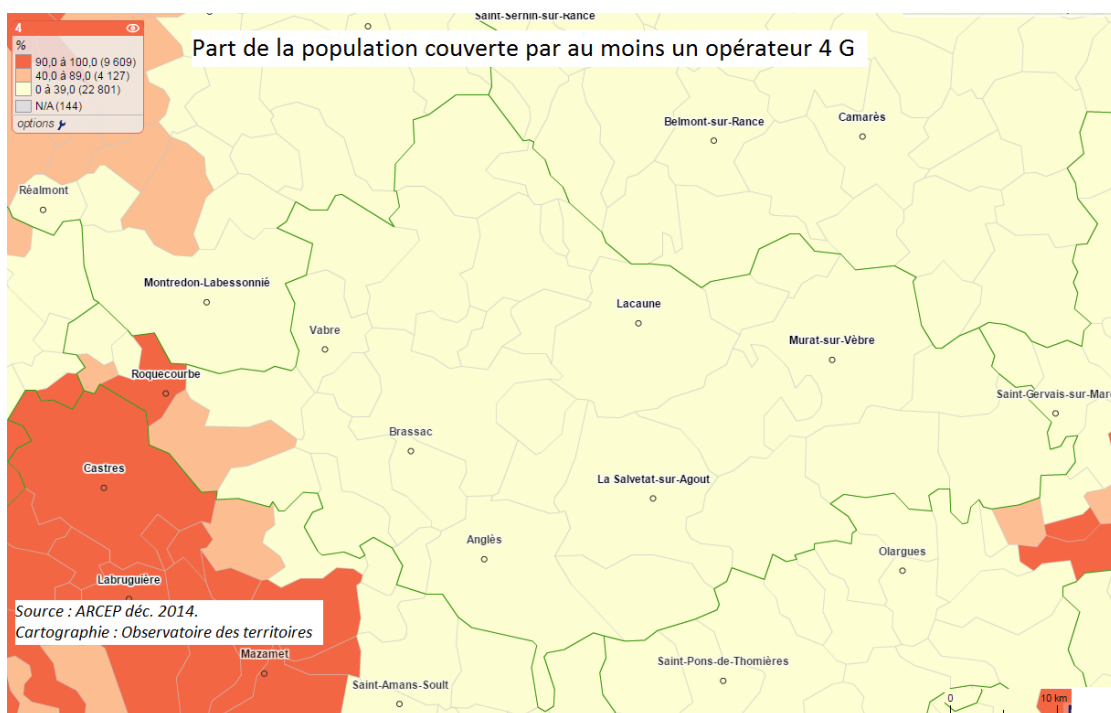
1.1.7.3.2.3- Le ramassage scolaire dans les écoles maternelles et primaires

Dans le Tarn, le ramassage scolaire en minibus est mis en place par les communes, en lien avec la Federtep, pour l'ensemble des écoles maternelles et primaires du territoire. Dans l'Hérault, c'est le département qui met en place et gère le ramassage scolaire.

1.1.7.4- LE DESENCLAVEMENT DU TERRITOIRE PAR LE NUMERIQUE

1.1.7.4.1- La téléphonie mobile.



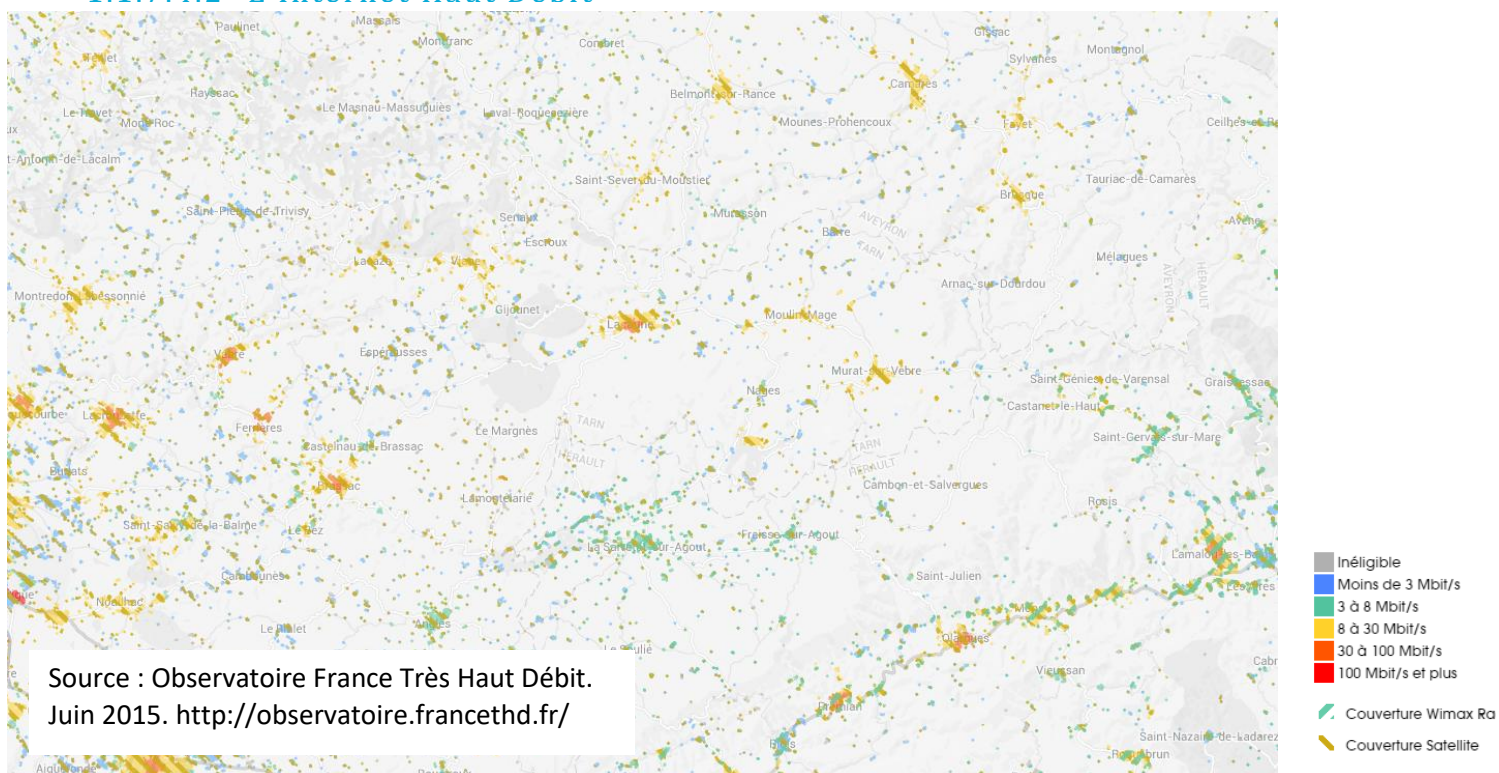


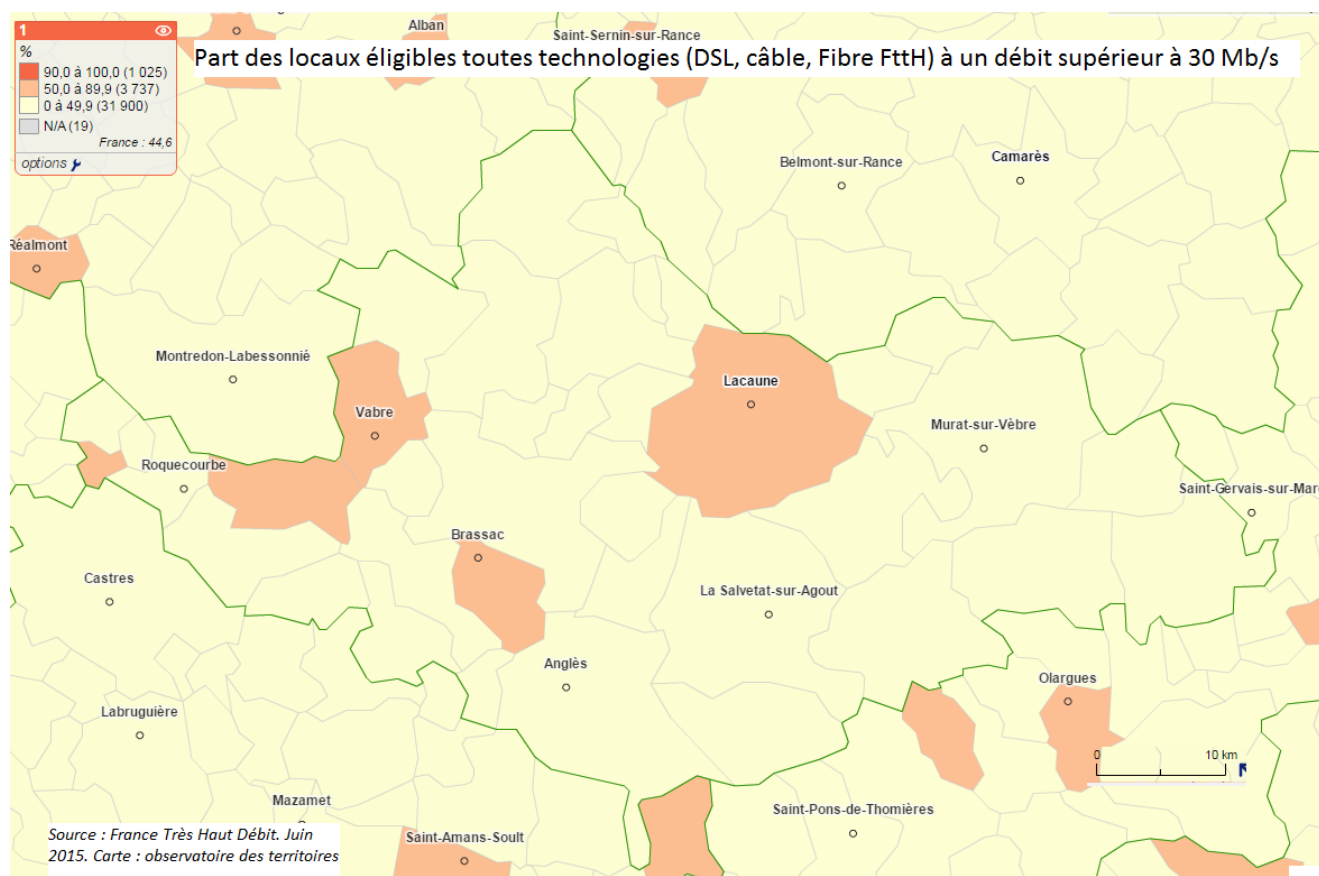
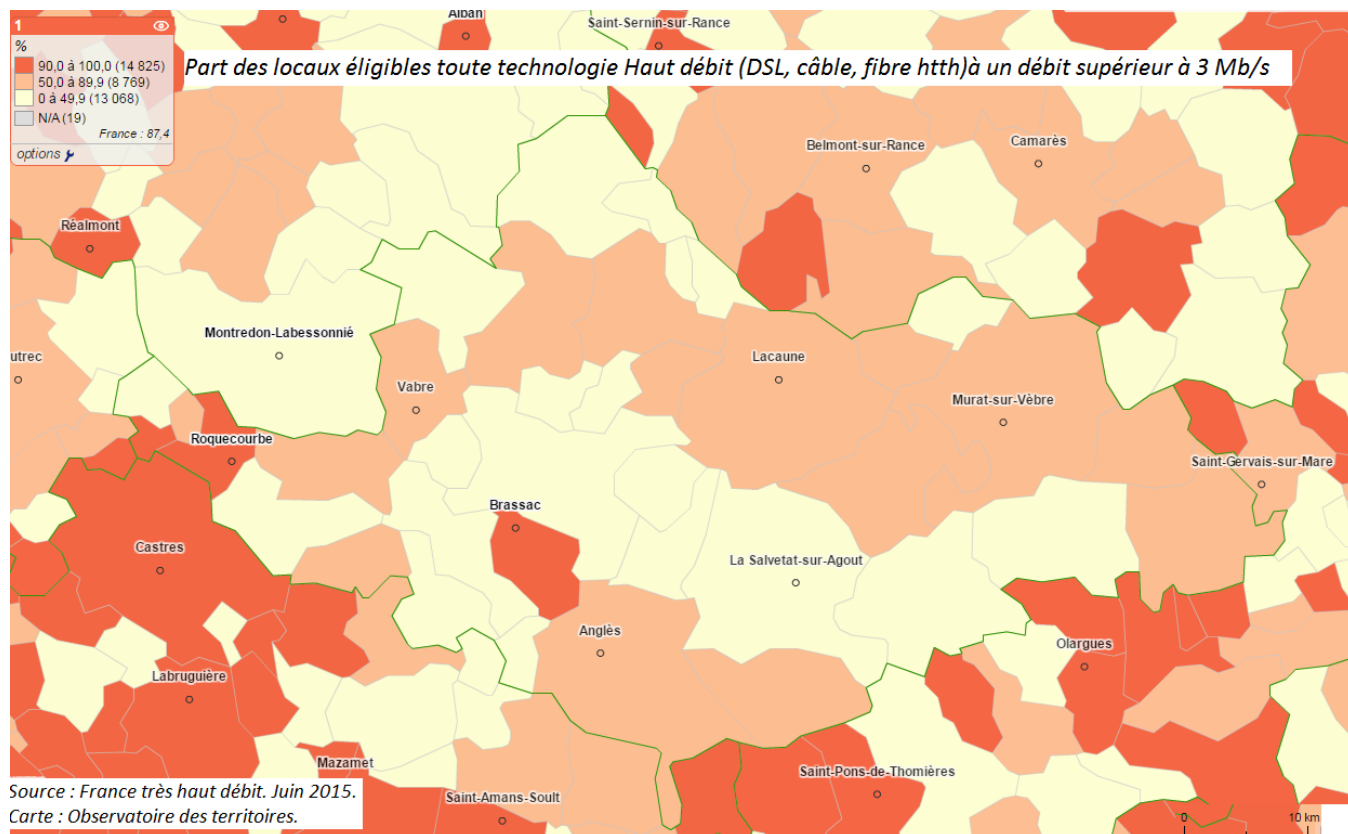
CARTES 83 : AVANCEMENT DU PROGRAMME DE RESORPTION DES ZONES BLANCHES EN TELEPHONIE MOBILE ET COUVERTURE 3G ET 4G EN HAUTES TERRES D'OC.

Tous les bourgs des communes ont aujourd'hui accès à la téléphonie mobile. Il n'y a cependant pas de continuité en itinérance, l'ensemble des territoires communaux n'étant pas couverts.

Internet est accessible sur téléphone mobile via la 3G excepté sur la commune du Soulié; à noter qu'un seul opérateur la propose sur les communes d'Anglès, Ferrières, Castanet-le-Haut et Escroux. Le territoire est en revanche peu couvert par le 4G. Le SDTAN du Tarn constate également que « les itinéraires ne sont pas toujours couverts dans leur continuité ».

1.1.7.4.2- L'Internet Haut Débit





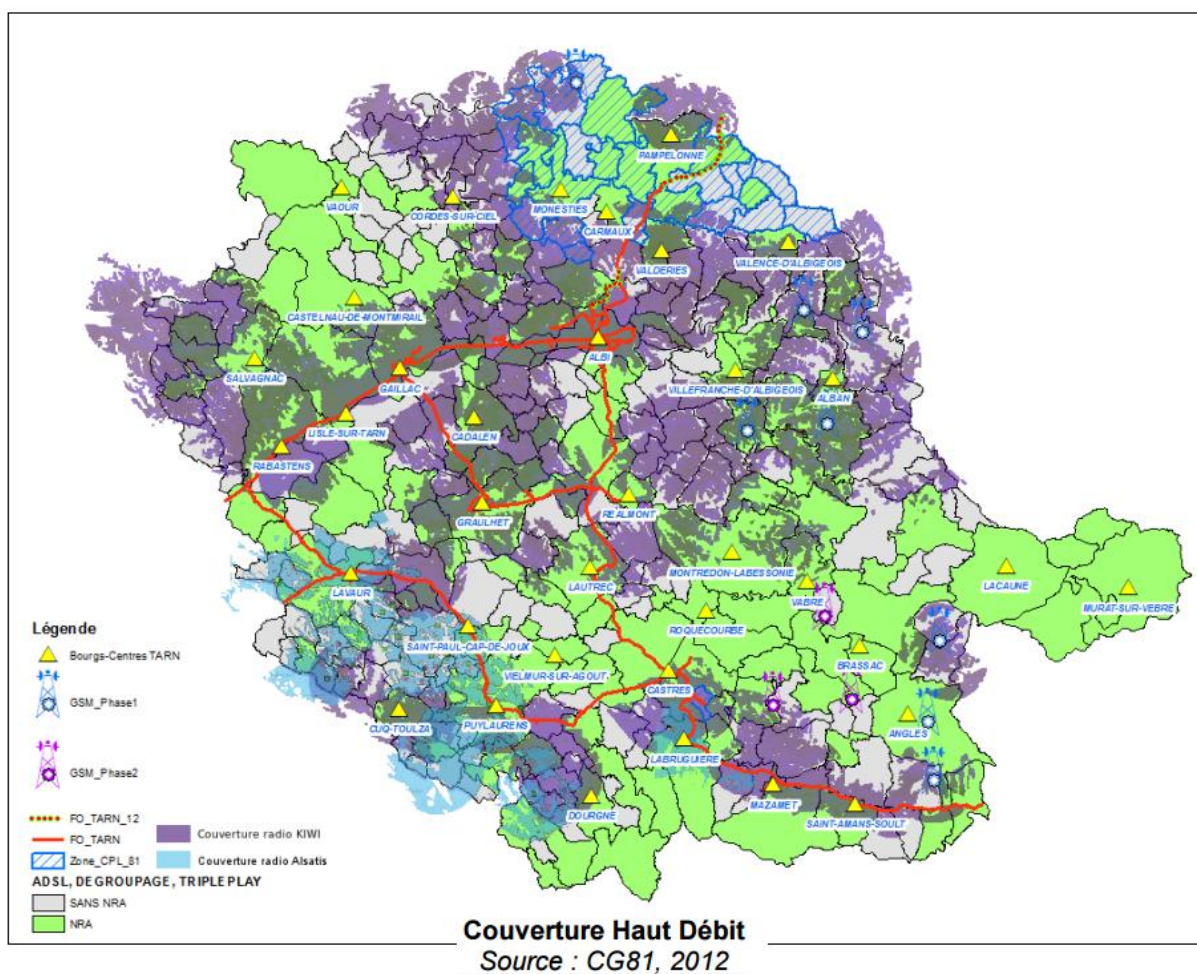
CARTES 84 : COUVERTURE EN HAUT DEBIT EN HAUTES TERRES D'OC.

Pour l'éligibilité à l'internet haut débit (supérieur à 3 Mb/s), la situation est hétérogène selon les communes. Les centres-bourgs disposent de plus de 70 % des locaux équipés en haut débit 3 Mb/s à l'exception de La Salvetat-sur-Agout. L'extrême nord, le centre (les communes entre Brassac et Lacaune, ces deux non-comprises) et jusqu'à l'Est du territoire ne disposent pas encore de connexion haut débit satisfaisante.

L'accessibilité est proche de 0 % pour 13 communes : St-Pierre-de-Trivisy, Le Masnau-Massuguiès, Senaux, Escroux, Espérausses, Ferrières, La-Salvetat-sur-Agout, Fraïsse-sur-Agout, Cambon-et-Salvergues, Lamontelarié, Lasfaillades, Cambounès, Le Margnès. A Castelnau-de-Brassac, Le Bez et Burlats, le taux est situé entre 33 et 42 %. A l'instar de la commune de Ferrières en 2012, les communes de Vabre, Lacaze et Castelnau-de-Brassac vont proposer à leur administrés le haut débit via le wimax (antennes-relais wifi).

Le Conseil Départemental du Tarn a établi le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Tarn. Il dresse un diagnostic de la couverture en haut et très haut débit du Département pour les entreprises, les services publics et pour le grand public et décrit par ailleurs les actions mises en œuvre et à engager sur le territoire du département afin de favoriser le déploiement du Haut et Très Haut Débit, en concertation étroite avec les opérateurs privés. Il s'agit d'un document stratégique qui vise à définir les ambitions pour le territoire, le réseau cible de long terme qui y correspond et le phasage flexible de sa réalisation au cours du temps.

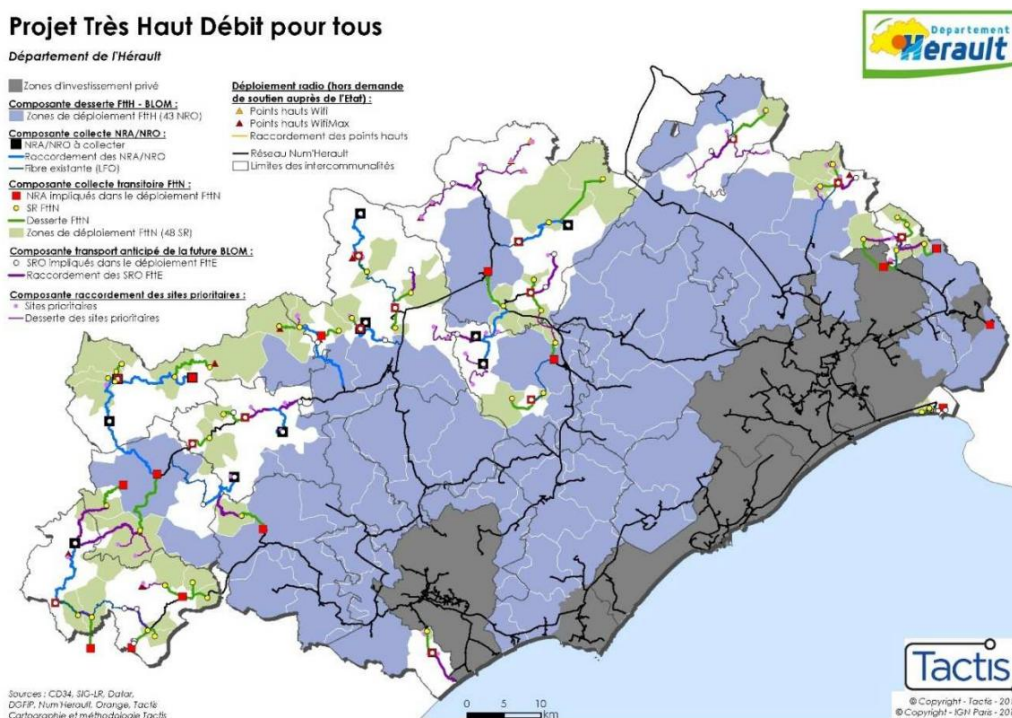
Le SDTAN du Tarn constate que « les taux d'éligibilité à l'ADSL sont ainsi très inégaux sur le territoire... les zones rurales sont les moins bien desservies, en raison de la nature même du réseau de France Telecom. En effet, en raison d'une densité de population plus faible, l'éloignement moyen entre le domicile des abonnés et leur central téléphonique y est bien supérieur, et pénalise d'autant plus les internautes ».



CARTE 85 : COUVERTURE EN HAUT DEBIT EN HAUTES TERRES D'OC. SDTAN, CG81 2012

Sur la carte ci-dessus, Gijounet, Berlats, Lacaze et Ferrières ne disposent pas aujourd'hui de NRA (Nœud de raccordement abonnés pour l'internet par les lignes téléphoniques). Le SDTAN prévoit le déploiement de la fibre optique d'ici 2025 sur les 23 bourgs-centres du Tarn (représentés avec des triangles jaunes sur la carte ci-dessous) encore non traversés par la fibre optique. Il s'agit pour notre territoire d'Anglès, Brassac, Roquecourbe, Vabre, Lacauze et Murat-sur-Vèbre.

Les cartes ci-dessous résument le « projet Haut Débit pour tous » du SDTAN de l'Hérault. Il est prévu d'équiper les communes héraultaises de Hautes Terres d'Oc d'ici 2022 et La-Salvetat-sur-Agout est un « site prioritaire ».

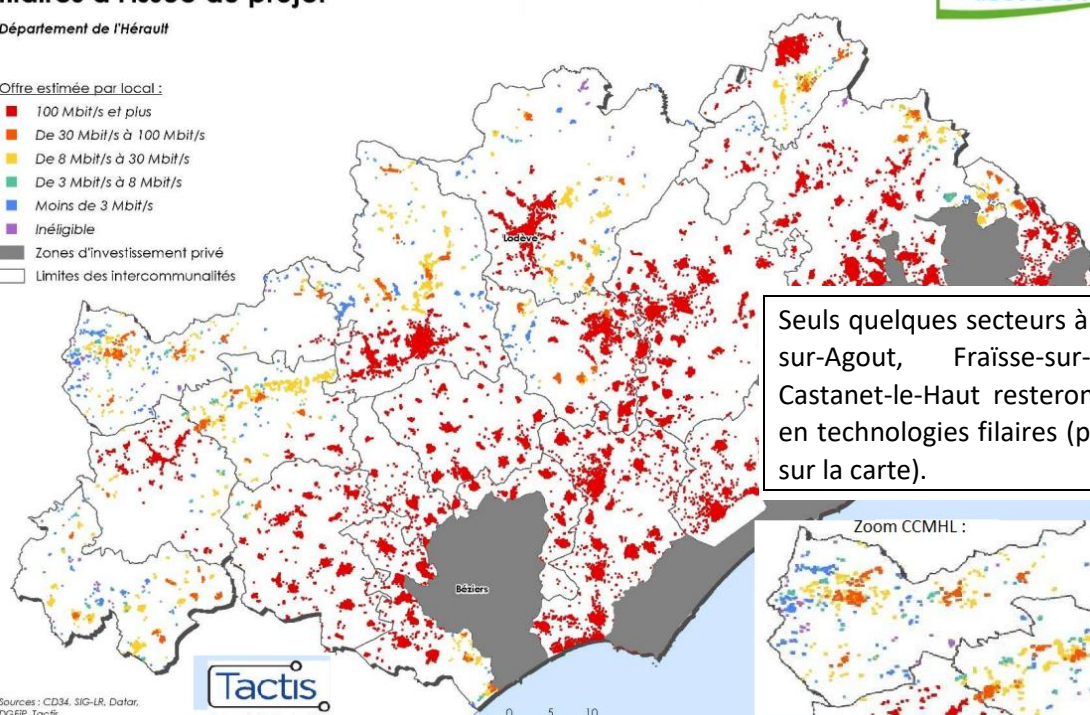


Niveaux de services en technologies filaires à l'issue du projet

Département de l'Hérault

Offre estimée par local :

- 100 Mbit/s et plus
- De 30 Mbit/s à 100 Mbit/s
- De 8 Mbit/s à 30 Mbit/s
- De 3 Mbit/s à 8 Mbit/s
- Moins de 3 Mbit/s
- Inéligible
- Zones d'investissement privé
- Limites des intercommunalités



CARTE 86 : COUVERTURE EN HAUT DÉBIT EN HAUTES TERRES D'OC. SDTAN, CG34 2012

SYNTHESE – MOBILITE

Hautes Terres d'Oc est engagé avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc dans un Plan Climat Energie Territorial à atteindre les objectifs dits de facteur 4 (20% d'économie d'énergie, 20% d'énergie renouvelable, 20 % de réduction des GES), à l'horizon 2050. Le transport représente 35 % de la consommation énergétique de Midi-Pyrénées. (SRCAE Midi-Pyrénées). On peut considérer que ce domaine pèse sur les consommations énergétiques et les émissions de GES du territoire, compte tenu des chiffres du trafic routier.

Le coût de l'énergie risque donc de peser lourdement sur les entreprises et les ménages et peut constituer une menace pour l'attractivité du territoire. Dans cette optique et afin de permettre à l'ensemble des habitants de se déplacer, les transports méritent une attention particulière.

Le territoire est assez bien desservi par les transports en commun (bus) sur la partie tarnaise mais reste problématique sur la partie Sud Est du Tarn et sur la partie héraultaise. En termes de téléphonie mobile, les zones blanches apparaissent résorbées. Les centres-bourgs disposent de plus de 70 % de locaux équipés en haut débit 3 Mb/s à l'exception de La Salvetat-sur-Agout. L'extrême nord, le centre (les communes entre Brassac et Lacaune, ces deux non-comprises) et jusqu'à l'Est du territoire ne disposent pas encore de connexion haut débit satisfaisante. Les SDTAN du Tarn et de l'Hérault prévoient de couvrir d'ici 2025 au minimum les centres-bourgs de la technologie filaire. D'ici une dizaine d'années, le numérique participera encore davantage au désenclavement du territoire.

Conscients de la nécessité d'apporter des réponses en matière de déplacement, des initiatives ont vu le jour :

- Un service de transport à la demande porté par les collectivités
- Des mini bus mis à disposition des associations par certaines CC.
- Une première aire de covoiturage à proximité de l'agglomération.

Ces actions offrent une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. Cependant, elles ne sont pas suffisantes.

Ainsi, des travaux seront menés pour repenser l'organisation des services de transport à la demande sur le territoire.

L'ensemble de ces actions sera réalisé dans le but de faciliter les déplacements au sein du territoire (travail, soins, courses, loisirs) et hors du territoire.

L'enclavement du territoire est un frein à l'attractivité. Une offre complète de moyens de déplacements permettra de maintenir et accueillir de nouvelles populations.

ENJEUX – MOBILITE :

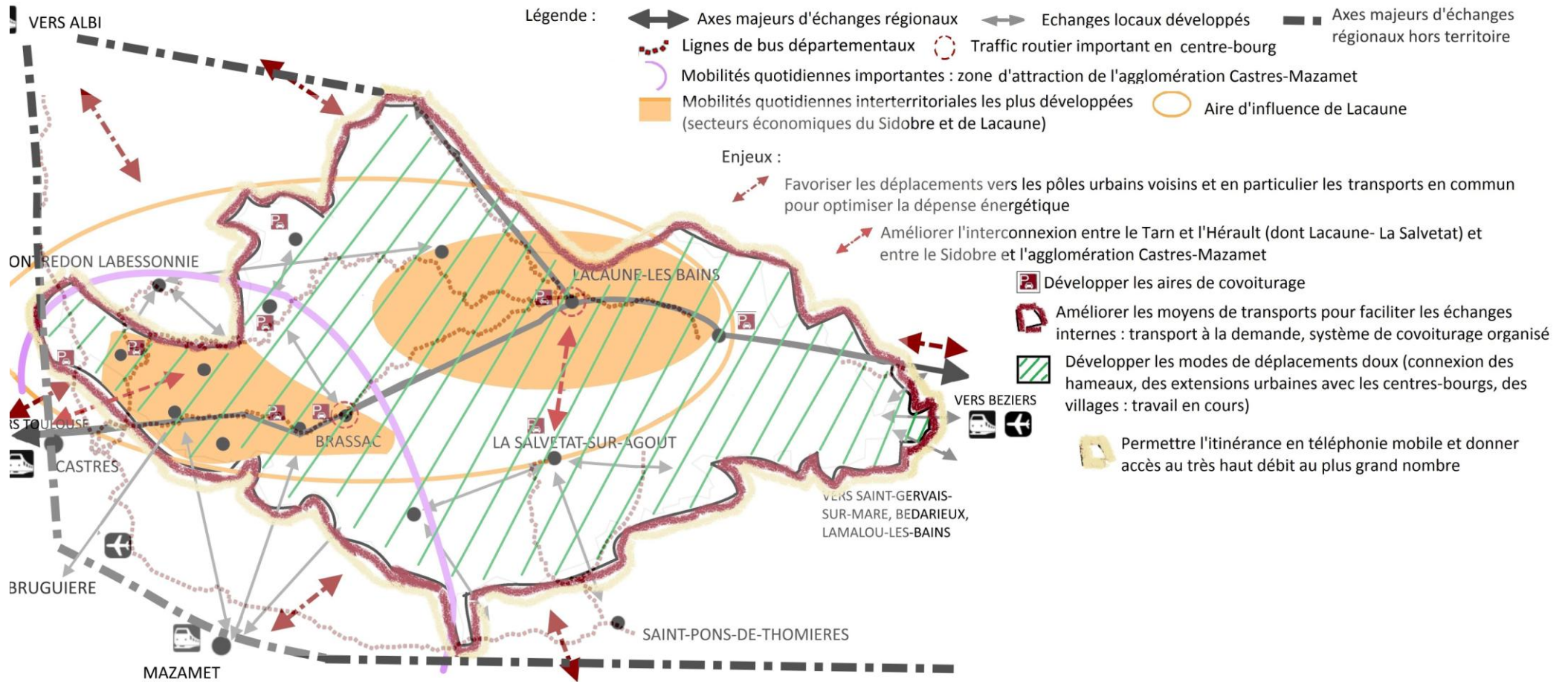
- Faciliter la mobilité au sein et hors du territoire en optimisant la dépense énergétique
- Développer et faciliter les différents moyens de communication afin de faciliter les échanges internes et externes.
- Développer le réseau de transport en commun entre Lacaune-les-Bains et La Salvetat-sur-Agout.
- Alternatives à la voiture individuelle : amélioration des services de transport à la demande – Système de covoiturage organisé

NB : pour l'aménagement de nouvelles aires de covoiturage, le Conseil Départemental s'appuie sur les aires de covoiturage de « fait ». Sur le territoire, plusieurs points de covoiturage ont déjà été repérés : à Vialavert et à la Glévide, notamment.

Dans le prolongement de ces initiatives, les déplacements doux seront à considérer dans les futurs aménagements des centres bourgs. Dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » (TEPCV) 2015 auquel a répondu le PNR du Haut Languedoc, des projets pour développer les déplacements doux à Ferrières, Montfa, entre Brassac et St Agnan (Le Bez) sur l'ancienne voie du Petit Train ont été déposés.

Le numérique : donner accès au très haut débit au plus grand nombre en lien avec les SDTAN.

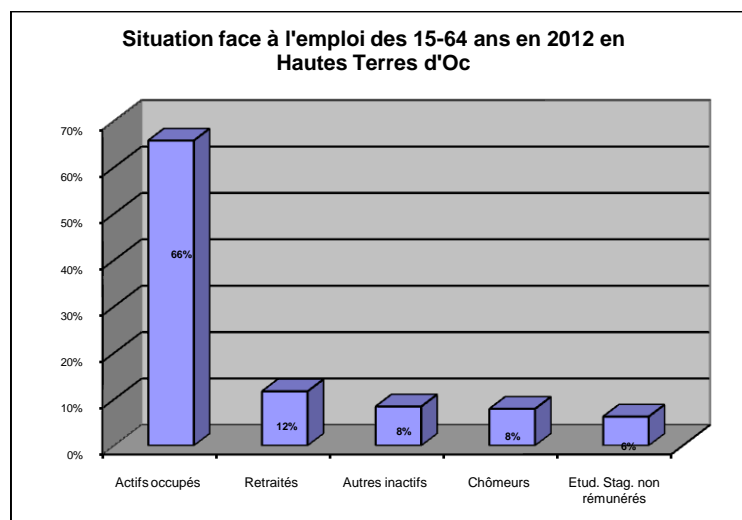
CARTE 87 : CARTE DE SYNTHESE : ENJEUX LIES A LA MOBILITE



1.2- UNE ECONOMIE DYNAMIQUE MARQUEE PAR L'AGRICULTURE ET LES FILIERES INDUSTRIELLES SPECIFIQUES

1.2.1-L'EMPLOI ET LES ENTREPRISES EN HAUTES TERRES D'OC

1.2.1.1- UN TAUX D'ACTIVITE MEILLEUR QUE CELUI DE LA FRANCE, DE L'HERAULT ET DU TARN MAIS UN NOMBRE DE CHOMEURS EN HAUSSE.



Hautes Terres d'Oc compte 66 % d'actifs occupés 12 % de retraités, 8 % d'inactifs en dehors des retraités, 8 % de chômeurs et 6 % d'étudiants stagiaires (dans la tranche 15-64 ans).

FIGURE 88 : SITUATION FACE A L'EMPLOI DES 15-64 ANS EN 2012. SOURCE : INSEE. RP 2012

Le poids des retraités est supérieur de 1,5 point à celui du Tarn dans cette catégorie des 15-64 ans. Dans la population des plus de 15 ans, 4 personnes sur 10 étaient retraitées en 2010, soit un niveau supérieur de 5 points à celui du Tarn.

Le taux d'activité des 15-64 ans en 2012 était de 74 % alors que dans le Tarn, il était de 72 % et dans l'Hérault de 68,9 % en 2012. En France en 2013, il était de 71,1 %.

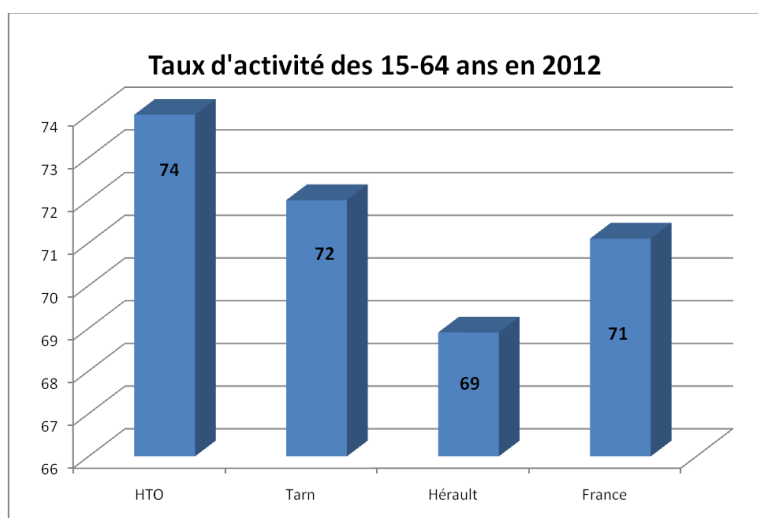
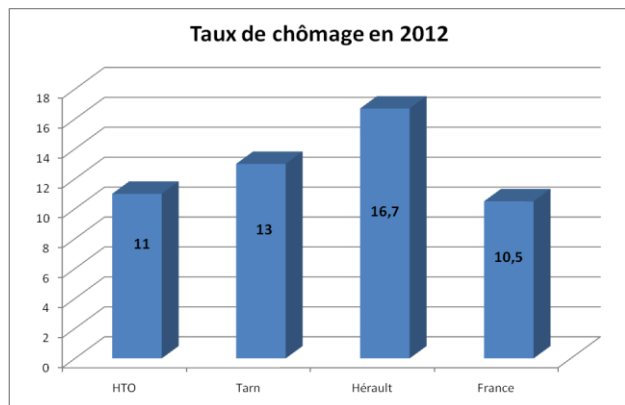


FIGURE 89 : TAUX D'ACTIVITE DES 15-64 ANS EN 2012. SOURCE : INSEE. RP 2012

Le taux d'actifs le plus important se situe sur la CC. Sidobre Val d'Agout sous influence de l'aire urbaine Castres-Mazamet alors que celui des retraités le plus important se trouve sur les CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc. La part de chômeurs est à peu près la même partout avec une proportion moins importante sur la CC. des Monts de Lacaune.



Le taux de chômage lui est de 11 % en 2012 (population des 15 ans ou plus). Ce taux est inférieur aux moyennes départementales du Tarn et de l'Hérault qui atteignent respectivement 13 % et 16,7% (France : 10,5%).

FIGURE 90 : TAUX DE CHOMAGE EN 2012. INSEE. RP 2012

La situation devant l'emploi est stable malgré un renforcement du chômage. En effet, le nombre des 15-64 ans a baissé de 3 % entre 2007 et 2012 mais le taux de chômage lui a augmenté, il est passé de 10 à 11 % ce qui représente 85 chômeurs en plus alors que le nombre de personnes de cette tranche d'âge a baissé de 437 personnes.

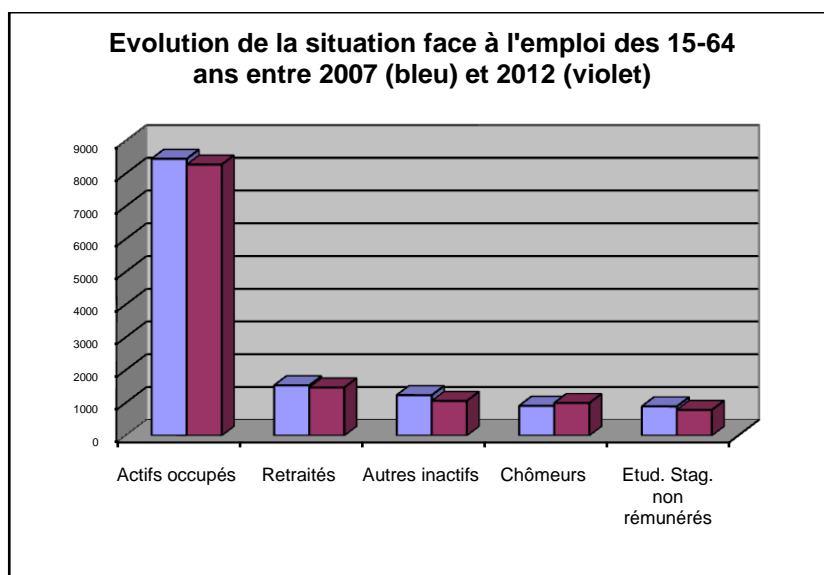
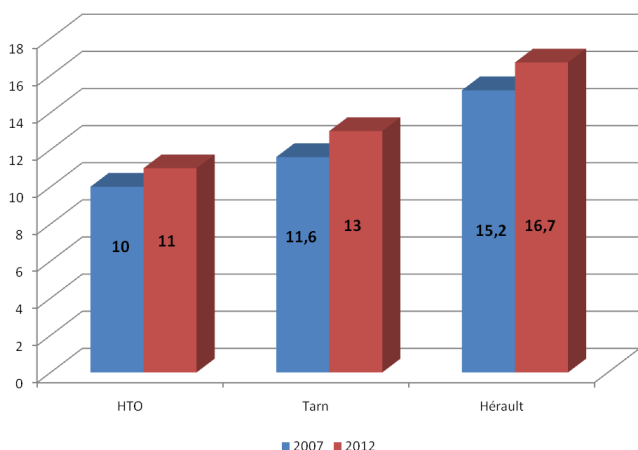


FIGURE 91 : EVOLUTION DE LA SITUATION FACE A L'EMPLOI DES 15-64 ANS ENTRE 2007 ET 2012. SOURCE : INSEE. RP 2012

Evolution du chômage dans le Tarn, l'Hérault et en Hautes Terres d'Oc entre 2007 et 2012



Dans le Tarn, le taux de chômage est passé de 11,6 % à 13 %, dans l'Hérault de 15,2 % à 16,7 % entre 2007 et 2012. Même si le taux de chômage des Hautes Terres d'Oc est inférieur aux taux départementaux, cette situation est à relativiser compte-tenu de la baisse du nombre des 15-64 ans.

FIGURE 92 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE DANS LE TARN, L'HERAULT ET EN HAUTES TERRES D'OC ENTRE 2007 ET 2012. INSEE RP 2012

Alors que le chômage augmente, les filières économiques qui caractérisent le territoire, la filière du granit et celle de la charcuterie-salaison, rencontrent des problèmes de recrutement : des postes sont à pourvoir mais il y a peu de candidat. On constate une inadéquation entre l'offre d'emploi et la demande qui s'explique en partie par une image négative de ces métiers (tendance générale qui se retrouve à l'échelle nationale pour les métiers de bouche) et par un manque de compétence malgré l'existence du Centre de Formation dans les métiers de la pierre à Lacrouzette.

1.2.1.2.-EMPLOIS PRECAIRES : DES TAUX SIMILAIRES A CEUX DE LA FRANCE ET DES DEPARTEMENTS.

En termes d'emplois précaires (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage-stage), Hautes Terres d'Oc est caractérisé par les mêmes taux que ceux des départements et de la France.

En termes de temps partiel, il y a davantage de femmes travaillant à temps partiel en Hautes Terres d'Oc (40 % de femmes travaillant à temps partiel) qu'à l'échelle de la France (30,1 %) ou des 2 départements (Tarn : 35,2 %; Hérault : 32,7 %) et moins d'hommes (6 % des hommes travaillant à temps partiel) qu'à l'échelle de la France (7,2 %) ou des 2 départements (Tarn : 7,6 %; Hérault : 9,8 %).

	TOTAL TARN		TOTAL HERAULT		TOTAL HTO		TOTAL France	
Source : INSEE. RGP 2011	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux
Actifs occupés de 15 ans et plus	145 131	100%	401 384	100%	8 441	100%	26 684 396	100%
<i>Salariés</i>	120 188	83%	333 330	83%	6 462	77%	23 337 956	87%
<i>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</i>	102 084	85%	279 126	84%	5 537	86%	19 849 290	85%
<i>Contrats à durée déterminée</i>	11 879	10%	36 884	11%	621	10%	2 272 728	10%
<i>Intérim</i>	2 111	2%	4 820	1%	121	2%	423 201	2%
<i>Emplois aidés</i>	1 259	1%	3 845	1%	67	1%	181 067	1%
<i>Apprentissage - Stage</i>	2 856	2%	8 655	3%	116	2%	611 670	3%

FIGURE 93 : ACTIFS DE PLUS DE 15 ANS ET TYPE D'EMPLOIS. INSEE RGP 2011

1.2.1.3- UN NOMBRE D'EMPLOIS QUI BAISSÉ ENTRE 2007 ET 2012 :

	Emplois au LT en 2007 (princ)	Emplois au LT en 2012 (princ)	Evolution en nbre	Evolution Taux
CCMHL	907	892	-15	-2%
CCML	2411	2370	-41	-2%
CCSVA	2968	2872	-96	-3%
CCVP	863	807	-56	-6%
TOTAL	7148	6941	-207	-3%

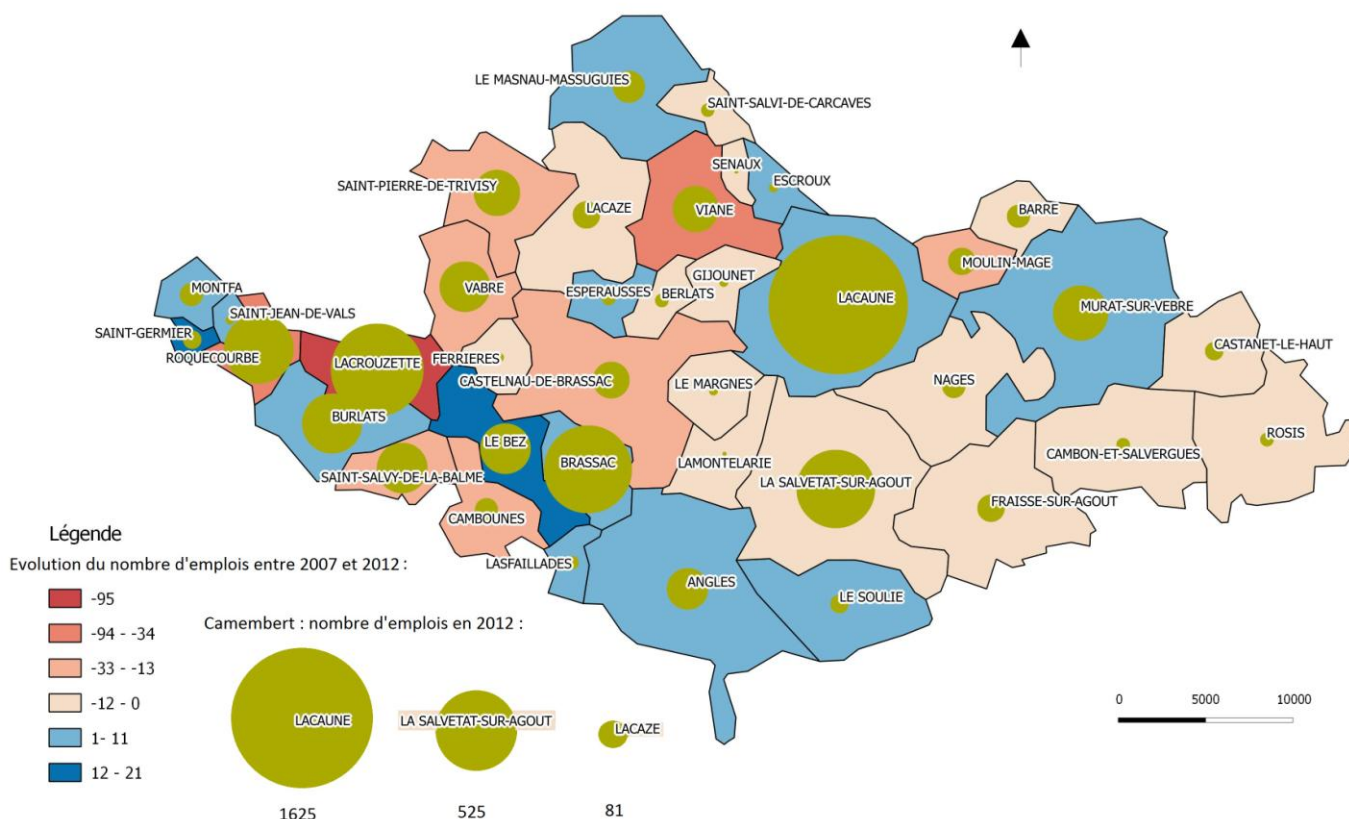
PETR : baisse d'emplois de 2,9 %. En France : augmentation de 1,3 %. Dans le Tarn : augmentation de 0,6 %. Dans l'Hérault : augmentation de 0,08 %

Evolution du nombre d'emplois entre 2007 et 2012 par commune :

Commune	Emplois au LT en 2007 (princ)	Emplois au LT en 2012 (princ)	Evolution en nbre	Taux d'évolution
Anglès	164	172	8	5%
Barre	54	52	-3	-5%
Berlats	17	17	0	1%
Le Bez	240	258	18	8%
Brassac	672	683	11	2%
Burlats	315	325	9	3%
Cambounès	81	63	-18	-22%
Castelnau-de-Brassac	156	140	-16	-10%
Escroux	7	8	1	16%
Espérausses	19	24	5	27%
Ferrières	19	13	-6	-33%
Gijounet	15	14	-1	-6%
Lacaune	1616	1625	9	1%
Lacaze	87	81	-7	-8%
Lacrouzette	856	761	-95	-11%
Lamontélarie	10	5	-5	-50%
Lasfaillades	19	21	2	13%
Le Margnès	15	13	-2	-13%
Le Masnau-Massuguiès	93	98	5	5%
Montfa	49	51	2	4%
Moulin-Mage	85	68	-17	-20%
Murat-sur-Vèbre	300	301	1	0%
Nages	49	47	-2	-4%
Roquecourbe	465	427	-38	-8%
St-Germier	17	38	21	124%
St-Jean-de-Vals	10	15	5	50%
St-Pierre-de-Trivisy	224	208	-16	-7%
St-Salvi-de-Carcavès	20	19	-1	-6%
St-Salvy-de-la-Balme	244	230	-14	-6%
Senaux	7	6	-1	-15%
Vabre	248	235	-13	-5%
Viane	241	208	-33	-14%
Cambon-et-Salvergues	24	18	-6	-24%
Castanet-le-Haut	38	34	-4	-11%
Fraïsse-sur-Agout	85	82	-3	-4%
Rosis	24	20	-4	-17%
La-Salvetat-sur-Agout	529	525	-4	-1%
Le Soulié	33	36	3	9%
TOTAL HTO	7 148	6 941	-207	-3%

FIGURES 94 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS EN HAUTES TERRES D'OC ET PAR COMMUNE ENTRE 2007 ET 2012

Situation de l'emploi en 2012 et évolution entre 2007 et 2012 (en nombre) en Hautes Terres d'OC



CARTE 95 : SITUATION DE L'EMPLOI EN 2012 ET EVOLUTION PAR COMMUNE ENTRE 2007 ET 2012. INSEE RGP 2012

De manière générale, le nombre d'emplois est stable (-2,9 % entre 2007 et 2012, 207 emplois) mais on note des situations disparates selon les communes.

24 communes ont perdu de l'emploi. Il s'agit des communes du Centre Nord et du Sud Est. La commune de Lacrouzette a perdu le plus d'emplois, 95 emplois qui représentent 11 % de l'emploi sur la commune. A Roquecourbe et Viane, les pertes ont été de 38 et 33 emplois mais cela ne représente que 8 et 14 % de l'emploi sur la commune.

D'autres communes ont perdu moins d'emplois en valeur absolue mais plus en pourcentage : Moulin-Mage et Cambounès ont perdu 17 et 18 emplois ce qui représente 20 et 22 % des emplois de ces communes.

	Emplois au LT (compl)	Agri, exploitants au LT (compl)	Artisans, Commerçants, Chefs entreprise au LT (compl)	Cadres Prof. intel. sup. au LT (compl)	Prof. intermédiaires au LT (compl)	Employés au LT (compl)	Ouvriers au LT (compl)
2007	7074	815	801	326	917	1737	2478
2012	6955	776	893	363	1051	1638	2234
Evolution en nbre	-119	-39	92	37	134	-99	-244
Evolution en taux	-2%	-5%	11%	11%	15%	-6%	-10%

FIGURE 96 : CATEGORIES D'EMPLOIS ET EVOLUTION ENTRE 2007 ET 2012. INSEE RGP 2012

Ce sont les ouvriers, les employés et les agriculteurs qui ont vu leur nombre baisser : les ouvriers du granit à Lacrouzette, du textile à Roquecourbe, les employés des carrières de Cambounès et de Viane, les agriculteurs dans les communes du centre.

14 communes ont vu leur nombre d'emplois augmenter. St-Germier et Le Bez qui sont dotées de zones d'activités ont gagné respectivement 18 et 21 emplois.

Porter à Connaissance de l'Etat (PAC)³³ :

Population des 15 ans ou plus ayant un emploi par statut (source : INSEE)

	1999	2010	Evolution 1999/2010
Ensemble	8 116	8 464	4,3 %
Salariés	5 893	6 486	10,1 %
Non-salariés	2 223	1 978	- 11 %

FIGURE 97 : EMPLOIS SALARIES ET NON-SALARIES ET EVOLUTION ENTRE 1999 ET 2010C. INSEE

	1999			2010			Evolution 1999/2000		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	3 308	2 585	5 893	3 309	3 177	6 486	0 %	23 %	10 %
Tps complet	3 114	1 447	4 561	3 106	1 872	4 978	0 %	29 %	9 %
Tps partiel	194	1 138	1 332	203	1 305	1 508	5 %	15 %	13 %

FIGURE 98 : POPULATION ACTIVE SALARIEE PAR SEXE ET DUREE DE TRAVAIL (SOURCE : INSEE. PAC DDT TARN)

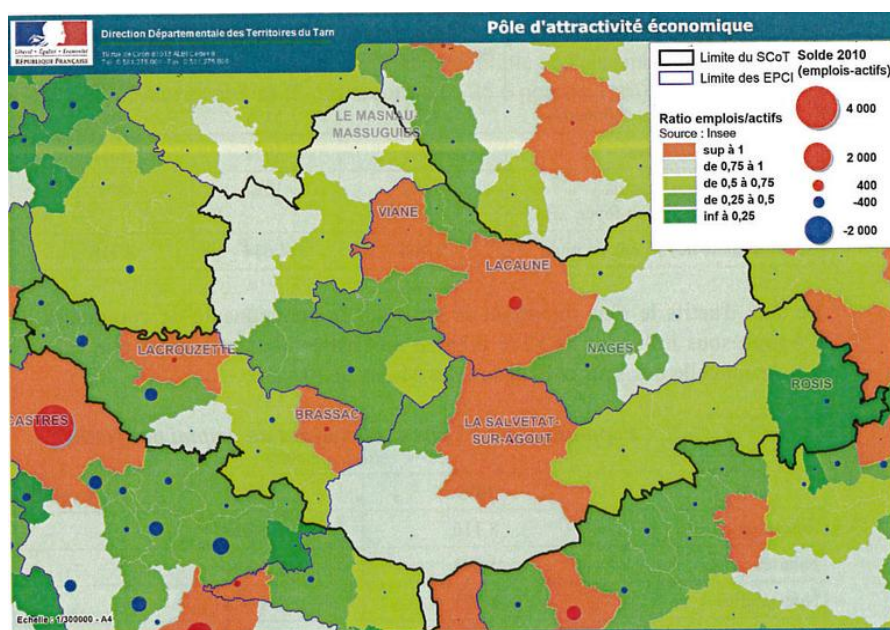
Entre 1999-2010, le nombre d'emplois diminue (-5,5 %) et la population active (PA) occupée progresse (+4,3%). C'est le statut « salarié » qui porte cette tendance avec 10 % d'augmentation alors que le « non-salarié » fléchit de 11 %. On remarque une forte progression du nombre de salariées femmes (+ 22%). La CC. Sidobre Val d'Agout concentre 50 % de la population active occupée avec une augmentation de 9 % portée par le statut « salarié ».

Complément PETR : entre 2007 et 2012, le nombre d'emplois diminue de 1,9 %, la Population Active stagne (0,3%), la Population Active occupée baisse (-3,25 %). Les catégories « Artisans, commerçants, chefs entreprises », « professions intermédiaires » augmentent alors que les catégories « salariés », « ouvriers » et « agriculteurs » diminuent.

³³ Porter à connaissance : selon le code de l'urbanisme (art L 121.2 et R 121.1), le Préfet porte à la connaissance des collectivités locales engageant une procédure d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme, les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme : projet d'intérêt général, directive territoriale d'aménagement, schémas de service collectifs, servitudes d'utilité publique, protections existantes en matière d'environnement et de patrimoine... C'est-à-dire les éléments à portée juridique certaine. Le porter à connaissance comprend également les informations relatives aux projets de l'État, notamment les projets d'infrastructures nationales relevant des politiques routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires de l'État, qui nécessitent des mesures de réservation des terrains ou rendent nécessaire un contrôle de l'urbanisation. Enfin, il regroupera les études existantes notamment en matière de prévention des risques ou de protection de l'environnement ainsi que les données disponibles en matière d'habitat, de déplacements, de démographie et d'emplois.

1.2.1.4- UN RATIO EMPLOIS OFFERTS/POPULATION ACTIVE QUI SE DEGRADE.

Répartition de la population des 15-64 ans par catégorie socio-professionnelle (source : INSEE)	Actifs ayant un emploi		Emploi sur le territoire		Ratio emplois/actif
	Poids en 2010	Évolution 1999/2010	Poids en 2010	Évolution 1999/2010	
Ensemble	100%	3,3%	100%	-3,6%	0,86
Agriculteurs exploitants	9%	-26,7%	11%	-28,3%	1,00
Artisans, Commerçants, Chefs entreprises	11%	-4,8%	12%	-13,4%	0,96
Cadres, Prof. intel. Sup.	6%	73,7%	5%	75,2%	0,76
Prof. intermédiaires	18%	45,5%	15%	29,9%	0,73
Employés	25%	38,1%	22%	19,3%	0,75
Ouvriers	31%	0,2%	35%	-16,8%	0,96



FIGURES 99 : REPARTITION DE LA POPULATION DES 15-64 AJS PAR CSP ET RATIO EMPLOIS/ACTIF. INSEE. PAC DDT TARN.

Le ratio emplois offerts/actifs occupés s'est détérioré dans les années 2000³⁴ : de 0,92 à 0,86 (pour 100 actifs occupés résidents, le territoire propose 86 emplois contre 92 en 1999).

Entre 2007 et 2012, il stagne de 0,84 à 0,83. Dans le Tarn, ce ratio est passé de 0,927 en 2007 à 0,915 en 2012.

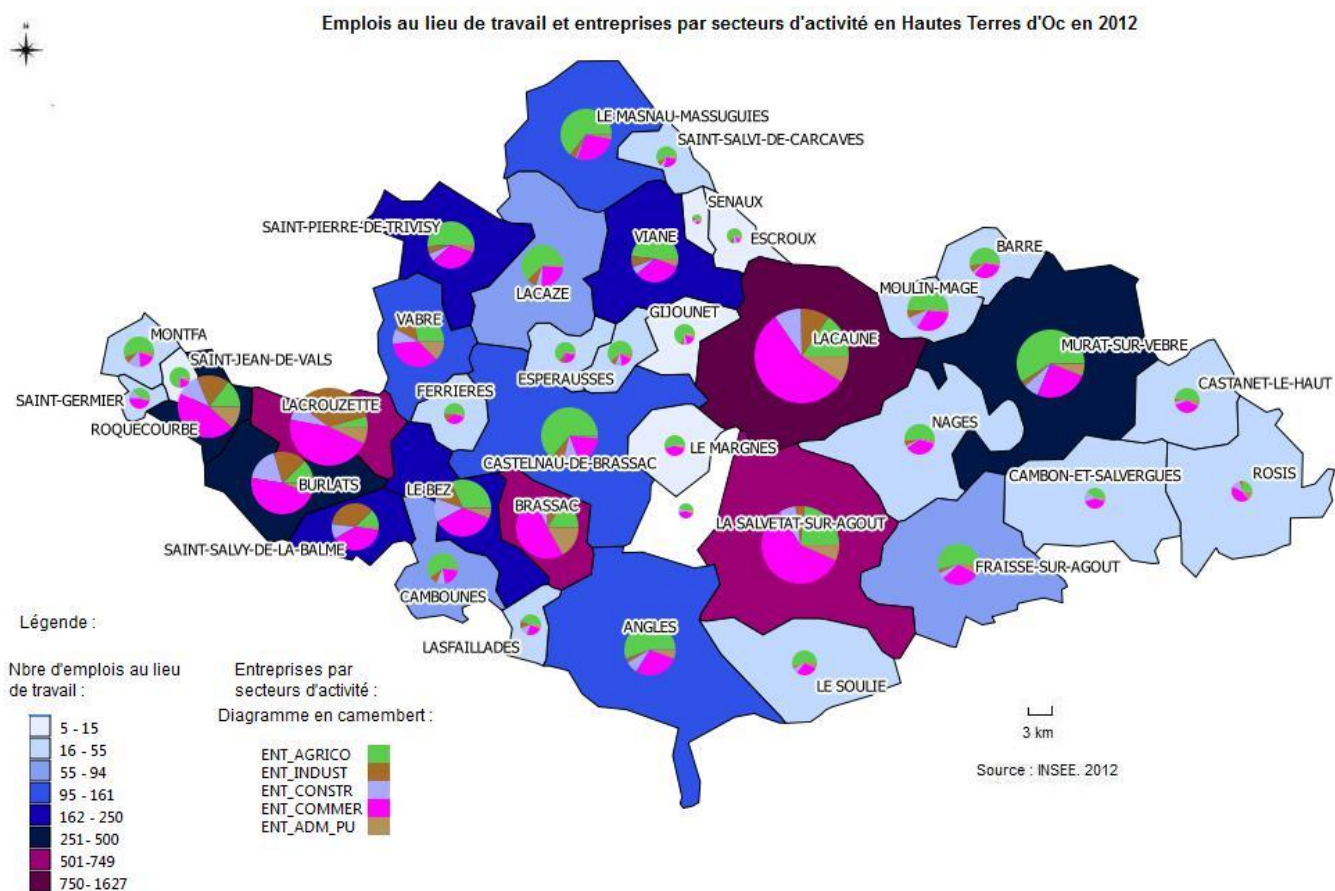
Lacaune propose notamment plus d'emplois qu'elle n'a d'actifs occupés avec un excédent de 500 emplois occupés par des actifs venant la plupart du temps de communes alentours : Murat, Moulin-Mage, Viane, Lacaze, Vabre, Castelnau-de-Brassac (cf. enjeu 3).

Lacrouzette, Brassac, Viane et La-Salvetat-sur-Agout ont un ratio supérieur à 1.

PAC de la DDT 81 : une part significative des emplois est pourvue par des personnes extérieures.

³⁴ Source : portée à connaissance de l'Etat.

1.2.1.5- UN TERRITOIRE MAILLE DE POLE D'EMPLOIS DU COMMERCE, DES SERVICES ET DE L'INDUSTRIE.



CARTE 100 : EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL ET ENTREPRISES PAR SECTEURS D'ACTIVITES PAR COMMUNE EN 2012. INSEE

Hautes Terres d'Oc est constitué de 2 915 entreprises³⁵ en 2012 employant 6 941 personnes (emplois au lieu de travail), tout secteur confondu, agriculture comprise.

³⁵ L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Compris dans leur sens le plus large, les services recouvrent un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien, l'éducation, la santé et l'action sociale. C'est le sens généralement donné par les anglo-saxons au terme « services ». En France, dans la pratique statistique, ce vaste ensemble est dénommé « activités tertiaires ». On y distingue le tertiaire marchand (transports, commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières) du tertiaire non-marchand (éducation, santé, action sociale, administration...); les termes secteurs des services sont alors utilisés de façon plus restrictive puisque limités aux services aux entreprises et aux particuliers.

Sont inclus dans les entreprises sur la carte :

- les activités agricoles;
- le secteur de l'intérim avec ses effectifs permanents (les effectifs missionnaires étant exclus des effectifs au 31/12).
- les unités non employeurs : société civile immobilière, personnes physiques loueurs d'autres biens immobiliers (loueurs de fonds, location de terrains et d'autres biens immobiliers), entreprises des arts et spectacles.

Sont exclus du champ :

- les activités non renseignées ;
- les établissements appartenant aux entreprises de catégorie juridique Défense ;

Au 31/12/2012 :

Entreprises agricoles	Entreprises industrielles et artisanat	Entreprises Construction	Entreprises Services	Entreprises Commerce	Entreprises Administration Publique	TOTAL
1024	319	238	852	283	199	2 915

Source : INSEE 2012. Base secteurs d'activité.

La commune de Lacaune regroupe à elle seule 1 627 emplois.

Les communes de Lacrouzette, Brassac et La-Salvetat-sur-Agout regroupent entre 500 et 750 emplois. Roquecourbe, Burlats et Murat-sur-Vèbre possèdent **entre 250 et 500 emplois**. **D'autres communes abritent entre 160 et 250 emplois** : St-Salvy-de-la-Balme, Viane, St-Pierre-de-Trivisy, Le Bez, Vabre.

En nombres d'entreprises :

Les secteurs commerces-services-administration publiques dominent (au moins la moitié des entreprises recensées) dans les communes de Lacaune, Brassac, La-Salvetat-sur-Agout, Vabre, Rosis, Burlats, Lacrouzette, Roquecourbe et St-Germier.

L'Agriculture est très présente au nord-nord est et centre.

Le **Secteur agricole rivalise avec les autres secteurs** à St-Pierre-de-Trivisy, Barre, Moulin-Mage, Viane, Fraïsse-sur-Agout et Castanet-le-Haut.

Les **Secteurs industrie et construction** sont importants à l'ouest sur Lacrouzette, Burlats et St-Salvy-de-la-Balme et à Lacaune.

Les Secteurs industrie et construction représentent la même part que le secteur agricole à Lacaune.

1.2.1.6- DE TRES PETITES ENTREPRISES STRUCTUREES ET DES SECTEURS D'ACTIVITES SIGNIFICATIFS AU PLAN NATIONAL POUR LE GRANIT ET LA SALAISON

Le tissu économique du territoire est caractérisé par une forte présence de petites entreprises notamment dans le secteur du bâtiment, du commerce mais aussi des activités emblématiques du territoire : agro-alimentaire (charcuterie-salaison, fromage, eau), granit, bois, textile.

La salaison concerne 600 emplois directs et commercialise ses produits dans toute la France. Le granit compte près de 1 000 emplois et est le premier bassin d'extraction et de production d'Europe.

Tout secteur confondu, 78 % des établissements n'ont pas de salarié et 18 % ont moins de 10 salariés. Les entreprises employant plus de 50 personnes se situent à Lacaune (5 établissements), La-Salvetat-sur-Agout (2 établissements) puis Viane, St-Pierre-de-Trivisy, Lacrouzette, Brassac et Le Bez (1 établissement). Lacaune, Brassac et Lacrouzette sont les communes qui comptent le plus d'établissements comprenant entre 20 et 49 salariés (37 établissement au total dont respectivement pour chaque commune 9, 8 et 5).

- les activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques ou les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre.

La particularité du territoire est la structuration de ces petites et très petites entreprises. En effet, près de 200 entreprises sont intégrées dans des démarches d'associations³⁶ :

- associations de commerçants et d'artisans à Murat sur Vèbre, Lacaune, Brassac, Vabre, Lacrouzette, Roquecourbe (environ 110 adhérents)
- associations de filières :
 - du granit : association Granit et Pierres du Sidobre, Acanterra, Association des Carriers (environ 50 adhérents),
 - des charcutiers : le Syndicat des salaisons de Lacaune (14 entreprises).
- Un collectif « Consommer Local » est en cours de constitution et regroupe déjà 20 membres.

1.2.1.7- COMMERCE ET ARTISANAT : LA POLITIQUE DE SOUTIEN DU PETR HAUTES TERRES D'OC, LA CONSTITUTION D'UNE OFFRE D'ACCUEIL QUALIFIEE.

Comme partout en France, des chefs d'entreprise vieillissants qui n'anticipent pas toujours la transmission de leur entreprise.

En 2011, dans le cadre du programme LEADER, une étude menée par la chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn en partenariat avec le Pays Sidobre-Monts de Lacaune et le Pays d'Autan a montré que, sur l'ensemble du territoire Leader Sud Est Tarnais (CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, CC. Sidobre Val d'Agout, CC. Monts de Lacaune, CC. Haute Vallée du Thorée, CC. Sor et Agout), 27% des chefs d'entreprise avaient plus de 55 ans en 2009. Ce chiffre était relativement élevé (25% en moyenne sur le département), et était d'autant plus inquiétant qu'il touchait des entreprises structurées et génératrices d'emplois. Ainsi, 1 900 salariés étaient employés par des entreprises dont le chef d'entreprise avait plus de 55 ans, ce qui représentait 34% des emplois du territoire par les entreprises commerciales et artisanales. La répartition variait sensiblement d'une CC. à une autre, avec des fortes concentrations sur certains secteurs d'activité, comme le secteur du granit pour la CC. Sidobre Val d'Agout où 35 chefs d'entreprises avaient plus de 55 ans en 2009. Les modes de transmission envisagées de 154 entreprises dont le chef avait plus de 55 ans en 2009 (35 % des entreprises du territoire d'étude) ont été étudiées plus particulièrement. Ainsi, dans 34 % des cas, c'est un membre de la famille qui reprend l'entreprise. En revanche, 35% des chefs d'entreprises n'anticipent pas, soit n'envisagent pas de céder : beaucoup n'y avait même pas pensé, d'autres sont très pessimistes quant à l'activité et ne voient pas l'intérêt de vendre.

Face à ce constat, un plan d'action pour soutenir le secteur du granit notamment a été mis en place, une convention entre les chambres consulaires, la CC. Sidobre Val d'Agout et le PETR Hautes Terres d'Oc a été signée. En outre, l'appel à projet Massif Central « Construction d'une offre d'accueil qualifiée » obtenu par le Pays en 2009 puis par le PETR en 2013 a permis d'amplifier la politique d'accueil engagée dès sa création par l'ADES Solidarité Montagne puis continuée en 2004 avec la mise en place du Pays Sidobre-Monts de Lacaune. En effet, les élus et la société civile ont eu la volonté d'apporter un soutien aux entreprises du territoire qui sont accompagnées localement dans la définition et la réalisation de leurs projets.

³⁶ Source : projet de territoire. PETR Hautes Terres d'Oc

C'est pour amplifier cette politique d'accueil, que le territoire a répondu en 2009, à l'appel à projets Massif Central "Construction d'une offre d'accueil qualifiée".

Le premier appel à projets portait sur des actions ciblées. Il s'agissait de tenter de résoudre, en ce qui concerne le commerce et l'artisanat, les problèmes spécifiques de la démographie des jeunes 18/35 ans, source de dynamisme et de renouvellement des salariés et entrepreneurs locaux. Cette opération a permis d'accompagner 17 jeunes dans leur projet (création d'activité ou intégration dans une entreprise). Il est apparu qu'un travail sur une meilleure lisibilité de l'offre, constamment actualisée, pourrait bénéficier à l'ensemble de la politique d'accueil du territoire ; le deuxième appel à projets (août 2013-avril 2015) avait pour objectif de créer un outil rendant plus lisible les offres d'entreprises à céder et de les qualifier en fonction des services disponibles. Dans un premier temps, un recensement exhaustif des activités existantes en place, à céder dans les 5 années à venir, et officiellement à céder a été réalisé et des opportunités de création d'activités (besoins et menaces) avec précision des conditions de réceptivité disponibles. Les fichiers du Registre des Commerces et des Sociétés a servi de base et a été complété par des rencontres avec les élus et techniciens des communes et CC.. La pertinence économique en fonction des zones de chalandise a été ensuite étudiée par des comités techniques regroupant des Présidents des commissions SCoT « Industrie, artisanat, commerce et services marchands » et « Habitat, cadre de vie, services », les directeurs des CC., des techniciens des Chambres Consulaires, du PETR et du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Enfin, les entreprises repérées comme étant à céder ou potentiellement d'ici 5 à 10 ans ont été contactées par les techniciens de la CCI, de la CMA et des Hautes Terres d'Oc pour leur proposer un accompagnement notamment sur la communication et l'offre d'accueil qualifiée.

Ainsi 285 commerces et 376 artisans ont été recensés sur le territoire³⁷.

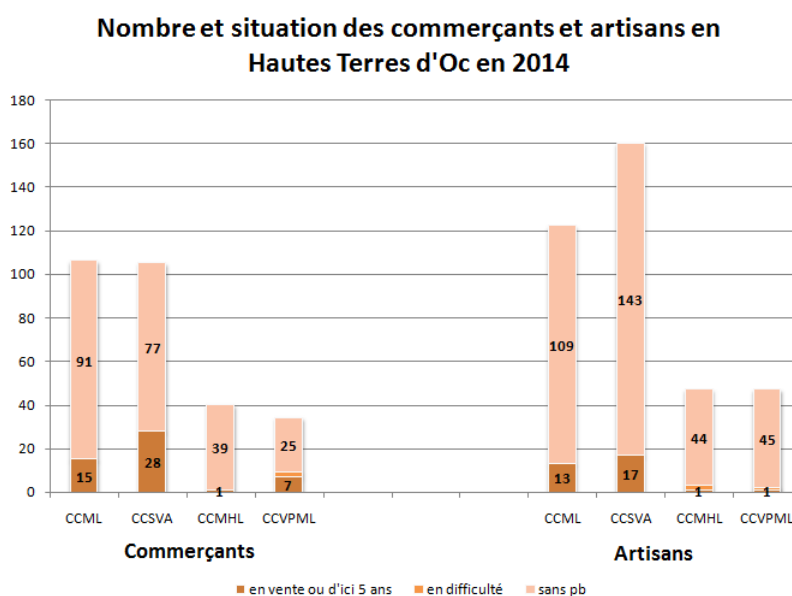


FIGURE 101 : NOMBRE ET SITUATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS PAR SECTEUR EN 2014. PETR HTO. 2014

³⁷ Commerces répertoriés : Épicerie, primeur, bureau de tabac-presse, quincaillerie, mercerie, habillement, chaussures, bricolage, ameublement, électroménager, papeterie librairie, dépôt-vente, brocante, affiches et posters, multiservices, outillage, parfumerie esthétique, fleuriste, maroquinerie, bijouterie, optique, toilettage, photographe, contrôle technique, carrières, transports logistiques, travaux forestiers, immobilier, informatique, imprimerie, marbrier funéraire, abattoir, exploitation forestière, entretien paysager pépiniériste, environnement propreté, bois, travail de la pierre, textile, agro-alimentaire, eau, Hôtel hébergement, camping, restauration, traiteur, café brasserie ; artisans répertoriés : chaudronnier, charcutier, boucher, maçon, peintre, garagiste, couturière, salon de coiffure, boulangerie, électricien, plombier, menuisier, plâtrier, frigoriste, brasserie artisanale, scieurs, bûcheron, rénovation habitat, revêtement, travaux publics, forgeron serrurier, art, charpentier, ébéniste, ramoneur, couvreur, maraîcher, élagage, alimentation (chips, produits bio, confitures).

Ce sont la CC. Monts de Lacaune avec la ville de Lacaune et la CC. Sidobre Val d'Agout qui concentrent le plus d'artisans et de commerçants. Les artisans (hors granit) sont particulièrement présents sur la CC. Sidobre Val d'Agout, à Brassac, Roquecourbe, Lacouzette, Burlats et Le Bez. Vabre et La-Salvetat-sur-Agout-sur Agout constituent les communes rassemblant le plus de commerçants et d'artisans sur les deux autres CC.

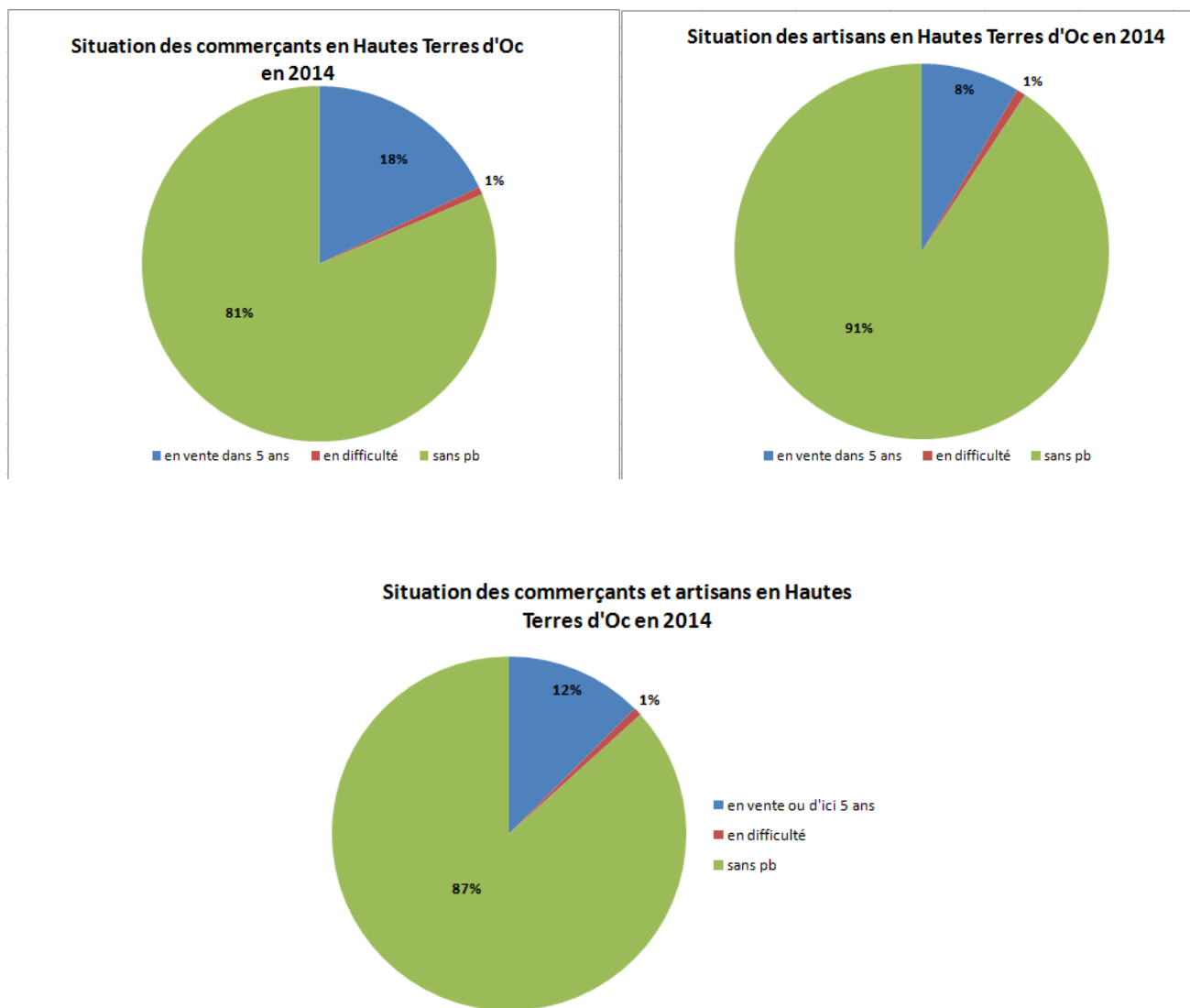


FIGURE 102 : SITUATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS EN 2014. PETR HTO. 2014

Sur les 285 commerces, 34 sont en vente ou le seront dans les 5 ans (18 %), sur les 376 entreprises artisanales, 34 sont en vente ou le seront dans les 5 ans (8,6%).

C'est sur la CC. Sidobre Val d'Agout que le phénomène est le plus présent : 27 % des commerces et 11 % des entreprises artisanales sont ou seront en vente d'ici 5 ans et Brassac et Lacouzette sont davantage touchées.

Sur la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, 21 % des commerces sont ou seront en vente d'ici 5 ans.

Sur la CC. Monts de Lacaune, ce sont 14 % des commerces et 11 % des entreprises artisanales qui sont ou seront en vente d'ici 5 ans.

Pourtant, des besoins en commerces et artisans ont été identifiés par les élus : un maçon à Anglès, un hôtel à

Brassac, un espace de vente de viande locale associé à l'atelier de découpe existant à Castelnau-de-Brassac, la réouverture de l'hôtel-restaurant dans cette même commune, un service de restauration pérenne à Ferrières, un électricien, un plombier et une scierie à La-Salvetat-sur-Agout, un pressing et une agence immobilière à Lacaune, une entreprise de taxi-ambulance à Lacaze, un restaurant avec une cuisine plus élaborée à Lacrouzette, un bistrot-multiservices à Lasfaillades, un multiservices sur le hameau des Fournials à Montfa, une boulangerie avec une activité secondaire type salon de thé l'été à St-Pierre-de-Trivisy, un restaurant à St-Salvy-de-la-Balme.

Sur les 83 entreprises officiellement à céder ou à céder dans les 5 ans, un comité technique a estimé que 44 entreprises étaient viables pour la transmission, elles ont toutes été contactées. 8 chefs d'entreprise ont souhaité participer à la démarche (6 restaurants, 1 garage et 1 camping), 9 entreprises ont été reprises ou sont en cours de reprise (4 cafés, 1 pizzeria, 1 boulangerie, 1 épicerie, 1 restaurant, 1 garage), 5 chefs d'entreprises réfléchissent encore, 19 ne souhaitent pas vendre (et 3 cas particuliers : vente d'un château comme habitation et non comme hôtel restaurant, une entreprise en vente ayant donné l'exclusivité à une agence, une entreprise en vente d'ici 2-3 ans et volonté d'investir dans du matériel avant de mettre en vente).

Une fiche pour chaque entreprise entrant dans la démarche a été réalisée. Cette fiche contient une description de l'offre d'activité (prix de vente ou location, surface, état des bâtiments, logement disponible ou non pour le repreneur, chiffre d'affaire), le profil recherché, la localisation, la zone de chalandise, la vie économique du territoire, les atouts du territoire (nature / culture) et les services disponibles (scolaires, médicaux, associations).

Le partenariat établi avec les 3 chambres consulaires est efficient. Si une habitude de travail existait auparavant, ce travail autour de l'offre qualifiée est venu le renforcer.

Cette action a permis de mettre en place des outils que ce soit d'actualisation des données, de partenariat, de communication / promotion des offres et du territoire.

Le nombre d'offres qualifiées réalisées est en adéquation avec les offres de cession qui émergent sur le territoire. 20 entreprises ont été identifiées pour une cession dans les 3 ans à venir. De plus, le territoire compte 34 % de chefs d'entreprises ayant plus de 55 ans. Ces deux constats laissent prévoir un flux important d'offres qualifiées dans les 3 ans à venir. Aussi, cette action doit se pérenniser d'une part par l'actualisation des données et d'autre part par l'accompagnement des cédants et des porteurs de projets. Le PETR a été retenu pour mener un 3^{ème} appel à projet accueil de population.

1.2.1.8- UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE GENERATRICE D'EMPLOIS ET DE SERVICES

L'administration publique comptait 1 437 emplois (21 % de l'emploi) en 2012. Sur Lacaune, 311 personnes travaillent dans l'administration publique, 207 à La-Salvetat-sur-Agout, 187 à Brassac, 116 à Lacrouzette, 93 à Roquecourbe.

Si l'on ajoute l'enseignement, la santé et l'action sociale, ce sont 1 898 personnes qui travaillent dans les services non-marchands (27 %).

Il y a eu une hausse de 5,6 % des effectifs entre 2007 et 2012 liée à l'augmentation des compétences des collectivités locales. Ces dernières sont donc génératrices d'emplois et de services sur le territoire. Fermer un service public signifie une perte de population pour le territoire non seulement parce qu'il devient moins attractif avec un service qui n'est plus rendu mais également parce que des emplois se perdent.

1.2.1.9- UNE SPHERE NON-PRESENTIELLE³⁸ DOMINANTE

64 % des établissements³⁹ et 45 % des actifs recensés par l'INSEE en 2012 entrent dans la sphère non présenteielle ce qui témoigne de l'existence d'un secteur industriel fort sur le territoire.

Source : INSEE 2012	Sphère présenteielle				Sphère non-présenteielle			
	Nbre Ets	Tx Ets	Emplois	Tx Emplois	Nbre Ets	Tx Ets	Emplois	Tx Emplois
CCMHL	235	39 %	417	78 %	371	61 %	118	22 %
CCML	341	37 %	925	57,5 %	588	63 %	683	42,5 %
CCSVA	458	40 %	953	44 %	690	60 %	1 193	56 %
CCVPML	158	26,5 %	282	71,6 %	440	73,5 %	112	28,4 %
TOTAL	1 192	36 %	2 577	55 %	2 089	64 %	2 106	45 %

FIGURE 103 : SPHERES PRESENTIELLE ET NON-PRESENTIELLE PAR SECTEUR. INSEE 2012

Ces secteurs industriels, en termes de nombre d'établissements et du nombre d'emplois sont localisés sur les secteurs du Sidobre et des Monts de Lacaune, il s'agit des filières du granit et de la charcuterie-salaison.

³⁸ L'économie présenteielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes

³⁹ L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

SYNTHESE EMPLOIS :

- Un taux d'activité supérieur aux taux national et départementaux en 2012.
 - Un taux de chômage qui augmente de 1 % entre 2007 et 2012 alors que la population des 15-64 ans baisse (valeur absolue de chômeurs en plus : 85).
 - Après une augmentation de la Population Active entre 1999 et 2010, baisse entre 2007 et 2012.
 - Baisse du nombre d'emplois de 5,5 % entre 1999 et 2010 et de 2,9 % entre 2007 et 2012 avec de grandes disparités : des communes perdent de l'emploi, d'autres en gagnent.
 - Des taux d'emplois précaires similaires aux taux départementaux et national
 - Des femmes travaillant à temps partiel plus nombreuses qu'à l'échelle nationale.
 - Des chefs d'entreprises vieillissants qui n'anticipent pas la transmission de leur entreprise
 - Un ratio emplois offerts/actifs occupés qui s'est dégradé, qui se stabilise alors que persistent des emplois non-pourvus dans les métiers à image négative.
 - Les pôles de concentration des activités économiques du PETR Hautes Terres d'Oc correspondent aux bassins de services (poste, école, commerce...) et concentrent également les entreprises importantes du territoire. Ils reflètent la répartition de la population.
 - la mise en place d'une politique de soutien aux commerces et artisans avec la constitution d'une offre d'accueil qualifiée.
 - Une sphère non-présentielle dominante et localisée sur le Sidobre et les Monts de Lacaune.
 - Des pôles d'activités caractérisent plus particulièrement le territoire : le granit, l'agroalimentaire, l'agriculture, le bois, le tourisme.
- Nous allons détailler la présentation de ces pôles d'activités et pour chacun nous extrairons les enjeux et les potentiels de développement.

ENJEUX - COMMERCE ET ARTISANAT :

- Amener les commerçants et artisans à s'adapter aux modes de vie d'aujourd'hui :
 - Attractivité des commerces (boutiques, gamme)
 - Vente en ligne
 - Services de livraison
- Permettre la transmission des établissements et leur développement.

Moyens :

- Mise en place d'opération type OMPCA avec l'Etat et le Conseil Régional (en cours)
- Partenariat Hautes Terres d'Oc avec les CCI et les CMA pour l'accompagnement des entreprises et leur développement
- Mettre en place une offre d'accueil qualifiée pour faciliter les transmissions ou créations (en cours appel à projet Hautes Terres d'Oc Accueil de population - offre d'accueil qualifiée)

Résultats attendus :

- Maintenir le tissu de commerces et d'artisans
- Développer les établissements

1.2.2. DES FILIERES SPECIFIQUES AU TERRITOIRE.

1.2.2.1- 1/3 DE LA VALEUR AJOUTEE (VA) RESULTANT DU SECTEUR INDUSTRIEL ET ARTISANAL

Source : COMETE	SCoT HTO			TARN		
	Part de la VA (%)	VA/Emploi				
	2011	2011 (K €)	Ev. 2000/2011	2011	2011 (K €)	Ev. 2000/2011
Secteur agricole	9 %	40,23	33,2 %	3 %	34,18	17,7 %
Secteur industriel	34 %	51,51	40,6 %	13 %	51,37	26,1 %
Secteur construction	9 %	62,74	54,3 %	8 %	64,48	51,8 %
Secteur commerce	6 %	33,81	10,0 %	9 %	36,40	9,5 %
Secteur services principalement marchands	20 %	59,16	35,3 %	38 %	83,40	34,7 %
Secteur services principalement non marchands	22 %	37,88	64,3 %	30 %	49,08	59,8 %

FIGURE 104 : VALEUR AJOUTEE DES SECTEURS D'ACTIVITES EN 2011. COMETE.

La valeur ajoutée (VA) du territoire représente 4,5 % de la VA globale du département du Tarn. Par emploi (5,5 % du nombre d'emploi du département), elle progresse de 40 % sur la dernière décennie (comme pour le Tarn) et se situe à 47 000 € contre 57 000 € au niveau départemental.

Le tiers de la VA résulte du secteur industriel (exploitation du granit, textile, industrie agro-alimentaires). Le domaine de l'activité touristique⁴⁰ pèse pour une part non négligeable autant en termes d'emploi que de VA. Cela représente 8 % des emplois ainsi que de la valeur ajoutée, soit le double qu'au niveau départemental (4%). (Source : PAC de l'Etat)

1.2.2.1.1- La filière Bois.

Hautes Terres d'Oc, un territoire occupé à 60 % par la forêt.

Les Hautes Terres d'Oc dépassent un taux de boisement de 60 % (58 % pour la SER⁴¹ Haut Languedoc et Lézou de l'IFN³⁴). C'est la seule région en France à faire la jonction entre climat atlantique, méditerranéen et montagnard (l'altitude varie entre 500 et 1200 m) et qui permet l'implantation d'une grande diversité d'essences.

⁴⁰ « Activité touristique » englobe l'hôtellerie et autres hébergements, les restaurants, débits de boisson et diSCoThèques, les autres activités liées au tourisme (source : COMETE)

⁴¹ SER : SylvoEcoRégion. L'IFN - Institut Forestier National- divise la France en 12 grandes régions écologiques (GRECO) rassemblant 91 sylvoécorégions (SER). Source : <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?rubrique211>.

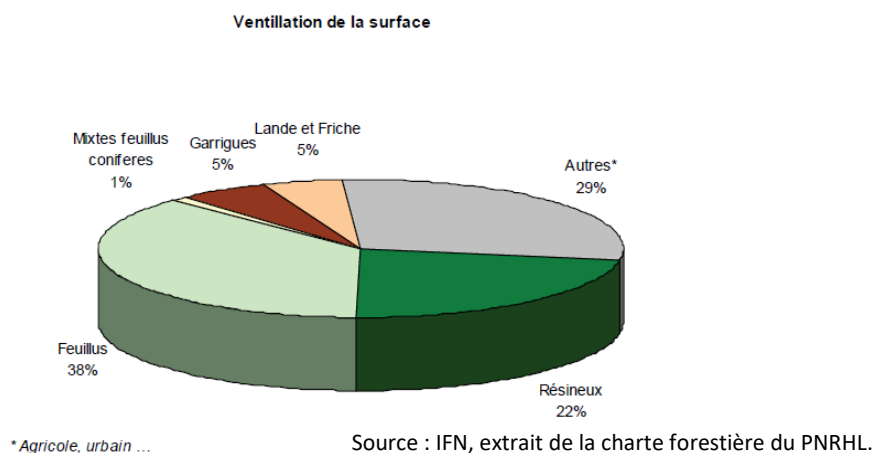


FIGURE 105 : DIVERSITE DES ESSENCES FORESTIERES EN HAUTES TERRES D'OC. IFN.

Historique du peuplement forestier

La surface boisée a doublé en 60 ans, entre 1950 et 2010.

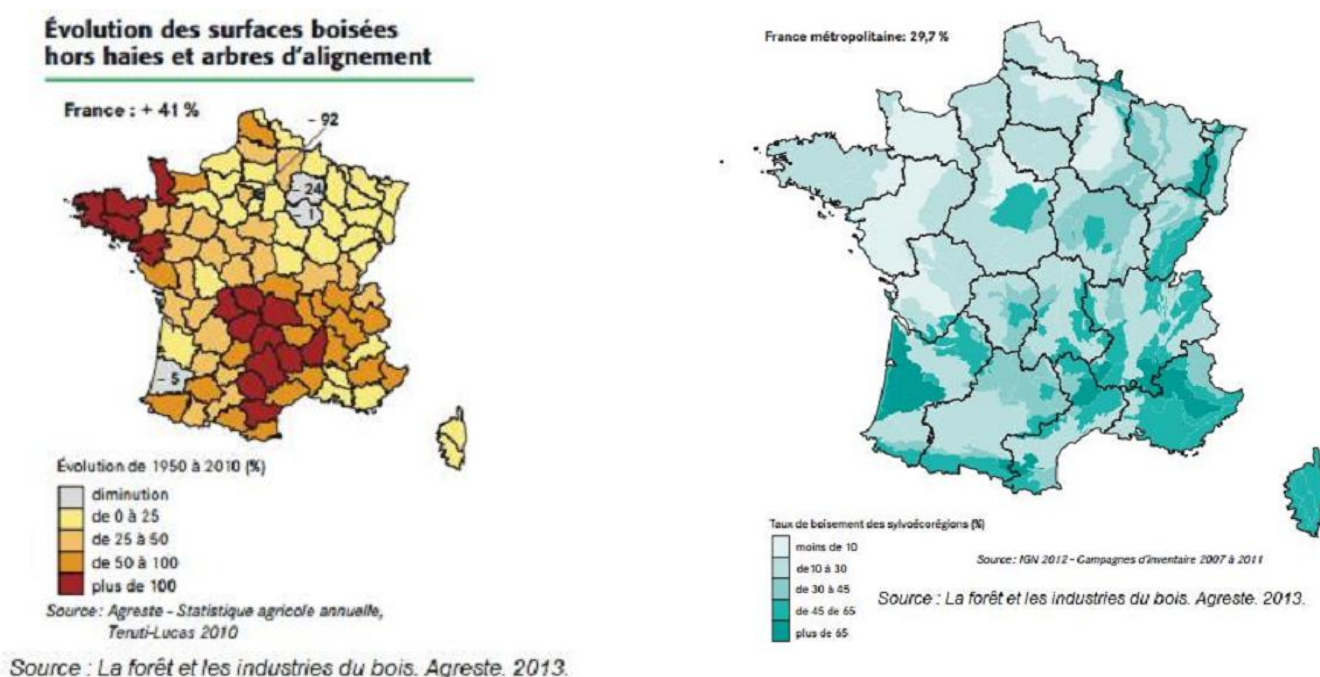


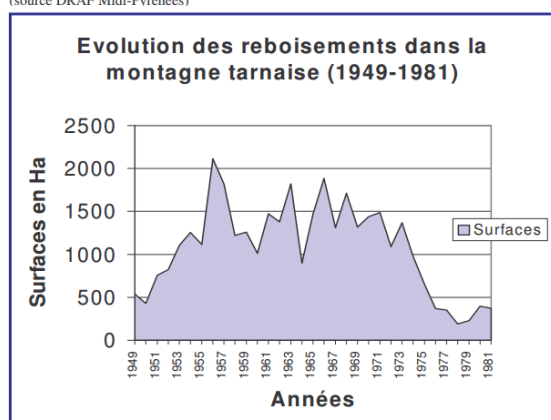
FIGURE 106 : EVOLUTION DE LA SURFACE BOISEE ENTRE 1950 ET 2010 ET TAUX DE BOISEMENT EN FRANCE. AGRESTE 2013.

Alors qu'aux XVIII^e et XIX^e siècles la forêt reculait au profit de nouvelles surfaces agricoles, l'exode rural qui s'accéléra après les guerres mondiales entraîna une diminution de la pression agricole et une progression des landes et des friches puis l'installation naturelle de la forêt, les paysages se fermant alors et l'agriculture se maintenant sur les sites les plus favorables.

En 1946, le plan de reboisement du Fond Forestier National accéléra la couverture forestière et en priorisant les essences de résineux. La Montagne Noire et les Monts de Lacaune furent classés en « zone prioritaire d'investissement » (secteurs où l'enrésinement est à la fois possible et souhaitable). Le choix des résineux provint directement de la politique forestière, qui était de favoriser l'implantation d'essences à croissance rapide et susceptibles de fournir rapidement une grosse quantité de bois pour le sciage et l'industrie.

Certaines parties des Monts de Lacaune, possédaient déjà une certaine tradition forestière, et plus particulièrement le plateau d'Anglès où des enrésinements privés avaient été réalisés dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle par de riches industriels protestants.

Graphique illustrant les surfaces reboisées au cours de l'intervention du FFN (source DRAF Midi-Pyrénées)



Bien que 1956 fut l'année qui vit la plus grande surface reboisée avec plus de 2 000 ha de reboisement, la grande période se situe entre 1965 et 1975. On note la chute des reboisements à partir de la moitié des années 70.

Ce sont 35 000 ha qui ont été plantés entre 1949 et 1981.

Source : Le développement de la filière forêt bois dans la montagne tarnaise depuis l'intervention du Fonds Forestier National : conflits et nouveaux enjeux pour la forêt (1950-2003). DESS Environnement et Développement Sylvicoles : Gestion de la forêt cultivée. BLANC Cédric. Octobre 2003.

FIGURE 107 : EVOLUTION DES REBOISEMENTS DANS LA MONTAGNE TARNAISE 1949-1981. DRAF MIDI-PYRENEES

98 % des arbres plantés furent des résineux et parmi eux 75 % étaient des Epicéa et des Douglas (mais aussi des pins, des sapins et autres résineux).

Les plantations de la période FFN ont donc favorisé les résineux, les feuillus étant le plus généralement réservés aux forêts des collectivités. Les données chiffrées publiées par le CRPF Midi-Pyrénées confirment cette tendance.

Répartition des essences de reboisement (DDAF 81, CRPF Tarn)

	Résineux	Feuillus	Peupliers
Département du Tarn	97,6%	1,7%	0,7%
Montagne tarnaise	97,9%	1,6%	0,5%

Source : Le développement de la filière forêt bois dans la montagne tarnaise depuis l'intervention du Fonds Forestier National : conflits et nouveaux enjeux pour la forêt (1950-2003). DESS Environnement et Développement Sylvicoles : Gestion de la forêt cultivée. BLANC Cédric. Octobre 2003.

Essences de reboisement employées dans la montagne tarnaise

Epicéas	Epicéa commun Epicéa de Sitka	40%
Douglas	Douglas vert	25%
Pins	Pin sylvestre Pin noir d'Autriche Pin laricio de Corse Pin laricio de Calabre Pin Weymouth	20%
Sapins	Sapin pectiné Sapin de Vancouver Sapin de Nordmann	10%
Autres résineux	Cèdre de l'Atlas Mélèze d'Europe	2,5%
Feuillus	Peupliers Hêtre Erable Chêne rouge d'Amérique Frêne Châtaignier	2,5%

Source : Patrick URBANO. *La Politique du Fonds Forestier National dans la montagne tarnaise*, Thèse, Université Toulouse le Mirail, 1983, 413p.

FIGURES 108 : ESSENCES DE REBOISEMENT EMPLOYEES DANS LA MONTAGNE TARNAISE EN 1980 ET 2000.

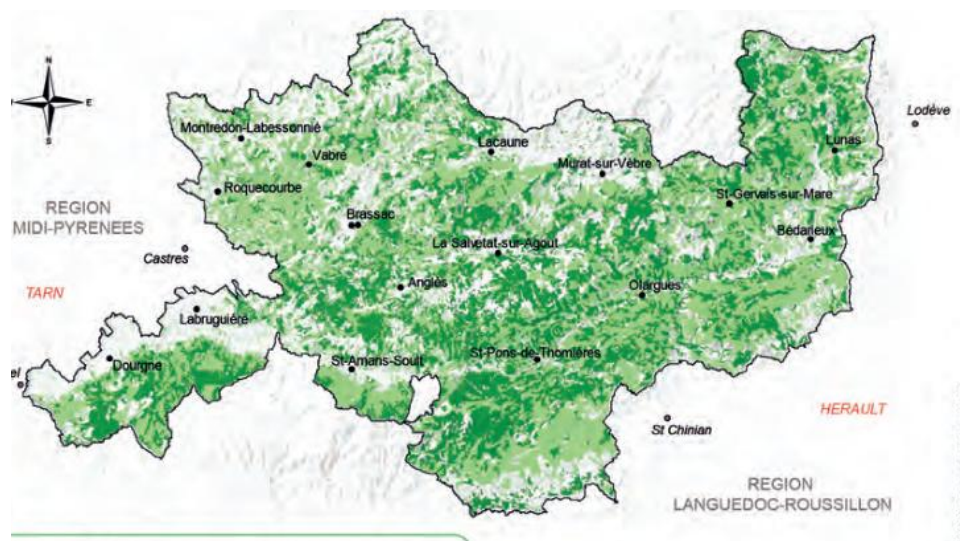
Une ressource forestière abondante

Le Massif du Haut-Languedoc constitue l'ensemble le plus productif des boisements des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Ci-dessous, sont présentées les données de la charte forestière 2017-2022 sur l'ensemble du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Sont donc incluses les données pour la Montagne Noire et les avant-monts du Saint-Ponais qui sont hors territoire Hautes Terres d'Oc et qui doublent la surface d'étude mais qui reflètent la structuration de la forêt sur le territoire du SCoT.

Surface et essences aujourd'hui.

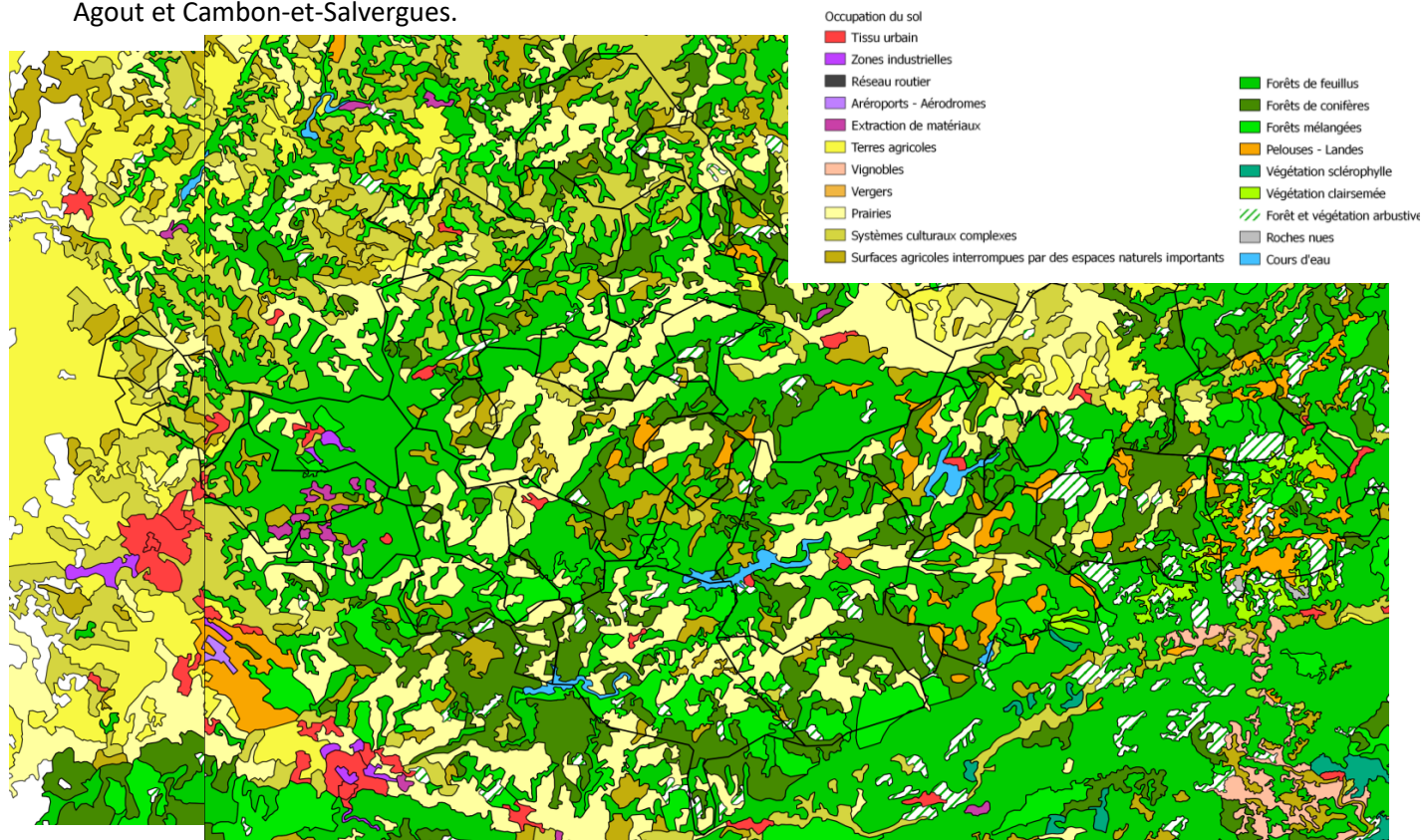
Sur le PNR Haut Languedoc :



CARTE 109 : SURFACE BOISEE SUR LE PNR HAUT LANGUEDOC. IGN. REALISATION PNRHL

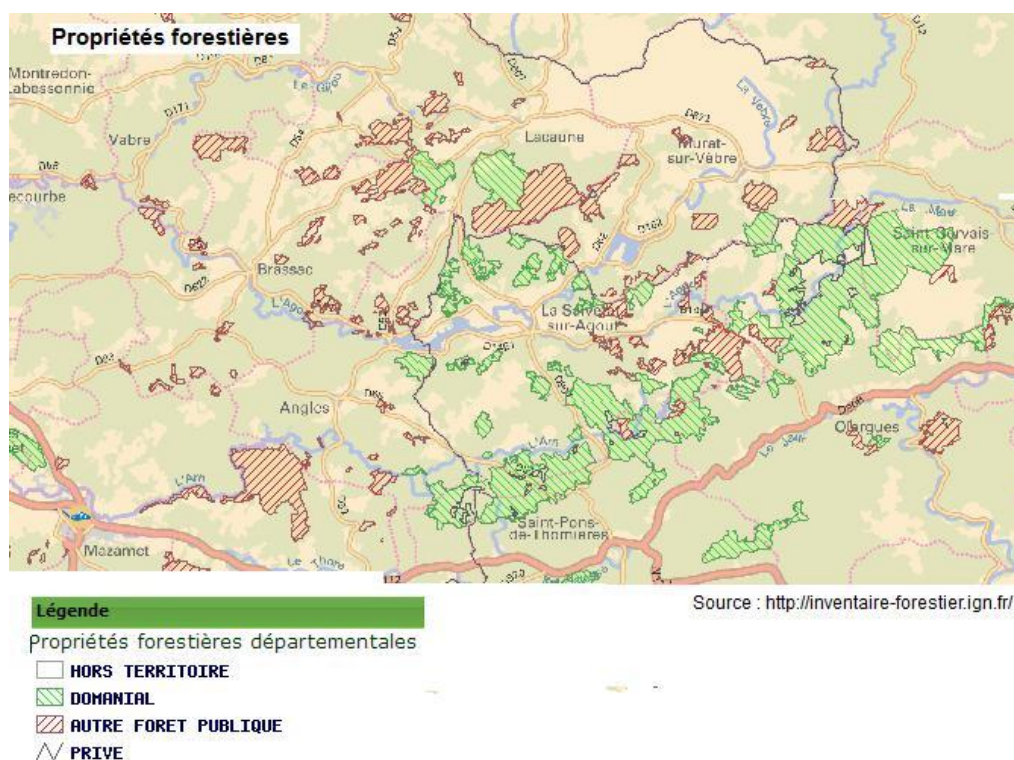
Le PNR compte 209 156 ha de forêt (données IFN) ce qui représente 66 % de son territoire. La forêt est composée à 66 % de feuillus et à 29 % de résineux avec 5 % de forêt mixte. Dans la charte forestière du PNR, Hautes Terres d'Oc correspond à la région forestière « Les Monts de Lacaune, Somail et Espinoise » ou "Hauts Plateaux" qui comprend 60 % de résineux.

Sur Hautes Terres d'Oc, des communes comme Lacrouzette, Roquecourbe, Burlats ou Lacaune sont presque entièrement recouvertes de feuillus alors que les résineux sont largement présents à Anglès, La-Salvetat-sur-Agout et Cambon-et-Salvergues.



CARTE 110 : OCCUPATION DU SOL EN 2006 EN HAUTES TERRES D'OC. CORINE LAND COVER

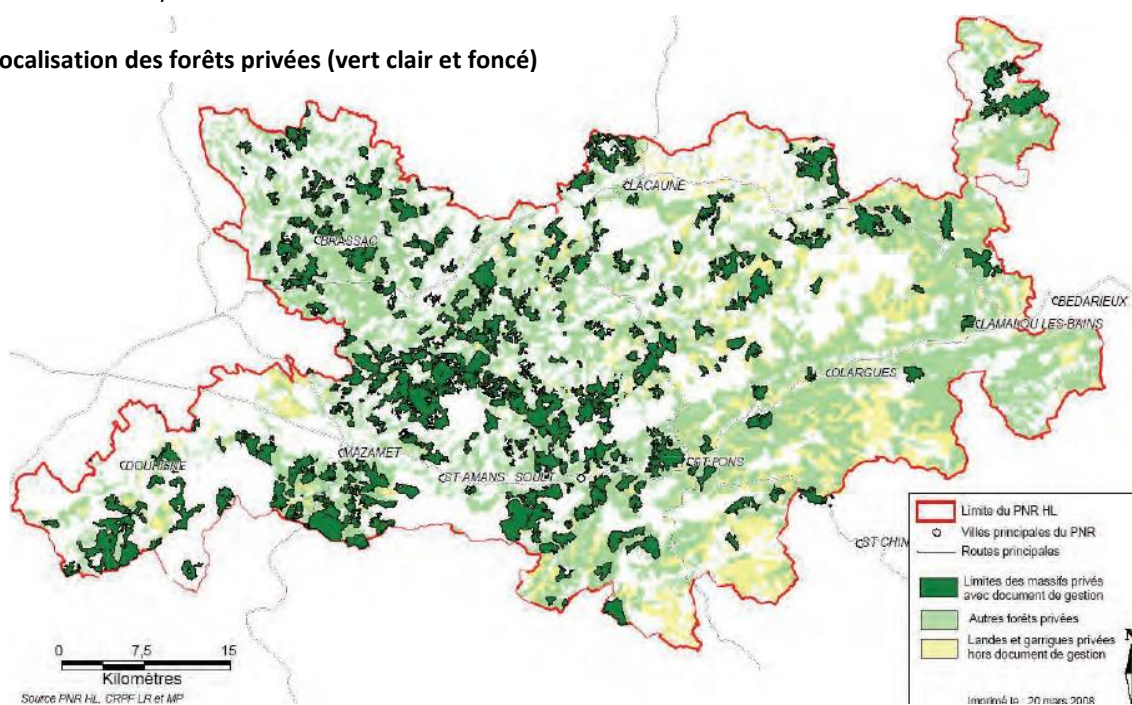
Une propriété forestière privée de petite superficie et morcelée.



CARTE 111 : PROPRIETE FORESTIERE EN HAUTES TERRES D'OC. CORINE LAND COVER

La forêt publique (domaniale et communale) représente 31 % de la surface forestière (données cadastre) du PNR dont 18 % de forêts domaniales et 13 % d'autres forêts publiques relevant du régime forestier (23 % sur la SER HL Lévézou). Elle est composée à 64 % de superficie supérieure à 1 000 ha (à 96 % de superficie supérieure à 100 ha).

Localisation des forêts privées (vert clair et foncé)



CARTE 112 : LOCALISATION DES FORETS PRIVEES SUR LE PNRHL. CRPF PNRHL.

Les forêts privées représentent 69 % de la superficie forestière du PNR. La surface moyenne d'une propriété privée est de 5 ha. La moitié des propriétés compte entre 0 et 25 ha pour 19 844 propriétaires. Il y a plus de 23 000 propriétaires privés de forêt sur le PNR. Cependant la surface concernée par le fort morcellement n'est pas très importante au regard de l'ensemble du PNR. Elle représente seulement 10 % de la surface forestière, les propriétés de moins de 4 ha couvrant moins de 20 000 ha.

Notons qu'il y a dans tout le Tarn **221 Groupements Forestiers** totalisant une surface de 23 109 ha. Ils représentent **ainsi 14 % de la surface forestière tarnaise, mais plus de la moitié de la surface des forêts sous Plan Simple de Gestion**. Ils se répartissent entre 128 GF familiaux, 72 GF de petits propriétaires, 21 GF d'investisseurs (banques ou assurances)⁴².

Une question se pose tout de même vis-à-vis des 40 000 ha identifiés comme forêt par l'IFN et pas par le cadastre : les propriétaires concernés ne sont pas pris en compte dans l'étude du foncier. On peut imaginer qu'une grande partie de ces 40 000 ha sont issus de la reconquête de la forêt suite à la déprise agricole. Ces bois font souvent partie d'exploitations agricoles et sont potentiellement utilisés par les propriétaires pour les usages domestiques, pour les bêtes etc. Les espaces concernés peuvent être des propriétés privées ou publiques.

D'autre part, il existe sur le territoire de nombreux espaces forestiers aujourd'hui exempts de toute gestion forestière du fait notamment de l'absence de propriétaire identifié. Ainsi ce sont plus de 34 ha sur la commune de La-Salvetat-sur-Agout et 27 ha sur la commune de Rosis classés comme "biens vacants et sans maître" (source SAFER 2016)⁴³.

La propriété forestière est essentiellement privée, de petite superficie et très morcelée.

Des schémas et plans pour mieux exploiter la forêt.

L'ensemble du territoire est couvert par 4 schémas de desserte :

- sur les Monts de Lacaune-Castelnau-de-Brassac - Le Sidobre (réalisé),
- sur la partie Héraultaise du territoire (réalisé),
- Plateau d'Anglès (en cours)
- Vallée du Gijou et Dadou (en cours).

3 Plans de développement du Massif dont l'animation doit permettre de multiplier par 2 ou 3 le volume de bois mobilisé existent **en Région Midi-Pyrénées** (source : CRPF MP) :

- Monts de Castelnau – Brassac
- Monts de Lacaune
- Anglès – Lamontelarié.

Dans le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) en Languedoc-Roussillon, une partie concernant le Somail et l'Espinouse avec 4 secteurs traités entre 2012 et 2014 (source : CRPF LR) :

- Cambon-et-Salvergues
- La-Salvetat-sur-Agout – Fraïsse-sur-Agout – Le Soulié

⁴² Source : CRPF Midi-Pyrénées. 2013

⁴³ Avec la loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF du 15 octobre 2014), les communes ont un droit de préférence et de préemption sur les biens vacants et sans maître. Ces leviers permettent aux collectivités d'établir une gestion forestière sur de nouveaux espaces.

- Les autres communes
- Avant-Monts du St Ponais.

Le Plan Tarn 2014-2018– Action pour la forêt.

Avec 172 000 ha de forêt, le Tarn est, en Midi-Pyrénées, le 1er producteur de bois d'œuvre (286 000 m³), de bois d'industrie (162 000 m³), de bois de feu (107 000 m³) et de produits connexes (81 000 m³). C'est aussi le premier scieur (127 000 m³). Les marchés du bois sont en évolution : en 2013, le bois énergie a continué à progresser avec le développement des chaufferies bois et réseaux de chaleur pour les collectivités mais aussi les entreprises et les particuliers. Parallèlement, les exportations vers l'Asie progressaient également. Ce double contexte entraîne une raréfaction de la ressource disponible pour les industriels locaux (usines de trituration et d'ameublement par ex.) dont les difficultés d'approvisionnement sont aggravées par une augmentation des prix. Compte-tenu du potentiel économique important représenté dans le Tarn par la filière bois mais aussi en termes de développement durable, un comité départemental de la filière forêt-bois a été installé en préfecture le 23 septembre 2013 qui réunit l'ensemble des partenaires -collectivités, chambres consulaires, professionnels, services de l'État, organismes publics et associations- mobilisés sur trois priorités :

- Actions prioritaires pour la forêt :
 - Connaître la ressource en amont (quel type de bois, production, volume mobilisable, lien avec les Plan de Développement de Massif et les schémas de desserte)
 - Bois local certifié
 - Bois énergie
 - Transformation.
- Promotion du bois dans la construction avec :
 - mieux intégrer l'offre locale dans la commande publique : sensibilisation des acteurs publics sur l'intégration dans les cahiers des charges du bois local
 - favoriser le développement des constructions en bois
 - rencontre Bois et Avenir tous les 2 ans
- Développer les contrats d'approvisionnement
- Favoriser l'accès des porteurs de projet aux financements publics, accompagnement des projets collaboratifs, aide aux entreprises pour l'innovation.

Une réflexion est aussi conduite sur les problèmes spécifiques d'approvisionnement des industriels et notamment sur la mobilisation de parcelles privées encore non exploitées par leurs propriétaires qui seraient encouragés à adhérer à une structure collective de gestion⁴⁴.

Des volumes qui vont augmenter.

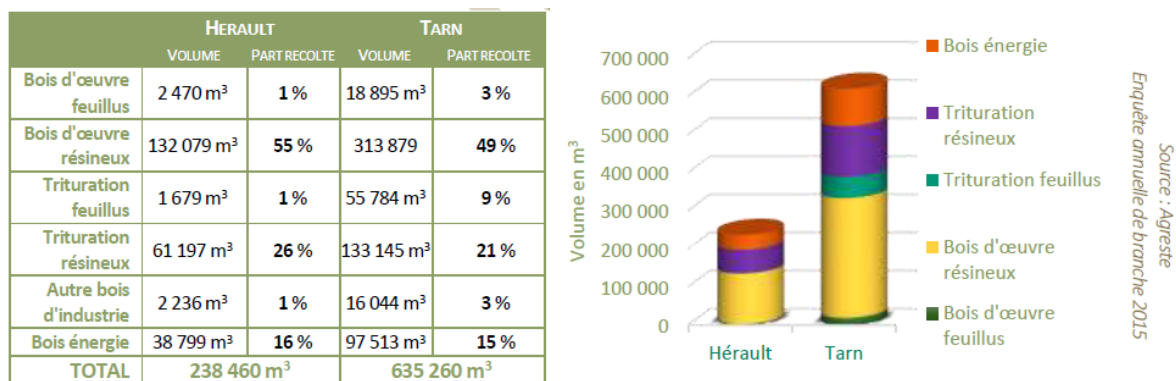
Volume de bois sur pied.

Le volume de bois sur pied est estimé par le PNR du Haut Languedoc à 40 millions de m³. et un accroissement annuel de 6,9 m³/an.

⁴⁴ Source : Rapport d'activité des services de l'Etat. Tarn 2013

Volume de production.

Le volume estimé sur le Haut Languedoc était estimé en 2008 à 450 000 m³. En 2014, il est estimé à plus de 650 000 m³. A l'échéance 2020, la production de résineux devrait être quadruplée, les boisements atteignant l'âge d'exploitation.



FIGURES 113 : Récolte de bois par type de produit dans le Tarn et dans l'Hérault.

SOURCE : AGRESTE 2015, TRAITEMENT ISSU DE LA CHARTE FORESTIERE 2016-2021 DU PNRHL

En 2015, le bois d'œuvre représente 54 % du volume total exploité, le bois d'industrie 29 % et le bois énergie 17 % (Source : Agreste 2015). En 2005, ces proportions étaient respectivement de 55 %, 32 % et 13 %.

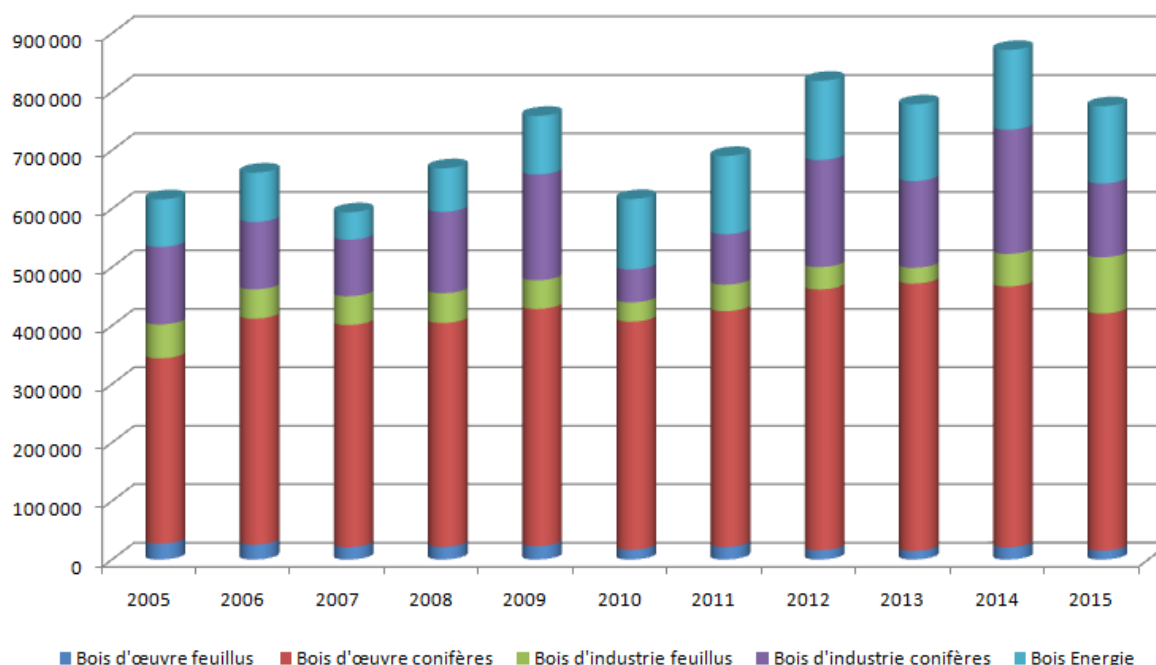


FIGURE 114 : EVOLUTION DE LA RECOLTE PAR TYPE DE PRODUITS ENTRE 2005 ET 2015 SUR LE TARN ET L'HERAULT.

SOURCE : AGRESTE 2016.

Entre 2005 et 2015, la récolte a augmenté de plus de 25 % (41 % entre 2005 et 2014). Les peuplements de résineux des boisements FFN commencent à être exploités ce qui explique l'augmentation des volumes récoltés ces dernières années pour le bois d'œuvre notamment. Si la production de résineux est importante, l'achat de gros bois est de plus en plus rare comme le démontrent les dernières ventes de l'ONF. Beaucoup

de propriétaires préfèrent exploiter au plus tôt leur bois évitant ainsi certains aléas menaçant leurs peuplements et répondant à la demande du marché. En effet, les principales entreprises de la filière aval qui possèdent des canters, scient actuellement des bois de diamètre inférieur à 50 cm.

La récolte en feuillus a fortement diminué. Bien que ces derniers représentent les 3/4 de la surface forestière du PNR, ils concernent respectivement 1 et 3 % des volumes récoltés pour le bois d'oeuvre dans l'Hérault et le Tarn. Seules quelques futaies de hêtre, chêne ou châtaignier ainsi que certaines peupleraies sont actuellement valorisées en bois d'oeuvre. Le reste de la récolte de feuillus -issus de boisements morcelés et taillis- est voué principalement au bois énergie (plaquettes, bois bûche) et au bois de trituration (panneaux et papier) dans le Tarn. Pourtant de nombreuses essences de feuillus pourraient être utilisées avec une plus forte valeur ajoutée.

Cette production présente un caractère irrégulier dû au déséquilibre des classes d'âges faisant apparaître une diminution des volumes mis sur le marché à partir de 2030. La charte conseille de rechercher et expérimenter des techniques particulières (choix des essences, étalement des récoltes...) pour limiter ce déséquilibre.

De plus, certaines essences de résineux qui ont été plantées sur plusieurs milliers d'hectares entre 1945 et 1980 apparaissent aujourd'hui peu adaptées et présentent des dépérissements (épicéa de Sitka, épicéa commun, sapin Grandis, douglas sur certaines stations). Ces dépérissements ont un impact significatif sur l'augmentation des volumes récoltés au cours des années. De plus, en 2009, la tempête Klaus a entraîné une augmentation de la production de 40 000 m³ de bois sur la partie héraultaise du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc ⁴⁵.

Exportations et valorisation locale.

En 2015, en m ³ :	Tarn	Hérault	TOTAL
Volume vendu en France	543 090	168 484	711 574
Volume exporté	58 550	16 694	75 244
TOTAL	601 641	185 178	786 818
Taux exporté	10%	9%	10%

FIGURE 115 : VOLUMES DE BOIS VENDUS ET EXPORTES DANS LES DEPARTEMENTS DU TARN ET DE L'HERAULT EN 2015. AGRESTE

En 2015, 10 % de la production est exportée dans le Tarn et l'Hérault ce qui est plus élevé que la moyenne régionale qui est de 6 %. L'exportation représentait 14 % en 2013 et 2014 (9 % au niveau régional) alors qu'elle ne représentait que 6 % en 2005.

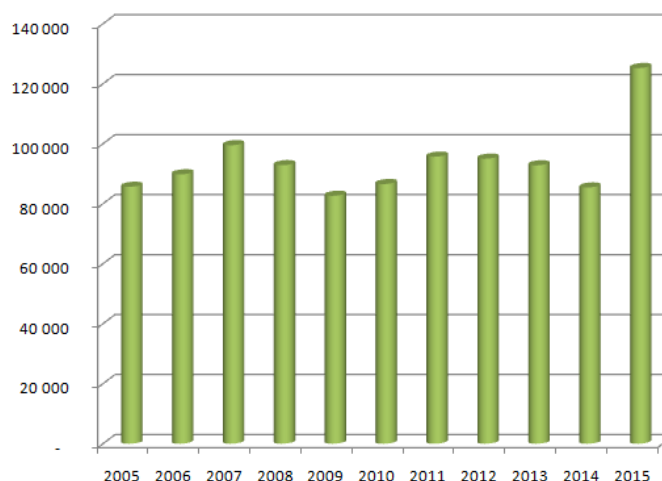
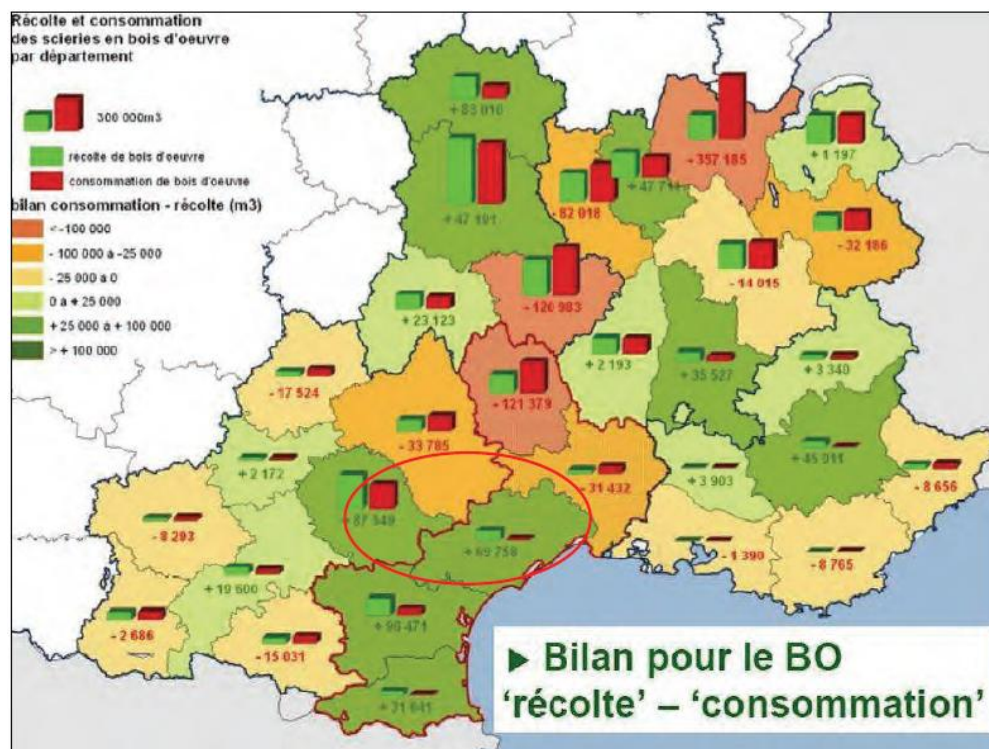


FIGURE 116 : VOLUMES SCIES PAR LES SCIERIES DU PNR DU HAUT
AGRESTE - ENQUETE ANNUELLE DE BRANCHE SCIAGES

⁴⁵ Source : DDT de l'Hérault, courriel adressé au PETR Hautes Terres d'Oc le 13 décembre 2016.

Pourtant, entre 2005 et 2015, le volume scié par les scieries locales a augmenté de 46 % passant de 85 657 m³ en 2005 à 125 254 m³ en 2015. Le sciage local se maintenait entre 85 000 et 92 000 m³ et l'année 2015 a vu un bond du sciage local alors que le nombre de scieries n'a pas augmenté.



Le volume de bois d'œuvre récolté est supérieur au volume consommé par les scieries locales, la partie tarnaise possédant un excédent de production par rapport à la consommation de 87 549 m³ et la partie héraultaise de 69 758 m³ soit 10 % de la production.

FIGURE 117 : CARTE DES RECOLTE ET CONSOMMATION DES SCIERIES EN BOIS D'OEUVRE DANS LE DEPARTEMENT DU TARN. AFOCEL
CHARTRE FORESTIERE DU PNRHL 2009-2015.

La production alimente une industrie active, dont une partie se trouve aux portes mêmes de la forêt : la société Brassac Industrie à Brassac-Le Bez (scierie et fabrication d'emballage et de palettes), emploie plus de 80 personnes. Cependant, au vu de la ressource, l'industrie du bois pourrait être développée par l'exploitation et la transformation du bois local.

La filière économique du bois

La filière bois regroupe des emplois très variés : le propriétaire forestier, l'exploitant forestier, les entreprises de la 1^{ère} transformation du bois constituées essentiellement des scieries, de vendeurs de bois de chauffage, des papetiers et les industries de la seconde transformation du bois constituées des fabricant de meubles et la construction en bois.

Chaîne de valeur de la filière bois :

Forêt et sylviculture :

- Production et récolte
- Bois d'industrie (trituration),
- Bois de chauffage
- Bois d'œuvre

Industrie de 1^{ère} transformation

- Sciage
- Pâte à papier
- Panneau

Industrie de 2^{ème} transformation

- Papier, carton, emballage
- Meuble, ameublement
- Bois construction

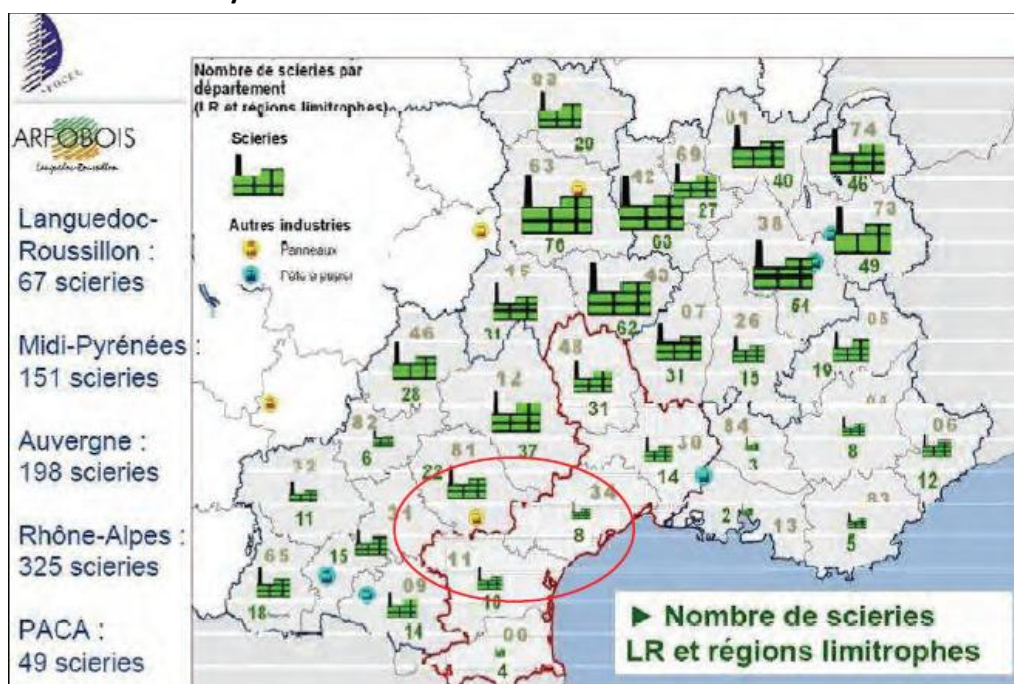
FIGURE 118 : CHAINE DE VALEUR DE LA FILIERE BOIS

Selon le PNRHL, la filière forêt-bois représente près de 2 600 emplois sur le territoire du Parc avec une partie sciage et transformation plus importante et mieux structurée sur la partie Ouest du Parc (là où se trouve l'essentiel de la forêt productive) mais elle souffre sur l'ensemble du territoire d'une très faible activité de seconde transformation.

Le nombre d'entreprises dans le PNR est le suivant⁴⁶ :

	Tarn	Hérault	Total PNR
ETF (Entrepreneurs de Travaux Forestiers)	80	10	90
Entreprises de première transformation (Scieries)	17	3	20
Entreprises de seconde transformation	20	19	39
Total PNR	117	32	149

Le nombre d'établissements du secteur « bois et ameublement » recensé par la chambre de métiers **varie peu depuis 1998 avec une moyenne de 80 sur le Parc.**



FIGURES 119 : NOMBRE D'ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU BOIS. CCI, AFOCEL. CHARTE FORESTIERE PNR 2009-2015

Sur 22 scieries dans le Tarn, quasiment la moitié sont situées en Hautes Terres d'Oc.

Pourtant, si l'on considère la ressource et le nombre de scieries en Auvergne et en Rhône-Alpes, leur nombre pourrait être développé.

Les entreprises du bois en Hautes Terres d'Oc.

Les exploitants forestiers.

15 exploitants forestiers ont été comptabilisés en Hautes Terres d'Oc : à St-Salvy-de-la-Balme, Castelnau-de-Brassac, Lacrouzette, Le Bez, Moulin-Mage, Lacaze, Anglès, Gijounet, Murat-sur-Vèbre (2), Vabre (2).

D'autres acteurs de l'exploitation forestière travaillent sur le massif sans y avoir leur siège. On peut citer les plus grosses structures que sont Alliance forêt bois (qui a « absorbé » la coopérative Forestarn en 2014) basée en Gironde et Sud Abiès basée à Castres. Alliance forêt bois regroupe 44 000 propriétaires forestiers

⁴⁶ Source : CCI, charte forestière du PNR

du Grand Sud Ouest, emploie 550 salariés, génère 180 millions d'euros de chiffre d'affaire (2013) et commercialise 10% de la récolte française de bois. Le chiffre d'affaire de Sud Abies en 2013 était de 14 millions d'euros.

D'autres entreprises d'exploitation forestière interviennent sur le territoire : Forest Energie (Labruguière), Occitarn Bois (Aussillon), Cosylva (Bourganeuf, département 23) Sylva Bois (Rodez), société forestière filiale de la caisse des dépôts et consignation⁴⁷.

Les entreprises de la première transformation du bois.

Les scieries

Sur 22 scieries situées dans le Tarn, la moitié se situent sur le PETER Hautes Terres d'Oc : trois à Brassac, une à Cambounès, deux à Castelnau-de-Brassac (dont une scierie mobile), deux à Lacrouzette, une à Burlats-Les Salvages, une à La-Salvetat-sur-Agout et une à Nages.

Trois scieries de dimension industrielle transforment l'essentiel de la production du Haut Languedoc, elles produisent à elles seules près de 50% des volumes de sciages de résineux de Midi-Pyrénées. Les fournisseurs de ces scieries, les sociétés d'exploitation forestière qui interviennent sur le territoire jouent aujourd'hui un rôle essentiel sur le marché local du bois.

Il s'agit de Brassac Industrie située à Brassac, de la Société Européenne des Bois située à Bout du Pont de l'Arn (territoire adjacent à Hautes Terres d'Oc), d'Engelvin Bois situé à Labruguière (hors territoire Hautes Terres d'Oc).

Focus sur la scierie Brassac Industrie.

L'entreprise Brassac Industrie s'est implantée à Brassac dans les années 2000. Elle est actuellement la première de Midi-Pyrénées. A l'origine, cette société a été créée par la famille Bouissière il y a plus de 30 ans. Le 1er était destiné à l'emballage léger. Au début des années 1990, ils se sont transformés en scierie « petit bois » puis « gros bois » fin 1990.

Lors des années 2000, cette scierie, alors premier client de Forestarn, se trouva en dépôt de bilan. A l'origine de cette situation, se trouvaient à la fois des problèmes financiers et d'approvisionnements en bois, mais aussi des difficultés d'ordre technologique (vétusté du matériel). En juillet 2002, Forestarn, avec trois autres coopératives et Tembec ont repris cette entreprise. Le capital de cette scierie fut ensuite détenu par 4 coopératives, Forestarn (actionnaire principal) et un ancien salarié de Tembec. Elle avait le statut de Société par Actions Simplifiée (SAS).

Depuis 2014, Brassac industrie est contrôlée par la société Brassac Holding détenu à part égale par la société CAMSEL et la coopérative Alliance forêt bois. Brassac Holding détient 60 % des parts de Brassac Industrie. Les 40 % restant sont partagés entre les coopératives Sylva Bois et Cosylva.

La scierie emploie 87 personnes et a réalisé 14 973 300 € de chiffre d'affaires en 2014 avec 30 % du chiffre d'affaires liés à la fabrication d'emballage (cagette) à partir de déroulage de bois feuillus ou résineux (consommation de 40 000 m³ de grume/an) et 70 % du chiffre d'affaire provenant du sciage (consommation de 150 000 m³ de grumes /an 40 000 m³ de douglas, 50 000 m³ épicéa, 60 000 m³ tout résineux).

⁴⁷ Source : chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn. 2015.

L'entreprise a déposé une demande d'agrandissement pour réaliser, en plus du sciage, du séchage et du rabotage. En termes de marché, elle est essentiellement tournée vers l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc) et l'Espagne.⁴⁸

Focus sur la scierie Bouissière à Brassac

En 2006, au démarrage, l'entreprise sciait un volume de 2 500 m³ de bois et comptait 3 salariés dont le gérant. La production était destinée au marché allemand pour faire des lames de terrasse de dimensions standards. En 2007, avec l'achat de la scie à ruban, l'entreprise revient vers le bois de charpente produit à destination d'un marché local aux marges plus intéressantes. L'entreprise fabrique alors toutes sections de bois (débit sur liste ou standard) à destination du marché de la construction : bois de charpente, bois ossature, lames de terrasses, bardages et négoce. L'entreprise s'est ensuite équipée en 2011 d'un séchoir et d'une raboteuse afin de s'adapter à la demande de sa clientèle sur les produits séchés et rabotés et de s'orienter vers le marché de la construction à ossature bois, marché en développement. 3 000 m³ de bois rond de résineux avec les essences exclusivement locales que sont le douglas et l'épicéa sont sciés tous les ans par l'entreprise. La clientèle est composée à 90 % de professionnels : entreprises de charpente, construction bois, de maçonnerie, négoce de bois et fabricants de produits bois construction. Elle réalisait en 2012 un chiffre d'affaires de 570 000 € et employait 6 salariés en plus de son gérant.

L'entreprise a investi en 2014 pour développer une activité de conception (bureau d'étude) et de construction en bois (maison, charpente, abris, terrasse etc.). Deux emplois ont ainsi pu être créés. Elle maîtrise donc toutes les étapes de la transformation du bois de la conception à la réalisation. En plus, elle valorise les sous-produits de son exploitation, copeaux et sciures (2 500 m³ par an) qu'elle transforme en plaquettes forestières. Elle s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable puisque les nouveaux bâtiments créés pour l'activité sont en ossature bois (vitrine du savoir-faire), équipés de panneaux solaires photovoltaïques et que le séchoir fonctionne avec des plaquettes forestières (pompe à chaleur électrique auparavant).

A noter que les scieries tarnaises, accompagnées par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn, ont créé l'association SABA (Scieurs Artisanaux des Bois d'Autan). Les objectifs sont de créer un lieu d'échange pour les professionnels de la scierie ; de constituer un interlocuteur dans la vie publique locale pour représenter et défendre les intérêts des scieurs artisans ; d'évaluer les difficultés et enjeux de la profession dans le but d'élaborer les actions de l'association ; d'assurer la promotion et la valorisation des bois du massif forestier du sud massif central et des sciages artisans tarnais.

Les entreprises de production de bois de chauffage.

La récolte moyenne de bois de chauffage est estimée à :

- 20 000 m³/ha dans l'Hérault (dont les ¾ pour le seul chêne vert)
- 70 000 m³/ha dans le Tarn (chêne, hêtre, chataigniers)

Le chauffage au bois tarde à se développer car le chauffage électrique est encore bon marché et l'achat des chaudières à bois coûteux.

La récolte du chêne vert de l'Hérault ne représente que 20 % de la production annuelle moyenne. Cette sous-exploitation peut être expliquée par les fortes pentes, la petite taille des chantiers, une filière peu structurée et des prix faibles de vente de bois. Les possibilités de valorisation du chêne vert en parquet ont été étudiées

⁴⁸ Source : *Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn. 2015.*

par le CIRAD avec succès. En revanche, la valorisation en plaquettes de cette essence ne présente aucun intérêt technique et économique⁴⁹.

Sept entreprises se situent à Castanet-le-Haut, Anglès, Burlats et Le Soulié et beaucoup d'agriculteurs vendent du bois de chauffage. La plateforme de La-Salvetat-sur-Agout produit des plaquettes forestières.

De plus, Trifyl en partenariat avec Forestarn, l'ONF et les scieries organisent la valorisation de bois-énergie (bois des déchetteries, produits connexes des scieries et bois des forêts privées ou publiques) par un stockage et une transformation (plaquette ou mix produits) sur deux plateformes : Labruguière et Graulhet. Chacune de ces deux plateformes permet de fournir environ 10 000 tonnes de bois énergie à des chaufferies de collectivités ou privées.

A noter que l'association des communes forestières de l'Hérault (COFOR 34) porte depuis 2006 la mission bois-énergie 34 qui a pour objectif « le développement de l'utilisation du bois comme source d'énergie dans des installations performantes du type chaufferie automatique à bois ».

Certaines collectivités se sont équipées en chaufferies-bois à plaquettes : Fraïsse-sur-Agout, La-Salvetat-sur-Agout (EHPAD), Anglès, Castelnau-de-Brassac, Nages, Le Bez (à Vialavert, CC. Sidobre Val d'Agout). A Fraïsse-sur-Agout, une chaufferie-bois avec réseau de chaleur permet de chauffer à partir du bois issu des forêts communales 53 bâtiments publics et privés ce qui représente 63 tonnes d'émissions de CO2 économisées/an.

Les entreprises de produits connexes

Les industries de la trituration du bois constituent le second débouché de la production du massif du Haut Languedoc puisque le tiers de la récolte est transformé en pâte à papier ou panneaux.

Aucune n'est située sur le territoire. On peut citer la Tarnaise des Panneaux située à Labruguière.

Les entreprises de négoce du bois.

Quatre entreprises **de négoce du bois** sont implantées sur le territoire : deux à Lacaune, une à Brassac et une à Vabre.

Les entreprises de la seconde transformation du bois

Les menuisiers-ébénistes

Sur 93 menuisiers-ébénistes sur le massif, 30 % se situe en Hautes Terres d'Oc (27) : deux à Lacaune, un à Lacaze, deux à Roquecourbe, trois à Castelnau-de-Brassac, deux au Bez, deux à Fraïsse-sur-Agout, trois à La-Salvetat-sur-Agout, trois à Lacrouzette, un à St-Pierre-de-Trivisy, deux à Vabre, deux à Anglès, un à Lasfaillades, un à Brassac, un à Cambon-et-Salvergues, un à Montfa.

Les charpentiers

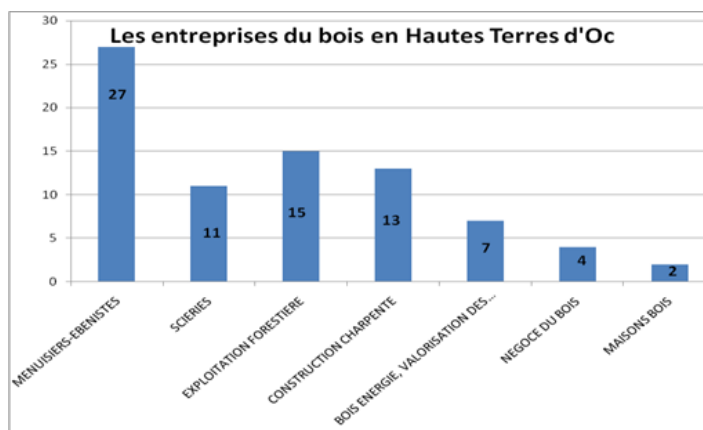
Sur 46 charpentiers sur le massif, 30 % se situent en Hautes Terres d'Oc : trois à Lacaune, un à La-Salvetat-sur-Agout, un à Roquecourbe, trois à Lacrouzette, un à Lacaze, un à Vabre, un à Murat-sur-Vèbre, un à Fraïsse-sur-Agout, un à Lasfaillades.

Le bois construction

⁴⁹ Source : bois énergie 34 dans charte forestière du PNRHL. 2009-2015.

Deux entreprises réalisent des bâtiments en bois : une scierie à Brassac s'est dotée en 2014 d'une unité de fabrication de maison à ossature bois (scierie Bouissière) et une entreprise à St-Salvy-de-la-Balme. En 2016, une usine de fabrication de murs à ossature bois va s'implanter à La-Salvetat-sur-Agout avec le soutien de la CC. de la Montagne du Haut Languedoc.

➔ **ESTIMATIF DE 79 entreprises travaillant le bois :**



	Hautes Terres d'Oc
Exploitants forestiers (non exhaustif)	15
Entreprises 1 ^{ière} transformation (scieries)	11
Entreprises 2 ^{ème} transformation (ébéniste - construction bois)*	42
Divers non exhaustif (bois énergie, négoce)**	11
TOTAL HTO	79*

* 2^{ème} transformation : charpentiers, menuisiers-ébénistes, fabricants de maisons/ossature bois (sont une scierie à Brassac comptée également en tant que scierie).

** Divers non-exhaustifs : négociants en bois et producteurs/vendeurs de bois de chauffage et autres produits connexes du bois sans compter les agriculteurs.

FIGURE 120 : LES ENTREPRISES DU BOIS EN HAUTES TERRES D'OC. CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU TARN ET PETR, 2015.

Le PNR du Haut Languedoc estime à 2 000 le nombre d'emplois générés par la filière bois sur son territoire⁵⁰. Sur Hautes Terres d'Oc, ce chiffre peut être estimé à un millier d'emplois, 270 emplois pour les entreprises citées ci-dessus auxquels il faut ajouter les exploitants forestiers, entreprises, bûcherons, tâcherons qui exploitent la ressource ainsi que les emplois liés au transport. Au moins 100 entreprises travaillent dans la filière.

Notons enfin la présence, à proximité du territoire, du lycée forestier de St Amans Soult qui est un établissement important pour la filière forêt-bois. Il souffre actuellement d'un déficit d'élèves (110 élèves pour 130 places).

⁵⁰Source : Charte forestière PNR 2009-2015.

Des opérations locales pour le développement de la filière bois en Hautes Terres d'Oc

Le Parc à Bois du Sidobre sur la Zone d'Activité de Saint-Agnan (communes de Brassac et Le Bez)

Situé sur 2 ha sur les communes de Brassac et Le Bez, il est né de la volonté des élus de la CC. Sidobre Val d'Agout d'inciter à la création d'entreprises du bois (notamment 2^{ème} transformation, unités utilisant les produits connexes des scieries et des sous-produits de l'exploitation forestière) pour que la forêt constitue un élément fort du développement local. Ce Parc a été financé par l'Etat, la Région et le département du Tarn au début des années 2000.

On y procède notamment au stockage du bois. La durée de ce stockage, allant de 1 à 3 mois, permet de fournir du bois lors des hivers neigeux qui rendent les forêts inaccessibles.

La scierie Brassac Industrie s'y est installée.

La ZAE FOREST sur la CC. de la Montagne du Haut Languedoc.

Sur la CC. Montagne du Haut Languedoc, le Pôle d'Excellence Rurale FOREST (Forêt Occitane pour le Renouveau d'un Eco-développement durable et Structurant du Territoire) a été lancé en 2006. Un autre, « De l'arbre à la maison » a été obtenu en 2009.

Les enjeux sont de faire de la forêt un levier du développement économique local et de favoriser un développement qualitatif et durable de la forêt par une approche multisectorielle.

La Zone d'Activité FOREST a ainsi été créée à La-Salvetat-sur-Agout. Elle comprend :

- Une plateforme de commercialisation et de valorisation du bois (avec surface de stockage de 15 000 m², surface couverte de 1 400 m², capacité de stockage de plaquettes forestières de 6 000 m³). Pour garantir l'approvisionnement en bois feuillus, une convention d'approvisionnement « public – privé » a été signée pour une durée de 5 ans avec l'ONF, les COFOR et FORESTARN à partir de 4 départements du Sud Massif Central (11, 34, 12 et 81).

Cette plateforme permet de :

- créer un site d'ancrage territorial de la structuration de l'amont de la filière bois du Sud Massif Central (LR / MP), pour améliorer l'approvisionnement et la mise en marché des bois
- de contribuer à l'émergence d'une filière bois énergie interrégionale pérenne et compétitive pour sécuriser l'approvisionnement en plaquettes forestières des nombreux réseaux de chaleur dans le Sud du Massif Central.

Ce sont 12 000 m³ par an (dont des plaquettes forestières) qui sont commercialisés, 2 emplois directs et 17 emplois induits ont été créés.

- Un parc d'activités pour l'accueil d'entreprises de la filière bois et des énergies renouvelables.

En 2016, une usine de fabrication de murs à ossature bois va s'y implanter. Un terrain de 7 000 m² est encore disponible pour accueillir d'autres entreprises.

- La Maison du bois et de la forêt, bâtiment de 250 m² construit en bois local. Elle abrite 8 bureaux, 5 locataires dont 2 entreprises ETF. La maison du bois accueille notamment l'antenne Bois-énergie 34 (Communes Forestières). Il s'agit de créer une vitrine de l'utilisation du bois dans la construction.

Cette zone d'activité vise le développement :

- ◆ à court terme du bois énergie à travers :
 - la chaufferie et le réseau de chaleur de Fraïsse-sur-Agout et d'Anglès (plus d'autres projets)
 - le bâtiment de stockage de plaquettes forestières de la plateforme bois de La-Salvetat-sur-Agout,
 - la création d'une structure de vente et de commercialisation de bois bûches regroupant l'ONF,
 - la Coopérative forestière Forestarn et la société Barascud (distributeur cheminées René Brisach en Languedoc Roussillon avec 7 magasins)
- ◆ à long terme, la chimie verte à travers le projet de recherche « xylochimie » d'extraction de molécules ligneuses en vue de l'industrialisation de colles, vernis, ...

A côté de cette zone d'activités, **des équipements pédagogiques pour développer l'éco-tourisme** ont été réalisés : des ateliers pédagogiques sur les énergies renouvelables (réalisés dans le PER 1), le centre de ressources sur l'éco-construction (réalisé dans le PER 2)



FIGURE 121 : LE PROGRAMME BOIS ET ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE SECTEUR MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC

Le réseau Vivier Bois

Vivier Bois Haut Languedoc est né de la volonté d'élus de la CC. de la Montagne du Haut-Languedoc et d'élus du réseau des Communes Forestières soucieux de développer et structurer la filière bois sur leur territoire, en partenariat avec leurs entreprises. A leur initiative, s'est fédéré en 2009 un groupement de professionnels de la filière bois en région, 9 entreprises qui apportent une expertise globale tout au long de la filière (exploitant forestier, bureaux d'étude, architecte, entreprises de la seconde transformation). L'objectif de Vivier Bois Haut-Languedoc est de développer, par la synergie de compétences et la coopération entre entreprises, des innovations opérationnelles permettant de développer et de structurer la filière bois en région.

SYNTHESE FILIERE BOIS

- PAC de l'Etat : manque de desserte malgré 4 schémas de desserte et difficulté de circulation des grumiers.
- Une forêt privée de feuillus sous-exploitée
- Une forêt de résineux qui arrive à maturité
- Marché local du bois peu efficient
- Le bois exploité est souvent exporté sans valeur ajoutée locale.
- Au contraire : importation de bois transformé
- Les filières de transformation ne sont pas suffisamment développées pour générer une forte valeur ajoutée sur le territoire.
- Manque d'entreprises de seconde transformation.
- Un problème de recrutement : manque de formation pour les métiers dans le département.

ENJEUX FILIERE BOIS :

- Améliorer l'exploitation de la forêt et rendre le marché local du bois plus efficient.
- Améliorer la transformation du bois (normalisation, technique de traitement et séchage, innovation)
- Développer les entreprises de la seconde transformation (accompagnement des porteurs de projet, mise en réseau) :
- Promouvoir le bois et son utilisation locale dans la construction (exemplarité des bâtiments publics...).

(Pistes d'action développées dans le Plan Bois en annexe)

1.2.2.1.2-Filières Granit et pierres

Une filière géographiquement très concentrée caractérisée par de petites entreprises

La filière granit présente 2 caractéristiques fortes :

- elle est géographiquement très concentrée sur 5 communes du Sidobre : 133 des 194 entreprises de Midi-Pyrénées y sont installées et emploient les 2/3 des salariés concernés.
- elle est très morcelée : 95 % des entreprises ont moins de 20 salariés, il s'agit de petites entreprises familiales pour la plupart mais une tendance vers la concentration est à l'œuvre (carrières surtout).

Pour autant, la région Midi-Pyrénées est la 1^{ière} région française en matière de production du granit avec 52 % de la production nationale, la totalité du granit midi-pyrénéen provenant du Sidobre.

De l'exploitation artisanale à l'industrie granitière

Exploitée depuis des siècles de façon artisanale, cette matière première a donné naissance, à partir du milieu du XX^{ème} siècle, à une véritable branche industrielle. Suite à une période de grand essor après la Seconde Guerre mondiale, la filière connaît depuis les années 1990 une situation économique difficile liée notamment à la concurrence de produits finis à bas coûts importés, à un tassement des prix, au développement du cinéraire au détriment de pierres tombales. Les principaux atouts de la filière granit du Sidobre restent la qualité intrinsèque du granit, la situation géographique du Sidobre au cœur de l'Europe et un savoir-faire reconnu (extraction et transformation). L'automatisation de la production a permis d'augmenter la productivité et de faire face à des difficultés de recrutement.

La Filière Granit et son Environnement

Les échanges mondiaux de granit

Les données globales fiables que nous avons trouvées concernent les échanges mondiaux en 2008 de Granit brut ou dégrossi (à l'exclusion des pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage).

Ce marché au niveau mondial représente 1.793 millions de \$ au total dont 80% en brut.

	Montant des échanges 2008	Evolution des échanges 2007/2008
Granit, brut ou dégrossi	1.445 M USD	-3,0 %
Granit, simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	348 M USD	-14,4 %

Les principaux pays concernés par ces échanges sont les suivants, tant en import qu'en export.

Principaux pays importateurs			Principaux pays exportateurs		
	Montant des imports	Evolution des imports		Montant des exports	Evolution des exports
Chine	619 M USD	23,0 %	Inde	458 M USD	7,6 %
Italie	348 M USD	-16,0 %	Brésil	226 M USD	-10,2 %
Singapour	95 M USD	80,1 %	Afrique du sud	153 M USD	-12,4 %
Pologne	72 M USD	9,6 %			
Belgique	47 M USD	2,9 %			

Source : www.smartexport.com

La France est absente de ces principaux échanges mondiaux. Par contre il apparaît que la Chine est nettement en tête des importateurs (35% à elle seule) suivie par l'Italie (20%), les suivants arrivant loin derrière.

Le granit en France en quelques chiffres

Ces données sont principalement tirées d'articles de la revue Pierre Actual.

- **Part du granit dans le marché des pierres naturelles**

Dans le secteur large des pierres naturelles, le granit est celle qui génère le plus fort chiffre d'affaires (49%) et l'une des rares dont la progression de chiffre d'affaires en volume reste positive.

Produits	Chiffres d'affaires globaux		Evolution 2010/2009
	2009	2010	
PIERRES CALCAIRES ET MARBRES	193 892 000	191 132 000	- 1,4 %
GRANITS ET SIMILAIRES	303 763 000	305 302 000	+ 0,5 %
GRES DE CONSTRUCTION	10 709 000	11 160 000	+ 4,2 %
MARBRERIE DE BATIMENT (1)	77 528 000	72 427 000	- 6,6 %
ARDOISE	39 238 000	42 563 000	+ 8,5 %
LAVE	5 920 000	6 261 000	+ 5,8 %
TOTAL	631 050 000	628 845 000	- 0,3 %
CHEMINÉES D'INTERIEUR	76 251 000	69 562 000	- 8,8 %

(1) Marbrerie de Bâtiment : chiffre d'affaires mise en œuvre

Source : Pierre Actual

- **Les importations de granit**

Nos principaux fournisseurs de blocs de granit sont le Brésil, la Scandinavie (Norvège, Suède, Finlande, Danemark) et l'Afrique du Sud. En 2010 ils ont exporté vers la France pour 17,8 millions d'euros de matériaux de construction (contre 16,8

millions en 2009 et 21 millions en 2008). La décroissance de nos achats en provenance de ces pays constatée les années précédentes est interrompue mais leur part dans nos importations mondiales de matériaux de construction, continue de s'éroder peu à peu : 6,1 % contre 7,2 % en 2009 et 18 % en 2001.

Les achats français de granits au sein de l'ensemble ré-augmentent de 1,8 millions d'euros par rapport à 2009 (+13%) pour un montant 15,2 millions d'euros. Ils représentent 85 % du total (contre 80 % en 2009 mais plus de 90 % de 2001 à 2003). En 2010, toutes nos importations de granits sont en hausse plus ou moins marquée :

- + 1,3 % en provenance d'Afrique du Sud,
- + 2,9 % en provenance de Scandinavie
- + 25 % en provenance du Brésil.

Le Brésil est redevenu notre premier fournisseur. Les exportations brésiliennes vers la France sont en hausse sensible en 2010 (+ 17 %) après une chute de 2009 (- 35 %). Les volumes des Granits et Autres Pierres de construction génèrent cette évolution et compensent la chute des tonnages de Divers. Les prix moyens de tous les produits sont de nouveau orientés à la hausse. Une part de cette évolution est due au fait que la monnaie brésilienne continue de s'apprécier face à l'euro. La part de nos achats au Brésil qui était stable autour de 50 % du total des trois entités jusqu'en 2007 est revenue à 38 % en 2010 (après être tombée à 35 % en 2009).

Après trois années de baisse, nos importations de Granits augmentent donc de nouveau. Elles sont composées à 84 % de blocs (18 160 t contre autour des 30 000 t entre 2005 et 2008). Le prix moyen de la tonne de blocs n'a cessé de se renforcer sur la même période et atteint 233 € en 2010 (+ 11 % par rapport à 2009). Le prix de la tonne de blocs brésiliens se rapproche de celui de la tonne achetée en Afrique du Sud. En 2010, les achats d'ouvrés en granit, même s'ils restent marginaux, rompent avec la décroissance observée depuis 2007 et ont été multipliés par 2,5 avec une augmentation des tonnages et des prix moyens.

Le Sidobre et les autres bassins français



Le Sidobre, plus jeune des bassins granitiers de France constitue la pointe sud du Massif Central. Il est séparé des autres zones granitiques exploitées dans ce massif par les barres calcaire des causses.

Les points de la carte des bassins granitiers indiquent les carrières ouvertes ou actuellement fermées.

La Bretagne et le Sidobre demeurent aujourd'hui les deux principaux bassins en exploitation, avec une activité d'extraction et de transformation.

Dans la moitié nord du massif central, une bonne part des carrières signalées est actuellement fermée, même si quelques vellétés isolées de réouverture se font jour.

Dans les Vosges, l'effectif de carrières et d'ateliers s'est très fortement réduit à quelques unités.

La structure de la Filière régionale en France

La plupart des acteurs accompagnant la filière la considèrent au sens restreint, à savoir les carrières (production de blocs marchands) et les ateliers de transformation, mais aussi dans une moindre mesure les marbreries. Les autres entreprises sont considérées comme des « périphériques ».

Il est essentiel d'aborder la filière granit dans sa dimension élargie :

- le système productif des différents produits en granit, incluant en amont les fournisseurs de facteurs de production des carrières et des « chantiers » et en aval les entreprises qui permettent d'acheminer les produits jusqu'aux clients finaux, les consommateurs individuels (ménages) et collectifs (entreprises privées et collectivités publiques).
- Le système d'acteurs lié à ce système productif, à savoir les associations, syndicats et collectivités publiques qui accompagnent son évolution.

Le système d'acteurs de la filière granit en Midi-Pyrénées

Compte tenu de la forte concentration de l'effectif des entreprises de la filière sur ou à proximité du Sidobre, nous considérons le système d'acteurs du granit du Sidobre et ses prolongements locaux comme régionaux et nationaux.

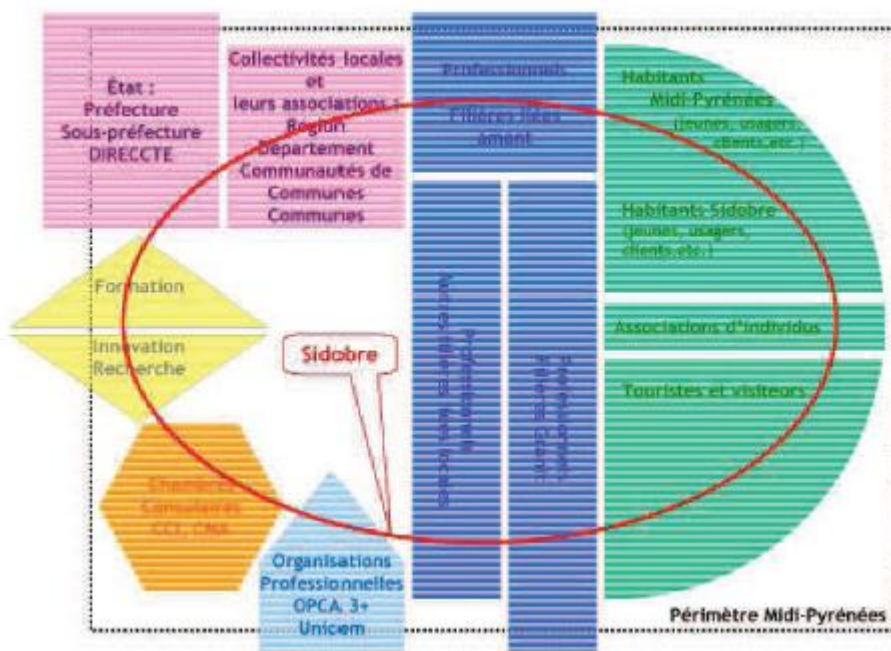
Ce système multi-acteurs, a lui aussi été jusqu'ici perçu de façon trop restrictive.

Il nous apparaît clairement, à l'image de ce que nous observons sur d'autres bassins carriers en difficulté, que la résolution de la situation implique cette fois la mobilisation de l'ensemble des catégories d'acteurs dont le devenir est lié à celui des carriers et granitiers.

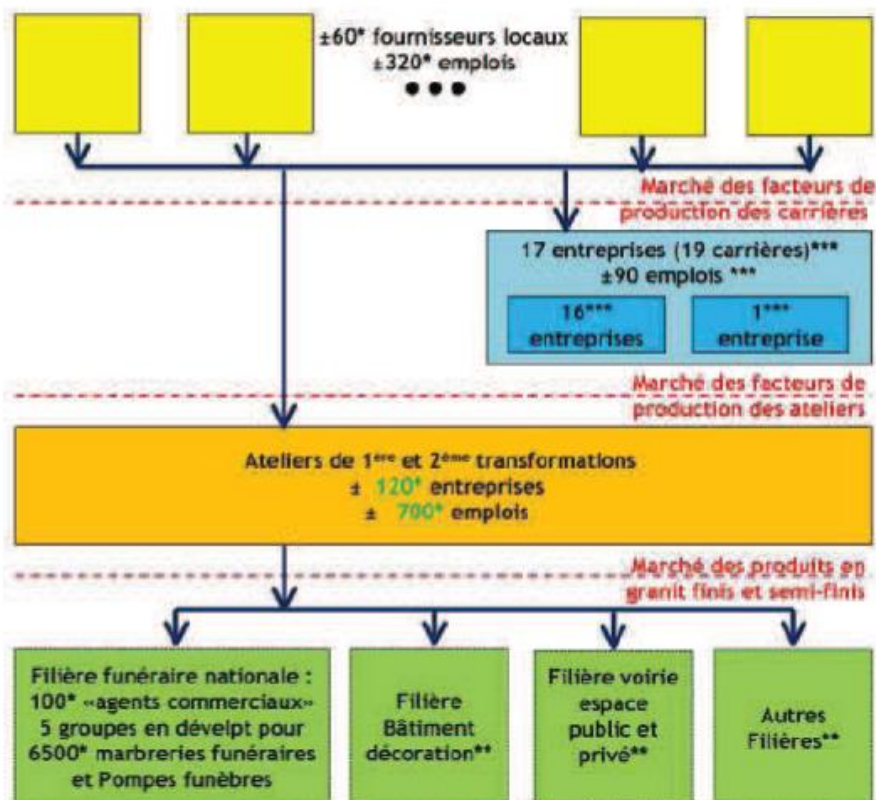
Ce sont :

- Les collectivités territoriales accompagnant la filière restreinte
- Les chambres consulaires
- Les entreprises et autres acteurs (associations, etc.) des filières de valorisation indirecte (patrimoniale, touristique, culturelle, sportive et de loisirs, etc.) du granit,
- Les habitants du territoire, de la région, et leurs associations
- Les touristes et visiteurs du territoire
- Les organisations professionnelles

Le schéma page suivante représente cette conception du système d'acteurs du granit du Sidobre utile au développement de la filière.



Schémas : la filière granit de Midi Pyrénées en France



Légende du schéma :

- * estimations concertées avec une ou des personnes interviewées, mai 2012
- ** pas de données chiffrées accessibles au cours de l'étude (sauf fourniture par les relecteurs en juillet 2012)
- *** actualisé au 1er juin 2012

FIGURE 122 : LA FILIERE GRANIT DE MIDI-PYRENEES.

Les entreprises du granit en Hautes Terres d'Oc

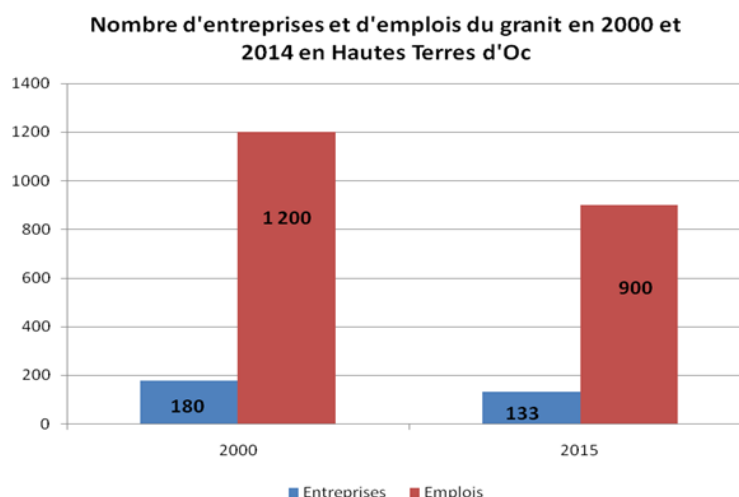


FIGURE 123. NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS DU GRANIT EN 2000 ET 2014 EN HAUTES TERRES D'OC.

CMA/CCI DU TARN/FORCEMAT/PETR HAUTES TERRES D'OC, 2014.

133 entreprises et environ 900 personnes vivent exclusivement du granit sur le territoire aujourd'hui. Au début des années 2000, la filière granit du Tarn représentait plus de 180 entreprises et près de 1 200 salariés.

Neuf entreprises sont exclusivement exploitantes de carrières, 10 sont exploitantes et transformatrices. Toutes les autres sont transformatrices.

Plus de 70 % des entreprises du granit sont concentrés sur Lacrouzette et Saint-Salvy-de-la-Balme. Au moins 3 entreprises de granit sont implantées sur chacune des communes de Le Bez, Burlats, Roquecourbe, Brassac et Vabre.

Dans le Sidobre, beaucoup d'entreprises dépendent de l'exploitation du granit. Les 170 entreprises de la commune de Lacrouzette sont liées au secteur industriel du granit (77 directement), et aux services associés (transport etc...). La commune de Saint-Salvy-de-la-Balme compte 54 établissements, dont 35 sont du secteur granit. La commune du Bez compte 45 entreprises, issues essentiellement du secteur granit et bâtiment. On peut estimer que la filière fait travailler indirectement 200 entreprises et 1000 personnes.

Cependant, globalement, du point de vue des effectifs, la population salariée est vieillissante et les pratiques de gestion des ressources humaines sont peu développées.

De plus, une étude réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat avec le PETR Hautes Terres d'Oc a montré que 35 chefs d'entreprises sur 133 ont plus de 55 ans. Ces entreprises emploient aujourd'hui 260 salariés.

Les entreprises d'extraction

Le Sidobre compte 19 carrières pour 17 entreprises. Ces carrières sont réparties sur 3 communes Lacrouzette, Saint Salvy de la Balme et Burlats.

Les entreprises d'extraction sont de deux types :

- des carrières
- des carrières-ateliers : La double activité était historiquement très répandue. Les fortes restrictions croissantes de la législation ont découragé beaucoup d'ateliers propriétaires de petites carrières aujourd'hui fermées. Certains ont stoppé l'activité carrière et loué le site à un autre carrier. Un autre cas de figure est aujourd'hui le cas de deux ateliers qui ont décidé de gérer ensemble une carrière.

Au global, il est à noter :

- Plusieurs abandons de carrières ont eu lieu suite à l'évolution de la législation.
- Les carrières en exploitation emploient entre 89 et 96 personnes.
- 1 sur 2 est en propriété et 1 sur 2 en location.
- 9 semblent avoir un avenir ; au moins 3 sont en arrêt programmé et au moins 2 sont en redressement judiciaire.

Les entreprises de transformation : les ateliers

• Ateliers de 1^{re} transformation

Il n'y a pratiquement plus d'ateliers locaux spécialisés en 1^{ère} transformation (2 à 3 maximum) qui commercialisent des tranches épaisses, voire minces de granit du Tarn. Ceci est dû au phénomène ci-dessous (point suivant) et à la concurrence des tranches minces de granits étrangers facilement disponibles chez les négociants importateurs.

• Ateliers de 1^{re} et 2^{ème} transformations intégrées

Ce maillon de la première transformation au sein de la filière a été intégré aux ateliers de seconde transformation, voire à certaines marbreries qui se sont équipées.

Nous observons une différenciation géographique de l'évolution de l'effectif des ateliers granitiers sur le Sidobre d'une commune à l'autre, et du cœur vers les bordures du bassin :

- Une forte chute de l'effectif d'ateliers à Lacrouzette, zone de plus forte concentration.
- Un maintien à Saint Salvy (est-ce dû à un volontarisme (mairie ? entrepreneurs ? etc.)
- Une relative stabilité au cœur du Sidobre
- Une diminution sensible dans les communes de bordure du Sidobre

En aval des ateliers des ateliers de 1^{ère} et 2^{ème} transformations nous retrouvons d'autres catégories d'acteurs clients qui vont différer suivant les différentes sous-filières d'aval (les marchés).

Il s'agit de :

- **Les entreprises et structures clientes de la sous-filière funéraire**
- **Les entreprises et structures clientes de la sous-filière Bâtiment - décoration**
- **Les entreprises et structures clientes de la sous-filière voirie espace privé/espace publics, jardins - espaces verts - paysage**

51

⁵¹ Source : diagnostic et préconisations pour la filière granit en Midi-Pyrénées. Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et OPCA 3+. Juin 2012

Les forces de la filière : des entreprises dynamiques, innovantes et soutenues.

Comme première force, on peut citer les qualités intrinsèques du granit du Tarn qui a une composition très dense, peu poreuse et inaltérable alors que les granits d'importation d'aspect similaire sont généralement très poreux et souvent oxydés. La ressource semble illimitée compte tenu de la richesse du massif (emprise géologique profonde). Ensuite, le savoir-faire des professionnels du Sidobre reste incontesté et leur combativité face à la concurrence mondiale intacte.

Dans un premier temps face à la concurrence mondiale dans les années 1990, les entreprises ont réagi en renforçant l'automatisation pour augmenter la productivité et pallier à la difficulté de trouver du personnel compétent.

En 1999, la DATAR a labellisé la filière Granit du Tarn comme Système Productif Local. Par la suite, le CIADT du 18 décembre 2003 a inscrit la filière granit dans le Programme d'Appui à la Redynamisation Economique du bassin Castres-Mazamet.

Grâce à l'innovation dont font preuve les entreprises, les techniques du travail du granit évoluent en permanence et de plus en plus vers des techniques de pointe. Elles permettent par exemple aujourd'hui, alors que le granit est une pierre très dure, de créer des formes arrondies grâce à des fils flexibles et ainsi de travailler sur le design. Les entreprises, en plus de la transformation du granit pour la voirie et l'art funéraire diversifient les débouchés vers la décoration urbaine et l'aménagement intérieur avec du design de plus en plus sophistiqué.

Ces entreprises se sont également regroupées pour faire face à la concurrence. L'association des carriers du Sidobre est née en 1980. L'UMGS (Union des Métiers du Granit du Sidobre) a vu le jour en 1997. L'association Acanterra qui regroupe 9 entreprises du granit du Sidobre dans des secteurs complémentaires (extraction, monuments funéraires, bâtiment, voirie) est née en 2006 et avait déjà pour objectifs de promouvoir le granit du Tarn et les savoir-faire des professionnels du Sidobre, de créer une nouvelle ligne, volontairement innovante, pour donner un nouveau souffle au granit sous ses différents aspects en s'appuyant sur un design original, de mettre en place des outils de communication et des services nécessaires à la mise en valeur du granit du Tarn. L'association Granit et Pierre du Sidobre réunit depuis 2014 une trentaine d'entreprises du Granit.

L'association des carriers du Sidobre a porté en 2013 une étude sur le cycle de vie des produits de voirie en granit. Le but de cette étude est de réunir les arguments montrant la compétitivité du granit du Sidobre en matière d'empreinte écologique et développement durable, arguments utiles pour répondre aux appels d'offre des collectivités locales notamment.

Depuis 2013-2014, la filière bénéficie d'un soutien accru de la CC. Sidobre Val d'Agout, du PETR Hautes Terres d'Oc, de la chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn qui ont signé une convention pour mener un plan granit (cf. le plan granit en annexe).

Des faiblesses

Dans le cadre du programme LEADER 2007-2014, une étude sur la transmission-reprise des entreprises a été réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn en partenariat avec le Pays Sidobre-Monts de Lacane et le Pays d'Autan et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Il en ressort que, de manière générale pour toutes les entreprises :

- Selon les zones géographiques, entre un quart et un tiers des chefs d'entreprises ont 55 ans et plus ; cela peut représenter jusqu'à près de 45 % des salariés d'une commune lorsqu'il s'agit de communes « granitières ».
- Quand il y aura reprise de l'entreprise lors de la retraite du dirigeant, cette reprise sera effectuée par un membre de la famille dans plus d'un cas sur trois, un repreneur externe n'étant envisagé que dans 7 % des projets.
- Dans 18 % des cas, le dirigeant programme l'arrêt de son entreprise sans envisager de cession
- Dans 18 % des cas, l'avenir de l'entreprise n'a pas été envisagé.

Les autres entreprises d'exploitation de la pierre

En plus du granit, du gneiss est exploité à Rosis (3 exploitations, "gneiss du Caroux") et du calcaire à Cambounès, Gijounet et Viane.

En effet, trois sites d'extraction de gneiss sont situés à Rosis et exploités par une entreprise basée à Lacaune (transformation également de gneiss de l'Aude et de calcaire de l'Aveyron). La carrière de Cambounès a été créée en 1986, extrait du calcaire et emploie une dizaine de salariés. Les carrières de Gijounet et Viane sont exploitées par une entreprise créée il y a 80 ans à Viane et emploient une centaine de personnes (gisements sur les sites de Gijounet, Viane, Saint-Pons-de-Thomière. Autres sites de dépôt, transformation, recyclage et études à Mazamet, Albi, Castres, et Sallèles d'Aude).

Enfin, toutes les potentialités du sous-sol du territoire ne sont pas exploitées notamment le tungstène dont le gisement de Fumade sur la commune de Fontrieu est classé en priorité 1 de l'Inventaire Minier National (cf. page 276, paragraphe "L'exploitation du sous-sol").

SYNTHESE FILIERE GRANIT ET PIERRES

- Une filière géographiquement très concentrée
- De nombreuses entreprises dépendantes du secteur du granit dans le Sidobre
- De petites entreprises : 95 % des entreprises ont moins de 20 salariés mais qui tendent à se concentrer.
- Concurrence mondiale
- Automatisation de la production
- Des atouts : qualité intrinsèque du granit, savoir-faire reconnu et technique de pointe, situation géographique du Sidobre au cœur de l'Europe, entreprises dynamiques, structurées et soutenues, une animation spécifique à la filière a été mise en place.

Enjeux FILIERE GRANIT ET PIERRES :

- Structurer la filière pour faire face à des commandes importantes/développement des groupements d'employeurs
- Dynamiser la créativité des entreprises (design, innovation technique, nouveaux usages du granit)
- Faire connaître les qualités du granit et la diversité de son utilisation (image de marque, notoriété)
- Améliorer la valeur ajoutée.

(Pistes d'actions développées dans le Plan Granit en annexe)

1.2.2.1.3- La charcuterie-Salaison

Une gamme de produits ancestrale

Traditionnellement, les charcutiers transforment toutes les parties du porc. Avec les jambons, les filets, les épaules, ils font la salaison (jambons, saucissons secs, saucisses sèches) conservée uniquement par le sel et un séchage long et naturel. Avec les abats, le sang, le gras, les jarrets, ils préparent les pâtés, les boudins, les jambonneaux, la bougnette, le melsat, c'est-à-dire la charcuterie (chair cuite). Enfin, ils découpent la longe pour vendre des côtelettes fraîches et fabriquent la saucisse fraîche.

Bref historique de la filière

Au début du XX^{ème} siècle, en situation de grande précarité, les paysans de la montagne partent se louer pour les grands travaux de la vigne dans l'Hérault. Ils y apportent ce qui constitue leur unique produit carné : les salaisons. Quelques paysans remarquent l'intérêt que suscitent ces produits dans ce « Pays bas », où le climat ne permet pas la salaison. Démarre alors un début de commerce avec la plaine héraultaise. Même si le petit train, à partir de 1910, accroît les échanges avec le bassin Castrais et Mazamétain, le développement de cette activité est limité car la salaison, sans mode de conservation artificiel, ne peut se pratiquer que l'hiver. Cependant, entre les deux guerres, on compte déjà une trentaine de charcuteries à l'origine des entreprises d'aujourd'hui. L'apparition des machines à moteur, dans les années 30, de l'inoc et surtout la maîtrise des techniques du froid dans les années 50 permettent à cette activité artisanale de devenir un véritable pôle économique. Jusqu'aux années 50, les ateliers étaient donc pour la plupart de petites entreprises familiales avec de rares salariés.

La filière est devenue un pôle de production où sont produits 35 000 tonnes de marchandises et 15 % des jambons consommés en France.

Le syndicat de la salaison de Lacaune a travaillé de nombreuses années à la reconnaissance de la qualité de ses produits. En 2015, le jambon a obtenu l'IGP (Indication Géographique Protégée) et le saucisson sec et la saucisse sèche sont en passe de l'obtenir.

Durant les années 1990, le secteur a connu des évolutions :

- on a assisté à la concentration des entreprises, quatre de taille importante ayant disparu et les emplois ayant été redistribués dans d'autres. Par exemple, les Etablissements Milhau sont passés à cette période de 50 à 180 emplois. De même, quelques entreprises extérieures à la région ont pris la direction d'entreprises locales.
- La qualité s'est améliorée dans toutes les entreprises, les SOQ (Signes Officiels de Qualité : Label Rouge, démarche IGP, micro-filière de type fermier "Apalhat"), se sont développés ; les tonnages de Label Rouge (jambon sec, saucisson sec, saucisse sèche, saucisse fraîche) passent de 400 à 1 800 tonnes dans cette période, la démarche IGP naît en 1991. De nombreux postes de qualifiants sont créés dans les entreprises moyennes ou grandes (environ 20 postes concernés) et presque toutes les entreprises suivent des formations hygiène-qualité.

Une cinquantaine d'entreprises emploient alors 600 personnes.

L'agroalimentaire compte globalement aujourd'hui plus d'un millier d'emplois. La charcuterie-salaison bénéficie de l'IGP sur le jambon, la saucisse et le saucisson et emploie directement 700 personnes surtout sur le secteur de Lacaune. L'abattoir est le 1er abatteur porcin de Midi-Pyrénées. Le secteur de Lacaune représente 40 % des emplois en charcuterie-salaison de Midi-Pyrénées et 10 à 15 % des jambons préparés sont produits à Lacaune!

Les démarches qualité

Le Label Rouge

En 1969, l'APSAALAC s'est engagée dans la démarche LABEL ROUGE (Premier Label salaison de France). 6 entreprises adhéraient à cette démarche.

Les produits sous Label sont :

- le jambon sec
- le saucisson sec
- la saucisse sèche
- la saucisse fraîche

La démarche IGP.

En 1994, une démarche AOC pour le jambon de Lacaune a été lancée. Elle concernait 10 entreprises. L'abattoir et une salle de découpe adhéraient aux deux démarches Label Rouge et AOC. Le cahier des charges impliquant la production locale de la matière première, la démarche a été réorientée vers l'IGP.

Une quinzaine d'entreprises s'est lancée dans la démarche IGP en 2010. L'IGP a été obtenue en 2015 pour le jambon de Lacaune, la saucisse et le saucisson sec.

L'Apalhat

Enfin, une « micro-filière » de type fermier, basée sur un élevage sur paille avec une marque déposée et un cahier des charges qualité concerne quelques entreprises (charcutiers et éleveurs).

Des entreprises concentrées géographiquement.

Il s'agit donc aujourd'hui d'un pôle d'envergure nationale avec au total 52 entreprises et 700 emplois directs concernés par cette filière sur les Hautes Terres d'Oc et plus particulièrement sur la CC. des Monts de Lacaune. On compte :

- 35 charcutiers sur tout le territoire,
- 12 revendeurs,
- 2 négociants et transporteurs de porcs
- 1 abattoir,
- 2 salles de découpe.

Ces entreprises sont réparties géographiquement comme suit :

	Nombre d'entreprises
LACAUNE	26
MOULIN-MAGE	4
MURAT SUR VEBRE	4
LA-SALVETAT-SUR-AGOUT	3
BRASSAC	2
CASTELNAU-DE-BRASSAC	1
VABRE	2
ANGLES	1
BARRE	1

CASTANET-LE-HAUT	1
ESPERAUSSES	1
FRAÏSSE-SUR-AGOUT	1
LACAZE	1
LASFAILADES	1
NAGES	1
ROQUECOURBE	1
SAINT-PIERRE DE-TRIVISY	1
TOTAL HTO	52

Source : PETR Hautes Terres d'Oc

En 2015, 6 entreprises représentant environ une trentaine de salariés sont à céder dans les 5 ans et 3 entreprises représentant 50 emplois sont en difficulté et une souhaite se délocaliser en Aveyron⁵².

ENJEUX CHARCUTERIE-SALAISSON :

- Développer les entreprises existantes
- Diversifier la gamme
- Créer des niches d'activité
- Favoriser l'exportation
- Promouvoir les produits IGP.

1.2.2.1.4- L'exploitation de l'eau de source.

Des entreprises d'envergure nationale

Le territoire abrite 3 entreprises de dimension nationale qui exploitent l'eau de source. Il s'agit de :

- l'eau La Salvetat à La-Salvetat-sur-Agout qui emploie 84 personnes et embouteille 210 millions de litres par an.
- l'eau de Mont Roucous à Lacaune, unité d'embouteillage qui emploie aujourd'hui 26 personnes (2015) et produit 111 millions de litres d'eau. En 2016, la mise en place d'une autre ligne de production a permis d'embaucher deux personnes.
- l'eau « La Fontaine de la Reine » exploitée par la société des Bains de Propiac à Fontrieu qui emploie 6 personnes (dont un mi-temps) et produit 14,2 millions de litres (source : directeur d'usine) (2015). Deux marques sont commercialisées : « la Fontaine de la Reine » et « La Tarnaise ».

Zoom sur l'eau minérale de La Salvetat.

Evolution de la production et nombre d'emplois entre 2010 et 2014

Année	Production en millions de litres	Effectifs
2010	144,8	58
2011	173,9	63
2012	185	70
2013	205,25	79
2014	206,6	84
Evolution	+ 61,8 (+ 42 %)	+ 26 (+ 45 %)

La mise en place d'une deuxième ligne d'embouteillage en 2016 a permis la création de 4 emplois.

⁵² Source : enquête PETR HTO, appel à projet "Accueil de population – offre d'accueil qualifiée".

Des perspectives de développement

En outre, à partir de l'eau de source, d'autres boissons peuvent être développées. Deux entreprises produisant de la bière se sont déjà installées (Nages, Lamontelarié), l'eau de source à Fraïsse-sur-Agout va être utilisée par une entreprise qui s'installe pour distiller du whisky.

Sur la source du Soulié, c'est un groupe italien qui étudie la possibilité d'exploiter l'eau pour des brumisateurs⁵³.

Enfin, l'eau de source est utilisée à Lacaune pour chauffer la piscine intercommunale (géothermie).

ENJEUX EXPLOITATION DE L'EAU DE SOURCE :

→ Créer des entreprises liées à la ressource eau (whisky, bière, autres boissons).

(Projets de développement des entreprises Mont Roucou, La Salvetat + projet entreprise de whisky à Fraïsse-sur-Agout + projet de brasserie)

1.2.2.1.5- La production de produits laitiers

Les producteurs de lait fournissent les entreprises de fabrication de Roquefort situées hors du territoire.

Cependant, la laiterie artisanale Fabre fabriquant des fromages à Viane s'approvisionne en lait le plus localement possible. Pour ses fromages à base de lait de vache, elle s'approvisionne auprès de 25 exploitations agricoles du territoire. Elle emploie 15 personnes et va développer une activité de fabrication de yaourts qui créera 5 à 6 emplois au démarrage.

Des unités de fabrication de produits laitiers à la ferme pourraient être développées.

Pistes d'action PRODUCTION DE FROMAGE : développer la production de produits laitiers à la ferme (Projet de développement de la laiterie FABRE + autres unités de production à la ferme).

1.2.2.1.6- Le textile

Bref historique du textile dans le sud du Tarn

L'élevage de moutons, la culture du pastel, la pureté et la douceur des eaux de rivière nécessaires au lavage et l'utilisation de l'eau pour alimenter les usines, furent autant de conditions favorables à l'épanouissement d'un artisanat puis d'une industrie textile durant le Moyen Âge.

A partir du XVI^{ème} siècle le Languedoc devient la patrie de la draperie sous la houlette de Colbert qui crée les *Manufactures Royales de Draperie du Languedoc*.

⁵³ Source : 1^{er} portrait de territoire, étude préalable. Cabinets Puyo, Coudert, Barjaud.

Malgré la crise industrielle qui éclate après la Révolution de 1830, l'industrie lainière locale poursuit sa marche en avant, et c'est surtout après la Seconde Guerre mondiale, grâce à la création de tissus "fantaisie" destinés à la "haute couture" et au prêt-à-porter international, que la production de tissus cardés et peignés assoit définitivement l'industrie textile dans le peloton de tête des activités régionales.

Le textile doit son développement dans le sud du Tarn à plusieurs familles qui ont investi et développé une fabuleuse économie locale du XIX^{ème} siècle jusqu'aux années 70.

La vallée du Thoré et Mazamet en particulier, étaient connus dans le monde entier pour leurs activités de délainage, de filature, de tissage et de bonneterie.

Le Sidobre, et surtout les villages qui jalonnent l'Agout, ont également été le berceau d'entreprises florissantes. Jusqu'en 1980 environ, l'essentiel des emplois de Vabre, Brassac, Roquecourbe et Burlats étaient liés au textile. La concurrence internationale a ébranlé violemment cette économie et plusieurs milliers d'emplois ont disparu en quelques décennies.

Les entreprises du textile des années 2000 à aujourd'hui.

Dans le Tarn, en 2001, 79 entreprises travaillaient dans le textile et employaient 3 145 personnes. Entre 2001 et 2003, 20 entreprises ont fermé ce qui représente 620 emplois. La chute du carnet de commande a commencé au 2^{ème} trimestre 2001. Les marchés traditionnels ont été confiés par les distributeurs à des confectionneurs asiatiques : Chine, Turquie, Roumanie.

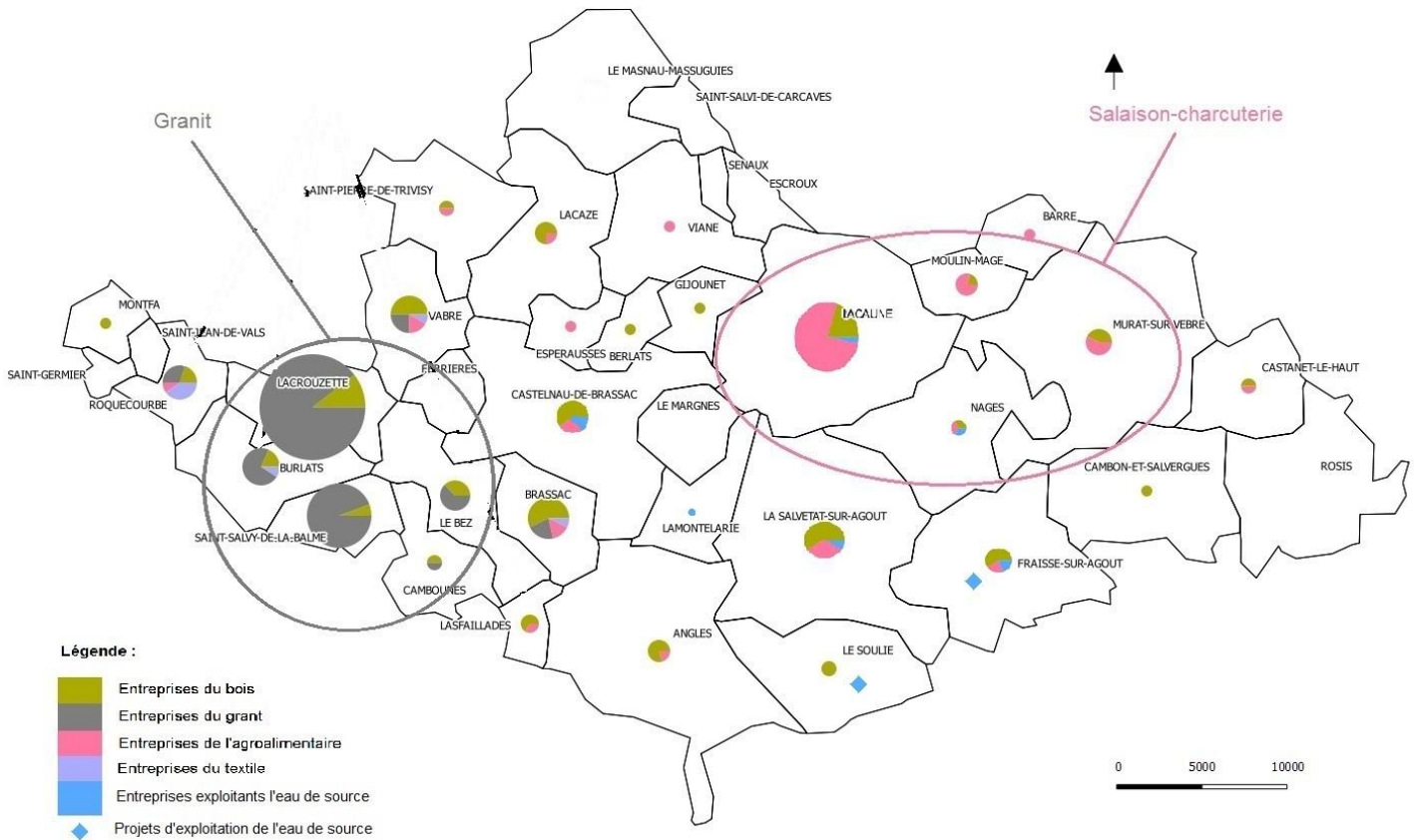
Cependant, plusieurs entreprises très dynamiques ont su s'adapter à la nouvelle donne. L'innovation, la technologie, le positionnement sur des niches commerciales ou sur le haut de gamme ont permis à des entreprises de Brassac, Roquecourbe, Burlats et Lacrouzette de maintenir leur activité, voire de créer de nouveaux ateliers.

Aujourd'hui, 7 entreprises travaillent dans le textile ce qui représente 122 emplois (4 entreprises et 49 emplois à Roquecourbe, 38 emplois à Brassac, 25 emplois à Burlats, 10 emplois à Lacrouzette)⁵⁴. Un projet de fabrication de pull est en cours à Brassac.

⁵⁴ Source : PETR et UIT Sud, juillet/novembre 2015.

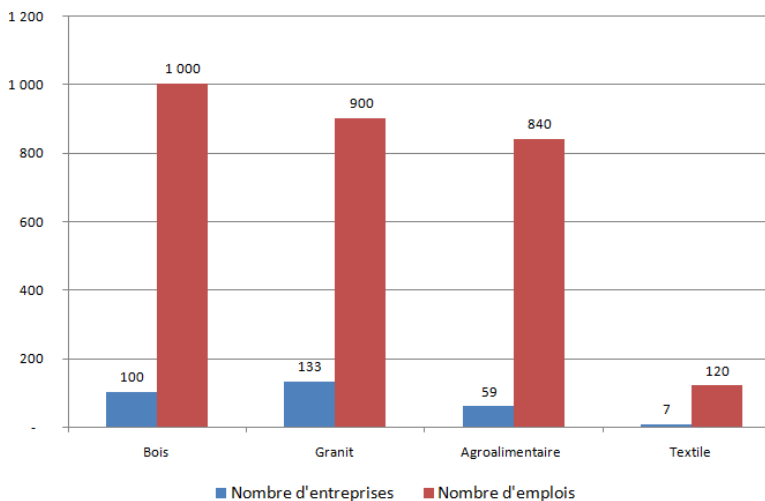
Synthèse sur les filières artisanales et industrielles spécifiques du territoire

Localisation des entreprises des filières économiques spécifiques de Hautes Terres d'Oc



CARTE 124 : LOCALISATION DES ENTREPRISES DES FILIERES ECONOMIQUES SPECIFIQUES DE HAUTES TERRES D'OC EN 2015. PETR HTO

Nombre d'entreprises et d'emplois dans les filières spécifiques de Hautes Terres d'Oc



Le granit et l'agroalimentaire (salaisons, charcuterie, eau, fromage) sont très localisés, sur le Sidobre pour l'un et sur Lacaune, Moulin-Mage et Murat-sur-Vèbre pour l'autre alors que la ressource bois est exploitée sur tout le territoire.

Le bois, le granit et l'agroalimentaire représentent plus de 2 800 emplois.

Source : estimation PETR Hautes Terres d'Oc.

FIGURE 125 : NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS DANS LES FILIERES SPECIFIQUES DE HAUTES TERRES D'OC EN 2015. PETR HTO.

L'agriculture emploie également plus de 1 000 personnes sur le territoire

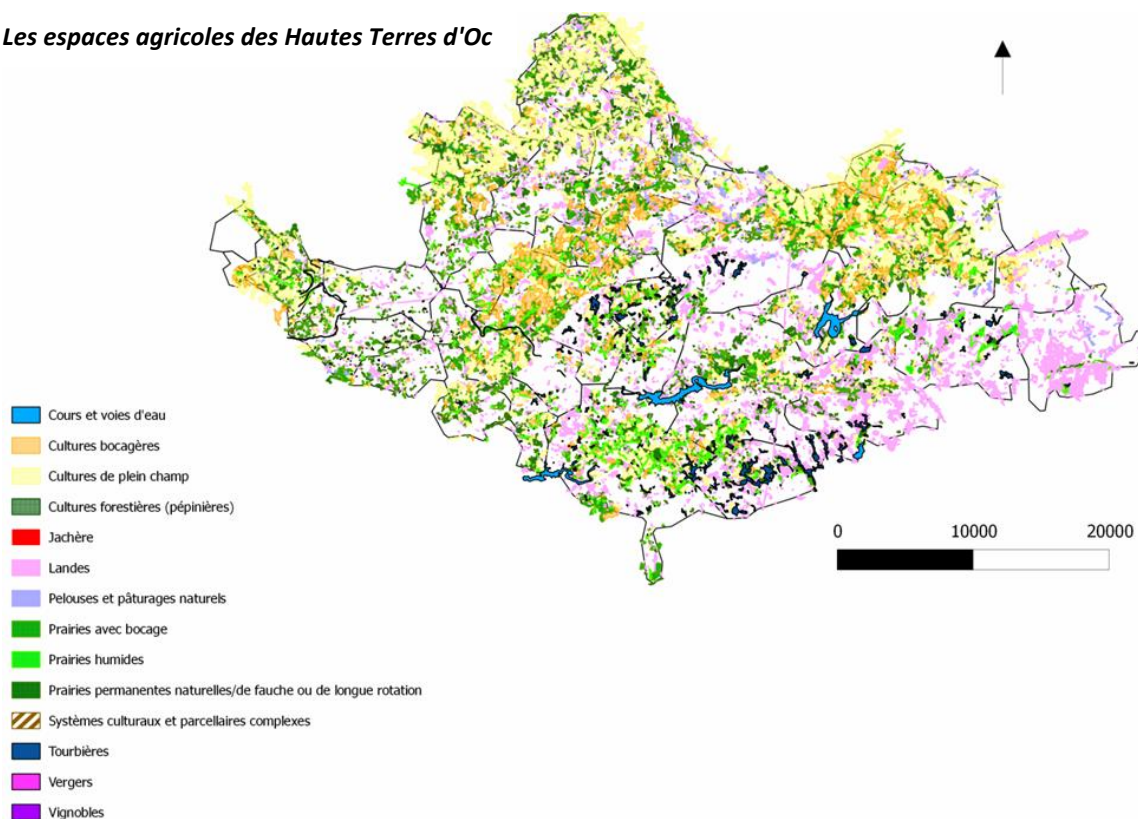
1.2.2.2- UNE AGRICULTURE D'ELEVAGE.

1.2.2.2.1°- Le Contexte physique

L'occupation du sol

Territoire aux paysages diversifiés entre montagnes, plateaux et vallées, Hautes Terres d'Oc est caractérisé, au-delà de l'omniprésence de la forêt, par les prairies de pâturage et de fauche et les cultures fourragères.

Les espaces agricoles des Hautes Terres d'Oc



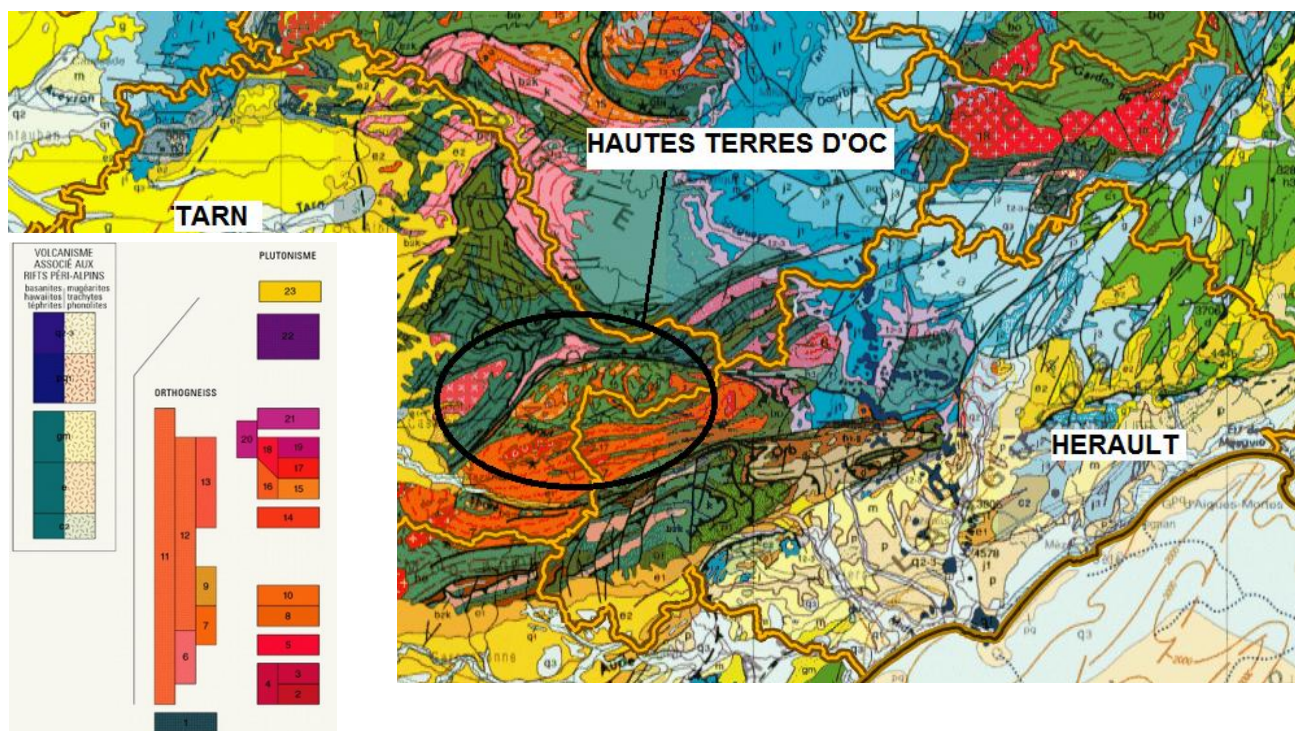
CARTE 126 : LES ESPACES AGRICOLES DES HAUTES TERRES D'OC. CORINE LAND COVER 2006 .

Hautes Terres d'Oc est caractérisé par 6 « grands ensembles » cultivés qui sont :

- Le Nord du territoire, sur les communes du Masnau-Massuguiès, St Salvi-de-Carcavès et Saint-Pierre-de-Trivisy caractérisé par des cultures de plein champs et des prairies permanentes naturelles, de fauche ou de longue rotation.
- Plus au Sud, les communes d'Espérausses, Berlats, Gijounet, Castelnau-de-Brassac et le Margnès sont davantage caractérisées par des cultures bocagères et des prairies humides.
- L'Est du territoire, sur les communes de Lacaune, Moulin-Mage, Barre et Murat-sur-Vèbre se retrouvent cultures bocagères, cultures de plein champs, prairies humides, prairies permanentes naturelles, de fauche ou de longue rotation.
- Le Sud-est, le Somail, l'Espinouse et le Caroux, est dominé par les landes avec des zones humides localisées sur les communes de Cambon-et-Salvergues, Fraïsse-sur-Agout

- Le plateau d'Anglès, mosaïque de prairies humides, de prairies permanentes et de cultures bocagères ou de plein champs.
- A l'Ouest, sur les communes de Roquecourbe, Saint-Germier et Saint-Jean-de-Vals, où les cultures de plein champs dominant (céréales).

La géologie et l'aptitude physique des sols à l'agriculture :



CARTE 127 : LA GEOLOGIE DES HAUTES TERRES D'OC. BRGM.

On trouve principalement 6 matériaux répartis dans la région comme suit :

- des gneiss sur la majeure partie de la région, depuis le plateau du Somail jusqu'à l'Espinouse et au Caroux,
- des granites principalement dans deux secteurs : dans le Sidobre, la vallée du Gijou et de l'Agout, au nord de La-Salvetat-sur-Agout, au sud du Soulié. D'autres enclaves de granite sont présentes dans le massif de gneiss, surtout dans l'Espinouse,
- des micaschistes qui forment de petites poches principalement à l'extrême sud-ouest de la région et, à l'est, entre le Caroux et l'Espinouse,
- des schistes gréseux en alternance avec du calcaire au nord-est, dans le secteur d'Avène-Marcou,
- des alluvions principalement dans le fond de la vallée de l'Agout.

Les caractéristiques des sols et leurs qualités dépendent :

- des roches : le gneiss et le granite se désagrègent très souvent en une arène sableuse et épaisse, donnant dans la plupart des cas des sols bruns acides plus ou moins lessivés. Dans quelques cas (sommet de l'Espinouse), ces roches ne sont pas altérées et les sols sont très superficiels ou avec un humus brut donnant des sols peu évolués. Les schistes et grès donnent des sols riches en sables et donc très filtrants, plus ou moins mélangés de cailloux plats, et souvent de profondeur irrégulière

(alternance de poches de sols profonds et de roches affleurantes). Pour les schistes, le plan de schistosité (c'est-à-dire leur inclinaison) a également une grande influence sur la profondeur des sols : un plan de schistosité parallèle au sol est défavorable à la croissance des arbres car il empêche les racines de pénétrer, alors qu'un plan de schistosité à contresens est plus favorable. Enfin, le calcaire donne des sols riches en éléments fins, de profondeur irrégulière

- du relief : les bas de versant, s'ils ne sont pas trop abrupts, et les replats sont constitués dans la plupart des cas de sols d'accumulation généralement profonds et riches. Au contraire, en crête, les sols sont presque toujours très superficiels et la roche affleure. Enfin, sur les pentes, les sols sont souvent très chargés en cailloux et la présence de blocs rocheux est fréquente⁵⁵.

Les Hautes Terres d'Oc (feuille Lacaune) appartiennent entièrement au domaine hercynien de la Montagne Noire, au sens des géologues, c'est-à-dire à cet ensemble des terrains paléozoïques et cristallins, structurés pour l'essentiel avant le Stéphanien, qui constituent la partie méridionale du Massif central⁵⁶.

Les terrains sont en général pauvres et les cultures demeurent d'extension limitée; elles se situent plutôt dans les Monts de Lacaune et le long des vallées de l'Agout et de la Vèbre. Traditionnellement, il s'agit d'une polyculture de subsistance où dominant le seigle et la pomme de terre ; d'importantes zones restent réservées aux prairies de fauche. Autrefois, le chanvre a été très abondamment cultivé; certains lieux en conservent les noms : «cambous», «canabières». Il servait à la confection des draps de Lacaune dont la réputation était connue dès le XVIIIe siècle. Les anciens agriculteurs avaient su reconnaître que la formation de Nages portait des sols plus riches; fait qui est actuellement trop ignoré lors des reboisements. En effet, depuis quelques décennies, la mise en valeur des sols a été considérablement modifiée : abandon de la châtaigneraie, reboisements extensifs essentiellement en épicéas et sapins de Douglas et développement de l'élevage. Elevage bovin, en particulier dans la partie sud-ouest du massif autour d'Angles à proximité du centre industriel de Mazamet; et surtout élevage ovin : on compte de nombreux et importants troupeaux, car le lait de brebis, qui sert à la fabrication du fromage de Roquefort (+ laiterie de Viane), a une part importante dans l'économie régionale⁵⁷.

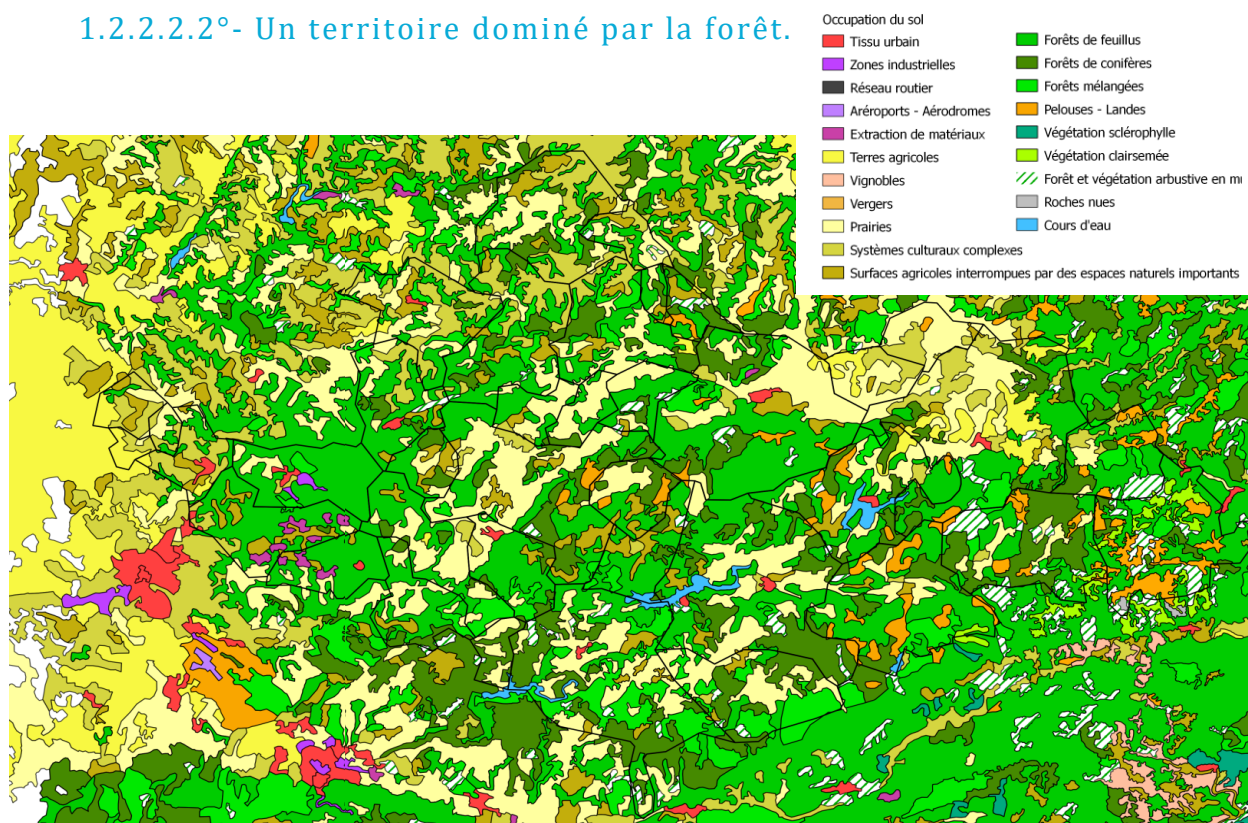
⁵⁵ Sources :

- *Forêts privées des Monts du Somail-Espinouse et de la bordure des Monts de Lacaune. Orientations de gestion, orientations régionales de production, Schéma régionale de Gestion sylvicole. 2001. Tome 2, Languedoc-Roussillon. Centre Régional de la Propriété Forestières Languedoc-Roussillon.*
- *Fiche Entités paysagères de Midi-Pyrénées. CAUE Tarn et CAUE Midi-Pyrénées.*

⁵⁶ Source : notice explicative de la carte géologique de Lacaune 1/50 000e par M. Demange, J. Guérangé-Lozès, B. Guérangé, BRGM, 1995, page 5.

⁵⁷ Source : Notice explicative de la carte géologique de Lacaune 1/50 000e par M. Demange, J. Guérangé-Lozès, B. Guérangé, BRGM, 1995, page 126.

1.2.2.2.2°- Un territoire dominé par la forêt.



CARTE 128 : OCCUPATION DU SOL. CORINE LAND COVER 2006

Le territoire Hautes Terres d'Oc est caractérisé par une couverture importante d'espaces forestiers. En effet, les différents types de forêts couvrent près de 80 000 ha, soit plus de 60 % de la superficie totale du territoire. (Corine Land Cover 2006).

La plantation de résineux à grande échelle a débuté dix ans après la forte déprise agricole des années 1950.

Même si la forêt domine, elle est plus ou moins présente selon les secteurs ; selon le relief, l'agriculture et la forêt occupent l'espace de manière diversifiée.

	CCSVA	CCVPML	CCML	CCMHL
<p>Agriculture et forêt dans le paysage :</p> <p>Les Monts d'Alban et le Montredonnais, le Sidobre, les Monts de Lacaune, les collines du centre et le Plateau d'Anglès, autant d'entités paysagères qui guident l'alternance d'espaces agricoles et forestiers.</p>	<p>- Ouest : plusieurs ensembles collinaires avec les cultures en fonds de vallons et l'élevage et les chênaies sur les sommets.</p> <p>- Centre : anciens paysages de prairies et de landes remplacés par une forêt dominante avec quelques clairières.</p> <p>- Est nord : grandes hêtraies et forêts de résineux qui provoquent la fermeture des fonds de vallée, îlots de landes sèches et de prairies sur les hauteurs.</p> <p>-Est sud : forte dominance des plantations de résineux avec quelques paysages agro-sylvo-pastoraux</p>	<p>- Nord et nord ouest : vallée fermées boisées et plateaux ouverts cultivés (prairies pâturées, fauches ou cultures), dynamisme agricole qui a entraîné l'intensification des cultures fourragères</p> <p>- Centre ouest et sud : déprise agricole qui modifie la fonction des espaces, des paysages agro-pastoraux remplacés par de l'enrésinement</p> <p>- Autour de Vabre et Ferrières : paysages du Sidobre avec prédominance de la forêt et quelques clairières</p>	<p>- La dorsale montagneuse : secteur très boisé (grande hêtraie et forêts de résineux) avec sur certains sommets des landes et prairies ; présences aussi de tourbières et prairies humides</p> <p>- Entre Lacaune et Murat : paysage ouvert avec une forte présence de prairies et une trame bocagère très marquée; la forêt est secondaire sous forme de parcelles boisées et de plantations en "timbre-poste"</p> <p>- La vallée du Gijou et son bassin versant : Forêts et espaces agricoles qui s'imbriquent même si la déprise agricole renforce l'enrésinement et donc la fermeture des paysages</p>	<p>La forêt occupe 76 % du territoire avec 32 000 ha</p> <p>- Nord : prairies bocagères liées au pastoralisme et nombreuses poches forestières</p> <p>- Sud : forte dominance des plantations de résineux avec quelques paysages agro-sylvo-pastoraux ; plateaux boisés à l'approche de l'Espinouse et du Somail.</p>

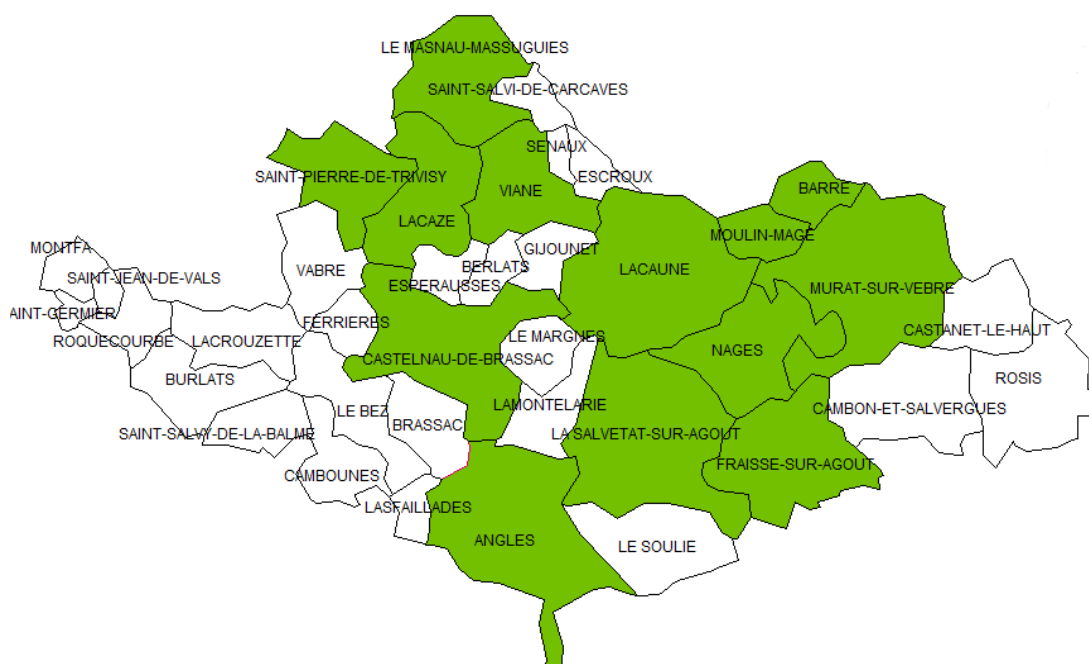
	CCSVA	CCVPML	CCML	CCMHL
<p>Les différents types d'activités :</p> <p>Sur l'ensemble du territoire 3 secteurs d'activités dominant : agriculture, sylviculture et pisciculture. (chiffres SAU : source INSEE 2000)</p>	<p>Surface de la SAU : 5094 ha</p> <p>Une sylviculture qui domine et une agriculture qui est en sursis.</p>	<p>Surface de la SAU : 12 681 ha</p> <p>Présence d'un équilibre entre sylviculture et agriculture</p> <p>Élevages bovins et ovins</p> <p>Territoire qui compte plusieurs piscicultures</p>	<p>Surface de la SAU : 15759 ha</p> <p>Relatif équilibre entre agriculture et sylviculture</p> <p>Élevage ovin (aire de Roquefort) sur une majorité du territoire, notamment entre Lacaune et Murat. Sylviculture sur la majorité de la CC</p> <p>Territoire qui compte quelques piscicultures</p>	<p>Surface de la SAU : 6345 ha</p> <p>Sylviculture plus importante que l'agriculture</p> <p>Présence de nombreux élevages ovins (aire de Roquefort)</p>
<p>Les dynamiques agricoles dans l'équilibre espaces ouverts, espaces boisés</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire, l'agriculture est fragilisée : relief et valeur agronomique du sol</p>			
		<p>Agriculture plus dynamique dans les secteurs de Castelnau de Brassac et Le Margnès</p>	<p>Agriculture plus dynamique au Nord</p>	
<p>Les ressources du sous-sol</p>	<p>Le granit : présence de carrières, d'ateliers de polissage et de sciage</p>		<p>L'ardoise à Lacaune : extraction et transformation</p>	<p>Le gneiss à Rosis : extraction pour les dalles de Madale</p>

FIGURE 129 : AGRICULTURE ET FORET EN HAUTES TERRES D'OC. 1IER PORTRAIT DE TERRITOIRE, ETUDE PREALABLE. CABINETS PUYO, COUDERCH, BARJAUD.

1.2.2.2.3°- L'activité économique agricole

Cette partie de l'étude est basée sur les données issues des Recensements Généraux Agricoles (RGA), en particulier celui de 2010. Il faut préciser que les données de l'INSEE sont souvent différentes des données du RGA. Par exemple, en ce qui concerne le nombre d'exploitations agricoles, le RGA mentionne 23 exploitations agricoles à Anglès en 2010 alors que l'INSEE compte 8 établissements agricoles en 2012 ; A Berlats, le RGA fait état de 9 exploitations en 2010 alors que l'INSEE en compte 34 en 2012. Nous avons préféré prendre en compte les données du RGA qui sont plus spécialisées et donc plus précises.

1.2.2.2.3.1°-Treize communes sur lesquelles l'agriculture est une activité importante⁵⁸



CARTE 130 : LOCALISATION DES COMMUNES TRÈS AGRICOLES EN HAUTES TERRES D'OC. PAC DU PNRHL.

Pour certaines communes, l'agriculture est une ressource primordiale, pour d'autres, ce sont d'autres activités économiques qui dominent. Ainsi, nous considérerons qu'une commune est « agricole » si elle a un minimum de 1 000 ha de SAU⁵⁹ pour les secteurs en polyculture-élevage selon les données du RGA 2010.

Selon ce critère, 13 communes (1 commune sur 3) peuvent être considérées comme ayant une activité agricole importante, générant des ressources économiques notables pour le territoire. Il s'agit des communes du Masnau-Massuguiès, Viane, Saint-Pierre-de-Trivisy, Lacaze, Castelnau-de-Brassac, Lacaune, Moulin-Mage, Barre, Murat-sur-Vèbre, Nages, La-Salvetat-sur-Agout, Fraïsse-sur-Agout et Anglès (en aplats de couleur verte sur la carte ci-dessus). Le maintien et l'accompagnement des activités agricoles sur ces territoires sont donc des enjeux majeurs. Ces communes sont localisées essentiellement sur les plateaux du nord du Territoire, sur les Monts de Lacaune et sur le plateau d'Anglès.

Pour d'autres communes, le maintien de l'agriculture, seule activité restante, est primordiale pour le maintien de l'emploi et des milieux ouverts.

⁵⁸ Classification issue du Porter à Connaissances du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

⁵⁹ La SAU comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Si l'on considère le critère de la part de la SAU dans la superficie communale :

- de 10 %	11-20 %	21-30 %	31-40%	41-50 %	+ de 50%
Burlats	Anglès	Le Bez	Gijounet	Berlats	Barre
Lacrouzette	Brassac	Cambounès	Lacaune	Castelnau-de-Brassac	Le Masnau Massugiès
Lamontelarié	La Salvetat-sur-Agout	Escroux	Lasfaillades	Roquecourbe	Montfa
Cambon-et-Salvergues	Le Soulié	Espérausses	Le Margnès		Moulin-Mage
Rosis	Senaux	Ferrières	Vabre		Murat-sur-Vèbre
		Lacaze	Viane		Saint-Germier
		Nages	Fraïsse-sur-Agout		Saint-Jean-de-Vals
		Saint-Salvy-de-la-Balme			Saint-Pierre-de-Trivisy
		Castanet-le-Haut			Saint-Salvi-de-Carcavès



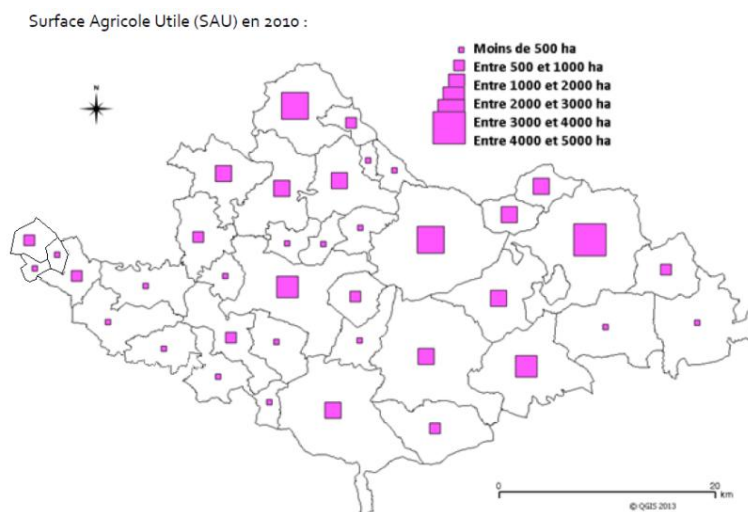
Source : Porter à connaissances PNR Haut Languedoc

FIGURE 131 : LES COMMUNES FORESTIERES ET LES COMMUNES AGRICOLES EN HAUTES TERRES D'OC. PAC DU PNRHL.

Une vingtaine de communes est considérée comme agricole : Berlats, Gijounet, Lasfaillades, Le Margnès, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Salvi-de-Carcavès et Vabre sont à ajouter à la liste précédente.

1.2.2.2.3.2° - Une SAU stable avec des disparités selon les communes

En 2010, la Surface Agricole Utile (SAU) atteignait 39 404 ha, soit près d'1/3 (31,5 %) de la surface totale des Hautes Terres d'Oc.



CARTE 132 : SAU PAR COMMUNE EN HAUTES TERRES D'OC. RGA 2010. REALISATION : PNRHL (PORTER A CONNAISSANCES)

L'évolution de la SAU :

Sur l'ensemble des communes du SCOT :

1988	2000	2010
41 591 ha	40 288 ha	39 404 ha
	- 3%	- 2%
Cumul depuis 1988		- 5%

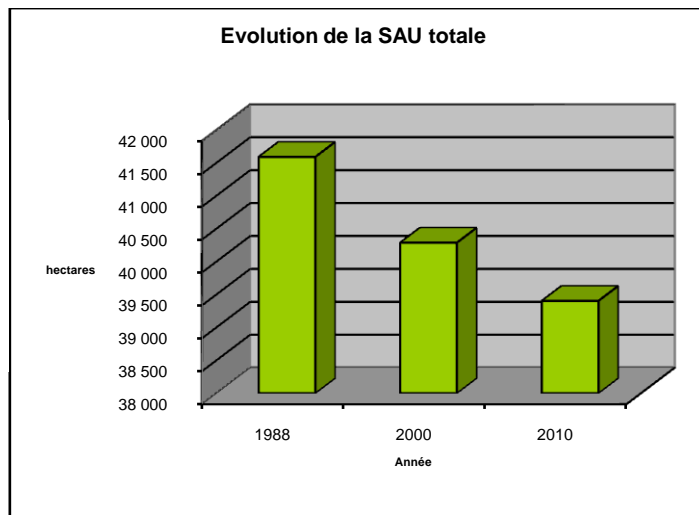


FIGURE 133 : EVOLUTION DE LA SAU ENTRE 1988 ET 2010. RGA

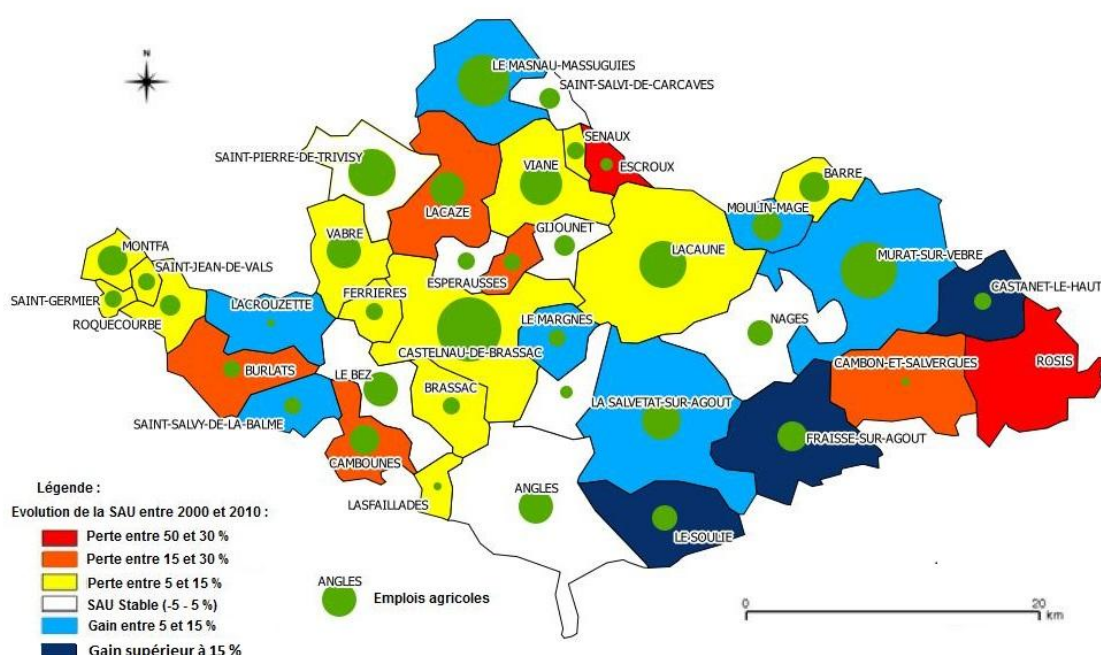
La SAU a diminuée de 2 % entre 2000 et 2010 (3,7 % en France, 4 % dans le Tarn, 10 % dans l'Hérault), de 5,6 % (-2 187 ha) entre 1988 et 2010 (6 % en France). **Elle reste globalement stable mais il y a une grande disparité entre les communes.**

Détail sur chacune des communes de la SAU en ha :

Commune	1988	2000	2010	Evolution entre 2000 et 2010	Communes agricoles
Anglès	2 060	1 766	1 718	- 3%	√
Barre	1 432	1 661	1 441	-13%	√
Berlats	633	517	434	-16%	√
Le Bez	995	745	738	-1%	
Brassac	526	461	390	-15%	
Burlats	452	359	270	- 25%	
Cambounès	650	599	468	- 22%	
Castelnau-de-Brassac	3 223	3 238	2 976	- 8%	√
Escroux	495	322	215	- 33%	
Espérousses	369	314	303	- 4%	
Ferrières	363	351	303	- 14%	
Gijounet	452	465	465	0%	√
Lacaune	3 117	3 599	3 232	-10%	√
Lacaze	1 978	1 816	1 346	- 26%	√
Lacrouzette	363	187	203	9%	
Lamontélarie	312	147	139	- 5%	
Lasfaillades	354	323	276	-15%	√
Le Margnès	479	508	556	9%	√
Le Masnau-Massuguiès	2 802	3 029	3 304	9%	√
Montfa	890	805	753	- 6%	√
Moulin-Mage	1 302	1 435	1 522	6%	√
Murat-sur-Vèbre	4 338	4 602	4 863	6%	√
Nages	1 188	1 169	1 144	- 2%	√
Roquecourbe	844	842	753	-11%	√
Saint-Germier	333	393	363	- 8%	√
Saint-Jean-de-Vals	396	380	324	-15%	√
Saint-Pierre-de-Trivisy	2 238	2 086	1 988	- 5%	√

Saint-Salvi-de-Carcavès	717	672	705	5%	√
Saint-Salvy-de-la-Balme	314	409	452	11%	
Senaux	125	83	76	- 8%	
Vabre	1 135	981	875	-11%	√
Viane	1 806	1 592	1 443	- 9%	√
Cambon-et-Salvergues	543	532	433	-19%	
Castanet-le-Haut	338	446	740	66 %	
Fraïsse-sur-Agout	1 351	1 478	2 070	40%	√
Rosis	58	195	23	- 88%	
La-Salvetat-sur-Agout	1 911	1 240	1 400	13%	√
Le Soulié	709	541	700	29%	
TOTAL	41 591	40 288	39 404	- 2%	

Evolution de la SAU entre 2000 et 2010 et emplois par commune en 2010

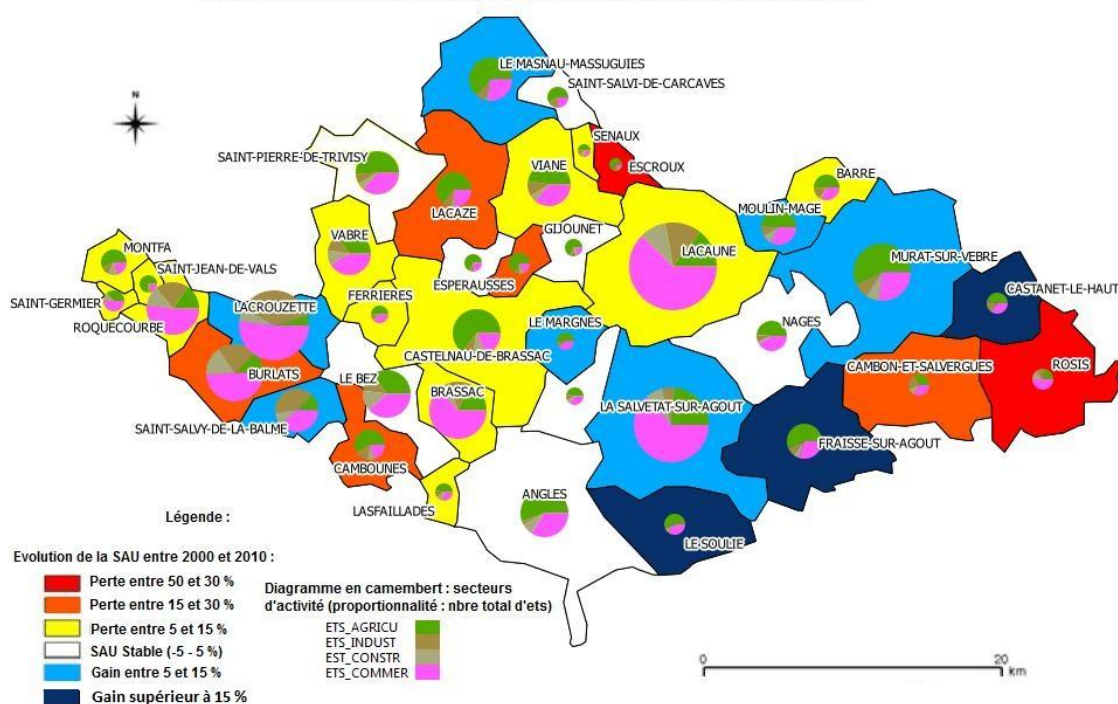


CARTE 134 : EVOLUTION DE LA SAU ENTRE 2000 ET 2010 ET EMPLOIS AGRICOLES EN 2010 PAR COMMUNE. RGA 2010.

Entre 2000 et 2010, 22 communes ont perdu de la SAU et 11 en ont gagné :

- 2 communes ont perdu entre 30 et 90% de leur SAU : Rosis et Escroux,
- 8 communes ont perdu entre 15 et 29% de leur SAU,
- 12 communes ont perdu entre 5 et 14% de leur SAU,
- 5 communes ont une SAU stable,
- 8 communes ont gagné entre 5 et 15% de leur SAU,
- 3 communes ont gagné plus de 15% de leur SAU : Le Soulié, Fraïsse-sur-Agout, Castanet-le-Haut.

Evolution de la SAU entre 2000 et 2010 et secteurs d'activité en 2012 en Hautes Terres d'Oc



CARTE 135 : EVOLUTION DE LA SAU ENTRE 2000 ET 2010 ET SECTEURS D'ACTIVITE EN 2012 PAR COMMUNE. INSEE ET RGA 2010.

Parmi les communes dites agricoles, Lacaze est celle qui a le plus perdu de SAU avec une perte de 26 % entre 2000 et 2010, viennent ensuite Barre, Lacaune, Viane et Castelnaud-de-Brassac avec une perte respectivement de 13, 10, 9 et 8 %.

D'autres communes qui ne sont pas considérées comme agricoles mais où l'activité majeure est l'agriculture voient leur SAU baisser : Escroux (33 %), Cambounès (22%), suivi de Burlats, Ferrrières, Lasfaillades et Saint-Jean-de-Vals (autour de 15 %).

Les plus grosses pertes de SAU (au-delà 20 %) se situent sur les communes moins agricoles de Rosis et Burlats.

Au contraire, certaines communes très agricoles situées sur les plateaux du nord (Saint-Salvy-de-Carcavès, Le Masnau-Massuguiès) et sur les Monts de Lacaune à l'Est (Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre) ont vu leur SAU augmenter ainsi que les communes du Margnès et de Saint-Salvy-de-la-Balme.

La SAU de communes moins agricoles a également augmenté : celles de Castanet-le-Haut et Fraïsse-sur-Agout qui ont gagné respectivement 66 et 40 % de SAU ainsi que le Soulié et La-Salvetat-sur-Agout ont avec respectivement 29 et 13 % de SAU.

Comparaison avec les chiffres départementaux :

Dans le Tarn, en 2010, l'ensemble du département a une SAU de 298 100 ha.

Le **territoire tarnais de Hautes Terres d'Oc** (34 038 ha) regroupe 11,41% de la SAU départementale. La diminution de la SAU entre 2000 et 2010 a été de 4% dans le Tarn (contre 3% en Midi-Pyrénées). Sur Hautes Terres d'Oc, cette baisse (- 5 %, soit 1 818 ha) est légèrement plus importante que dans l'ensemble du département.

Dans l'Hérault, en 2010, l'ensemble du département a une SAU de 185 200 ha. Le territoire héraultais des Hautes Terres d'Oc (5 366 ha) regroupe 2,9% de la SAU départementale.

La diminution de la SAU entre 2000 et 2010 a été de 10% dans l'Hérault (comme pour l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon) alors que sur Hautes Terres d'Oc, au contraire, les communes héraultaises ont vu leur SAU augmenter de 21 % (934 ha). Toutefois, il est inopportun de rapprocher la situation de la partie héraultaise de Hautes Terres d'Oc avec l'agriculture de l'Hérault et du Languedoc-Roussillon qui sont très viticoles alors qu'il n'y a pas d'exploitations viticoles en Hautes Terres d'Oc.

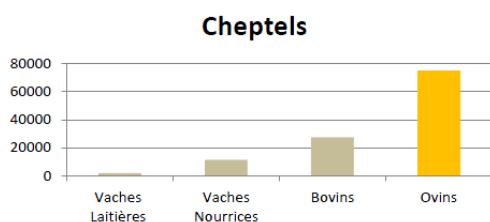
En France, la SAU a baissé de 3,7 % entre 2000 et 2010.

SYNTHESE SAU

- Une SAU stable, des situations disparates mais une SAU sauvegardée dans les communes à dominante agricole.
- Enjeu à Lacaze, Barre, Lacaune et Viane : perte de SAU entre 26 et 9 %.
- Enjeu sur les communes où seule l'activité agricole est présente : Cambounès, Escroux (autour de 15 %) suivi de Berlats, Ferrières, Lasfaillades et Saint-Jean-de-Vals.
- Enjeu où très peu d'agriculture subsiste pour sauvegarder l'activité économique et maintenir les milieux ouverts.

1.2.2.2.3.3°- Les productions.

Productions animales.

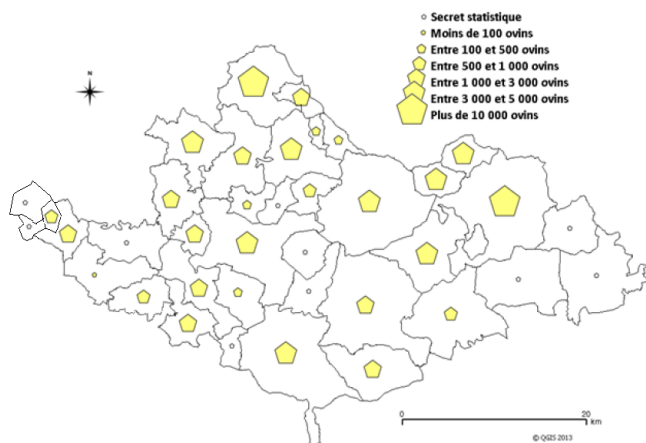


L'activité d'élevage concerne plus de 82% des exploitations de ce territoire (a minima 470 sur 646, y compris la catégorie polyculture/polyélevage).

En termes de cheptels, le troupeau majoritaire est celui des ovins avec près de 75 500 têtes. Le troupeau bovin approche les 28 000 têtes.

FIGURE 136 : LES PRODUCTIONS ANIMALES EN HAUTES TERRES D'OC

L'élevage ovin.



Les productions ovines, caprines et autres herbivores sont localisées sur 32 communes. On dénombre 32 exploitations sur Murat-sur-Vèbre (dont un élevage de chèvres), 29 sur Le Masnau-Massuguiès et 20 sur Castelnau-de-Brassac.

La plupart des petits herbivores signalés ci-dessus sont des ovins.

Même si certains cheptels sont à orientation viande, la plupart des élevages sont à vocation laitière car situés dans la zone de collecte du lait pour Roquefort (cf. carte ci-dessous).

CARTE 137 : CHEPTEL OVIN PAR COMMUNE. RGA 2010

On retrouve principalement les ovins sur Murat-sur-Vèbre (12 530 têtes) et Le Masnau-Massugiès (10 878). A elles seules, ces 2 communes rassemblent 31% du cheptel total de la zone étudiée.

On observe ensuite un grand écart avec toutes les autres communes, dont aucune ne dépasse les 5 000 têtes: Barre (4 962), Lacaune (4 916), Saint-Pierre-de-Trivisy (4 374), Moulin-Mage (3 914), Anglès (3 801), Castelnaud-de-Brassac (3 516), Viane (3 461) et Nages (3 195).

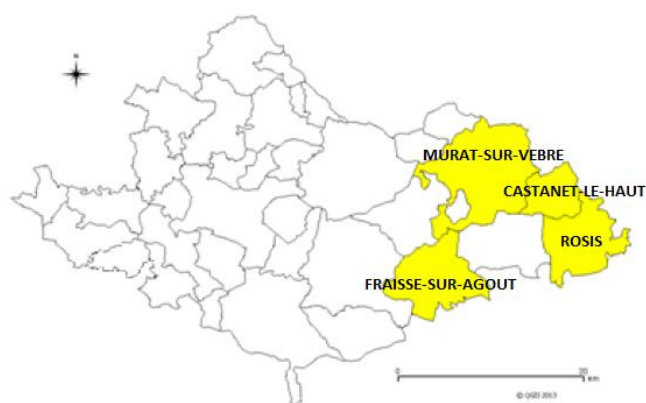
Notons que quelques troupeaux caprins peuvent néanmoins être présents même s'ils n'apparaissent pas sur la carte ci-dessus (secret statistique), en particulier dans la partie héraultaise.

En effet, quelques communes sont situées dans la zone de production de l'AOP Pélardon (cf. carte ci-dessous).

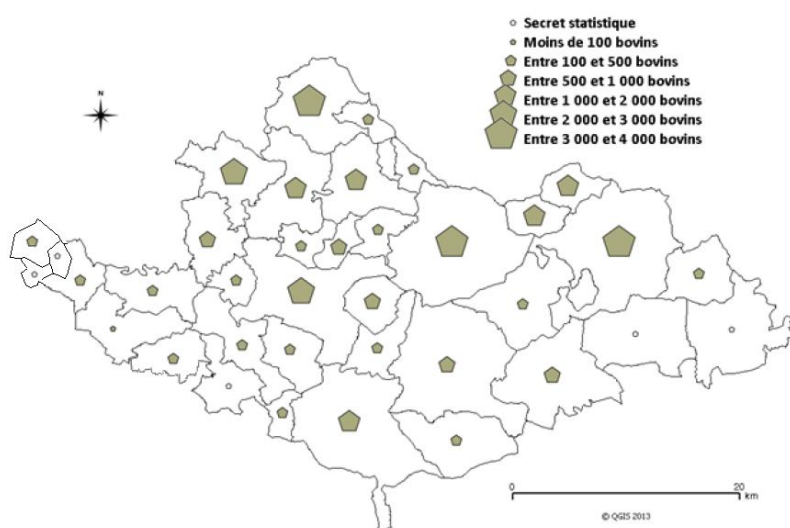
CARTE 138 : ZONE DE PRODUCTION DE L'APPELLATION ROQUEFORT



CARTE 139 : ZONE DE PRODUCTION DE L'APPELLATION PELARDON



L'élevage bovin.



CARTE 140 : CHEPTEL BOVIN PAR COMMUNE. RGA 2010.

Les bovins sont très présents et la quasi-totalité des communes a au moins 100 bovins sur son territoire.

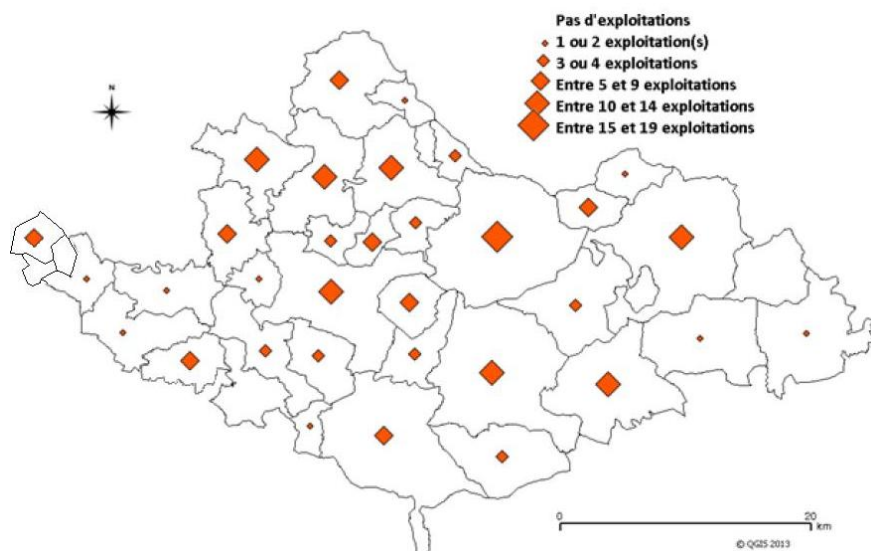
Les communes les plus importantes en termes de cheptels sont Lacaune (3 583), Le Masnau-Massugiès (3 227) et Murat -sur-Vèbre (3 045).

Notons que pour Le Masnau-Massugiès, l'importance de ce cheptel est à mettre en rapport avec la taille relativement moyenne de la commune (en comparaison avec les autres précitées), ce qui indique une dominance marquante de cette production.

A plus petite échelle, le constat est similaire pour Moulin-Mage et Barre, communes de relatives petites superficies, qui accueillent tout de même plus de 1000 bovins chacune. Castelnaud-de-Brassac (2 391) et Saint-Pierre-de-Trivisy (2 096) regroupent également un cheptel important.

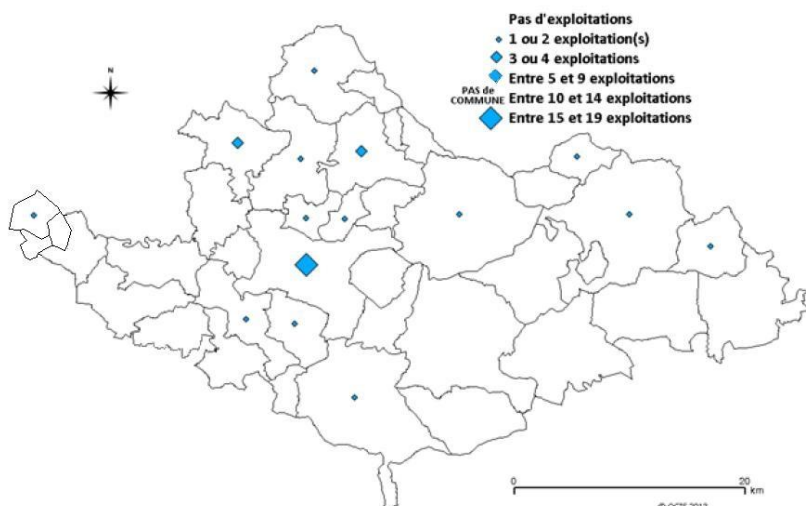
Bovin viande

La production de bovin viande est présente sur 33 communes. Lacaune est la commune dans laquelle les exploitations bovins viande sont les plus nombreuses (19). Viennent ensuite Viane (13), Castelnau -d-Brassac (12), Fraïsse-sur-Agout (11), Murat-sur-Vèbre (11), Saint-Pierre-de-Trivisy (11), La-Salvetat-sur-Agout (10) et Lacaze (10).



CARTE 141 : LE CHEPTEL DE BOVIN VIANDE

Bovin lait



La production de bovin lait est localisée dans 15 communes. Dans la grande majorité des cas, on ne dénombre qu'une ou 2 exploitations. La commune de Castelnau-de-Brassac compte 15 exploitations laitières.

CARTE 142 : LE CHEPTEL DE BOVIN LAIT

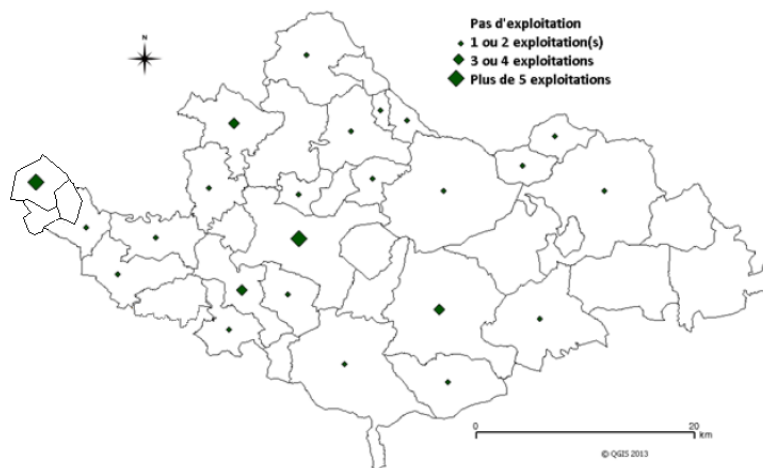
Productions végétales.

Polyculture et polyélevage

Quelques exploitations apparaissent dans la catégorie polyculture et polyélevage, cela signifie qu'il s'agit là de leur activité dominante et qu'elles ne sont pas comptabilisées dans les autres catégories, en particulier les élevages (dans les faits, souvent polyculture-élevage).

Ces productions sont localisées sur 24 communes.

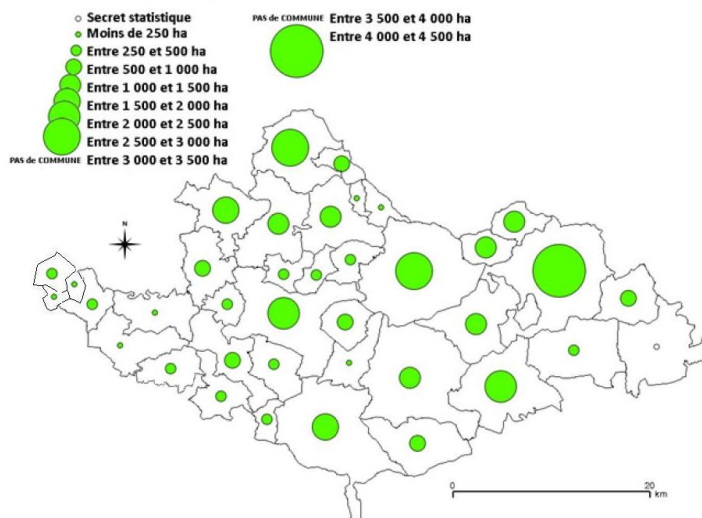
On dénombre 8 exploitations à Montfa, 5 exploitations sur Castelnau-de-Brassac, 4 sur Saint-Pierre-de-Trivisy et 3 sur Le Bez.



CARTE 143 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS EN POLY-CULTURE ET POLY-ELEVAGE PAR COMMUNE. RGA 2010

Principales cultures

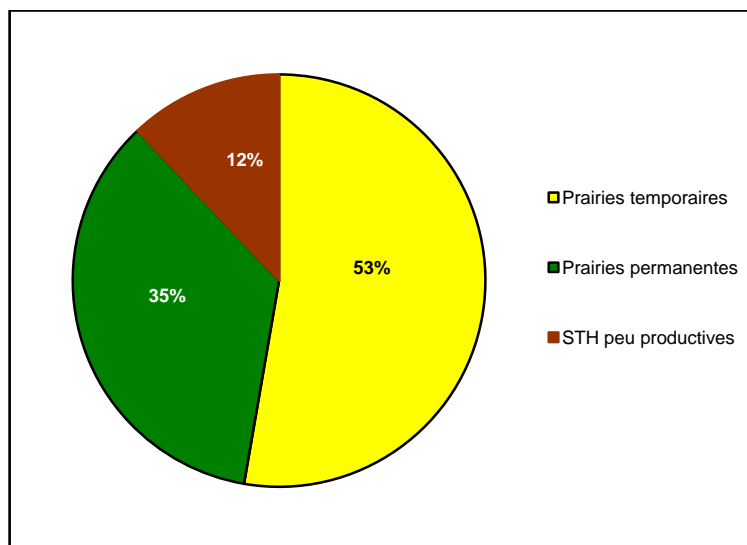
Surface fourragère.



CARTE 144 : SURFACE FOURRAGERE PAR COMMUNE

La production fourragère est présente sur toutes les communes. On dénombre au total 32 330 ha destinés au fourrage ce qui représente 25,8 % de la superficie totale du territoire et plus de 80 % de la SAU.

Ces surfaces sont les plus importantes sur Murat-sur-Vèbre (4 093 ha), Lacaune (2 939 ha), Le Masnau-Massugiès (2 853 ha), Castelnau-de-Brassac (2 462 ha) et Fraïsse-sur-Agout (2 039 ha).



Cette surface fourragère est composée à 53 % de prairies temporaires, 35 % de prairies permanentes et 12 % de Surfaces Toujours en Herbe (STH) peu productives.

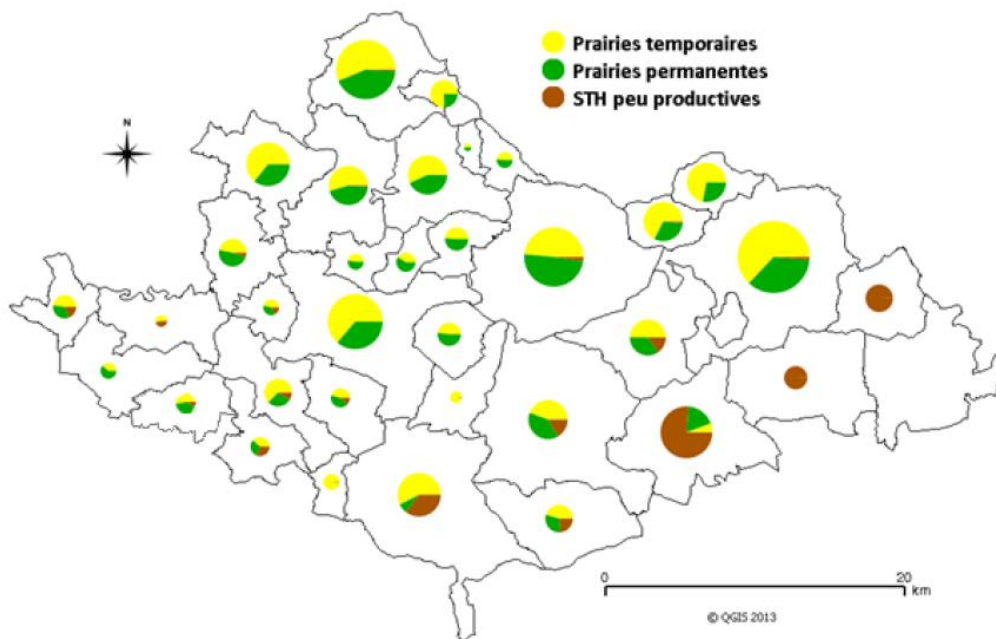
Au total, 11 % de la superficie totale du territoire sont toujours en herbe.

Les prairies naturelles ou temporaires sont la première ressource du territoire pour l'alimentation des animaux.

FIGURE 145 : COMPOSITION DE LA SURFACE FOURRAGERE

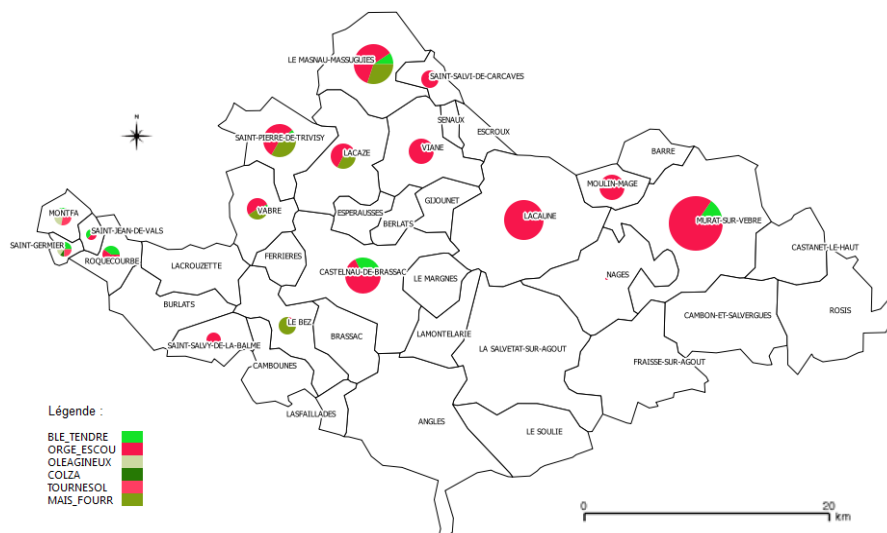
Entre 1988 et 2010, la superficie des terres toujours en herbe a diminué de près de 7 000 ha (près de 18 % de la SAU). Anglès et Lacaune ont perdu chacune un peu plus de 400 ha de terres toujours en herbe entre 2000 et 2010. Dans le même temps, la superficie de terres labourables a augmenté de 4 600 ha (près de 12 % de la SAU), principalement sur les communes d'Anglès, Castelnau-de-Brassac, Le-Masnau-Massugiès, Moulin-Mage et Murat-sur-Vèbre.

Répartition des surfaces fourragères par commune :



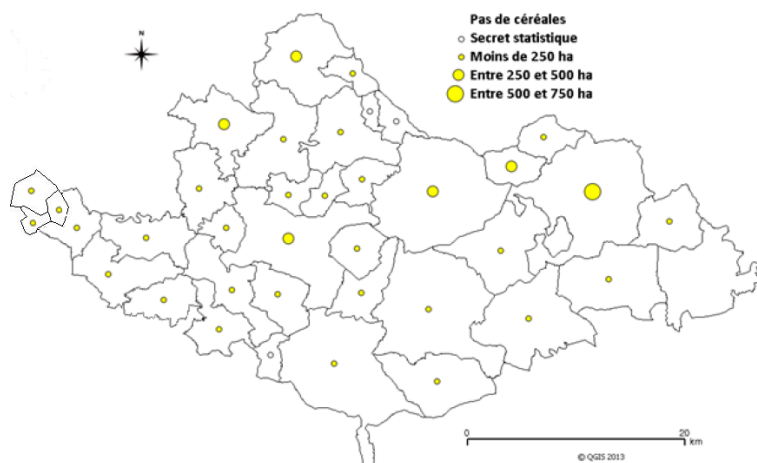
CARTE 146 : TYPE DE SURFACE FOURRAGERE PAR COMMUNE

Certaines exploitations produisent également et en petites quantités des cultures destinées à l'alimentation du bétail. Ainsi, 189 exploitations produisent près de 1 000 ha d'orge et/ou d'escourgeon, 67 exploitations produisent 236 ha de maïs de fourrage et ensilage, 67 exploitations produisent 388 ha de blé tendre, 22 exploitations produisent 203 ha d'oléagineux et 19 exploitations 168 ha de tournesol. Au total, ces cultures fourragères représentent 5 % de la SAU. Ce taux doit être plus important car 33 communes sont marquées par le secret statistique pour au moins une de ces cultures (notamment 23 communes pour le maïs de fourrage et d'ensilage).



CARTE 147 : REPARTITION DES CULTURES FOURRAGERES PAR COMMUNE (SECRET STATISTIQUE NON REPRESENTE)

Céréales



La production de céréales concerne 4 875 ha. Toutes les communes, sauf Rosis, déclarent des surfaces de cette production mais elles sont très variables. On dénombre 738 ha au maximum sur Murat-sur-Vèbre, 487 ha sur Castelnau-de-Brassac, 433 ha sur Le Masnau-Massugiès et 349 ha sur Saint-Pierre-de-Trivisy. Dans les autres communes, les surfaces sont inférieures à 300 ha.

CARTE 148 : SURFACE DE CEREALES PAR COMMUNE. RGA 2010

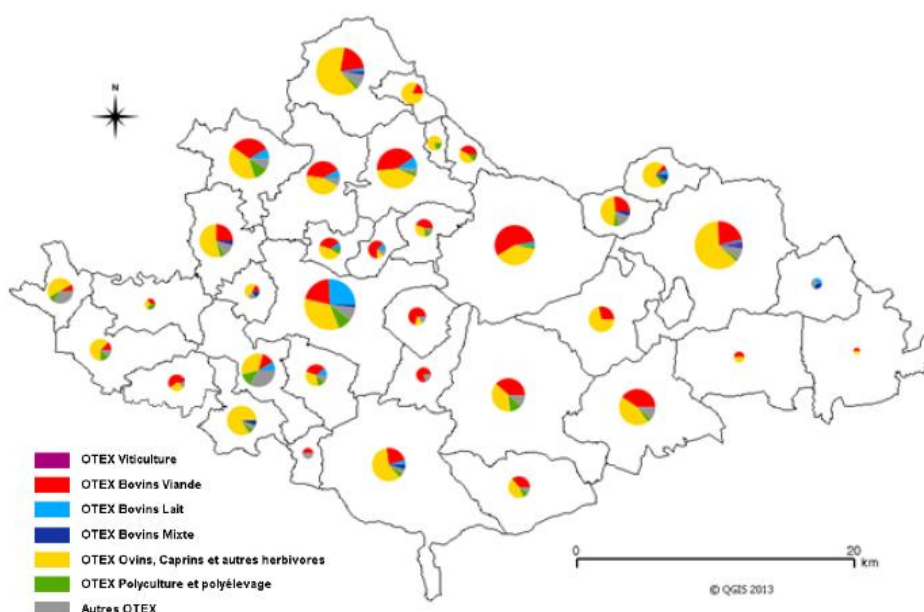
Autres cultures

Au moins⁶⁰ 74 exploitations produisent des pommes de terre (23 ha), 10 exploitations des fruits et légumes, au moins 24 exploitations produisent du maïs pour la semence et les graines (21 ha).

Au moins 14 exploitations élèvent des porcs (4 à Fraïsse-sur-Agout, 2 à Anglès, Barre, moins de 3 sur les communes de Le Bez, Castelnau-de-Brassac, Gijounet, le Margnès, Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Saint - Pierre-de-Trivisy, Castanet-le-Haut, La-Salvetat-sur-Agout, le Soulié).

Les OTEX⁶¹

[L'incertitude sur certaines données résulte du secret statistique, appliqué lorsque moins de 3 exploitations sont situées sur une même commune].



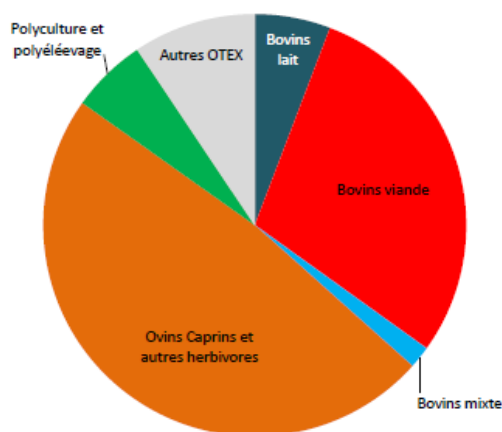
CARTE 149 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LEUR OTEX DOMINANTE PAR COMMUNE

Parmi les « Autres OTEX », on peut noter que 3 exploitations cultivent des légumes à Montfa, une culture difficile et rare dans la montagne.

⁶⁰ A chaque fois que l'information sur la commune était soumise au secret statistique, une exploitation a été comptabilisée (le secret statistique s'applique lorsque moins de 3 exploitations sont concernées sur la commune).

⁶¹ OTEX : Orientation Technico - Economique. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

Orientation technico économique dominante



OTEX	Nombre d'exploitations
Bovins lait	Entre 34 et 41
Bovins viande	Entre 176 et 182
Bovins mixtes	Entre 10 et 17
Ovins, caprins et autres herbivores	Entre 286 et 290
Polyculture et polyélevage	Entre 34 et 46
Autres OTEX	Entre 56 et 66

Les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) par commune :

Commune	2010
Anglès	Ovins et caprins
Barre	Ovins et caprins
Berlats	Bovins mixte
Le Bez	Polyculture et polyélevage
Brassac	Bovins mixte
Burlats	Autres herbivores
Cambounès	Ovins et caprins
Castelnau-de-Brassac	Bovins mixte
Escroux	Autres herbivores
Espérousses	Ovins et caprins
Ferrières	Ovins et caprins
Gijounet	Ovins et caprins
Lacaune	Ovins et caprins
Lacaze	Ovins et caprins
Lacrouzette	Bovins viande
Lamontélarie	Bovins viande
Lasfaillades	Bovins viande
Le Margnès	Bovins viande
Le Masnau-Massuguiès	Ovins et caprins
Montfa	Polyculture et polyélevage
Moulin-Mage	Polyculture et polyélevage
Murat-sur-Vèbre	Autres herbivores
Nages	Ovins et caprins
Roquecourbe	Ovins et caprins
Saint-Germier	Polyculture et polyélevage

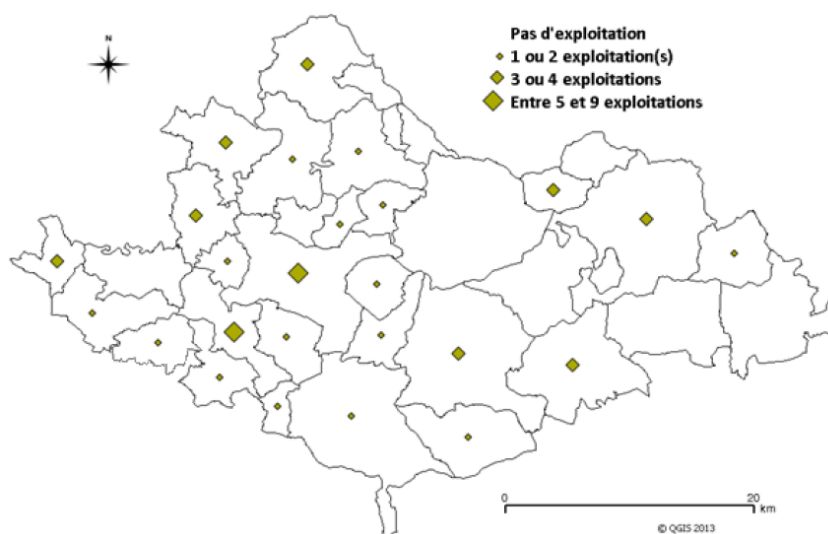
Saint-Jean-de-Vals	Ovins et caprins
Saint-Pierre-de-Trivisy	Ovins et caprins
Saint-Salvi-de-Carcavès	Ovins et caprins
Saint-Salvy-de-la-Balme	Ovins et caprins
Senaux	Ovins et caprins
Vabre	Ovins et caprins
Viane	Ovins et caprins
Cambon-et-Salvergues	Autres herbivores
Castanet-le-Haut	Granivores mixtes
Fraisse-sur-Agout	Ovins et caprins
Rosis	Autres herbivores
La-Salvetat-sur-Agout	Ovins et caprins
Le Soulié	Polyculture et polyélevage

FIGURES 150 : LES OTEX DOMINANTES ET OTEX DOMINANTE DES EXPLOITATIONS PAR COMMUNE

Sur 38 communes, 25 ont majoritairement sur leur territoire des exploitations produisant des ovins et caprins ou autres herbivores (en orange dans le tableau), les exploitations de 7 communes produisent majoritairement des bovins (viande ou mixte, en bleu dans le tableau), 5 renferment des exploitations en polyculture-polyélevage.

Exploitations sans OTEX

Cette catégorie regroupe toutes les exploitations qui n'ont pu être rattachées à aucune autre orientation technico-économique dominante. On y retrouve des productions tout de même importantes et marquantes pour le territoire : arboriculture, apiculture, mais aussi pisciculture (à Anglès, Vabre, Lacaze, Viane, Castelnau-de-Brassac, Cambounès, 3 à La-Salvetat-sur-Agout), élevages porcins, petits fruits, plantes aromatiques et médicinales... Ces productions sont localisées sur 24 communes. On dénombre 8 exploitations sur Le Bez et 5 sur Castelnau-de-Brassac.

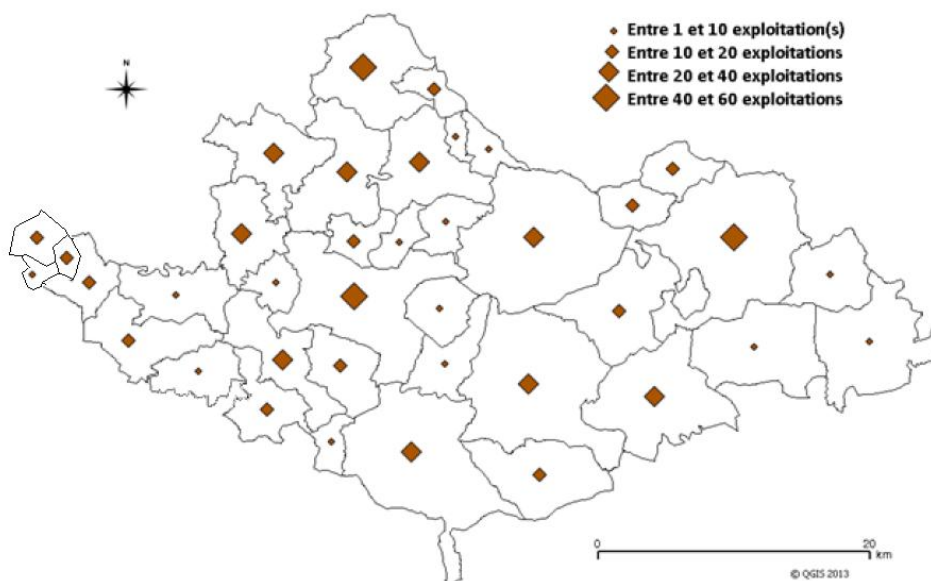


CARTE 151 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS SANS OTEX PAR COMMUNE

1.2.2.2.3.4° - Les exploitations agricoles

Leur nombre

Nombre d'exploitations en 2010 :

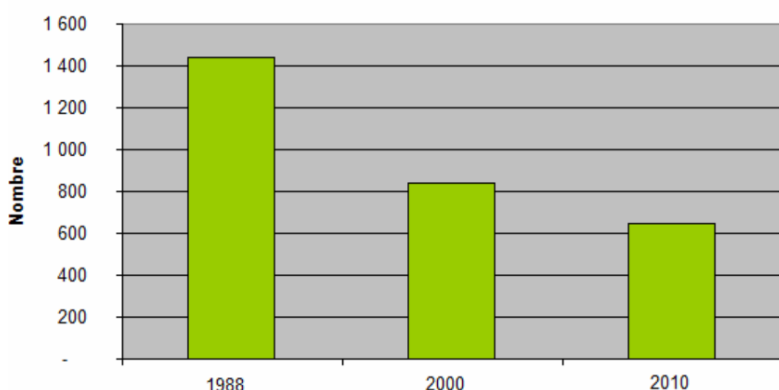


CARTE 152 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR COMMUNE

Les communes de Castelnau-de-Brassac, Murat-sur-Vèbre, Le Masnau-Massuguiès-Massuguiès possèdent chacune entre 45 et 60 exploitations agricoles.

Les communes de Lacaune, de Saint-Pierre-de-Trivisy, de Viane, Fraïsse-sur-Agout, La-Salvetat-sur-Agout, Vabre, Lacaze, Le Bez en abritent entre 24 et 40.

Evolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010



	1988	2000	2010
	1439	843	648
		- 41%	-23%
Cumul depuis 1988			-55%

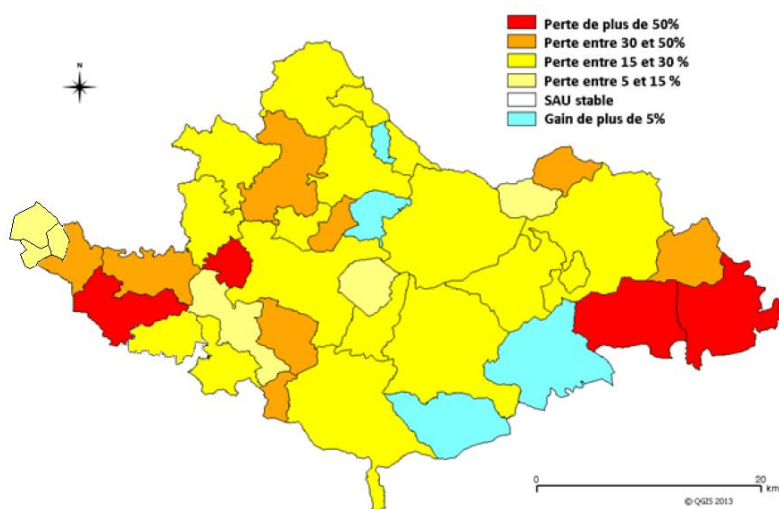
Depuis 1988, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 55 %. La baisse entre 2000 et 2010 est moins importante qu'entre 1988 et 2000 mais elle représente tout de même le quart des exploitations.

FIGURES 153 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENTRE 1988 ET 2010. RGA

Détail par commune du nombre d'exploitations et de son évolution :

Commune	1988	2000	2010	Evolution 2000-2010	Communes agricoles
Anglès	51	32	23	- 28%	√
Barre	41	28	15	- 46%	√
Berlats	20	17	9	- 47%	√
Le Bez	51	27	24	- 11%	
Brassac	28	17	10	- 41%	
Burlats	47	20	10	- 50%	
Cambounès	34	24	19	- 21%	
Castelnau-de-Brassac	125	72	59	- 18%	√
Escroux	18	9	7	- 22%	
Espérausses	18	13	11	- 15%	
Ferrières	20	12	6	- 50%	
Gijounet	15	8	9	13%	√
Lacaune	74	43	35	-19%	√
Lacaze	55	45	25	- 44%	√
Lacrouzette	22	7	4	- 43%	
Lamontéliarié	13	6	5	-17%	
Lasfaillades	6	5	3	- 40%	√
Le Margnès	20	9	8	- 11%	√
Le Masnau-Massuguiès	70	55	45	-18%	√
Montfa	34	18	17	- 6%	√
Moulin-Mage	31	22	18	- 18%	√
Murat-sur-Vèbre	100	63	51	- 19%	√
Nages	42	19	14	- 26%	√
Roquecourbe	53	20	13	- 35%	√
Saint-Germier	14	11	10	- 9%	√
Saint-Jean-de-Vals	15	9	8	- 11%	√
Saint-Pierre-de-Trivisy	72	46	35	- 24%	√
Saint-Salvi-de-Carcavès	18	13	11	- 15%	√
Saint-Salvy-de-la-Balme	20	11	9	- 18%	
Senaux	5	3	5	67%	
Vabre	44	30	24	- 20%	√
Viane	70	42	32	- 24%	√
Cambon-et-Salvergues	10	7	3	- 57%	
Castanet-le-Haut	12	7	4	- 43%	
Fraïsse-sur-Agout	53	24	27	13%	√
Rosis	17	7	2	- 71%	
La-Salvetat-sur-Agout	77	31	26	-16%	√
Le Soulié	24	11	12	9%	
TOTAL	1439	843	648	- 23%	

Ces 648 exploitations agricoles font travailler 1056 personnes dont 855 chefs d'exploitations.



Entre 2000 et 2010, 34 communes ont perdu des exploitations :

- 4 communes ont perdu plus de 50% de leurs exploitations
 - 8 communes ont perdu entre 30 et 49% de leurs exploitations
 - 17 communes ont perdu entre 15 et 29% de leurs exploitations
 - 5 communes ont perdu entre 5 et 14% de leurs exploitations
- 4 communes ont vu le nombre de leurs exploitations agricoles augmenter.

CARTE 154 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENTRE 2000 ET 2010. RGA

Cette diminution est cependant à nuancer au regard de la tendance à l'agrandissement des exploitations : en 1988, une exploitation disposait en moyenne de 29 ha de SAU, en 2000 de 48 ha de SAU et en 2010 de 61 ha. En 25 ans, la taille des exploitations a doublé.

Comparaison avec les chiffres départementaux :

Dans le Tarn, en 2010, l'ensemble du département compte 6 090 exploitations pour une SAU de 298 100 ha. Le **territoire tarnais des Hautes Terres d'Oc** (574 exploitations) regroupe donc 9,4% des exploitations tarnaises. La baisse du nombre d'exploitations départementales depuis 2000 est de 21 %, comme à l'échelon régional. Sur les Hautes Terres d'Oc, la perte (-24%) est donc légèrement plus importante mais nous pouvons considérer que le territoire Hautes Terres d'Oc ne subit pas une plus grande déprise que le reste du département.

Dans l'Hérault, en 2010, l'ensemble du département compte 9 900 exploitations pour une SAU de 185 200 ha. Le **territoire héraultais des Hautes Terres d'Oc** (74 exploitations) regroupe donc 0,7 % des exploitations héraultaises. La baisse du nombre d'exploitations départementales depuis 2000 est de 36 %, alors qu'elle est de 30% à l'échelon régional. Sur la partie héraultaise de Hautes Terres d'Oc, la perte (-15%) est bien moindre que celle du département qui a été marqué par une crise de la viticulture.

La taille des exploitations

Les exploitations peuvent être réparties en 3 classes en fonction de leur dimension économique. Ces classes se basent sur le calcul de la Production Brute Standard (PBS) qui multiplie chaque volume produit sur l'exploitation (hectare, litre ou kilogramme) par un coefficient de production potentielle par unité, exprimé en euros. Cela revient à évaluer la production potentielle d'une exploitation sur le plan économique, en dehors de toute aide. Une petite exploitation a une PBS de moins de 25 000 €, une exploitation moyenne a une PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €, une grande exploitation a une PBS supérieure à 100 000 €.

Sur le territoire du SCOT, 43 % des exploitations peuvent ainsi être qualifiées de « moyennes », 20 % de grandes (69 % d'exploitations grandes et moyennes dans le Tarn, 33 % de grandes exploitations en France) et 37 % de petites exploitations (31 % dans le Tarn). Même si comme partout en France, la tendance est à la disparition des petites exploitations au profit de l'agrandissement d'autres, il y a davantage de petites exploitations en Hautes Terres d'Oc que dans le Tarn et en France ce qui est certainement lié à la production dominante (élevage extensif et surtout à la topographie (zone de montagne).

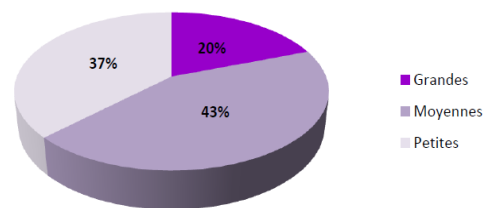


FIGURE 155 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR TAILLE

La reprise des exploitations

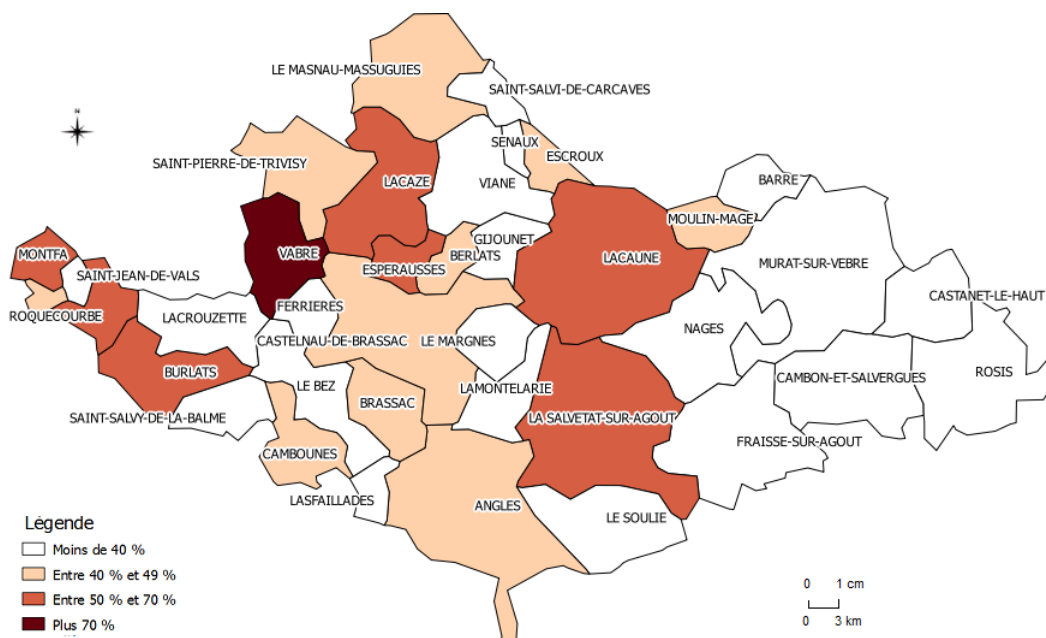
Les chiffres des exploitations sans successeur connu peuvent s'exprimer à partir de deux paramètres distincts:

- le nombre total d'exploitations, auquel cas nous évaluons le devenir des structures.
- la SAU totale, auquel cas nous évaluons le devenir des terres agricoles.

Sous cette expression, on désigne les structures dont le chef d'exploitation ou le plus âgé des co-exploitants a atteint au moins 50 ans et pour lesquelles aucun successeur n'est connu.

[L'incertitude sur certaines données résulte du secret statistique, appliqué lorsque moins de 3 exploitations sont situées sur une même commune].

Des chefs d'exploitation vieillissants



CARTE 156 : TAUX DE CHEFS D'EXPLOITATION QUI AVAIENT 50 ANS ET PLUS EN 2010

Attention, beaucoup de communes sont concernées par le secret statistique.

Pour 41 % des exploitations agricoles, le chef d'exploitation avait 50 ans ou plus en 2010. Pour 10 %, le chef d'exploitation avait 60 ans ou plus en 2010. Sur 7 communes, la moitié ou plus des agriculteurs a au moins 50 ans. A Vabre, plus de 70 % des chefs d'exploitation avait 50 ans ou plus en 2010. A Lacaze, Espérausses, Lacaune, Montfa, Roquecourbe, Burlats, La-Salvetat-sur-Agout, entre 50 et 70 % des chefs d'exploitation avaient 50 ans ou plus en 2010. Pour Le Masnau-Massuguiès, Saint-Pierre-de-Trivisy, Escroux, Moulin-Mage, Berlats, Castelnaud-de-Brassac, Brassac, Cambounès, Saint-Germier et Anglès, entre 40 et 49 % des chefs d'exploitations avaient 50 ans ou plus.

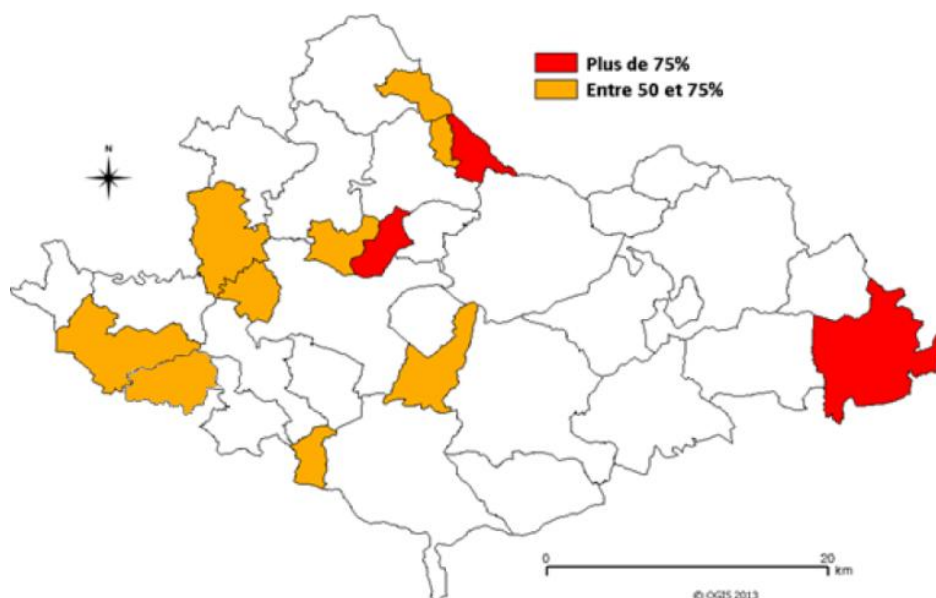
Détail pour les communes pour lesquelles au moins 40 % des agriculteurs avaient 50 ans ou plus en 2010 :

Commune	Nbre total d'exploitations	Tx d'exploitations dont le chef d'exploitation a 50 ans ou +
Vabre	24	71
Montfa	17	65
La-Salvetat-sur-Agout	26	62
Burlats	10	60
Lacaune	35	57
Lacaze	25	56
Espérausses	11	55
Roquecourbe	13	54
Anglès	23	48
Cambounès	19	47
Castelnaud-de-Brassac	59	47
Berlats	9	44
Moulin-Mage	18	44
Escroux	7	43
Brassac	10	40
Le Masnau-Massuguiès	45	40
Saint-Germier	10	40
Saint-Pierre-de-Trivisy	35	40

La reprise des exploitations en termes de nombre d'exploitations

On dénombre :

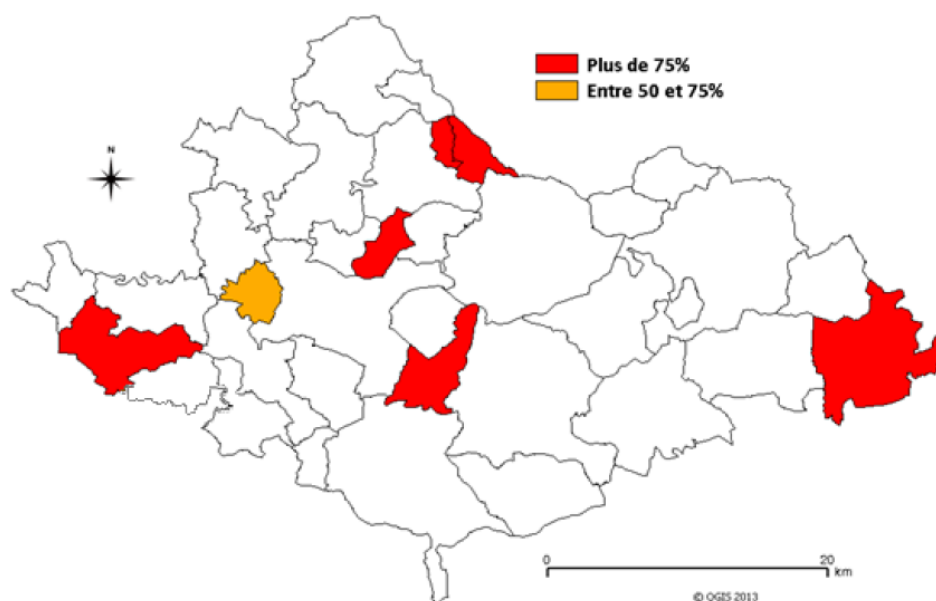
- 3 communes ont plus de 75% des exploitations dont l'exploitant ou l'un des co-exploitants a plus de 50 ans sans successeur connu
- 9 communes dont entre 50% et 75% des exploitations dont l'exploitant ou l'un des co-exploitants a plus de 50 ans sont sans successeur connu si l'on rapporte ce chiffre au nombre total d'exploitations.



CARTE 157 : COMMUNE DONT LE TAUX DE CHEFS D'EXPLOITATION QUI AVAIENT 50 ANS ET PLUS EN 2010 EST SUPERIEUR A 50 %

La reprise des exploitations en termes de SAU

On dénombre 6 communes dont au moins 75% de la SAU est exploitée par des exploitations dont le chef a au moins 50 ans et qui n'a pas de successeur connu et 1 commune dont entre 50% et 75% de la SAU est exploitée par des exploitations dont le chef a au moins 50 ans et qui n'a pas de successeur connu.



CARTE 158 : COMMUNE DONT AU MOINS 75 % DE LA SAU SONT EXPLOITES PAR DES CHEFS D'EXPLOITATIONS QUI AVAIENT 50 ANS ET PLUS EN 2010 EST SUPERIEUR A 50 %

Les actions locales en matière de transmission-reprise

Les actions du PETR

Dans le cadre du programme LEADER puis de l'appel à projet accueil de population qualifié, un travail sur les exploitations à transmettre a été réalisé. Des rencontres réunissant les techniciens des Chambres d'Agriculture (les conseillers de secteurs) et les techniciens de Hautes Terres d'Oc ont permis de procéder au repérage des exploitations à transmettre. Ce repérage s'est basé sur 3 listings :

- celui de Hautes Terres d'Oc
- celui de la Chambre d'Agriculture du Tarn
- celui de la Mutualité Sociale Agricole

Il a été complété et réajusté avec des élus.

A partir des connaissances du terrain des différents techniciens présents et des élus du territoire, les différentes exploitations ont été priorisées selon plusieurs critères: âge du chef d'exploitation, taille de l'exploitation, possibilités de développement. 74 exploitations ont été repérées comme devant faire l'objet d'une attention particulière :

- 14 exploitations ont été classées en priorité 1: exploitation très intéressante et chef d'exploitation né avant 1956.
- 5 exploitations ont été classées en priorité 2: exploitation très intéressante et chef d'exploitation né après 1956.
- 48 exploitations ont été classées en priorité 3: éventuellement (moins de potentiel, peu motivé...) et chef d'exploitation né avant 1956.
- 7 exploitations ont été classées en priorité 4: éventuellement (moins de potentiel, peu motivé...) et chef d'exploitation né après 1956.

En parallèle de ce repérage, une réunion d'information auprès des élus sur la problématique agricole a eu lieu. Cette réunion avait pour objectif de partager entre élus locaux et organismes agricoles l'enjeu de l'agriculture sur le territoire de Hautes Terres d'Oc et de la problématique de la transmission.

Des contacts ont été pris avec les 14 agriculteurs classés en priorité 1 :

- 2 reprises individuelles sont en cours.
- 3 agriculteurs sont en recherche d'associés, des fiches décrivant les offres de reprise ont été créées par le PETR.
- 1 cède progressivement ses terres et son exploitation à ses voisins.
- 6 envisagent de poursuivre l'activité au-delà de l'âge de la retraite.
- 2 sont en cours de réflexion avec accompagnement de la Chambre d'Agriculture.

Les associations AGERA et MARISE

Deux associations sur le territoire cherchent à favoriser l'installation pour maintenir la population agricole active et lutter contre la déprise agropastorale. Elles regroupent un public varié (agriculteurs, propriétaires,

candidats à l'installation, collectivités...) qui leur permettent de confronter les idées et de trouver des solutions collectives en particulier sur la thématique cessions/reprises des exploitations.

AGERA couvre les communes d'Angles et de Lamontélarie. MARISE couvre La-Salvetat-sur Agout, Le Soulié, Fraïsse-sur-Agoût et Cambon-et-Salvergues. Ces associations ont à plusieurs reprises pu accompagner des actions de cession-reprise ou de créations d'activité sur le territoire. Elles jouent un rôle important dans la mise en relation entre le cédant, le repreneur et les propriétaires fonciers. Ceci permet d'instaurer un dialogue entre le cédant et un repreneur et de lever certains points de blocage au moment de la reprise en particulier si ce dernier vient de l'extérieur. Cela permet également de sensibiliser les propriétaires à l'importance de maintenir une unité de production cohérente et dans certains cas d'éviter l'éparpillement des terres à destination de différents agriculteurs déjà en place.

En outre, ces associations mettent en place des actions collectives de débardage, débroussaillage de certaines surfaces ou encore de remise en état de clôtures pour aider à la mise en route des jeunes installés.

Dans d'autres cas, certaines installations ont pu être possibles grâce à la mise à disposition de terres communales recréant ainsi des structures de tailles suffisantes pour maintenir une activité rentable. Cette mise à disposition à un coût raisonnable limite considérablement les investissements liés au rachat de capitaux et facilite d'autant la mise en place d'un nouvel agriculteur. L'accès au foncier reste donc un élément essentiel dans le parcours à l'installation.

Outre les difficultés d'ordre économique, deux enjeux se dessinent dans la reprise des exploitations agricoles du territoire :

- d'une part, l'importance du dialogue entre cédant et repreneur qui peut dans certains cas être un frein à l'installation. En ce sens, l'action des associations pour mettre en relation tous les acteurs est essentielle.
- D'autre part, la nécessité de pouvoir accéder à une unité d'exploitation cohérente pour les repreneurs. La sensibilisation des propriétaires fonciers à cet écueil et la mise à disposition de terres par les collectivités sont ici deux outils de choix dans l'accès au foncier pour les nouveaux installés.

La maîtrise foncière sur la montagne du Haut Languedoc ⁶² :

Devant le recul des surfaces exploitées et la progression de la forêt, se pose la question de la maîtrise foncière. En effet, nous constatons que lorsque l'accès au foncier est facilité (c'est le cas sur-Fraïsse-sur-Agout grâce à l'AFP), ce recul est moins marqué. Comment expliquer ces difficultés d'accès au foncier?

Il semble, d'une part, que l'accès à de nouvelles surfaces à un coût raisonnable pour les systèmes d'exploitation est parfois difficile, quelque soit le mode de faire valoir. Les prix pratiqués sont élevés et les parcelles les plus pauvres ou les plus difficiles à exploiter sont ainsi plus facilement délaissées par les agriculteurs car peu rentable (il semblerait que les propriétaires ne tiennent pas toujours compte des contraintes de leurs parcelles : accès pentes, rendement... et maintiennent des prix élevés compte tenu de la valeur réelle de ces surfaces). Ceci peut expliquer en partie ce désintéressement pour les zones intermédiaires. Des parcelles à vocation agricole sont aujourd'hui à la vente. Mais le coût d'achat et le coût d'aménagement de la parcelle remettent en cause la rentabilité de l'investissement et elles ne trouvent pas preneur agricole. Mais dès que les coûts tombent, très vite une concurrence entre agriculteurs s'instaure.

⁶² *Diagnostic OCAGER, Com. Com. de la Montagne du Haut Languedoc, mars 2010.*

Différents leviers d'actions peuvent être utilisés; dans certains cas l'acquisition du parcellaire est réalisée par un tiers voire une collectivité. Par ailleurs il peut y avoir un accompagnement fort sur les aménagements fonciers et pastoraux liés à l'utilisation du parcellaire.

D'autre part, nous constatons que certains propriétaires ne mettent pas à disposition leur foncier. Au cours de l'enquête, seul un agriculteur sur cinq a des problèmes de maîtrise foncière sur les parcelles qu'il exploite. Par contre une concurrence à l'accès au foncier est ressentie. Les remarques lors de l'enquête soulignent bien la pression entre voisins. Si la situation ne semble pas alarmante, elle est tout de même le signe d'une certaine précarité qui peut remettre en cause l'évolution du système à long terme chez certains. Plusieurs raisons peuvent expliquer la réticence des propriétaires :

- La question de l'engagement peut effrayer certains d'entre eux qui hésitent à contractualiser avec un agriculteur sous le statut du fermage, qui tend à protéger prioritairement ce dernier (le bail à ferme « classique » implique un engagement pour une durée minimum de 9 ans, renouvelable tacitement. Le fermier alors en place reste prioritaire pour poursuivre l'exploitation des terrains. Ceci peut poser problème en cas de conflit propriétaire/locataire). S'il existe d'autres formes de contractualisation (commodats, convention de pâturage) le bail à ferme reste néanmoins largement majoritaire. Un guide pratique juridique a été réalisé pour faire connaître les outils mobilisables sur le foncier agricole.
- D'autres, peu concernés par l'activité agricole, souhaitent pouvoir jouir de leur surfaces comme bon leur semblent.
- Ensuite, les révisions régulières des documents d'urbanismes locaux, laissent entrevoir la possibilité d'une valorisation patrimoniale, plus lucrative que le statut de terres agricoles.
- Enfin, la fiscalité jusque là plus avantageuse incite certains propriétaires à mettre en place des parcelles forestières. Peut être que proposer aux propriétaires fonciers de valoriser leur revenu en acceptant de louer leur terrain aux agriculteurs permettrait de les inciter à louer leurs terres car : **baux de fermage contraignants + revenus minimes = refus de louer (voire spéculation si enjeu) = abandon des terres = fermeture des milieux** Une augmentation significative des loyers serait peut-être une alternative à l'achat de terres.

SYNTHESE EXPLOITATIONS AGRICOLES.

→ Comme partout en France, le nombre d'exploitations a diminué entre 2000 et 2010. La perte s'élève à 23% des exploitations (195 unités). Cette diminution s'inscrit dans la tendance observée depuis 1979. La déprise agricole, bien qu'elle soit réelle sur la période 2000-2010, semble ralentir après une forte diminution du nombre d'exploitations observée entre 1988 et 2000 (41 % d'exploitations en moins). Diminution à nuancer en termes de SAU au regard de l'agrandissement des exploitations.

La diminution du nombre des exploitations explique la baisse de la SAU sur Lacaze, Barre, Burlats, Brassac, Ferrières et Lasfaillades.

→ Enjeu du maintien des exploitations pour maintenir l'activité économique et les milieux ouverts sur les communes agricoles.

Piste d'action EXPLOITATIONS AGRICOLES : travailler sur la reprise des exploitations avec les chambres d'agriculture du Tarn et de l'Hérault.

1.2.2.2.3.5°- Une agriculture de groupe structurée par des filières d'élevage.

L'agriculture est une activité très présente sur le territoire, elle compte plus de 1 000 emplois sur le territoire (et environ 9% de la valeur ajoutée). On atteint au total 958 UTA (1 Unité de Travail Annuel équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année). L'agriculture fait travailler au minimum 855 chefs d'exploitations et coexploitants, 111 conjoints actifs non déclarés comme coexploitants (beaucoup de secret statistique : 20 communes), 87 autres actifs familiaux, 3 salariés permanents hors famille (beaucoup de secret statistique : 13 communes)

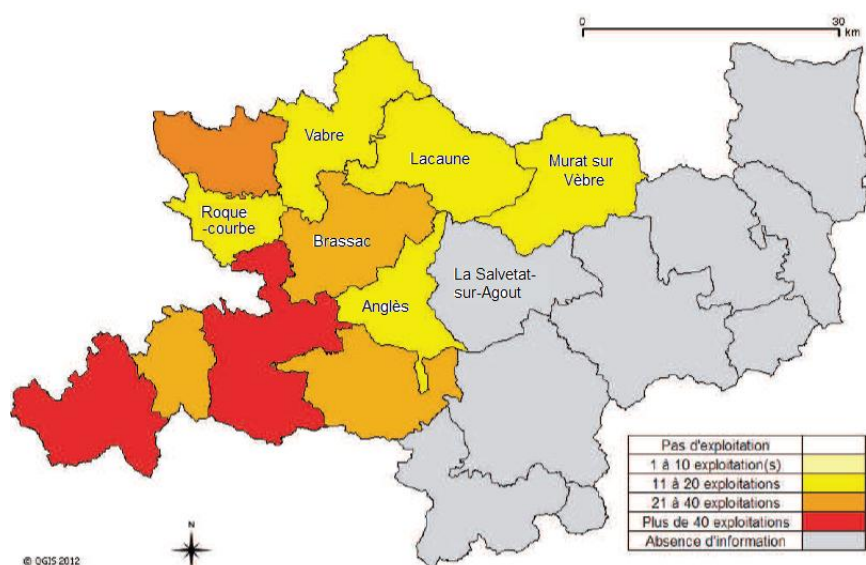
Ce secteur d'activité est structuré par des filières d'élevage (AOC Roquefort, bovins viande et ovins viande) et organisé pour son développement autour de groupements d'agriculteurs : GDA (Groupement de Développement Agricole) - GVA (Groupement de Vulgarisation Agricole) présents sur l'ensemble du territoire.

De même, l'agriculture de groupe est très présente : le territoire est caractérisé par 30% de GAEC (et 7 % d'EARL avec coexploitants) contre 8 % dans le Tarn, 7 % dans l'Hérault et 15 % en France.

C'est cette structuration qui entraîne certainement en partie le dynamisme de ces agriculteurs qui, accompagnés par la chambre d'agriculture du Tarn et le PÉTR Hautes Terres d'Oc sont à l'initiative de projets dont le but est d'augmenter la valeur ajoutée de leur production : associations pour commercialiser en direct par le biais de marchés ou de magasins, outils de transformation en commun (atelier de découpe)...

1.2.2.2.3.6°- Les circuits courts de commercialisation

Les données sont issues de la chambre d'agriculture du Tarn et sont présentées à l'échelle cantonale. Nous ne disposons pas de cette analyse pour le département de l'Hérault⁶³.



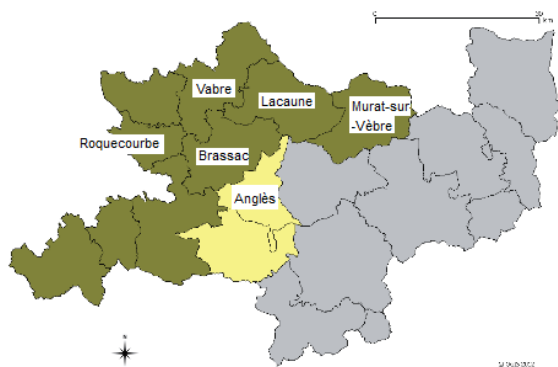
Sur le territoire de Hautes Terres d'Oc, c'est le canton de Brassac qui compte le plus d'exploitations commercialisant leurs produits en circuits courts. Il possède une trentaine d'exploitations en circuits courts. Les autres cantons tarnais comptent tous entre 11 et 20 exploitations en circuits courts.

CARTE 159 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALISANT LEURS PRODUITS EN CIRCUITS COURTS PAR CANTONS TARN AIS. PAC PNRHL

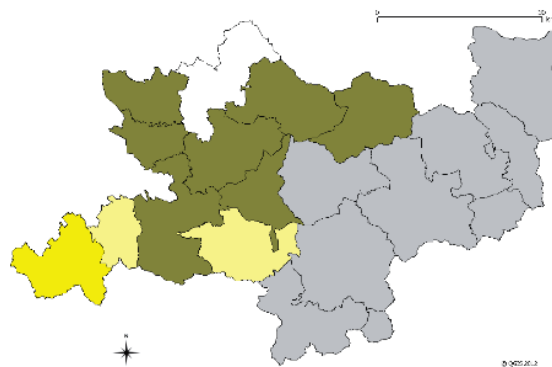
Lorsque l'on va dans le détail des productions, on se confronte souvent au secret statistique. La légende ci-contre a été utilisée pour montrer où se situent les secrets statistiques sur les cartes ci-dessous. Lorsqu'il y a secret statistique cela signifie qu'une ou deux exploitations ont recours aux circuits courts.

Pas d'exploitation	
1 à 5 exploitation(s)	
6 à 10 exploitations	
11 à 20 exploitations	
Plus de 20 exploitations	
Secret statistique	
Absence d'information	

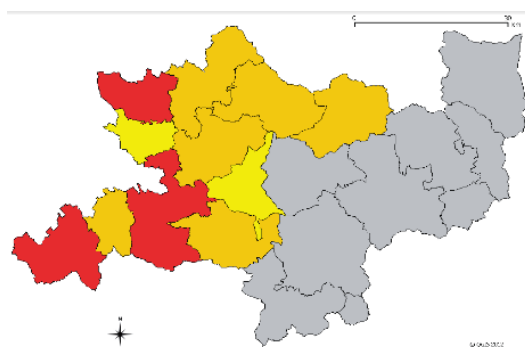
⁶³ Source : Porter A Connaissances du PNR Haut Languedoc, l'agriculture dans le PNR du Haut Languedoc, sept. 2012.



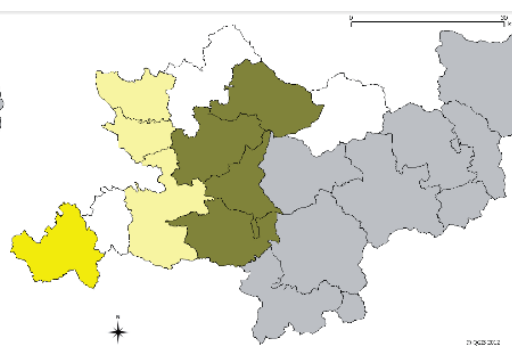
Lait et produits laitiers



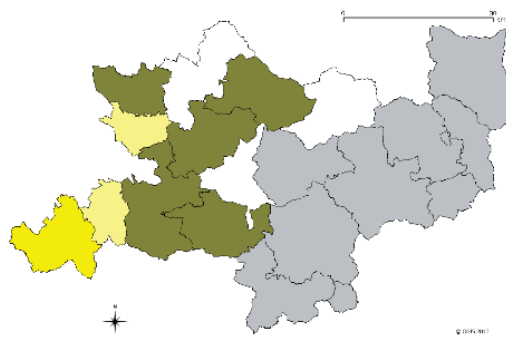
Œufs et volailles



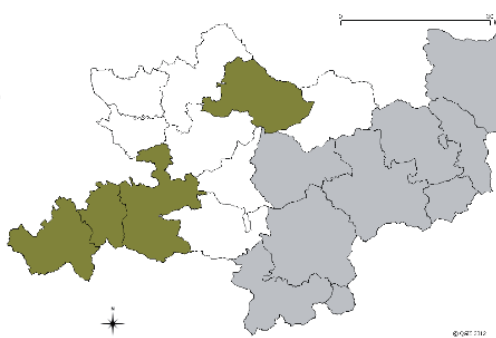
Autres produits animaux (viande...)



Miel

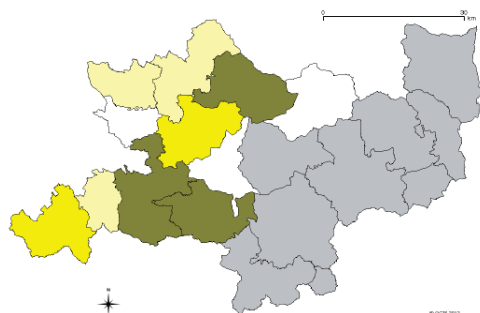


Légumes



Fruits

Logiquement, les produits liés à l'élevage, viande et lait, sont vendus en circuits courts sur tout le territoire (entre 6 et 20 exploitations). Les légumes produits sont majoritairement des pommes de terre.



Autres produits alimentaires et non alimentaires

Seul le canton de Lacaune dispose d'exploitations en circuits courts dans l'ensemble des productions.

Sur les cantons tarnais du territoire, La DRAAF Midi-Pyrénées⁶⁴ compte 109 exploitations pratiquant les circuits courts de commercialisation dans son analyse thématique du RGA 2010 dont 75 qui vendent de la viande (« Autres produits animaux » sachant que les 2 autres catégories pour l'élevage sont « lait et produits laitiers » et « œufs et volailles »). 19 % des exploitations tarnaises du territoire pratiquent la vente en circuits courts.

Cantons	Tous produits	Lait et produits laitiers	Œufs et volailles	Autres produits animaux	Légumes	Fruits	Miel	Vin	Autres produits alimentaires et non alimentaires
Angles	11	3	S	6			S		
Brassac	31	S	S	19	S		S		8
Lacaune	20	S	S	16	S	S	S		S
Murat-sur-Vèbre	14	S	S	12					
Roquecourbe	16	S	S	10	3		3		
Vabre	17		S	12					4
TOTAL HTO Tarn	109	3		75	3		3		12

CARTES ET FIGURE 160 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR TYPE DE PRODUITS VENDUS EN CIRCUITS COURTS PAR CANTON. PAC PNRHL

Le canton de Brassac (31 exploitations) compte le plus d'exploitations pratiquant la vente en circuits courts. Il est à noter que le canton de Roquecourbe, bien que ne possédant pas le plus d'exploitations agricoles (9,5% de Hautes Terres d'Oc) arrive en 4^{ième} position des cantons tarnais.

Le Pays Sidobre-Monts de Lacaune a mené en 2008 et 2009 une action sur les circuits courts qui a permis de répertorier 90 agriculteurs pratiquant la vente directe (sur 550, soit 16 %). 40 % des agriculteurs recensés commercialisaient de la viande bovine, 18 % des ovins viande, 14 % de la volaille ou des canards gras, 12 % des produits laitiers ; un guide des producteurs a également été réalisé en 2009 dans lequel 46 agriculteurs sont répertoriés. La carte ci-dessous les localise.

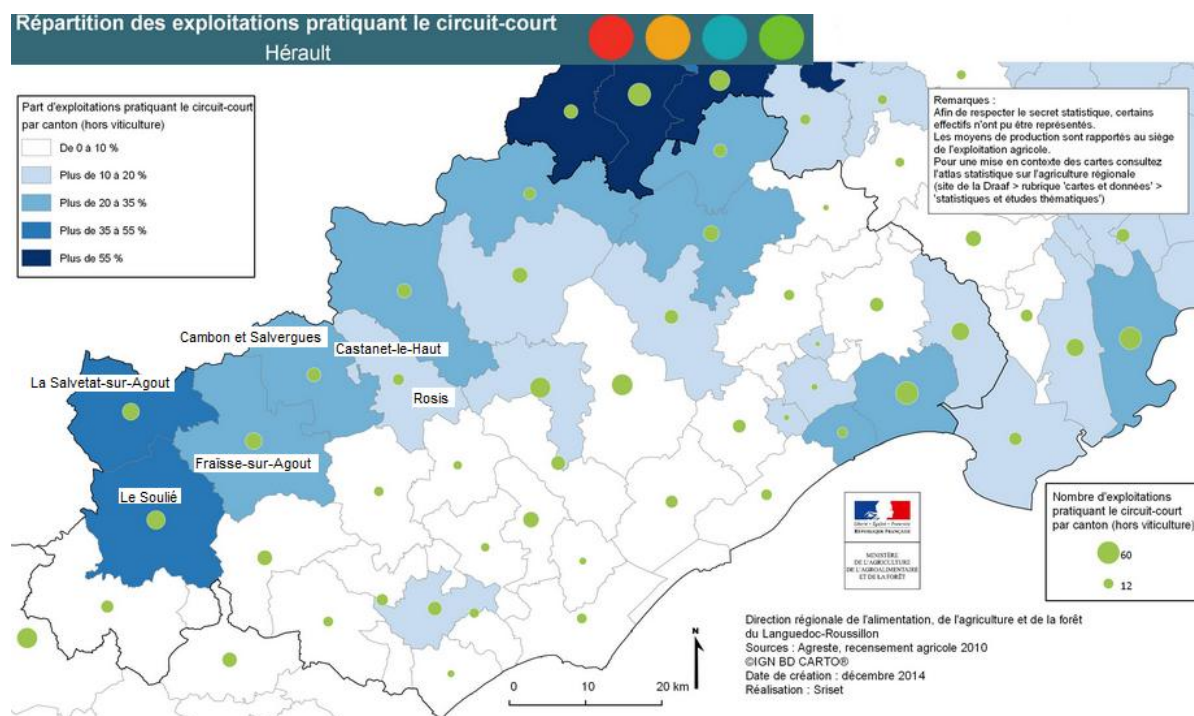


FIGURE 161 : CARTE LOCALISANT 46 PRODUCTEURS PRATIQUANT LA VENTE DIRECTE SUR LA PARTIE TARNAISE DU SCoT/ PETR HTO.

⁶⁴ Source : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Circuits-courts-par-canton>. RGA 2010.

Le département du Tarn est le deuxième département en nombre d'exploitations pratiquant les circuits courts en Midi-Pyrénées : 1336 exploitations pratiquent les circuits courts sur les 9 005 de Midi-Pyrénées ; il se situe juste derrière la Haute-Garonne avec 1 351 exploitations et devant le Gers avec 1 232 exploitations. Cela signifie que 22 % des exploitations tarnaises commercialisent en circuits courts (21 % en France).

Sur la partie héraultaise du territoire Montagne du Haut Languedoc, la DRAAF du Languedoc-Roussillon a établi la carte suivante :



CARTE 162 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS PRATIQUANT LE CIRCUIT COURT DANS L'HERAUMT. DRAAF LANGUEDOC6ROUSSILLON.

Entre 20 et 35 % des exploitations pratiquent la vente en circuits courts dans la partie héraultaise des Hautes Terres d'Oc, le taux est plus important sur les communes de La-Salvetat-sur-Agout et Le Soulié.

La CC. Montagne du Haut Languedoc a édité un guide des producteurs qui confirme ces taux : une trentaine d'exploitations agricoles (sur 100) pratiquant la vente directe y est identifiée (cf. carte ci-dessous). Ce guide n'est cependant pas exhaustif puisque seuls les agriculteurs le souhaitant y figurent. Par exemple, les agriculteurs pratiquant la vente directe à Castanet-le-Haut n'y apparaissent pas.

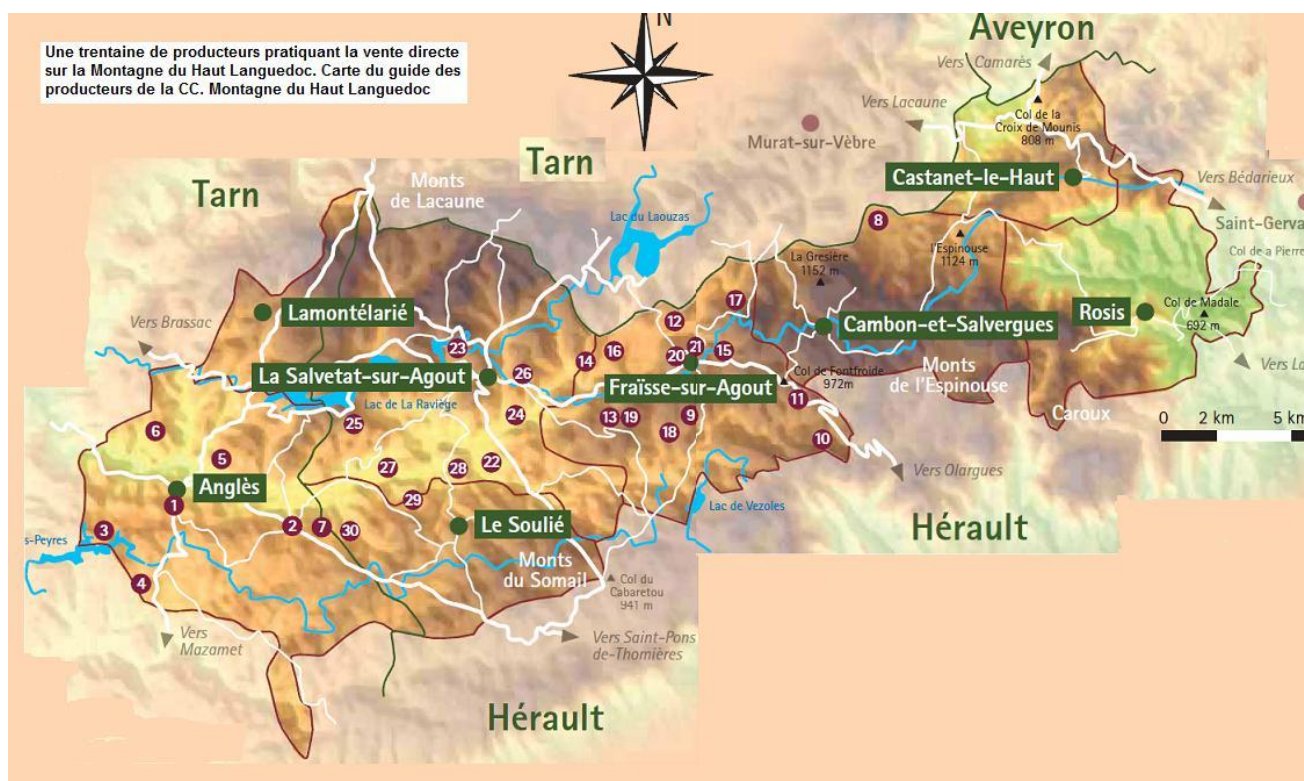


FIGURE 163 : CARTE LOCALISANT TRENTE PRODUCTEURS PRATIQUANT LA VENTE DIRECTE SUR LA PARTIE HERAULTAISE DU SCOT. CCMHL

Les productions vendues en direct sont en majorité issues de l'élevage : 13 producteurs vendent directement de la viande bovine, 5 de la viande de cochon et/ou de la charcuterie, 4 de la viande d'agneau-mouton-brebis, 2 des produits laitiers à base de lait de brebis, 3 des canards gras, 2 des fromages de chèvre et/ou pâté de chevreaux, 4 des fruits rouges transformés ou pas, 2 du jus de pommes et/ou poires, 3 des pommes de terres, 2 des volailles ou des œufs, 2 du miel et produits de la ruche, 1 des légumes.

L'ADES Solidarité Montagne, le Pays Sidobre-Monts de Lacaune et aujourd'hui le PETR Hautes Terres d'Oc a toujours accompagné, en partenariat avec les chambres d'agriculture, les agriculteurs dans leurs projets individuels et collectifs dans le domaine des circuits courts. Par exemple, des réflexions ont été menées pour créer des ateliers de transformation. Un atelier de découpe a ainsi vu le jour en 2005 à Castelnau-de-Brassac, il a été repris en 2009, grâce à l'accompagnement du Pays, par une trentaine d'éleveurs de la Montagne ; les éleveurs l'ont cédé aujourd'hui à un artisan qui réalise de la prestation de service avec un potentiel de 100 clients agriculteurs. Des associations de producteurs ont été créées pour l'organisation de marchés et l'une d'elles a ouvert un magasin de producteurs à Castelnau-de-Brassac (aujourd'hui fermée). Une unité de fabrication de produits surgelés a également ouvert récemment au sein d'un hôtel d'entreprises agroalimentaire à Murat-sur-Vèbre.

SYNTHESE Circuits Courts

Sur le territoire Hautes Terres d'Oc, environ 200 exploitations utilisent les circuits courts de commercialisation soit 31 % des exploitations qui sont majoritairement productrices de viande. Ce taux est au-dessus des moyennes nationales (21 % contre 18,5% pour la France Métropolitaine), tarnaise (21 %) et héraultaise.

1.2.2.2.3.7° - Les signes officiels de qualité et les réseaux

- Saveurs du Tarn : 2 exploitations

Cette marque est développée par le Conseil Départemental du Tarn.

Un producteur de produits laitiers basé à Moulin-Mage et une unité d'embouteillage à Castelnau-de-Brassac y adhèrent.

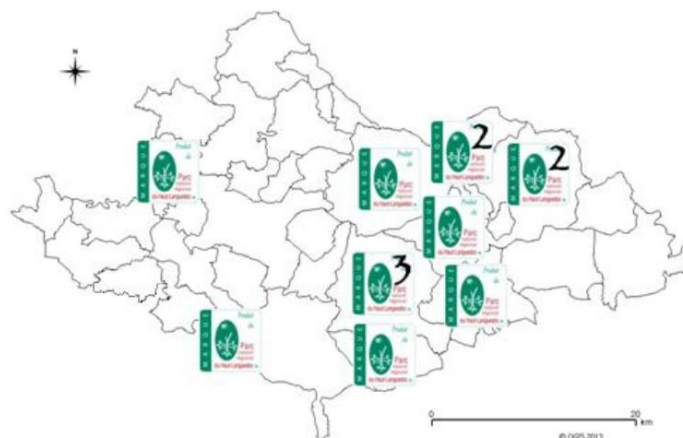
13 artisans en font partie dont 8 charcutiers-salaisonner et le syndicat des salaisons de Lacaune, des artisans fabricant du jus de pommes, des chips, du fromage, des plats cuisinés

- Sud de France : 4 exploitations

Marque développée par la Région Languedoc-Roussillon : 4 adhérents (Fraise-sur-Agout, La-Salvetat-sur-Agout).

- La marque Parc : 13 exploitations

En 2012, 13 éleveurs ont obtenu la Marque Parc viande bovine.



CARTE 164 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS DISPOSANT DE LA MARQUE PARC VIANDE BOVINE EN 2012. PNRHL

Deux exploitations bénéficient également de la marque Parc à La-Salvetat-sur-Agout, une pour le miel l'autre pour le jus de pommes.

- AOP Pélardon : une exploitation

Une seule exploitation produit du fromage en AOP Pélardon, elle est basée à Cambon-et-Salvergues.

- AOP Roquefort

Selon la confédération de Roquefort, 1 954 exploitations en 2014 produisent du lait de brebis ce qui représentent environ 4 500 actifs et 769 000 brebis réparties sur 6 départements et 2 régions. Les exploitations sont en général spécialisées en ovin lait (70 %). Certaines ont un deuxième atelier : vaches allaitantes (20 %) vaches laitières (3 %) brebis allaitantes (9 %) chèvres (2%).

Sur le territoire, 150 exploitations produisaient du lait de brebis en 2010.

Une coopérative de 50 agriculteurs fabrique et commercialise du Roquefort : La Pastourelle (adhérant à la coopérative les Fromageries occitanes).

- Agriculture biologique : 36 exploitations.

36 exploitations des Hautes Terres d'Oc pratiquent l'agriculture biologique en 2015 :

- 20 dans le Tarn dont 12 pratiquant la vente directe et 3 proposant des activités à la ferme,
- 16 dans l'Hérault dont la moitié pratiquant la vente directe et 3 proposant des activités à la ferme.

10 exploitations produisent de la viande bovine, les productions sont assez diversifiées entre viande porcine et charcuterie, pommes de terre, fruits et légumes, fromage, miel.

A noter que parmi ces 36 exploitations labellisées en agriculture biologique, 3 exploitations adhèrent également à la marque Nature et Progrès. Si on rapporte ce nombre au nombre total d'exploitations en 2010, le taux d'exploitations pratiquant une agriculture biologique est de 5,5 %.

En 2011, en Midi-Pyrénées, 5 % des exploitations pratiquaient l'agriculture biologique (2 428 exploitations AB), 4,5 % en France métropolitaine.

Si on rapporte les nombres départementaux, régionaux et nationaux d'exploitations AB en 2015 au nombre d'exploitations en 2010, on arrive à 6,6 % d'exploitations dans le Tarn (403 exploitations AB en 2015), 7,8 % dans l'Hérault (774 exploitations), 7,6 % en Midi-Pyrénées (3 610 exploitations), 9,9 % en Languedoc-Roussillon (3 038 exploitations), et 5,7 % en France (29 204 exploitations AB en 2015).

Hautes Terres d'Oc est en-dessous des taux départementaux, régionaux et nationaux avec 5,5 % des exploitations pratiquant l'agriculture biologique.

- Les autres signes de qualité

D'autres exploitations bénéficient de label rouge, AOC, IGP, AOP pour la viande, de l'appellation zone de Montagne. 24 communes sont situées dans l'aire de production de l'IGP "Veau d'Aveyron et du Ségala" (exclusion des communes du Nord Ouest et du Sud). Les communes de Montfa et Saint-Germier sont incluses dans l'aire géographique de production de l'ail rose de Lautrec.

De nombreux éleveurs de brebis fournissant le lait pour fabriquer le Roquefort se sont rassemblés pour travailler sur la valorisation des agneaux. Il existe la marque « Agneau Fermier des Pays d'Oc » et également l'appellation « Agneau du patrimoine Lacaune » qui est portée par la filière ovine réunie au sein de l'Association Interprofessionnelle de Promotion des Agneaux du Bassin de Roquefort (Agno'InterPro) : les éleveurs naisseurs, les éleveurs engraisseurs, les bergeries collectives et les entreprises de commercialisation de viande se sont fédérés autour du projet « Relier l'agneau à son terroir ! ». 2 200 éleveurs sont ainsi représentés.

SYNTHESE Signes Officiels de Qualité.

En Midi-Pyrénées, 22 % des exploitations possèdent un Signe Officiel de qualité, 26 % en France.

En Hautes Terres d'Oc, les signes officiels de qualité sont marqués par l'AOP Roquefort qui à lui seul permet d'arriver à 23 % d'exploitations sous signe officiel de qualité.

Peu d'exploitations pratiquent l'agriculture biologique.

1.2.2.2.3.8°- La diversification vers l'accueil à la ferme.

Certains agriculteurs se diversifient vers l'accueil à la ferme en proposant de la vente à la ferme, de l'hébergement, de la restauration, des séjours ou des activités de loisirs (visite, ferme pédagogique, ferme de découverte, séjours pour enfants etc.).

Sont ici référencés les réseaux spécifiques au monde agricole : Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan et le Réseau Racine (CIVAM 34), Gîte de France lorsque l'hébergement est classé dans les séjours à la ferme.

- Bienvenue à la Ferme,

3 adhérents Bienvenue à la Ferme : chambres d'hôte, gîte d'étape et de séjours, ferme équestre avec séjours pour les enfants, tous dans le Tarn.

6 adhérents Bienvenue à la Ferme vendant des produits à la ferme (il y en a 51 dans le Tarn, 101 dans l'Hérault)

- Accueil Paysan,

1 exploitation fait partie du réseau à Fraïsse-sur-Agout. Il s'agit d'un éleveur d'ovins (viande d'agneau et confitures). Il propose 5 gîtes et un camping, un lac de pêche, une table d'Accueil Paysan (viande d'agneau), fruits rouges (confitures).

- Réseau Racine 34 (séjour d'accueil éducatif pour les enfants)

1 exploitation à La-Salvetat-sur-Agout.

- Gîte de France

1 exploitation classée dans les séjours à la ferme.

Certaines exploitations agricoles se sont diversifiées et n'appartiennent pas à un réseau. On peut citer une ferme auberge à Murat-sur-Vèbre, quatre fermes proposant des visites (élevage caprin à Murat-sur-Vèbre, 3 à Moulin-Mage pratiquant l'élevage ovin, bovin ou porcin), une pisciculture qui propose une activité de pêche à Castelnau-de-Brassac.

SYNTHESE Accueil à la ferme

Peu d'exploitations proposent de l'accueil à la ferme et peu adhèrent à des réseaux d'accueil à la ferme. C'est souvent le manque de temps ou de "vocation" pour l'accueil qui empêche les agriculteurs de proposer de l'accueil à la ferme. Certains pratiquent l'accueil à la ferme sans appartenir à un réseau qu'ils jugent trop contraignant.

1.2.2.2.3.9°-Agriculture et agroalimentaire locale

Quelques artisans s'approvisionnent auprès des agriculteurs du territoire pour fabriquer leurs produits. Ils ont des exigences dans le mode de production: une charcuterie à Moulin-Mage et une laiterie à Viane.

Les éleveurs fournissant la charcuterie de Moulin-Mage doivent répondre au cahier des charges de la micro-filière **Apalhat** (cochon élevé sur la paille).

La laiterie de Viane s'approvisionne auprès de 25 producteurs locaux (rayon de 20 km) pour le lait de brebis et le plus localement possible pour les autres laits. Les éleveurs doivent proscrire l'ensilage pour

l'alimentation de leurs bêtes et la laiterie les encourage à privilégier le séchage du fourrage en grange. Cette laiterie a développé une gamme variée avec tous les types de lait et propose depuis quelques années des fromages bio.

D'autres artisans travaillant dans l'agroalimentaire ; en plus de la fabrication de charcuterie-salaison, sont présents sur le territoire : une entreprise fabriquant des chips à Barre, des brasseurs à Nage et Lamontelarié, un fabricant de whisky à Fraïsse-sur-Agout (projet), 3 unités d'embouteillage d'eau minérale à Castelnau-de-Brassac, Lacaune, La-Salvetat-sur-Agout.

SYNTHESE AGRICULTURE

Une SAU stable

- Une SAU stable avec des situations disparates, une SAU sauvegardée dans les communes à dominante agricole sauf à Lacaze, Barre, Lacaune et Viane : perte de SAU entre 26 et 9 %.
- Enjeux de maintien de la SAU sur les communes où seule l'activité agricole est présente : Cambounès, Escroux, Berlats, Ferrières, Lasfaillades et Saint-Jean-de-Vals et pour le maintien des milieux ouverts.
- Diminution de la superficie toujours en herbe au profit des terres labourables.

Une diminution des exploitations qui ralentie mais des agriculteurs vieillissant.

- Perte de près de 23% des exploitations qui s'inscrit dans la tendance observée depuis 1979. La déprise agricole qui semble ralentir entre 2000-2010 par rapport à 1988- 2000 . Diminution à nuancer en termes de SAU au regard de l'agrandissement des exploitations.
- 40 % des chefs d'exploitations qui avaient plus de 50 ans en 2010.

Un territoire d'élevage extensif avec une surface fourragère représentant plus du 1/4 de la superficie.

Des exploitations pratiquant les circuits courts de commercialisation

→ 31 % des exploitations qui sont majoritairement productrices de viande pratiquent les circuits courts de commercialisation. Ce taux est au dessus des moyennes nationales (21 % contre 18,5% pour la France Métropolitaine) et tarnaise (21 %) et héraultaise.

Des signes officiels de qualité dominés par l'AOP Roquefort mais peu d'exploitations pratiquent l'agriculture biologique.

Un tourisme à la ferme peu développé : peu d'exploitations proposent de l'accueil à la ferme et peu adhèrent à des réseaux d'accueil à la ferme. Le manque de temps et de motivation sont les principaux freins.

ENJEUX AGRICULTURE :

- Travailler sur la reprise des exploitations.
- Pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs, travailler sur le foncier agricole, sur de nouveau mode de gestion des exploitations.
- Travailler sur la transformation et la commercialisation en circuits courts des produits de la ferme.
- Développer l'accueil et le tourisme à la ferme.
- Travailler sur l'organisation du travail.

1.2.3. DES FILIERES EN DEVELOPPEMENT

1.2.3.1- UNE DESTINATION TOURISTIQUE ATTRAYANTE MAIS ENCORE MAL CONNUE

1.2.3.1.1- Les atouts touristiques du territoire

Les paysages naturels variés et préservés de Hautes Terres d'Oc (le plateau des Lacs, les montagnes, les vallées, le plateau granitique du Sidobre, les plateaux du Caroux et de l'Espinouse) constituent un atout touristique majeur où sont développées plus particulièrement les activités de pleine nature.

Les Monts de Lacaune



Les Monts de Lacaune présentent de splendides espaces de forêts, de vallées et de bocage liés à l'agriculture d'élevage. Ils sont soulignés par la dorsale montagneuse où culminent les Pics du Montalet et de Montgrand, points les plus hauts du Tarn.

Le Sidobre



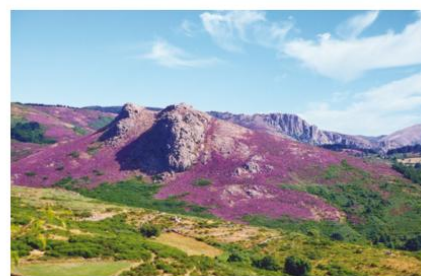
L'ouest du territoire est caractérisé par les paysages remarquables du massif granitique du Sidobre. Les rivières de rochers, les rochers tremblants, les blocs aux formes étonnantes constituent son originalité.

Le Plateau des Lacs



Au sud-est des Monts de Lacaune débute le plateau des Lacs, avec le lac du Laouzas, le lac de la Raviège et le lac des Saint Peyre. Ces lacs sont des retenues d'eau destinées à produire de l'énergie hydroélectrique mais sont également de merveilleux lieux de baignade et d'activités nautiques.

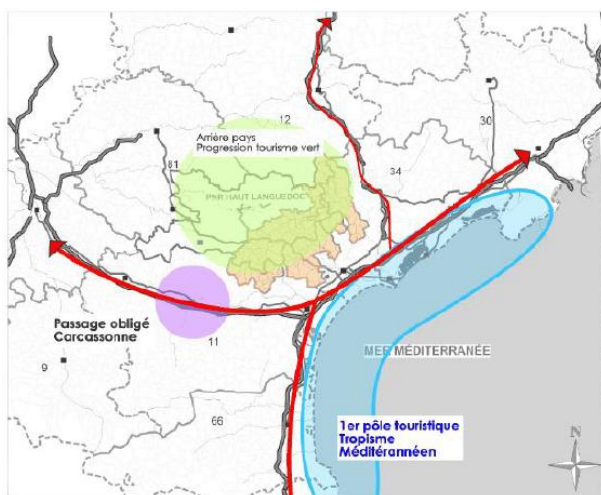
Le Caroux et l'Espinouse



A l'est, les massifs du Caroux et de l'Espinouse s'inspirent déjà des Cévennes. L'influence méditerranéenne, plus sensible sur ce versant, offre des paysages contrastés propices à tous les sports de pleine nature.

Les milieux variés à la riche biodiversité qui leur est associée constituent également un atout : les milieux ouverts agricoles, les pelouses et landes sèches, les prairies, les forêts, l'eau sous toutes ses formes....





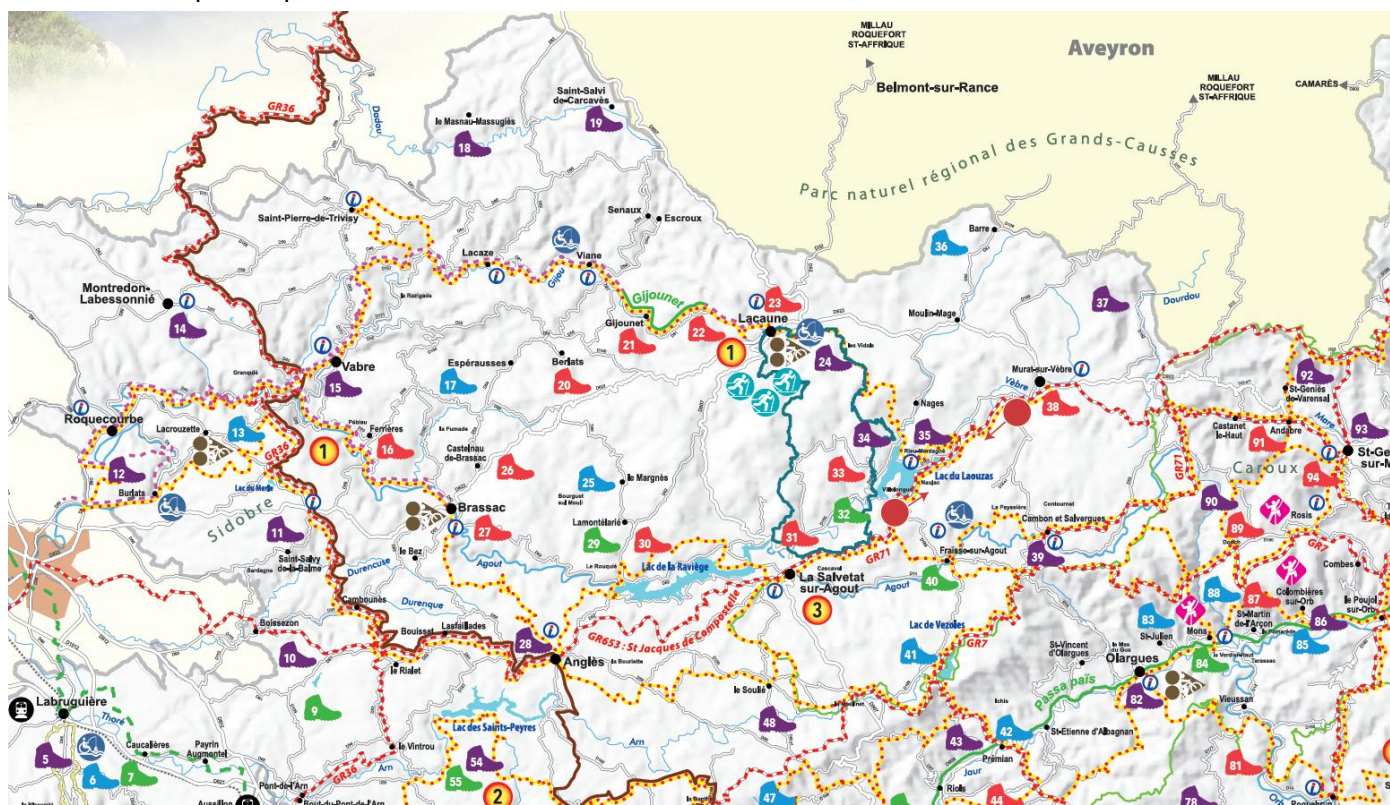
Une position stratégique d'arrière-pays permet de capter les touristes venant des autres lieux touristiques proches.

L'appartenance au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc constitue également un atout.

1.2.3.1.2- Une offre d'activités riche et diversifiée

1.2.3.1.2.1- Les activités de pleine nature

Les Hautes Terres d'Oc disposent d'une offre d'activités, et plus particulièrement d'activités de pleine nature riche et diversifiée. Les activités de pleine nature contribuent à l'attractivité touristique du territoire et à la qualité de vie de ses habitants. Les dominantes sont les activités liées à l'eau (de la baignade à la pêche) et l'itinérance. De nombreux sentiers de découverte ludiques et pédagogiques ont également été développés ces dernières années pour faire découvrir les spécificités du territoire (savoir-faire, tradition culinaire, espaces naturels et paysages, ...) au plus grand nombre et étoffer l'offre destinée aux familles. Ce sont près de 3 000 km de sentiers de randonnées et de balades qui sont à découvrir à pied, à vélo ou à cheval et même en ski et raquettes pour certains.



CARTE 165: CARTE RANDONNEE PNRHL 2016. ZOOM HAUTES TERRES D'OC.

La randonnée pédestre.

L'offre concernant la randonnée pédestre est très complète, de la randonnée facile pour un public familial à des itinéraires très difficiles avec des distances et des dénivelés élevés en passant par de l'itinérance sur plusieurs jours.

Au total près de 1 200 km balisés et entretenus par les communes, les Communautés de communes, les départements et les comités départementaux couvrent le territoire (sans compter les GR):

- ✓ Des boucles à la journée : 70 sentiers répartis sur tout le territoire dont une cinquantaine est labellisée PR.
- ✓ Des boucles en itinérance sur plusieurs jours :
 - 2 itinéraires labellisés GR de Pays interconnectés :
 - GRP Tours dans la Montagne du Haut Languedoc : 3 boucles de 3 à 7 jours sur 150 km.
 - GRP Hautes Terres d'Oc : 3 boucle de 7 à 12 jours avec des possibilités de randonnée sur 3 jours sur 250 km.
 - « En suivant l'enfant sauvage » : 3 étapes sur 40 km.
 - le sentier du Lac des Saints Peyres sur 50 km.

Une voie verte a été créée par le Département du Tarn sur 7 km entre Gijounet et Lacaune sur l'ancienne voie ferrée reliant Castres à Murat-sur-Vèbre. Sur cette ancienne voie ferrée un sentier d'intérêt départemental a été aménagé, le sentier du Petit Train, qui relie Castres à Lacaune sur 75 km en passant par Roquecourbe, Vabre, Lacaze, Viane et Gijounet. Ce sentier est inscrit comme pouvant intégrer la démarche de voie verte régionale. Il est prévu de transformer ce sentier en voie douce praticable par les vélos et les familles. La portion Vabre - Brassac serait également aménagée.

- ✓ 4 grandes itinérances et 2 GRP qui traversent le territoire:
 - La voie d'Arles du chemin de Saint Jacques de Compostelle (GR 653)
 - Le GR 7
 - Le GR 36
 - Le réseau vert du conseil départemental de l'Hérault
 - GRP Haute Vallée du Thoré
 - GRP Haut Languedoc et Vignobles

6 associations locales de randonnées proposent toute l'année des randonnées et des initiations à la marche nordique. Certaines sont accessibles aux touristes. Les offices de tourisme organisent également des randonnées grand public régulièrement. Elles sont souvent thématiques (champignons, Pentecôte, ...) et rassemblent un nombre important de personnes autour d'un moment de convivialité.

Un prestataire propose des randonnées accompagnées, un autre en fauteuil tout terrain pour les personnes en situation de handicap.

La randonnée équestre.

Un circuit d'itinérance à cheval est en cours de finalisation qui fait au total 9 étapes sur plus de 350 km et qui regroupe 9 prestataires proposant des hébergements adaptés à Cambounès, Saint-Pierre-de-Trivisy, Le Margnès, Lacaze, Anglès, La-Salvetat-sur-Agout, Rouairoux, Montredon Labessonnié, Mont Roc. Ce circuit s'imbrique dans le circuit équestre "Le Tarn à Cheval".

15 km de sentiers équestres sont également proposés sur La-Salvetat-sur-Agout et le Soulié.

Carte du circuit équestre Hautes Terres d'Oc



CARTE 166: CIRCUIT EQUESTRE HAUTES TERRES D'OC. PETR HTO.

9 prestataires proposent des balades en âne ou en poney, en calèche, centres équestres. Une association sur le territoire : l'association rurale équestre de Lacaze.

Cyclisme

Salvetat Haut Languedoc à vélo : 9 circuits, plus de 600 km

Tarn à vélo : 3 parcours, 150 km.

Course à pied / trail

3 épreuves : Le charcu'Trail de Lacaze, épreuve du challenge des trails du Sud-Ouest Les foulées de Saint Jacques, épreuve du challenge du PNR du Haut Languedoc, le Brassacatrail.

Deux clubs de course à pied à Lacaze (et athlétisme) et à Brassac.

VTT

1 300 km de sentiers répartis sur 2 sites VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme, dont un depuis plus de 20 ans :

- La Salvetat Haut Languedoc avec 31 circuits sur 617 km
- Hautes Terres d'Oc avec 25 circuits sur plus de 690 km, sites autour de Lacaune, Lacrouzette et Vabre.

Au total 55 circuits sur 1 307 km. Quelques circuits de balades mais une majorité à destination de pratiquants aguerris (5 vertes, 16 bleues, 19 rouges et 15 noires).

Commerces et services : un marchand de cycle et réparation, 3 loueurs, des points de lavage, un accompagnateur-moniteur.

Deux associations : le Vélo Club Lacaunais et l'association Brassac Lacaune VTT club.

Deux épreuves : l'enduro VTT des Hautes Terres d'Oc, finale de la coupe Midi-Pyrénées, le X cross VTT à Brassac où se sont affrontés en 2015 500 vététistes venus de toute la France.

Raquette à neige / Randonnée nordique/ski de fond.

Ces activités, répandues dans le Massif central sont uniques dans le Tarn. 3 pistes sur près de 30 km pour pratiquer le ski de fond, la randonnée nordique, les raquettes à neige.

Sur place : un service de location de ski (150 paires), raquettes à neige (30 paires) et luges.

Pêche

19 circuits de pêche familiaux ou sportifs dont deux parcours "Pêche à la carpe de nuit" édités dans un guide. 4 pontons de pêche pour les personnes à mobilité réduite.

2 plans d'eau de 1ère catégorie (Raviège, Vesoles), 2 plans d'eau de 2nde catégorie (Laouzas et Saints Peyres). Il est à noter que le Lac de La Raviège est classé grand lac de montagne. De nombreux cours d'eau de 1ère catégorie.

Commerces et services : 8 commerces de vente d'appâts et de matériels, points de vente de carte de pêche, location de barques (4), une pisciculture proposant une activité de pêche à Fontrieu (Castelnau-de-Brassac, Jaladieu), 3 guides professionnels de pêche. 9 associations de pêche.



CARTE 167: PARCOURS DE PECHE EN HAUTES TERRES D'OC. PETR HTO.

Chasse

La pratique de la chasse est très développée. Cette activité est importante en termes de lien social pour le territoire car les associations rassemblent des résidents à l'année et des résidents secondaires. Une particularité : la chasse à l'approche (fusil ou arc) au mouflon commercialisée par l'association du Groupement d'Intérêt Environnemental et Cynégétique (GIEC) du Caroux-Espinouse située à Fagairolles et par l'ONF. Le GIEC dispose de 9 guides. Il réalise également des aménagements en faveur de la faune sauvage et de la biodiversité, notamment par des actions d'ouverture du milieu.

Course d'orientation

Deux parcours permanent d'initiation à l'orientation : à Lacaune (15 bornes de poinçonnage au Parc de Calmels) et à Lacrouzette (Bessière).

Sentiers découverte

De nombreux sentiers à vocation pédagogique et/ou ludique permettent de découvrir les particularités du territoire à l'aide de panneaux d'interprétation, de brochures ou de livrets de jeu : patrimoine culturel et naturel, énergies renouvelables, ...

Ces circuits de faible kilométrage sont particulièrement adaptés à une clientèle familiale.

Toutes les communautés de communes en possèdent ; on peut citer par exemple le sentier des Labans à Vabre avec ses panneaux d'interprétation sur le schiste et le granit et le petit train, le sentier sur la formation des paysages du Sidobre et la géologie à Vialavert, le sentier de la maison de Payrac à Nages sur les milieux naturels et la vie d'autrefois, les ateliers pédagogiques sur les énergies renouvelables de Fraïsse-sur-Agout

("le chemin de l'arbre"), Anglès (énergie hydraulique) et Cambon-et-Salvergues (sur l'énergie éolienne).

Des structures associatives proposent des animations au public toute l'année.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Haut Languedoc basé à La-Salvetat-sur-Agout propose toute l'année des animations grand public et organise régulièrement des séjours avec des classes. Il compte 4 salariés. Le CPIE est un prestataire marqué Parc (voir la carte en page 20). L'Association Berlats Accueil Découverte organise depuis 1959 des séjours pour les enfants et les adolescents au centre de vacances de Berlats (et depuis 1999, tous groupes constitués souhaitant vivre un séjour en gestion libre, pension complète ou souhaitant un séjour organisé) axés sur la découverte du milieu rural et de la nature. Elle emploie un salarié et demi.

Pour développer l'offre, le PETR Hautes Terres d'Oc va répondre à l'appel à projet Pôle de pleine Nature du Massif Central en 2016.

1.2.3.1.2.2- Les activités touristiques et culturelles

Le passeport patrimoine créé par le PETR Hautes Terres d'Oc valorise 30 sites du territoire sélectionnés par la commission Tourisme :



CARTE 168: LES SITES TOURISTIQUES CULTURELS EN HAUTES TERRES D'OC. PETR HTO.

Eléments identitaires, sites architecturaux et sites de pleine nature en Hautes Terres d'Oc



CARTE 169: ELEMENTS IDENTITAIRES, SITES ARCHITECTURAUX ET SITES DE PLEINE NATURE EN HAUTES TERRES D'OC. PETR HTO.

A noter que le musée du Protestantisme (de la Réforme à la laïcité) à Ferrières est labellisé "Musée de France".

1.2.3.1.2.3- Le tourisme industriel

L'Office de Tourisme du Sidobre propose depuis de nombreuses années des visites de carrières et d'entreprises de granit qui ont beaucoup de succès.

En 2015, a ouvert l'espace muséographique "Du granit et des Hommes" qui permet d'en savoir plus sur la « roche mère », le travail du granit, d'hier à aujourd'hui, de son extraction aux ateliers de transformation.

A Lacaune, deux entreprises de salaison proposent des visites guidées et la Maison de la Charcuterie permet de découvrir l'histoire du savoir-faire, l'élevage et l'abattage du cochon.

A La-Salvetat-sur-Agout, des visites de l'usine d'embouteillage sont organisées.

1.2.3.1.2.4- Les savoir-faire et la gastronomie

En plus des salaisons et charcuteries, d'autres spécialités sont à mieux valoriser : les fromages de vache, brebis ou chèvre, le casse museau, les croustades, la soupe au chou, etc.

1.2.3.1.2.5- Les activités pour les familles avec enfants

La clientèle est essentiellement familiale. Depuis le début de l'année 2012, Hautes Terres d'Oc avec le concours des Offices de Tourisme du territoire et le Comité Départemental du Tourisme du Tarn travaille sur une offre qualifiée pour la cible famille-enfants. Les enfants sont en effet de gros consommateurs et d'importants prescripteurs. Ils ont une influence directe sur les achats de leur famille et représentent également un public plus facile à fidéliser.

L'objectif de la démarche est donc d'attirer et de fidéliser une clientèle familiale en proposant une offre complète avec un accueil personnalisé comprenant :

- La possibilité de se rendre au restaurant en famille, en toute quiétude
- L'opportunité de découvrir Hautes Terres d'Oc en s'amusant chez les prestataires d'animations.

Ainsi, de nombreux produits spécifiques ont été développés, notamment à travers les sentiers de découverte et les animations proposées tout au long de l'année par les Offices de Tourisme et les prestataires. L'offre a été renforcée grâce à un travail autour des « pitchouns » piloté par le PETR des Hautes Terres d'Oc.

Des animations avec les prestataires ont permis de créer une charte qualité prestataires à laquelle adhèrent 81 prestataires. L'ensemble des produits (visites, activités) de qualité et personnalisés à la clientèle famille/enfant a été compilé dans le guide "Aventures de Pitchouns" édités en 2012 et 2014. Le bilan du guide est très positif, il permet de mieux valoriser l'offre existante, de satisfaire la clientèle des OTSI et d'augmenter la fréquentation pour certains prestataires.

En plus de ce guide d'activité, un guide des restaurateurs de Pitchouns a été élaboré, du mobilier "Hautes Terres d'Oc" adapté positionné dans les Offices de Tourisme (petites chaises et petites tables, etc).

Des circuits de découverte ont également été développés pour les familles sur la CC Sidobre Vals et Plateaux avec notamment un livret d'aventure "dont vous êtes le héros" pour découvrir de manière ludique les sites emblématiques du Sidobre et le circuit des Pauses Détente Nature (logo Arc-en-ciel).

1.2.3.1.2.6- Les activités liées à l'eau et au bien-être

Les lacs de la Raviège et du Laouzas sont propices à l'activité de baignade sur les communes d'Anglès, La-Salvetat-sur-Agout et Nages qui sont équipées de bases de loisirs où de nombreuses activités nautiques et ludiques sont proposées (et port de plaisance à La-Salvetat-sur-Agout).

Lacaune possède une piscine couverte et une piscine extérieure avec toboggan et pentagliss complétées par un hammam, un sauna, un jacuzzi et une salle de musculation. Des piscines extérieures sont ouvertes l'été à Vabre, Saint-Pierre-de-Trivisy (espace Aquamont), Brassac, La-Salvetat-sur-Agout.

Les piscines de Lacaune (à proximité) et Saint-Pierre-de-Trivisy et la base de loisirs de Rieu Montagné sont équipées de centre de bien-être (hamam et/ou sauna, jacuzzi, espace esthétique et massage)

Le canoé-Kayak se pratique sur l'Agout à partir de Burlats.

Les lacs et les nombreux cours d'eau permettent également la pratique de la pêche (cf. page180).

1.2.3.1.3- Les structures d'accueil

Les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives ont engagé depuis plusieurs années une démarche de mutualisation, professionnalisation et de labellisation. La plupart des lieux permettent de se connecter en wifi.

Des nombreuses animations sont proposées toute l'année par l'ensemble de ces structures et des associations locales. Depuis quelques années, les Offices de Tourisme développent l'animation et l'accompagnement des prestataires.





LES OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVES					
OTSI	CLASSEMENT	MARQUES - LABELS	STATUT*	TERRITOIRE DE COMPETENCES	COMPETENCE TOURISME INTERCOMMUNALE
Office de Tourisme Intercommunal du Sidobre : - BIT du Sidobre - BIT de Brassac - BIT de Roquecourbe	EN COURS		Association Loi 1901	Communauté de communes Sidobre Val d'Agout + la commune de Le Margnès et la commune de Castelnau de Brassac	Oui
Office de Tourisme Intercommunal des Monts de Lacaune : - BIT Lacaune - BIT Murat-sur-Vèbre - BIT Laouzas - BIT Viane	1ère catégorie 		SPA (Service Public Administratif)	Communauté de Communes des Monts de Lacaune	Oui
5 structures d'accueil sur le territoire de la Montagne du Haut Languedoc : - OT de La Salvetat-sur-Agout - OT des Monts de L'Espinouse à Fraïsse-sur-Agout - SI d'Anglès - Point d'information touristique du Caroux à Rosis - Point d'information touristique « La Clairière » à Cambon-et-Salvergues	- 3e Catégorie - 3e Catégorie 		- Association Loi 1901 - Association Loi 1901 - Association Loi 1901	- Commune pour chaque structure d'accueil sauf pour l'OT de l'Espinouse : Fraïsse-sur-Agout et Cambon-et-Salvergues	Non (à l'échelle des communes)
Office de Tourisme Intercommunal des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune : - BIT de Saint-Pierre de Trivisy - BIT de Vabre - Le Château de Lacaze			- Association Loi 1901	Communauté de Communes Vals et Plateaux des Monts de Lacaune	Oui

FIGURE 170: OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVES EN HAUTES TERRES D'OC. PETR HTO.

15 structures maillent correctement le territoire.

Deux Offices de Tourisme Intercommunaux, l'un à Saint-Pierre-de-Trivisy pour la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, l'autre à la Maison du Sidobre à Vialavert (Le Bez), pour la CC. Sidobre Val d'Agout, créés en janvier 2015, sont sous forme associative (en France 90% des Offices de Tourisme sont associatifs). Ils gèrent les 3 bureaux d'information touristique de leur territoire.

Sur la CC. des Monts de Lacaune, c'est un SPA (Service Public Administratif) qui gère les 4 bureaux d'information touristique. Elle gère également la base de loisirs du Lac du Laouzas à Nages, l'espace des sources chaudes, la maison de la charcuterie et la filature Ramond à Lacaune et le centre d'interprétation des mégalithes à Murat-sur-Vèbre.

Sur la CC. de la Montagne du Haut Languedoc, il y a 2 Offices de Tourisme, 1 Syndicat d'Initiative et 2 points d'Info Tourisme rattachés à leur commune, tous associatifs. Cette communauté de communes n'a pas encore la compétence tourisme, elle est compétente uniquement en matière de création et d'entretien de sentiers de randonnée pédestre et VTT. C'est la commune de La-Salvetat-sur-Agout qui gère les bases de loisirs du Lac de La Raviège (Bouldouires et Gua des Brasses).

Des habitudes de travailler ensemble se sont créées dès 2003 avec la création du réseau touristique "Monts de Lacaune, Plateaux des Lacs et Caroux-Espinouse". Cette association qui regroupe les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives des communautés de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc assure la promotion de la destination par l'édition de documents d'appels et par la tenue de stands sur des salons et dans les galeries marchandes de proximité. Le réseau a également mis en place un site Internet (www.haut-languedoc-tourisme) dédié aux activités de pleine nature.

Dans le même temps, le Pays Sidobre-Monts de Lacaune réunissait dès 2004 au sein de sa commission Tourisme, les techniciens des OTSI, des communautés de communes des Monts de Lacaune, des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, du Sidobre Val d'Agout et le Comité Départemental du Tourisme du Tarn pour mener des actions à l'échelle de la partie Tarnaise du territoire et quelquefois plus largement sur l'ensemble des Hautes Terres d'Oc : la création d'un GRP, la création de circuits de pêche ... (voir paragraphe 1.2.3.1.6- Le développement de la destination "Hautes Terres d'Oc").

Cette commission se réunit toujours aujourd'hui sous l'égide du PETR Hautes Terres d'Oc. Des réflexions sur la mutualisation des moyens sont en cours pour :

- une meilleure visibilité sur le marché
- une logique d'adossement, une force de réseau
- une meilleure efficacité professionnelle
- une capacité à impulser les retombées économiques indirectes (appui aux professionnels) ou directs (commercialisation de produits, vente en boutique, réservations de prestations, etc.)

A noter qu'au 1^{er} janvier 2017, les intercommunalités exerceront en lieu et place de leurs communes membres, la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités touristiques, ainsi que la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'Offices de Tourisme⁶⁵. Un travail sur la mutualisation des offices de tourisme avait déjà conduit à créer, à l'échelle des intercommunalités précédentes, des Offices de Tourisme intercommunaux (à Saint-Pierre-de-Trivisy pour la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, la Maison du Sidobre à Vialavert-Le Bez pour la CC. Sidobre Val d'Agout et à Lacaune pour la CC. des Monts de Lacaune). La fusion des intercommunalités va entraîner une nécessaire réorganisation touristique.

⁶⁵ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, art. 68.

1.2.3.1.4- L'offre d'hébergements et de restauration en Hautes Terres d'Oc

1.2.3.1.4.1- Une offre variée en hébergements et une prééminence de l'hôtellerie de plein air.

Type d'hébergement marchand	Capacité d'accueil Hautes Terres d'Oc - nombre de lits 2015	Part de la capacité d'accueil en %	Capacité d'accueil sur le Tarn ⁶⁶ 2014	Part de la capacité d'accueil en %	Part par rapport à la capacité d'accueil départementale
Hôtellerie	230* + 52*	4 %	4 706	20 %	6 %
Hôtellerie de plein air	2 960 + 568	56 %	10 616	44,5 %	33 %
Chambres d'hôtes labellisées	31 + 96	2 %	1 073	4,5 %	1 %
Meublés labellisés Gîtes de France ou Clévacances	363 + 321	11 %	4 490	19 %	15 %
Hébergements collectifs	1 363 + 363	27 %	2 889	12 %	60 %
Total	6 347	100 %	23 774	100 %	27 %

* CC. de la Montagne du Haut Languedoc + Monts de Lacaune = 4 947 lits

* CC. Sidobre – Val d'Agout + Vals et Plateaux des Monts de Lacaune = 1 400 lits

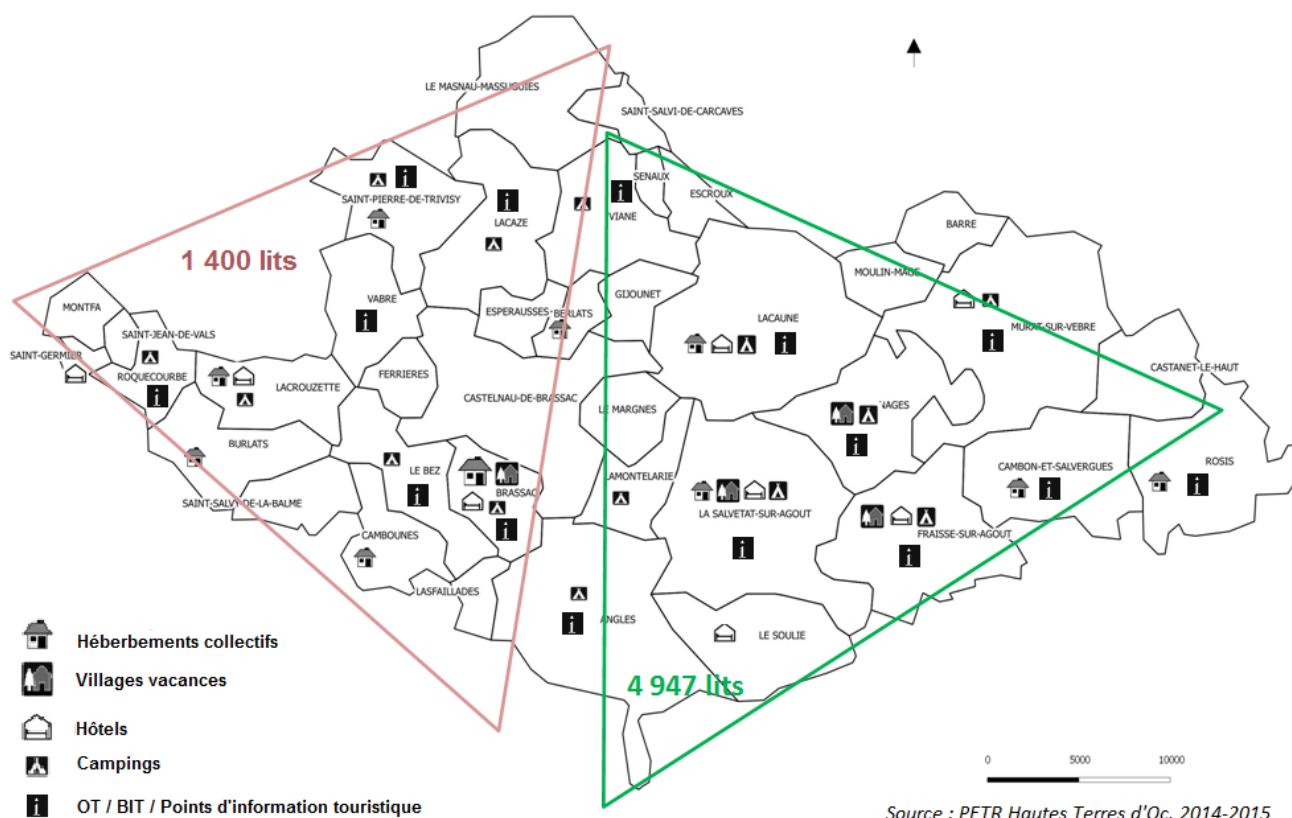
FIGURE 171 : CAPACITES D'ACCUEIL PAR TYPE D'HEBERGEMENTS MARCHANDS EN 2015. OTSI DU PETR HTO.

L'hôtellerie de plein air représente plus de la moitié de l'offre de lits en Hautes Terres d'Oc. Ce sont ensuite les hébergements collectifs qui offrent la plus grande capacité d'hébergements puis les meublés, l'hôtellerie classique et les chambres d'hôtes.

L'offre d'hébergements des Hautes Terres d'Oc représente plus du 1/4 de l'offre du département du Tarn alors que 5 entités ont été définies à l'échelle tarnaise (Bastides et vignobles Gaillacois, l'Albigeois, Pays de Cocagne, Pays d'Autan et Montagne Noire). La capacité d'accueil touristique marchande est donc relativement correcte par rapport aux autres territoires mais il est difficilement envisageable de l'augmenter au regard des taux d'occupations.

⁶⁶ En matière de Tourisme, la comparaison n'a été réalisée qu'avec les données du département du Tarn, le tourisme héraultais, très balnéaire, étant très différent de celui de Hautes Terres d'Oc.

Les hébergements touristiques en Hautes Terres d'Oc en 2014



CARTE 172 : LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES EN HAUTES TERRES D'OC EN 2015. PETR HTO

L'hôtellerie :

Hautes Terres d'Oc compte 11 hôtels. Avec une capacité totale de 282 lits, il représente 6 % de l'offre départementale. L'hôtellerie est majoritairement qualitative, mais une partie assez conséquente de son offre reste non classée ou de qualité moyenne.

L'hôtellerie de plein air et les résidences de tourisme

Première forme d'hébergement marchand du département (44,5%), l'hôtellerie de plein air offre dans le Tarn environ 2 400 emplacements (campings, parcs résidentiels de loisirs, aires naturelles, campings à la ferme) pouvant accueillir près de 10 616 personnes. Avec 20 campings et 5 villages vacances, Hautes Terres d'Oc concentre 33 % de l'offre du département du Tarn.

Il existe une résidence de tourisme⁶⁷ à La-Salvetat-sur-Agout.

⁶⁷ La résidence de tourisme : établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offert en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans par une seule personne physique ou morale. Une résidence de tourisme peut être composée de natures d'hébergement variées : appartement, chambre, mobile home (type camping). Les résidences de tourisme classées le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Elles sont classées de 1 à 5 étoiles. Source : INSEE 2014.

Les hébergements d'accueil collectif

Hautes Terres d'Oc dispose d'une grande offre d'hébergements d'accueil collectif. Le territoire peut accueillir jusqu'à 1 726 personnes au total ce qui représente 60 % de l'offre du département du Tarn.

Les gîtes de groupes sont bien représentés et correspondent à une demande des pratiquants d'activités de pleine nature.

De même certains hébergements sont agréés jeunesse et sport et accueillent régulièrement des scolaires.

Le territoire dispose également d'équipements permettant la détente et la relaxation : l'espace des sources chaudes à Lacaune, l'espace bien-être du Lac du Laouzas. Certains hébergements sont également pourvus d'un spa ou d'un jacuzzi.

D'autres hébergements proposent des aménagements pour l'accueil des cavaliers, des garages à vélos ou des prêts de vélos, ... Toutefois, l'offre reste très insuffisante au vu du potentiel des activités sur le territoire. De plus, elle n'est pas assez mise en valeur. Les services associés aux activités sont donc à développer.

Enfin, la qualité de l'offre s'est améliorée mais de nombreux efforts restent à faire pour l'adapter aux nouvelles exigences des touristes, tout en conservant des niveaux de prix corrects pour rester accessible au plus grand nombre.

Meublés labellisés

15 % des meublés labellisés du Tarn se situent en Hautes Terres d'Oc.

Les résidences secondaires

Un nombre important de résidences secondaires est situé sur le territoire mais également à l'échelle du Massif Central où une réflexion est menée. Elles posent notamment le problème des "volets clos". Il serait intéressant qu'une animation soit mise en place à l'échelle du PETR, afin que les propriétaires fassent « vivre » leur maison, en les mettant en location.

L'offre d'hébergements sur le territoire est conséquente, plus de 6 300 lits marchands. On trouve une grande diversité de structures du camping à l'hôtel en passant par les gîtes et les villages vacances, de classements et de labellisations, notamment Sud de France, Qualité Hérault.

A cette capacité, se rajoutent les résidences secondaires, donc des lits supplémentaires potentiels.

Les structures importantes sont majoritairement implantées à proximité du lac de La Ravière et du lac du Laouzas.

1.2.3.1.4.2- Les restaurants

Une offre variée avec 36 restaurants, 2 fermes auberges, 12 tables d'hôtes et 1 snack. 3 restaurants marqués Parcs proposent des produits du terroir.

On peut estimer à 270 le nombre de personnes travaillant dans le tourisme avec :

Type de structure	Nombre structures (x nombre emplois)	Total emplois
Restaurants	46 (x 2)	92
Hôtels	12 (x 2)	24
Autres hébergements touristiques	40 (x 3)	120
Autres prestataires touristiques	10 (x 1)	10
OTSI	15 x (1,6)	24
TOTAL	123	270

FIGURE 173 : ESTIMATION DU NOMBRE D'EMPLOIS DANS LE TOURISME EN 2015. PETR HTO.

1.2.3.1.5- La fréquentation en 2014

1.2.3.1.5.1- La fréquentation des offices de tourisme

	OTSI	Nbre de visiteurs	Part de la fréquentation de l'OTSI / fréquentation totale du territoire	Nbre de contact guichet
CC. de la Montagne du Haut Languedoc (35.85%) 29 363 visiteurs	OT de la Salvetat-sur-Agout	14 767	18 %	x
	OT des Monts de l'Espinouse	8 889	10.85 %	x
	Point info tourisme du Caroux	4 642	5.7 %	x
	Point info tourisme « la clairière »	400	0.5 %	x
	SI d'Anglès	665	0.8 %	x
CC. Monts de Lacaune (36.67%) 30 034 visiteurs	BIT de Lacaune-les-Bains BIT de Viane BIT du Lac du Laouzas BIT de Murat-sur Vèbre	30 034	36.67 %	13 882
CC. Sidobre – Vals d'Agout (17.71%) 14 482 visiteurs	BIT du Sidobre	10 780	13.2 %	3 319
	SI de Brassac	3 255	3.97 %	1 879
CC. des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune (9.77%) 8 022 visiteurs	SI de Roquecourbe	447	0.54 %	13 980
	SI de Vabre	1 250	1.52 %	
	Château de Lacaze	5 200	6.34 %	
	SI de Saint-Pierre de Trivisy	1 572	1.91 %	
	TOTAL	81 901	100 %	

Source : OTSI du territoire, 2015.

FIGURE 174 : FREQUENTATION DES OTSI DU TERRITOIRE EN 2015. OTSI DU PETR HTO.

La fréquentation des Offices de Tourisme et Bureaux d'Information Touristique sur l'ensemble de la partie tarnaise de Hautes Terres d'Oc (52 538 visiteurs) représente environ 8 % de la fréquentation du département tarnais (645 000 visiteurs en 2014, augmentation de 1 point par rapport à 2010).

Les Monts de Lacaune représentent 36,67 % de la fréquentation du territoire et la Montagne du Haut Languedoc 35,85 %.

A noter que 90 % des visiteurs ne viennent pas dans les Offices de Tourisme ; il est donc important de mettre en place un SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) afin de toucher un large public.

En parallèle, la démultiplication des lieux physiques et virtuels pour recueillir de l'information ainsi que la professionnalisation des prestataires touristiques marquent une réelle opportunité pour repenser dans sa globalité, à l'échelle d'un territoire, les pratiques d'accueil, les moyens de diffusion de l'information et la valeur ajoutée de l'Office de Tourisme avec le conseil en séjour.

1.2.3.1.5.2- Une clientèle essentiellement familiale et locale

La clientèle étant très familiale, une démarche autour des « pitchouns » pilotée par le PETR des Hautes Terres d'Oc permet de renforcer l'offre (travail d'animation des prestataires) et de la valoriser à travers des actions de communication spécifique : guide des activités, guide des restaurateurs, mobilier adapté dans les offices de tourisme, ...

La clientèle est également très locale, du fait de sa proximité avec les métropoles de Toulouse et Montpellier et de la présence importante des résidences secondaires. En plus de contribuer à la vie de ce territoire (activité des commerces et services de proximité, participation à la vie associative, contribution au solde migratoire quand ils deviennent des résidents principaux, ...), les résidents secondaires contribuent à l'allongement de la saison sur le printemps et l'automne (chasse, pêche, cueillette de champignons, randonnées, ...).

1.2.3.1.6- Le développement de la destination "Hautes Terres d'Oc"

Le PETR Hautes Terres d'Oc travaille sur deux axes :

- L'animation du réseau d'Offices de Tourisme (commission Tourisme).
- la construction d'une offre touristique et culturelle Hautes Terres d'Oc.

1.2.3.1.6.1- La destination Hautes Terres d'Oc

La création de cette destination n'a pu être possible que grâce aux habitudes de travail en commun sur le territoire. Le Pays et aujourd'hui le PETR anime une commission Tourisme, lieu de réflexion et de travail où ont émergé de nombreux projets.

Afin d'être plus visible, de positionner le territoire comme une destination tourisme de pleine nature et ainsi augmenter la fréquentation touristique, générer des retombées économiques auprès des commerçants, hébergeurs, restaurateurs et autres prestataires touristiques, le PETR a développé la destination "Hautes Terres d'Oc" depuis 2014.

Une charte graphique a été créée ainsi que des objets identitaires présents dans chaque structure d'accueil et chez certains prestataires touristiques : autocollants, présentoirs, affiches, objets tels que des chaises pour enfants, des presse-papiers représentant le personnage emblématique du circuit (statue-menhir). Des statues-menhirs grandeur nature de "Piero le Mégalithe" sont positionnées sur tout le territoire pour montrer l'appartenance à Hautes Terres d'Oc.

De même, une gamme de produits a été élaborée. Ces produits ont été imaginés et sont fabriqués localement avec des matières premières emblématiques du territoire (granit, bois, textile) : des pulls, bonnets, écharpes, chaussettes, des bocaux de pâtés, frésinat et saucisses à l'huile, une planche à découper en granit, un couteau au manche en buis, des pendentifs, boucles d'oreilles... estampillés avec le logo Hautes Terres d'Oc :



Cette gamme de produits est commercialisée dans les structures d'accueil et par les prestataires qui le souhaitent. Le PETR se charge de la gestion du stock global et de l'approvisionnement des structures.

1.2.3.1.6.2- Les documents Hautes Terres d'Oc.

Le guide Aventures de Pitchouns



Le guide "Aventures de Pitchouns" a été édité en 2012 et, devant son succès, réédité en 2014.

On est passé de 72 animations proposées en 2012 à 81 animations en 2014. Le bilan est très positif, le guide permet de mieux valoriser l'offre existante, de satisfaire la clientèle des OTSI et d'augmenter la fréquentation pour certains prestataires.

Le Guide des restaurateurs pour les Pitchouns

Ce guide a pour but de promouvoir les restaurateurs du territoire qui proposent des prestations de qualité adaptées aux exigences des enfants.



Le Guide Pêche



Un guide Pêche décrivant 19 circuits mais donnant également des informations sur la faune et la flore du territoire, les milieux aquatiques à protéger, les cours d'eau et lacs, le patrimoine architectural valorise la "ressource Pêche"

Des documents qui valorisent les sites touristiques et culturels

Le passeport patrimoine

Il permet de valoriser 30 sites du territoire

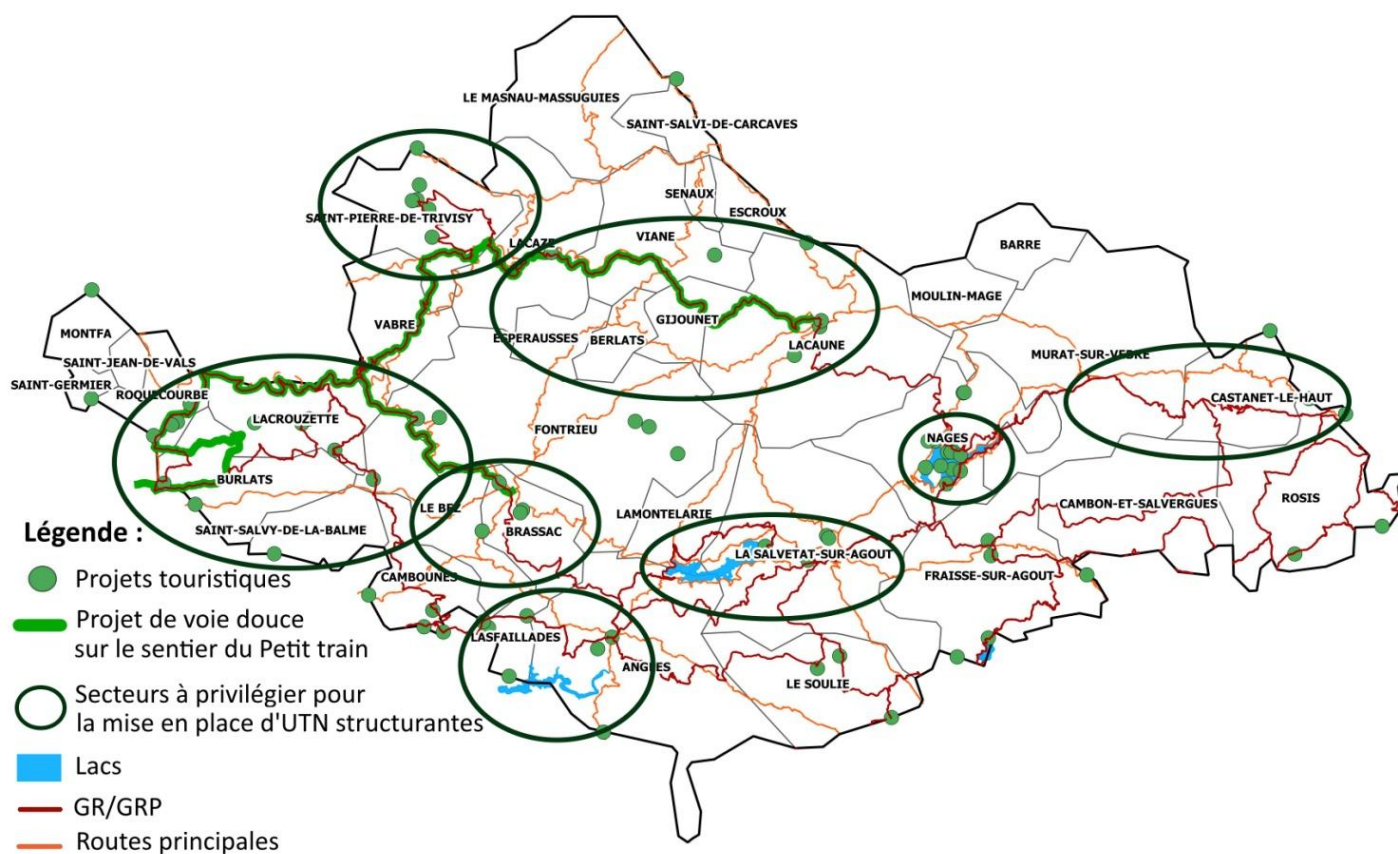


Des circuits de visites accompagnées

permettent de découvrir les richesses du patrimoine religieux, un livret sur les clefs de lecture architecturale des édifices religieux a été réalisé.



1.2.3.1.7- Des projets touristiques identifiés par les élus



CARTE 175 : REPARTITION DES PROJETS TOURISTIQUES SUR LE TERRITOIRE. PETR HTO

Les élus du territoire ont été consultés au sujet des projets économiques qui pourraient voir le jour ces prochaines années. En matière de tourisme, une cinquantaine de projets a été identifiée. Ces projets visent à faire découvrir et mettre en valeur les paysages et les milieux naturels du territoire.

Aucun grand projet n'est pour l'instant défini mais les secteurs à privilégier pour le développement d'UTN sont les lacs et leur contour, le Sidobre, la Vallée du Gijou, le secteur de Lacaune, Saint-Pierre-de-Trivisy, Brassac, Castanet-le-Haut.

1.2.3.1.8- Les potentialités de réhabilitation de l'immobilier de loisir

Les Hautes Terres d'Oc ne sont que peu concernées par l'immobilier de loisirs à réhabiliter puisqu'elles ne comprennent pas de station de montagne propice à la pratique du ski et au développement de l'immobilier de loisirs touristiques. Le ski de fond ne se pratique que sur le col de Picotalen où le développement de l'immobilier de loisirs est impossible (aucun bâtiment implanté sur le site). De même, les principaux secteurs de développement touristique sont situés sur les rives des lacs qui appartiennent essentiellement à des propriétaires privés dont les résidences, souvent secondaires, ne sont pas louées.

En effet, si le territoire compte un nombre important de résidences secondaires, 36 % en moyenne et jusqu'à 40 % et même 60 % sur le plateau des Lacs (Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc), la majorité est occupée par les propriétaires et un nombre restreint est loué à des touristes.

Ainsi, peu de bâtiments sont susceptibles de bénéficier d'opération de réhabilitation de l'immobilier de loisirs telles que définie à l'article L318-5 du code de l'urbanisme⁶⁸.

L'ensemble des 36 communes du territoire a été consulté sur les potentialités en terme de réhabilitation de l'immobilier de loisirs (envoi d'un questionnaire). Il en ressort que peu de bâtiments sont susceptibles d'être réhabilités du fait de leur très mauvais état ou de leur propriétaire qui ne souhaite pas réaliser de travaux .

1°- Bâtiments pour lesquels les propriétaires ne souhaitent pas réaliser de travaux et/ou qui sont en mauvais état :

- **Sur Lacaune**, dans le centre-ville, un hôtel est en vente depuis quelques années. De gros travaux seraient à prévoir dans un bâtiment ancien d'une capacité d'une quinzaine de lits (6 à 10 chambres). La propriétaire ne souhaite pas faire de travaux.
- **Sur Fontrieu** :
 - les bâtiments de l'ancien couvent d'Ouillats (Castelnau-de-Brassac), inoccupés depuis de nombreuses années, nécessiteraient d'importants travaux pour une capacité d'une trentaine de lits. Les propriétaires étrangers ne sont pas revenus sur les lieux depuis 20 ans.
 - Le château de Ferrières appartient à un propriétaire privé qui n'a jamais accueilli de public, qui ne souhaite pas vendre et de lourds travaux seraient à prévoir pour une capacité d'un quinzaine de lits. Il est fortement improbable que le château soit réhabilité pour accueillir de des hébergements de loisirs.
- **Sur Saint Germier**, dans un vieil hôtel occupé par son propriétaire âgé, de gros travaux seraient à prévoir pour réhabiliter la quinzaine de chambres du bâtiment.

2°- Bâtiments pour lesquels des projets sont envisageables :

- **Sur Nages**, à Rieumontagné, sur le rives du lac du Laouzas, un bâtiment implanté dans un ancien camping d'activités sociales (CCAS) appartenant à EDF et qui servait au logement des saisonniers pourrait être réhabilité pour une capacité de 6 lits.



⁶⁸ notamment la mise en marché locatif durable et la précision de propriétaires bailleurs engagés contractuellement pour une durée équivalente ou supérieure à neuf ans dans une mise en marché locatif auprès d'un professionnel ou d'un organisme local de tourisme agréé .,

- **Sur Murat-sur-Vèbre**, au lieu-dit Gayragues, des bâtiments abritaient une colonie de vacances. De gros travaux sont nécessaires pour réhabiliter un bâtiment d'une capacité de 20 lits et les bâtiments sont en cours de rachat.
- **Sur Fontrieu**, au col de la Bassine, un bâtiment qui abritait un restaurant a été racheté pour créer un gîte ou des chambres d'hôtes pour une capacité de 5 lits.

Au total, il serait possible de réhabiliter 3 à 5 sites pour une capacité globale faible et inégalement répartie d'une trentaine de lits. De plus, ces bâtiments ne se situent pas sur les secteurs de développement touristique majeur sauf à Nages mais le nombre de lits est anecdotique.

La création d'UTN proposée dans le DOO qui sont pour la plupart des extensions de camping existant est donc nécessaire au développement touristique des Hautes Terres d'Oc.

SYNTHESE TOURISME

Une offre touristique variée avec :

- **Un tourisme de « pleine nature »** recherché par la clientèle touristique : **une offre randonnée importante et labellisée. Une offre « pleine nature » qui se développe et s'organise**, offrant ainsi de nombreuses activités et s'ouvrant sur différentes cibles ou niches de clientèles (plans d'eau et activités nautiques, pêche, cheval, etc.).
- **Un territoire riche en « patrimoines » :**
 - patrimoine naturel offrant une multiplicité de milieux et paysages et dont l'offre est bien structurée.
 - petit patrimoine bâti riche, représentatif de l'histoire locale et de ses savoir-faire, encore insuffisamment reconnu et valorisé. Peu d'animations de ces patrimoines permettant de rendre leur découverte plus marchande...
 - **Des savoir-faire locaux renommés** qui peuvent encore être valorisés en matière gastronomique, agricole notamment l'élevage de brebis de race "Lacaune".
 - **Un tourisme artisanal et industriel à développer autour** des salaisons de Lacaune, du travail du granit, des usines d'embouteillage d'eaux minérales et eaux de source, énergie (éolienne, hydroélectricité).
- **De nombreuses activités adaptées pour la cible famille-enfants.**

Des structures d'accueil (OTSI) bien réparties sur le territoire et bien structurées même si, dans le contexte de l'évolution des intercommunalités, l'organisation va être amenée à changer. Des démarches qualité en cours pour l'amélioration de l'accueil du public.

Une répartition inégale des capacités d'accueil : le secteur du plateau des lacs, du Caroux et de l'Espinouse concentrant 80 % de la capacité d'hébergements. Une capacité d'accueil représentant près de 30 % de celle du Tarn.

Les potentialités de réhabilitation de l'immobilier de loisirs sont faibles, une trentaine de lits, et inégalement réparties.

Une fréquentation concentrée sur le **plateau des lacs, du Caroux et de l'Espinouse** avec 72,5 % des visiteurs (dans les structures d'accueil). **Une clientèle familiale et locale (résidences secondaires).**

Des actions menées à l'échelle Hautes Terres d'Oc : **une destination touristique plus large pour être plus lisible, mieux communiquer, se faire connaître, augmenter les retombées économiques, commercialiser des produits.**

270 personnes travaillent dans le tourisme.

ENJEUX TOURISME :

- ◆ Travailler sur l'offre :
 - de pleine nature : le PETR va poser sa candidature à l'appel à projet Pôle de pleine nature du Massif Central (développant les services associés aux activités de pleine nature -aménagement pour cavaliers, vélos, portage de bagage, accompagnement en montagne, animations...-, en diversifiant les niveaux de circuits proposés -sentiers familiaux, difficiles et trail-, proposer des animations/manifestations...
 - en valorisant davantage les richesses du territoire :
 - le patrimoine bâti, le petit patrimoine, les savoir-faire, l'activité artisanale et industrielle, les produits agricoles.
 - les lacs : construire un projet équilibré alliant aspect touristique, paysagers et environnemental.
 - en mettant en place des produits touristiques adaptés à d'autres clientèles (mieux connaître la clientèle).
- ◆ Professionnaliser l'accueil touristique sur le territoire par des démarches qualité, de classements et de labels (déjà acquis pour certaines structures d'accueil).
- ◆ Commercialiser des produits touristiques à l'échelle Hautes Terres d'Oc.
- ◆ Promouvoir le territoire à l'extérieur de ses frontières pour attirer de nouvelles clientèles.
- ◆ Appuyer les porteurs de projet.

1.2.3.2- L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

L'économie sociale ou économie sociale et solidaire (ESS) regroupe les organisations privées ou publiques (entreprises, coopératives, associations, mutuelles ou fondations) qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale.⁶⁹ En France, ce secteur représente environ 10 % des emplois salariés, cette part s'accroissant au cours du temps (9,6 % en 2005, 10,5 % en 2013)⁷⁰.

Les organisations de l'économie sociale adhèrent à des principes fondateurs, parmi lesquels⁷¹: recherche d'une utilité collective, non-lucrativité ou lucrativité limitée (bénéfices réinvestis au service du projet collectif), gouvernance démocratique (primauté des personnes sur le capital : « 1 personne = 1 voix », implication des parties prenantes)⁷².

Le terme d'« économie sociale » stricto sensu fait référence à l'approche qui délimite historiquement le secteur en fonction du statut juridique des organisations : dans cette approche, l'économie sociale désigne les associations, coopératives, mutuelles, fondations, fonds de dotation, indépendamment de leur objet social ou activités. Plus floue, l'« économie solidaire » peut être considérée comme le résultat d'un mouvement plus récent, qui délimite le secteur par rapport à la finalité de l'organisation, parfois à ses activités et à sa gouvernance, indépendamment de son statut : commerce équitable, insertion par l'activité économique, etc. L'ESS rassemble donc des organisations très diverses et la définition de son périmètre exact fait encore parfois l'objet de débats.

Une habitude de travailler ensemble dans le cadre associatif et coopératif est inscrite en Hautes Terres d'Oc.

Le secteur de l'agriculture est à l'origine de nombreuses coopérations qui s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire. Les GAEC, Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun, représentent la première forme d'organisation fonctionnant avec des prises de décisions collectives. De plus, la plupart des agriculteurs du territoire adhèrent à une CUMA, Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole. De même, les nombreuses associations de producteurs dont l'objet est de vendre les produits locaux s'inscrivent dans cette ESS.

De même, les associations de commerçants à Murat-sur-Vèbre, Lacaune, Brassac, Vabre, Lacrouzette, Roquecourbe regroupent près de 200 entreprises pour mener des actions de promotion en commun.

Les filières se sont également regroupées en association:

- les granitiers : association Granit et Pierres du Sidobre (60 entreprises), Acanterra, Association des Carriers (environ 40 adhérents),
- les charcutiers-salaisoniers : le Syndicat des salaisons de Lacaune (14 entreprises).

Sont également à citer deux chefs d'entreprises qui, lors de leur départ à la retraite, ont transmis leur entreprise à leurs salariés qui se sont organisés en SCOP (Société Coopérative de Production).

L'entreprise familiale Galy Granit implantée au Bez depuis les années 1960 et travaillant dans la construction de funéraire et de mobilier d'intérieur en granit a été transmise à ses salariés sous forme de SCOP en 2013. Ainsi 4 salariés (sur 9) sont devenus dirigeant-associés de l'entreprise. Il en est de même pour La Solaco TP, créée dans les années «80», implantée à Lacaune et Vabre, travaillant dans le gros œuvre et les travaux

⁶⁹ Source : « L'économie sociale et solidaire » sur *Le portail de l'économie et des finances*

⁷⁰ Source : « L'économie sociale en 2013 », *Insee*.

⁷¹ Source : « L'économie sociale et solidaire / Valeurs » sur le site Internet du Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire.

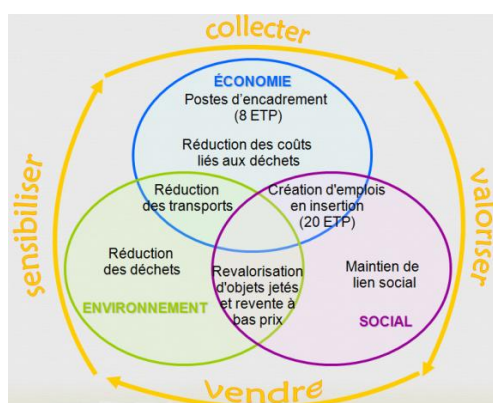
⁷² Source : « La définition de l'économie sociale et solidaire », site Internet Alternatives Economiques

publics et employant aujourd'hui une trentaine de personnes. Elle a été transmise en 2014 à ses salariés sous forme de SCOP (société coopérative de production).

Un projet de recyclerie a été accompagné par le PETR Hautes Terres d'Oc et l'ADEFPAT. La recyclerie de Brassac est portée par l'association Lysmata qui a pour objet la fabrication d'objets à partir de déchets du bois dans le cadre de chantiers d'insertion.

Les recycleries entrent dans le champs de l'EES puisque le but est de collecter, recycler et valoriser des déchets. Les effets écologiques positifs sont la réduction des tonnages de déchets et la réduction du transport lié à l'achat de nouveaux objets venus de l'étranger ; dans le domaine social, la recyclerie contribue aux activités des chantiers d'insertion, à l'équipement des foyers à faibles revenus, à la création de lien social via des ateliers, à la collecte à domicile pour les publics ayant des problèmes de mobilité ou autres ; ce type de structures permet enfin la création d'emplois non délocalisables et la dynamisation du tissu économique local.

Principes de la recyclerie :



Source : Présentation des projets de recyclerie dans le Tarn par les Pays, réunion du vendredi 25 janvier 2013

Dans la même idée d'économie circulaire et d'utilisation des matériaux recyclés, on peut citer, dans le secteur du textile, l'entreprise Les Filatures du Parc à Brassac qui conçoivent un fil 100 % recyclé. L'entreprise a monté un réseau de récupération de tricoteurs européens" et transforme la fibre à 95 % de sa hauteur d'origine". Les ACV (analyses de cycle de vie) révèlent que le produit est 98 % moins impactant qu'une fibre vierge. Grâce à cette innovation, les Filatures du Parc ont pu préserver leur activité alors que beaucoup de ses concurrents ont disparu. Une grande marque de pantalon a notamment choisi l'entreprise pour la fabrication de leurs jeans.

Enfin, une opération menée en 2013 par le Pays Sidobre-Monts de Lacaune et l'ARPE intitulée " Stratégie partagée entreprises et environnement " a permis de faire travailler un groupe d'une dizaine de structures, associations et entreprises sur la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises et sur la norme ISO 26000.

SYNTHESE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : un territoire qui s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire du milieu agricole, des filières spécifiques du territoire, de ses commerces jusqu'à la transmission d'entreprises et l'économie circulaire. Un tissu de petites entreprises inscrites dans l'ESS.

ENJEUX ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : développer de nouvelles formes d'ESS et de nouvelles actions pour maintenir le tissu économique (reprise d'entreprises) et implanter de nouvelles entreprises.

1.2.3.3- LES TIC, TELETRAVAIL ET AUTRES FORMES D'ORGANISATION

L'accès Internet est disponible à la cyberbase de Brassac, à la bibliothèque de Roquecourbe, à l'espace ludomédia-Espace Culturel de l'Enfant Sauvage de Lacaune, à la bibliothèque-médiathèque de Murat-sur-Vèbre et la médiathèque et Office de Tourisme de La-Salvetat-sur-Agout.

Les Fablabs

Les Fablabs sont des Laboratoires de fabrication où divers type d'usagers (particulier, association, entrepreneur, entreprise), quel que soit leur niveau de connaissance, peuvent expérimenter, apprendre ou fabriquer par eux-mêmes tout type d'objets. Avec le développement des nouveaux outils numériques que sont les imprimantes 3D, la découpe laser etc. Ces fablabs constituent des structures d'innovation et de développement économique majeur.

Le PETR Hautes Terres d'Oc a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt "Fablabs 2015" du Conseil Régional Midi-Pyrénées. La création d'un Fablab aura pour objectifs de :

- Positionner le FabLab comme carrefour d'information, d'échanges et de création autour du numérique sur le territoire et au-delà
- Faire du FabLab un lieu de « ressource numérique » pour les projets professionnels
- Dynamiser le développement économique local par le numérique
- Conseiller et accompagner les PME et auto-entrepreneurs à la « Transition Numérique »
- Favoriser les échanges et la transversalité des savoirs
- Faciliter l'accès aux outils et machines numériques
- Proposer un panel d'animations en regard des publics accueillis
- Attirer, aller à la rencontre, favoriser la circulation de nouveaux publics
- Participer à la valorisation du patrimoine, de l'environnement et au renforcement de la dynamique touristique du territoire.

Ainsi le Fablab permettra notamment :

- la création de maquettes, prototypes pour les entreprises locales
- l'accompagnement des entreprises dans la réponse aux appels d'offres
- l'accompagnement des entreprises dans la création d'outils de communication
- la familiarisation des jeunes à certaines techniques, métiers...
- la création de projets culturels artistiques, ludiques – créations d'objets.

Du matériel haute technologie pourrait être mis à disposition pour l'innovation : imprimantes 3D, scanner 3D, fraiseuse numérique, découpeuse vinyle, découpeuse laser, postes à souder, cartes et contrôleurs électroniques,....

Le fablab pourrait être localisé sur une commune telle que Brassac située au centre du territoire et qui dispose déjà d'une cyberbase avec l'accès au très haut débit.

SYNTHESE TIC, TELETRAVAIL, AUTRES FORMES D'ORGANISATION : Une troisième révolution industrielle numérique dont le territoire doit s'emparer. Des collectivités qui s'investissent avec un projet de Fablab.

ENJEUX TIC, TELETRAVAIL, AUTRES FORMES D'ORGANISATION : développer de nouvelles formes d'activités, d'entreprises et de travail

1.2.3.4- LES ENERGIES RENOUVELABLES

La Montagne est un territoire de production d'énergies renouvelables :

- hydroélectricité avec quatre barrages notamment (Les Saints Peyres, La Raviège, Le Laouzas et Vesoles) et des microcentrales. Il n'y a que peu de possibilité de développer davantage cette énergie.
- des éoliennes avec des implantations conformes aux prescriptions de la charte et du zonage éolien du Parc Naturel Régional.

La couverture éolienne est à ce jour pratiquement aboutie pour Hautes Terres d'Oc. 91 éoliennes sont implantées sur le territoire : 25 éoliennes sont en fonctionnement dans le secteur de Barre-Murat-sur-Vèbre, 16 au sud de Murat-sur-Vèbre, 6 sur la commune du Margnès, 5 à Lamontélarié, 10 à Fraïsse-sur-Agout, 23 à Cambon-et-Salvergues, 6 à Castanet-le-Haut.

Sur le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, 136 éoliennes sont en fonctionnement et 128 éoliennes ont vu leur permis de construire accordé (sept. 2016). Une limite de 300 éoliennes installées dans le périmètre du Parc et fixé par la charte Parc. Ainsi, une quarantaine d'éoliennes peut encore être installée sur le Parc.

Des permis de construire ont été accordés pour 16 mats à Lacaune (sur 2 sites), 10 à Lacaze et 13 à Cambon-et-Salvergues (comprises dans les 128 générateurs éoliens avec permis de construire accordé) et une réunion publique a eu lieu pour un projet de 7 éoliennes à Cambounès.

Selon l'ADEME, la maintenance des parcs éoliens, nécessite la création de 2,6 ETP pour une puissance de 10 MW installée⁷³. 10 MW équivaut à 5 éoliennes (puissance moyenne d'une éolienne terrestre selon EDF : 3 MW, plutôt 2 MW sur notre territoire). Ainsi, si une cinquantaine de machines est installée, une trentaine d'emplois pourrait être créée.

Comme déjà estimé, plus de 300 emplois pourraient être créés d'ici 2037 grâce à la filière bois, une vingtaine d'emplois concernerait le bois énergie.

- Deux unités de fabrication de biogaz par méthanisation ont vu le jour : l'une à Anglès, l'autre à Murat-sur-Vèbre (en construction). Une étude réalisée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc en 2009 fait apparaître un potentiel organique intéressant sur trois communes du territoire : Murat-sur-Vèbre, Lacaune et Castelnau-de-Brassac. Ces projets pourraient permettre de maintenir et de créer des emplois au sein des exploitations agricoles.
- Des centrales photovoltaïques pourraient également être installées sur le territoire.

SYNTHESE ENERGIES RENOUVELABLES : Des opportunités à saisir dans les énergies éoliennes, solaires et la méthanisation.

ENJEUX ENERGIES RENOUVELABLES : identifier les gisements et appuyer les entreprises.

⁷³ Source : l'étude de l'Ademe "Marché, emplois et enjeu énergétique des activités liées à l'amélioration de l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables", 2011.

1.2.3.5 - DES BESOINS GRANDISSANTS EN SERVICES ET STRUCTURES POUR LES PERSONNES AGEES

Avec le vieillissement de la population du territoire, les besoins en structures d'accueil pour personnes âgées vont grandir.

Une étude réalisée par le Pays Sidobre-Monts de Lacaune en 2009 faisait déjà état d'un besoin de structures avec logements adaptés pour les personnes vieillissantes hébergées à domicile et pour les personnes handicapées et vieillissantes hébergées dans les structures spécialisées mais inadaptées au vieillissement.

Ainsi, 2 centres d'accueil pour handicapés vieillissants ont été créés, un à Lacaune, l'autre à Castelnau-de-Brassac. Bien que ces deux centres n'aient ouverts qu'en 2015, les 38 places sont d'ores et déjà occupées ce qui démontre le potentiel de ces services.

ENJEU : Créer des emplois pour répondre aux besoins de la population

1.2.4- L'ACCUEIL D'ENTREPRISES DANS LES ZONES D'ACTIVITES.

Sur le territoire, on compte 8 zones artisanales créées par les collectivités locales réparties sur les communes de Lacaune, Brassac, Le Bez (Saint-Agnan), Saint-Germier, Vabre et La-Salvetat-sur-Agout.

De plus, des opérations d'immobilier d'entreprises ont également permis l'installation d'entreprises sur les communes de :

- Lacaune sur la ZA de Merly avec la réalisation d'une unité de congélation et de stockage
- Murat-sur-Vèbre, au hameau les Argieusses,
- Vabre avec l'aménagement des friches Forcla qui a permis l'installation de 4 entreprises. 1 lot est disponible.
- Saint-Pierre-de-Trivisy : 2 locaux situés en centre-bourg ont été mis à la disposition de la communauté de communes pour créer un hôtel d'entreprises en 2015.
- Castelnau-de-Brassac avec la création d'un atelier de découpe à Biot-La Verouillé,
- Brassac au château de la Marquise où une entreprise s'est installée (architecte).
- Brassac-Le Bez (ZA Saint-Agnan Pré d'Agout).

Sur la CC. de Monts des Lacaune, de nombreuses entreprises sont situées dans les villages, imbriquées au milieu d'autres bâtiments et n'ont d'autre solution pour se développer que de s'installer hors des agglomérations. La vocation première y est clairement le développement de l'agroalimentaire. La vocation des zones de Merly et celle privée⁷⁴ des Argieusses à Murat-sur-Vèbre est donc à dominante agroalimentaire.

⁷⁴ cette zone étant privée, elle n'apparaît pas dans l'analyse des lots disponibles.

Localisation des Zones d'Activités de Bel Air et de Merly à Lacaune :



Sur la Zone de Bel Air à vocation artisanale et commerciale, 21 entreprises sont implantées ce qui représente près de 220 emplois.

2 lots apparaissent comme disponibles (bordure bleue sur la photo aérienne).



Sur la ZA de Merly, 5 entreprises et une certaine d'emplois sont installés (y compris l'abattoir).

Le lot 5 est vendu et les lots 3, 4, 7 et 8 sont en cours de vente (année 2016).

3 lots sont disponibles (bordure bleue sur la photo aérienne):



FIGURES 176 : LOCALISATION ET LOTS VACANTS SUR LES ZA DE BEL AIR ET MERLY

A LACAUNE. PETR HTO

Sur la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, on dénombre 7 entreprises et une soixantaine d'emplois sur la Zone d'Activités de l'Albignué à Vabre.

Localisation de la ZA de l'Albignué :

5 à 6 lots sont disponibles (bordure bleue sur la photo aérienne):

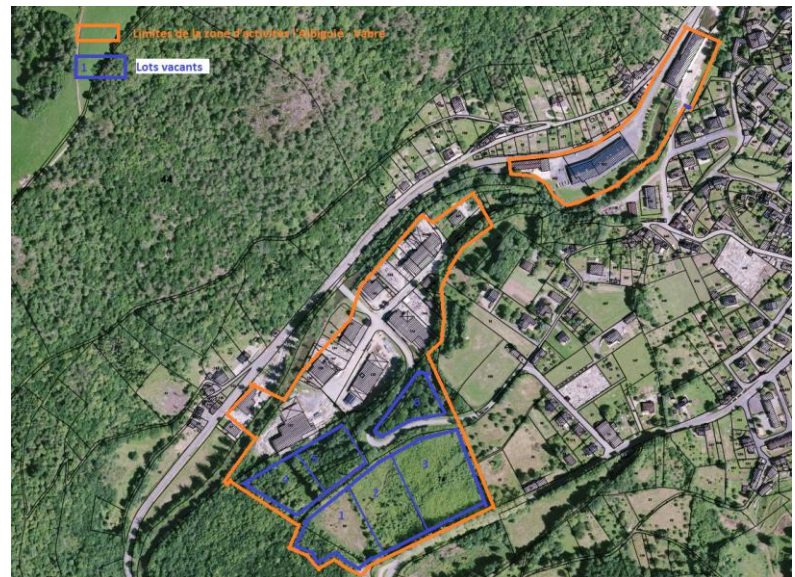


FIGURE 177 : LOCALISATION ET LOTS DISPONIBLES SUR LA ZA DE L'ALBIGNUE A VABRE

La révision du PLUI a également permis d'ouvrir à l'accueil d'entreprises des parcelles sur les communes de Lacaze (zone agricole devenue zone Ux) et Saint-Pierre-de-Trivisy (zone naturelle devenue zone AU) :



FIGURE 178 : PARCELLES OUVERTES POUR L'ACCUEIL D'ENTREPRISES A LACAZE ET SAINT PIERRE DE TRIVISY

Sur la CC. Sidobre Val d'Agout, la zone de Saint-Germier accueille 5 entreprises et une quarantaine d'emplois.



FIGURE 179 : LOCALISATION ET LOTS VACANTS SUR LA ZA DE SAINT-GERMIER

11 lots apparaissent vacants (bordure bleue sur la photo aérienne) en 2015. Cependant, en 2016, une dizaine de lots a été vendue. Cela signifie que la zone sera presque entièrement occupée une fois les entreprises installées.

La zone de Saint-Agnan, à cheval sur les communes de Brassac et Le Bez, regroupe 3 entreprises et plus de 100 salariés. Il est prévu de l'agrandir pour permettre à la scierie de développer une activité de séchage du bois (bordure rouge sur la photo ci-dessous). La partie Sud de la zone présente des espaces libres pour accueillir d'autres activités. Devant les contraintes naturelles (topographie, risque d'inondation) présente à Brassac, cette zone située près de l'axe Castres-Lacaune a été créée par la communauté de communes.

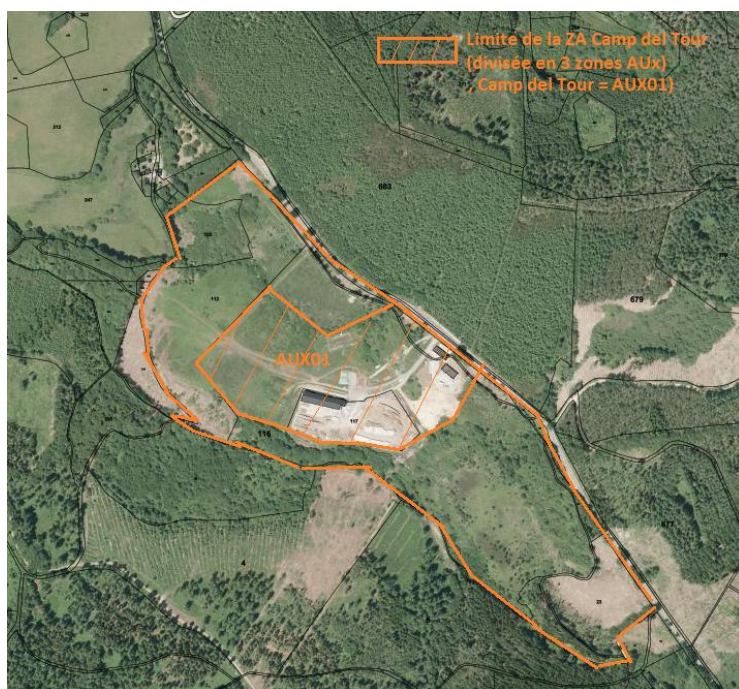


FIGURE 180 : LOCALISATION ET AGRANDISSEMENT PREVU DE LA ZA DE SAINT-AGNAN-LE BEZ

Sur la CC. Montagne du Haut Languedoc, La-Salvetat-sur-Agout possède deux zones d'activités, l'une à proximité du bourg, à Gua de la Vergne et l'autre, plus récente, au sud de la commune à Camp del Tour dont la vocation est de valoriser les ressources naturelles et notamment la filière bois.

6 entreprises employant une douzaine de personnes sont installées sur la ZA Gua de la Vergne. Tous les lots sont occupés, 3 entreprises vont s'installer sur les 3 lots qui apparaissent comme vacants.





La Zone d'activité intercommunale FOREST située à Camp del Tour accueille la plateforme de commercialisation et de valorisation du bois et la Maison du bois et de la forêt.

Deux implantations sont en cours :

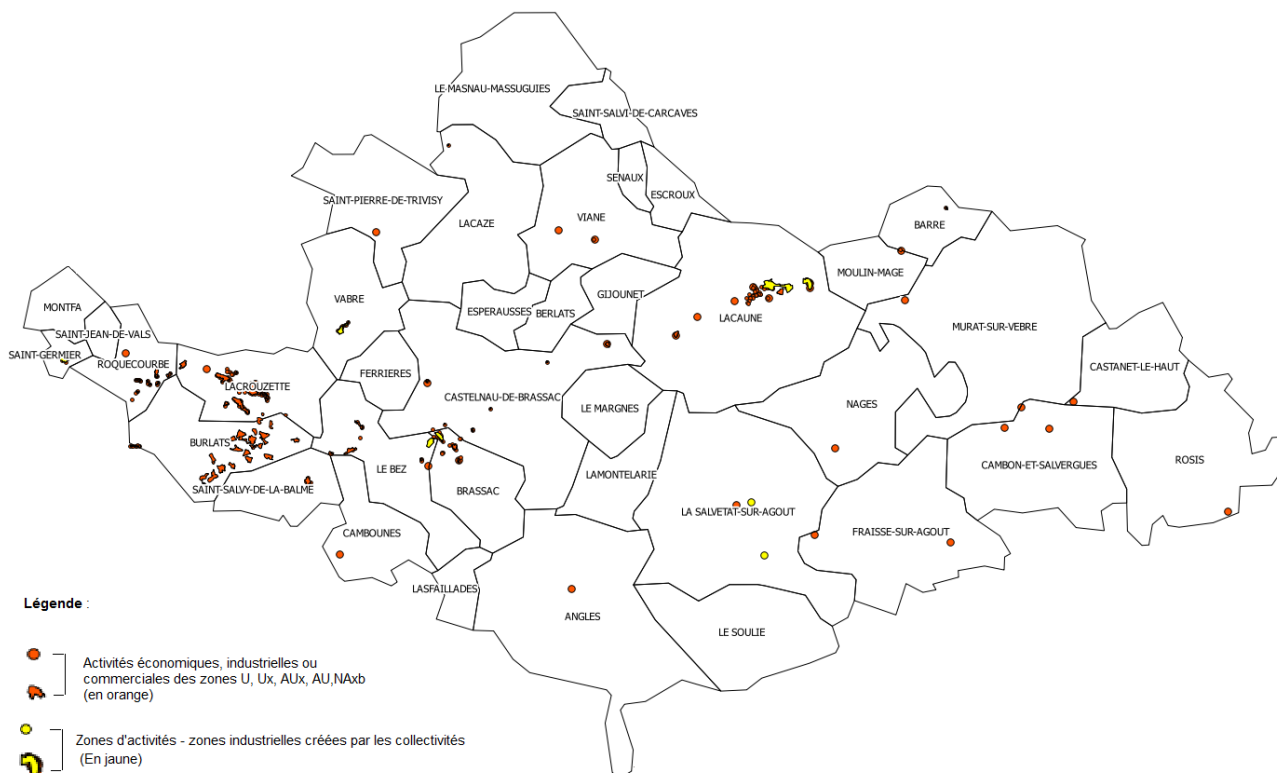
- une unité de fabrication de mur à ossature bois
- une plateforme logistique pour l'eau de La Salvetat.

Avec ces 2 installations, la ZA Forest sera remplie.

FIGURE 181 : LOCALISATION ET LOTS VACANTS SUR LES ZA DE LA-SALVETAT-SUR-AGOUT

De nombreuses entreprises travaillant dans les filières traditionnelles du territoire (charcuterie-salaison, granit, textile) sont localisées en dehors de ces zones d'activités, beaucoup sont situées en centres-bourgs, en particulier sur les communes de Lacaune, Lacrouzette, Roquecourbe et Brassac. Les zones d'activités leur permettront de se déplacer et de bénéficier de davantage d'espace si elles envisagent de se développer.

Localisation des entreprises et industries en Hautes Terres d'Oc. 2015

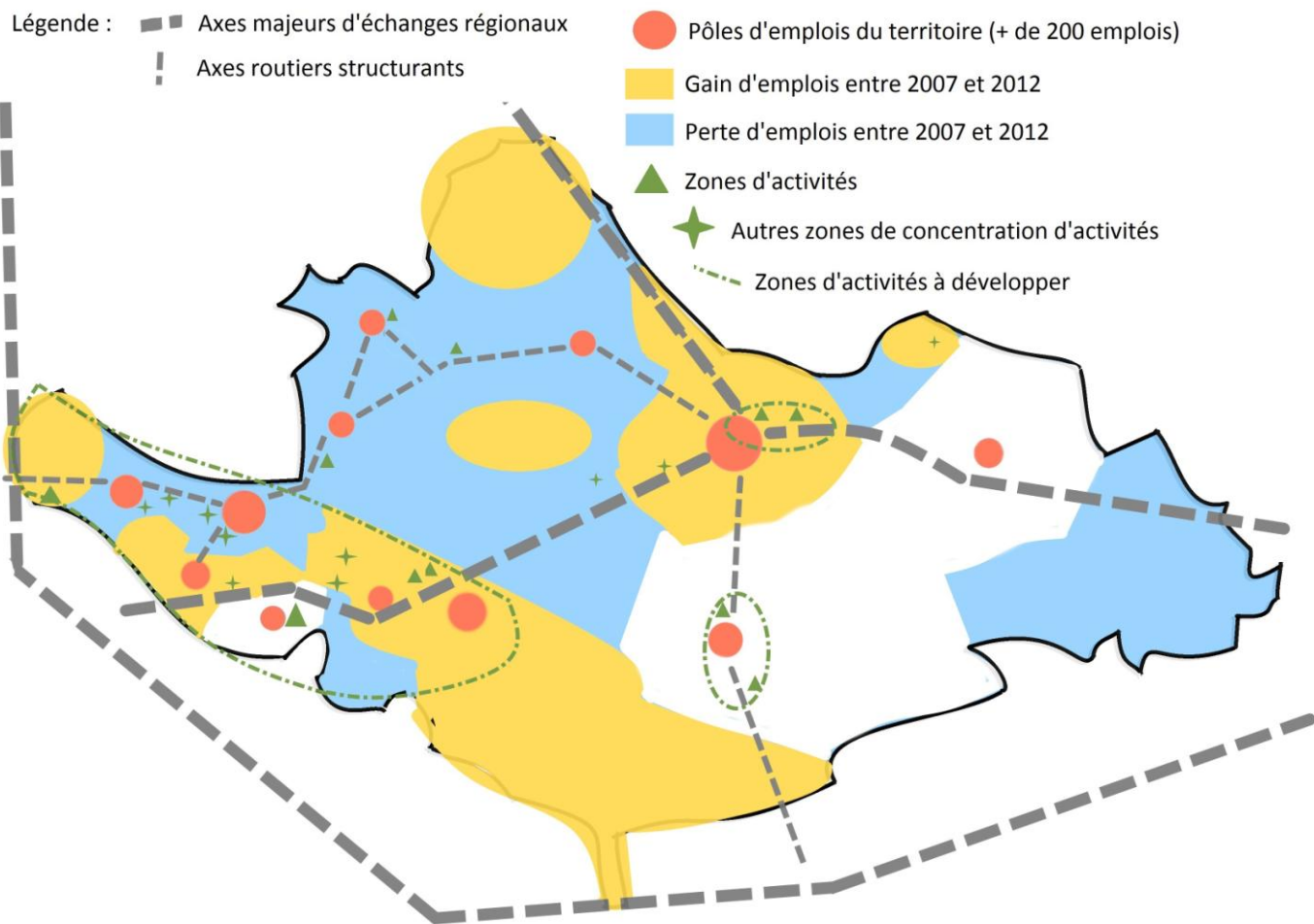


CARTE 182 : LOCALISATION DES ENTREPRISES ET INDUSTRIES EN HAUTES TERRES D'OC EN 2015. DDT81 - BDTOPO IGN

Il existe également d'autres zones où se sont regroupées des entreprises sans la création de zones d'activités par les collectivités. On peut citer Malrieu à Lacrouette ou Comberouge et Guyor Haut sur la commune du Bez.

SYNTHESE ZONES D'ACTIVITES : Au total, dans ces zones d'activités, une cinquantaine d'entreprises emploient environ 600 personnes. En outre, des entreprises sont en cours d'installation et il n'y aura quasiment plus de lots vacants sur les secteurs du Sidobre Val d'Agout, des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc. Seulement une dizaine de lots sera disponible en 2017.

- ENJEUX ZONES D'ACTIVITES :**
- Développer la communication autour des disponibles pour remplir davantage les zones d'activités existantes.
 - Permettre l'extension ou la création de zones sur les secteurs où il n'y a quasiment plus de lots vacants : Sidobre Val d'Agout, Mont de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc.
 - Renforcer l'accompagnement à l'installation d'entreprises.
 - Qualifier les zones d'activités ou améliorer le traitement paysager.

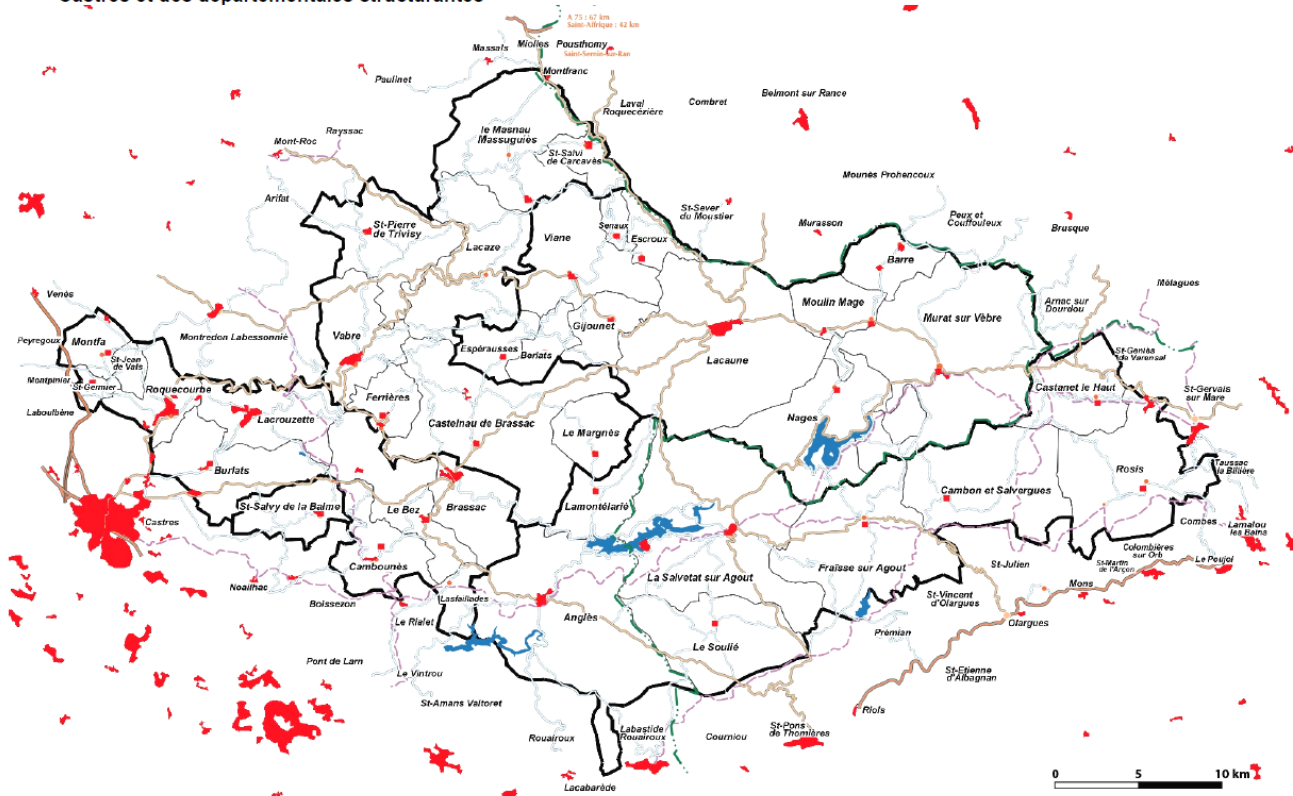


CARTE 183 :SYNTHESE : DYNAMIQUES DE L'EMPLOI EN HAUTES TERRES D'OC

1.2.5- L'ARMATURE URBAINE ET LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE AUJOURD'HUI

1.2.5.1-UNE URBANISATION DE BOURGS-CENTRES ET DE HAMEAUX⁷⁵

Une urbanisation de petites villes et gros villages, des hameaux plus dispersés pour les communes hors de la proximité de Castres et des départementales structurantes



CARTE 184 : L'URBANISATION EN HAUTES TERRES D'OC. IGN.

CARTE REALISEE PAR JY PUYO, O. COUDERT, PH. BARJAUD DANS PREMIER PORTRAIT DU TERRITOIRE. AVRIL 2012

LA CC. SIDOBRE VAL D'AGOUT, UN ESPACE PÉRIURBAIN :

La CC. Sidobre Val d'Agout se trouve sous l'influence de l'Agglomération de Castres-Mazamet et, à l'appui de la RD622, assure la transition entre celle-ci et la Montagne. Le mode d'urbanisation dominant est de type périurbain. On note entre autres les éléments suivants :

- Continuité urbaine entre Burlats et Castres,
- Extension autour des bourgs qui colonise peu à peu les coteaux et les crêtes, avec une dispersion de l'habitat,
- Des centres-bourgs qui globalement perdent en vitalité du fait de la proximité avec les commodités de l'Agglomération et de la déprise de l'industrie (textile – granit).

La CC. Sidobre Val d'Agout dont la densité est la plus élevée du territoire d'étude, se distingue par une augmentation de plus de 13% de logements entre 1999 et 2008, pour une augmentation de la population de 2,3 %.

⁷⁵ Source : JY Puyo, O. Coudert, Ph. Barjaud. Premier portrait du territoire. Emergence d'un SCOT rural...pour un projet de territoire de La Montagne. Avril 2012.

On observe différentes typologies de structures urbaines sur ce territoire :

- Des bourgs éclatés en plusieurs entités : Burlats, Le Bez avec une dissémination des constructions récentes et une dilution du tissu urbain.
- Des hameaux (Guyor sur Le Bez) qui attirent davantage des populations que les centres-bourgs du fait de leur proximité avec l'agglomération Castraise.
- Les bourgs ateliers : Lacrouzette, Roquecourbe, avec des espaces urbains marqués par un habitat vétuste et des bâtiments industriels qui s'enrichissent.
- Un bourg rural, Brassac, qui associe les caractéristiques de la ville atelier et celles du pôle de services, commerces et équipements, organisé autour d'un cœur de ville et doté d'un patrimoine architectural valorisant (Château de la Marquise, pont du XII^{ème} siècle).

Sur le plan du patrimoine, on notera la maison Adélaïde à Burlats, architecture romane du XII^{ème} siècle et plus contemporain le bâtiment qui abrite les services de la communauté de communes.

LA CC. DES VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE, UN ESPACE AGRICOLE :

Cette CC. se situe au croisement de plusieurs entités paysagères qui caractérisent la Montagne. Plateaux ondulés, vallées encaissées, vallons plus évasés, le relief conjugué au climat de Montagne participe à l'enclavement du territoire. Les espaces naturels alternent avec les espaces agricoles et les forêts. La RD 622 traverse la pointe Sud de la CC.

Jalonné de hameaux, le territoire comporte 3 bourgs principaux :

- Saint-Pierre-de-Trivisy, situé sur une hauteur et organisé le long de la RD 57 regroupe services, commerces et infrastructures de loisirs et tourisme; quelques constructions récentes sont implantées en extension du village soit le long de la route, soit sur le coteau sud.
- Vabre bénéficie d'une structure de village dense, agrémentée d'espaces publics et prolongée par des faubourgs. Au-delà les extensions révèlent une structure plus diffuse. Le tissu urbain qui descend jusqu'aux rives du Gijou accueille en contrebas des activités et bâtiments d'entreprises (taille de granit, hôtel d'entreprises...) ainsi que des équipements sportifs.
- Lacaze, situé plus à l'écart, au creux d'un méandre du Gijou, se décompose en contrebas d'un cœur plus ancien avec un château et un faubourg installé en surplomb le long de la RD 81.

Dans l'ensemble, l'augmentation de logements reste faible sur le territoire, soit 5 % entre 1999 et 2008. Le tissu urbain des bourgs et hameaux n'a pas subi de forte modification et a gardé son caractère. On note à Ferrières la construction récente et de qualité architecturale du Musée du protestantisme.

LA CC. DES MONTS DE LACAUNE, UN TERRITOIRE ORGANISÉ A L'APPUI DE LA POLARITÉ DE LACAUNE :

Point de jonction entre Massif Central et Bas Languedoc, croisement entre D 607 et D 622, sous une double influence climatique, le territoire de la CC. des Monts de Lacaune est situé à un point stratégique de multiples carrefours qui ont fait la force du développement de la ville de Lacaune. Au pied de la Montagne, entourée de monts et plateaux, cette commune constitue un pôle important pour l'équilibre global de la Montagne.

L'éloignement et les mutations économiques participent à la baisse démographique enregistrée par le territoire depuis 1968 ; le dernier recensement fait état d'une baisse de - 2,90 % entre 99 et 2008 alors que le nombre de logements croît de + 7,1 %.

Dans l'ensemble, le tissu resserré des bourgs abrite une part importante de bâtisses souvent délaissées et fermées qui depuis quelques décennies ne correspondent plus aux aspirations d'habitat (volume, mitoyenneté, absence de jardin privatif et de place de stationnement) ou sont réservées à un habitat saisonnier. Délaissant la trame ancienne des villages – le long des cours d'eau et à l'abri du relief - les nouvelles constructions s'installent en extension des bourgs soit sous forme de lotissements, soit en dispersion. Le territoire est parsemé de bâtiments professionnels de mauvaise qualité ou abandonnés (axe Lacaune-Murat-sur-Vèbre).

Lacaune, comme Brassac, accueille en son sein des activités industrielles et assure les fonctions de pôle d'emplois et de services, commerces et équipements. Bourg d'importance, le tissu urbain souffre d'un habitat désinvesti aux spécificités architecturales peu valorisées, d'un manque d'espaces publics de qualité, d'une forte présence routière (traversée de poids lourds, prédominance de la voiture sur les espaces ouverts...). Par ailleurs, la cohabitation entre ateliers de charcuterie, Casino, équipements de loisirs et de bien-être mériterait d'être organisée.

Le secteur du Laouzas, voué au tourisme, accueille des hébergements touristiques et de villégiatures, divers équipements de loisirs (plages, activités de nature et liées à l'eau...) et de valorisation du patrimoine (mégolithes).

LA CC. DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC, UN VASTE TERRITOIRE DE VILLÉGIATURE

Entre Tarn et Hérault, la CC. de la Montagne du Haut Languedoc est un vaste territoire peu peuplé qui s'étire d'Est en Ouest du village cévenol au village de la montagne Tarnaise. Elle est desservie d'Ouest en Est par la RD14 et du Nord au Sud par la RD907, La-Salvetat-sur-Agout, bourg principal se situant au carrefour de ces 2 voies.

L'urbanisation est fortement marquée par des infrastructures et un habitat de tourisme et de villégiature qui, à l'instar des communes périurbaines, se diffuse sur les coteaux et se dissocie du tissu urbain traditionnel des villages. Ce phénomène est particulièrement visible aux abords du Lac de la Raviège et à La-Salvetat-sur-Agout.

Par ailleurs, avec une augmentation de 12,1% du nombre de logements entre 1999 et 2008, et sous l'influence de la dynamique démographique de l'Hérault, on assiste à un accueil de nouvelles populations avec dans l'ensemble une augmentation de + 6% du nombre d'habitants, la partie tarnaise de ce territoire ne bénéficiant pas de cette évolution. En outre, la part de résidences principales reste faible. Des projets de lotissements sont envisagés à La-Salvetat-sur-Agout et à Fraïsse-sur-Agout. Même si nombre de bâtisses restent fermées à la basse saison, tournés vers l'accueil, les cœurs de villages sont relativement soignés et les éléments de patrimoine valorisés.

Ici, ce sont les mutations du secteur du tourisme et plus spécifiquement du tourisme social qui génère un phénomène d'enfrichement, certaines infrastructures, type camping ou PRL (Parc Résidentiel de Loisirs), étant momentanément ou définitivement fermées. Cet abandon même momentané marque fortement le paysage.

1.2.5.2- TYPOLOGIE DES COMMUNES⁷⁶

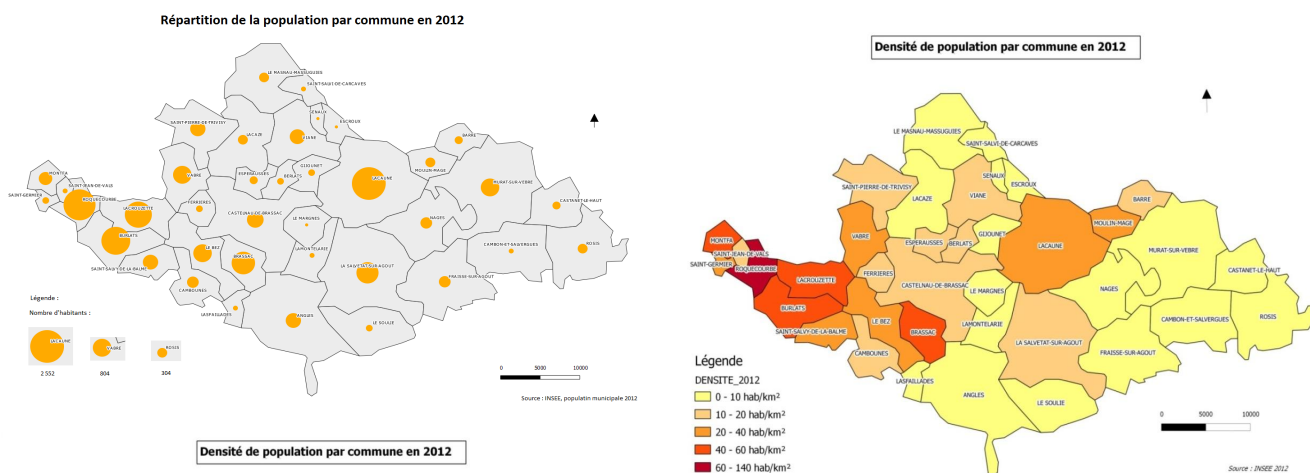


FIGURE 185 : TYPOLOGIE DES COMMUNES EN HAUTES TERRES D'OC. REALISEE PAR PAR JY PUYO, O. COUDERT, PH. BARJAUD DANS PREMIER PORTRAIT DU TERRITOIRE. AVRIL 2012

La typologie de ces communes dépend de la topographie de la montagne et de l'économie qui s'y est développée : commune agricole de hameaux, activités du granit, du textile ou de la charcuterie-salaison, situation géographique avantageuse...

1.2.5.3- UN TERRITOIRE MAILLE DE POLES D'EMPLOIS ET DE SERVICES

1.2.5.3.1- Des pôles de population



CARTES 186 : REPARTITION DE LA POPULATION ET DENSITE PAR COMMUNE. INSEE 2012

⁷⁶ Source : JY Puyo, O. Coudert, PH. Barjaud. Premier portrait du territoire. Emergence d'un SCOT rural...pour un projet de territoire de La Montagne. Avril 2012.

Lorsque l'on examine la répartition de la population (nombre d'habitants et densité), 14 communes et 5 niveaux se dégagent :

- les deux communes les plus peuplées : **Lacaune et Roquecourbe**, cette dernière ayant en plus une densité très élevée (plus de 2000 habitants et plus de 2 500 pour Lacaune)
- les communes de **Burlats et Lacrouzette** de plus de 1 500 habitants,
- les communes de **Brassac et La-Salvetat-sur-Agout** rassemblant plus de 1000 habitants
- les communes de **Murat-sur-Vèbre, Vabre et Le Bez** qui comptent plus de 800 habitants
- les communes de **Saint-Pierre-de-Trivisy, Castelnau-de-Brassac** (qui plus est associé à Ferrières et Le Margnès en commune nouvelle appelée Fontrieu), **Anglès, Viane et Saint-Salvy-de-la-Balme** comprenant plus de 500 habitants.

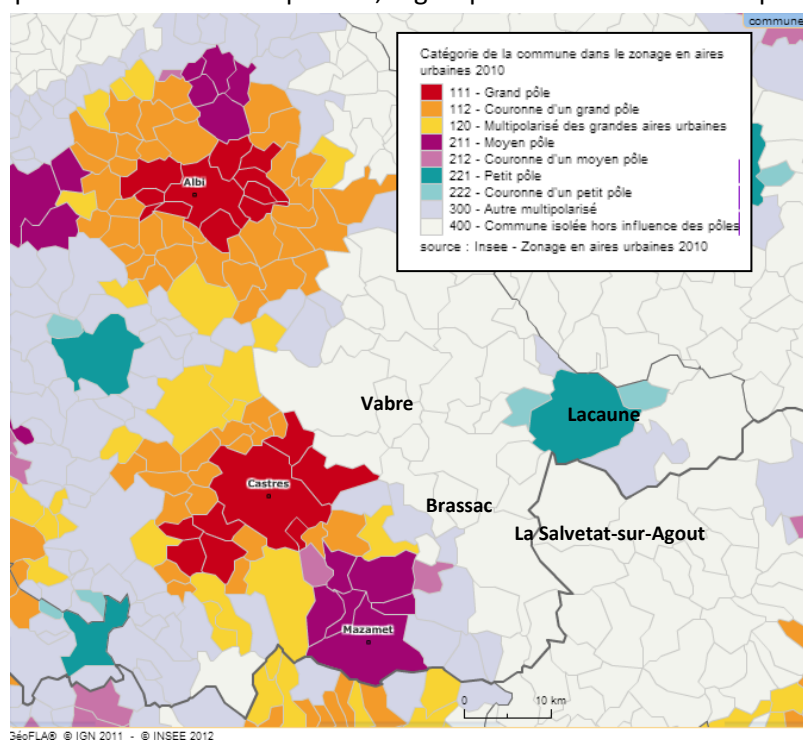
1.2.5.3.2- Des pôles d'emplois

1.2.5.3.2.1- Les aires urbaines de l'INSEE

Outre le nombre d'habitants et la densité, l'INSEE a produit des découpages de la France en aire urbaine. Dans ce découpage, c'est l'emploi qui est considéré comme l'indicateur principal afin de distinguer les espaces urbains, des espaces ruraux.

En effet, l'aire urbaine regroupe plusieurs communes « *d'un seul tenant et sans enclave, constituée par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.* »

L'INSEE distingue également dans ce découpage des aires urbaines moyennes qui comptent de 5 000 à 10 000 emplois et de petites aires urbaines qui elles, regroupent de 1500 à 5000 emplois.



CARTE 187 : ZONAGE EN AIRE URBAINE - INSEE 2010

Lacaune constitue le seul petit pôle urbain du territoire dont la couronne s'étend aux communes de Gijounet et Moulin-Mage. On peut cependant élargir l'aire d'influence de la commune de Lacaune à l'ensemble des communes des Monts de Lacaune.

Dans cette classification, Burlats et Roquecourbe sont intégrés au grand pôle de Castres, Saint-Germier, Montfa et Saint- Jean-de-Vals à sa couronne.

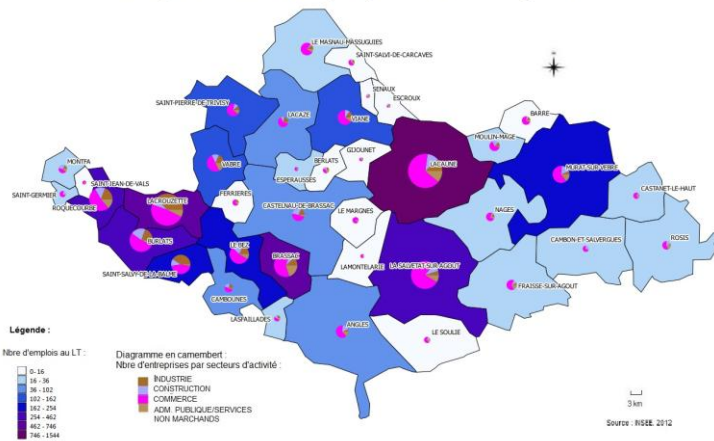
Cambounès, Saint-Salvy-de-la-Balme et Lasfaillades sont multipolarisées, partagées entre les aires urbaines de Castres et de Mazamet.

Escroux et Nages apparaissent également comme multipolarisées alors que le seul pôle urbain à proximité est celui de Lacaune.

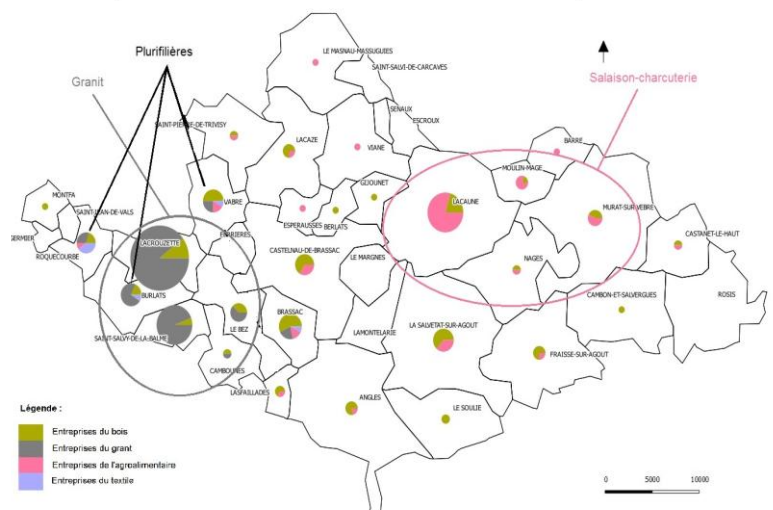
La majorité des communes n'apparaissent pas influencées par des pôles urbains. Cependant, outre l'emploi, des pôles de services peuvent être définis.

1.2.5.3.2.2- Les pôles d'emplois du territoire

Nombre d'emplois au lieu de travail et d'entreprises par secteurs d'activité - hors agriculture en 2012



Localisation des entreprises des filières économiques spécifiques de Hautes Terres d'Oc



CARTE 188 : NOMBRE D'EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL ET D'ENTREPRISES PAR SECTEURS D'ACTIVITE HORS AGRICULTURE. INSEE 2012

CARTE 189 : LOCALISATION DES ENTREPRISES PAR FILIERES ECONOMIQUES SPECIFIQUES DE HAUTES TERRES D'OC. PETR 2015

La commune de Lacaune, capitale de la charcuterie-salaison apparaît comme le premier pôle d'emplois du territoire. Le Sidobre et plus particulièrement la commune de Lacrouzette avec l'industrie du granit constitue un autre pôle d'emplois.

Deux autres niveaux sont identifiables :

- les communes de **Roquecourbe, Burlats, Brassac et La-Salvetat-sur-Agout** (violet et indigo sur la carte de gauche)
- les communes de **Murat-sur-Vèbre, Vabre et Viane, Le Bez, Saint-Salvy-de-la-Balme** (bleu foncé et diagrammes les plus gros sur la carte de gauche).

1.2.5.3.2- Des pôles de services

La définition de pôle de services pour l'INSEE est la suivante : "une commune qui possède au moins la moitié des équipements de la gamme (respectivement 12, 14 et 18) est considérée comme pôle de la gamme. Ce critère étant parfaitement objectif, nous ne parlerons pas de pôles d'accessibilité des services mais simplement de pôles de services. La notion de « bassin d'accessibilité » ou « bassin de services » étant ensuite défini par la distance-temps en heure à l'équipement le plus proche et en prenant en compte les trajets domicile-travail]"⁷⁷.

Comme précisé au paragraphe sur les équipements page 51⁷⁸, les communes de **Lacaune** et **Brassac** constituent les pôles de services principaux du territoire puisqu'elles contiennent plus de 50 % des services de proximité et des services de la gamme intermédiaire⁷⁹.

Roquecourbe et **La-Salvetat-sur-Agout** constituent des pôles secondaires de services de proximité qui disposent également de presque tous les équipements de proximité puis les communes de **Vabre**, **Lacrouzette**, **Anglès**, **Murat-sur-Vèbre** et **Viane** représentent de plus petits pôles.

Plus précisément, si l'on localise les services publics, les professionnels de santé, l'école et l'accueil de la petite enfance et les commerces, ce sont les communes de Lacaune, Brassac, Vabre et La-Salvetat-sur-Agout qui constituent les pôles de services du territoire.

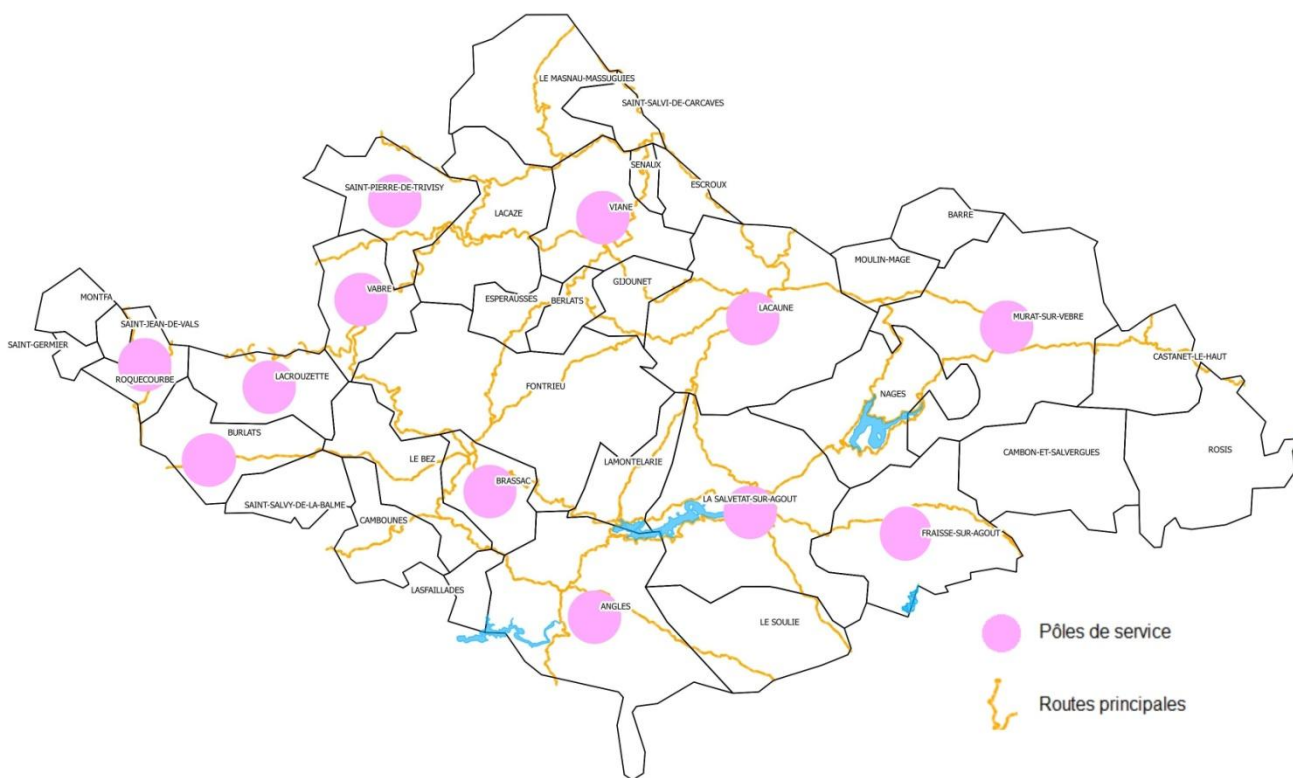
	Services publics	Professionnels de santé	Ecoles/Petite enfance	Personnes âgées/Publics fragiles	Commerces
Lacaune	√	√	√	√	√
Brassac	√	√	√	√	√
Vabre	√	√	√	√	√
La-Salvetat-sur-Agout	√	√		√	√
Lacrouzette		√	√	√	√
Roquecourbe		√	√	√	√
Saint-Pierre-de-Trivisy			√	√	
Murat-sur-Vèbre		√	√	√	√
Burlats			√		
Viane				√	√
Anglès				√	
Castelnau-de-Brassac				√	

⁷⁷ **Les pôles de services.** Pour la BPE 2008, la répartition en trois gammes concerne 87 équipements.

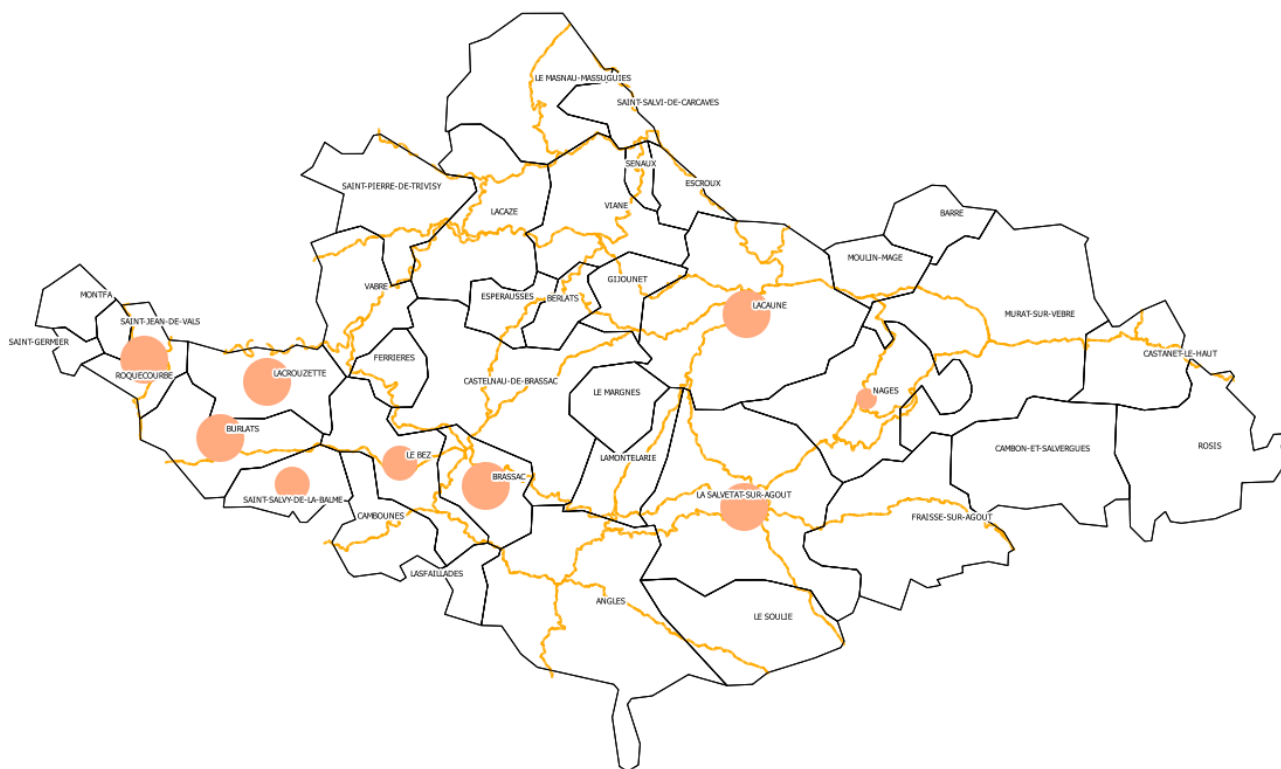
- Gamme de proximité (24 équipements)
- Gamme intermédiaire (27 équipements)
- Gamme supérieure (36 équipements)

La définition des pôles est la suivante : une commune qui possède au moins la moitié des équipements de la gamme (respectivement 12, 14 et 18) est considérée comme pôle de la gamme. Source : Insee Picardie, Analyses n°53 - 2011.

⁷⁸ 1.1.6.2- Une présence importante en équipements de proximité mais un éloignement des équipements intermédiaires et supérieurs"

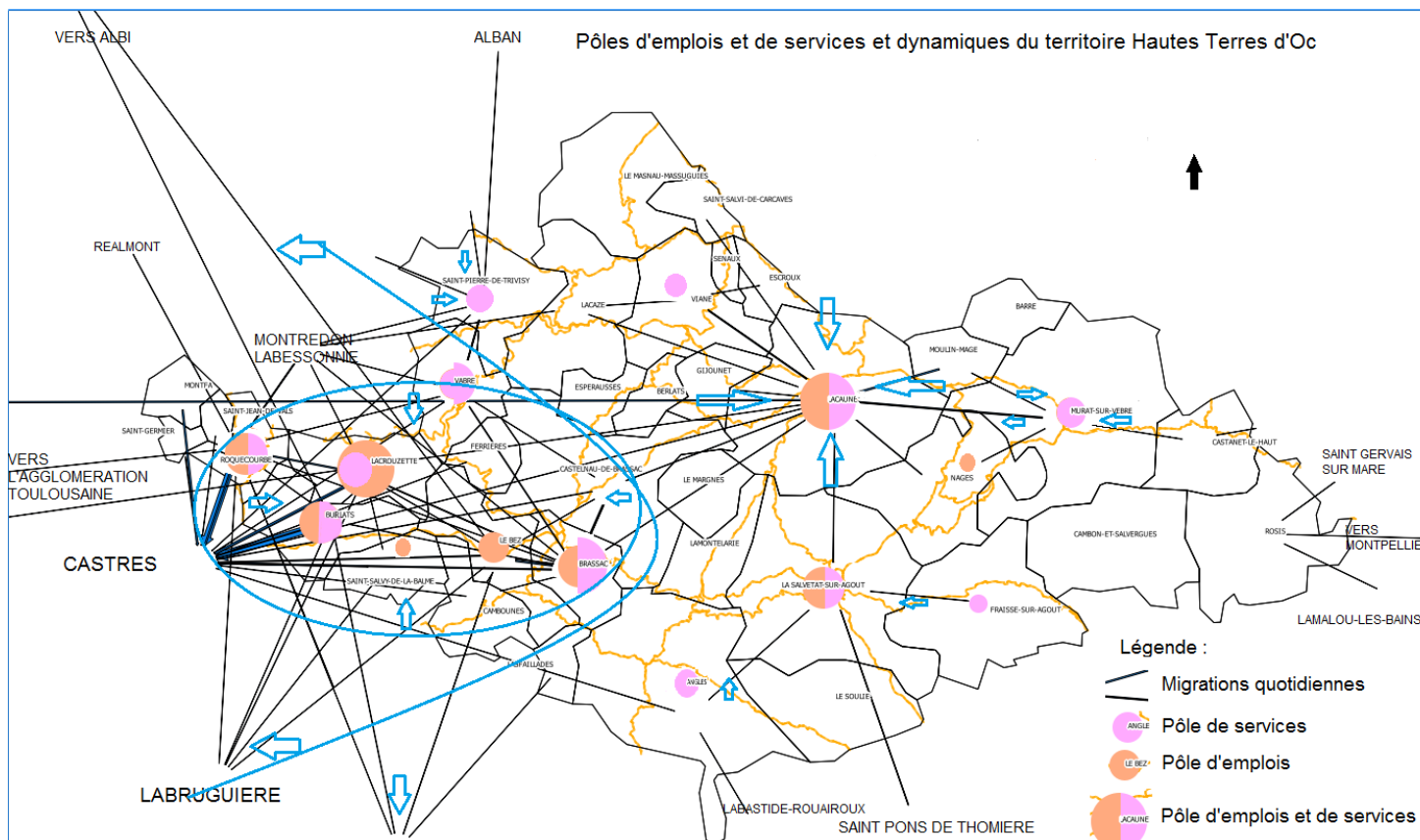


CARTE 190 : LES POLES DE SERVICES EN HAUTES TERRES D'OC



CARTE 191 : LES POLES D'EMPLOIS EN HAUTES TERRES D'OC

Pôles d'emplois et de services et dynamiques du territoire Hautes Terres d'Oc



*Migrations quotidiennes : seulement les flux comprenant au moins 10 personnes sont représentés.

CARTE 192 : SYNTHESE POLES ET DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Les mobilités quotidiennes montrent l'attraction exercée par la ville de Castres sur les communes de l'Ouest du territoire, jusqu'à Brassac ; beaucoup de personnes habitent sur ces communes et travaillent à Castres.

Cependant, les déplacements domicile-travail s'effectuent également à l'intérieur du secteur Sidobre, pôle d'emplois du granit.

Lacaune exerce son attraction sur les communes du centre et de l'est du territoire, certaines personnes viennent de l'extérieur du territoire pour travailler quotidiennement à Lacaune.

Brassac est également un pôle d'emplois et de services qui fait l'objet de nombreux déplacements quotidiens des communes les plus proches. La-Salvetat-sur-Agout également dans une moindre mesure.

D'autres communes sont de petits pôles d'emplois : Murat-sur-Vèbre avec la charcuterie-salaison, les services et les commerces, Vabre avec une entreprise de BTP, les services et commerces, Saint-Pierre-de-Trivisy avec des services et commerces, Anglès pour ses services, et Le Bez pour le granit.

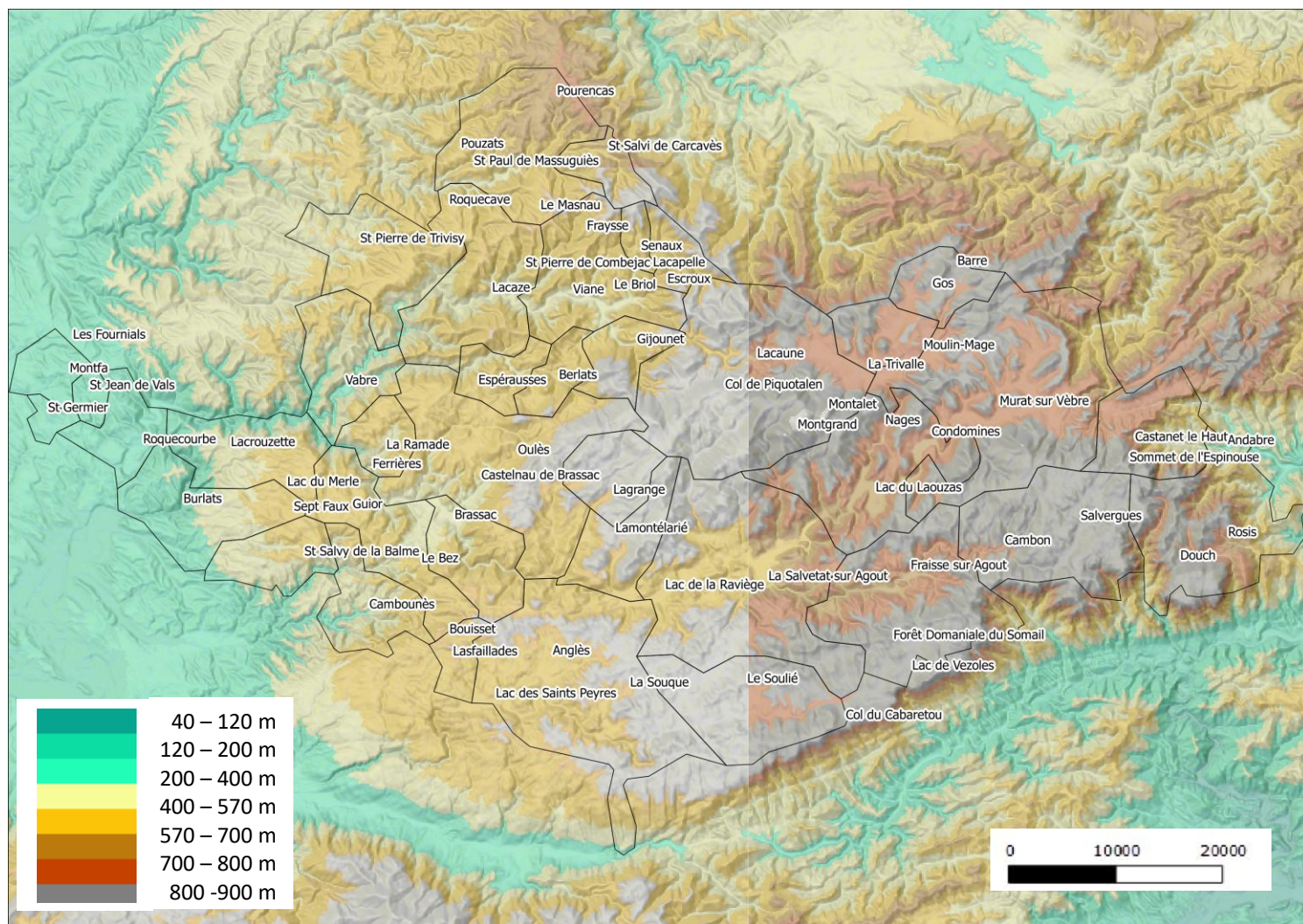
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

AXE 2 : UN ENVIRONNEMENT NATUREL A FORTE VALEUR

2.1 : DES PAYSAGES DIVERSIFIES ET DES MILIEUX RICHES

2.1.1- UN TERRITOIRE DE MONTAGNE...

Hautes Terres d'Oc est situé au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Le territoire s'étend du Sidobre aux Monts de Lacaune dans le Tarn et traverse les plateaux du Somail, de l'Espinouse pour arriver au massif du Caroux dans l'Hérault.



CARTE 194 : RELIEF DE HAUTES TERRES D'OC. BD ALTI IGN

L'extrémité ouest du territoire est caractérisée par une altitude peu élevée, c'est la continuité de la plaine de Castres. Le massif granitique du Sidobre se dessine ensuite (entre 350 et 600 m d'altitude).

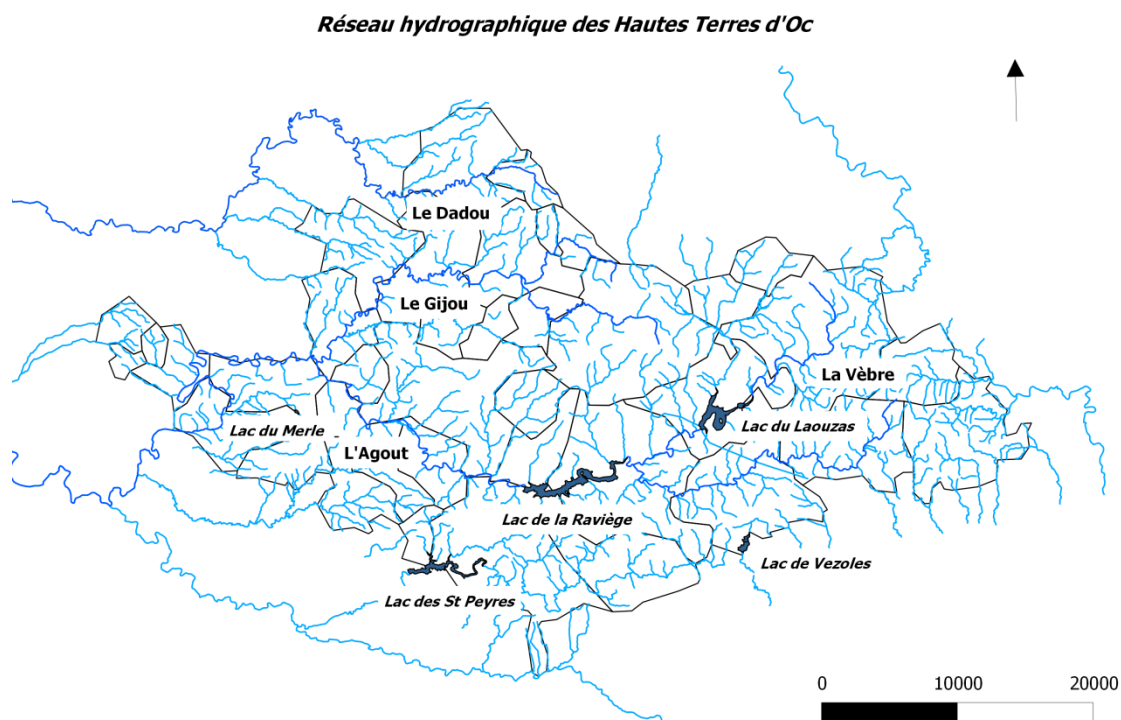
Plus à l'est le Sidobre est associé à un paysage plus montagnard. Le prolongement des plateaux du Ségala, à l'extrême nord du territoire, rejoint ce relief de montagne, les Monts de Lacaune.

Ces derniers sont soulignés par une dorsale montagneuse où culminent les Pics du Montalet et de Montgrand, points les plus hauts du Tarn.

Au sud-est des Monts de Lacaune les altitudes sont moins importantes, c'est le plateau des lacs.

L'altitude de l'extrême sud du territoire avoisine celle des Monts de Lacaune. Ce sont les massifs du Somail, de l'Espinouse et du Caroux (point culminant de l'Hérault).

2.1.2- TRAVERSE PAR DE NOMBREUX COURS D'EAU.



CARTE 195 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DES HAUTES TERRES D'OC. IGN. BD TOPO

Qualifiée de “Château d'eau”, la montagne en Haut-Languedoc est particulièrement riche en eau. De nombreux cours d'eau y prennent leur source et irriguent tout le territoire. La ligne de partage des eaux sépare le versant atlantique et le versant méditerranéen du territoire : chacun s'articule autour d'un cours d'eau majeur : l'Agout et l'Orb.

Les principaux affluents de l'Agout, qui traversent d'Est en Ouest tout le territoire, sont la Vèbre, le Gijou, l'Arn et le Dadou. La Mare est quant à elle un affluent de l'Orb, ce dernier n'étant pas situé en Hautes Terres d'Oc.

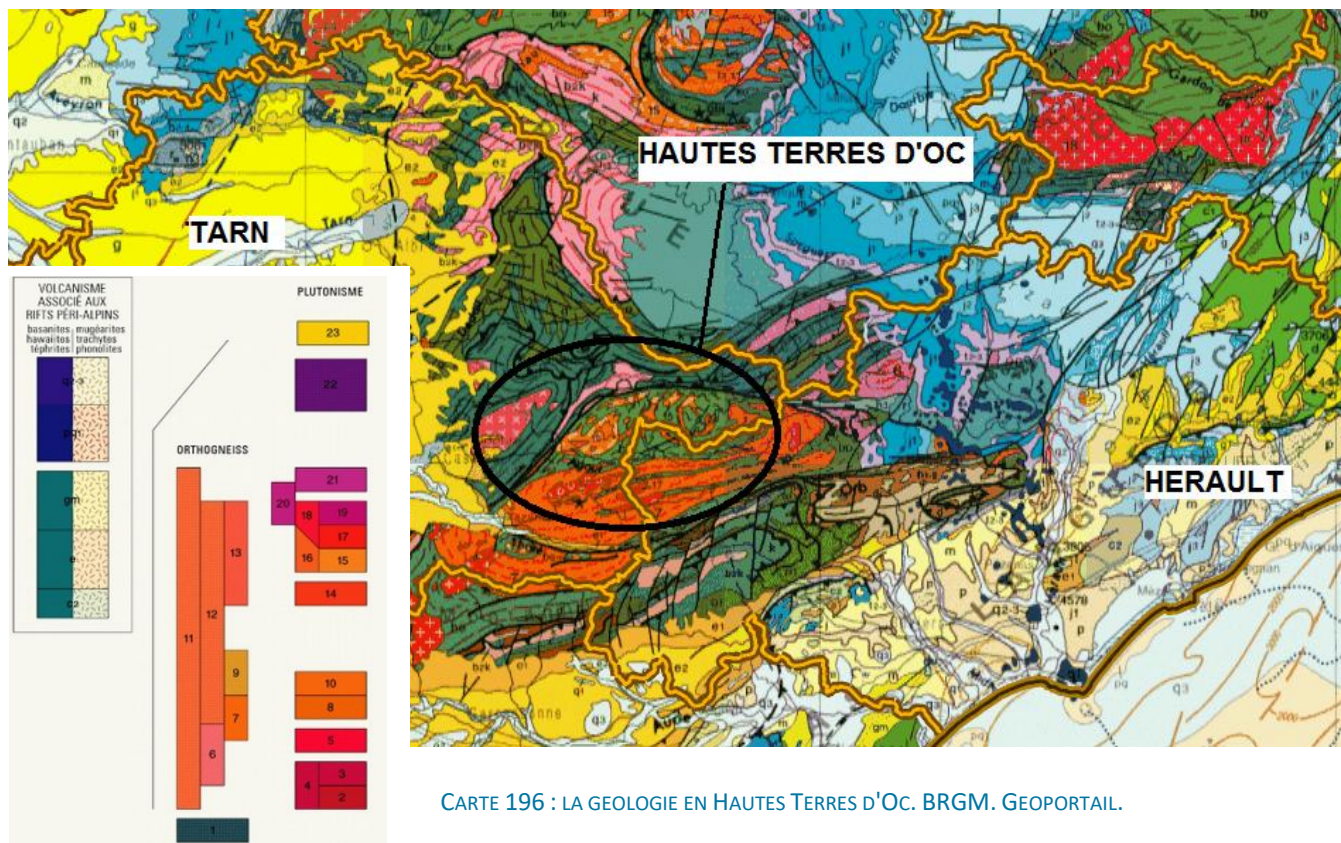
La Vèbre et l'Agout qui prennent leur source à l'est du territoire et traversent les Hautes Terres d'Oc alimentent des retenues aménagées à partir des années 50 qui font aujourd'hui partie intégrante du paysage et servent l'alimentation en eau potable, la production en énergie et le tourisme.

Ce réseau dessine des vallées plus ou moins profondes et encaissées : Agout, Haute vallée du Dadou, vallée du Gijou, de la Mare...

La diversité d'altitude et de sols ainsi que les nombreux cours d'eau permettent au territoire d'avoir une diversité de paysages.

2.1.3- A LA GEOLOGIE COMPLEXE, SOCLE DE PAYSAGES VARIES.

2.1.3.1- UNE GEOLOGIE COMPLEXE



CARTE 196 : LA GEOLOGIE EN HAUTES TERRES D'OC. BRGM. GEOPORTAIL.

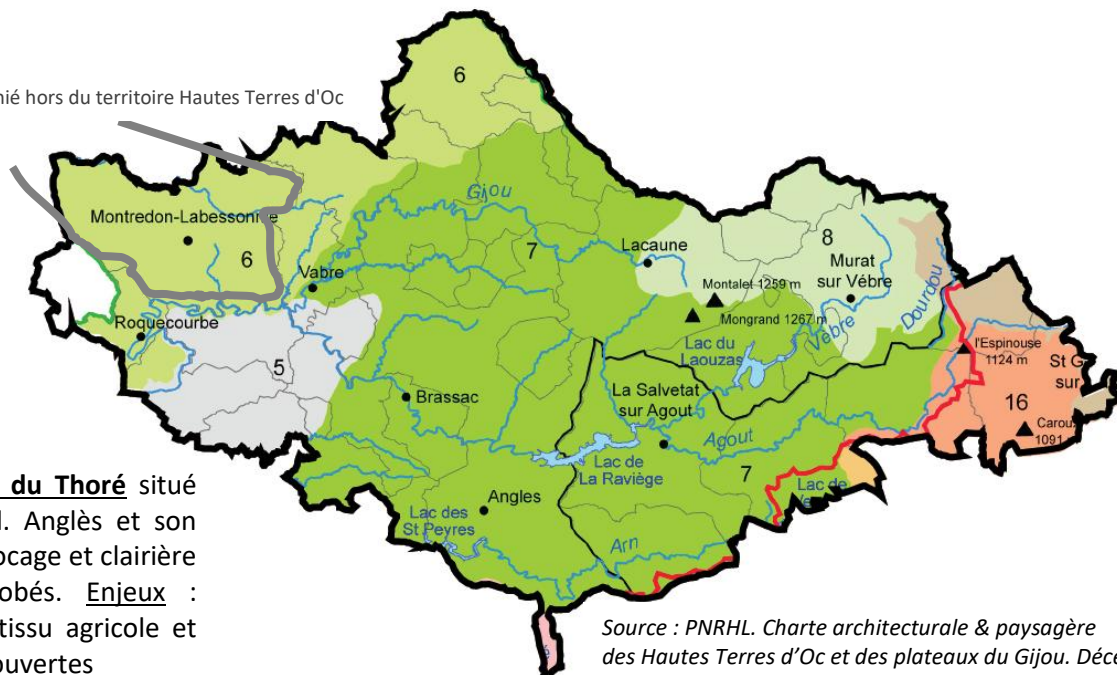
Les caractéristiques géologiques du sous-sol, la roche, l'eau ainsi que le relief contribuent à la production de poches spécifiques de paysages mais aussi en conditionnent la valeur et les productions qui lui sont liées : zones propices à l'agriculture, extraction de la pierre, sources d'eau minérale⁸⁰...

⁸⁰ cf. page 133, paragraphe sur la géologie et l'aptitude physique des sols

2.1.3.2- DES PAYSAGES VARIES⁸¹.

La charte architecturale et paysagère du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc rappelle le découpage du territoire en 8 unités paysagères de la charte du Parc et précise leurs composantes :

Montredon Labessonnié hors du territoire Hautes Terres d'Oc



UP 4 : Sillon du Thoré situé en limite sud. Anglès et son paysage de bocage et clairière y sont englobés. Enjeu : maintenir le tissu agricole et les clairières ouvertes

Source : PNRHL. Charte architecturale & paysagère des Hautes Terres d'Oc et des plateaux du Gijou. Décembre 2015

CARTE 197 : LES UNITES PAYSAGERES DE HAUTES TERRES D'OC. PNRHL

UP 5 : Massif du Sidobre et ses marges. La majorité des paysages du Sidobre se caractérise par la combinaison de paysages «naturels» très typés par la présence des formes granitiques (rochers, chaos, boules...), d'une forêt omniprésente et de vallées «en V» étroites et profondes, aux versants forestiers, incisant le massif et de paysages «anthropisés» notamment au travers d'implantations industrielles (carrières, ateliers, zones de dépôts...) mais aussi d'un mitage pavillonnaire et de boisements en «timbres postes». Cette dualité des paysages engendre des paysages hétéroclites, très fragmentés, dont la difficile lisibilité est accentuée par la densité du manteau forestier. La partie nord du Sidobre est à ce titre originale car elle n'a pas été l'objet d'exploitation à compter des années 1980 ; cette situation a été actée par le «plan de Parc pour le Sidobre» qui conforte le fort caractère naturel de ses paysages.

Les enjeux paysagers identifiés :

- Maintenir les clairières et milieux ouverts à côté d'une forêt qui s'est densifiée avec le remplacement de l'activité agricole extensive par l'exploitation du granit, voir dégager des points de vue avec les coupes des microboisements de conifères arrivant à maturité.
- Renouveler les essences des forêts exploitées
- Diminuer l'impact sur les paysages des industries de transformation de granit, avec leurs hangars et leurs plateformes de stockage même si des efforts sont réalisés

Repères

Influence : océanique

Occupation (indicative) :

- <10% carrières, bâti, routes, bâtiments industriels, zones de dépôt...
- Forêts > 85%
- Présence paysagère > 10%

Motifs paysagers dominants :

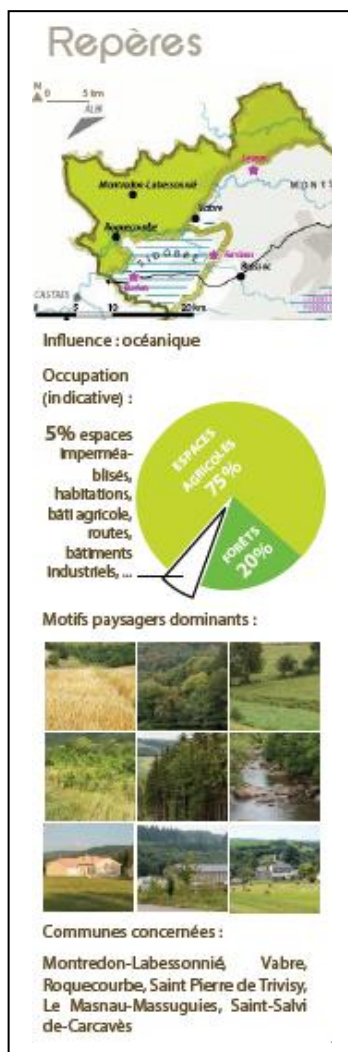
Communes concernées :

Burlats, Lacrouzette, Saint-Salvy-de-la-Balme, Le Bez, Ferrières, Vabre, Castelnaud-de-Brassac

⁸¹ Source de ce paragraphe : PNRHL. Charte architecturale & paysagère des Hautes Terres d'Oc et des plateaux du Gijou. Déc. 2015.

pour limiter leur perception via des rideaux de végétation ou en les situant dans des vallonnements. A noter que l'impact paysager de l'activité granitière a beaucoup décliné, le paysage et l'environnement étant aujourd'hui pris en compte par ses acteurs avec pour preuve la réhabilitation paysagère des carrières fermées (cf. site de la Maison du Sidobre) et le recyclage des déchets en granit qui évite les "décharges sauvages". De plus, a émergé une identité sidobrienne autour de la "culture de la pierre" avec pour témoin la valorisation touristique des savoir-faire des granitiers.

- Eviter l'appauvrissement architectural : Le Sidobre est caractérisé par un important patrimoine bâti : habitations à l'architecture typique (à étages, petites ouvertures à linteaux en granit, escaliers extérieurs voûtés, auvent en lauzes ou ardoises...), des clôtures de lames de roches, des fontaines et calvaires et dans lesquels le granit tient une place importante jusque dans les espaces publics. La dilatation en cours de l'aire urbaine de Castres impacte les franges du Sidobre (Burlats, St-Salvy-de-la-Balme...), plébiscitées pour leur bonne exposition, leur cadre de vie et leurs vues... et entraîne le développement des pavillons modernes qui tendent à amoindrir cette typicité architecturale et banaliser les paysages.

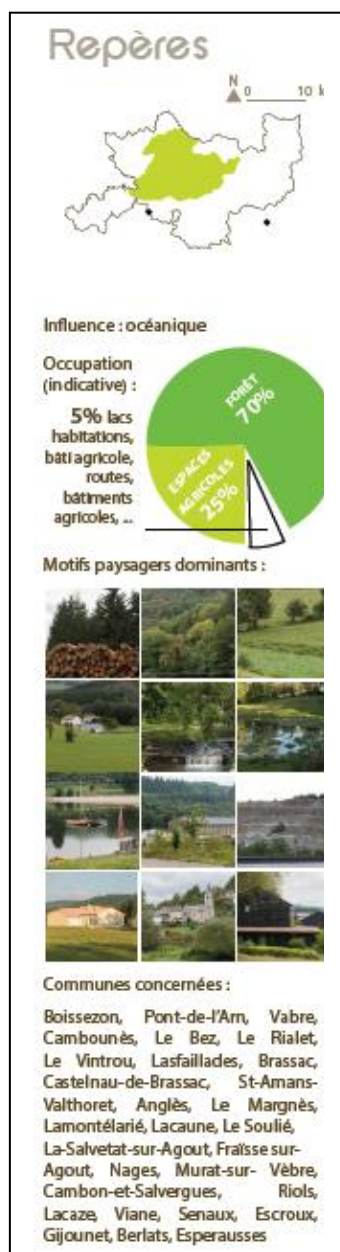


UP 6 : Collines et ravins du plateau de Montredon au nord ouest de Hautes Terres d'Oc, les communes de Vabre, Roquecourbe, Saint-Pierre-de-Trivisy, Le Masnou-Massuguiès-Massuguiès, Saint-Salvi-de-Carcavès).

Cette unité paysagère se caractérise par le vaste plateau ouvert de Montredon, doucement vallonné ; des ravins se traduisant par des entailles de vallées de plus en plus encaissées vers celle de l'Agout en limite du Sidobre, délimitant des promontoires ; une alternance entre les parties sommitales assez plates aux larges parcelles cultivées, et les vallées encaissées plutôt boisées.

Les enjeux paysagers identifiés :

- A l'Ouest (Montredon-Labessonnié, Saint-Pierre-de-Trivisy) : maintien des haies, arbres isolés et chemins (tendance à l'agrandissement des parcelles)
- A l'Est et au Nord (Vabre, Lacaze, Saint-Pierre-de-Trivisy, Le Masnou-Massuguiès, Saint-Salvi-de-Carcavès) : maintien des milieux ouverts car les haies et alignement d'arbres se sont largement étoffés pour évoluer peu à peu vers de véritables bosquets qui jointent parfois les massifs forestiers déjà existants (surtout sur les versants dominant les gorges de l'Agout et du Dadou).
- Faire des nouveaux bâtiments agricoles des vitrines de l'activité
- Valoriser touristiquement l'identité rurale du plateau

UP 7 : Serres, vallées et bassins du plateau des lacs

Ce plateau étendu, vallonné et complexe, incliné de l'est vers l'ouest, présente plusieurs ambiances paysagères : des vallées encaissées et sinueuses (Agout, Arn, Vèbre, Gigou) qui accueillent quatre lacs de barrage ; des bassins et des clairières agricoles plus ou moins étendus, à dominante herbagère, parfois humides ; des chaînons massifs aux sommets arrondis et aux versants parfois raides et principalement boisés (Monts de Lacaune, du Somail).

Les enjeux paysagers identifiés :

Par rapport à la forêt exploitée arrivant à maturité et qui occupe la majeure partie du paysage :

- Sauvegarder le petit patrimoine bâti (murets en pierres sèches, pesquiers, drailles, jasses et chemins de randonnée)
- Porter attention au paysage et au multi-usage de la forêt lors des coupes rases : devenir des aménagements induits : pistes élargies, plateformes de stockage, sols aménagés... ?
- Choix en matière de renouvellement des boisements par de nouvelles essences et en termes d'évolution de la destination des sols.
- Maintien de paysages agricoles ouverts à dominante herbagère étendus ou plus fragmentés en particulier des zones humides : renforcement du rôle de l'agriculture dans la gestion des milieux et des paysages, en particulier des prairies humides, en s'appuyant sur une orientation vers la qualité (valorisation des produits, bonnes pratiques environnementales -réductions des intrants, gestion rigoureuse des épandages de lisier, ...- et d'objectifs de préservation des milieux et des paysages -sauvegarde et entretien des haies, conservation des arbres champêtres, préservation des « sagnes », intégration des bâtiments d'exploitation...-).
- Requalification et renouvellement des aménagements touristiques et hébergements des quatre lacs de montagne : vocation touristique tournée vers la baignade, la villégiature et les activités nautiques pour les lacs de La Raviège et du Laouzas / usages plus restreints (pêche, randonnée) et caractère sauvage des lacs des Saint-Peyres et de Vésoles.
- Gérer les tensions induites par la fréquentation touristique entre touristes-randonneurs ou cueilleurs de champignons et les éleveurs, chasseurs et forestiers.
- Valoriser, préserver le patrimoine bâti, éviter l'appauvrissement architectural : patrimoine bâti remarquable (dont des villages médiévaux) qui commence à être reconnu et valorisé certains avec des labels (« village fleuri » à Fraïsse-sur-Agout..), beaucoup de résidences secondaires (65% sur le territoire de la CC. de la Montagne du Haut-Languedoc) dans de l'habitat ancien rénové mais développement de nouveaux pavillons au prix plus accessible.

UP 8 : Puechs bocagers du Lacaunais

Ce paysage se compose d'un ensemble de collines arrondies (puechs) dont les pentes portent des boisements de résineux isolés ; de landes et de zones humides plus ou moins utilisées ; de vallons et petites vallées renforçant ce relief alternant entre points hauts et points bas ; d'un bocage lâche irrégulier et discontinu soulignant les parcelles de prairies et les champs de céréales ; d'une multitude de villages, hameaux et du bourg de Lacaune.

Les enjeux paysagers identifiés :

- Réinvestir les bourgs et le patrimoine bâti.
- Sauvegarder les haies qui ont tendance à être supprimées avec la mécanisation.
- Contrôler la végétation spontanée sur les pentes les plus fortes délaissées car peu ou pas mécanisables.
- Intégrer dans le paysage les bâtiments agricoles de grande taille.
- Allier de manière harmonieuse les composantes traditionnelles du paysage (puechs, prairies, champs et haies) avec la dynamique de plantation forestière en "timbre-poste) et l'implantation d'éoliennes .
- Eviter le mitage du paysage par les maisons individuelles nouvelles à l'écart des espaces bâtis existants et en rupture avec l'architecture traditionnelle qui a été favorisé par l'organisation du bâti en hameaux et fermes isolées disséminées.
- Essayer de valoriser le patrimoine mégalithique situé dans les propriétés privées.

Repères

Influence : océanique et continentale

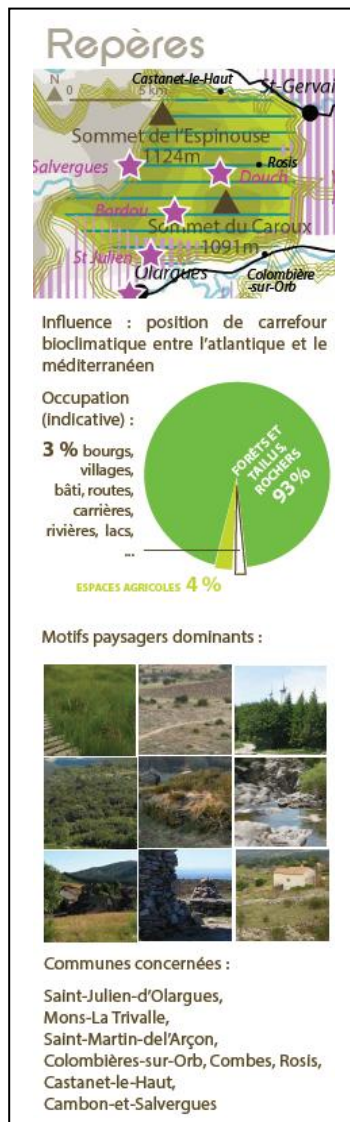
Occupation (Indicative) :



Communes concernées :

Lacaune, Moulin-Mage, Barre, Murat-sur-Vèbre

UP14 : Versant du Somail et vallée du Jaur : une partie de la commune de Fraïsse-sur- Agout (Coustorgues) est située sur le versant du Somail : " Situé entre les plateaux du Haut-Languedoc et la première ligne de crête qui domine la vallée, le versant du Somail se caractérise par des versants monumentaux qui plongent vers le sillon central " : enjeu de fermeture du milieu.



UP16 : Massif du Caroux et de l'Espinouse

Le Massif du Caroux et de l'Espinouse est un haut-plateau et l'un des secteurs les plus élevés du PNR du Haut-Languedoc : il surplombe, avec un fort dénivelé (800m), le sillon Orb-Jaur (au sud) et de la vallée de la Mare (au nord). Son relief est complexe et ses ambiances particulières, associant différentes structures paysagères : rocs et landes de plateau bosselé (Caroux, rebord de l'Espinouse) ; gorges et ravins très encaissés avec hautes parois rocheuses et longues échines et belvédères plongeant sur l'Orb (Montagnes d'Aret et de Rosis) ; petit bassin intérieur (Douch-Rosis). C'est un ensemble étendu et peu habité, aux ambiances minérales et sauvages, cloisonné et montagnard, alternant forêts denses, versants rocailleux et landes, où dominent les fonctions de protection et de loisirs. L'emprise agro-pastorale est concentrée dans le bassin de Douch où se mêlent bocage lithique (les haies sont remplacées par un réseau de murs de pierres sèches) et petits hameaux composés d'un bâti cévenol typique.

Les enjeux paysagers identifiés :

- Maintenir voir réouvrir⁸² les milieux ouverts de landes, de pelouses et de tourbières qui font la renommée de l'Espinouse et du Caroux. Danger de fermeture progressive.
- Rétablir l'habitat du mouflon pour éviter les dégâts sur les cultures (milieux ouverts).
- Concilier développement touristique et préservation des paysages et de leur biodiversité : présence humaine localement et ponctuellement importante avec un fort potentiel de développement liée aux activités de randonnée, de baignade (trous d'eau des Gorges d'Héric), d'escalade et de cueillette des champignons (forêts de l'Espinouse, de la Montagne de Rosis).

UP17 : Hautes collines forestières et vallées irrégulières des monts d'Orb (Murat-sur-Vèbre/Canac et Castanet-le-Haut). Les enjeux paysagers identifiés : contrer la fermeture de la vallée du Dourdou, et des milieux en général.

Il faut préciser que les unités paysagères 6 "Collines et ravins du plateau de Montredon" et 14 "Versant du Somail et vallée du Jaur" ne sont qu'en partie sur le territoire : la commune de Montredon-Labessonnié et la vallée du Jaur ne sont pas situées en Hautes Terres d'Oc.

Ces unités paysagères se définissent par leur composantes.

⁸² Des initiatives ambitieuses tendent à préserver et gérer ce patrimoine : installation d'un jeune éleveur sur 80 ha de landes, opérations de débroussaillages (programme expérimental européen Life-Nature « Gestion conservatoire de landes et de pelouses en région méditerranéenne » (1998-2001), élimination des saules menaçant la tourbière de la Lande par la commune de Rosis en 1999... La tendance actuelle serait plutôt, à prendre en compte l'entrée paysagère, à travers des débroussaillages et des cultures plus ponctuels et plus disséminés, entrecoupés de haies et de bosquets, composant une mosaïque d'habitats favorable aux mouflons fréquentant la zone.

Les composantes paysagères sont bien plus que des motifs paysagers ou des éléments de géographie. Elles incluent la notion de perception, de culture et de valeurs associées à un territoire. Regroupées ici par famille de façon très systématique et classique, les composantes étudiées sont représentatives des paysages vus, perçus, ressentis. Ce type d'analyse ne pouvant jamais être exhaustif, il a été choisi de faire ressortir les caractéristiques les plus évidentes, les plus déterminantes du paysages qui sont :

- le relief : un plateau sculpté par les eaux avec des vallées identitaires (Vèbre, Gijou, Agout, Mare, Dourdou), les montagnes spectaculaires du Caroux et l'Espinouse, les falaises d'Orques remparts des Monts d'Orb, les puechs du Lacaunais petits monts en forme de cônes adoucis au couvert bocager et les boules de granit du Sidobre.
- la forêt aux "multiples visages" en fonction des influences climatiques et des altitudes, de son exploitation ou de son "envahissement" : de feuillus, méditerranéenne, châtaigneraies en terrasses, hêtraies pures ou de conifères.
- l'agriculture qui induit des paysages variés : bocages, clairières, landes et pelouses, tourbières et milieux humides.
- l'eau : les lacs, les rivières et leurs ripisylves, les ruisseaux, les mares, les prairies humides et les tourbières.
- l'industrie : les zones d'activités et commerciales, les sites industriels de production et de transformation, les carrières du Sidobre, les ouvrages de production d'énergie.
- le bâti : les villages bourgs-centres, la constellation de hameaux, les fermes isolées, l'habitat pavillonnaire, les hébergements de villégiature, les parcs et équipements culturels et de loisirs, l'architecture traditionnelle, les éléments patrimoniaux, les bâtis vernaculaires et le petit patrimoine bâti, l'architecture contemporaine, les espaces publics et la signalétique, les routes et chemins.

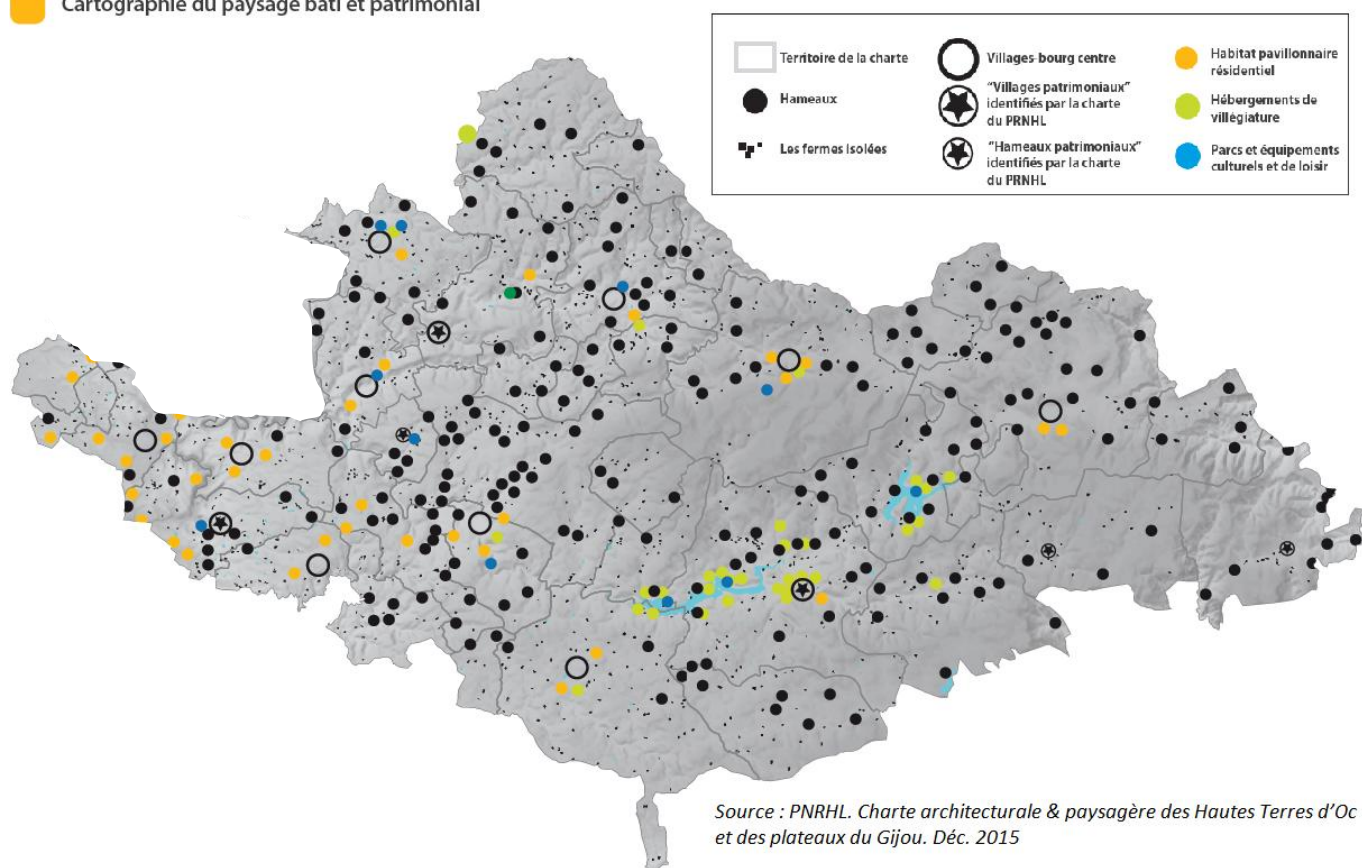
La RD622 qui traverse le territoire d'Est en Ouest est décrite comme la vitrine qui donne à voir les paysages du territoire.

2.1.4-LES PAYSAGES URBAINS VARIÉS ET D'UNE IMPORTANTE RICHESSE PATRIMONIALE

2.1.4.1- UNE OCCUPATION ANCESTRALE DU TERRITOIRE, PROFONDEMENT RURALE, ET DE NOUVELLES ASPIRATIONS

Les composantes bâties laissent apparaître un territoire riche, multiple, avec des trames de village variées mais surtout en mouvement dans lequel les paysages se modifient et où de nouveaux se dessinent. A la composition traditionnelle d'un paysage rural aux multiples fermes et hameaux, se greffent des éléments nouveaux, liés à de nouveaux modes de vie et d'exploitation du territoire : le tourisme, l'habitat individuel pavillonnaire. Dans un cas comme dans l'autre, ces nouveaux éléments sont confrontés à la tentation de la standardisation et de la banalisation, et compromettent parfois l'identité et la pérennité de l'ancien.

Cartographie du paysage bâti et patrimonial



CARTE 198 : LE PAYSAGE BÂTI ET PATRIMONIAL DES HAUTES TERRES D'OC. PNRHL

2.1.4.1.1- Les villages bourgs-centres

COMMUNES : Anglès, La-Salvetat-sur-Agout, Lacrouzette, Burlats, Brassac, Lacaze, Viane, Vabre, Murat-sur-Vèbre, Lacaune, Roquecourbe, Saint-Pierre-de-Trivisy, Saint-Salvy-de-la-Balme.

DESCRIPTIF :

Formes urbaines et architecturales traditionnelles, souvent patrimoniales, adaptées à la topographie et au climat de leur lieu d'implantation.

Le village est un ensemble de constructions organisées initialement autour d'un noyau urbain compact. A partir de ce cœur de village se sont opérées les premières extensions du XIX^{ème} siècle s'étirant de part et d'autre le long des voies principales.

A l'exception de ceux du Sidobre au tissu plutôt lâche, les villages présentent une trame bâtie regroupée et dense. Ils sont marqués par des rues étroites et par un bâti en continu, aligné sur rue. L'implantation s'effectue sur un parcellaire étroit et s'organise autour d'espaces publics.

La seconde moitié du XX^{ème} siècle marque un changement profond dans le mode d'occupation des sols. Les villages s'étirent de nouveau mais cette fois-ci sous la forme plus diffuse de l'habitat pavillonnaire.

Les villages et bourgs-centres se distinguent des hameaux par leur taille, la densité de population et par les fonctions de centralité qu'ils occupent (équipements, activités économiques et services). Ce sont des lieux animés à l'année et des lieux de convivialité pour les habitants.

S'ils présentent des caractéristiques urbaines communes à l'échelle du territoire, les typologies architecturales varient selon les zones d'influence climatique (cf. cartographie ci-après).

VALEURS :

Représentativité d'une forme urbaine historique patrimoniale (impératifs économiques, exigences défensives, usages et pratiques économiques).

Symbole d'un vecteur du lien social et des façons du vivre ensemble.

Culture, savoir-faire et techniques des modes de construction.

Les typologies des villages selon la topographie



Village en fond de vallée (Burlats)

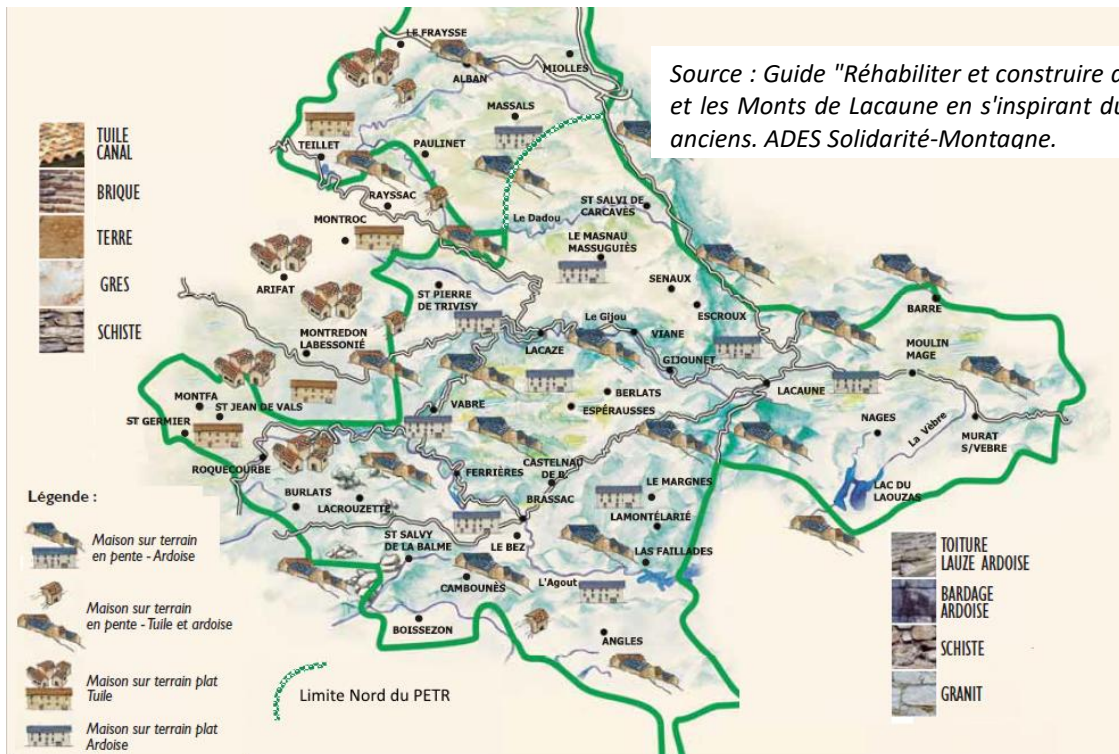


Village en pleine en fond de vallée (Roquecourbe)



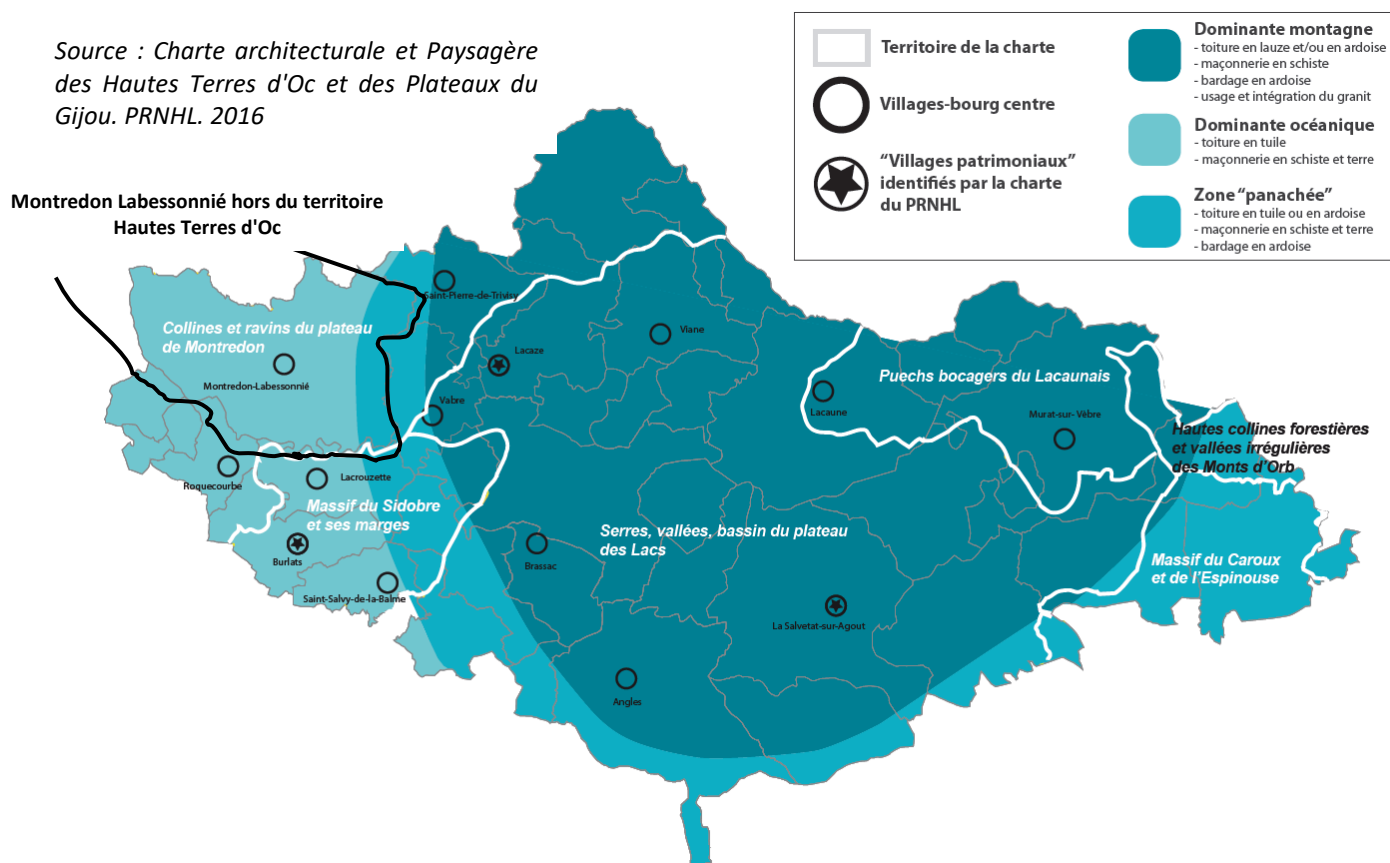
Village dans la pente (Lacaze)

FIGURE 199 : TYPOLOGIE DES VILLAGES SELON LA TOPOGRAPHIE. PNRHL. CHARTE AETP DES HAUTES TERRES D'OC ET DES PLATEAUX DU GIJOU. 2016



CARTE 200 : TYPOLOGIE ARCHITECTURALE SELON LES INFLUENCES CLIMATIQUES ET LA PENTE. ADES SOLIDARITE MONTAGNE

Source : Charte architecturale et Paysagère des Hautes Terres d'Oc et des Plateaux du Gijou. PRNHL. 2016



CARTE 201 : CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES SELON LA TOPOGRAPHIE. PNRHL. CHARTE AETP DES HAUTES TERRES D'OC ET DES PLATEAUX DU GIJOU. 2016

DYNAMIQUES CONSTATEES, EN COURS :

- S'observent des extensions urbaines, plus ou moins affirmées selon les sites, sous forme d'étalement urbain en discontinuité et sans lien au territoire. Les incidences sont particulièrement perceptibles en entrée des villages.
- Plutôt dynamiques dans le développement de leur périphérie, les villages n'échappent pas à l'abandon et/ou la dégradation de certains logements dans le cœur de leur noyau ancien.
- Certains villages renferment un patrimoine bâti remarquable qui commence à être reconnu et valorisé. La-Salvetat-sur-Agout et Burlats sont identifiés au Plan de Parc comme « villages et hameaux patrimoniaux », au sens architectural.

DYNAMIQUES A VENIR, SOUHAITEES :

- La maîtrise du développement urbain.
- La rénovation et le réinvestissement des centres anciens.
- Une meilleure prise en compte d'un urbanisme durable et d'une architecture de qualité dans les PLUI.
- La poursuite de la démarche de mise en valeur des villages dans plusieurs communes et la reconnaissance du potentiel des cœurs de village par des labels.

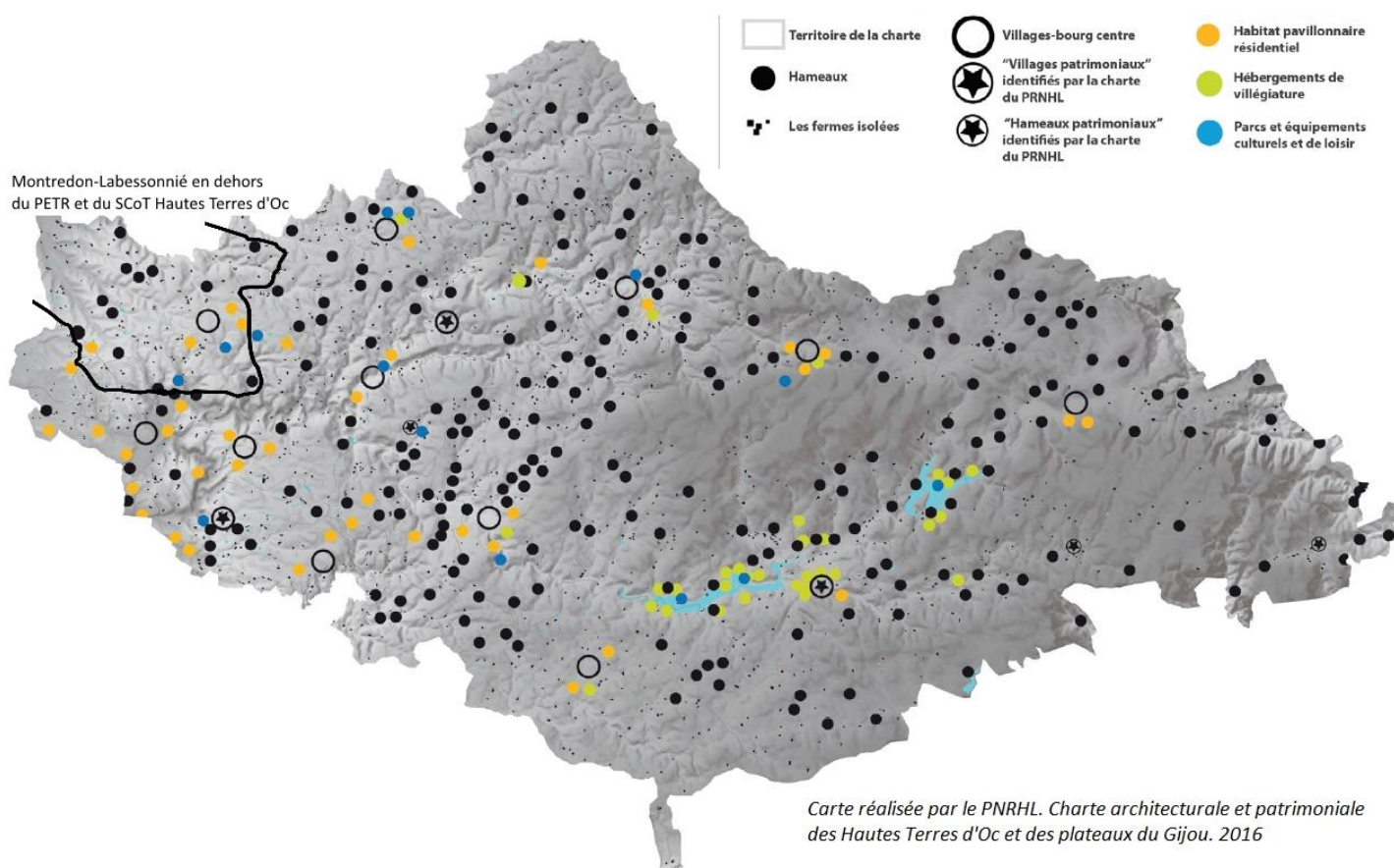
- La sensibilisation des habitants à la richesse du patrimoine bâti au travers de recommandations d'aménagement et de restauration.

PRE-ENJEUX

- La gestion économe des espaces.
- La relation harmonieuse entre bâti ancien et opérations nouvelles.
- Le maintien de la silhouette des villages.
- La conservation des compositions architecturales et urbaines des villages
- La préservation des écrans et la relation à l'environnement.
- La réflexion globale pour la revitalisation des cœurs de villages (réhabilitation des logements dégradés, requalification des espaces publics).
- La sensibilisation pour la reconnaissance de la valeur patrimoniale des villages
- La qualité paysagère des entrées de village.

2.1.4.1.2- La constellation de hameaux

SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES



CARTE 202 : LES CARACTERISTIQUES DE L'URBANISATION EN HAUTES TERRES D'OC. PNRHL. CHARTE AETP DES HAUTES TERRES D'OC ET DES PLATEAUX DU GIJOU. 2016

DESCRIPTIF :

Entités urbaines profondément liées au fonctionnement agricole et commercial façonnées par la topographie, les influences climatiques et les composantes du sol dont elles en tirent leurs matériaux de construction.

A cet égard, elles suivent les mêmes logiques d'implantation et les mêmes caractéristiques architecturales que les villages mais s'en distinguent par leur taille et leur rôle au sein des territoires.

Elles constituent un chapelet innombrable de groupements bâtis de 5 à 20 constructions qui parsèment les paysages du périmètre de la charte. Les bâtiments sont regroupés souvent pour laisser la priorité aux terres cultivables.

Leur valeur patrimoniale est liée à leur histoire et à leurs techniques de construction (utilisation des matériaux locaux : bardage en ardoise, linteaux en granit etc.).

VALEURS :

Représentativité d'une façon d'habiter le territoire autour de l'agriculture mais aussi du commerce.

Symbole d'une identité rurale traditionnelle à valeur patrimoniale.

Culture, savoir-faire et techniques des modes de construction.

DYNAMIQUES CONSTATEES, EN COURS :

Deux dynamiques diamétralement inverses se lisent dans les paysages. Elles dépendent des lieux où s'observe une perte d'habitants ou, au contraire, des lieux où s'exerce une croissance démographique :

- Les hameaux les plus reculés sont délaissés par la population et ont tendance à se dégrader rapidement. L'exode rural, le caractère isolé, un réseau viaire difficile et l'aspiration à un habitat plus confortable ajoutés aux indivisions successorales sont les principaux facteurs inexorables de leur désaffection. Géographiquement, cela s'exprime sur les franges Est et au cœur du territoire d'étude. Les hameaux se trouvent à l'écart des échanges et des flux économiques. Certains de ces hameaux renferment un patrimoine bâti remarquable. Une alternative émerge au travers de la reconversion des maisons de hameaux en résidence secondaire ou en location de vacances.
- A l'opposé, les hameaux sous pression résidentielle ont vu leur visage évoluer avec la construction de maisons individuelles dans leur continuité. Ce mode d'urbanisation s'est effectué le plus souvent de façon spontanée, au coup par coup et sans projet d'ensemble s'intégrant de manière très inégale dans le grand paysage. Les routes et chemins qui partent en étoile en empruntant les étroites bandes plates du plateau, servent de fil conducteur à leur dissémination. Ils se retrouvent surtout à l'Ouest du périmètre d'étude, aux abords des bourgs-centres les plus actifs et autour des lacs de villégiature.

A VENIR, SOUHAITEES :

- La maîtrise du développement urbain et des extensions urbaines pour les hameaux sous pression urbaine.
- L'amélioration de la qualité paysagère des extensions urbaines.
- La redynamisation des hameaux en déprise dont certains hameaux médiévaux à forte valeur patrimoniale.
- La reconnaissance et la valorisation du patrimoine.

PRE-ENJEUX

- La préservation des compositions urbaines et architecturales des hameaux.
- La relation aux paysages alentours (naturels et agricoles).
- La conservation de l'identité bâtie lors des transformations et des extensions.
- La reconquête et la revitalisation des hameaux désaffectés.
- L'évolution du bâti existant conciliant valeur patrimoniale et qualité de vie.
- La valorisation de l'identité des hameaux : silhouette, espaces de transition et perceptions globales.
- La sensibilisation pour la reconnaissance de la valeur patrimoniale des hameaux.

LIENS ET RESONNANCES

- 1 les hameaux les plus reculés sont délaissés
- 2 une architecture rurale de moyenne montagne
- 3 une architecture rurale d'influence océanique
- 4 un groupement bâti compact et homogène
- 5 un hameau patrimonial
- 6 une extension de hameau en rupture avec les modes urbains traditionnels
- 7 le petit patrimoine des hameaux : lavoirs, fours, oratoire et calvaire...



FIGURE 203 : CONTACTS SUR L'URBANISATION DES HAMEAUX. CHARTE AETP DES HAUTES TERRES D'OC ET DES PLATEAUX DU GIJOU. 2016

2.1.4.1.3- Les fermes isolées

SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

DESCRIPTIF :

Habitats et bâtiments techniques à vocation agricole, les fermes isolées sont étroitement liées à l'activité d'élevage. Eléments repères ponctuant le paysage de l'ensemble du territoire de la charte, elles se caractérisent par leur multiplicité et leur dissémination.

Elles s'organisent sur plusieurs niveaux dans une typologie rurale qui diffèrent selon les lieux d'implantation.

Sur une grande majorité du territoire, les fermes sur les versants jouent avec la pente pour s'adapter au terrain, se protéger des intempéries et s'organiser autour des accès et de la fonction agricole.

On retrouve cependant des fermes blocs à l'extrême Est et des fermes sur terrain plat dans les fonds de vallée dans les parties Ouest et Nord-Ouest du périmètre d'étude.

Les matériaux utilisés sont ceux trouvés sur place issus de la végétation et des sols qui confèrent à ce territoire une architecture identitaire.

VALEURS :

- Représentativité d'une façon d'habiter le territoire autour de l'agriculture.

- Symbole d'une identité rurale et patrimoniale.
- Culture, savoir-faire et techniques des modes de construction.

DYNAMIQUES CONSTATEES, EN COURS :

Le territoire est confronté dans son ensemble à un phénomène de déprise agricole facilement observable dans le paysage. Les fermes à valeur patrimoniale se transforment soit en bâtisses en ruines et disparaissent sous la végétation, soit changent de destination pour devenir résidences principales ou secondaires sans agriculture. Avec la fermeture progressive de ces milieux disparaissent aussi peu à peu les aménagements vernaculaires les plus caractéristiques construits par les systèmes agraires anciens.

Toutefois, certaines exploitations et fermes connaissent une trajectoire différente. La dynamique vigoureuse de l'agriculture dans les Monts du Lacaunais (production du lait pour le l'AOP Roquefort) et sur le plateau de Montredon fait perdurer les structures traditionnelles. Cependant, elle intensifie l'accueil de nouveaux dispositifs techniques et bâtiments agricoles.

Les évolutions marquent perceptiblement le paysage dans des milieux ouverts.

Autour des lacs, le tourisme a permis de valoriser des bâtiments jusqu'alors délaissés au risque parfois d'être confronté à des rénovations et à des restaurations maladroites en rupture avec l'architecture traditionnelle.

DYNAMIQUES A VENIR, SOUHAITEES :

Engager des actions de valorisation sur les secteurs les plus en déprise. Par ailleurs, les sites offrent un potentiel pour un tourisme de pleine nature, d'accueil de chambres d'hôtes entraînant des efforts de restauration du bâti en harmonie avec les caractéristiques locales par les communes ou par les particuliers.

PRE-ENJEUX

- La sauvegarde d'un ensemble paysager rural : fermes isolées/espaces bocagers.
- La préservation des paysages ouverts.
- La rénovation et la réhabilitation des fermes dans leurs composantes patrimoniales.
- L'intégration paysagère de bâtiments agricoles modernes et de grande taille.
- La sensibilisation pour la reconnaissance de la valeur patrimoniale des fermes.

LIENS ET RESONNANCES

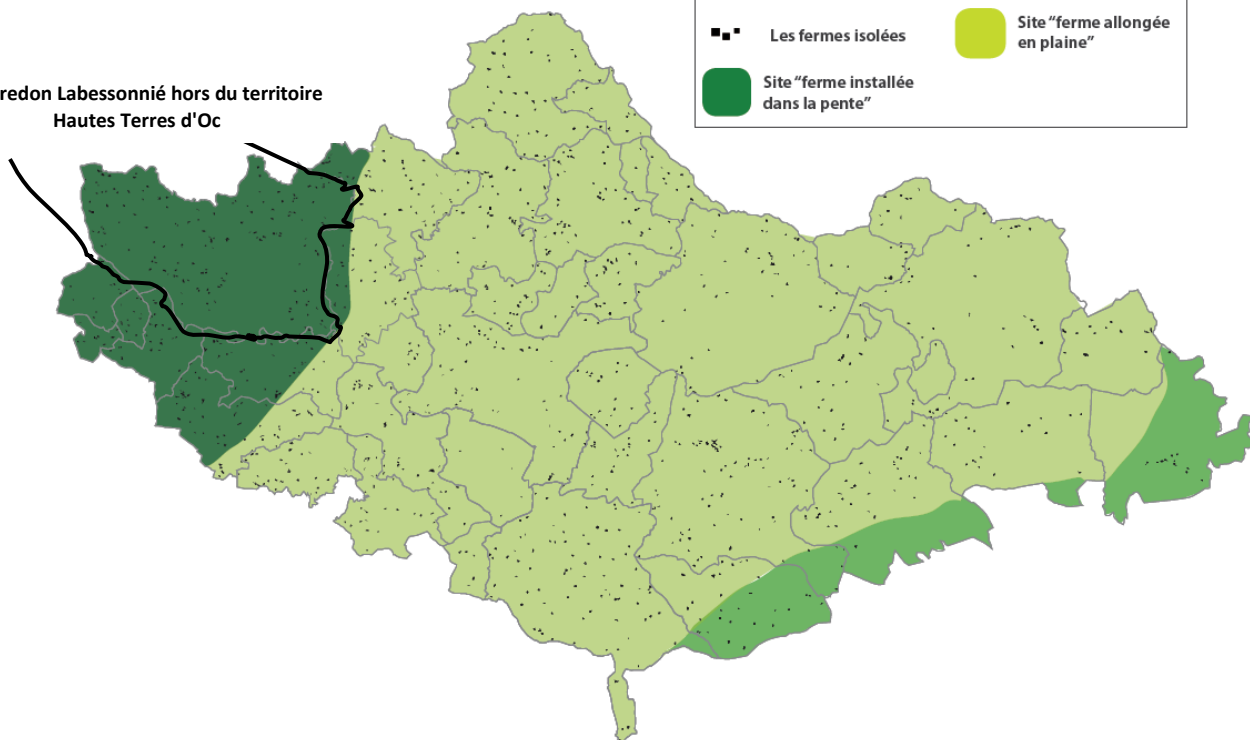
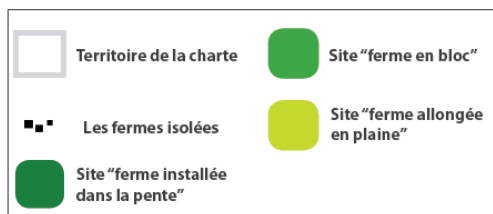
- 1 une implantation en bord de parcelle pour laisser la place aux terres cultivables
- 2 une architecture rurale identitaire
- 3 une architecture sous influence de montagne
- 4 une extension traditionnelle de corps de ferme en continuité de l'habitation
- 5 de nouveaux dispositifs techniques, symboles d'une agriculture dynamique
- 6 des hangars agricoles fortement perceptibles



FIGURE 204 : CONTACTS SUR L'URBANISATION DES FERMES ISOLEES. CHARTE AETP DES HAUTES TERRES D'OC ET DES PLATEAUX DU GIJOU. 2016

Typologies des fermes et écarts agricoles selon leur lieu d'implantation

Montredon Labessonnié hors du territoire Hautes Terres d'Oc



CARTE 205 : TYPOLOGIE DES FERMES ET ECARTS AGRICOLES SELON LEUR LIEU D'IMPLANTATION. PNRHL. CHARTE AETP DES HAUTES TERRES D'OC ET DES PLATEAUX DU GIJOU. 2016

2.1.4.1.3- Les sites inscrits et classés à forte la valeur patrimoniale : villages, hameaux, sites inscrits et classés au titre des monuments historiques.

Sur le territoire Hautes Terres d'Oc, la charte du PNR du Haut Languedoc identifie 6 villages ou hameaux à forte valeur patrimoniale :

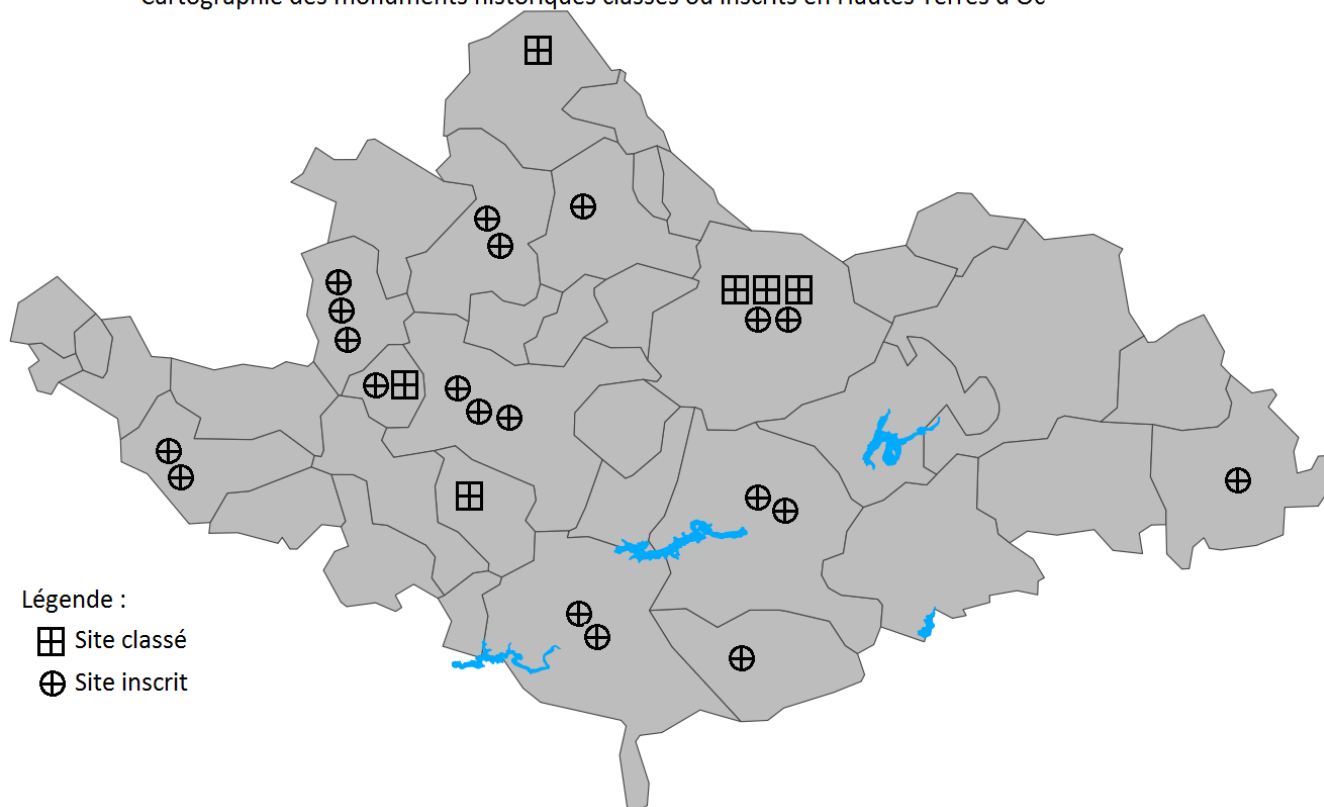
- Burlats, situé en bordure d'Agout dans une vallée encaissée, la rivière offre de véritables vues de cartes postales, avec son pont, ses berges douces, ses bâtiments anciens (Pavillon d'Adélaïde, Porte de la Bistoure, Collégiale Saint Pierre, Maison d'Adam). Il est menacé cependant par une désertification du centre ancien au profit des constructions périphériques.
- Ferrières : l'intérêt paysager de ce village réside alors plus fortement dans la prairie humide et dans l'organisation des bâtis, certes disparates et d'époques différentes, en couronne autour de celle-ci au hameau de La Ramade, avec en point de mire, le musée du protestantisme qui s'y intègre parfaitement. La qualité des espaces publics qui se fondent vers la prairie réside dans leur sobriété et dans la mise en valeur de la prairie, affirmée par l'enfouissement de la ligne moyenne tension traversant le vallon. Entourée de forêt, une attention particulière doit être apportée au maintien des activités agricoles pour empêcher l'enfrichement des prairies et du bâti.
- Lacaze : le bâti ancien surplombe un méandre du Gijou et est construit autour du château médiéval très bien restauré et devenu aujourd'hui "l'Agora des Hautes Terres d'Oc".
- Douch : le hameau niché dans un vallon montagnard, apparaît très pittoresque avec son bâti de pierres (schiste, gneiss). Il est très fréquenté par les touristes.

- La-Salvetat-sur-Agout se positionne sur un promontoire dominant un méandre de l'Agout. Elle apparaît comme un gros bourg, qui en son cœur subit la désertification des habitants. Ici, le terme «redynamisation des centres anciens» prendrait tout son sens. Les atouts architecturaux et patrimoniaux de ce bourg sont encore peu mis en valeur, les espaces publics du centre et des «balcons» apparaissent plus comme des stationnements que comme des lieux de sociabilité. Par ailleurs, La-Salvetat-sur-Agout dispose d'atouts touristiques très forts : le lac de la Raviège, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, surtout. Ces atouts doivent être mieux articulés avec la ville pour sa revitalisation.
- Salvergues possède un bâti particulièrement bien restauré.

Les autres villages du territoire renferment chacun à leur façon une grande richesse patrimoniale qui mériterait d'être davantage valorisée :

- Gijounet avec son bâti ancien et ses calades bien restaurés situé sur un promontoire rocheux au dessus du Gijou
- Nages avec son bâti ancien rénové, son château, son église, son presbytère.
- Fraïsse-sur-Agout avec son bâti ancien restauré est classé Commune Touristique, Station Verte de Vacances, Village Fleuri 4 Fleurs et Fleur d'Or en 2012.
- Roquecourbe avec notamment ses maisons à pans de bois remarquables
- Brassac construit en bordure d'Agout, haut lieu de convivialité avec ses deux châteaux, son pont vieux, sa place.
- Anglès avec son temple, sa porte ancienne et son église.
- Vabre avec son Trauc de Campana
- Saint-Salvy-de-la-Balme où le granit est présent dans toutes les constructions et particulièrement son église.

Cartographie des monuments historiques classés ou inscrits en Hautes Terres d'Oc



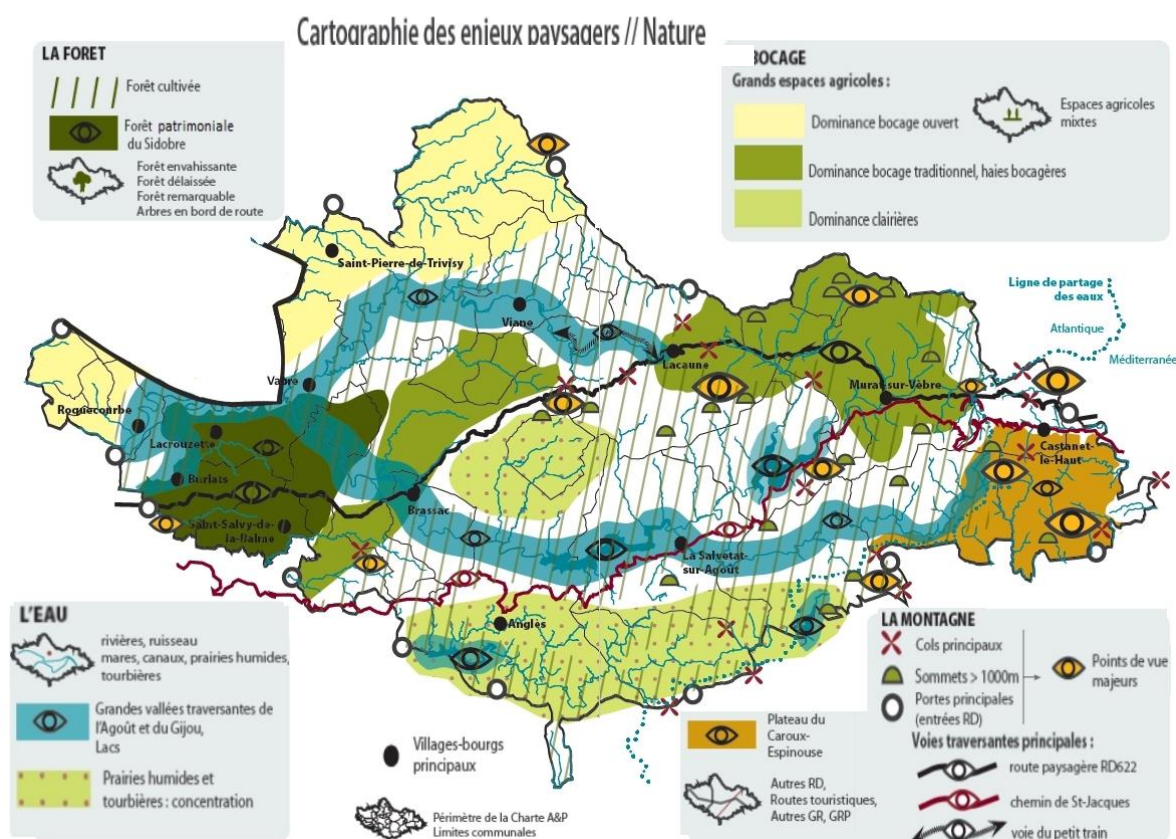
Les éléments patrimoniaux sont tout d'abord les bâtis reconnus en tant que monuments historiques, classés ou inscrits. Le territoire en compte 26 :

- Des monuments classés de natures très diverses : le Peyro Lebedo, la statue-menhir la plus haute d'Europe à Lacaune, le Vieux-Pont de Brassac, les Châteaux de Ferrières, de Massuguiès, de Calmels à Lacaune, le Pont vieux à Brassac, la Fontaine des pisseurs à Lacaune.
- Des monuments inscrits sont également diversifiés. Entrent dans la liste : l'ancienne porte d'Anglès, la Tour de la Bistoure et l'ancien prieuré de Burlats, le Chemin de Croix et chapelle d'Oulians, Pierre plantée de Fontrieu-Castelnau-de-Brassac, une maison à pans de bois, la tour du Beffroi et le temple de Vabre, la filature Ramond de Lacaune, le château de Lacaze, le temple de Baffignac (Fontrieu-Ferrières) entre autres églises et éléments, châteaux et éléments, ponts, fontaines. Le patrimoine religieux est représenté, ainsi que certains bâtis communs mais de façon restreinte ; le patrimoine lié à la seigneurie ; celui lié à l'eau avec les ponts et les fontaines, mais également une filature.
- 3 sites inscrits : tout le Sidobre, le site de la ferme au toit de genêt de Prat Alaric à Fraïsse-sur-Agout, les Rives de l'Agout dans la traversée de la commune de Brassac
- un seul site classé : le Massif du Caroux et les Gorges d'Héric.

D'autres sites ont une grande valeur patrimoniale et ne sont pas inscrits. On peut citer par exemple les églises de Nages, de Moulin-Mage, du château et de l'Eglise de Camalières.

Il n'existe de plus aucune ZPPAUP ni AVAP sur ce territoire.

Dans la charte architecturale et paysagère du PNR du Haut Languedoc sont résumés les enjeux du paysage au sein des schémas ci-dessous par dynamiques "Nature" et "Bâti" puis par composantes "forestières", "urbaines et industrielles", "agricoles", "énergétiques", "patrimoniales et touristiques".



CARTE 207 : SYNTHÈSE DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DOMINANTES. PNRHL. CHARTE AETP HAUTES TERRES D'OC ET DES PLATEAUX DU GIJOU. 2016

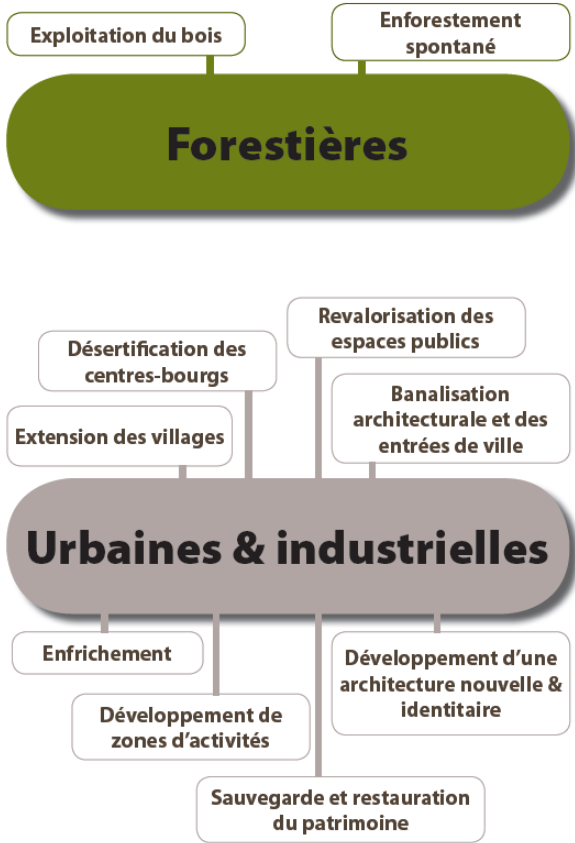


FIGURE 208 : SCHEMAS DE SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS. CHARTE AETP HAUTES TERRES D'OC ET DES PLATEAUX DU GIJOU. 2016

SYNTHESE DYNAMIQUES PAYSAGERES

Les dynamiques paysagères sont, sur ce territoire, fortement liées aux dynamiques d'exploitation des ressources que sont l'eau, la forêt, l'agriculture, le granit, etc., et aux dynamiques des modes de vie.

Ces dernières ont été influencées par l'activité locale (habitat rural lié au type d'agriculture, bourgs développés le long des rivières pour les besoins en eau des filatures, habitat de villégiature des bords de lacs, etc.).

Mais l'on voit, depuis quelques décennies, se généraliser un processus de désertification des centres-bourgs, et le développement d'une urbanisation de périphérie de type pavillonnaire, suivant les aspirations modernes à l'habitat individuel avec jardin. La désertification des centres est à la fois liée à une perte de population sous l'effet de l'exode rural et de la déprise industrielle relativement récente notamment dans le secteur du textile, et à cette nouvelle aspiration d'habitat pavillonnaire.

Ces dynamiques impactent le paysage urbain : **dépérissement des centres anciens** et de leur bâti souvent patrimonial, d'une part, tendance à la **standardisation et la banalisation des nouvelles constructions, des entrées de bourgs**, d'autre part, et enfin un **fractionnement des paysages naturels que sont les forêts et les espaces agricoles par l'extension urbaine**. Celle-ci, même si elle n'est pas encore très visible, est bel et bien en cours, notamment **sur certains secteurs-clés du territoire comme la périphérie de Castres ou autour des principaux bourgs**.

La cohérence générale et la qualité des paysages bâtis et espaces publics sont alors mises en question.

Des opérations de reconquête sont cependant visibles ici et là, au travers de requalification d'espaces publics, de rénovation de façades, et actuellement, une vingtaine de bourgs vont bénéficier d'une étude spécifique pour la requalification de leur centre.

Le paysage «naturel», mais parlons plutôt de paysage non bâti, est soumis aux dynamiques d'exploitation. La notion de néo-paysage est dans ce cas bien connue des locaux, qui en ont une forte expérience, au travers du **passage de l'agriculture** sur la quasi-totalité du territoire, **à la forêt** sur près de 60% ; au travers également de la **construction des barrages et de l'inondation des vallées ; au travers enfin de l'introduction des éoliennes.**

Ces dynamiques relativement récentes perdurent, surtout dans l'équilibre forêt-agriculture, **avec une déprise agricole qui se poursuit par secteurs, entraînant la fermeture des paysages.**

En revanche, et de façon assez récente, apparaît et se développe la **dynamique d'exploitation des forêts, avec un impact très prégnant sur le paysage**, celui qu'amènent en particulier les coupes rases. Le futur de ce processus n'est pas parfaitement contrôlé, mais il est voué à se développer compte-tenu de la valeur grandissante de la ressource bois.

Enfin, **le volet touristique des dynamiques paysagères** est important et multiple. La tendance est au développement de l'offre touristique, et la mise en interprétation des paysages, des ressources. Apparaissent ainsi de nouvelles composantes comme les bases de loisirs, centre de loisirs, circuits ou espaces d'interprétation, points d'information, signalétique démultipliée, etc. La dynamique semble actuellement organisée à des échelles variables, mal coordonnée, probablement du fait de la multiplicité des acteurs. La résultante paysagère est à son image, assez hétéroclite et parfois difficilement lisible, à en impacter le paysage que l'on cherche justement à mettre en valeur.

(Source : PNRHL. Charte architecturale & paysagère des Hautes Terres d'Oc et des plateaux du Gijou. Déc. 2015).

ENJEUX - PAYSAGES

- Soutenir les activités qui permettent de maintenir les milieux ouverts comme l'agriculture durable.
- Sauvegarder le bocage (les haies).
- Rénover et rendre plus attractifs les cœurs de village : une étude sur 20 sites va être lancée.
- Encourager la rénovation des bâtiments anciens, des friches industrielles.
- Encourager au respect des caractéristiques du bâti traditionnel dans la rénovation et la construction neuve (matériaux, couleurs).
- Privilégier les constructions neuves en continuité du bâti.
- Soigner l'aménagement des entrées de bourg.
- Valoriser davantage le patrimoine architectural et le petit patrimoine.
- Développer le tourisme sans impacter le paysage : mise en valeur touristique de la nature, du patrimoine architectural, patrimonial, économique.
- Développer les énergies renouvelables en respectant les paysages.
- Développer des zones de loisirs en harmonie avec le paysage.
- Encourager une exploitation forestière qui respecte les paysages.

2.1.5- DES MILIEUX SPECIFIQUES ET FRAGILES

Le territoire comporte une véritable richesse liée à son patrimoine naturel. Ainsi, plusieurs types de milieux présentent des conditions de biodiversité remarquables. Parmi eux, peuvent être cités les milieux secs, les milieux humides (zones humides, tourbières), les eaux douces stagnantes ou courantes.

2.1.5.1-LES MILIEUX SECS

Ces milieux secs sont composés de landes et de pelouses.

Les landes sont dominées par des arbustes et se décomposent en deux types, suivant la profondeur du sol. Les landes basses où les bruyères dominent et les landes hautes, composées d'ajoncs et/ou genêts, installées sur des sols plus profonds.

Les pelouses dominées par les herbes (graminées), sont aussi de deux types, en fonction de la roche mère : acide et calcaire.

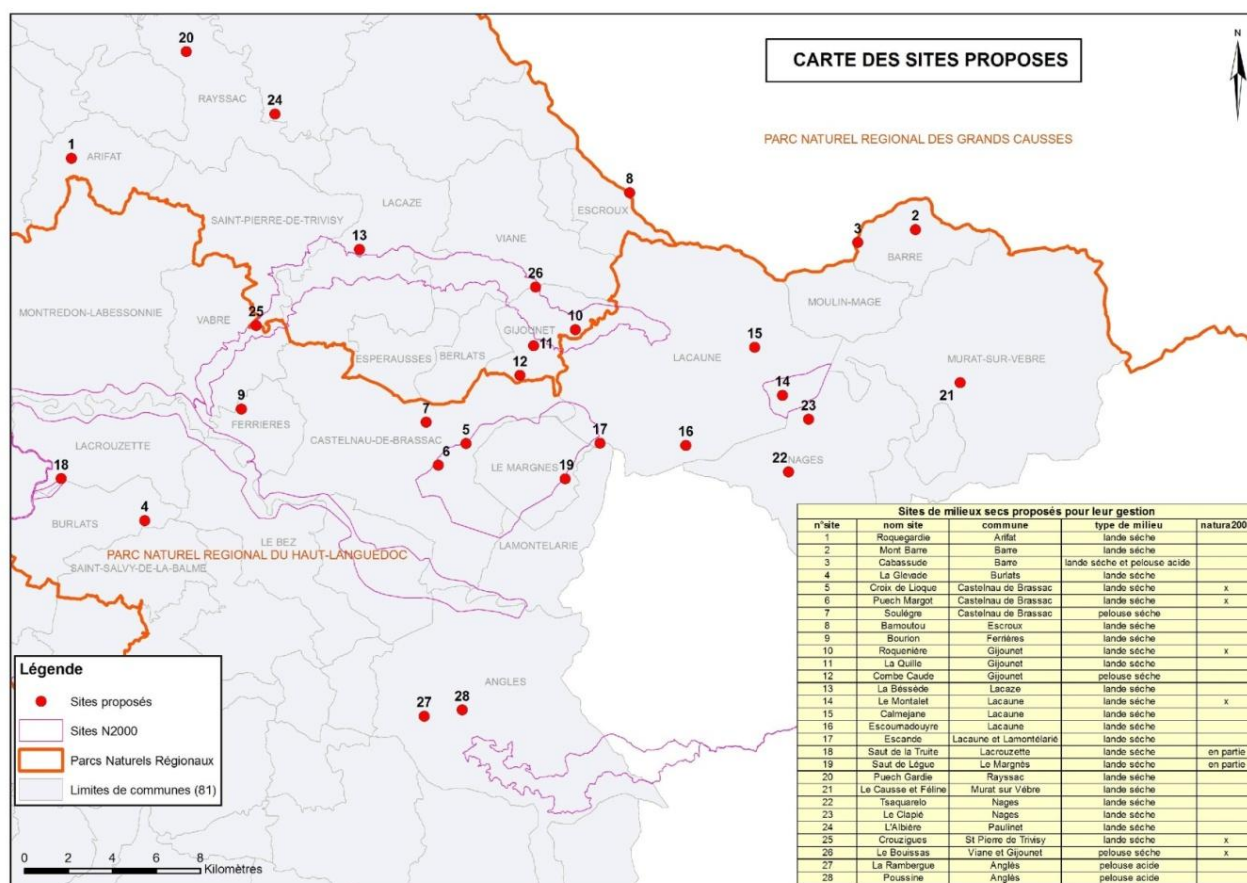
La déprise liée à l'exode rural a entraîné dans bien des cas l'abandon du pâturage et la fermeture des parcelles par colonisation naturelle des buissons (genévriers, prunelliers...) et des arbres. Dans les années 1950-70, de nombreuses landes, autrefois pâturées, ont aussi été plantées en résineux. Plus récemment, dans certains secteurs, les dernières landes ont disparu par retournement et mise en culture.

Leur surface ayant fortement diminué aussi bien sur le territoire qu'en France ou en Europe, leur conservation mobilise de plus en plus de scientifiques, élus, citoyens, propriétaires, gestionnaires,...

C'est pourquoi le territoire s'est associé aux partenaires techniques que sont la Chambre d'Agriculture du Tarn, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) du Tarn et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Midi-Pyrénées afin de mieux connaître, mais aussi valoriser et conserver ces espaces.

Dans ce cadre, l'étude naturaliste réalisée en 2009 sur la partie tarnaise des Hautes Terres d'Oc a permis d'identifier un échantillon de 24 sites : landes ou pelouses sèches, sur le territoire Hautes Terres d'Oc. Pour chaque site ont été réalisés des inventaires sur la faune et la flore, des recherches cadastrales, et l'identification des activités.

En 2010, des rencontres avec les propriétaires et exploitants ont permis de s'informer mutuellement et d'élaborer des conventions de valorisation et conservation adaptées à chaque site. Ces conventions peuvent porter sur du gyrobroyage, du pâturage, la préservation des sites de nidification,... Ainsi, en 2012, quatre conventions ont été signées entre les propriétaires, les exploitants, la Chambre d'Agriculture, la LPO Tarn, et le CEN Midi-Pyrénées. Ces conventions résiliables par n'importe quelle partie et à tout moment permettent de se mettre d'accord sur des pratiques et actions à mettre en place pour la sauvegarde des milieux tout en répondant aux besoins des exploitants.



CARTE 209 : LOCALISATION DES 24 SITES DE MILIEUX SECS IDENTIFIES. ADES SOLIDARITE-MONTAGNE-CEN MIDI-PYRENEES-LPO DU TARN-CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN. 2009

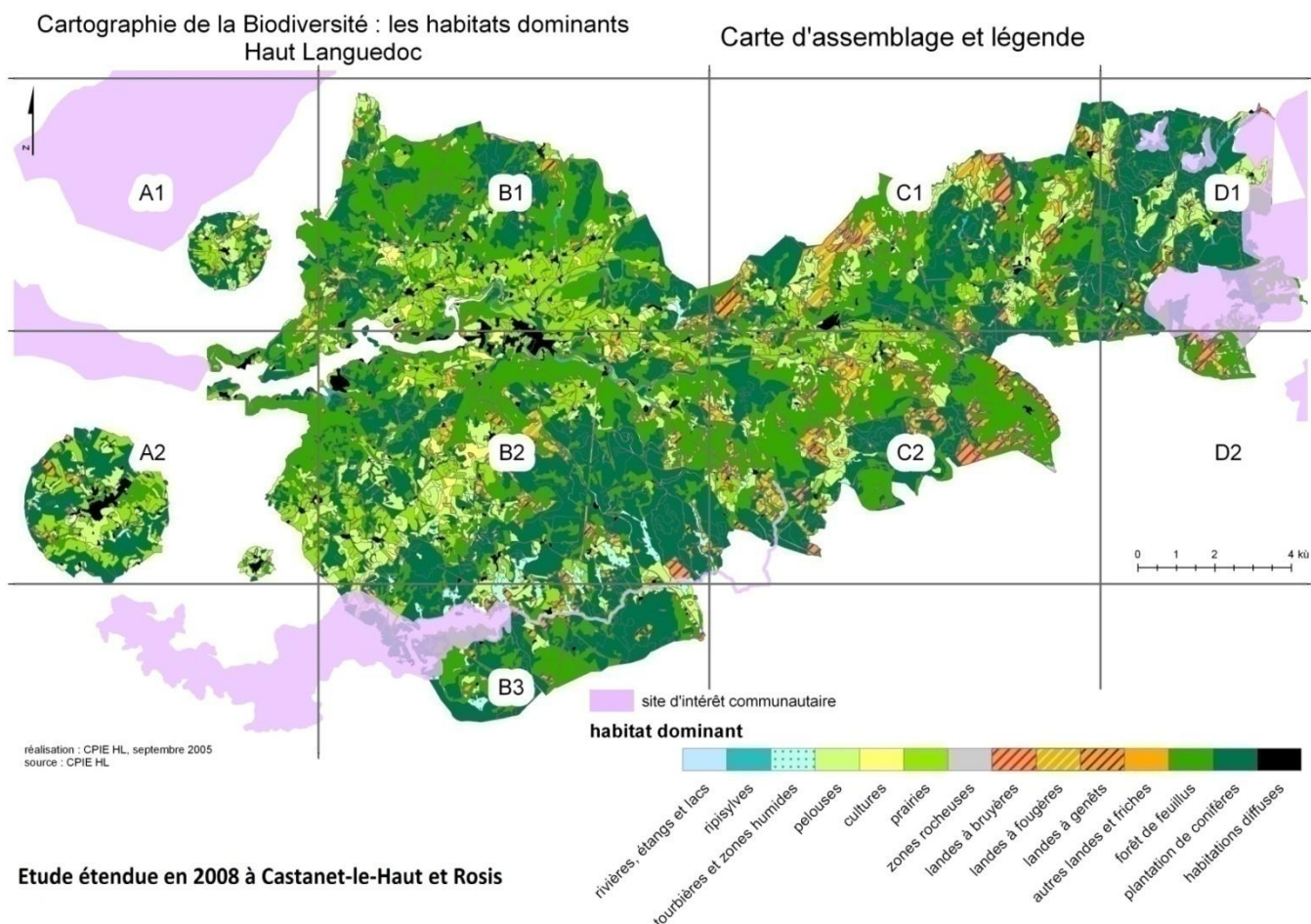
Sur la CC. de la Montagne du Haut Languedoc, l'étude "Cartographie de la biodiversité et projets de développement durable" réalisée par le CPIE du Haut Languedoc en 2005 et 2009 (extension de l'étude sur les communes de Rosis et Castanet-le-Haut) a établi la carte des habitats dominants ci-dessous.

L'étude montre que les zones ouvertes sont actuellement très fragmentées, les étendues ouvertes les plus vastes se situent :

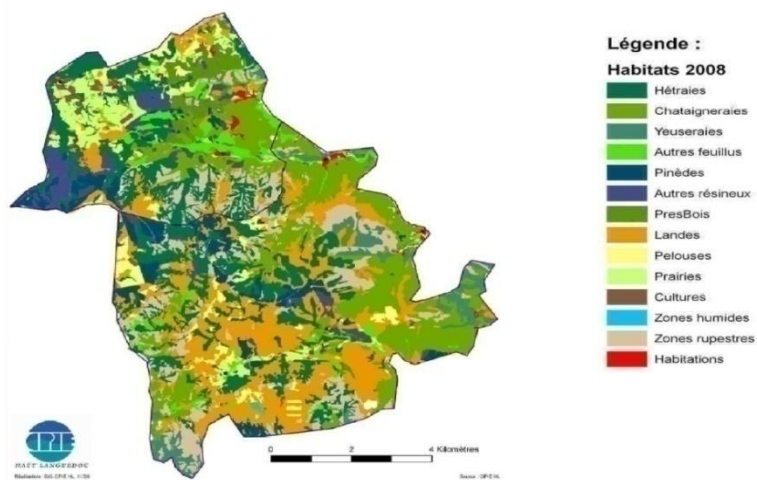
- sur les plateaux de Le Soulié et de Fraïsse-sur-Agout,
- dans les vallées de l'Agout et de l'Arn
- autour des villages de La-Salvetat-sur-Agout, Anglès et Lamontelarié
- sur la plaine de Fagairolles, au Fau, à la Mazade des huttes
- autour de Douch
- autres zones dispersées notamment dans la réserve nationale de chasse.

Ces étendues sont constituées de nombreux habitats à fort intérêt patrimonial : pelouses à agrostides et fétuques ou à canches, pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, communautés annuelles sur sols superficiels, prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard entre autres. Ces zones sont donc à préserver prioritairement, d'autant plus qu'un tiers des espèces d'intérêt patrimonial est menacé à plus ou moins long terme par la fermeture de ces milieux gérés jusqu'à présent par l'Homme.

La cartographie de l'évolution des formations végétales entre 1971 et 2001 et celle des habitats montrent que les formations arbustives se sont développées au détriment des pelouses qui ne représentent en 2001 plus que 6,25 % du territoire. A l'heure actuelle, 67 % du territoire de la CC. de la Montagne du Haut Languedoc sont boisés ou en cours de fermeture.



Etude étendue en 2008 à Castanet-le-Haut et Rosis



CARTE 210 : LA BIODIVERSITE ET LES HABITATS DOMINANTS SUR LE SECTEUR MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC. CPIE DU HAUT LANGUEDOC. 2005-2009

Les landes à genets, les landes à bruyère et callune, et les pelouses sèches constituent des éléments importants des paysages de Hautes Terres d'Oc. Ces milieux sont aussi étroitement liés aux pratiques agricoles et accueillent des richesses naturelles importantes.

2.1.5.2-LES ZONES HUMIDES

Une zone humide est un milieu naturel très particulier, un espace de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 les définit ainsi : " ce sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle y existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année."

505 zones humides sont répertoriées sur le territoire : 442 dans le Tarn, 63 dans l'Hérault⁸³.

Les tourbières (ou sagnes)

On en connaît aujourd'hui à peu près 1 406 ha sur la partie tarnaise du territoire (données CG 81), réparties en petites parcelles de 1 à 30 ha. Elles sont également présentes sur l'Hérault où elles représentent les tourbières les plus méridionales du Massif Central. D'après l'inventaire réalisé par la DREAL Languedoc-Roussillon, 63 zones humides ont été repérées sur les communes héraultaises de Hautes Terres d'Oc. Elles renferment une flore très particulière car elle constitue un refuge pour des espèces qui ne peuvent se développer que dans ce type de milieux. La drosera, petite plante carnivore, est typique des tourbières. Le substrat tourbeux peut mesurer dans nos montagnes jusqu'à 2 mètres de profondeur, ce qui correspond à une accumulation de matière depuis environ 5000 ans.

Les prairies humides

Elles sont également très présentes dans les massifs de moyenne montagne. D'après les données du CG 81, on en compte 564 ha sur le territoire.

Une flore très particulière s'y développe supportant les variations entre des périodes de submersion complète en hiver et des périodes plus sèches en été.

Les gravières

Anciennes carrières d'exploitation de granulats alluvionnaires, ce sont des habitats artificiels de substitution pour la faune aquatique, tels les canards ou hérons que l'on rencontre le long de la basse vallée de l'Agoût.

Les ripisylves, ou forêts rivulaires

Ce sont les **cordons boisés** qui longent les cours d'eau et qui sont composés d'espèces aimant les sols frais et humides, et supportant les alternances de périodes de submersion et de périodes plus sèches. Frênes, aulnes, saules... sont autant d'espèces typiques des ripisylves.

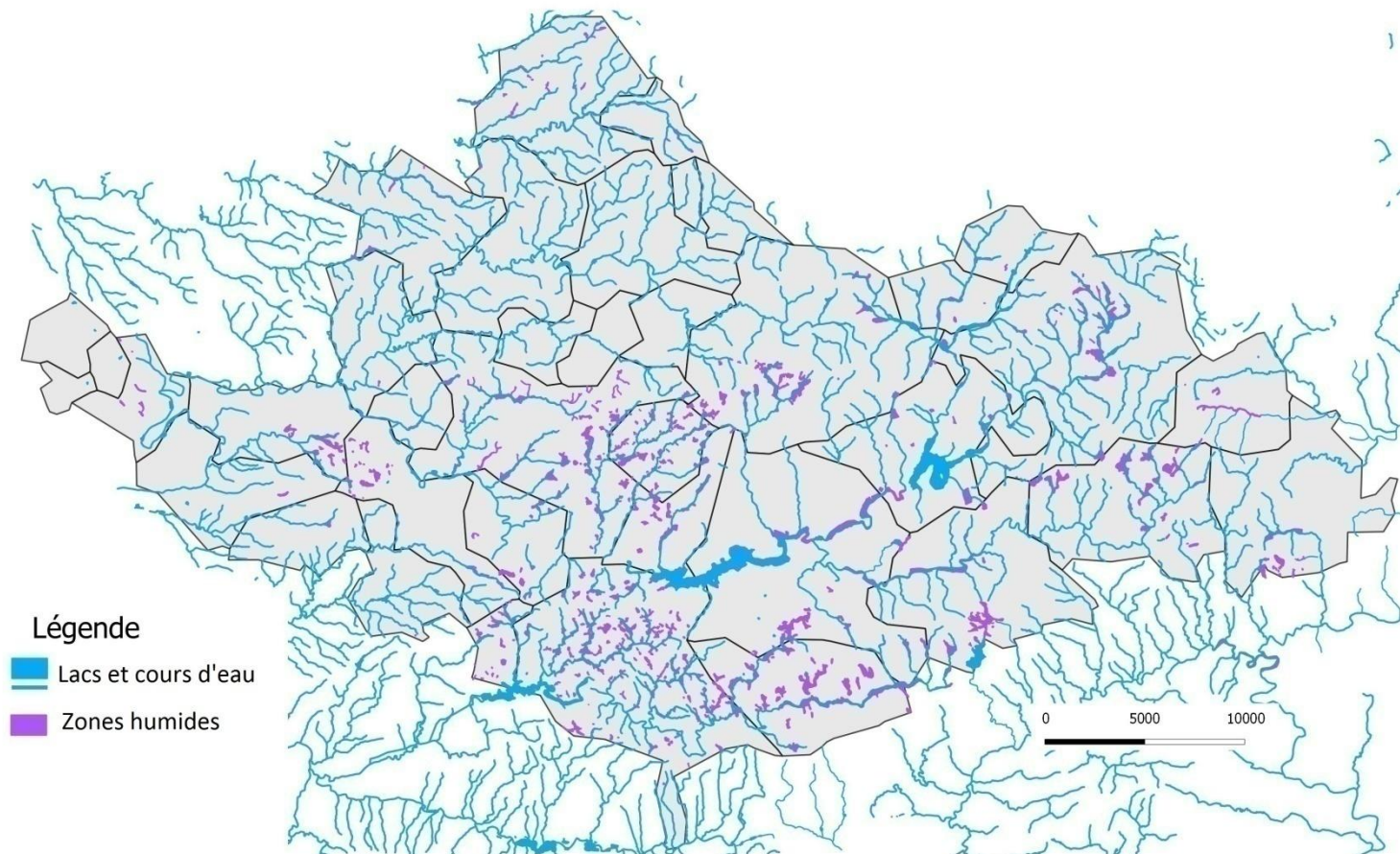
Les mares et étangs

Dans les mares et les étangs, à l'interface entre la terre et la zone d'eau libre, se développe une végétation typique des zones humides.

Des espèces végétales aux besoins hydriques différents s'y développent.

⁸³ Source : PAC de l'Etat.

Les zones humides en Hautes Terres d'Oc



CARTE 211 : LES ZONES HUMIDES EN HAUTES TERRES D'OC.

Sources : PNRHL, Conseil départemental du Tarn, Chambre d'agriculture du Tarn-ATASEA, Réseau Sagne, SRCE Languedoc-Roussillon : Conseil Départemental de l'Hérault, SMIX Bassin Versant de l'Orb et du Libron, SDAGE Rhône-Méditerranée.

L'étude "Cartographie de la biodiversité et projets de développement durable" réalisée sur la CC. de la Montagne du Haut Languedoc met l'accent sur l'autre enjeu environnemental fort que sont les zones humides et les tourbières⁸⁴. Plusieurs espèces d'intérêt patrimonial se situent dans ces habitats dont l'eau est le facteur écologique prépondérant. A l'heure actuelle, ces habitats, déjà très relictuels, semblent très menacés sur le Haut Languedoc (drainage, reboisement...) ; de plus, la sécheresse croissante depuis quelques années fait de ces milieux humides un des enjeux majeurs.

Les tourbières de Rosis revêtent un intérêt tout particulier du fait de leur position géographique à la limite du climat méditerranéen qui empêche généralement la formation de ces milieux.

⁸⁴ Selon l'étude : tourbières à *Narthecium*, les sources d'eaux douces à Bryophytes et les radeaux à *Menyanthes trifoliata* et *Potentilla palustris*

2.1.6- LA CONSOMMATION DU FONCIER COMME TEMOIN DES ENJEUX

2.1.6.1-CALCUL DE LA CONSOMMATION DU FONCIER

2.1.6.1.1°- Méthodologie

Pour l'analyse de la consommation de l'espace, plusieurs données, provenant de différentes sources ont été utilisées : les permis de construire consignés dans les registres des communes ont servi de base à l'analyse. Les constructions qui ont été prises en compte sont les constructions neuves pour l'habitat, l'agriculture, l'économie, les équipements publics. Les permis de construire ont été vérifiés via les différentes bases de données de l'IGN : BD parcellaire BD topo (limites administratives) et BD ortho. Les parcelles ont été recherchées avec la table attributaire de la couche du parcellaire IGN. La véracité des données a été vérifiée avec les données logements de Sit@del 2.

Ainsi, les différentes bases de données ont permis de :

- vérifier la présence du bâtiment
- de digitaliser la parcelle. Pour les permis de construire de 2013 et 2014, la parcelle a été digitalisée même si le bâtiment n'apparaissait pas encore (durée autorisée de 3 ans pour commencer les travaux après la déclaration).

Pour les données de surface manquantes, l'outil de calcul d'aires sous Qgis a été utilisé.

Les parcelles de grande taille qui ne reflétaient pas la réalité de la surface artificialisée ont été tronquées en suivant une technique d'observation des prises de vues aériennes au cas par cas. La surface effectivement artificialisée a été déterminée en fonction de l'utilisation de la parcelle : emplacement de la construction, clôture, surface entretenue et utilisée en tant que jardin, etc.

2.1.6.1.2-Résultats et analyse

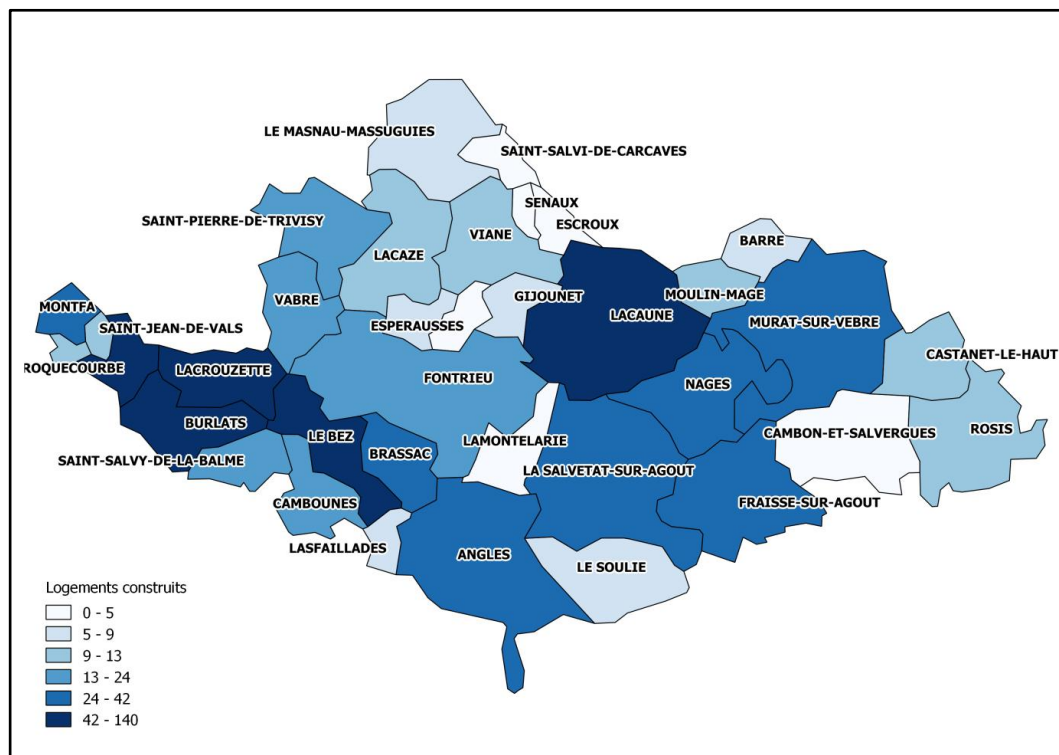
Entre 2004 et 2014, la surface artificialisée s'élève à 589 ha pour le territoire des Hautes Terres d'Oc, avec une part de 26.9% d'habitat, qu'il soit principal ou secondaire. Ces 589 ha artificialisés correspondent à 0.47% de la surface totale du territoire (1 253 km²) qui a été consommée.

Catégorie	Surface	Surface par an	%
Habitat	159 ha	14.4 ha/an	27 %
Activité agricole	303 ha	27.5 ha/an	51.4 %
Activité industrielle et artisanale	113 ha	10.3 ha/an	19,2 %
dont ZA	20 ha		
dont carrières : surfaces consommées*	40 ha		
Bâtiments et services publics	14 ha	1.3 ha/an	2.4 %
Total	589 ha	53.5 ha/an	100 %

* 91 ha de carrières ont été restituées, c'est-à-dire que l'exploitation a cessé et qu'une partie de la carrière a été réhabilitée en espace naturel.

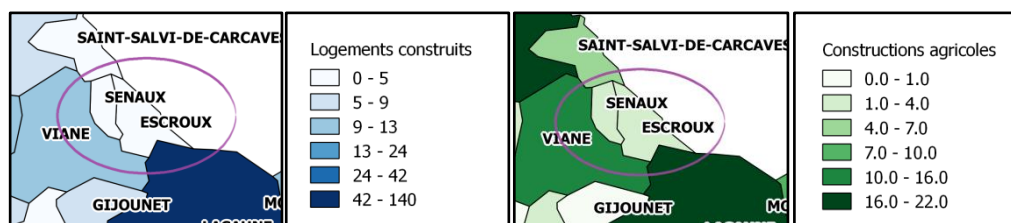
Sans compter la construction de bâtiments agricoles, ce sont donc seulement 286 ha qui ont été consommés soit 26 ha/an et 0,23 % du territoire. En outre, 90 ha de carrières ont été réhabilitées en 10 ans (pour 40 ha de surfaces consommées par les carrières).

- Habitat : une inégale répartition des constructions



CARTE 212 : NOMBRE DE LOGEMENTS CONSTRUITS PAR COMMUNES ENTRE 2004 ET 2014

Le pourcentage élevé représenté par l'activité agricole s'explique par le fait que celle-ci est relativement importante sur le territoire, mais surtout que les parcelles considérées comme artificialisées sont de très grande taille, ce qui est généralement le cas des parcelles agricoles.



CARTES 213 : CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS ET DE BATIMENTS AGRICOLES. EXEMPLE SUR LES COMMUNES DE SENAUX ET ESCROUX

Lorsque la part de construction allouée au résidentiel est nulle, comme c'est le cas pour les communes d'Escroux et de Senaux (cerclées de violet), on constate tout de même la construction de bâtiments destinés à l'activité agricole. Cette information témoigne du fait que même dans les secteurs peu peuplés, ou éventuellement peu attractifs en termes d'habitat, l'activité agricole subsiste.

- Habitat : catégorie de construction majoritaire

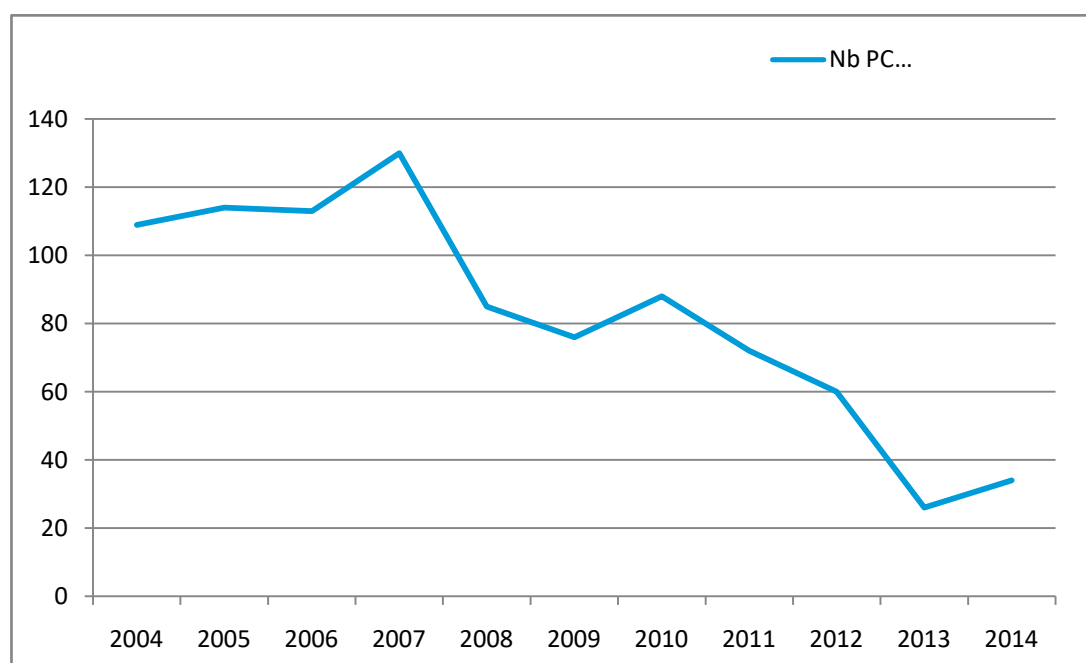
Catégorie	Nombre de permis de construire	%
Habitat	907	75.5 %
Activité agricole	214	17.8 %
Activité industrielle et artisanale (hors ZA et carrières)	52	4.3 %
Bâtiments et services publics	29	2.4 %
Total	1 203	100 %

- Habitat : nombre de constructions à l'hectare

Entre 2004 et 2014, 158 ha ont été consommés pour la construction d'habitat, pour un total de 907 permis de construire. La densité moyenne de nouveaux logements à l'échelle du territoire est de 6 logements par hectare (7 logements/ha pour les pôles et 5 logements/ha pour les villages).

Communauté de commune	Surface artificialisée	Nombre de logements	Densité de logement
Sidobre Val d'Agout	87 ha	504	6 logement/ha
Vals et Plateaux des Monts de Lacaune	16 ha	81	5 logement/ha
Monts de Lacaune	29 ha	186	6 logement/ha
Montagne Haut Languedoc	27 ha	136	5 logement/ha
Total	159 ha	907	6 logement/ha

- Habitat : évolution du nombre de constructions sur 10 ans (2004-2014)



Lorsque l'on analyse l'évolution du nombre de permis de construire qui concerne l'habitat sur la période des 10 ans, on remarque une tendance à la baisse à partir de 2008.

Cette diminution du nombre de permis de construire peut être expliquée par la situation de crise économique. Il s'agit d'un phénomène national, mais qui, pour des territoires ruraux et/ou de montagne, se ressent sur les secteurs socio-économiques et démographiques avec une certaine latence, un certain "temps de retard" par rapport aux activités des métropoles qui en subissent immédiatement les effets.

On peut ensuite observer une légère augmentation en 2014, et même si la crise économique se ressent encore sur le territoire, à termes l'objectif serait de retrouver un taux de construction de logements au moins équivalent à celui d'avant 2007.

- Taille moyenne de la parcelle artificialisée pour l'habitat

Sur le territoire Hautes Terres d'Oc, la taille moyenne de la parcelle artificialisée pour l'habitat entre 2004 et 2014 est de 1 750 m².

Cette surface moyenne varie en fonction de la catégorie (habitat, agricole, etc.) mais également en fonction de la localisation, c'est-à-dire selon que le logement est situé dans un pôle, un village, un lotissement ou s'il est isolé. En effet, le nombre de constructions, ainsi que la densité de logements à l'hectare, sont plus importants dans les pôles que dans les villages. Cela s'explique par le fait que les pôles, caractérisés par les services de proximité qu'ils proposent, sont plus attractifs.

La conformation des groupements d'habitat qualifiés de "lotissement" est particulière, puisqu'il s'agit de secteurs exclusivement destinés à la construction de logement, avec une densité relativement importante, et peu voire pas de services proposés à proximité. (Se référer à la typologie en annexe)

Typologie	Nombre de logements	Surface artificialisée	Taille moyenne de la parcelle	Densité de logements
Pôle	271	39 ha	1437 m ²	7 logements/ha
Village	87	17 ha	1948 m ²	5 logements/ha
Lotissement*	81	9 ha	1088 m ²	9 logements/ha

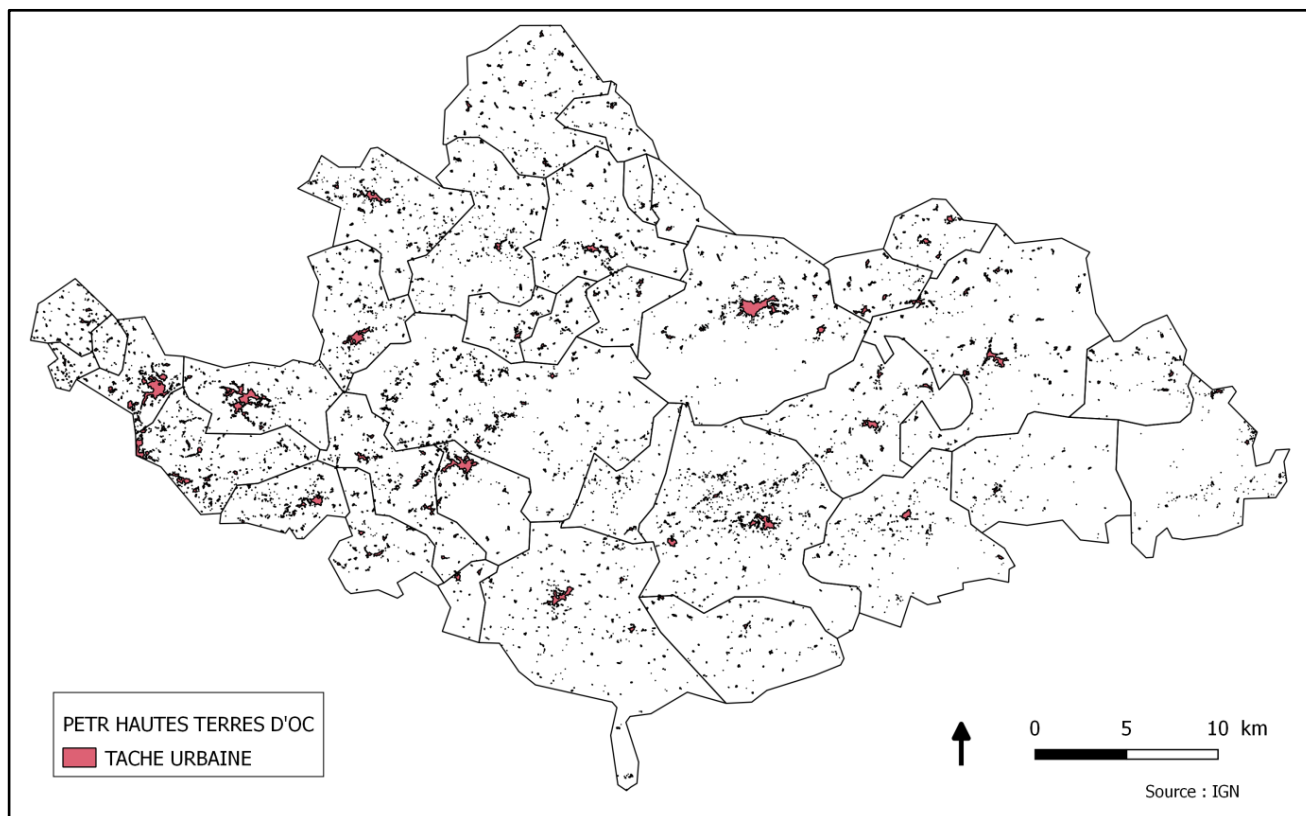
* Les lotissements de Lacaune accolés au centre-bourg n'ont pas été comptabilisés. Au total, sur Hautes Terres d'Oc, les lotissements ont permis la construction de 169 résidences entre 2004 et 2014 (presque 1 PC Habitat sur 5 ; 29 résidences à Lacaune, 1 à Fontrieu-Castelnau-de-Brassac, 17 à Brassac, 30 à Burlats, 10 à Roquecourbe, 8 au Bez, 18 à Montfa, 11 à St Germier, 16 à Nages-Rieumontagné, 19 à Murat-sur-Vèbre, 10 à La-Salvetat-sur-Agout)

- Caractéristiques de l'implantation des nouvelles constructions d'habitation

L'organisation des communes est généralement positive, car elles n'ont pas de structure tentaculaire (conformation dans laquelle il faut sans cesse "étirer" les services pour une meilleure desserte ou simplement une desserte des constructions). En effet, les communes du territoire sont organisées de façon concentrique, autour des centre-bourgs, des commerces et des infrastructures si elles existent, et ne s'étendent pas en formant des enclaves ni des quartiers "détachés".

On remarque un nombre relativement important de constructions isolées voire très isolées, mais il s'agit là d'une structuration influencée par les activités d'agro pastoralisme notamment. Cette structuration est caractéristique et à la fois historique et contemporaine des territoires de moyenne montagne. Cet aspect de construction "isolée" souvent connotée négativement, ne doit donc pas l'être dans le cas du territoire Hautes Terres d'Oc.

2.1.6.2- LA TACHE URBAINE



CARTE 214 : LA TACHE URBAINE DE HAUTES TERRES D'OC. BD TOPO IGN

Elle est établie à partir des données du bâti du territoire, relatif à toutes les catégories. A la couche "bâti indifférencié" de la BD topo de l'IGN et selon la procédure indiquée dans différentes publications du CERTU (et utilisée par la DREAL Midi-Pyrénées)⁸⁵ :

- création de tampon de la valeur "Dilatation" autour de chaque objet
- assemblage de ces tampons
- application d'une réduction de la valeur "Erosion".

Les valeurs standards +40/-15 ont été appliquées.

Elle permet de visualiser l'étendue de la (les) zone(s) artificialisée(s), et correspond également à un t0 qui pourra ensuite être utilisé pour faire des comparaisons et analyser de façon globale l'implantation du bâti pour les constructions postérieures à 2014.

⁸⁵Références :

http://www.observation-urbaine.certu.equipement.gouv.fr/_affiche_article.php3?id_article=310

http://www.observation-urbaine.certu.equipement.gouv.fr/_affiche_article.php3?id_article=411

Pour la mise en oeuvre, voir par exemple : http://intra.dreal-midi-pyrenees.i2/article.php3?id_article=9959

2.1.6.3- CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES, NATURELLES ET FORESTIERES

2.1.6.3.1°- Méthodologie

Pour établir les surfaces totales d'occupation du sol, les catégories des classifications respectives de l'OCS GE de Midi-Pyrénées (Occupation du Sol Grande Echelle) et OCS PNR HL (Occupation du Sol PNR Haut Languedoc) ont été rassemblées de la façon suivante :

Libellé SCoT	Libellé OCS GE - ocs x usage	Libellé OCS Parc
NATUREL	"NATUREL" - Formations arbustives et sous arbrisseaux - Peuplements de feuillus x - Sans usage	"NATUREL" - Forêt de feuillus - Forêt et végétation arbustive en mutation - Forêts mélangées - Jachère - Landes et broussailles - Pelouses et pâturages naturels - Prairies avec bocage - Prairies humides - Prairies permanentes naturelles/de fauche ou de longue rotation - Ripisylve ou autres forêt rivulaire - Rives exondées - Tourbières - Végétation clairsemée - Végétation sclérophylle
FORET	"FORET" - Autres formations ligneuses - Peuplements de conifères - Peuplements mixtes x - Sylviculture	"FORET" - Coupes dans tourbières arborées (non représentées) - Coupes forestières - Cultures forestières (non représentées) - Peupleraie - Plantation de résineux et reboisement de résineux
AGRICOLE	"AGRICULTURE" - Formations herbacées x - Agriculture	"AGRICULTURE" - Cultures bocagères - Cultures de plein champ - Systèmes culturaux et parcellaires complexes - Vergers - Vignoble (non représenté)

Les surfaces consommées ont ensuite été calculées pour les deux catégories : naturel & forêts et agricole. Les données en ha, et pourcentage artificialisé sur la période 2004-2014 ont alors été établis.

2.1.6.3.2°- Résultats

Occupation du sol	Surface 2003	Surface 2014	Surface consommée	% surface consommée	%/surface territoire
Naturel et forestier	85 800 ha	85 763 ha	37 ha	0.043 %	0.03 %
Agricole	36 384 ha	36 107 ha	277 ha	0.77 %	0,22 %
Total	122 184 ha	121 870 ha	314 ha	0,26 %	0,25 %

La surface de terres agricoles consommées par les constructions s'élève à 0.76%, et la surface d'espaces naturels et forestiers consommés à 0.043%.

On note par ailleurs que ces chiffres concernent tous les types de constructions (habitat, agricole, économique et équipements publics), et que la part de l'habitat est de 28%, et celle des constructions destinées à une activité économique est de 10% de cette surface consommée.

On considère donc ces réductions d'espace comme minimales au regard de l'étendue du territoire et de la surface occupée par les terres considérées comme agricoles ou naturelles et forestières.

2.1.6.4°- DES OBJECTIFS D'ECONOMIE D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS FIXES PAR LA CHARTE DU PNR DU HAUT LANGUEDOC

La charte du Parc divise le territoire en 3 zones :

- **les communes hors sillon médian Est-Ouest** : *Burlats, Brassac, Cambounes, Lasfaillades, Roquecourbe, Lacrouzette, Fontrieu, Saint-Salvi-de-Carcavès, Vabre, Le Masnau-Massuguiès, Saint-Pierre-de-Trivisy, Lacaze, Escroux, Espérausses, Gijounet, Viane, Lacaune, Nages, Murat-sur-Vèbre, Barre, Moulin-Mage, Berlats, Lamontelarié, Senaux*. L'objectif pour ces communes est de stabiliser la consommation d'espaces naturels et agricoles par l'urbanisation résidentielle.
- **les communes de versants du sillon médian Est-Ouest** où la pression d'urbanisation est réduite (notamment en raison de contraintes naturelles importantes) : *Anglès, le Soulié, Fraïsse-sur-Agout, Cambon-et-Salvergues, Rosis, Castanet-le-Haut, Saint-Salvy-de-la-Balme*. L'objectif est sur ces communes de limiter les extensions démesurées en tâches d'huile ou le long des voies et d'éviter un éparpillement des constructions et de préserver le caractère identitaire des hameaux.
- **Les communes de fond de vallée où la pression foncière est la plus forte** et où l'on constate une accélération depuis une décennie du rythme de la construction neuve : *La-Salvetat-sur-Agout* où l'étalement urbain doit être limité, l'objectif est ici de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels et agricoles par la construction de logements neufs par rapport à ce qui a pu être observé ces 10 dernières années.

Le point de référence (T0) à 2009 est en cours de réalisation.

Pour répondre à ces objectifs, le SCoT doit :

- évaluer le plus raisonnablement possible les besoins futurs en logements. L'établissement d'objectifs de développement de l'habitat en adéquation avec des perspectives démographiques réalistes et l'identification des besoins de la population permettra d'éviter le mitage et l'étalement urbain. Il est recommandé de mener une réflexion sur l'organisation et la répartition de l'offre de logement. Les besoins en logements pour des résidences principales et secondaires devront être identifiés et maîtrisés.
- privilégier l'utilisation des dents creuses existantes et une urbanisation en continuité immédiate des bourgs existants où se concentrent équipements et commerces. La question du renouvellement du bâti ancien et l'utilisation des logements vacants devront être au cœur de la réflexion du SCoT.
- établir des niveaux de densité variés allant dans le sens d'une réduction de la consommation d'espaces par l'urbanisation résidentielle.

A La-Salvetat-sur-Agout, 30 ha de terres ont été artificialisés entre 2004 et 2014 (11 ha par l'habitat).

2.1.6.5°- LES OBJECTIFS D'ECONOMIE D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS DU SCoT

Il s'agit d'éviter de consommer de l'espace ainsi que de réduire cette consommation.

D' EVITER :

- par la réhabilitation des logements existants pour limiter les constructions neuves. 12 % minimum des logements nécessaires pour maintenir la population et accueillir les nouveaux habitants seront des renouvellements de logements existants.
- en autorisant les changements de destination
- en construisant en priorité dans les dents creuses et en continuité du bâti.
- en imposant une surface minimale à densifier au sein de la tâche urbaine.

Les potentialités de construction dans les dents creuses ont été localisées. Ces dents creuses ont été identifiées dans la tâche urbaine définie en 40 m dilatation-15m érosion (voir 2.1.6.2) à l'aides de la BD parcellaire (parcelle et bâti), des photographies aériennes et des surfaces libres de constructions et constructibles dans les documents d'urbanisme locaux. Les surfaces apparaissant comme libres ont été tracées manuellement et calculées. Ces surfaces libres sont issues :

- soit de parcelles déjà bâties dont la surface est assez importante pour être divisée et accueillir une nouvelle habitation (BIMBY)
- soit de parcelles non construites au sein de la tâche urbaine.

80 % de ces potentialités de construction au sein de la tâche urbaine par le comblement des dents creuses, hors BIMBY, ont été comptabilisés dans le calcul des logements à construire au sein de la tâche urbaine. L'ensemble des parcelles recensées ne pourra en effet pas accueillir de nouveaux logements : certaines pourront faire l'objet d'équipement public, d'espaces verts ou de stationnement, d'autres comportent des contraintes techniques non prises en compte dans cette analyse : déficience en termes d'accès ou de réseaux, topographie, exposition, points de vues... et ne pourront pas être classées en zone urbaine ou à urbaniser.

DE REDUIRE PAR :

- la réduction de la taille de la parcelle pour les constructions neuves : passage d'une surface moyenne entre 2004 et 2014 de 1753 m² à une surface moyenne entre 2017 et 2037 de 1237 m² avec différenciation selon le type de commune :
 - o pôle dense (Lacaune) avec une surface moyenne de 1000 m²,
 - o pôle et commune en développement avec une surface moyenne de 1 200 m²
 - o communes rurales avec une surface moyenne de 1 500 m².

L'objectif est de maîtriser les pressions sur l'environnement et l'agriculture. Une réduction de 30 % du rythme de la consommation d'espace est engendrée par la diminution de la taille moyenne des parcelles pour la construction neuve .

- la mobilisation prioritaire du foncier économique dans les zones existantes sur une même commune est un impératif avant toute création de nouvelles zones
- la densification qui doit répondre aux enjeux d'économie du foncier pour les sites économiques
- l'implantation d'équipements en priorité dans les pôles de service.

ENJEUX - Préserver les paysages et les milieux

- Dresser un inventaire plus complet des monuments patrimoniaux, des sites et espaces à préserver
- Tenir compte de cette richesse dans tous les projets
- Déprise agricole menaçant l'équilibre forêt-agriculture entraînant la fermeture des paysages et des milieux.
- Forêt exploitée arrivant à maturité = modifications dans le paysage avec coupes rases, ouvertures et élargissement de piste, la création de plateformes.
- le paysage bâti : dépérissement des centres anciens et de leur bâti patrimonial, standardisation et banalisation des nouvelles constructions, des entrées de bourgs et, dans une moindre mesure, fractionnement des paysages naturels (forêts et espaces agricoles) par l'extension urbaine sur la partie ouest périphérique de Castres.
- Développement de l'offre touristique à des échelles variables avec bases de loisirs, centres de loisirs, circuits ou espaces d'interprétation, points d'information, signalétique démultipliée, etc. Résultante paysagère assez hétéroclite et parfois difficilement lisible et impact sur le paysage.
- Des milieux humides et secs variés et fragiles à préserver
- Une forêt de feuillus ancienne, de pentes et/ou de ripisylves à gérer.
- Une consommation de l'espace raisonnable à maintenir en privilégiant la densification de la tâche urbaine et en évitant l'étalement urbain et le mitage.

2.2- LE PATRIMOINE NATUREL, RESSOURCE MAJEURE DU TERRITOIRE

2.2.1- UN PATRIMOINE NATUREL ET UNE BIODIVERSITE RICHES

Le territoire des Hautes Terres d'Oc dispose de nombreux sites répertoriés comme remarquables faisant l'objet de mesures de valorisation, de préservation, de restauration.

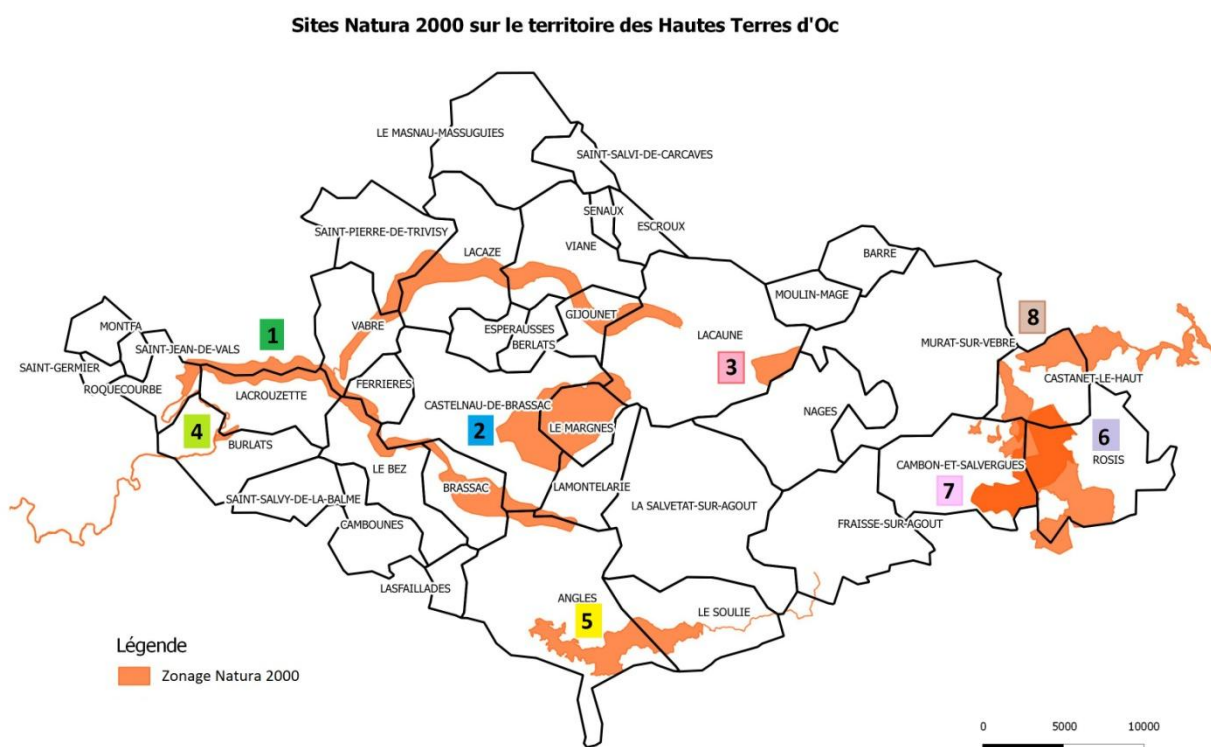
Ainsi, diverses protections et inventaires de milieux existent afin de conserver, gérer et entretenir la biodiversité : Espaces Naturels Sensibles (ENS), les ZNIEFF de type 1, les sites Natura 2000, ...

Des actions concernant ce patrimoine naturel protégé et inventorié sont impulsées par les politiques locales et la profession agricole (mesures agro-environnementales, signature de contrats Natura 2000 ou engagements d'agriculteurs dans le cadre de la politique ENS).

2.2.1.1-LES PROTECTIONS CONVENTIONNELLES :

2.2.1.1.1- Sites Natura 2000 :

Huit sites Natura 2000⁸⁶ se situent sur le territoire des Hautes Terres d'Oc.



CARTE 215 : LES SITES NATURA 2000 EN HAUTES TERRES D'OC

1 Vallées du Gijou et de l'Agout (FR7301631, ZSC-directive Habitat, 17 180 ha) qui ont été inclus en 2007 dans le grand site "Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou" : ce site immense est constitué de vallées encaissées sur granites et schistes. De nombreux affleurements rocheux y sont présents ainsi que des ripisylves, des boisements (chênaies avec hêtre, châtaigneraies), des landes, des prairies et cultures.

Deux documents d'objectif ont été réalisés pour ce site : le 1er validé en 2004 pour la vallée du Gijou uniquement puis un autre validé en juin 2015 pour l'ensemble du site. L'appel d'offre a été lancé en 2016 pour attribuer l'animation du site.

L'intérêt majeur du site réside dans la diversité des milieux naturels qu'il renferme : landes et pelouses sèches, falaises, grottes, prairies naturelles et permanentes, prairies humides en fond de vallée, milieux aquatiques et ripisylves.

Sur la vallée du Gijou, les inventaires réalisés ont permis d'identifier 14 habitats naturels et 8 espèces désignés au titre de la directive Habitats :

⁸⁶ La constitution du réseau Natura 2000 repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes, les directives "Oiseaux" qui a créé les ZPS, Zones de Protection Spéciale - à partir de l'inventaire ZICO- et "Habitats" qui a mis en place les ZSC, Zones Spéciales de Conservation.

- 7 milieux agropastoraux : pelouses semi-sèches et fourrés, landes sèches, landes sèches et fourrés, prairies de fauche et pâturage mésophile et bocage, prairies humides eutrophes, fructifiée à buis
- 2 milieux forestiers : hêtraies atlantiques acidiphiles et d'autres surfaces boisées
- 4 milieux rocheux : falaises siliceuses et landes sèches, villages et bâtiments, grottes naturelles, mines et passages souterrains
- 2 milieux aquatiques et humides : eaux douces et végétations aquatiques, eaux courantes et ripisylves.

Les espèces d'intérêt communautaire présentes en vallée du Gijou sont des chauves-souris (Grand et Petit Rhinolophe, Barbastelle), la Loutre d'Europe, 2 insectes (Grand Capricorne, Lucane cerf-volant), l'Ecrevisse à pattes blanches, la Lamproie de Planer.

Le DOCOB, validé en juin 2015, fait état, pour la partie Agout Amont de 23 habitats d'intérêt communautaire. Les ripisylves (saulaies arborescentes à Saule blanc, Aulnaies-frênaies), rivières et les milieux secs constituent les habitats à enjeu exceptionnel à fort. Les prairies et forêts de feuillus de l'étage collinéen représentent des enjeux modérés à faibles.

En ce qui concerne les espèces, la hiérarchisation des espèces dans le DOCOB est la suivante :

- enjeu exceptionnel pour la Moule perlière
- enjeu très fort pour le Gomphe de Graslins, Cordulie à corps fin (insecte de type odonates), le Minioptère de Schreibers (chauve-souris),
- enjeu fort pour les chauves-souris (Barbastelle d'Europe, Grand murin, Petit murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe), Toxostome, Lamproie de Planer (poissons), Loutre d'Europe,
- enjeu modéré à faible pour le Bouvière (poisson), le Lucane cerf-volant, le Grand capricorne, l'Ecaille chinée (insectes).

Pour la faune, les enjeux principaux sont liés à l'interaction entre les activités humaines et les habitats des espèces patrimoniales (pollution de l'eau, ouvrages hydrauliques, modifications de paysages, des berges, ripisylves, cours d'eau). L'intensification ou à l'inverse l'extensification de certaines pratiques agricoles jouent également un rôle primordial dans la dynamique des habitats puis des espèces qui y sont liés. La vulnérabilité du site est également due au remplacement des habitats forestiers d'origine par des résineux exotiques.

L'enjeu principal est davantage l'information et la sensibilisation que la réglementation.

En plus de la sensibilisation et de la concertation avec les acteurs et de l'amélioration des connaissances sur les habitats et les espèces, le DOCOB recommande les actions ci-dessous pour permettre l'amélioration de la gestion des habitats naturels et des espèces :

- Maintenir et entretenir une ripisylve fonctionnelle et structurée (priorité 1)
- limiter le développement d'espèces animales et végétales non autochtones qui peuvent être invasives et nuire au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire (priorité 1)
- maintenir des pratiques favorables au maintien des habitats agropastoraux (prairies de fauche, pelouses acidiphiles, prairies humides, landes - priorité 1),
- mener des actions ponctuelles de sensibilisation à la richesse, de restauration des milieux rocheux
- améliorer la fonctionnalité écologique du paysage : trame bocagère, réseau de mares, ripisylves...
- limiter l'érosion et l'effondrement des berges ainsi que le colmatage des cours d'eau
- limiter l'abattage systématique des arbres morts ou sénescents au sein des haies et des boisements
- favoriser le maintien des populations de la Loutre d'Europe, de la Moule perlière, des chauves-souris d'intérêt communautaire et la bonne conservation de leurs habitats naturels

- prendre en compte les besoins des espèces et habitats au sein des activités hydroélectriques
- maintenir ou restaurer la continuité aquatique⁸⁷.
- prise en compte des préconisations de gestion favorables aux habitats d'intérêt communautaire dans les documents de gestion forestière.

2 La tourbière du Margnès : (FR7300946, ZSC-directive Habitat, 2787 ha) : tête de réseau hydraulique sur socle acide (granite) à nombreuses dépressions où se sont installées des tourbières plus ou moins évoluées. 15 habitats ont été décrits qui correspondent à 6 types Natura 2000. Il s'agit de complexes mosaïques constitués de plusieurs habitats Corine biotope élémentaires. Ces tourbières sont les dernières du massif central avant la zone méditerranéenne. Ce réseau de zones humides est situé au niveau de l'étage montagnard. Le site, en plus de sa rareté à l'échelle régionale, concentre sur un petit site 5 % des surfaces de tourbières connues en Midi-Pyrénées. En outre, malgré la déprise agricole marquant ce territoire d'élevage extensif, les tourbières sont en bon état de conservation et renferment quelques espèces et formations végétales remarquables et d'intérêt patrimonial. Tout ce secteur était très agricole (élevage extensif) mais la déprise affecte ces milieux qui ont été autrefois drainés.

En plus des tourbières et habitats de milieux aquatiques (cours d'eau, ripisylves, tourbières, points d'eau de type mares, forêts alluviales résiduelles), les habitats liés au pastoralisme (pelouses à Nard et prairies, landes à callunes pâturées, réseau bocager -haies-) et ceux liés à la forêt de feuillus (Hêtres, Chênes) font partie du site. Chacun représente respectivement 8,5 %, 17 % et 27 % de la surface du site (soit au total 52,5 % des 237 ha).

Les habitats liés au pastoralisme sont en bon état mais peu typiques par rapport à d'autres zones de la Région. Cependant leur conservation en bon état est rendu nécessaire pour assurer un bon équilibre biologique des écosystèmes et du fait du rôle indirect qu'ils jouent pour la conservation des habitats de zones tourbeuses.

La forêt de feuillus est caractérisée par des formations souvent jeunes et rarement typiques, des habitats communs aux forêts acides de l'Ouest de l'Europe et une biocénose assez commune mis à part la présence du coléoptère Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*). A l'échelle du site, l'enjeu vise l'amélioration de ces habitats par maturation des peuplements et le maintien du rôle que jouent ces surfaces dans les conditions d'écoulement des eaux sur le bassin versant. A l'échelle régionale, l'enjeu de conservation de ces habitats est secondaire du fait de leur présence dans des états plus typiques sur d'autres territoires⁸⁸

10 habitats d'espèces d'intérêt communautaire ont été identifiés avec les espèces suivantes : la Loutre, l'Ecrevisse à pattes blanches, la Lamproie de Planer, des chauves-souris (Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle), des insectes (Lucane cerf volant, Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Damier de la succise).

La vulnérabilité du site est liée à l'abandon des pratiques pastorales (principalement pour les tourbières) ainsi qu'à la plantation en milieu ouvert, la mise en culture et le captage des eaux de surface.

Les objectifs de conservation sont :

- ◆ Pour les habitats de tourbières et de milieux aquatiques :

⁸⁷ 3 sources : site Internet Inventaire National du Patrimoine Naturel <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/liste>; Document de Synthèse du DOCOB Natura 2000 de la ZSC Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Vial, de l'Agout et du Gijou, sous-territoire "Vallées de l'Agout et du Gijou"; Charte Natura 2000 pour le site de la vallée du Gijou.

⁸⁸ Source : Synthèse DOCOB du site Tourbières du Margnès. 2004.

- soutenir et renforcer les pratiques actuelles de pâturage sur les sagnes
 - enrayer l'abandon par des procédures de reconquête sur des sites à vocation pastorale
 - maintenir des "refuges" d'habitats rares et menacés
 - garantir l'alimentation en eau
- ◆ Pour les habitats liés au pastoralisme : assurer le maintien des activités traditionnelles d'élevage
 - ◆ Pour les habitats forestiers : s'assurer du développement de peuplements de feuillus diversifiés et âgés.

Le DOCOB et la charte ont été validés, c'est le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc qui est la structure porteuse de l'animation du site.

3 **Montalet** (FR7300948, ZSC-directive Habitat, 381 ha) Ce site s'intègre dans l'entité paysagère des Monts de Lacaune, qui constituent un ensemble de moyenne montagne du sud-ouest du massif central. Il s'agit d'un massif aux reliefs émoussés où dominent des paysages forestiers ouverts de clairières agro-pastorales.

Le massif est à dominante granitique avec un sol peu épais sur le haut ce qui a permis l'installation et le maintien d'une lande. Un peu plus bas, le sol est plus épais et la forêt (hêtraie) s'est installée, quelques cuvettes, une en particulier offre une belle tourbière. C'est un site avec une grande diversité de milieux. De nombreuses espèces remarquables sont présentes sur ce site et pour certaines uniquement ici pour le Tarn.

L'homme utilise les landes et prairies pour le pâturage (extensif) et la forêt pour le bois de chauffage ce qui permet de garder ces milieux ouverts et de créer une mégaphorbiaie (transition zone humide-forêt) remarquable.

La vulnérabilité du site est liée à la forte fréquentation touristique du sommet (organisation cheminements et parkings en cours).

Il n'existe pas de DOCOB pour ce site.

4 **Basse Vallée du Lignon** (FR7300949, ZSC-directive Habitat, 56 ha)

Situé à la rupture du plateau du Sidobre, en aval du Saut de la Truite, le site se présente comme une vallée relativement étroite et encaissée dans le socle granitique du Sidobre. Peu utilisée et peu fréquentée, une végétation arborée de fond de vallée et de ravins s'y est installée. Le site est caractérisé par une végétation très diversifiée selon l'exposition, les influences climatiques (atlantique ou méditerranéenne) et l'humidité.

Parmi les 7 habitats naturels d'intérêt communautaire que comporte le site, on trouve :

- la forêt de pentes. Ce milieu est d'intérêt communautaire prioritaire, il est rare et remarquable au niveau européen. Il abrite des espèces rares et protégées. Il ne recouvre que 0,80 % du site.
- les dalles et falaises siliceuses
- les milieux ouverts dont certains sont liés à l'activité agricole et pastorale et qui sont représentés par les pelouses et prairies, les landes et le réseau bocager sur les versants les moins pentus. D'autres milieux comme les pelouses pionnières dépendent de l'évolution naturelle.
- la forêt de feuillus (chênes, châtaigniers) est un des habitats d'espèces des 4 espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site.

Secteur intéressant pour sa diversité en Ptéridophytes (prêles, fougère). Le Lignon accueille une population de Lamproie de Planer.

Les espèces d'intérêt communautaire du sites sont les chauves-souris (7 espèces dont les Petit et Grand Rhinolophes d'intérêt communautaire), les insectes (Lucane cerf-volant, Grand Capric orne),

Les enjeux pour ce site sont de conserver son caractère sauvage, maintenir la qualité du cours d'eau et maîtriser la fréquentation des véhicules motorisés.

Les objectifs sont de maintenir les milieux ouverts par le pâturage ou la fauche en fonction des sites, les forêts de pente et de feuillus doivent être conservées en l'état.

L'animation du DOCOB a été confiée au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

5 Vallée de l'Arn (FR7300942, ZSC-directive Habitat, 1456 ha)

La rivière Arn est un cours d'eau de type torrentiel. Ce site repose essentiellement sur des terrains comprenant des roches plutoniques (granite à deux micas), et métamorphiques : gneiss oeilé (précambrien) et schiste (cambrien). Le site concerne essentiellement trois espèces aquatiques : Loutre, Moule perlière et Ecrevisse à pattes blanches ainsi qu'une chauve-souris, la Barbastelle.

Les habitats naturels d'intérêt patrimonial par ordre d'importance sont : les mégaphorbiaies montagnardes, les forêts alluviales (Aulnes et Frênes), les mégaphorbiaies riveraines, les lisières forestières humides, les tourbières de transition, la végétation d'eau vive et d'eau stagnante, les pelouses acides à Nard, les dalles siliceuses, les prairies humides, les landes sèches, les prairies naturelles, les Hêtraies à houx.

Les enjeux identifiés dans le DOCOB sont la gestion de la ressource en eau (qualité et quantité), la conservation des populations de moule perlière, la conservation et la gestion des habitats de ripisylve, la conservation et la gestion des autres habitats naturels, la conservation des populations des autres espèces et des habitats d'espèces.

Les menaces de ces habitats sont liées à la dégradation de la qualité de l'eau, la modification du régime hydrique, la plantation de résineux, les coupes et pistes forestières, la fermeture par progression de la forêt, la progression des fougères, le surpâturage du bétail, l'abandon de la fauche, la fertilisation, le labour, la mise en culture.

Le Document d'objectifs, a été validé en novembre 2008. L'animation, réalisée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, est en cours avec l'ensemble des acteurs locaux.

6 Le Caroux et l'Espinouse (FR9101424, SIC-ZSC-directive Habitats, 2 316 ha) :

Ce massif siliceux est remarquable par sa position intermédiaire entre les domaines atlantique, continental et méditerranéen, et sa grande richesse en habitats naturels variés. Il renferme 14 habitats d'intérêt communautaire et une espèce d'intérêt communautaire, la Rosalie des Alpes. Il accueille les tourbières les plus méridionales du Massif central. On y trouve des pelouses ou landes écorchées à *Armeria malinvaudii*, espèce endémique du sud du Massif central. Une hêtraie relique, apparemment inexploitée ainsi qu'une chênaie verte âgée avec des ifs arborescents figurent parmi les intérêts majeurs du site. Les ripisylves des 3 cours d'eau qui traversent le site présentent également un bon état de conservation et une originalité floristique intéressante.

La diversité du relief et des milieux présents a permis d'établir sur ce massif une population florissante de mouflons, dont le noyau est protégé au sein d'une réserve nationale de chasse et de faune sauvage.

La vulnérabilité du site vient principalement de la dynamique végétale qui se traduit par une fermeture des milieux ouverts y compris les milieux tourbeux affectés par la progression rapide des saules et la colonisation des conifères. Des efforts importants, soutenus par un programme LIFE, ont permis de soutenir l'installation d'un éleveur pour assurer un bon équilibre entre les milieux forestiers et les espaces ouverts. Les autres menaces sont la plantation de résineux, la pression de la grande faune empêchant la régénération des forêts, la surfréquentation sur les ripisylves des gorges d'Héric, du Vialais et du Crouzet, les feux de forêt, le déficit hydrique pour les tourbières (drainage, déficit pluviométrique, prélèvement d'eau dans le bassin versant).

La charte a été approuvée en 2009, la CC. de la Montagne du Haut Languedoc est la structure porteuse de l'animation.

7 Montagne de l'Espinouse et du Caroux (FR9112019, ZPS-directive Oiseaux, 4 700 ha)

Ce site recouvre en partie le périmètre du Site d'Importance Communautaire (SIC) FR 91 01 424 « Le Caroux et l'Espinouse ». Il couvre 3 392 ha, plus son extension, pour un total de 4700 ha.

La ZPS est assise sur un plateau vallonné d'altitude moyenne d'environ 1 000 mètres, de ses contreforts sud et nord et de la profonde entaille des gorges du Vialais qui individualise à l'est le massif du Caroux.

Dans les secteurs les plus méridionaux du Massif Central, cette vaste entité montagneuse, de par sa position intermédiaire entre les domaines atlantiques et méditerranéens, constitue un réservoir très riche et diversifié pour la faune et la flore. Cette zone accueille en effet de nombreuses espèces rares ou en régression notamment dans des biotopes particuliers tels que les tourbières, les gorges, les crêtes, les milieux rupestres, les landes sommitales ou les boisements âgés. La bordure sud du site surplombe la vallée de l'Orb et est caractérisée par une végétation de type méditerranéen. Sur le plateau et les crêtes, se développe une végétation de type atlantique telle que la hêtraie et la lande. Ponctuellement, dans les zones les plus humides, apparaissent des tourbières alors qu'aux abords des zones habitées, on peut observer des prairies à l'aspect bocager. Par ailleurs, de nombreux reboisements en sapins et épicéas ont été réalisés dans les forêts domaniales.

L'enjeu prioritaire du site Natura 2000 « Montagne de l'Espinouse et du Caroux » est de préserver 6 espèces d'oiseaux, inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, et 4 espèces figurant à l'annexe 1 de la Directive Habitat présentes sur le site mais non inventoriées (car n'ayant pas justifié la désignation du site) : Pie grièche écorcheur, Circaète Jean Le Blanc, Grand Duc d'Europe, Alouette Lulu, Fauvette Pitchou, Pic noir, Aigle royal, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin.

De nombreuses espèces qui étaient signalées lors de la réalisation de l'inventaire des ZICO ont progressivement disparu sous l'effet de la fermeture naturelle des milieux. Les actions volontaristes de réouverture des milieux et de reprise de l'élevage, permises notamment grâce au programme LIFE "pastoralisme" laissent espérer une reprise rapide de l'intérêt ornithologique du massif. Les milieux forestiers continuent à abriter notamment le pic noir.

La fermeture naturelle du milieu liée à la déprise agricole est la principale menace qui pèse sur l'intérêt ornithologique du massif. Les récentes reprises d'exploitation demeurent fragiles. Le massif présente également un intérêt certain pour l'installation d'aérogénérateurs.

Les objectifs pour ce site sont donc de restaurer ou conserver les habitats de ces espèces et d'augmenter le potentiel d'accueil de l'avifaune : conserver et restaurer les milieux humides ; lutter contre la fermeture des milieux ouverts, maintien des pratiques traditionnelles (pastoralisme...), préserver les habitats (essence, structure), augmenter la part de feuillus pour les milieux forestiers ; limiter les produits chimiques ; restaurer, entretenir, gérer les formations arborées et autres éléments structurants du territoire (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, murets...)

Le Document d'Objectifs a été approuvé en 2012, la CC. de la Montagne du Haut Languedoc est la structure porteuse de l'animation.

8 Crêtes du mont Marcou et des monts de Mare (FR9101419, ZSC-directive Habitats, SIC, 1 484 ha)

Le site proposé s'étend de part et d'autre d'une ligne de crête orientée d'est en ouest à une altitude moyenne de 900 m. Elle est constituée d'une succession de monts (mont des Trois Terres, mont Cabanes, mont Marcou) et de cols (col du Layrac, col de Marcou...). A l'ouest, cette ligne de crête se prolonge par les falaises calcaires escarpées du Roc d'Orque, elles-mêmes surmontées par le plateau de Saint-Amans-de-Mouni.

Les grandes falaises calcaires des crêtes du Mont Marcou et des Monts de Mare, abritent cinq espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire : Grand et Petit Murin, Grand et Petit Rhinolophe, Minioptère de Schreiber, Grande Noctule sur les communes de Castanet-le-Haut, Rosis et Cambon-et-Salvergues.

La Rosalie de Alpes est également présente sur le site.

La montagne de Marcou est une zone d'une exceptionnelle richesse présentant de multiples intérêts, notamment sur le plan géologique (phénomènes d'érosion karstique, houiller, aven du Mont-Marcou, grottes, réseaux souterrains). La situation géographique de cette zone soumise aux influences méditerranéennes, atlantiques et montagnardes en fait également une zone très intéressante sur le plan de la flore.

L'intérêt du site tient à la présence d'habitats communautaires liés aux milieux secs et de forêts : pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables), pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif Central, landes acidiphiles montagnardes thermophiles du Massif Central, Buxaies supraméditerranéennes, landes à Genêt purgatif du Massif central, prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques, hêtraies, hêtraies-sapinières montagnarde à Buis, châtaigneraies cévenoles, forêts de chênes verts, pentes rocheuses calcaires ou siliceuses avec végétation chasmophytique, grottes.

Hormis la fréquentation par les spéléologues, les cavités propices à l'installation des chiroptères ne semblent pas menacées dans ce site relativement éloigné des pressions urbaines ou touristiques. Plusieurs projets de centrales éoliennes sont à l'étude à proximité du site et une attention particulière devra donc être portée aux incidences potentielles de ces équipements vis à vis des déplacements des chauves souris.

Les objectifs opérationnels pour ce site sont de conserver et de restaurer les milieux ouverts tout en conservant une mosaïque de milieux, de conserver et restaurer les éléments paysagers ayant une fonction dans le cycle de vie des espèces, de réduire et supprimer les dérangements des espèces liés à la fréquentation humaine, d'améliorer les pratiques agricoles et développer une gestion extensive des prairies, d'augmenter la valeur biologique des peuplements forestiers.

Le DOCOB a été approuvé en 2013 et le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc est la structure porteuse de l'animation.

2.2.1.1.2-Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut Languedoc se situe au cœur de la nouvelle région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon et à cheval entre les départements du Tarn et de l'Hérault. Le PNR existe depuis 1973 et « *inscrit son action(...) dans un projet de développement global incluant la protection des ressources, la valorisation des paysages et le développement économique, social et culturel.* »⁸⁹

La présente Charte, qui s'étend de 2011 à 2023 est déclinée en trois axes et en objectifs :

Axe 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages

Objectif 1 : Connaître et gérer les patrimoines naturels (eau et milieux aquatiques, faune, flore, géologie) pour les préserver

Objectif 2 : Gérer les mutations de l'espace et les paysages ruraux (agriculture, forêt, habitats)

Axe 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du XXIème siècle

Objectif 1 : Engager le Haut-Languedoc dans une politique énergétique « forte »

Objectif 2 : Fournir aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter les impacts de l'activité humaine

Objectif 3 : Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur de développement de la consommation locale

Objectif 4 : Développer la sensibilisation et l'éducation au territoire

Axe 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle

Objectif 1 : Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut-Languedoc

Objectif 2 : Développer de nouvelles activités économiques et l'accueil sur le territoire

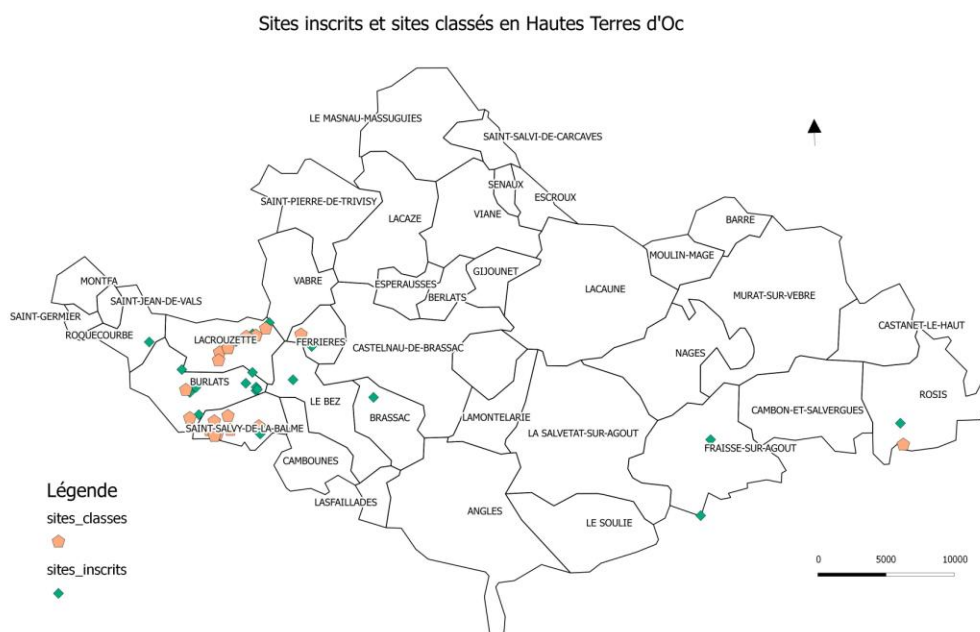
Objectif 3 : Conforter une identité commune Haut-Languedoc autour de l'Occitanie, de la moyenne montagne et du patrimoine culturel

Le SCoT doit être compatible avec les dispositions de la charte du Parc, il ne doit pas faire obstacle à la poursuite des objectifs précédemment énoncés.

⁸⁹ P.7 Charte Pnr 2011-2023

2.2.1.2-LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

2.2.1.2.1-Les sites à forte valeur patrimoniale classés ou inscrits



CARTE 216 : SITES INSCRITS ET SITES CLASSES EN HAUTES TERRES D'OC

La loi du 2 mai 1930 relative à la protection des sites majeurs organise la protection des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque est avéré. Elle comprend deux niveaux de protection :

- **les sites inscrits**, dont le maintien de la qualité appelle une certaine surveillance.

L'inscription constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

- **les sites classés**, dont la valeur patrimoniale justifie une politique rigoureuse de préservation.

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en état du site désigné ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Le classement soumet à autorisation tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux. L'autorisation spéciale est, en fonction de la nature des travaux, soit de niveau préfectoral soit de niveau ministériel. En site classé le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits.

Les sites inscrits et classés sont des servitudes d'utilité publique qui doivent être reportées au plan local d'urbanisme. Les enjeux de paysage devront être pris en compte sur les périmètres et aux abords des sites. Les sites classés naturels doivent être protégés au travers de zonages avec règlement restrictif (N, A ou AU sur les zones bâties sous réserve d'un règlement approprié aux enjeux architecturaux et paysagers).

Hautes Terres d'Oc compte 17 sites classés et 19 sites inscrits.

Les sites classés ou inscrits sont principalement situés sur les communes du Sidobre : Lacrouzette, Burlats et Saint-Salvy-de-la-Balme. En effet, de nombreux ensembles granitiques du Sidobre sont des sites classés ou inscrits, à l'image du bloc de Peyro-Clabado, (image ci-contre), classé en 1912.



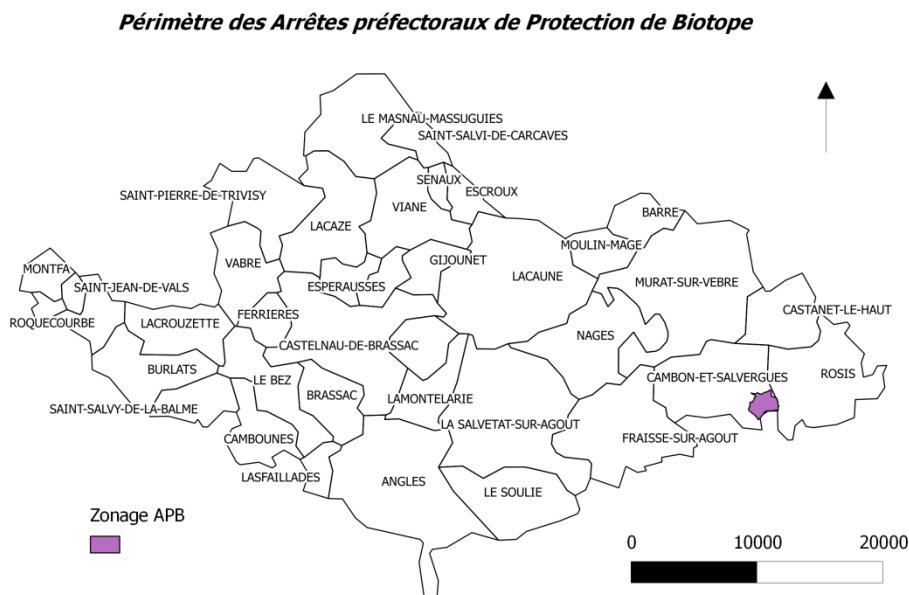
D'autres grands ensembles paysagers, caractéristiques du territoire sont également des sites classés ou inscrits : le massif du Caroux et les Gorges d'Héric (classé), un point de vue sur la vallée du Gijou, les rives de l'Agout, le lac du Merle.

En outre, plusieurs édifices architecturaux sont également inscrits ou classés. Il s'agit notamment de l'Eglise de Douch sur la commune de Rosis. D'autres bâtiments ont été classés ou inscrits au titre des monuments historiques, le château de Lacaze, le vieux pont sur l'Agout à Brassac, le château de Ferrières, la fontaine de Lacaune, la porte à Anglès (cf. "2.1.4.1.3- Les sites inscrits et classés à forte la valeur patrimoniale : villages, hameaux, sites inscrits et classés au titre des monuments historiques" page 232).

2.2.1.2.2-Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB) :

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope conditionnent l'utilisation et la fréquentation du site protégé.

Sur le territoire des Hautes Terres d'Oc, un site est désigné par un APB, il s'agit **du Biotope de la Peyroutarié, du Fourcat d'Héric et du Mascar, sur la commune de Cambon-et-Salvergues.**



CARTE 217 : PERIMETRE DES ARRETES PREFECTORAUX DE BIOTOPE EN HAUTES TERRES D'OC

Cette zone est constituée de landes, prés, bois, forêts et autres formations naturelles. C'est la présence des espèces suivantes qui ont motivé l'arrêté : Aigle royal, Circaete Jean Le Blanc, Faucon pèlerin, Hibou grand

duc, Busard cendré, Engoulevent, Hirondelle des rochers, Grand corbeau, Pic vert et Pic épeiche ; en période d'hivernage : Accenteur alpin, Merle à plastron, Tichodrome, Venturon montagnard, Niverolle.

L'objet est de préserver le site par une réglementation des activités en son sein tout en permettant de gérer le milieu. Cela n'exclut donc pas les activités agricoles de type pâturage.

Afin de la préserver l'intégrité de ce biotope, il est interdit :

« - de pénétrer et de circuler sur l'ensemble du biotope (...) à l'exception des propriétaires et des ayants-droit
- de modifier l'état de la végétation à l'exception des cas prévus à l'article 3, de déposer ou déverser tout produit ou matériau de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité du milieu naturel,

- d'y effectuer tous travaux publics ou privés susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux, ce à l'exclusion des travaux agricoles ou forestiers nécessaires à la conservation du biotope,

Le pâturage des ovins, bovins et caprins continuera de s'exercer librement selon les usages en vigueur sous réserve de participer au maintien du biotope et de ne pas le modifier. Les pratiques agricoles traditionnelles seront maintenues. »⁹⁰

L'APB implique pour tout projet d'aménagement : "Dans le cas où le projet est (partiellement ou totalement) inclus dans le territoire couvert, le maître d'ouvrage doit produire une étude d'incidence permettant de vérifier que le projet ne porte pas atteinte aux biotopes des espèces concernées par l'arrêté"⁹¹.

2.2.1.2.3- Les réserves biologiques domaniales (RBD)

Il s'agit d'un outil de gestion conservatoire pour les milieux et les espèces qui s'applique à des terrains relevant du régime forestier.

La réserve biologique de type intégral repose sur le principe de non intervention et de libre expression des processus naturels. Les activités humaines plus traditionnelles (sylviculture, circulation du public, chasse...), sont restreintes ou interdites en fonction de leur compatibilité avec les objectifs de la réserve. Ainsi, la réglementation et la gestion sont définies au cas par cas, en fonction des enjeux propres à chaque RBD.

Les Réserves biologiques dirigées concernent le plus souvent des milieux non forestiers qu'il est nécessaire de protéger de la colonisation naturelle par la végétation forestière ou de réhabiliter : tourbières et autres milieux humides, pelouses sèches, landes. Sur le territoire, la mise en place de réserves biologiques s'est justifiée par des milieux de grande valeur (tourbière sur le Somail, tourbière, hêtraie "relique", Lande à Callune, Yeuseraie montagnarde à bruyère arborescente et mélange de feuillus sur l'Espinouse).

Il y a 11 réserves sur le territoire, 7 sont des réserves dirigées protégeant des tourbières, 9 sont situées dans l'Espinouse ou le Somail, 2 sont situées sur la commune de Lacaune. Une réserve dirigée concerne une serre. Les réserves intégrales ou mixtes protègent des forêts de feuillus :

Type de réserve	Nom de la réserve	Enjeu
Réserve biologique domaniale mixte	Espinouse - Pas de la Lauze	Hêtraie relique acidiphile

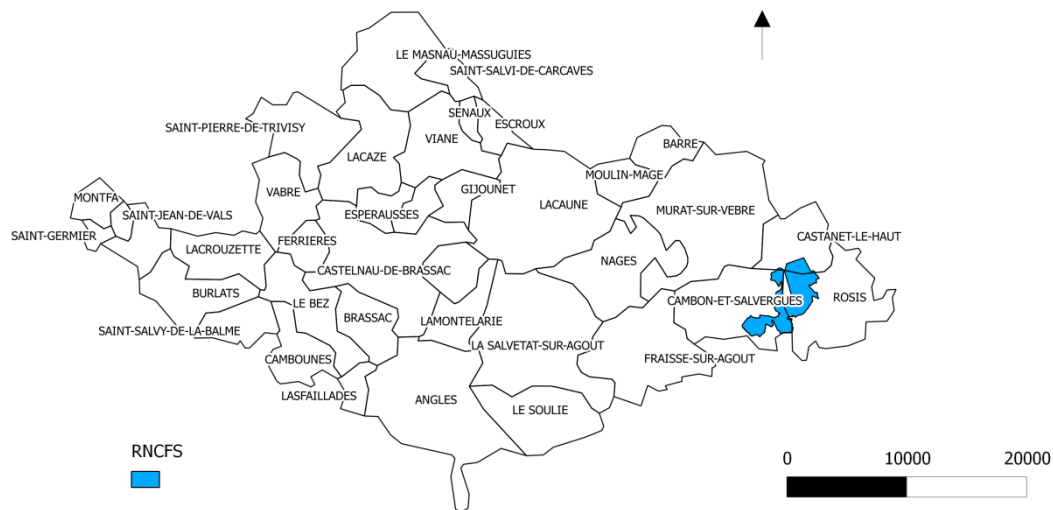
⁹⁰ Extrait de l'Arrêté de 1989

⁹¹ DIREN Languedoc-Roussillon

(zone intégrale et zone dirigée)		montagnarde à Luzule blanc-de-neige
Réserve biologique dirigée	Espinouse - Vieillemorte	Tourbière
Réserve biologique dirigée	Espinouse - La Tourette et le Gorge	Tourbière
Réserve biologique dirigée	Espinouse - Vialais	Mélange feuillus
Réserve biologique dirigée	Espinouse - Serre d'Arret	Milieus secs
Réserve biologique dirigée	Espinouse - Font Salesse	Tourbière
Réserve biologique intégrale	Espinouse - Gorges d'Héric	Yeuseraie (chênes verts) montagnarde à bruyère arborescent
Réserve biologique dirigée	Tourbières du Somail - Oustal Naout	Tourbière
Réserve biologique dirigée	Tourbières du Somail - Grandsagnes	Tourbière
Réserve biologique dirigée	Piquotalen (de)	Tourbière
Réserve biologique dirigée	Jasse Martinou (de la)	Tourbière

2.2.1.2.4- La réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS)

Périmètre de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage



CARTE 218 : PERIMETRE DE LA RESEVE NATIONAL DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE

Créée en 1973, la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Caroux-Espinouse représente près de 1 700 ha d'habitats plutôt favorables au mouflon méditerranéen et a permis à cette espèce de se développer de façon importante. Depuis une trentaine d'années, des suivis scientifiques réguliers ont permis de très bien connaître cet animal, dont l'aire d'habitat s'est développée au-delà de la réserve.

Les missions principalement axées sur l'étude du Mouflon méditerranéen, portent également sur la conservation de la biodiversité dont notamment le suivi de l'avifaune, l'expérimentation de méthode d'entretien des zones ouvertes (brûlage, gyrobroyage, pâturage), la réalisation de travaux lourds d'entretien des habitats d'intérêts, l'information et la sensibilisation au public. Le programme Life a par exemple permis

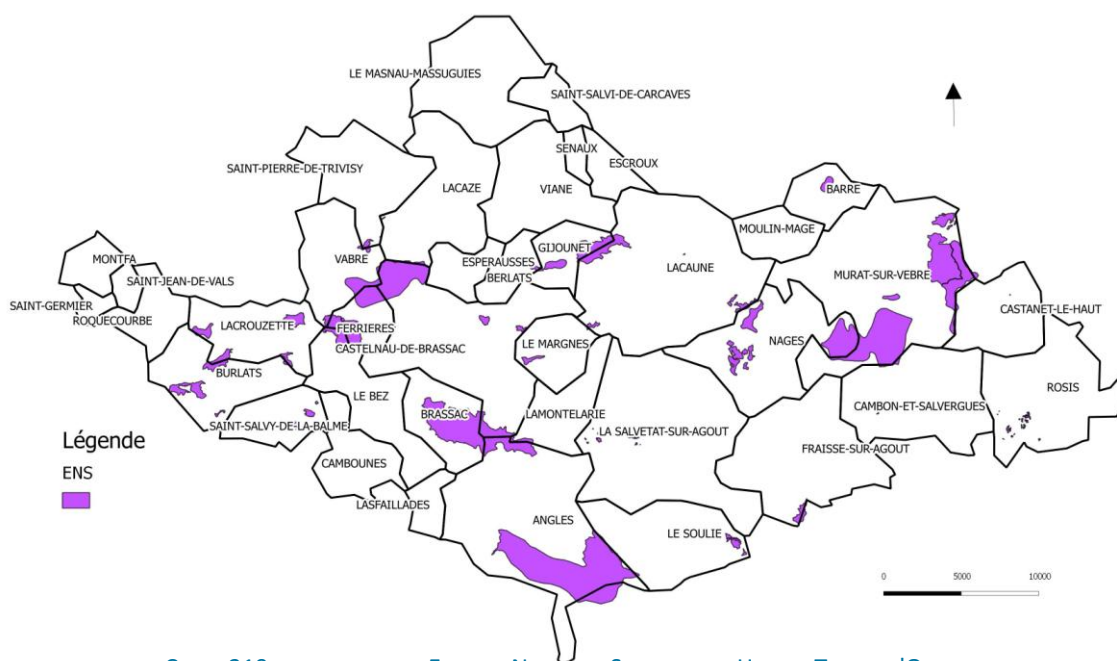
l'installation d'un agriculteur en 2001. De fait la dynamique naturelle de fermeture des milieux a régressé de manière significative sur quatre sites de la Réserve.

Les mesures règlementaires y sont aussi strictes que dans le cœur d'un Parc National, les activités humaines sont limitées. Il n'y a pas de pratiques agricoles à proprement parlé mais des actions d'entretien et de gestion peuvent être initiées par des programmes scientifiques ou dans le cadre d'actions contractuelles telles Natura 2000. La pratique de la chasse est interdite mais se pratique hors périmètre. Les gestionnaires sont l'ONF et l'ONCFS.

2.2.1.3-LES PROTECTIONS PAR MAITRISE FONCIERE : LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les espaces naturels sensibles ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Périmètre des Espaces Naturels Sensibles en Hautes Terres d'Oc



CARTE 219 : PERIEMTRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES EN HAUTES TERRES D'OC

Le territoire compte 40 sites classés ENS.

Parmi ces sites, 10 d'entre eux concernent des espaces du Sidobre tels que le travers du Carla, le plateau de Crémaussel, le chaos de la Rouquette,...

Plusieurs ENS permettent de protéger les landes des Monts de Lacaune, les grottes, les tourbières et les vallées des Hautes Terres d'Oc.

Les Espaces Naturels Sensibles sont mis en place et gérés par les Conseils Départementaux du Tarn et de l'Hérault. Les ENS constituent un élément phare de la politique de ces deux départements.

Par une gestion raisonnée, ces sites peuvent être préservés grâce à des aménagements légers permettant d'en découvrir la singularité. Cette action est menée du côté tarnais, avec le concours de la ligue protectrice

des oiseaux (LPO), de la société des sciences naturelles tarnaises (SSNT) et du conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Midi-Pyrén

2.2.1.4-LES INVENTAIRES PATRIMONIAUX

2.2.1.4.1- Les Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

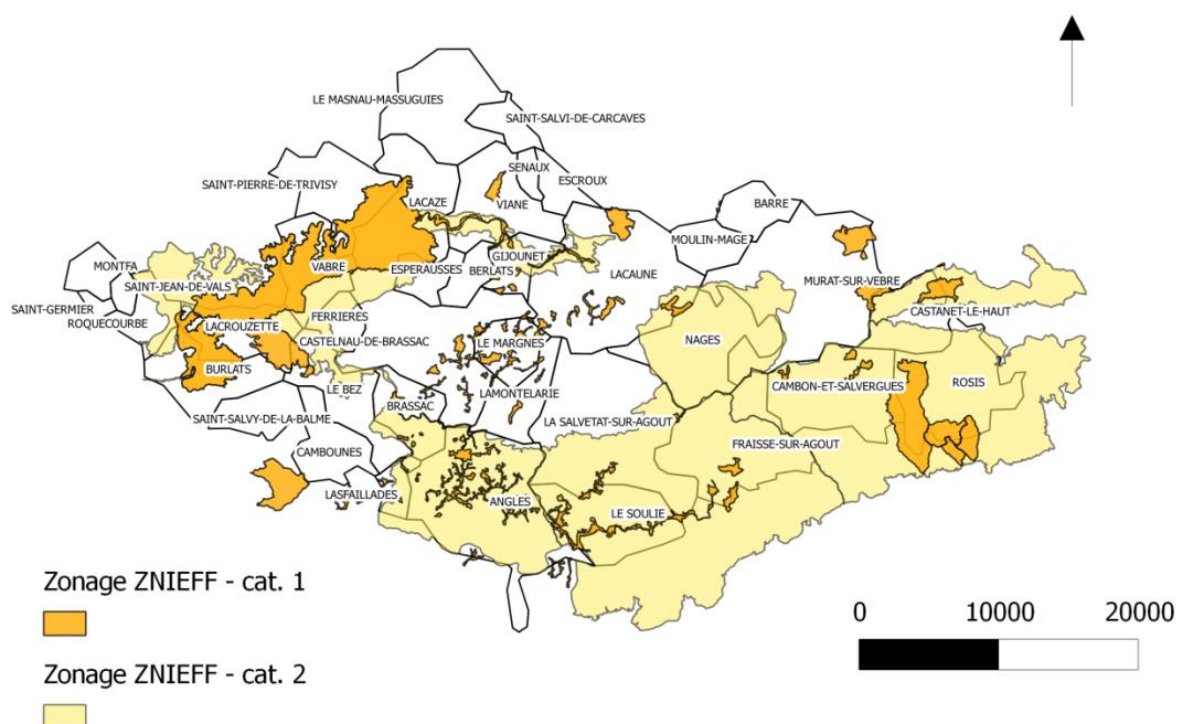
Les Hautes Terres d'Oc sont concernés par de nombreux inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces inventaires ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, sont des sites identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat naturel de grande valeur écologique, locale, nationale ou européenne ;
- les ZNIEFF de type II, concernent des ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure plusieurs zones de type I ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre, mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Les inventaires ZNIEFF signalent la présence d'espèces protégées en application des articles L.411-1 à L.411-6 du code de l'Environnement qui prévoient en particulier l'interdiction de destruction des individus ainsi que l'interdiction de destruction ou d'altération des milieux particuliers à ces espèces animales ou végétales protégées.

Périmètres des ZNIEFF sur le territoire des Hautes Terres d'Oc



CARTE 220 : PERIMETRES DES ZNIEFF EN HAUTES TERRES D'OC

Les Hautes Terres d'OC abritent 63 ZNIEFF de type 1 avec des espaces bien différenciés. Les sagnes et les tourbières constituent la majorité des ZNIEFF de type 1 sur le territoire. Cependant, des prairies, des landes, des bois, des vallées mais aussi des crêtes font également partie des ZNIEFF de type 1.

Parmi les ZNIEFF de type 1 qui ne sont pas des sites Natura 2000, on peut citer :

- De nombreuses tourbières : tourbières de la Salverguette, de Pratenjalié à Cambon-et-Salvergues, de Gatimort à Fraïsse-sur-Agout, de la Moutouse à La-Salvetat-sur-Agout, la Sagne de Rieupeyroux à Lamontéliarié, la sagne de Pieyre à Castelnau-de-Brassac, les sagnes du ruisseau de Costo Laxo à Brassac.
- ZNIEFF "Versants et crêtes des Plo de Canac et Puech de Canac" (Murat-sur-Vèbre) : Le site « versants et crêtes des Plo de Canac et Puech de Canac » correspond à un ensemble de versants escarpés, falaises et rocailles riches en espèces déterminantes. Les espèces à statut réglementé⁹² présentes sur le site sont des oiseaux : le Faucon pèlerin et le Grand duc d'Europe, et des espèces végétales : le Lis martagon, la Carline à feuilles d'acanthé, l'Immortelle d'Italie.
- Roc du Montalet. Les espèces à statut réglementé sont des plantes : Pied de chat dioïque, muguet de mai, Daphné bois-gentil, Drosera à feuilles rondes, Gentiane, Myrtille sauvage, *Arnica montana*, Œillet à delta.
- ZNIEFF "Pont de la Mouline, vallée du Dourdou d'Arnac à Brusque, forêts du Haut-Dourdou, du Mayni et de Saint-Thomas" (Murat-sur-Vèbre): vieilles hêtraies calcicoles à buis. Les espèces à statut réglementé sont le Circaète-Jean-le-Blanc, le Faucon pèlerin, le Hibou Grand duc, Pied de chat dioïque, la Ciste de Pouzolz, le Muguet de mai, le Lis Martagon, la Carline à feuilles d'acanthé, l'Immortelle d'Italie.
- ZNIEFF "Granites du Sidobre et lac du Merle" : intérêt des lichens sur les rochers, de la maturité du massif forestier, le lac du Merle et zones humides attenantes. Les espèces à statut réglementé du site sont le Pic mar, des mousses : la Sphaigne fallax, la Sphaigne palustre, la Littorelle à une fleur, l'Osmonde royal.
- ZNIEFF "Les Landes du Pujet et bois de Sepval" (chênes, châtaigniers, conifères) constituent des habitats favorables, devenus rares dans les Monts de Lacaune (fermeture des milieux suite à la déprise, enrésinements et gyrobroyages à des fins agricoles), à la présence du Busard cendré, du Busard Saint-Martin, du Circaète Jean-le-Blanc (zones de chasse et de nidification). L'Autour des palombes est également présent.
- ZNIEFF "Bois, landes, pelouses et zones humides des environs du lac du Laouzas": les Hêtraies, les pelouses d'altitude, les milieux rocheux (du Montalet notamment), les landes et les tourbières et bas-marais acides constituent les habitats de nombreuses espèces intéressantes.

Les espèces à statut réglementé sont : la Daphné Bois gentil (Hêtraies), le Pavot du pays de Galles (protégé dans le Tarn, près des sources dans les Hêtraies), le Pied-de-chat dioïque (pelouses d'altitude), le Botryche lunaire (non protégé mais station unique pour le département, pelouse d'altitude), la Carline artichaut, la Gentiane jaune et la Pensée de Bubani (pelouses d'altitudes, cette dernière espèce principalement pyrénéenne), la Coronelle lisse (éboulis des rochers du Montalet), le Myosotis de Balbis, le Circaète Jean-le-Blanc, le Busard Saint Martin (lande à genêt purgatif), deux insectes : le Cuivré mauvin et la Decticelle des Brandes (grandes landes à éricacées), la Prêle des bois, le Rossolis à feuilles rondes, la Laïche puce et Gentiane pneumonanthe (non protégées mais espèces devenues rares dans le Tarn), sphaignes (tourbières et bas-marais), la Miramelle fontinale (criquet typique des étages subalpins à alpins

⁹² L'intérêt des différents sites est très diversifié, seules les espèces protégées sont répertoriées dans tout le paragraphe sur les ZNIEFF.

dans les landes à Myrtille du Montalet, du Puech d'Escournadouyre), l'araignée orbitèle (éboulis granitiques thermophiles), l'Écrevisse à pattes blanches (ruisseaux).

- ZNIEFF "Puech de l'Escamadouyre et Pech d'Embuel : landes montagnardes à Myrtille notamment, versants recouverts de hêtres avec des expositions diverses abritant des espèces essentiellement floristiques remarquables. Les espèces à statut règlementé sont : Arnica des Montagnes, Gentiane jaune, Muguet de mai, Miramelle fontinale, Pic noir, Araneus Circe (araignée orbitale)

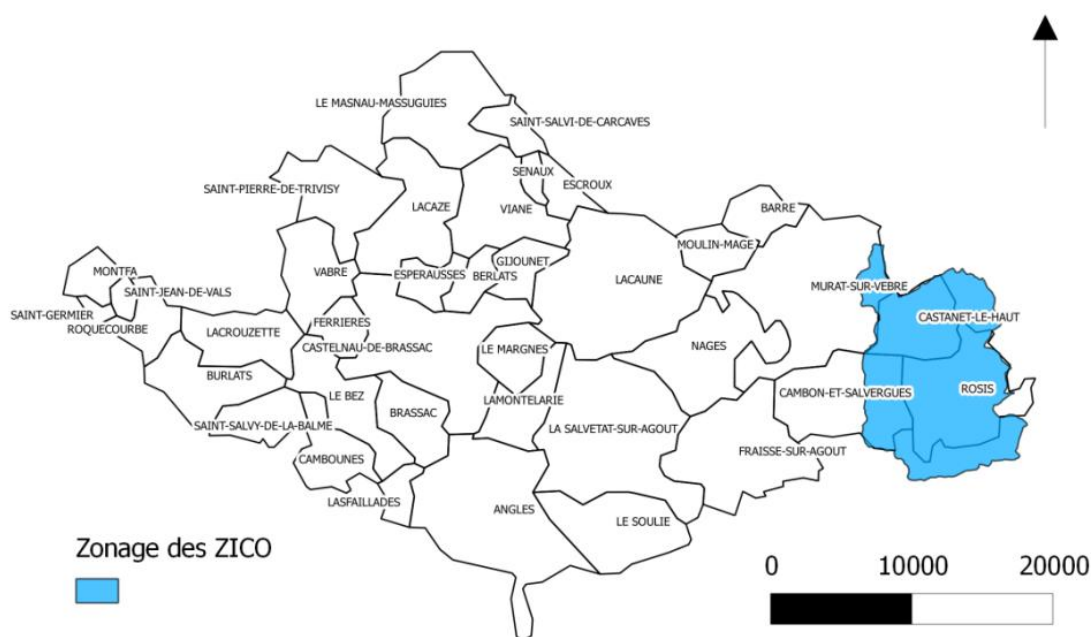
7 sites sont classés en ZNIEFF de type 2, il s'agit de grands ensembles paysagers identitaires : les massifs du Somail et de l'Espinouse, les crêtes du Mont Marcou, les vallées de l'Agout et du Gijou, les landes et pelouses des Monts de Lacaune et les sagnes du Plateau d'Anglès.

2.2.1.4.2-Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Les ZICO sont des sites qui ont été identifiés comme important pour certaines espèces d'oiseaux (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration). Si ces zones ne confèrent pas aux sites une protection réglementaire, elles servent toutefois à prendre en compte la conservation des oiseaux lors des projets d'aménagement ou de gestion du territoire.

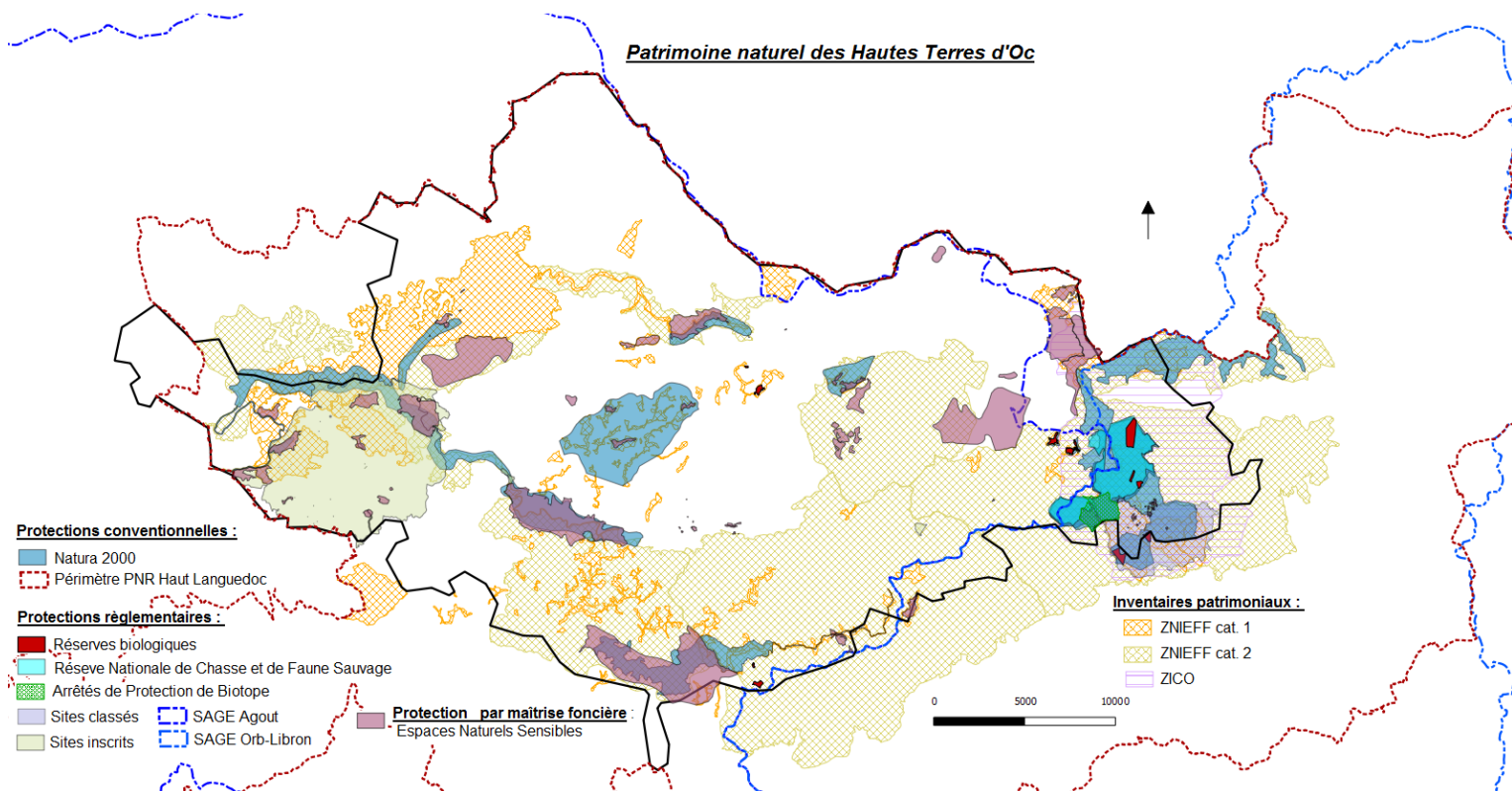
De la même manière que les ZPS des ZNIEFF, les ZICO sont des inventaires scientifiques, spécifiques aux oiseaux. la ZICO Montagne de Marcou, de l'Espinouse et du Caroux est en partie intégrée dans la ZPS Montagne de l'Espinouse et du Caroux. Les espèces qui ont déterminé ce choix sont la Bondrée apivore, le Circaete Jean-le-Blanc, le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, le Grand Duc d'Europe, l'Engoulevent d'Europe, le Rollier d'Europe, la Fauvette pitchou, la Pie-grièche écorcheur, le Bruant ortolan.

Périmètre des ZICO sur le territoire des Hautes Terres d'Oc



CARTE 221 : PERIMETRE DES ZICO EN HAUTES TERRES D'OC

La ZICO "Montagnes de Marcou, de l'Espinouse et du Caroux" concerne quatre communes des Hautes Terres d'Oc : Murat-sur-Vèbre, Castanet-le-Haut, Rosis et Cambon-et-Salvergues. Elle a servi de base à la création de la ZPS Montagne de l'Espinouse et du Caroux qui fait partie du réseau Natura 2000.



CARTE 222 : SYNTHÈSE DES PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTES TERRES D'OC

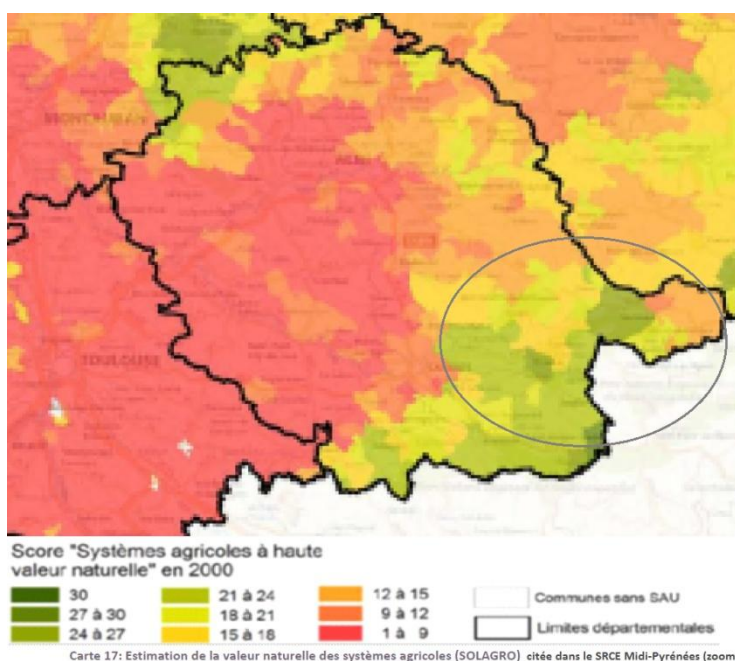
Plus de la moitié du territoire est couvert par une mesure de protection ou de gestion et quasiment la totalité de la CC. Montagne du Haut Languedoc. Il s'agit essentiellement des vallées du Gijou et de l'Agout, de zones humides et particulièrement de tourbières, de milieux secs et/ou rocheux des massifs de l'Espinouse, du Caroux, du Somail et des Monts de Lacaune (Nages, Lacaune) et de bois remarquables (Monts de Lacaune : Castelnau-de-Brassac, Lacaune, Viane...).

2.2.2- DES RESSOURCES NATURELLES EXPLOITEES

2.2.2.1- LES ESPACES AGRICOLES

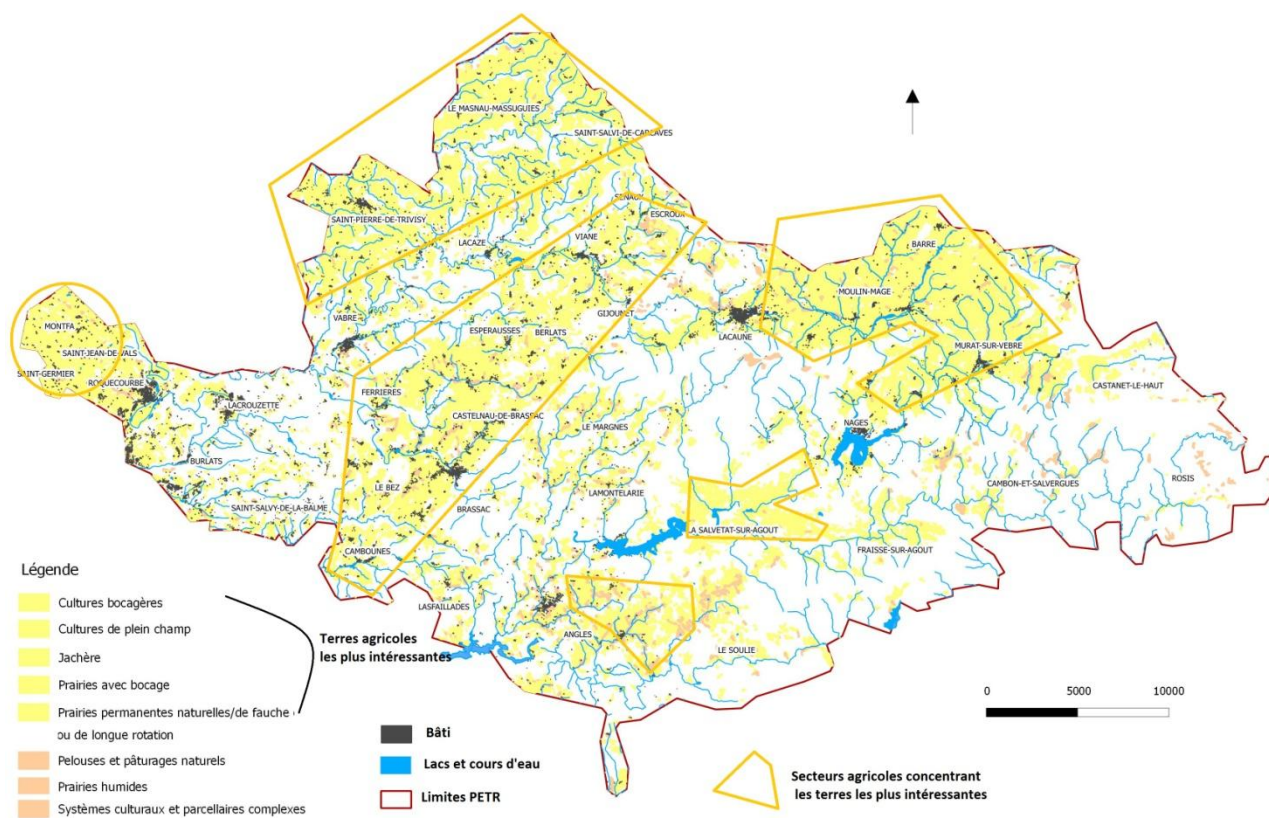
2.2.2.1.1- Une agriculture à Haute Valeur Naturelle

L'agriculture de Hautes Terres d'Oc présente une Haute Valeur Naturelle qui permet de conforter les continuités écologiques selon une étude réalisée par l'association SOLAGRO et citée dans le SRCE Midi-Pyrénées. Cette étude est basée sur trois indicateurs : la diversité d'assolement, les pratiques extensives et les éléments fixes du paysages.



CARTE 223 : ESTIMATION DE LA VALEUR NATURELLE DES SYSTEMES AGRICOLES (SOLAGRO). CITEE DANS LE SRCE MIDI-PYRENEES.

La pratique de l'élevage extensif qui induit la présence importante de prairies de fauche, le maintien des haies champêtres ("éléments fixes du paysage") et un assolement long permet de préserver la biodiversité.



CARTE 224 : LOCALISATION DES TERRES AGRICOLES INTERESSANTE SUR HAUTES TERRES D'OC

Pour la pratique de l'élevage extensif, les cultures bocagères, les cultures de plein champs, la jachère, les prairies avec bocage, les prairies permanentes naturelles, de fauche ou de longue rotation ont toute leur importance. Ces terres se concentrent au nord sur les plateaux de Saint-Pierre-de-Trivisy, Lacaze, Le Masnau-Massuguiès et Saint-Salvi-de-Carcavès, au nord est sur les puechs et plateaux du Lacaunais, de Moulin-Mage, Barre et Murat-sur-Vèbre, au centre est sur la plaine de La-Salvetat-sur-Agout, au sud sur le plateau d'Anglès, au centre ouest sur les plateaux de Fontrieu et les parties moins encaissées des vallées de l'Agout et du Gijou. Le secteur de Montfa, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals et l'Ouest de Roquecourbe constitue un secteur au faciès différent de culture de céréales de plein champs.

2.2.2.1.2- Une baisse relative et inégale de SAU⁹³ due à la déprise agricole

En 2010, la SAU représentait près d'1/3 (31.5 %) du territoire. Cette surface est exploitée en grande partie pour le pâturage du bétail, la fauche d'herbe et la culture de céréales.

Entre 1988 et 2010 la SAU a diminué de 5.6 % (-2 187 ha) - diminution de 6.2 % en France -. Entre 2000 et 2010, la SAU a diminué de 2.2 % (de 3.7 % en France, 4 % dans le Tarn, 10 % dans l'Hérault). La situation est très inégale selon les communes (cf. paragraphe 1.2.2.2- Une agriculture d'élevage).

La SAU augmente sur les communes très agricoles des Monts de Lacaune, sur les plateaux du Nord (Le Masnau-Massuguiès, Saint Salvi-de-Carcavès) et du Nord-est (Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre).

⁹³ La SAU comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Les pertes de SAU sont liées essentiellement à la déprise agricole. Les communes de Lacaune, Barre, Lacaze, Rosis, Cambounès, Escroux, Berlats, Ferrières, Castelnau-de-Brassac, Burlats, Saint-Jean-de-Vals sont concernées par cette déprise. Cette baisse du nombre d'exploitations et de superficie de terres exploitées se fait souvent au profit de la forêt et le risque de fermeture du milieu est grand.

Entre 1988 et 2010, la superficie des terres toujours en herbe a diminué de près de 7 000 ha. Anglès et Lacaune ont perdu chacune un peu plus de 400 ha de terres toujours en herbe entre 2000 et 2010 ce qui représente 20 % de la SAU d'Anglès et 12 % de celle de Lacaune. Sur la même période, la superficie de terres labourables a augmenté de 4 600 ha, principalement sur les communes d'Anglès, Castelnau-de-Brassac, Le Masnau-Massuguiès, Moulin-Mage et Murat-sur-Vèbre.

Le maintien des milieux ouverts constitue donc un enjeu. Les espaces agricoles sont les garants du maintien des espaces ouverts des Hautes Terres d'Oc.

QUE DIT LA CHARTE DU PNRHL ?

« Développer durablement l'agriculture et la viticulture du Haut-Languedoc » & « anticiper et maîtriser les dynamiques des espaces agricoles »

L'objectif de la Charte du Parc est de maintenir et développer une agriculture locale diversifiée, adaptée aux spécificités du Haut-Languedoc et basée sur la qualité des produits et la prise en compte de l'environnement.

Elle affirme que le développement agricole du territoire du Parc est axé sur les pratiques extensives, garantes d'une production locale de qualité, des paysages et de la préservation de l'environnement. Ainsi, les mesures suivantes seront à prendre en considération :

- Le SCOT confortera l'activité agricole au moyen de ses orientations. Pour cela, il identifiera les enjeux agricoles du territoire (dynamique économique, localisation des terres à préserver...). Il est recommandé de réaliser un diagnostic agricole à l'échelle du territoire supra communal.
- Le SCOT s'attachera à préserver les espaces agricoles existants, des bâtiments nécessaires aux exploitations et de maintenir les structures agricoles dans toute leur diversité. Il devra concourir à une meilleure prise en compte des enjeux agricoles dans les politiques d'aménagement du territoire, notamment en matière d'accès au foncier. Il s'attachera notamment à affirmer la vocation agricole des terres ayant une bonne valeur agronomique.
- Le projet régentera une bonne cohabitation des espaces agricoles avec les zones résidentielles.
- Le SCOT valorisera le développement de formes de bâti agricole exemplaire en matière d'insertion paysagère, de consommation d'espace ou d'utilisation de matériaux locaux.

Ce que dit le SRCE Midi-Pyrénées : Thème D "La conciliation entre activités économiques et Trame Verte et Bleue. Actions D5 : Maintenir et favoriser une agriculture support de TVB, sous-actions :

- D51 : Renforcer et développer les pratiques agricoles et les modes de gestion des terres favorables au maintien de la biodiversité et des continuités écologiques, et cohérentes avec l'activité agricole : poursuivre et renforcer une gestion pertinente des prairies à haute valeur naturelle, dans tout système d'exploitation avec point de vigilance : dans les secteurs d'élevage en montagne ou en zone rurale, il faut toutefois veiller à assurer la protection immédiate des sources et points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable pour éviter toute contamination bactériologique de la ressource.
- D52 : favoriser les infrastructures agro-écologiques favorables à la remise en bon état des continuités écologiques : les éléments fixes du paysage qui participent à la diversité des milieux.
- D53 : Préserver et maintenir les espaces agricoles menacés de disparition et de fragmentation : développement des outils du foncier agricole, maintien des équilibres agro-sylvo-pastoraux, entre autres via les documents d'urbanisme : définir les secteurs à enjeux (fermeture des espaces, pression foncière et touristique, équilibre à trouver pour préserver les sous-trames de milieux ouverts et semi-ouverts et celles des milieux boisés. Les documents d'urbanisme sont à même de pouvoir définir les secteurs à enjeux et de les préserver, au travers de leur volet réglementaire.

2.2.2.2- LES ESPACES FORESTIERS

Le territoire est rythmé par une alternance d'espaces agricoles et d'espaces forestiers. Ces derniers cependant dominent avec une occupation de plus de 60% de la superficie totale de la Montagne.

L'agriculture s'est développée certes en fonction du relief et de la valeur agronomique des sols, mais aussi en fonction de l'histoire économique de la région. Aujourd'hui alors que l'agriculture est plus dynamique sur la moitié Nord du territoire, la forêt est fortement présente au sud. En effet, elle représente 67 % du territoire de la CC. de la Montagne du Haut Languedoc.

Elle se compose de plus d'1/3 de forêt exploitée de résineux et de 2/3 de forêt de feuillus qui ne présentent pas toujours des conditions optimum d'exploitation (pente, accès difficile, taillis).

La forêt gérée de résineux arrivent aujourd'hui à maturité, le paysage va donc être marqué par des coupes rases sur des parcelles qui vont être replantées. Au regard du changement climatique, le choix des essences prendra toute son importance (cf. paragraphe 2.3.3.5- LES CONSEQUENCES SUR LA FORET -du changement climatique-).

Certains massifs, notamment le Sidobre ou le Caroux, sont eux plus issus d'un enrichissement que d'une pratique sylvicole et l'enjeu de l'entretien des parcelles pour garder les milieux ouverts y est crucial.

En outre, de nombreux espaces, en particulier sur le Caroux, apparaissent en mutation. Entre 2000 et 2006, plus de 740 ha de forêts (feuillus, conifères ou mélangées) sont devenus des espaces en mutation. Ces changements sont principalement dus à l'exploitation des conifères. En effet, cela concerne 436 ha d'anciennes forêts de conifères.

Enfin, les habitats naturels forestiers et milieux associés à la forêt gérée représentent 90 % des habitats d'intérêt communautaire au sens de l'annexe 1 de la directive européenne habitats faune flore 092/43⁹⁴.

Ainsi, l'exploitation de cette ressource, très importante pour le territoire, doit être réalisée de façon durable dans le respect de l'environnement, du patrimoine et des autres usages de la forêt. Ainsi, l'exploitation de la forêt doit s'accompagner du maintien en bon état des cours d'eau (problème de branchage et d'embâcles, résidus de cyperméthrine⁹⁵), du respect du patrimoine "vernaculaire" (pesquiers, murets en pierres sèches, drailles, jasse ...) et des chemins ruraux situés à proximité des parcelles faisant l'objet de coupe rase.

QUE DIT LA CHARTE DU PNRHL ?

« La sylviculture et le bois: ressources d'avenir pour le territoire » & « anticiper et maîtriser les dynamiques des espaces forestiers »

Afin de disposer d'un massif forestier à la fois économiquement dynamique, respectueux de l'environnement, accueillant et communicant, la Charte du Parc souhaite promouvoir la gestion durable des forêts.

- Le SCOT permettra d'assurer le maintien des espaces forestiers et leur gestion.
- Dans le cadre du SCOT, il est recommandé d'identifier voire préserver les boisements très fréquentés ou les forêts doté d'une valeur paysagère ou patrimoniale particulière (ex : bois de Grandsagne, Fontfroide ou Combesalat, certaines forêts du Sidobre)

⁹⁴ Rapport du SRCE Midi-Pyrénées. Déc. 2014. Page 123.

⁹⁵ la cyperméthrine est un insecticide autorisé mis en œuvre souvent en lisière de parcelle d'exploitation ou sur des places de regroupement utilisées une ou plusieurs fois dans l'année, le long des chemins forestiers ou sur des sites d'implantation artisanale ou industrielle (scieries notamment). Des résidus de cyperméthrine ont été trouvés sur le site Natura 2000 de l'Arn.

Ce que dit le SRCE Midi-Pyrénées : Thème D "La conciliation entre activités économiques et Trame Verte et Bleue. Actions D4 : Assurer une gestion des espaces boisés permettant le maintien de la fonctionnalité des continuités écologiques

- D41 : Développer les documents de gestion forestière et les plans d'animation et veiller à ce qu'ils intègrent les continuités écologiques
- D42 : Conforter une gestion forestière multifonctionnelle favorable à la TVB avec exemples de mesures de gestion : favoriser la régénération naturelle, privilégier le mélange d'essences locales adaptées aux stations si plantation, encourager la futaie jardinée, poursuivre l'intégration du changement climatique dans les modes de gestion pour favoriser la résilience des écosystèmes forestiers, maintenir des îlots de sénescence ou éventuellement des îlots de vieillissement à très long terme, maintenir du bois mort sur pied ou au sol, conserver les mosaïques de milieux d'espaces ouverts intra-forestiers, mares, ruisseaux, lisières, ..., adapter le calendrier des coupes et des travaux en fonction des périodes de nidification de certaines espèces emblématiques (potentiellement) présentes sur site, ...
- D43 : Avoir une gestion et une plantation raisonnée des ligneux : contenir le développement des ligneux sur les tourbières sans pour autant prioriser de façon systématique les milieux ouverts au détriment des milieux fermés, raisonner les nouvelles plantations sur les espaces ouverts et semi-ouverts comme par exemple dans les espaces de piémont, de moyenne montagne entre 1000 et 1500 m d'altitude, les secteurs de granges foraines,..., dont les paysages et les milieux ont tendance à se fermer suite à l'abandon du pâturage.

2.2.2.3-LES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Comme dit au paragraphe "1.2.3.1.1- les atouts touristiques du territoire" page 166, les paysages naturels variés et préservés de Hautes Terres d'Oc (les Monts de Lacaune, le Sidobre, le Caroux et l'Espinouse) et la diversité des milieux (forêts, ouverts agricoles, prairies, pelouses et landes sèches, eau) constituent un atout touristique majeur où sont développées plus particulièrement les activités de pleine nature.

Le PNR du Haut Languedoc indique dans son porté à connaissance :

"Doter le Haut Languedoc d'une stratégie territoriale de développement touristique"

- le SCOT devra intégrer l'activité économique du tourisme et son développement dans ses orientations en matière d'aménagement du territoire
- il est souhaitable que le document d'urbanisme prenne en considération la mise en valeur des éléments constitutifs de la richesse touristique du territoire, à travers la préservation des cadres d'itinéraires de randonnées (comme les sentiers de petite et grande randonnées) et une réflexion en matière de paysages qui s'appuie sur l'analyse des points de vue existants
- le SCOT est l'occasion de mener une réflexion sur de nouveaux cheminements doux et de permettre l'installation d'équipements d'accueil touristique, dans le respect d'un tourisme durable et du cadre fixé par la Loi Montagne.

Ce que dit le SRCE Midi-Pyrénées : Thème D "La conciliation entre activités économiques et Trame Verte et Bleue. Actions D3 : Garantir des activités de loisirs et de tourisme respectueux de la TVB.

De manière globale, il est important que les politiques touristiques intègrent la prise en compte de continuités écologiques et proposent des alternatives à la concentration de touristes. Cela participe aussi à une vision stratégique et durable pour le maintien d'un cadre de vie attractif. Pour cela, il faut cibler les secteurs les plus fragiles nécessitant une intervention urgente par la mise en place d'actions de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Hautes Terres d'Oc n'est pas identifié comme secteur sensible.

Comme dit au paragraphe "1.1.6.5.3- Des loisirs pour rester en bonne santé", Hautes Terres d'Oc dispose d'atouts à promouvoir pour maintenir les habitants en bonne santé :

- des activités de pleine nature avec des sentiers et des voies douces pour la pratique de la marche ou de la course à pied, la pratique équestre, du VTT, des circuits pour l'activité pêche sur les cours d'eau et les lacs,

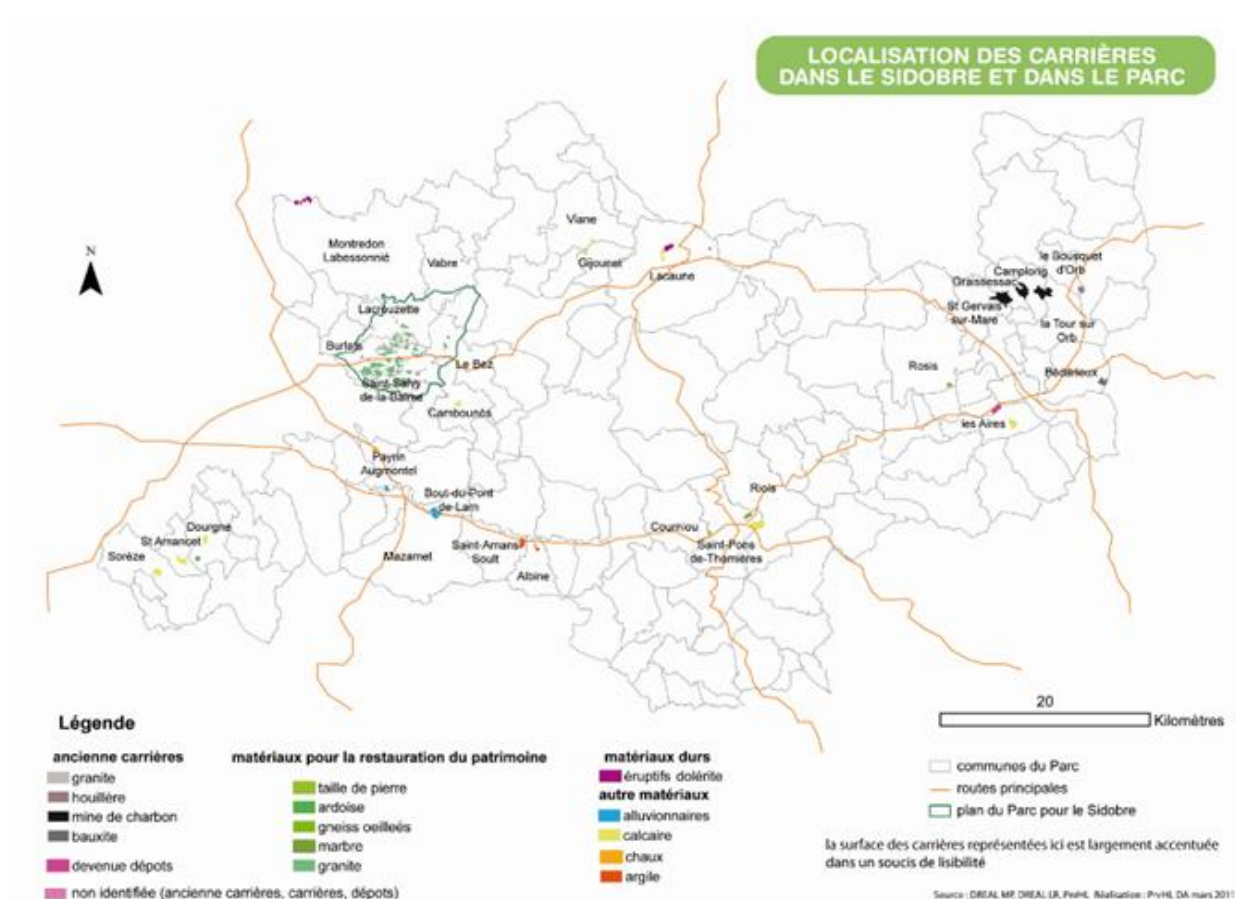
- une piscine couverte à Lacaune et des piscines extérieures à Lacaune, Vabre, St-Pierre-de-Trivisy, Brassac, La-Salvetat-sur-Agout, Nages
- des salles de sports et de remise en forme à Lacaune (associé à la piscine couverte), Brassac et La-Salvetat-sur-Agout
- des activités ludiques et sportives à St-Pierre-de-Trivisy (base de loisirs)
- des centres de bien-être à Lacaune, St-Pierre-de-Trivisy et Nages (base de loisirs de Rieumontagné).

Le cadre de vie du territoire et les équipements dont il dispose permettraient de promouvoir l'activité physique qui permet de maintenir en bonne santé (soulignée par la possibilité de prescrire de l'activité physique par les médecins). Développer les mobilités douces, les équipements de ce type et leur promotion pour contribuer à garder en bonne santé les habitants du territoire constitue l'enjeu de promotion santé du territoire.

2.2.2.4-LES CARRIERES ET L'EXPLOITATION DU SOUS-SOL

2.2.2.4.1- Les carrières

Compte-tenu des caractéristiques géologiques, le territoire connaît une activité d'extraction de matériaux du sol importante notamment sur le secteur du Sidobre, de Lacaune, de Viane et Cambounès.

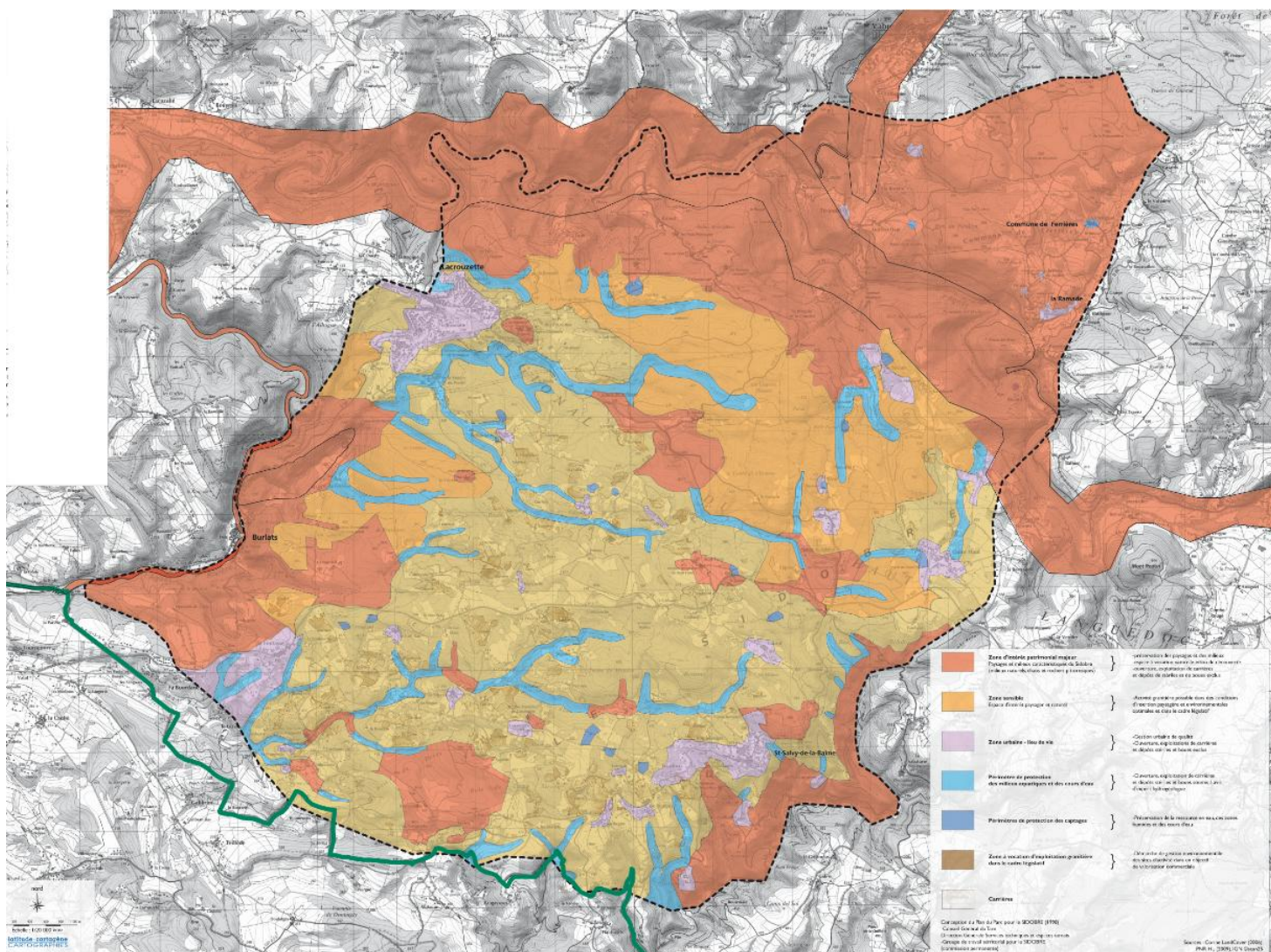


CARTE 225 : LOCALISATION DES CARRIERES DANS LE SIDOBRE ET DANS LE PNR DU HAUT LANGUEDOC. DREAL MP ET LR, REALISATION PNRHL. 2011

Les matériaux extraits sont du granit sur le massif du Sidobre, des lauzes à Lacaune, de l'ardoise à Rosis, du calcaire à Cambounès, Gijounet, Viane et Lacaune⁹⁶.

⁹⁶ A noter qu'à Burlats au sud du lieu-dit Le Verdier et à Cambounès, les carrières ont été agrandies en 2014-2015, agrandissement qui ont été actés dans les PLU et carte communale des communes.

Regroupant carriers, naturalistes et élus, le Plan du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour le Sidobre, réalisé en 1999, a permis de recueillir des données pour les études d'impact, de concevoir une grille d'examen des études d'impact afin d'aider les carriers à prendre en compte l'environnement. Il établit en outre des zones "préférentielles" de développement des carrières. (représentées en marron sur la cartographie). Dans certaines zones, dites "zones sensibles" (orange), l'activité est possible mais elle doit respecter des conditions d'insertion paysagères et environnementales optimales. Des zones d'intérêt patrimonial majeur ont également été repérées (en rouge). Le Plan de Parc n'autorise pas l'ouverture et l'exploitation de carrières et le dépôt de stériles et de boues à l'intérieur de ces zones ainsi que dans les zones urbaines (en rose).



CARTE 226 : PLAN DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC POUR LE SIDOBRE. 2009

L'exploitation locale des matériaux du sol induit une certaine pollution des sols. Néanmoins, les granitiers n'utilisent quasiment plus d'huile comportant des métaux lourds. En outre, l'exploitation locale évite le transport de granulats ou autres matériaux.

Plusieurs projets de valorisation des déchets du granit sont en cours, notamment afin de transformer ces déchets en granulats.

Le territoire est également concerné par le Schéma des carrières du Tarn (élaboré en 2005). Pour la partie tarnaise de Hautes Terres d'Oc, l'extraction de matériaux est encadrée par une carte de zonage avec des zones d'interdiction et des zones "à contraintes avérées".

Il est précisé que :

- lors de l'instruction des projets de carrières du massif du Sidobre (création, extension), l'avis de la Commission Permanente pour l'Aménagement du Sidobre, animée par le Parc, est sollicité ;
- pour les carrières situées en zone de "contraintes avérées", des compléments d'études seront à fournir en plus de l'étude d'impact.

Aucune carrière n'est concernée par le Schéma des Carrières du département de l'Hérault.

Ce que dit le SRCE Midi-Pyrénées : Thème D "La conciliation entre activités économiques et Trame Verte et Bleue. Actions D1 : Prendre en compte les impacts des carrières et les transformer en supports de la TVB.

Afin de limiter les impacts négatifs de carrières, plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre :

- approche globale à l'échelle régionale des besoins et des ressources avec la réalisation d'un schéma régional des carrières
- prise en compte et intégration de la TVB par les schémas départementaux des carrières
- nécessité d'intégrer la TVB dans les projets de carrières et de poursuivre la prise en compte de la TVB tout au long de la vie d'une carrière (du projet à la réhabilitation).

2.2.2.4.2- L'exploitation du sous-sol

Dans un contexte de demande croissante en matières premières minérales et de difficulté d'approvisionnement, en 2011, le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie et le BRGM ont commencé la réévaluation du potentiel minier français. L'objectif est de sélectionner une liste de cibles (issues de l'Inventaire pour la plupart), d'évaluer leur « niveau d'intérêt » dans le contexte technico-économique actuel et d'en faire la promotion.

En 2015, Le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, ministre en charge des mines, engage une concertation avec l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels et associatifs afin de concrétiser le concept de « Mine responsable » défini dans la Stratégie Nationale pour la Transition Ecologique et le Développement Durable (SNTEDD) 2015- 2020, adoptée en Conseil des Ministres le 4 février 2015.

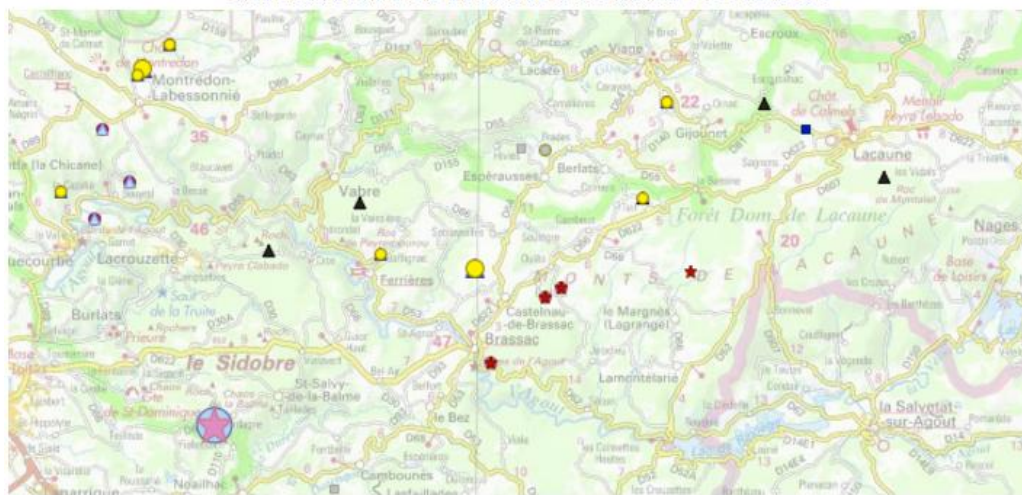
Il est constaté dans le sous-sol de Hautes Terres d'Oc la présence de minerais stratégiques associés au granit.

La carte ci-dessous montre des gisements potentiels de Fer et de Fluor à Lacrouzette et Vabre, de Tungstène à Roquecourbe, Fontrieu et Gijounet, de Beryllium (Be) et de Lithium à Castelnau-de-Brassac, de Zinc à Lacaune.

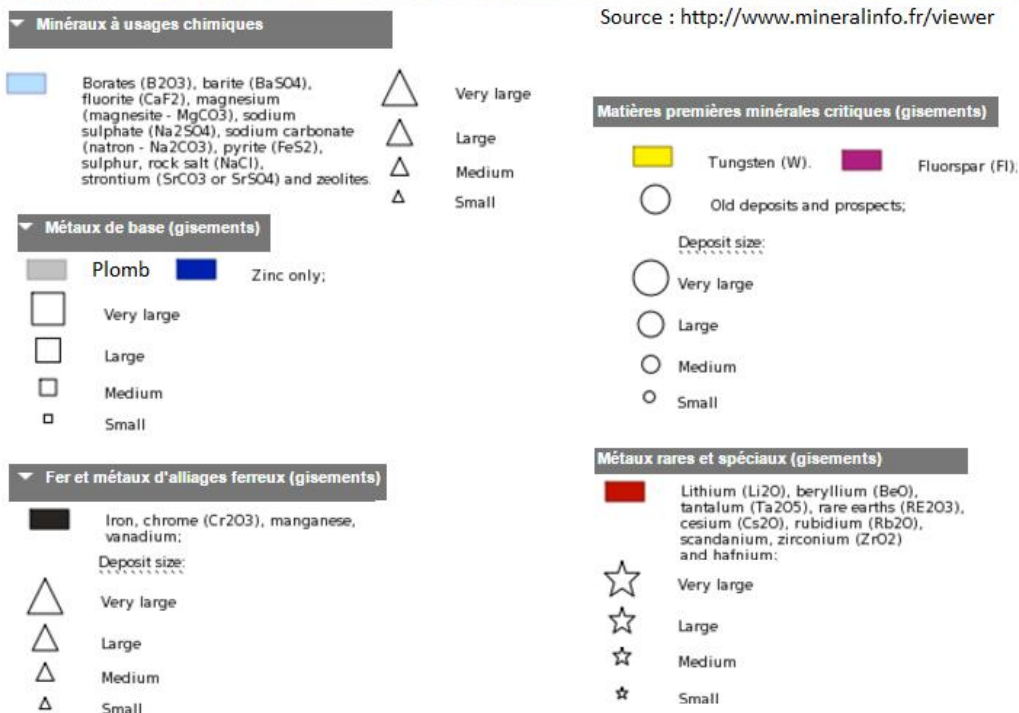
Le site de Fumade sur la commune de Fontrieu est classé en priorité 1 dans cette réévaluation, il est l'un des principaux sujets à tungstène issus de l'Inventaire Minier National (1975-1992)⁹⁷.

⁹⁷ Source : BRGM. Réévaluation du potentiel français en ressources minérales. Retraitement des données géochimiques de l'Inventaire et établissement de fiches de cibles minières. Rapport final. Déc. 2013.

Les ressources du sous-sol en Hautes Terres d'Oc



Source : <http://www.mineralinfo.fr/viewer>



CARTE 227 : LES RESSOURCES DU SOUS-SOL EN HAUTES TERRES D'OC. BRGM

Le SCOT doit s'inscrire en compatibilité avec les éléments suivants de la **Charte du PNR du Haut Languedoc : "Pour une exploitation durable du sous-sol"** :

- Accompagner et garantir la réhabilitation et la préservation du patrimoine biologique de toutes les carrières
- Valoriser les autres gisements potentiels, identifiés par les Schémas Départementaux des Carrières à travers la possibilité de renouveler ou étendre des carrières existantes selon les prescriptions cumulatives paysagères et environnementales
- Permettre la réouverture d'anciennes petites carrières patrimoniales selon les prescriptions cumulatives paysagères, patrimoniales et environnementales.

Au regard de ces 3 possibilités de valorisation des ressources minérales du sous-sol du Haut Languedoc, la Charte prévoit qu'en dehors du Sidobre, le territoire n'accueillera pas de nouvelles carrières ou gravières à l'horizon 2023.

Concernant le territoire du Sidobre, le SCOT devra s'inscrire en compatibilité avec le Plan du Parc pour le Sidobre qui encadre le développement des carrières.

2.2.2.5- RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET QUALITE DE L'EAU

2.2.2.5.1-L'eau, une ressource précieuse

L'eau, ressource vitale qui, on l'a vu, contribue fortement à la qualité des paysages, est très présente sur la Montagne et participe par plusieurs aspects à son développement. Hydroélectricité, tourisme et villégiature sur le plateau des lacs, exploitation d'eaux de source, thermalisme hier, thermoludisme aujourd'hui, sont autant de secteurs qui témoignent de l'importance de cette ressource pour l'économie de la Montagne.

La préservation de cette ressource est donc essentielle d'autant que le territoire abrite de nombreux ouvrages de prélèvements pour l'alimentation en eau potable et que certains cours d'eau sont répertoriés comme des réserves écologiques.

2.2.2.5.2-Les politiques publiques en cours

La législation relative à la gestion des eaux et des milieux aquatiques est inscrite dans le code de l'environnement. Celui-ci intègre notamment les lois du 21 avril 2004 (transposition de la DCE du 23/10/2000), du 30 décembre 2006 (LEMA), et les lois « Grenelle » du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 qui fixent des objectifs de gestion de l'eau.

2.2.2.5.2.1- Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Cette directive établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Ce cadre pour la gestion et la protection des eaux par district hydrographique concerne les aspects qualitatifs et quantitatifs. La DCE est appelée à jouer un rôle stratégique et fondateur en matière de Politique de l'Eau. Parmi ses objectifs, figure celui de retrouver un "bon état" pour toutes les eaux du territoire européen d'ici 2015, sauf dérogation : bon état écologique et chimique des eaux de surface et bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines.

En France, le SDAGE est l'outil principal de mise en œuvre de la DCE. Ces derniers sont déclinés à l'échelle d'un bassin versant et de son cours d'eau par les SAGE et par les contrats de rivière.

2.2.2.5.2.2- Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Conformément à l'article R214-6/II/4e/C, il est nécessaire de justifier de la compatibilité du projet de SCoT avec le SDAGE et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L 211-1 du code de l'environnement ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D211-10 de ce même code.

Hautes Terres d'Oc est concerné par deux SDAGE, le SDAGE Adour-Garonne et, pour une partie du territoire (La Mare), le SDAGE Rhône-Méditerranée. Ces deux SDAGE qui ont été révisés pour la période 2016-2021 ont été approuvés en décembre 2015. Ils ont été élaborés dans leur continuité selon les modalités précisées dans le code de l'environnement.

Les SDAGE sont des documents d'orientation stratégique chargés d'assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques. Ils fixent les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en

eau et définissent les actions structurantes à mettre en œuvre pour améliorer la gestion de l'eau au niveau du bassin, ainsi que les règles d'encadrement des SAGE, pour une période de 6 ans.

Le SDAGE :

- prend en compte l'ensemble des milieux superficiels (cours d'eau, canaux, plans d'eau, eaux côtières et saumâtres dites de transition) et souterrains (aquifères libres et captifs) ;
- fixe des objectifs pour chaque masse d'eau avec obligation de résultat (plans d'eau, cours d'eau, estuaires, eaux côtières et de transition, eaux souterraines). L'atteinte du « bon état » en 2021 est un des objectifs généraux, sauf exemptions (reports de délai, objectifs moins stricts) ou procédures particulières (masses d'eau artificielles ou fortement modifiées, projets répondant à des motifs d'intérêt général dûment motivés).
- précise les organisations et dispositifs de gestion à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux communautaires lors des deux prochains cycles de gestion (2016-2021 et 2022-2027) ;
- résume le programme de mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- décrit les réseaux de surveillance destinés à vérifier l'état des milieux aquatiques et l'atteinte des objectifs environnementaux, notamment le bon état des eaux ;
- propose des orientations pour la récupération des coûts liés à la gestion de l'eau, la tarification de l'eau et des services, ainsi que leurs principes de transparence ;
- donne des indications pour une meilleure gouvernance dans le domaine de l'eau.

La compatibilité signifie que le SCoT doit contribuer à l'atteinte des objectifs du SDAGE dans ses domaines de compétence qui sont :

- **l'alimentation en eau potable,**
- **l'assainissement,**
- **les pollutions diffuses,**
- **le pluvial,**
- **les inondations,**
- **la préservation des milieux.**

Pour 2016-2021, les orientations fondamentales des SDAGE sont :

✓ **le SDAGE Adour-Garonne :**

- Orientation A : créer les conditions de gouvernance favorable à l'atteinte des objectifs du SDAGE
- Orientation B : réduire les pollutions
- Orientation C : améliorer la gestion quantitative
- Orientation D : préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Plus spécifiquement, le SDAGE fixe des enjeux et des objectifs pour chaque commission territoriale. Hautes Terres d'Oc fait partie de la commission Tarn-Aveyron dont les enjeux sont de :

- réduire les pollutions diffuses (nitrates, pesticides),
- gérer les eaux en période d'étiage,
- préserver la ressource en eau pour la production d'eau potable en améliorant la protection des captages AEP en eau superficielle et en limitant les contaminations bactériennes des unités de distribution en zone de montagne,
- limiter l'impact des équipements hydroélectriques sur la qualité biologique des cours d'eau,
- préserver les écosystèmes des zones naturelles remarquables.

Au sein de cette commission, Hautes Terres d'Oc est plus précisément concerné par l'UHR Agout.

Les enjeux de l'UHR Agout pour le territoire sont :

- la pollution domestiques (Mazamet, ...),
- la pollution toxique sur le Thoré et le Dadou,
- la gestion des zones humides et tourbières (Sidobre),
- l'hydromorphologie : ouvrages hydroélectriques.



UHR Agout en vert

Le SDAGE est accompagné d'un PDM (Programme de Mesures), qui constitue le recueil des actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE. Il présente notamment une liste de mesures complémentaires par commission territoriale et par Unité Hydrographique de Référence (UHR). Le tableau suivant reprend les préconisations pour l'UHR Agout du SDAGE Adour-Garonne pouvant être reliées au projet et à ses objectifs :

PRÉCONISATION/MESURE	INTERVENTIONS CONTENUES DANS LE PROJET	NIVEAU DE COMPATIBILITÉ ⁹⁸
MESURES DE L'UHR « AGOUT »		
Partie « Milieux aquatiques »		
MIA02 Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages - Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau	L'entretien de l'Agout aval, du Bagas, du Thoré et de l'Arnette 2017-2021 (ripisylve, embâcles...) est l'objet d'une des actions principales du présent dossier	Très satisfaisant
MIA03 Gestion des cours d'eau - continuité Aménager ou supprimer un ouvrage	L'action "Arasement d'ouvrages" par l'animation d'opérations coordonnées vise à restaurer/améliorer localement la continuité écologique	Très satisfaisant
MIA07 Gestion de la biodiversité Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité	L'action "Restauration d'une portion de cours d'eau" permet de lutter contre l'incision du lit et de créer un milieu plus biogène, apte à accueillir une biodiversité accrue	satisfaisant

Ces mesures se localisent plus précisément⁹⁹ :

- Pour la gouvernance : presque toutes les masses d'eau
- Pour la ressource : les 3 lacs, l'Agout jusqu'à Roquecourbe, le Gijou et la Caunaise
- Pour l'assainissement : la Caunaise et le lac du Laouzas
- Pour l'activité industrielle : sur la Vèbre, la Caunaise, l'Agout, (jusqu'à Roquecourbe), le Thoré
- Pour les pollutions diffuses : l'Agout, le Thoré (pollution toxique), le Gijou, l'Arn, le Dadou, le Dourdou (nitrate, érosions des sols).
- Pour les milieux aquatiques : l'Arn, l'Agout et ses affluents jusqu'au lac de la Ravière non compris, le Gijou et ses affluents, le Berthou, le Dadou et ses affluents.

⁹⁸ Source : Syndicat mixte Bassin de l'Agout

⁹⁹ Cartes page 142 du PDM du SDAGE Adour-Garonne 2016-2020.

✓ **le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 :**

- S'adapter au changement climatique
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.2.2.5.2.3- Démarches locales de gestion de la ressource : SAGE et Contrats de Rivière

Le territoire est inclus presque entièrement dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Agout approuvé en avril 2014. Une petite partie du Sud Est du territoire est compris dans le SAGE Orb-Libron (Extrême sud Le Soulié, Fraïsse-sur-Agout et Rosis) approuvé en août 2009. Le SAGE Orb-Libron 2016-2021 a été soumis à enquête publique en octobre 2017.

Un SAGE a pour objectif de poser les principes et les objectifs de la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les exigences qui en résultent en matière de conciliation des usages et de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Il définit les moyens et les mesures d'y parvenir au travers du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement. Ce document a une portée juridique renforcée à travers l'instauration d'une sanction pénale en cas de non-respect des règles qu'il édicte (C. Env. art L216-3).

La mise en place de cet outil de planification, portée par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA) a défini 6 enjeux :

- Enjeu A : Maîtrise de l'état quantitatif de la ressource en eau à l'étiage
- Enjeu B : Inondation
- Enjeu C : qualité des eaux
- Enjeu D : hydro morphologie et fonctionnalités écologiques des cours d'eau
- Enjeu E : Fonctionnalité des zones humides
- Enjeu F : Structuration des acteurs et mise en œuvre du SAGE

De chaque enjeu, découlent des objectifs et un certain nombre de dispositions destinées à y répondre.

L'ensemble des Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau présentés sur le bassin versant de l'Agout s'inscrit directement dans la politique poursuivie dans le SAGE Agout au travers notamment de l'enjeu D : Hydro-morphologie et fonctionnalités écologiques des cours d'eau. Le territoire du SCoT adhère au Syndicat porteur du SAGE¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Source : Syndicat Mixte de l'Agout.

Le SAGE Orb-Libron identifie les enjeux suivant (hors littoral) :

Thèmes	Enjeux thématiques
Le partage de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un partage de l'eau mieux équilibré pour les milieux aquatiques • Prendre en compte la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire, dans un contexte d'augmentation de la demande et d'évolution des contraintes sur l'offre, pour une meilleure adéquation du développement aux ressources et milieux • Construire une gouvernance inter SAGE pour une meilleure cohérence des politiques de gestion quantitative • Préserver l'approvisionnement en eau potable sur les plans quantitatif et qualitatif
La qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser et pérenniser les actions de réduction des pollutions diffuses • Connaissance et prise en charge de la pollution toxique • Assurer la compatibilité de la qualité de l'eau avec les usages de loisirs
La dynamique fluviale Les milieux aquatiques et les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie de préservation / restauration de la dynamique fluviale à l'échelle du bassin, en synergie avec les autres thématiques • Consolider la connaissance et la protection du réseau de zones humides • Améliorer l'état des milieux aquatiques via la restauration de la dynamique fluviale
La gestion des inondations	<ul style="list-style-type: none"> • <i>pm : Relais des enjeux du PAPI 2</i> • Maintenir la dynamique partenariale autour de la gestion du risque inondation • Garantir la convergence entre les actions de protection contre les crues et les stratégies de restauration des milieux • Connaître et maîtriser les risques liés au ruissellement pluvial

Il identifie également quatre enjeux transversaux :

- Favoriser la capacité des collectivités à renouveler leurs équipements (AEP, assainissement) de pour garantir la non dégradation et/ou la restauration de la qualité des milieux.
- Valoriser les retombées socio-économiques liées à l'eau en soutien des politiques de préservation de la ressource et des milieux aquatiques.
- Valoriser la demande sociale pour asseoir les politiques de gestion des milieux aquatiques dans le territoire.
- Prendre en compte la dimension spatiale des politiques de l'eau.

101

La compatibilité avec le PAGD du SAGE est imposée aux documents d'urbanisme : le SCOT, le POS et le PLU, les cartes communales en particulier, sont soumis à une obligation de compatibilité :

- avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité définis par le SDAGE en application de l'article L. 212-1 du Code de l'environnement
- avec les objectifs de protection définis par le SAGE en application de l'article L. 212-3.

Le règlement du SAGE Agout 2010-2015 :

- fixe le débit objectif complémentaire en étiage pour l'usine hydroélectrique de Castres- Les Salvages : il doit être de 2 m³/s (limite ouest de notre territoire),
- fixe la répartition des volumes prélevables par unité de gestion pour la période 1er juin – 31 octobre (cours d'eau et nappes d'accompagnement),

¹⁰¹ Source : SAGE Orb-Libron. Stratégie. Validée en CLE le 16 octobre 2014.

Sous bassin de rattachement	Unité de gestion	Répartition en % des volumes prélevables par unité de gestion pour la période 1er juin – 31 octobre Cours d'eau et nappes d'accompagnement		
		AGRICOLE	EAU POTABLE et DISTRIBUTION PUBLIQUE	INDUSTRIE
Sous bassin du Tarn	Agout amont	4%	81%	15%
	Thoré amont	18%	16%	66%
	Dadou amont	5%	95%	-
	Bernazobre	75%	21%	4%
	Durenque	24%	20%	56%
	En Guibbaut	100%		
	Bagas	94%	3%	3%
	Agros	100%		
	Assou	100%		
	Tarn aval (axes réalimentés, dont ceux du bassin de l'Agout. Comprend donc une partie des bassins de l'Agout, du Dadou et du Thoré)	89%	9%	2%

- interdit "toute création d'un nouvel obstacle à l'écoulement des crues provoquant ou aggravant le risque d'inondation" sauf dérogation pour projet DUP, PIG et en lien avec les enjeux liés à la salubrité et la salubrité publique et impliquant des mesures compensatoires (art. 3, disposition 3),
- oblige à accompagner tout projet impactant une zone humide ou le milieu aquatique de mesures correctrices et/ou compensatoires,
- oblige à accompagner tout rejet d'effluents domestiques ou industriels impactant le milieu aquatique de mesures correctrices et/ou compensatoires,
- oblige à réaliser une étude d'incidences pour tout projet d'imperméabilisation susceptible de provoquer ou d'aggraver les effets de ruissellement pluvial sur le régime hydrologique et/ou la qualité du milieu récepteur.

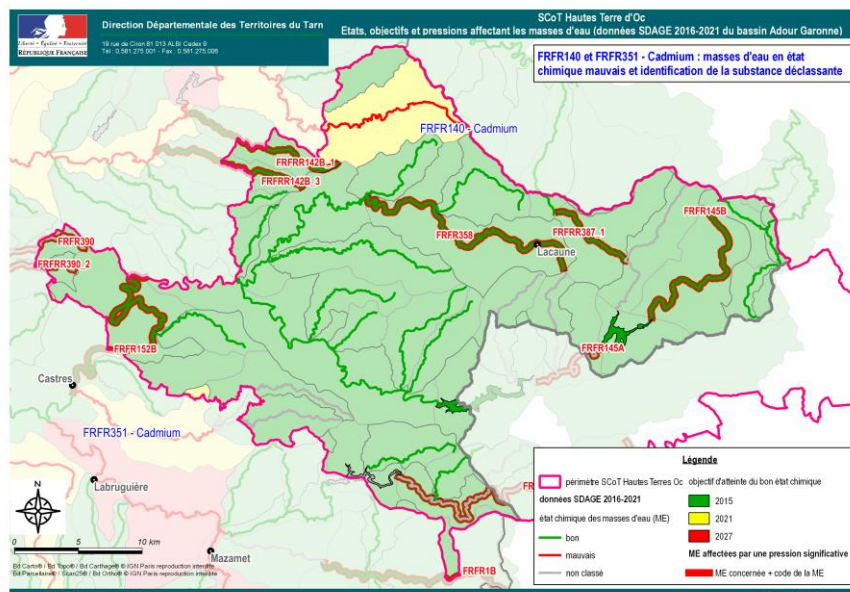
Enfin, cinq contrats de rivière ou contrats de milieu sont en cours sur le territoire : Agout supérieur, Agout Thoré, Orb et Jaur, Orb et Libron, Sorgues-Dourdou.

2.2.2.5.3- La qualité écologique et chimique des cours d'eau

Code masse eau		Nom masse d'eau	OBJECTIF ETAT		Etat masse d'eau 2016	
			Ecologique	chimique	ecologique	chimique
FRFR	145B		2021	2015	moyen	bon
FRFR	145A	MEFM	2015	2015	Bon	NC
FRFR	145A_1		2015	2015	Bon	NC
FRFRL	84_1		2015	2015	Bon	NC
FRFR	143		2015	2015	Bon	bon
FRFR	143_1		2015	2015	Bon	bon
FRFR	387_1		2021	2015	moyen	bon
FRFR	358		2021	2015	moyen	bon
FRFR	358_3		2015	2015	Bon	bon
FRFR	358_4		2015	2015	Bon	bon
FRFR	146		2021	2015	moyen	bon
FRFR	146_1		2015	2015	Bon	bon
FRFR	144		2015	2015	Bon	NC
FRFR	144_1		2015	2015	Bon	NC
FRFR	147	MEFM	Pot 2015	2015	Bon	bon
FRFR	152B		2015	2015	Bon	bon
FRFR	147_1		2015	2015	Bon	bon
FRFR	147_2		2015	2015	Bon	bon
FRFR	147_3		2015	2015	Bon	bon
FRFR	147_4		2021	2015	moyen	bon
FRFR	147_5		2015	2015	Bon	bon
FRFR	147_6		2015	2015	Bon	bon
FRFR	152B_2		2015	2015	Bon	bon
FRFR	390		2015	2015	Bon	NC
FRFR	152A_5		2027	2016	moyen	bon
FRFR	152A_6		2027	2016	moyen	bon
FRFR	152A_8		2027	2015	moyen	bon
FRFR	390_2		2021	2015	moyen	NC
FRFR	148A	MEFM	Pot 2015	2015	Très bon	bon
FRFR	148B		2015	2015	Bon	NC
FRFR	1A		2015	2015	Bon	NC
FRFR	1B		2021	2015	moyen	bon
FRFR	148B_1		2015	2015	Bon	bon
FRFR	148B_2		2015	2015	Bon	bon
FRFR	1B_4		2015	2015	Bon	bon
FRFR	1B_5		2015	2015	Bon	bon
FRFRL	93_2		2015	2015	Bon	bon
FRFR	140		2021	2021	moyen	mauvais
FRFR	140_1		2015	2015	Bon	bon
FRFR	142B_1		2021	2015	moyen	bon
FRFR	142B_2		2015	2015	Bon	bon
FRFR	142B_3		2015	2015	Bon	bon

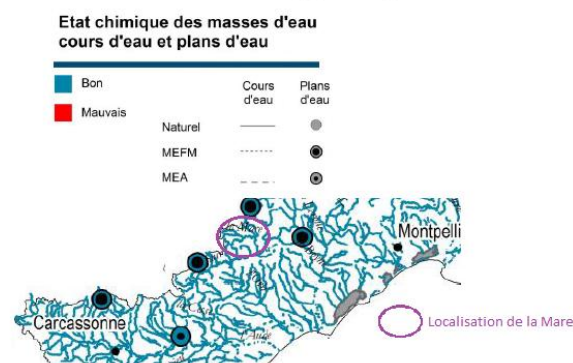
FIGURE 228 : LA QUALITE ECOLOGIQUE ET CHIMIQUE DES COURS D'EAU. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AGOUT

2.2.2.5.3.1- Vers une amélioration de l'état chimique des cours d'eau



Sources : SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 et 2016-2021 et SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015

SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée présenté au comité de bassin du 20 novembre 2015 Documents d'accompagnement Page 149



Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

CARTES 229 : ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU. SDAGE ADOUR-GARONNE, RHONE-MEDITERRANEE

La majorité des cours d'eau présents est de bonne à très bonne qualité physico-chimique et écologique.

On note un état chimique mauvais sur le Dadou de sa source à la retenue de Rassisés du à la présence de cadmium. Métaux lourds présents naturellement dans le milieu, la présence d'anciennes mines de fluor explique ces concentrations.

La Mare apparaissait comme en état moyen dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 mais son état s'est amélioré puisqu'il est bon dans le SDAGE 2016-2021 (voir zoom sur carte ci-dessus).

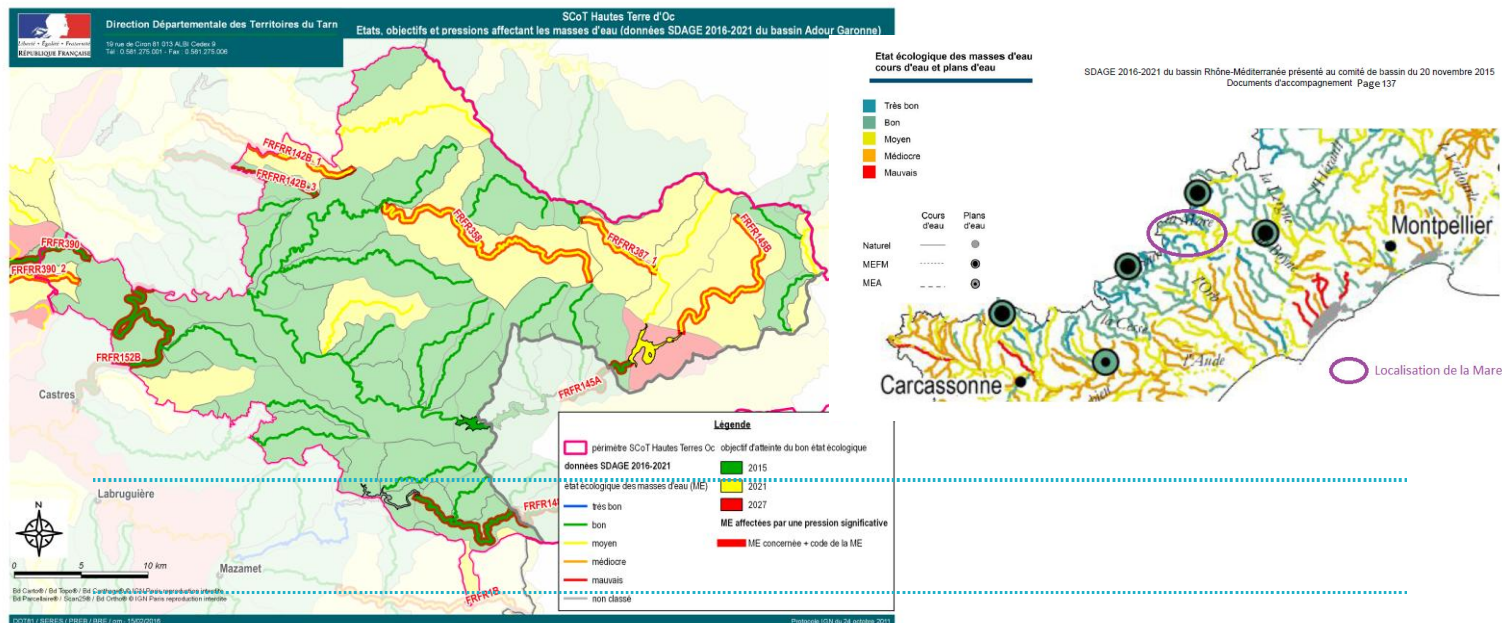
L'objectif de bon état chimique de ces cours d'eau est fixé à 2015 sauf pour le Dadou de sa source à la retenue de Rasisse dont l'atteinte du bon état chimique est fixée à 2021¹⁰².

Pour les masses d'eau superficielles (MESU) dont les bassins versants concernent le territoire du SCoT, sur la base des données d'états écologique et chimique de 2009, 2013 et 2015 et des indications sur les pressions (usages) susceptibles d'impacter l'état des MESU, il ressort que l'état chimique est bon (ou non classé) pour toutes les MESU sauf pour la FRFR140, Le Dadou de sa source à la retenue de Rasisse classée en mauvais état du fait de la présence de Cadmium mais depuis son état est redevenu bon¹⁰³.

¹⁰² repoussé à 2021 pour le Dadou dans le SDAGE 2016-2021.

¹⁰³ Observations de l'Etat lors de la consultation des personnes publiques associées sur le projet de SCoT arrêté. Courrier daté du 15 janvier 2019.

2.2.2.5.3.1-Des cours d'eau qui contribuent fortement à la valeur écologique du territoire¹⁰⁴



CARTE 230 : ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU. SDAGE ADOUR-GARONNE, RHONE-MEDITERRANEE

2.2.2.5.3.1.1- L'ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

La majorité des cours d'eau présents est de bonne à très bonne qualité écologique.

Pour les cours d'eau classés écologiquement « moyen », les pressions agricoles et domestiques sont les plus fortes. Cours d'eau de tête de bassin versant, la présence de pâturage avec des risques de piétinement et un assainissement domestique rustique explique le déclassement.

Ce sont également des cours d'eau qui ont subi des modifications de leur lit (rectification, présence d'obstacles à l'écoulement, etc.) qui déclassent également la qualité de la masse d'eau (pression hydromorphologique).

De plus, on peut noter la pression de rejets dits industriels sur l'Agout, le Thoré, le Gijou, la Vèbre et la Caunaise.

Sur les 42 masses d'eau du Bassin de l'Agout :

- 30 sont déjà en bon état écologique (71%),
- 9 doivent l'atteindre avant 2021 essentiellement du fait de pression de pollutions diffuses d'origine domestique et agricole
- et 3 sont en régime dérogatoire 2027 compte tenu de leur forte dégradation hydromorphologique.

Pour les masses d'eau superficielles (MESU) dont les bassins versants concernent le territoire du SCoT, sur la base des données d'états écologique et chimique de 2009, 2013 et 2015 et des indications sur les pressions (usages) susceptibles d'impacter l'état des MESU, il ressort que l'état écologique des MESU est bon pour 3/4 d'entre elles et moyen pour le quart restant¹⁰⁵.

¹⁰⁴ Sources : SDAGE 2016-2021 du Bassin Adour-Garonne et du Bassin Rhône-Méditerranée

¹⁰⁵ Observations de l'Etat lors de la consultation des personnes publiques associées sur le projet de SCoT arrêté. Courrier daté du 15 janvier 2019.

2.2.2.5.3.1.2- L'ETAT MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

L'Agout du lac de la Ravière au lieu-dit Fontaine Douce, l'Arn des St Peyres jusqu'à la confluence avec le Thoré et la Vèbre du lac du Laouzas à la confluence avec l'Agout sont classés comme « masse d'eau fortement modifiée ». En effet, la présence des grands barrages hydroélectriques artificialisent fortement les débits de ces cours d'eau. A noter aussi le cas des béals, canaux artificiels de montagne alimentés par des prises d'eau en cours d'eau.

Des particularités fortes ressortent sur les cours d'eau du bassin de l'Agout :

- Des régimes hydrologiques très influencés par le fonctionnement des ouvrages implantés en travers des cours d'eau (seuils/barrages), par les prises d'eau (prélèvements divers, fonctionnement des installations hydroélectriques par éclusés [...]).
- Des régimes estivaux modifiés par les lâchers de soutien d'étiage (Arn en aval du Lac des Saint Peyres, Agout en aval du lac de la Ravière).

Des objectifs économiquement et socialement atteignables en termes de diversification des habitats et de circulation de la faune aquatique [pas de passe à poissons sur les usines de l'Agout amont] doivent être définis¹⁰⁶. On parle aujourd'hui de recherche de bon potentiel.

La partie héraultaise des Hautes Terres d'Oc est intégrée dans un sous-bassin concerné à plus de 25 % des masses d'eau par la restauration de la diversité morphologique des milieux¹⁰⁷. Même si ce secteur n'est pas considéré par le SDAGE comme un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI), le secteur est jugé prioritaire pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations¹⁰⁸.

2.2.2.5.3.1.3- LA RICHESSE PISCICOLE DU TERRITOIRE¹⁰⁹

En ce qui concerne la faune et la flore piscicole, l'écrevisse à pattes blanches dans l'Agout, le Dadou et le Thoré, la moule perlière d'eau douce (*Margaritifera margaritifera*) présente de façon relictuelle dans l'Agout entre Brassac et Pontviel et le Dadou et de façon dynamique dans l'Arn, et la loutre (Agout, amont du bassin de l'Arn), constituent les espèces endémiques qui témoignent du bon état des cours d'eau.

Sur l'Agout aval avant confluence avec le Dadou, la diversité des espèces est assez importante (carpe, gardons, barbeaux, brochets...). Sur le Thoré, les populations de truites sont assez importantes sur l'amont. Sur l'aval, malgré de bonnes potentialités d'habitats aquatiques, on assiste à une banalisation des espèces (goujon, vairon, loches franches...).

La végétation rivulaire de l'Agout et du Gijou est classée Natura 2000.

Parmi les espèces animales invasives, la présence du ragondin est généralisée sur le territoire, celle des écrevisses américaines est fréquente sur les cours d'eau amont. Les végétaux invasifs sont la renouée du Japon (présence étendue sur le bassin du Thoré) et la jussie (repérée notamment sur l'aval de l'Agout, et parfois sur les plans d'eau).

¹⁰⁶ PAGD du SAGE Agout Adopté par la CLE le 14 janvier 2014, p 49.

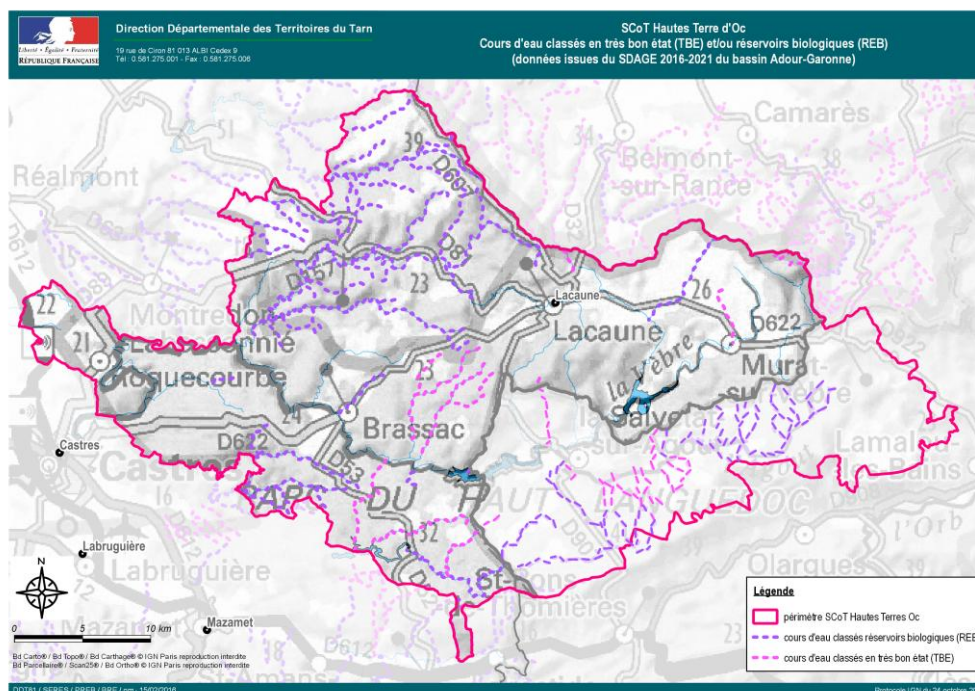
¹⁰⁷ SDAGE Rhône-Méditerranée, carte 6A-D "Restauration de la diversité morphologique des milieux" page 49 du programme de mesures 2016-2021 présenté en comité de bassin du 20.11.2015.

¹⁰⁸ SDAGE Rhône-Méditerranée, carte 8 A "Secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations sur les territoires à risque important d'inondation (TRI) et les enjeux de restauration physique convergent fortement", p.64 du programme de mesures 2016-2021 présenté en comité de bassin du 20.11.2015..

¹⁰⁹ PAGD du SAGE Agout Adopté par la CLE le 14 janvier 2014.

2.2.2.5.3.1.4- LE CLASSEMENT DES COURS D'EAU

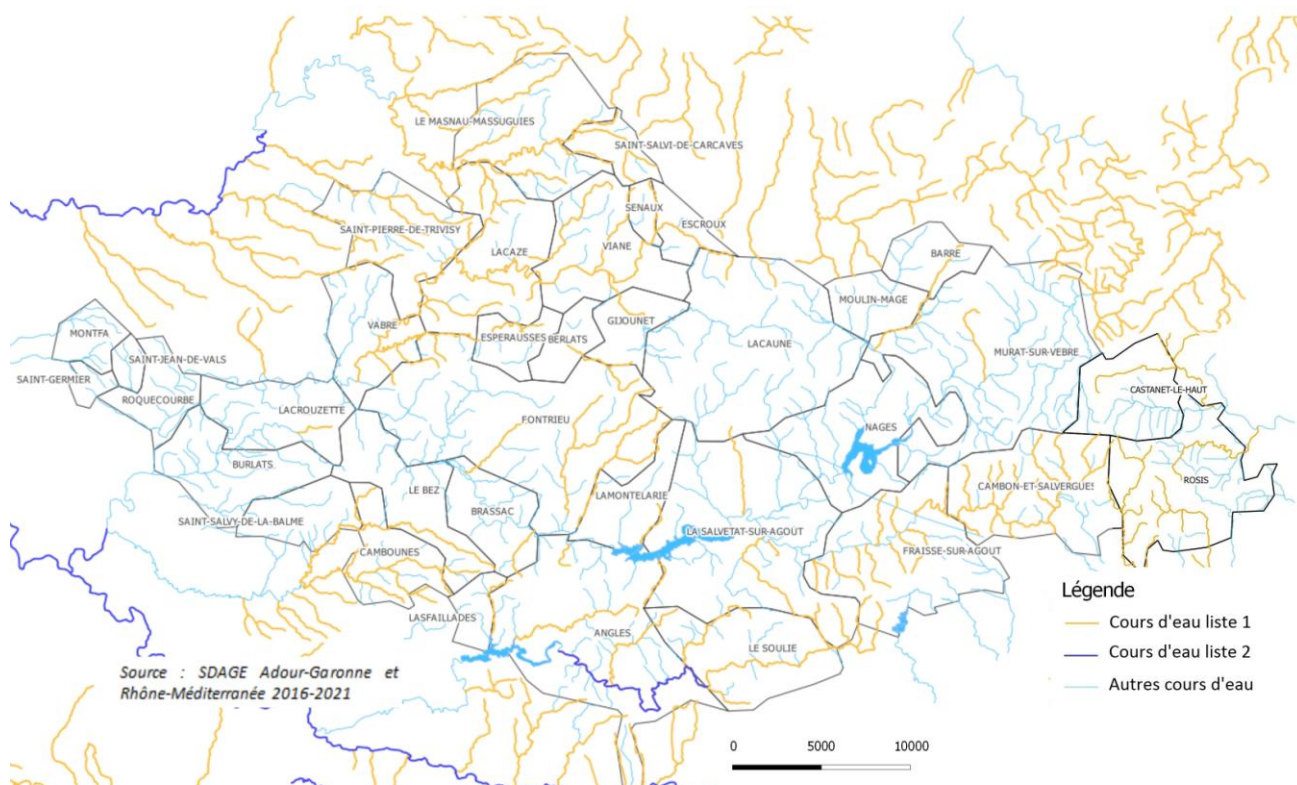
La carte ci-contre fait état des cours d'eau classés en très bon état (TBE) et/ou classés réservoirs biologiques (REB) dans les SDAGE 2016-2021.



CARTE 231 : LES COURS D'EAU CLASSES RESERVOIRS BIOLOGIQUES (VIOLET) ET EN TRES BON ETAT (ROSE)

Code	Dénomination	Dept	Commission Territoriale	UHR	Code Hydro	Très bon état	Réservoir Biologique
A0515	Le Dadou et ses affluents à l'amont de sa confluence avec le ruisseau l'Ambias (inclus)	12 81	Tarn Aveyron	Agout	047-0400		X
A0516	La Durenque et ses affluents à l'amont de sa confluence avec la Durençuse (incluse)	81	Tarn Aveyron	Agout	042-0400		X
A0519	Le ruisseau des Peyrellès et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04310520	X	
A0523	L'Arn et ses affluents à l'amont du lac de Saint Peyres, à l'exclusion du ruisseau de Banès de Cors* et de ses affluents*	34 81	Tarn Aveyron	Agout	043-0430		X
A0524	Le Gijou et ses affluents de l'usine hydroélectrique de Combe Fumade (commune de Gijounet) au barrage de Rocalet	81	Tarn Aveyron	Agout	041-0430		X
A0526	Le ruisseau de Négourieu et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04340510	X	
A0528	Le ruisseau du Verdier et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04060630	X	
A0529	Le Falcou et ses affluents à l'amont de la prise d'eau EDF	81	Tarn Aveyron	Agout	04060500	X	
A0533	Le ruisseau de Puech Balmes et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04351100	X	
A0535	Le ruisseau des Agrès (ou la Teillouse) et ses affluents à l'amont de la prise d'eau EDF	81	Tarn Aveyron	Agout	04060530	X	
A0547	Le Greissentous et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04020630	X	
A0548	L'Agout et ses affluents à l'amont de la prise d'eau EDF de Fraysse-sur-Agout	34	Tarn Aveyron	Agout	04-0250		X
A0552	Le ruisseau de Camblandes et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04300750	X	
C0025	Le ruisseau de la Blazie et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04240520	X	
C0027	Le ruisseau de la Mengararic et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04240560	X	
C0028	Le ruisseau de Peyre Male	34 81	Tarn Aveyron	Agout	04050500	X	
C0029	Le ruisseau de Bessière	34	Tarn Aveyron	Agout	04010640	X	
C0030	Le ruisseau de la Combe	34	Tarn Aveyron	Agout	04010630	X	
C0031	Le ruisseau de Gauget	34	Tarn Aveyron	Agout	04010610	X	
C0032	Le ruisseau du Garouty	34	Tarn Aveyron	Agout	04010590	X	
C0033	Le ruisseau de Bec	34	Tarn Aveyron	Agout	04010580	X	
C0034	Le ruisseau de Gabaude	34	Tarn Aveyron	Agout	04010550	X	
C0035	Le ruisseau d'Escandes	34	Tarn Aveyron	Agout	04010500	X	
C0036	Le ruisseau des Bessèdes	34	Tarn Aveyron	Agout	04010540	X	
C0037	Le ruisseau du Pioch	34	Tarn Aveyron	Agout	04010560	X	
C0038	Le ruisseau de Meynaud	34	Tarn Aveyron	Agout	04010530		X
C0039	Le Lèzert (ou ruisseau de Castel franc) et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04740730		X
C0125	Le ruisseau de Peyroux et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04340530	X	
C0126	Le ruisseau de Salavert	34 81	Tarn Aveyron	Agout	04050610	X	
C0127	Le ruisseau de Sécur	34	Tarn Aveyron	Agout	04010670	X	
H028	Le ruisseau des Planquettes	34	Tarn Aveyron	Agout	04010690		X
N074	Le Rec del Mouli	81	Tarn Aveyron	Agout	04050680		X
N075	Le ruisseau de Merlaussou et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04300700		X
N076	Le ruisseau des Fontanelles	81	Tarn Aveyron	Agout	04300800		X
N077	Le ruisseau de Sarrautric	81	Tarn Aveyron	Agout	04300840		X
N078	Le ruisseau de Rieubon	81	Tarn Aveyron	Agout	04300880		X
N086	Le ruisseau d'Aiguefonde	81	Tarn Aveyron	Agout	04380750		X
N089	Le ruisseau de Las Lagues	81	Tarn Aveyron	Agout	04210670		X
N091	Le ruisseau du Terral	81	Tarn Aveyron	Agout	04060720		X
N093	Le Rec Rouge et ses affluents	34 81	Tarn Aveyron	Agout	04050630	X	
N095	Le Rieu de l'Aze et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04730680		X
N096	Le ruisseau des Bardes et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04730540		X
N097	Le Dadounet et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04720610		X
N101	Le ruisseau de l'Houlette et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04200600		X
N176	Le Bousquet et ses affluents	81	Tarn Aveyron	Agout	04321040		X

FIGURE 232 : LISTE DES COURS D'EAU CLASSES RESERVOIRS BIOLOGIQUES ET EN TRES BON ETAT



CARTE 233 : LES COURS D'EAU CLASSES EN LISTE 1 ET LISTE 2

L'objectif du classement en liste 1 est de « préserver » la continuité écologique (non dégradation de l'existant). Sur le bassin de l'Agout, les cours d'eau concernés sont principalement des affluents de la zone montagneuse et de petits affluents de tête de bassin versant. Sur le Bassin de l'Orb, le Bouissou et ses affluents sont concernés.

→ *Aucune autorisation ou concession ne peut y être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages, s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.*

→ *Le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants est conditionné :*

- *Sur les masses d'eau déjà en bon ou en très bon état écologique, à des prescriptions d'aménagement ou de gestion hydromorphologique permettant d'assurer la non dégradation sur le long terme,*
- *Sur les ouvrages situés sur les autres masses d'eau, à des travaux de restauration hydromorphologique contribuant à atteindre le bon état écologique à l'échelle de la masse d'eau,*
- *Dans tous les cas, à la protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée.*

La Mare et les cours d'eau héraultais sont classés en liste 1.

L'objectif du classement en liste 2 est de « restaurer » la continuité écologique. Sont concernés sur le bassin de l'Agout, les principaux axes pour notre territoire : l'Agout en aval de Castres (en partie classé « axe migrateur anguille »), Dadou, Thoré, et une portion de l'Arnette. Aucune portion n'est située sur le territoire mis à part le Thoré qui fait limite administrative entre les communes d'Anglès, Labastide-Rouairoux et Lacabarède.

→ *Sur ces cours d'eau, ou parties de cours d'eau, tout ouvrage existant doit être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou l'exploitant. Le délai d'application est de 5 ans à compter de la publication de l'arrêté préfectoral.*

→ *L'établissement par le préfet d'une liste d'espèces piscicoles cibles est fortement recommandé.*

L'article L214-18 du Code de l'Environnement fixe l'obligation pour tout ouvrage construit dans le lit d'un cours d'eau, de comporter à partir du 1er janvier 2014, des dispositifs maintenant un débit minimum biologique garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques. Sont concernées les usines de Brassac, du Carla et de Montahut pour notre territoire. Ce relèvement des débits réservés concerne ainsi l'ensemble des ouvrages, quel que soit leur usage. Il implique des adaptations de gestion hydraulique et de gestion de la ressource stockée, avec des conséquences qui seront à préciser (sur la production d'énergie hydraulique, la production d'eau potable, sur les prélèvements destinés à la navigation et aux autres usages). L'enjeu de ce relèvement est encore mal apprécié pour les usages autres qu'hydroélectriques, et pourrait poser de réels problèmes d'arbitrage pour certains usages, tels que la production d'eau potable ou les piscicultures¹¹⁰.

Code	Dénomination	Dept	Commission Territoriale	UHR	Code Hydro	Espèces holobiotiques indicatives	Enjeu sédimentaire
L2_232	Le Thoré : à l'aval de sa confluence avec le ru des Escabelles	81 34	Tarn Aveyron	Agout	O43-0400	TRF	Enjeu normal

2.2.2.5.4- Les enjeux écologiques et hydromorphologiques¹¹¹

Sur la majeure partie des cours d'eau du bassin, non concernée par les migrateurs amphihalins, **l'enjeu consiste davantage à décloisonner les cours d'eau pour éviter l'isolement des populations, et pour diversifier les écoulements (qui façonnent des morphologies variées de cours d'eau et donc d'habitats).**

Pour l'écrevisse à pattes blanches, espèce menacée et protégée au niveau national, européen et international, la présence d'ouvrages en rivière peut dans certains cas préserver les populations autochtones, en empêchant la colonisation de certains ruisseaux par les espèces invasives (type écrevisses américaines). Cela induit une vigilance particulière lors des opérations d'effacements d'ouvrages.

Sur les cours d'eau les plus artificialisés, tant au niveau de l'hydrologie que de la morphologie du lit et des berges, recréer et diversifier des habitats passe en premier lieu par une meilleure gestion de l'hydrologie des cours d'eau. Elle est en effet perturbée, sur un certain nombre de cours d'eau du bassin, par les activités humaines (barrages et seuils, éclusés hydrauliques, prélèvements,...) qui peuvent entraîner :

- Une modification des régimes hydrologiques estivaux pouvant nuire au maintien de la vie aquatique
- La destruction passive d'habitats par ennoiment dans les retenues
- La perturbation de la reproduction ou encore la mortalité d'individus lors de fonctionnements par éclusés non adaptés.

Des travaux ciblés de restauration ou de création d'habitats diversifiés, sur les secteurs à bonnes potentialités (reprofilage du lit et des berges, recréation de zones de frayères,...), sont envisageables sous réserve d'une bonne prise en compte des conditions de débit.

Lorsque les aménagements ont une fonction économique, l'enjeu est de concilier le maintien de ces activités économiques avec les enjeux écologiques.

Le SAGE constitue la déclinaison territoriale du SDAGE et de réglementations particulières poursuivant la préservation des milieux aquatiques. Sur certains thèmes la réglementation est d'ores et déjà très précise,

¹¹⁰ PAGD du SAGE Agout Adopté par la CLE le 14 janvier 2014

¹¹¹ PAGD du SAGE Agout Adopté par la CLE le 14 janvier 2014.

notamment en matière de zonage (classement de cours d'eau) ou de modalités de gestion (débit réservé, éclusés).

Les obligations d'entretien courant des cours d'eau par les riverains sont rappelées dans la disposition D2 du PAGD. Les installations, ouvrages, travaux ou activités nouveaux en cours d'eau ou aux abords des cours d'eau sont, au-delà de certains seuils, soumis à déclaration ou autorisation au titre du Code de l'Environnement et donc encadrés par des mesures de précaution ou des mesures compensatoires.

En ce qui concerne les pratiques agricoles, l'implantation de bandes végétalisées d'au moins 5 m est obligatoire le long des cours d'eau dont la liste est définie par arrêté préfectoral¹¹².

Pour l'exploitation forestière, la Charte de gestion forestière du PNR Haut Languedoc 2009-2021¹¹³ prévoit un programme de sensibilisation à destination des acteurs de la gestion forestière (Centre Technique d'Etudes Forestières, coopératives forestières, syndicats de propriétaires forestiers publics et privés, ...) et un accompagnement à l'élaboration ou au renouvellement des documents de gestion.

Le syndicat mixte du Bassin de l'Agout est en train d'élaborer un programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau. Ce document vise à limiter les problèmes d'érosion, d'infiltration, de maintien des zones humides et de protection des berges tout en diversifiant les habitats, la végétation rivulaire, la restauration des continuités écologiques et la prévention contre les risques d'incendies.

2.2.2.5.6- Les eaux souterraines

Hautes Terres d'Oc est essentiellement concerné par la masses d'eau souterraine (MESO) "Socle BV Tarn secteurs hydro 03-04". Son état chimique est considéré comme mauvais en 2015 et l'objectif de bon état est fixé à 2021. Deux autres masses sont présentes à l'extrême ouest qui présentent un mauvais état soit quantitatif soit qualitatif. Côté héraultais, l'état quantitatif et qualitatif de la masses d'eau souterraine est bon.

Code	Masses d'eau souterraine	Etat quantitatif	Etat chimique	Objtif état quantitatif	Objtif état chimique	Communes concernées
FRFG009	Socle BV Tarn à l'Ouest des Grands Causses secteurs hydro 03-04	Bon en 2015	Mauvais en 2015(nitrates)	Bon en 2015	Bon en 2021	Toutes sauf celles listées ci-dessous totalement ou en partie
FRFG082	Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	Mauvais en 2008	Bon en 2008	Bon en 2027	Bon en 2015	Burlats, Roquecourbe, Saint-Jean-de-Vals
FRFG089	Molasses du bassin Tarn	Bon en 2015	Mauvais en 2015(nitrates-pesticides)	Bon en 2015	Bon en 2027	Roquecourbe, Burlats, St Germier, Saint-Jean-de-Vals, Montfa
FRDG604	Formation de socle de la Montagne Noire dans BV de l'Orb	Bon en 2009	Bon en 2009	Bon en 2015	Bon en 2015	Rosis, Castanet-le-Haut, Cambonet-Salvergues, Fraïsse-sur-Agout

Sources : Système d'information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne et portail Carmen de l'Etat, département 34 (Bassin Rhône-Méditerranée).

¹¹² Article L.211-14 du Code de l'Environnement (introduit par la Loi Grenelle 2)

¹¹³ Action 2.2.1 de la Charte : Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts environnementaux dans les décisions de gestion

Toutefois, au vu de l'occupation des sols, essentiellement couverts de prairies et forêts de feuillus ou de résineux, la pression agricole principale sur ces MESO ne se situe à priori pas sur le territoire du SCoT¹¹⁴.

Pour les nappes profondes, le SDAGE Adour-Garonne identifie les enjeux suivants :

- restaurer l'équilibre entre prélèvements et renouvellement
- garantir un usage optimisé des nappes profondes
- maîtriser les risques de contamination saline -Hautes Terres d'Oc non concerné-
- réduire ou éliminer les pollutions anthropiques au voisinage des affleurements
- améliorer les connaissances sur les nappes profondes.

Il n'est pas constaté de pression nitrate sur les masses d'eau souterraines.¹¹⁵

2.2.2.5.7- Les enjeux sur les zones humides

Sur l'amont (partie montagneuse), le diagnostic du SAGE Agout met en évidence les enjeux suivants :

- Un complément d'inventaire ciblé à réaliser, sur les bassins versants du Gijou et de l'Agout amont ;
- Le maintien des activités qui contribuent fortement à l'existence et à la biodiversité des zones humides de têtes de bassin versant (notamment le pâturage) ;
- L'articulation des politiques publiques de gestion forestière et de gestion de l'eau, pour assurer une cohérence entre gestion des espaces boisés et des plantations, et préservation de zones humides ;
- L'alerte et l'accompagnement des communes, intercommunalités et aménageurs qui le souhaitent, pour accélérer la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme (planification urbaine à moyen/long terme) et dans les études d'incidences des projets d'aménagement ponctuels, soumis à déclaration/autorisation.

Un pré-inventaire a été conduit en 2014 par SCOP SAGNE sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout sur les bassins versants de l'Agout amont, de la Vèbre, du Viau, et du Gijou.

Différentes informations numérisées ou issues de la bibliographie conventionnelle ont été traitées. Les résultats de ce traitement a généré une série de couches cartographiques (8 thèmes différents) permettant de localiser des espaces où sont susceptibles de se rencontrer des zones humides (espaces nommés ZPT pour Zones de Prospection Terrain.). Afin de repérer les zones humides potentielles du territoire en question, de nombreuses informations ont été prises en compte et compilées : photos aériennes, carte IGN, zones humides identifiées par le passé, habitats et milieux naturels, espèces végétales, zones inondables, carte des sols hydromorphes. L'analyse de ces données permet de définir 2 niveaux d'informations :

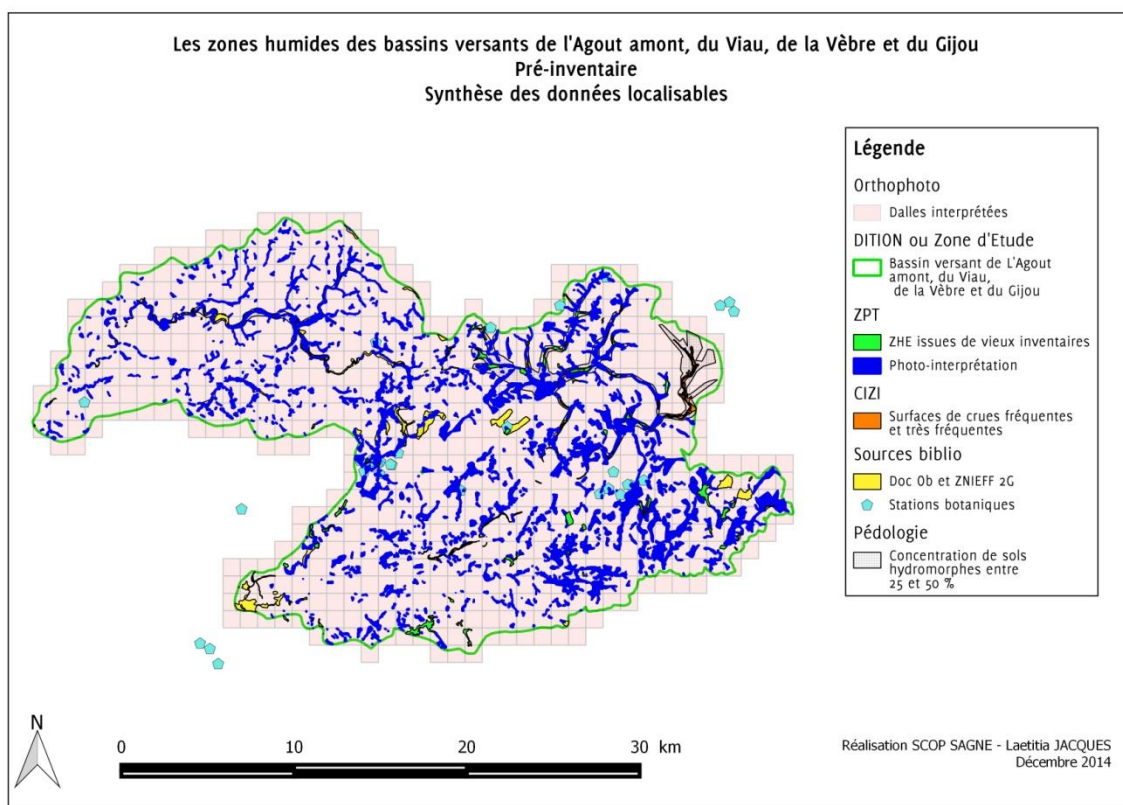
- Un niveau de ZPT avec une suspicion de présence de zones humides forte et géographiquement localisée
- Un niveau de ZPT avec une suspicion de présence de zones humides plus générale.

L'union de tous les thèmes cartographiés par le pré-inventaire (hors cartographie des sols hydromorphes, données botaniques ponctuelles et ZHE déjà connues) génère une surface susceptible d'accueillir des zones humides totalisant 8 120 ha (soit 13.8% de la zone d'étude). A cette surface de prospection « dirigée » il faut ajouter les secteurs où, d'après l'interprétation des cartes de sols, la présence de sols hydromorphes est

¹¹⁴ Observations de l'Etat lors de la consultation des personnes publiques associées sur le projet de SCoT arrêté. Courrier daté du 15 janvier 2019.

¹¹⁵ Synthèse de l'actualisation de l'état des lieux du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 validé par le comité de bassin le 02.12.2013, commission Tarn-Aveyron.

probable. La partie montagneuse de l'amont de l'Agout présente donc une densité de zones humides potentielles très importante¹¹⁶.



CARTE 234 : LES ZONES HUMIDES DES BASSINS VERSANTS DE L'AGOUT AMONT, DU VIAU, DE LA VEBRE ET DU GIJOU. PRE-INVENTAIRE. SCOP SAGNE

Le SAGE Orb-Libron précise que les zones humides sur lesquelles portent les niveaux de menace les plus importants quant à leur préservation sont les zones humides ponctuelles (mares essentiellement localisées sur la partie haute du bassin), les plaines alluviales et les bordures de la Mare.

2.2.2.5.8- Usages et pressions sur la ressource

Le territoire de l'Agout est situé sur un bassin versant en déséquilibre quantitatif de la ressource en eau. Il a fait l'objet **d'un plan de gestion des étiages en 2009**. Le SAGE Agout encourage la réalisation de Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable.

Le SAGE Orb-Libron précise que la pression des prélèvements, par le biais des béals, est forte sur les affluents de l'Orb, notamment sur la Mare mais dans une moindre mesure par rapport au Vernazobre et au Jaur qui sont en situation déficitaire.

2.2.2.5.8.1 - Usages et pressions agricoles et industriels

Dans le SDAGE Rhône-Méditerranée les masses d'eau superficielles de la partie héraultaise des Hautes Terres d'Oc font l'objet de mesures pour :

- atteindre des objectifs de bon état et de réduction des émissions ponctuelles de substance dangereuses hors pesticides (carte 5C-B)

¹¹⁶ Source : Syndicat mixte SAGE Agout.

- atteindre des objectifs de bon état et de réduction des émissions de pesticides (carte 5D-A) sans qu'il y ait de captages prioritaires sur le territoire.
- résorber les déséquilibres quantitatifs et atteindre le bon état quantitatif¹¹⁷

Le SAGE Agout fait état du nombre d'emplois et de la valeur des activités agricoles, piscicoles, sylvicoles et industrielles (textile, agroalimentaire, eau en bouteille, carrières) sur le bassin versant.

Il dresse le tableau et la carte récapitulatifs suivant à l'échelle du bassin versant de l'Agout :

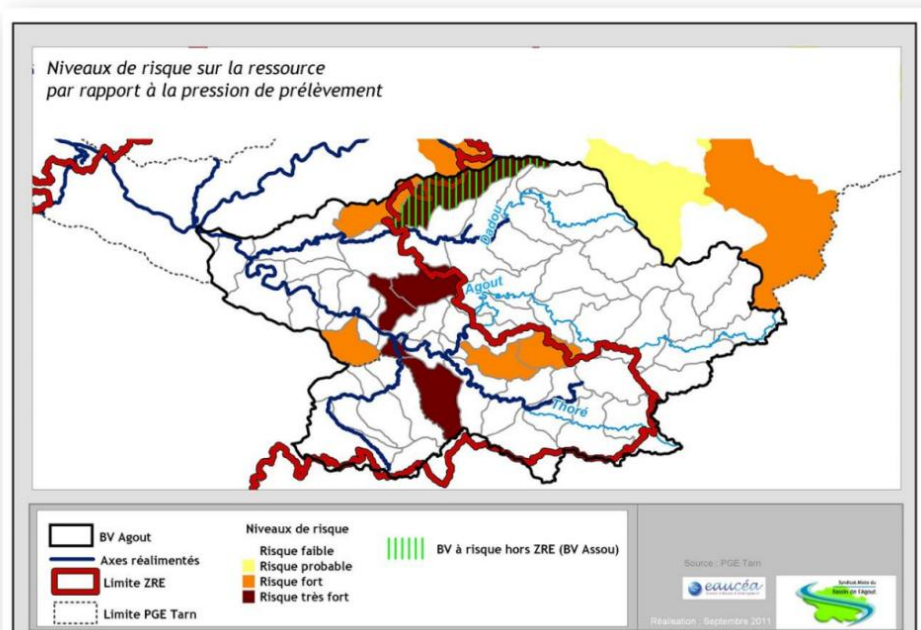
Usages	Indicateurs techniques	Indicateurs socio-économiques
Alimentation en eau potable	Volume prélevé 2009 : 28,3 Mm ³ /an Volume exporté : 9.7 Mm ³ /an	Facture d'eau sur le SAGE : 35 M€/an Valeur du volume exporté : 4 M€/an
Activités récréatives	Tourisme sur plans d'eau artificiels Pêche : 18 AAPPMA Canoe-Kayak : 3 clubs et 18 prestataires	
Hydroélectricité	Production annuelle : 665 GWh 4.5% de la production hydroélectrique d'Adour Garonne	Valeur de la production : 37 M€/an Economie de CO ₂ : 50 000 t CO ₂ /an
Production d'eau embouteillée	Volume prélevé : 77 000 m ³ /an	Emploi : 70 CA estimé : 55 M€/an
Irrigation	Volume prélevé : 19 à 28 Mm ³ /an selon les années, sur 2005-2009 (voir § 3.3)	Gain de marge brute apporté par l'irrigation : 12 M€/an dont 6.5 M€/an au profit de l'extérieur du SAGE pour respectivement de 19 à 45 M€ de CA Emplois supplémentaires : 400
Pisciculture	24 établissements : volume de production	
Eau industrielle	Volume prélevé : 4 Mm ³ /an Epurations industrielles : 11 établissements	établiss ^{ts} préleveurs : 1 900 salariés, CA : 470 M€/an établiss ^{ts} avec épuration : 2400 salariés, CA 670 M€/an
Extractions de granulats alluvionnaires	Superficie concernée : 100 ha Tonnages extraits : 500 000 t/an	Emplois : 1 500 emplois Valeur de la production : 1.6 M€
Canal du Midi	Volume dédié sur le bassin : bassin de St-Ferréol	Location coches : 60 000 passagers Promenade : 500 000 passagers CA estimé : 42 M€ Emplois liés à la location de coches : 250 (permanents et saisonniers)

Figure 14 : tableau de synthèse des enjeux par acteurs (source Ecodécision/ Eaucéa)

FIGURE 235 : USAGES, INDICATEURS TECHNIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DE LA RESSOURCE EN EAU. PAGD DU SAGE AGOUT.

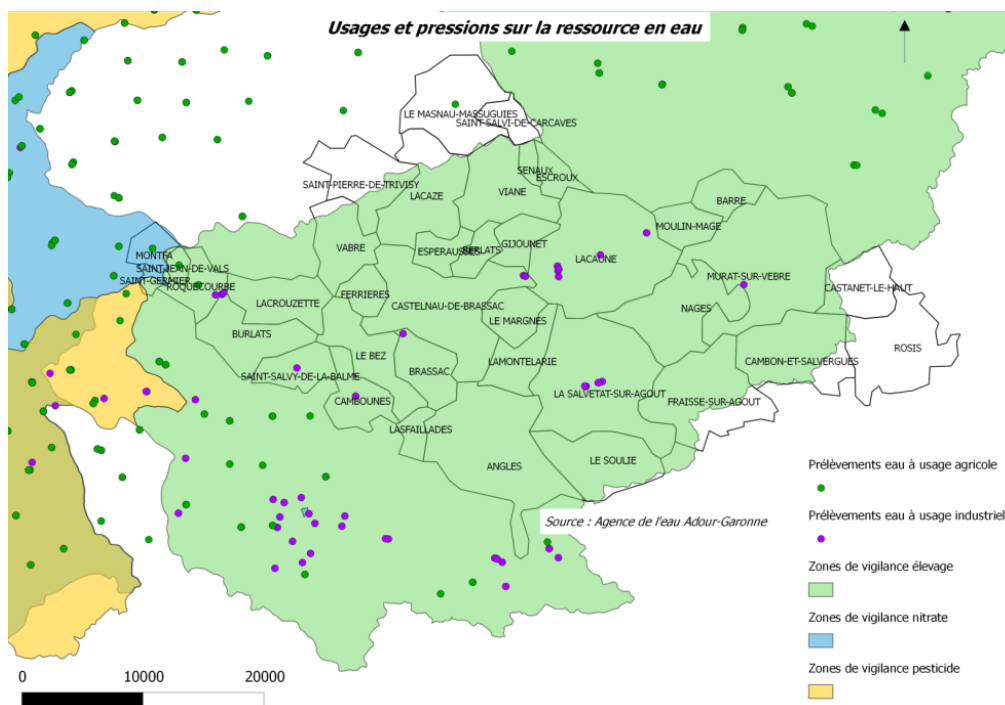
¹¹⁷ Sources : Cartes 5 C-B "Lutte contre la pollution ponctuelle par des substances dangereuses (hors pesticides)" p 32, 5D-A "Lutte contre la pollution par les pesticides" p 38, carte 7B "Actions relatives à l'équilibre quantitatif des eaux superficielles" p 58 du programme de mesures 2016-2021 du SDAGE Rhône-Méditerranée présenté en comité de bassin du 20.11.2015.

Carte 3 : Etat des pressions de prélèvement



CARTE 236 : NIVEAU DE RISQUE SUR LA RESSOURCE PAR RAPPORT A LA PRESSION DE PRELÈVEMENT. SAGE AGOUT. ATLAS CARTOGRAPHIQUE DU PAGD

Concernant l'agriculture, Le territoire est classé en zone de vigilance élevée vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole.



CARTE 237 : USAGES ET PRESSIONS SUR LA RESSOURCE EN EAU. AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE. REALISATION PETR HTO

Il est précisé que l'irrigation est principalement pratiquée en plaine, donc en zones aval et sud-ouest du territoire qui n'est pas concerné.

Le SAGE Orb-Libron précise que les surfaces irriguées par les réseaux BRL sur le bassin se situent dans les plaines ; sur l'Orb amont et les affluents, l'irrigation est essentiellement assurée par des canaux gravitaires, appelés béals ; 180 sont recensés, dont 120 actifs. Le prélèvement net total des béals (prenant en compte les restitutions) est estimé à 20 Mm³/an, et impacte prioritairement le Jaur, le Vernazobre et l'Orb amont.

L'impact sur la Mare a été considérablement réduit grâce au plan d'optimisation des prélèvements piloté par le SMVOL : baisse de 60% du prélèvement cumulé depuis 2009.

De plus, le bassin de l'Agout compte 24 piscicultures, dont 14 spécialisées dans l'élevage de truites. 15 se situent en Hautes Terres d'Oc (Viane, Lacaze, Vabre, La-Salvetat-sur-Agout, Nages, Lamontelarié, Le Bez, Fontrieu, Lacrouzette, Cambounès, Anglès). Les quantités de poissons élevés sont d'échelles différentes et au moins trois d'entre elles sont tournées vers l'activité pêche. Situés en zone montagneuse ou sur le piémont, le long de l'Agout, du Dadou, du Sor, de l'Arn et de leurs affluents, ces élevages sont alimentés en eau depuis des cours d'eau principalement.

Les principaux enjeux économiques des piscicultures en lien avec la ressource sont le respect du débit réservé en période d'étiage, le respect des objectifs qualitatifs pour les rejets issus des piscicultures, le bon fonctionnement sanitaire des élevages et de leur environnement naturel (risque d'épizootie). Sur ce dernier point, les piscicultures sont soumises à une réglementation sanitaire spécifique, découlant de la directive 2006/88/CE et des arrêtés ministériels du 4 novembre 2008, axés sur la prévention des maladies des poissons. L'ensemble des zones associées aux piscicultures du bassin Agout sont classées en catégorie I « indemne ». C'est la seule à permettre, par exemple, le transfert vers toutes les autres catégories.

Pour le textile, le SAGE Agout fait mention de nombreuses friches qui pourraient représenter un risque de pollution résiduelle mais qui reste inconnu dans les sédiments et dans les sols des sites. Cependant, les friches dans le domaine du textile sur notre territoire correspondent à d'anciennes filatures peu ou pas polluantes.

De même, une activité minière sur le Dadou amont aujourd'hui fermée, présente une pollution potentielle résiduelle non évaluée.

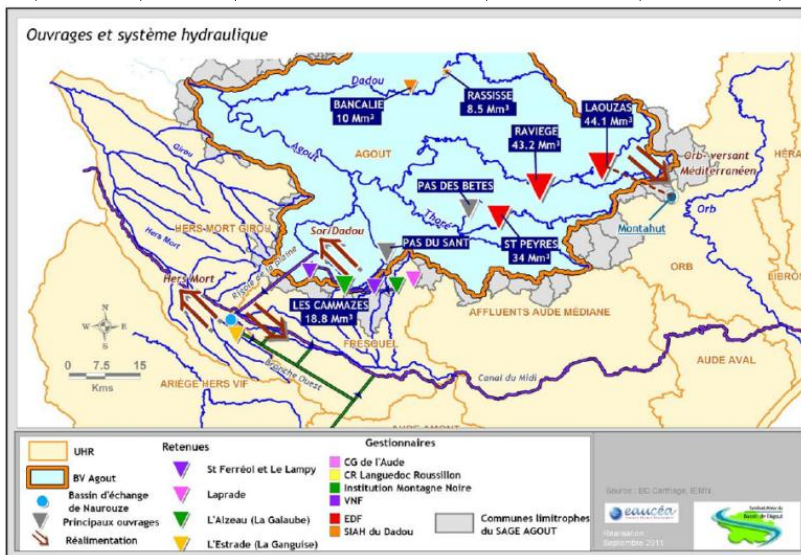
Enfin, 3 entreprises exploitent l'eau de source sur le territoire :

- le groupe Danone (eau de la Salvetat) exploite un champs captant composé de plusieurs forages (R1, R2, R2bis, R3, R4, R5, Bouldouires, R6, HF2, HF4 et Burguet, parcelles cadastrales BC 3 et 5, AV 679, AZ 154) qui sont protégés chacun par un périmètre sanitaire d'émergence défini dans des arrêtés d'autorisation.
- la Société des Bains de Propiac exploite l'eau de source "La Fontaine de la Reine" située au Bois des Cuns, captages situés sur la parcelle cadastrales E 556 de Castelnaud-de-Brassac)
- L'entreprise Mont Roucoux exploite l'eau de source captée au puech del vert (ou Bosc del vert) sur la parcelle cadastrale F 830 de la commune de Lacaune.

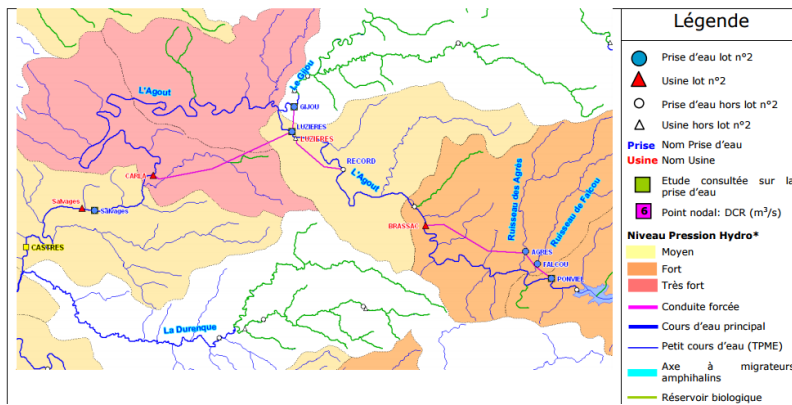
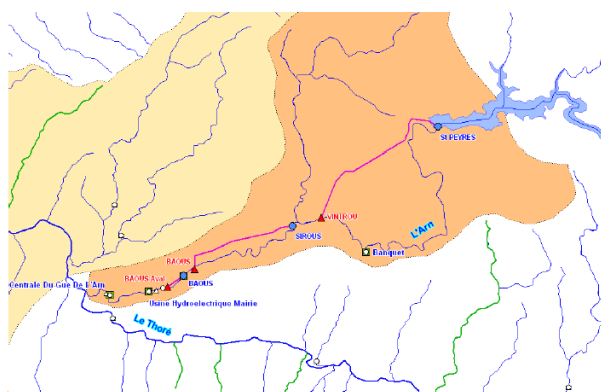
2.2.2.5.8.2 -Les retenues de stockage

Trois retenues de stockages sont présentes sur le territoire à vocation hydroélectrique et de soutien d'étiage:

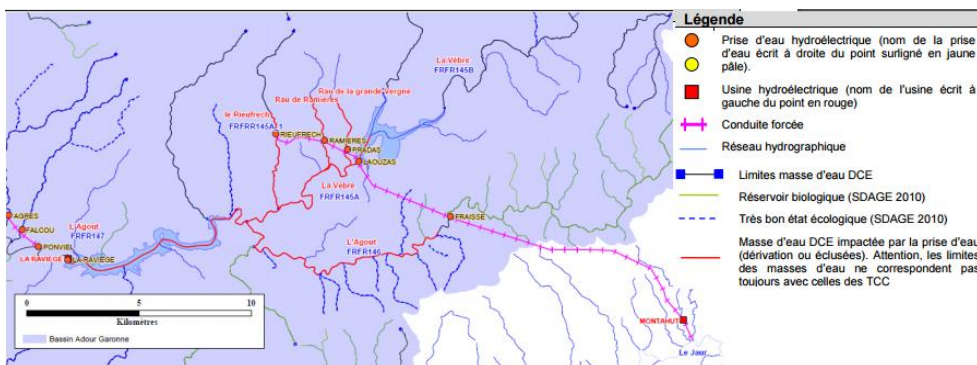
OUVRAGE	VOLUME STOCKE	Gestionnaire	USAGE PRIMAIRE	AUTRES USAGES CONSTATES
Laouzas	44,1 Mm ³	EDF	Hydroélectricité	Tourisme
Raviège	43,2 Mm ³	EDF	Hydroélectricité	Tourisme, soutien d'étiage
Saint-Peyres	34 Mm ³	EDF	Hydroélectricité	Soutien d'étiage, eau potable, tourisme



CARTE 238 : OUVRAGES ET SYSTEME HYDROELECTRIQUE. SAGE AGOUT



Source : AQUASCOP –n°7124 mise en œuvre du relèvement des débits réservés des ouvrages hydroélectriques – Annexe 5



Source : AQUASCOP – Relèvement des débits réservés des ouvrages hydroélectriques en Adour-Garonne – Complément annexe au rapport final. Annexe 8. Secteurs à enjeux. Déc. 2011

CARTES 239 : DEBITS RESERVES DES OUVRAGES HYDROELECTRIQUES

Le soutien d'étiage doit garantir les usages (eau potable, industrie, irrigation). Il est réalisé à partir des barrages hydroélectriques des Saint-Peyres (sur l'Arn, affluent du Thoré), de la Raviège (sur l'Agout) qui fait l'objet d'une convention entre EDF, le Conseil Départemental du Tarn et l'Agence de l'eau. Une convention est également établie entre le Conseil Départemental du Tarn et le gestionnaire des barrages de Rassisses et Bancalié pour le soutien d'étiage.

Neufs prises d'eau et des conduites forcées permettent de faire fonctionner les 4 usines hydroélectriques des Salvages, du Carla, de Luzières et de Brassac concédées à EDF jusqu'en 2023 (Brassac), 2034 (Carla), 2033 (Luzières).

Sur les barrages concédés à EDF et ayant une vocation touristique secondaire, une cote touristique du plan d'eau est définie.

Le Lac du Laouzas et les prises d'eau sur le ruisseau de la Grande Vergne, le Rieufrech, le ruisseau de Ramières et sur l'Agout à Fraïsse-sur-Agout permettent de faire fonctionner l'usine hydroélectrique de Montahut positionnée sur le Jaur à Saint Julien dont la concession court jusqu'en 2031.

L'Agout à Burlats et Roquecourbe est décrit par le SAGE comme perturbé par le fonctionnement par éclusés de l'usine hydroélectrique des Salvages¹¹⁸.

2.2.2.5.8.3 - Les eaux de loisirs

Sur le territoire, plusieurs points de baignade constituent un intérêt majeur pour l'économie touristique du territoire. Il existe une baignade aménagée sur la retenue du Laouzas au niveau de la base de loisirs de Rieumontagné (commune de Nages) et deux baignades aménagées sur le lac de la Raviège, une au lieu-dit "Les Bouldouires" et un autre au lieu-dit "Gua des Brasses" à La-Salvetat-sur-Agout. Il conviendra de veiller à ce qu'aucun rejet n'altère leur qualité pour une amélioration globale de la qualité des eaux de baignade et pour la préservation du potentiel touristique induit par les activités qui y sont liées.

En 2015 (et depuis 2010), la qualité des eaux de baignade du lac de la Raviège (les Bouldouires) et du lac du Laouzas est qualifiée de bonne et excellente¹¹⁹.

De même, les cours d'eau du SAGE Agout présentent un potentiel très intéressant en matière de canoë-kayak. Deux club tarnais sur six sont présents sur le territoire (Brassac, Burlats).

Enfin, la pêche est très pratiquée par les habitants du territoire mais également par les touristes.

Le SAGE Orb-Libron précise que des sites de baignade de la Mare ont été impactés par des contaminations bactériennes au cours des dernières années. **Les sites de baignade répertoriés ne se situent cependant pas sur le territoire Hautes Terres d'Oc mais plus en aval.**

2.2.2.5.8.4 - Gestion de l'eau potable : une gouvernance organisée

Concernant l'eau potable, le territoire compte 187 ouvrages dont plus d'1/3 se situe sur le Sidobre Val d'Agout et près de 2/3 au cœur de la Montagne. A noter que la commune de Lacrouzette a abandonné la procédure d'autorisation et de protection de sa ressource en eau potable (le Lac du Merle) et a réalisé l'interconnexion avec le syndicat AEP du Dadou (SIAH).

¹¹⁸ Atlas cartographique du SAGE Agout, carte 35 "Masses d'eau perturbées par le fonctionnement par éclusés et usines de production hydroélectriques concernées".

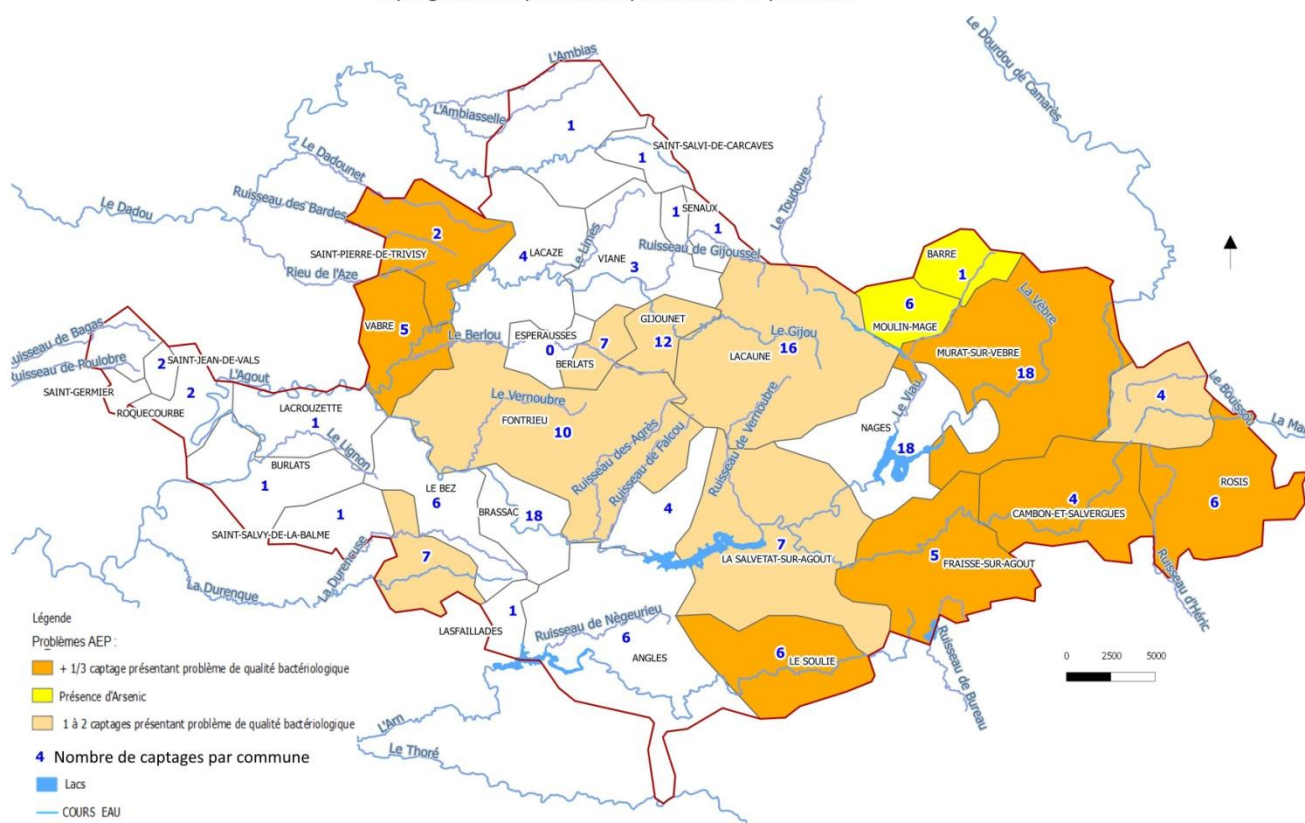
¹¹⁹ Source : sites Internets ARS Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon consultés en décembre 2016.

De plus, certaines communes sont impactées par des périmètres de protection d'eaux destinées à la consommation humaine dont le captage se situe sur une commune ne faisant pas partie du périmètre du SCoT Hautes terres d'OC. Par exemple, les périmètres de protection du captage de la Capelle situés sur la commune du Bout-du-Pont-de-l'Arn impactent les communes de Lasfaillades, Angles et La-Salvetat-sur-Agout ; la commune de Murat-sur-Vèbre est impactée par les périmètres de protection d'un captage situé dans l'Hérault ; la commune de Lacaune est impactée par le périmètre de protection d'un captage situé à Saint-Sever-du-Moustier (Aveyron), la commune du Masnou-Massugiès par le périmètre de protection d'un captage situé sur le commune de Montfranc (Aveyron)...).

Dans ce domaine, là encore, des efforts sont réalisés par les collectivités pour améliorer et protéger cette ressource : périmètre de protection, identification des points de pollution,... Il existe par ailleurs plusieurs points de captage qui appartiennent à des privés et qui servent leur alimentation. En période estivale, la ressource peut par moment se trouver affaiblie, l'afflux touristique pesant sérieusement sur la quantité consommée.

De nombreux captages publics et privés utilisés pour l'AEP (Adduction Eau Potable) en particulier dans l'Hérault ne sont pas régulièrement autorisés. La régularisation de cette situation doit être menée en priorité afin de sécuriser cette AEP notamment par l'instauration de périmètre de protection (DUP)¹²⁰. Cette sécurisation des périmètres de protection de captage est à finaliser sur 9 communes du territoire : Cambon-et-Salvergues, Fraïsse-sur-Agout, Le Soulié, Rosis, Berlats, Escroux, Lacaze, Saint-Pierre-de-Trivisy, Viane, Saint-Salvi-de-Carcavès et Vabre.

Captages d'eau potable et problèmes de potabilité



CARTE 240 : CAPTAGES D'EAU POTABLE ET PROBLEMES DE POTABILITE. SOURCE : ARS, REALISATION : PETR HTO

¹²⁰ Source : ARS Occitanie. Direction Départementale de l'Hérault, courrier en date du 05/12/2016 et Direction Départementale du Tarn, mail en date du 14 décembre 2016.

Il n'y a pas de problème lié à la présence de nitrate dans l'eau potable mais des problèmes bactériologiques (matières fécales) ou quantitatifs demeurent sur une douzaine de communes¹²¹ :

- Cambon-et-Salvergues : dépassement chronique des limites de qualité bactériologique de 3 captages sur 4
- Fraïsse-sur-Agout : dépassement chronique des limites de qualité bactériologique du hameau de Rescol
- Rosis : dépassement chronique ou ponctuel des limites de qualité bactériologique sur 5 captages sur 6
- Le Soulié : dépassement chronique des limites de qualité bactériologique sur 3 captages sur 6.
- Berlats : dépassement chronique des limites de qualité bactériologique sur 3 captages sur 4. Travaux en cours.
- Murat-sur-Vèbre : dépassement chronique des limites de qualité bactériologique pour 8 captages sur 11
- Saint-Pierre-de-Trivisy : le captage de Lavergne présente une eau de mauvaise qualité bactériologique
- Gijounet : dépassement chronique et dépassement périodique pour 2 captages sur 5.
- Cambounès : eau de qualité bactériologique médiocre pour 2 captages sur 6 (au nord de la commune)
- Castanet-le-Haut et Anglès : problème quantitatif récurrent l'été (distribution d'eau potable en bout)

Moulin-Mage, le captage de Fontréal sur Lacaune qui alimente le hameau de Curvalle fait régulièrement l'objet d'un avis sanitaire "eau impropre à la consommation" au regard de sa teneur élevée en arsenic.

Le SAGE Agout présente les communes de Saint-Salvy-de-la-Balme, Cambounès et Le Bez avec un niveau de risque fort en terme de pression de prélèvement car il s'agit de secteurs non-réalimentés du bassin.

Le SDAGE Adour-Garonne identifie sur Hautes Terres d'Oc deux zones d'alimentation en eau potable pour le futur (ZPF) : le Lac des Saints Peyres qui est une Zone à Protéger pour le Futur (ZPF) et l'Agout sur Burlats et Roquecourbe qui est une Zone à Objectifs plus Stricts (ZOS). L'objectif est de préserver ces zones des activités humaines à venir notamment en termes d'aménagement du territoire. Ces zones ne font pas l'objet de surveillance¹²².

2.2.2.5.8.5-Traitement des eaux usées

Les deux communautés de communes agissent dans le domaine de l'assainissement que ce soit par le biais des SPANC ou la réalisation de stations d'épuration.

2.2.2.5.8.5.1-L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Une cinquantaine de stations d'épuration répartie sur 22 communes est actuellement en service :

Commune	Hameau	Commune	Hameau
ANGLES	Bourg Angles	LA-SALVETAT-SUR-AGOUT	Bourg La Salvetat
	La Souque	LACAUNE	Bourg Lacaune
BARRE	Bourg Barre	LACAZE	Fontbonne (NC)
	Gos		Lacaze Camping
	Cantoul	LACROUZETTE	La Roque
BRASSAC	Bourg Brassac	LACROUZETTE	Bourg Lacrouzette
	Le Viala		
BURLATS	La Fontasse	LAMONTELARIE	Bourg
	Bourg Burlats	LASFAILLADES	Bouisset Lasfaillades
	Les Salvages	LE BEZ	Guyor Haut
FONTRIEU - CASTELNAU-DE-BRASSAC	Métairie Haute		La Bertrandie-les Sagnoles
	Cambous		Guyor Bas

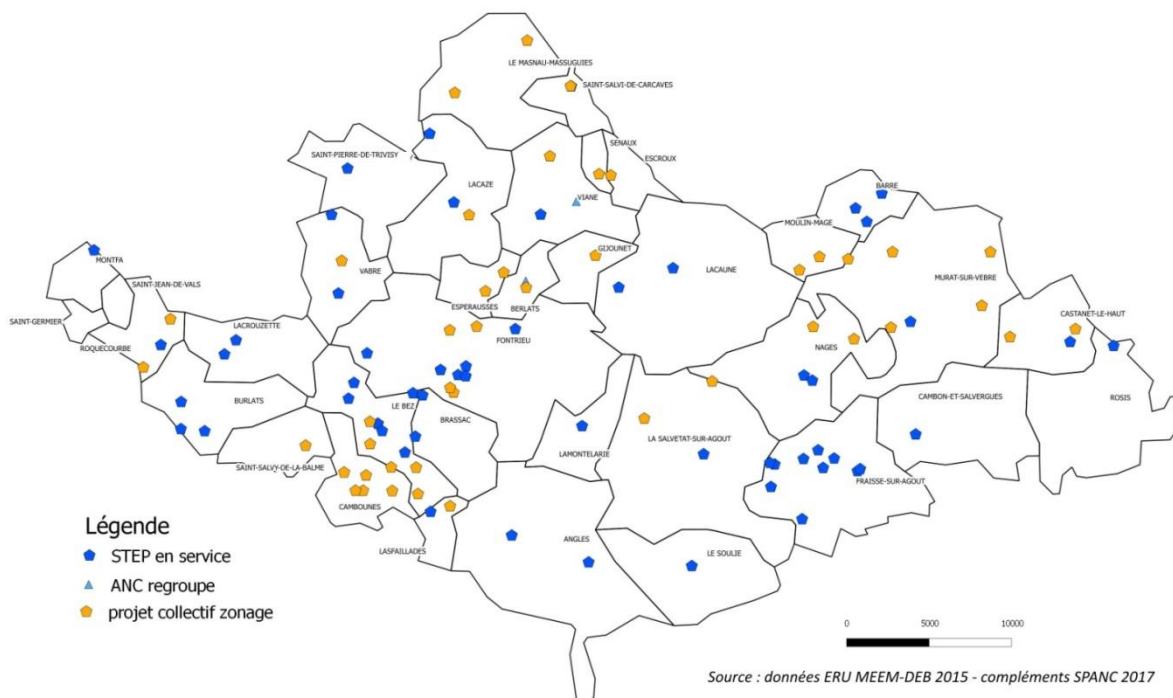
¹²¹ Source : prélèvement ARS.

¹²² Documents d'accompagnement du SDAGE Adour-Garonne, document 1 "Présentation synthétique de l'état des lieux de la gestion de l'eau, page 143.

	Bonpas		Bourg le Bez
	Castelnau village		La Croix de Bouisset
	Biot		Saint Agnan
FONTRIEU - FERRIERE	Station de La Ramade (desservant les hameaux de Bonifasi, Borie de Mialhe, Pébiau, Candouvié, Le Soulié, Baffignac		Le Rec
			La Vergne-Amiguet-Comberouge-les Pradels-la Terisse
		BRASSAC	Belfort
		LE SOULIE	Le Soulié Haut et Bas
		MONTFA	Les Fournials
		MURAT-SUR-VEBRE	Bourg Murat
		NAGES	Village Rieu montagne Camping de Rieu Montagne
FRAISSE SUR AGOUT	Bourg Fraisse	ROQUECOURBE	Bourg Roquecourbe
	Pomarede 1	SAINTE-PIERRE-DE-TRIVISY	Bourg Sainte-Pierre-de-Trivisy
	Pomarede 2	VABRE	Bourg Vabre
	Le Fau		Caynac
	Montaudarie	VIANE	Bourg Viane
	Le Rescol		
	Lignieres Hautes		
	Coustorgues		
	Cambassy		
	La Mouline Basse		

Les stations de Roquecave à Lacaze et de Fontbonne à Lacaune ne sont pas conformes. Les stations de Gos et Cantoul à Barre, de la Souque à Anglès et de La-Salvetat-sur-Agout/Condax ont été mises aux normes en 2017 et le réseau de Brassac est en cours de rénovation. Sur Lacaune, le hameau d'Escoubilhac disposera d'une station au premier trimestre 2018. Sur Fontrieu-Castelnau-de-Brassac, les travaux sont en cours pour installer l'assainissement collectif sur la vallée du Téral. A Lacrouzette, deux zones seront raccordées prochainement au réseau du village.

L'assainissement collectif en Hautes Terres d'Oc



Les communes de Saint-Salvi-de-Carcavès, Le Masnau-Massuguiès, Senaux, Escroux, Moulin-Mage, Espérausses, Gijounet, Castanet-le-Haut, Rosis, Cambon-et-Salvergues, Cambounès, Saint-Salvy-de-la-Balme, Saint-Germier et Saint-Jean-de-Vals ne possèdent pas d'installations collectives et sont pour l'instant concernées exclusivement par de l'assainissement non-collectif.

Le schéma d'assainissement intercommunal sur le secteur des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune prévoit la mise en place de systèmes collectifs sur certains hameaux de Saint-Salvi-de-Carcavès, du Masnau-Massuguiès (bourg du Masnau et le Pourencas), de Lacaze (le bourg), de Vabre (Caynac), de Fontrieu (Pessols, Cugnasse, Payrolle, Sablayrolles et Soulègre).

Les schémas d'assainissement sur le secteur des Monts de Lacaune prévoient la mise en place de stations d'épuration à Berlats (bourg), Espérausses (bourg et Prades), Viane (raccordement du lotissement d'une quarantaine de maisons à la station du bourg et hameau de Fraysse), Nages (bourg et Condomines), Murat-sur-Vèbre (Candoubre, Boissezon de Masviel, Canac, Plos), Moulin-Mage (bourg, Lacombe, La Trivalle), Senaux (bourg), Escroux (Lacapelle), Gijounet (bourg).

Les schémas d'assainissement sur le secteur Sidobre Val d'Agout prévoient pour l'instant l'implantation de systèmes collectifs à Cambounès (bourg, Esperières, Caunan, Lingonié, Fontbelle), Lasfaillades (Sauvergues), Le Bez (Durenque, Malout, Plaisance, la Bayourte-le Verdier), Roquecourbe (Cantegaline, les Tuileries) et Saint-Salvy -de-la-Balme. Le schéma d'assainissement intercommunal est en cours de réalisation.

Sur la Montagne du Haut Languedoc, des projets de système collectif sont zonés à Castanet-le-Haut (Pabo, Ginestet, Le Péras, Fagayrolles...),...) et La-Salvetat-sur-Agout (Pautru, les Barthèzes). Les autres communes ont d'ores et déjà mis en place l'ensemble de leur réseau collectif.

Le rythme des travaux s'accélèrera à partir de 2020 lorsque les communautés de communes auront pris la compétence assainissement collectif.

Potentiel d'accueil en Equivalent habitants par STEP



CARTE 242 : POTENTIEL D'ACCUEIL EN EQUIVALENT HABITANTS PAR STEP. BD ERU - MEEM - DEB. 2016. REALISATION PETR HTO

Les données MEEM-DEB de 2015 montrent que certaines stations d'épurations n'ont pas atteint leur capacité maximum à Saint-Pierre-de-Trivisy, Viane, Lacaune, Barre, Murat-sur-Vèbre, Nages, Fraïsse-sur-Agout, La-Salvetat-sur-Agout, Anglès, Lamontelarié, Brassac, Le Bez, Vabre, Fontrieu, Lacrouzette, Burlats, Roquecourbe, Montfa. Les projets d'assainissement collectif des zonages permettront encore de développer la capacité d'accueil d'ici une quinzaine d'année.

2.2.2.5.8.5.2-L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Le contrôle de l'assainissement non collectif est mis en place par les deux intercommunalités (SPANC). De nombreux hameaux et écarts sont concernés par l'assainissement non collectif.

Installations :	Mts de Lacaune*	Montagne du Ht Languedoc*	Vals et Plateaux des Monts de Lacaune*	Sidobre Val d'Agout*	Total Hautes Terres d'Oc
Nbre Contrôlées	1 434	1 314	1 451	1 547	5 746
Nbre Non Conformés avec risque sanitaire ou pour l'environnement (%)	510 (36 %)	137 (10 %)	584 (40 %)	638 (41%)	1 869 (32,5 %)
Nbre Non Conformés sans risque sanitaire ou pour l'environnement (%)	646 (45 %)	947 (72 %)	843 (58 %)	639 (41%)	3 075 (53,5 %)
TOTAL Nbre Non conformés (%)	1 156 (81 %)	1 084 (82 %)	1 427 (98 %)	1 277 (82 %)	4 944 (86 %)
Nbre Conformés (%)	278 (19 %)	230 (18 %)	24 (2%)	270 (18 %)	802 (14 %)

* Données des SPANC de 2017.

Plus de 67 % des installations sont conformes ou non conformes sans risque pour l'environnement ou la santé. Il existe des disparités selon les secteurs. La Montagne du Haut Languedoc présente des installations globalement sécurisées alors que des efforts restent à faire sur le reste du territoire en particulier sur Sidobre Val d'Agout et Vals et Plateaux des Monts de Lacaune. A noter que, en avril 2017, 13,5 % des installations n'avaient pas été contrôlées sur Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, 21 % sur Sidobre Val d'Agout et 19 % sur Monts de Lacaune.

2.2.2.5.8.5.3-LES REJETS INDUSTRIELS

Sept entreprises se sont dotées de station d'épuration industrielle à Lacaune, Viane (laiterie), Roquecourbe, Brassac et Lacaze.

Le SAGE Agout fait état de pression de rejets dits industriels sur l'Agout, le Thoré, le Gijou, la Vèbre et la Caunaise. Une centaine d'entreprises sont classées ICPE (aucune SEVESO) sur le territoire dont environ soixante-dix sous le régime de l'autorisation. Il s'agit essentiellement des carrières du Sidobre et des entreprises de charcuterie-salaison. Les différentes industries améliorent progressivement leurs pratiques pour limiter les rejets. Sept entreprises se sont dotées de station d'épuration industrielle à Lacaune, Viane, Roquecourbe, Brassac et Lacaze.

Les deux SDAGE classent l'ensemble du territoire en zones sensibles concernant le traitement des eaux résiduaires urbaines.

La directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) demande la définition de zones sensibles. Le code de l'Environnement (art. R211-94) précise qu'elles "comprennent les masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions notamment celles dont il est établi qu'elles sont eutrophes ou pourraient devenir eutrophes à brève échéance si des mesures ne sont pas prises, et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de

ces deux substances doivent, s'ils sont cause de ce déséquilibre, être réduits". La directive DERU fixe des objectifs de moyen : la mise en conformité des agglomérations d'assainissement.

Dans le SDAGE Rhône-Méditerranée, la carte 5B-A localisant les "milieux aquatiques fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation n'identifie pas la partie Héraultaise des Hautes Terres d'Oc comme concernée¹²³.

QUE DIT LA CHARTE DU PNRHL ?

« Pour une gestion qualitative des cours d'eau et des zones humides » & « protéger et économiser la ressource en eau »

L'armature hydrographique et plus généralement l'eau constituent un élément fondamental qui peut être intégré dans la réflexion portée sur le projet de SCOT.

L'objectif de la Charte est de mettre en œuvre la préconisation de la Directive Cadre sur l'Eau, visant à atteindre le bon état physico-chimique des eaux, à l'horizon 2015.

Les mesures de la Charte s'inscrivent dans le prolongement des Schémas Directeurs pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux qui concernent son territoire.

Ainsi, elle fixe des orientations auxquelles le SCOT devra concourir :

- Lutter contre les pollutions résiduelles liées à l'activité humaine, notamment afin de maintenir ou rétablir la qualité des eaux des cours d'eau identifiés au Plan de Parc : les cours d'eau « réservoirs biologiques » et les cours d'eau « patrimoniaux ».
- Prévenir la pollution de l'eau dans le cadre des aménagements routiers.
- Améliorer la capacité d'épuration des eaux urbaines. L'objectif est d'encourager la mise en place de dispositifs adaptés et performants en priorité pour les petites communes et les hameaux isolés.
- Poursuivre les efforts en faveur des fonctionnalités hydrauliques des rivières et des zones humides. Au travers des documents d'urbanisme et de gestion, il est nécessaire de prévenir les risques d'inondation, préserver la continuité écologique des cours d'eau « réservoirs biologiques » (Plan de Parc) et améliorer voir rétablir la continuité des cours d'eau « patrimoniaux » (Plan de Parc).
- Préserver l'Espace d'Intérêt Ecologique Sensible dont l'objet est la densité des zones humides (comme le bassin versant de l'Arn par exemple) des menaces liées à l'urbanisation périphériques, les plantations de résineux ou l'abandon des terres agricoles.

Pour les masses d'eau superficielles (MESU) dont les bassins versants concernent le territoire du SCoT, sur la base des données d'états écologique et chimique de 2009, 2013 et 2015 et des indications sur les pressions (usages) susceptibles d'impacter l'état des MESU, il ressort que les pressions significatives et récurrentes sur les masses d'eau sont celles liées :

- aux rejets ponctuels industriels (macro-polluants) qui intéressent 3 MESU : La Vèbre de sa source au lac du Laouzas (FRFR145B), Le Thoré de sa source au confluent de la Truite (incluse) (FRFR1B) et la rivière Caunaise FRFRR387.
- l'azote diffus d'origine agricole qui concerne 5 masses d'eau : Le Dadounet (FRFRR142B_1), le ruisseau de Poulobre (FRFRR390_2) Le Bagas de sa source au confluent du Poulobre (inclus, FRFR390), , la rivière Caunaise (FRFRR387_1), le ruisseau des Bardes (FRFRR142B_3)¹²⁴.

¹²³ SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021. Version présentée au comité de bassin du 20.11.2015, p 99.

¹²⁴ Observations de l'Etat lors de la consultation des personnes publiques associées sur le projet de SCoT arrêté. Courrier daté du 15 janvier 2019.

2.2.2.6- LA TRAME VERTE ET BLEUE

2.2.2.6.1- Deux documents à prendre en compte : le SRCE Midi-Pyrénées et le SRCE Languedoc-Roussillon

La loi dite « loi Grenelle II » a introduit un nouvel instrument d'aménagement du territoire régional : le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE - Article L.371-3 du code de l'environnement).

Le SRCE est élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat en association avec un comité régional « Trame verte et bleue » créé dans chaque région. Il est composé par les Départements, les représentants des groupements de communes compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme, les communes concernées, les Parcs nationaux, les Parcs naturels régionaux, les associations de protection de l'environnement agréées concernées, les organismes socioprofessionnels intéressés. En outre, le SRCE prend en compte les orientations nationales ainsi que les éléments pertinents des SDAGE en matière de Trame bleue.

Hautes Terres d'Oc est concerné par deux SRCE, celui de Midi-Pyrénées et celui de Languedoc-Roussillon.

Le SCOT Hautes Terres d'Oc doit "prendre en compte" ces deux SRCE. Cette notion de droit de "prise en compte" est le degré d'opposabilité le plus faible (après la compatibilité et la conformité). Les acteurs doivent intégrer les éléments du SRCE dans les plans et projets, mais peuvent y déroger pour un motif justifié. La prise en compte du SRCE au niveau local doit traduire les enjeux, les objectifs et la cartographie du SRCE. Ci-dessous, sont décrits les éléments méthodologiques garantissant la prise en compte du SRCE à l'échelle des SCoT dans ses différentes pièces constitutives¹²⁵.

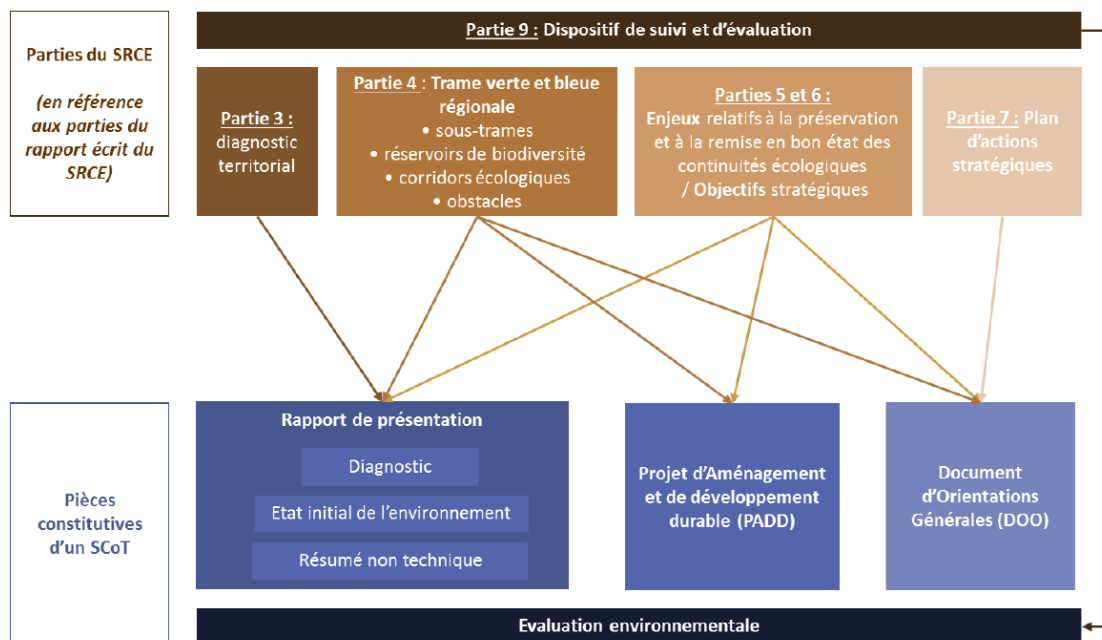


Figure 20: Articulation entre SRCE et SCoT (les flèches indiquent dans quelles pièces constitutives du SCoT, les parties du SRCE peuvent être prises en compte)

FIGURE 243 : ARTICULATION ENTRE SRCE ET SCOT. RAPPORT DU SRCE MIDI-PYRENEES

¹²⁵ Sources : Rapport du SRCE Midi-Pyrénées. Déc. 2014. Page 19 ; SRCE Midi-Pyrénées, paragraphe "10.3.1 Comment se traduit la "prise en compte" du SRCE dans un SCOT" page 408 et suivantes.

Les enjeux et objectifs régionaux sont à prendre en compte quel que soit le territoire avec une importance variable en fonction du territoire. Il s'agit de les hiérarchiser en fonction de la responsabilité du territoire pour contribuer au maintien des continuités régionales.

Pour les réservoirs de biodiversité :

- le plus généralement, la déclinaison du SRCE au niveau local ne peut pas ouvrir la possibilité de revoir le périmètre des réservoirs sous peine de remettre en cause des zonages préexistants sur lesquels reposent les réservoirs et qui emportent, indépendamment du SRCE, des contraintes de "prise en compte" (pour les ZNIEFF), de report en tant que servitude (pour les réserves naturelles, la zone cœur de Parc National) dans les documents d'urbanisme. **Ainsi, tous les réservoirs de biodiversité du SRCE doivent être identifiés dans le périmètre correspondant du SCOT [...]** Le fait de classer dans le SRCE un espace protégé, conventionné, en tant que réservoir de biodiversité, ne change pas son statut initial : sa protection n'est pas renforcée et il ne se soustrait pas non plus à la réglementation à laquelle il est soumis. **Ainsi, les réservoirs qui bénéficient déjà d'un régime de protection réglementaire (cœur de Parc National, réserves naturelles régionales et nationales, réserves biologiques intégrales et dirigées, espace soumis à arrêté de protection de biotope) doivent être cités et leur niveau de protection intégralement repris par les SCoT. Pour les réservoirs qui ne sont pas protégés de manière réglementaire (ZNIEFF de type 1, Natura 2000, sites gérés par le CEN, réservoirs biologiques du SDAGE...), le SCOT doit fixer les modalités de préservation de ces espaces dans les limites de ses compétences.**
- **les déclinaisons locales du SRCE peuvent identifier au sein des réservoirs du SRCE, et pour une sous-trame donnée, des "zones cœurs de biodiversité"** qui correspondent aux secteurs présentant les enjeux locaux les plus forts pour cette sous-trame. Les documents d'urbanisme peuvent ainsi prévoir des orientations d'aménagements différentes selon les secteurs d'un même réservoir de biodiversité et concentrer ainsi les objectifs de préservation sur les "zones cœurs de biodiversité".
- **Lorsqu'un territoire se trouve entièrement couvert par un réservoir de biodiversité, ou au contraire en dehors de tout élément de continuité**, cela ne veut pas dire pour l'un, qu'il doit y avoir mise sous cloche du territoire, ou pour l'autre qu'il n'y a pas d'enjeu de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques **mais que la déclinaison à l'échelle locale s'impose.**
- La méthodologie de définition et de complétion des réservoirs ainsi que le résultat obtenu doivent apparaître dans le rapport de présentation (l'état initial de l'environnement). Les zonages peuvent être mentionnés dans le PADD et ils doivent apparaître dans la cartographie prescriptive du DOO en complément des modalités de préservation attribuées et définies aux réservoirs de biodiversité explicitées au travers des prescriptions et recommandations du DOO.

Pour les corridors :

- il peut être nécessaire de préciser le tracé et l'emprise des corridors du SRCE, il s'agit d'une simple explication des écarts dus au changement d'échelle. Lorsque le corridor se heurte à un obstacle infranchissable et non identifié dans le SRCE, il peut être dévié et emprunter un chemin potentiel identifié à dire d'expert. Si le corridor n'est pas pertinent à dire d'expert, il s'agit d'un cas exceptionnel justifiant la non prise en compte du SRCE. Les arguments scientifiques (experts naturalistes) doivent être largement développés dans le rapport de présentation (paragraphe "Justification des choix et méthodes) pour permettre de justifier la non prise en compte du principe de connexion identifié dans le SRCE.
- Il est nécessaire d'indiquer la largeur minimale d'un corridor sur le terrain dans le SCOT. Cette largeur dépend des conditions écologiques locales.

- Les corridors doivent apparaître dans le rapport de présentation pour identifier les enjeux de connexion. On doit y voir apparaître les corridors existants et les corridors à restaurer (et par conséquent les obstacles) et les portions de corridors pour lesquels une attention particulière est nécessaire du fait de leur vulnérabilité. Ils doivent apparaître dans le PADD et le DOO. Dans ce dernier, les corridors peuvent être identifiés finement, à la parcelle et demander aux documents d'urbanisme locaux de préciser les vocations et protections adaptées au maintien de leur fonction de continuité écologique. Il peut opter pour imposer dans une prescription aux documents d'urbanisme locaux cette délimitation précise de ces corridors ainsi que les modalités de préservation associées.

Les SRCE ont été réalisés à l'échelle 1/100 000^e. A cette échelle d'1/100 000^e, certaines communes sont presque intégralement couvertes par des réservoirs de biodiversité. De même, les SRCE ne font pas de distinction entre la forêt exploitée de conifères et la forêt de feuillus.

2.2.2.6.2- Justificatif des choix et méthodes des zonages

2.2.2.6.1.2-L'utilisation de l'outil cartographique du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Les délibérations du PETR précise que : "le territoire des Hautes Terres d'Oc est entièrement situé dans le PNR du Haut Languedoc à l'exception de trois communes tarnaises. La Charte du Parc a été approuvée par les élus des communes membres des deux structures et, par la même, les enjeux et orientations qui y sont inscrits. Dans cette logique, en ce qui concerne l'établissement de la trame verte et bleue, le PETR Hautes Terres d'Oc a participé aux travaux du Parc et s'appuiera sur la cartographie produite (au 1/25000^e) afin d'élaborer la trame verte et bleue du SCOT des Hautes Terres d'Oc".

Le PNR du Haut Languedoc, dans le cadre du réseau Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC), a en effet débuté une étude sur les réseaux écologiques, dès 2008, à l'échelle 1/100 000^e. Ce travail a ensuite été décliné à l'échelle 1/25 000^e. L'*Identification et diagnostic de la Trame écologique du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc*¹²⁶ a débuté en 2011 et s'est achevée avec une phase de concertation en 2015.

L'outil cartographique du Parc a donc permis d'affiner et de traduire à une échelle plus locale d'1/25000^e les zonages des SRCE. Cet outil, a décliné huit sous-trame à partir de la cartographie de l'occupation du sol:

1°- **Les milieux boisés**, qui couvrent plus de la moitié du territoire. Ces habitats sont très bien représentés dans le Sidobre, la partie centrale du territoire (Serres et vallées du plateau des lacs), le Massif du Caroux et de l'Espinouse. Ils constituent à la fois des cœurs de biodiversité et des axes de déplacements.

Soumis à plusieurs influences climatiques, les milieux boisés sont particulièrement variés : chênaies, châtaigneraies, hêtraies et forêts de résineux (épicéa, douglas). Ces plantations sont nombreuses, notamment en altitude, et possèdent pour la plupart, un enjeu écologique (diversité d'espèces) bien plus limité que les peuplements de feuillus. Ces forêts, bien qu'artificielles, participent néanmoins aux déplacements des espèces.

De nombreuses espèces animales remarquables sont inféodées aux milieux forestiers. Parmi les plus emblématiques, on retrouve des rapaces comme l'Aigle botté, la Bondrée apivore ou encore le Circaète Jean-le-Blanc, des oiseaux cavernicoles comme le Pic noir et la Mésange nonnette, des coléoptères saproxyliques

¹²⁶ Réalisée par le cabinet d'étude *Biotope, faune, flore et environnement*.

comme la Rosalie des Alpes ou encore des chauves-souris arboricoles comme la Barbastelle d'Europe ou la Noctule de Leisler.

2°- Les pelouses et landes calcicoles sont des milieux ouverts assez peu représentés.

Sur le nord du territoire, à plus haute altitude, des formations plus atlantiques se retrouvent comme des pelouses sèches semi-naturelles (mésobromion), des pelouses d'allure steppique et des formations à buis, à Génévrier ou des fourrés à prunelliers, aubépines, ronces ou encore troènes.

La hauteur de la végétation, l'exposition, la nature du sol, l'altitude et les pratiques de gestion actuelles et passées influent également sur les cortèges d'espèces.

Ces milieux abritent une diversité faunistique exceptionnelle avec l'Hermite, l'Azuré du serpolet, la Proserpine, la Magicienne dentelée, le Léopard ocellé, la Couleuvre à échelons, le Pipit rousseline, la Fauvette passerinette ou encore la Linotte mélodieuse. Ils constituent d'importants territoires de chasse pour les rapaces et les chauves-souris. Ce sont les secteurs en mosaïque (alternance entre de vastes parcelles de pelouses de garrigues ouvertes et de landes) qui sont les plus riches et qui doivent être maintenus en priorité.

3°-Les pelouses et landes neutroclines à acidiclinales sont des milieux assez bien représentés. Ces habitats se retrouvent surtout au niveau des serres, vallée et bassin du plateau des lacs où ils sont très disséminés (plantation de résineux), sur le massif du Caroux et de l'Espinouse.

Selon le substrat, l'altitude et les influences climatiques, on peut rencontrer des faciès très variés de milieux de cette sous-trame comme les pelouses pionnières à annuelles, des landes à fougères, à bruyères ou à genêts mais aussi des pelouses montagnardes à nard ou des landes à callunes ou à genêt purgatif au-dessus de 800 m d'altitude.

C'est l'alternance entre pelouses et landes qui est la plus intéressante, en offrant des sites de repos ou de reproduction (landes) et des zones d'alimentation (pelouses). Globalement, ces milieux s'avèrent plus pauvres en termes de richesse spécifique que les milieux calcicoles.

Sur le plan faunistique, peu d'espèces sont caractéristiques mais on peut citer toutefois la présence du Busard cendré, du Busard Saint-Martin, de la Coronelle lisse et de quelques orthoptères comme le Criquet de l'Aigoual et la Decticelle des Bruyères.

4°- Les milieux prairiaux sont des habitats assez bien répartis avec toutefois des densités plus importantes au niveau des collines du plateau de Montredon, des puechs bocagers du Lacaunais mais aussi de façon importante sur la vaste entité écopaysagère des serres, vallée, bassin du plateau des lacs.

Ces milieux sont bien diversifiés : prairies de fauche, prairies pâturées, prairies avec bocage (notamment sur les monts de Lacaune et les puechs bocagers) et prairies humides.

Ils constituent des cœurs de biodiversité quand ils s'étalent sur une grande surface avec des faciès différents et la présence de haies arbustives ou arborées.

Ces habitats abritent très souvent une faune plus ordinaire que les pelouses mais accueillent néanmoins de nombreuses espèces, notamment des oiseaux (Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune, Chevêche d'Athéna et Tarier des prés) et les papillons (Damier de la Succise). Ce sont également d'importants territoires de chasse pour les rapaces et les chauves-souris.

5°- Les milieux agricoles cultivés sont assez peu représentés et se concentrent surtout sur les puechs bocagers du Lacaunais, les serres, vallée, bassin du plateau des lacs. En effet, cette sous-trame a été définie, en partie, par la présence d'espèces messicoles. Or, tout le territoire n'a pas été étudié.

Ces habitats peuvent être très variés suivant leur utilisation (céréales, fruitiers,...), le mode de gestion et la nature du sol.

Sur le plan écologique, les cultures extensives sont probablement les plus riches et particulièrement intéressantes pour la flore messicole. Les mosaïques paysagères intégrant des cultures, prairies bocagères et pelouses abritent très régulièrement de nombreuses espèces patrimoniales, essentiellement chez les oiseaux avec la Pie-grièche à tête rousse, le Bruant ortolan ou encore l'Oedicnème criard.

La concertation avec les élus (voir paragraphe suivant) a permis de rajouter des secteurs de zones agricoles sur les communes de Castelnau-de-Brassac, Le Margnès, Gijounet, Saint-Salvi-de-Carcavès, Escroux et Viane.

6°- Les milieux rupicoles sont des habitats de grand intérêt écologique que l'on retrouve essentiellement sur le Massif du Caroux et de l'Espinouse. Ces habitats se retrouvent également plus éparpillés dans les vallées encaissées.

Sur le plan de la fonctionnalité écologique, ces milieux constituent des cœurs de biodiversité ou des corridors en pas japonais, du fait de leur fragmentation naturelle.

Les principaux milieux considérés de la sous-trame sont les falaises, les grottes et les éboulis.

Concernant la faune patrimoniale et emblématique des milieux rocheux, on peut citer des rapaces comme l'Aigle de Bonelli, l'Aigle royal, le Faucon pèlerin ou encore le Grand duc d'Europe mais aussi de nombreuses chauves-souris cavernicoles comme le Murin de Capaccini, le Minoptère de Schreibers et le Rhinolophe euryale.

7°- Les milieux humides et aquatiques à eaux stagnantes sont disséminés un peu partout sur le territoire. On note toutefois une plus forte concentration de ces habitats au niveau des serres, vallée et bassin du plateau des lacs avec notamment les tourbières des Monts de Lacaune, les monts du Somail mais aussi le massif du Caroux et de l'Espinouse.

Ce sont des habitats de très fort intérêt écologique, au niveau de la fonctionnalité et de la diversité en espèces (cœurs de biodiversité), mais également très fragiles.

Cette sous-trame intègre des habitats très hétérogènes comme les ripisylves, les rives exondées, les prairies humides mais aussi les tourbières et autres milieux herbacés humides comme les mégaphorbiaies ou encore les prairies pâturées humides à jonc.

Les mares et les petits étangs sont également des habitats importants de la sous-trame, en termes de cœurs de biodiversité mais aussi de corridors en pas japonais.

L'ensemble des groupes faunistiques sont concernés par ces habitats. Les ripisylves sont des habitats de repos et de reproduction de nombreux oiseaux (Milan noir) et de mammifères (Loutre d'Europe), les milieux ouverts humides abritent de nombreuses espèces végétales et d'insectes patrimoniaux (Nacré de la Sanguisorbe, Criquet palustre) les points d'eau sont des sites de reproduction pour de nombreux amphibiens (Grenouille rousse en altitude).

8°- Les milieux aquatiques sont des habitats essentiels dans le fonctionnement des écosystèmes et de grande valeur écologique. Ils sont particulièrement bien représentés. Le territoire abrite plusieurs rivières

d'intérêt régional qui façonnent le paysage comme l'Agout, le Gijou, la Vèbre. Cette sous-trame regroupe tous les cours d'eau du territoire, des sources et ruisselets aux grandes rivières des vallées. Elle comprend aussi les prairies humides dans les zones de crue mais également les grandes retenues d'eau connectées au réseau hydrographique.

La variété des profils des cours d'eau et des conditions écologiques du parc permettent d'accueillir des cortèges faunistiques très diversifiés et particulièrement riches, notamment sur les secteurs les plus préservés.

Les cours d'eau, outre leur rôle de corridor de déplacement pour un grand nombre d'espèces animales, sont également d'importants cœurs de biodiversité pour les poissons (Barbeau méridional, Toxostome) et les invertébrés (Cordulie splendide, Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière). Ce sont également des sites d'alimentation et de refuges pour de nombreux oiseaux (Ardéidés, Limicoles), des mammifères semi-aquatiques (Loutre d'Europe) et des chauves-souris (Murin de Daubenton).

Dans cet outil cartographique, après la définition des huit sous-trames, **des cœurs de biodiversité et des zones relais** ont été identifiés pour chacune d'entre-elles.

Pour déterminer les cœurs de biodiversité, des indicateurs tels que surface, compacité, connectivité avec d'autres réservoirs,... ont été croisés avec la cartographie d'occupation du sol.

Par exemple, pour le couvert forestier qui couvre plus de la moitié du territoire, seules les forêts de feuillus à forte valeur écologique ont été retenues. En effet, trois types de forêts à "valeur écologique" différentes couvrent le territoire : des forêts de feuillus à forte valeur écologique, des forêts plantées de résineux à enjeu écologique plus limité et des forêts spontanées qui, du fait de la déprise agricole, gagnent sur les milieux ouverts qui sont, eux, à sauvegarder. Les autres critères de sélection pour définir les cœurs de biodiversité forestiers sont :

- la pente : les forêts de pente sont potentiellement moins exploitées et tendent vers l'équilibre naturel avec des boisements plus anciens et plus riches en biodiversité ; les secteurs boisés de pente supérieure à 40 % ont tous été classés en cœurs de biodiversité,
- la densité de hêtraies (sans intervention de l'Homme, la plupart des boisements seraient des Hêtraies),
- la densité de forêt ancienne,
- la surface
- la compacité.

De la même façon, **les zones-relais** qui constituent les zones potentielles de passage des corridors ont été déterminées et hiérarchisées. A l'aide d'espèces types pour chaque sous-trame, plusieurs types d'aires de dispersion ont été dessinés, en fonction des capacités de déplacement de ces espèces (faible capacité, moyenne capacité et capacité forte de dispersion). Trois espèces « cibles » ont été définies avec les caractéristiques suivantes :

	Espèces à faible capacité de dispersion		Espèces à moyenne capacité de dispersion		Espèces à forte capacité de dispersion	
	Espèces	Distance maximum	Espèces	Distance maximum	Espèces	Distance maximum
Espèces inféodées aux milieux forestiers	Espèce théorique type Campagnols genre Clethrionomysglareolus et le Loir	500 m	Espèce théorique type Ecuireuil	2000 m	Espèce théorique type Martre	10000 m

Espèces inféodées aux pelouses calcicoles et neutroclines à acidiclinales	Espèce théorique type Criquets genre Chorthippus/Euchorthippus/Arcyptera/Stenobothrus	500 m	Espèce théorique type Campagnols genre Microtus	5000 m	Espèce théorique type Hermine	15000 m
Espèces inféodées aux prairies	Espèce théorique type Orthoptères genre Metriopectera	500 m	Espèce théorique type Campagnols genre Microtus	5000 m	Espèce théorique	10000 m
Espèces inféodées aux zones humides	Espèce théorique type Odonates genre Coenagrion	1000 m	Espèce théorique type Campagnol amphibie / Crossopé / Desman	3000 m	Espèce théorique type Loutre	15000 m

FIGURE 244 : TABLEAU DES CAPACITES DE DISPERSION DES ESPACES PAR SOUS-TRAME. L'IDENTIFICATION ET DIAGNOSTIC DE LA TRAME ECOLOGIQUE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC. BIOTOPE. 2015

Puis, les perturbations touchant les composantes écologiques des sous-trames ont été analysées.

Ci-dessous, un schéma permettant d'établir la correspondance entre les sous-trames de l'outil du PNRHL et celles des SRCE :

Sous-trames du SRCE Midi-Pyrénées :	Correspondance avec les sous-trames du SRCE Languedoc-Roussillon :	Correspondance avec les sous-trames de l'outil PNRHL
- Milieux boisés de plaine - Milieux boisés d'altitude ¹⁰⁹	Milieu forestier	Milieux boisés
- Milieux ouverts et semi-ouverts de plaine - Milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude	- Milieu ouvert - Milieu semi-ouvert	- Milieux prairiaux - Pelouses et landes acidiclinales et calcicoles
	Milieux humides	Milieux humides et aquatiques à eaux stagnantes
	- Cultures pérennes - Cultures annuelles	Milieux agricoles cultivés
Milieux rocheux d'altitude		Milieux rupicoles
Cours d'eau	Cours d'eau	Milieux aquatiques

FIGURE 245 : SCHEMA DE CORRESPONDANCE ENTRE LES SOUS-TRAMES DE L'OUTIL DU PNRHL ET DES SRCE. PETR HTO.

La sous-trame "Cultures annuelles" du SRCE Languedoc-Roussillon a été intégralement prise en compte pour compléter les réservoirs de milieux cultivés sur Hautes Terres d'Oc.

¹²⁷ Le SRCE Midi-Pyrénées fait la distinction entre les milieux d'altitude (étage subalpin, alpin et montagnard) et les milieux de plaine (étage montagnard, étage collinéen et plaine) pour la sous-trame boisée et la sous-trame ouvertes et semi-ouvertes. Dans cette déclinaison des milieux en fonction de l'altitude, l'étage montagnard est utilisé comme "zone tampon" et peut être classé aussi bien dans les milieux d'altitude que dans les milieux de plaine. Ainsi, en Hautes Terres d'Oc, la plupart des forêts sont classées en "milieux boisés de plaine" car davantage caractérisée par des forêts de feuillus quand elles ne sont pas plantées. On retrouve le milieu boisé d'altitude à Nages, Lacaune, Murat-sur-Vèbre et Anglès.

La cartographie du PNR du Haut Languedoc présente une surface de cœurs de biodiversité bien supérieure à celle des réservoirs des SRCE, de 42,5 % de la surface totale du territoire contre 35 % pour les SRCE :

	TOTAL DES 2 SRCE	Outil PNR
Superficie des réservoirs sur HTO	440,5 km ²	532 km ²
Taux/superficie HTO	35 %	42,5 %

FIGURE 246 : TABLEAU COMPARATIF SUR LA SUPERFICIE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE SUR HAUTES TERRES D'OC DES 2 SRCE ET DE L'OUTIL PNRHL. PETR HTO.

Par conséquent, afin d'affiner la cartographie produite, le PETR a consulté les Chambres d'Agriculture départementales et les élus locaux dont le souhait a été de rapprocher le taux de couverture de la TVB Hautes Terres d'Oc de celui des SRCE. D'autres études ont également permis d'affiner les réservoirs.

2.2.2.6.1.3-La cartographie de la TVB Hautes Terres d'Oc : outil du Parc et concertation.

2.2.2.6.1.3.1- LA CONSULTATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DU TARN ET DE L'HERAULT.

Des réunions avec les techniciens de secteurs et thématiques de chaque Chambre d'Agriculture ont été organisées en juin 2015.

La Chambre d'Agriculture du Tarn a également rédigé une note d'enjeu à l'attention du PETR en juillet 2015. Dans cette note, la chambre d'agriculture du Tarn présente l'élevage comme l'enjeu majeur pour le maintien de la plupart des sous-trames. En effet, la trame "Prairie" correspond aux prairies permanentes, les sous-trames "pelouses calcicoles", "pelouses acidiclinales" et "forêts" correspondent aux landes et parcours et la sous-trame "milieux cultivés" correspond aux terres arables (céréales, prairies temporaires). Ainsi, **l'entretien des landes et parcours par le pâturage** est à encourager dans la mesure où les équipements pastoraux (clôtures, points d'eau...) existent d'autant plus que la déprise agricole a tendance à entraîner un abandon de ces surfaces, les agriculteurs préférant gérer des surfaces plus faciles d'accès et d'entretien. **La valorisation et la gestion des prairies naturelles et des prairies temporaires sont en outre essentielles** puisqu'elles constituent la clé de voûte des systèmes fourragers du territoire. Le maintien des prairies naturelles est nécessaire même si ponctuellement leur déplacement peut s'avérer nécessaire. Les prairies temporaires **constituent la principale ressource fourragère des exploitations.** L'utilisation des prairies comprenant des graminées en association à des légumineuses est majoritaire sur le secteur. Cette association permet le moindre recours aux engrais azotés et fournis des fourrages de meilleure qualité.

De plus, **un apport d'aliments concentrés riches en glucides apportés par les céréales est indispensable au troupeau, il est donc important que les éleveurs puissent mettre en place des cultures dans leur assolement.**

Le séchage en grange est à encourager, il est nécessaire de permettre la création des granges, préférentiellement dans le cadre collectif pour produire du fourrage non fermenté nécessaire à la production laitière. Ces équipements permettent de sécuriser la production en période pluvieuse lors des premières coupes.

La Chambre d'Agriculture du Tarn conclut que l'agriculture a un rôle positif sur les paysages et la biodiversité sur le territoire du SCOT. La trame verte et bleue constitue un outil de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers. La qualité environnementale et paysagère d'un territoire passe d'abord par

l'agriculture qui l'occupe. La Chambre d'Agriculture du Tarn rappelle l'article L371-1 du code de l'Environnement "la trame verte et la trame bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité..., tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural".

La Chambre d'Agriculture de l'Hérault a confirmé cette importance du maintien et de l'amélioration du pastoralisme pour protéger les milieux naturels, particulièrement les milieux ouverts qui sont les plus riches en biodiversité, pour préserver les paysages et prévenir des risques d'incendie. La progression de la forêt, par enrichissement ou par plantation, constitue un frein à la biodiversité.

Ainsi, les enjeux relevés par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault sont :

- le maintien d'espaces ouverts les moins fragmentés possibles
- le maintien du pâturage pour protéger les crêtes sommitales et les bassins-versants non plantés
- la préservation des landes intermédiaires qui, pour beaucoup, sont devenus des forêts ou des cultures.
- la préservation des zones humides contre le drainage ou la plantation de résineux,
- la préservation des corridors des zones humides grâce aux zones de parcours.
- le rééquilibrage des zones de pâture : certaines zones sont surpâturées et voient leur flore s'appauvrir et d'autres au contraire sont sous-exploitées et bien souvent réinvesties par les ligneux.
- la sauvegarde des terres agricoles autour de La-Salvetat-sur-Agout qui sont menacées par l'urbanisation. Il serait intéressant de créer une liaison douce entre le village et le lac.

Pour affiner les enjeux, la Chambre d'Agriculture de l'Hérault s'est référé au diagnostic OCAGER (Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural) réalisé en 2010 sur la Montagne du Haut Languedoc qui précise les dynamiques agricoles et paysagères et les enjeux écologiques du territoire.

Dans cette étude, il est indiqué que ce sont surtout les milieux ouverts qui sont susceptibles d'accueillir des espèces à forte valeur patrimoniale. Comme déjà vu, sur le territoire, il s'agit des zones humides (les tourbières à Narthécium, sources d'eaux douces à Bryophytes, radeaux à Menyanthes trifolia et Potentilla palustris, prairies à Jonc rude, pelouses humides à Nard...), des pelouses (pelouses à Agrostis festuca, communautés annuelles sur sols superficiels,) et des landes intermédiaires. Une soixantaine d'espèces d'intérêt patrimoniale dont certaines sont intimement liées à l'activité agricole (Centaurea cyanus, Juncus tenuis, Agrostemma githago, Rhinanthus alectorolophus...) sont présentes. D'autres sont installées du fait de l'altitude mais la majorité sont liées aux milieux humides et ouverts.

2.2.2.6.1.3.2- LA CONCERTATION AVEC LES ELUS DU PETR HAUTES TERRES D'OC

Des réunions par communautés de communes ont été organisées. Chaque maire a été invité.

Le champs des possibles pour le choix des réservoirs et corridors de biodiversité étant très large, à partir de la cartographie élaborée par le Parc Naturel Régional, il a été proposé à chacune des 38 communes de localiser :

- les réservoirs de biodiversité majeurs, les sites les plus intéressants d'un point de vue paysager ou naturaliste.

34 réservoirs prioritaires ont été identifiés par les communes. Il s'agit pour plus de la moitié de milieux boisés. Des milieux humides et de prairies ont également été recensés. Seules 2 zones de pelouse ont été localisées.

- les zones litigieuses en matière de sous-trames identifiées par l'outil du Parc.

Grâce aux élus, souvent agriculteurs ou ayant consulté des agriculteurs, des réservoirs de terres agricoles supplémentaires ont pu être identifiés sur les communes de Castelnau-de-Brassac, Le Margnès, Gijounet, Saint-Salvi-de-Carcavès, Escroux et Viane.

- les projets avérés et potentiels (projets touristiques, agricoles, économiques, urbains, infrastructures routières, énergies renouvelables).

Les communes ont localisé 305 projets dont 122 relèvent de la thématique agricole. Ces projets agricoles se concentrent au nord et à l'est du territoire. Certaines communes en ont positionné dans chaque hameau comprenant une ferme ce qui grossit considérablement leur nombre (Saint-Pierre-de-Trivisy, Barre, Nages, Lacaune, Moulin-Mage, Saint-Salvi-de-Carcavès). Même si tous ces projets ne se réaliseront pas, cela montre la place importante que représente le maintien de l'agriculture pour les élus dans ce territoire rural de montagne.

75 projets d'urbanisme ont été localisés. 5 communes ont des projets de lotissement (Fraïsse-sur-Agout, La-Salvetat-sur-Agout, Saint-Salvy-de-la-Balme, Vabre, Roquecourbe), celui qui apparaît à Murat-sur-Vèbre est déjà réalisé. Des créations ou extensions de zones urbaines sont envisagées à Roquecourbe, Murat-sur-Vèbre, Saint-Jean-de-Vals et Lacrouzette. 6 stations d'épuration sont prévues ainsi que des projets d'extension de maisons et de constructions neuves. Beaucoup de ces projets se situent à l'ouest mais des projets existent également dans des communes plus rurales ou touristiques comme Saint-Salvi-de-Carcavès, Viane, Vabre, Le Margnès, Murat-sur-Vèbre ou La-Salvetat-sur-Agout.

Pour la cinquantaine de projets touristiques, il s'agit de parcours sportifs, de chemins de randonnée, de jardin d'altitude, golf à La-Salvetat-sur-Agout, d'aménagement de piste de ski de fond/raquette à Lacaune, d'agrandissement de campings, de projets sur les bases de loisirs existantes, d'un restaurant à Nages.

Pour les projets économiques (42 projets), il s'agit essentiellement de développer des activités existantes ou d'agrandir des zones d'activités. Des créations d'activité sont également citées avec par exemple le projet de distillerie de whisky à Fraïsse-sur-Agout, de mine à Castelnau-de-Brassac ou de multiservices à Ferrières.

Les 12 projets en énergies renouvelables sont des projets éoliens (2 permis de construire déjà déposés à Lacaze et Lacaune), un projet de microcentrale hydroélectrique sur la commune du Bez et un projet de méthanisation sur la commune de Murat-sur-Vèbre.

Pour les infrastructures, il s'agit d'améliorer les voies existantes par la création de rond-point ou la suppression de virages. Une nouvelle voie de desserte est également envisagée à Roquecourbe pour permettre la jonction entre le chemin des Cabanes et le chemin du Tiradou-Rue du Docteur Puech sans avoir à emprunter la route principale.

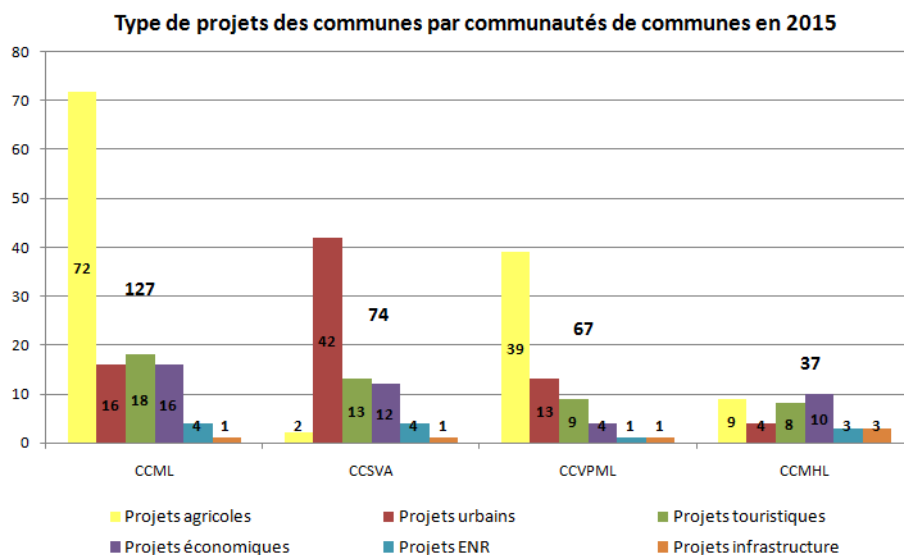
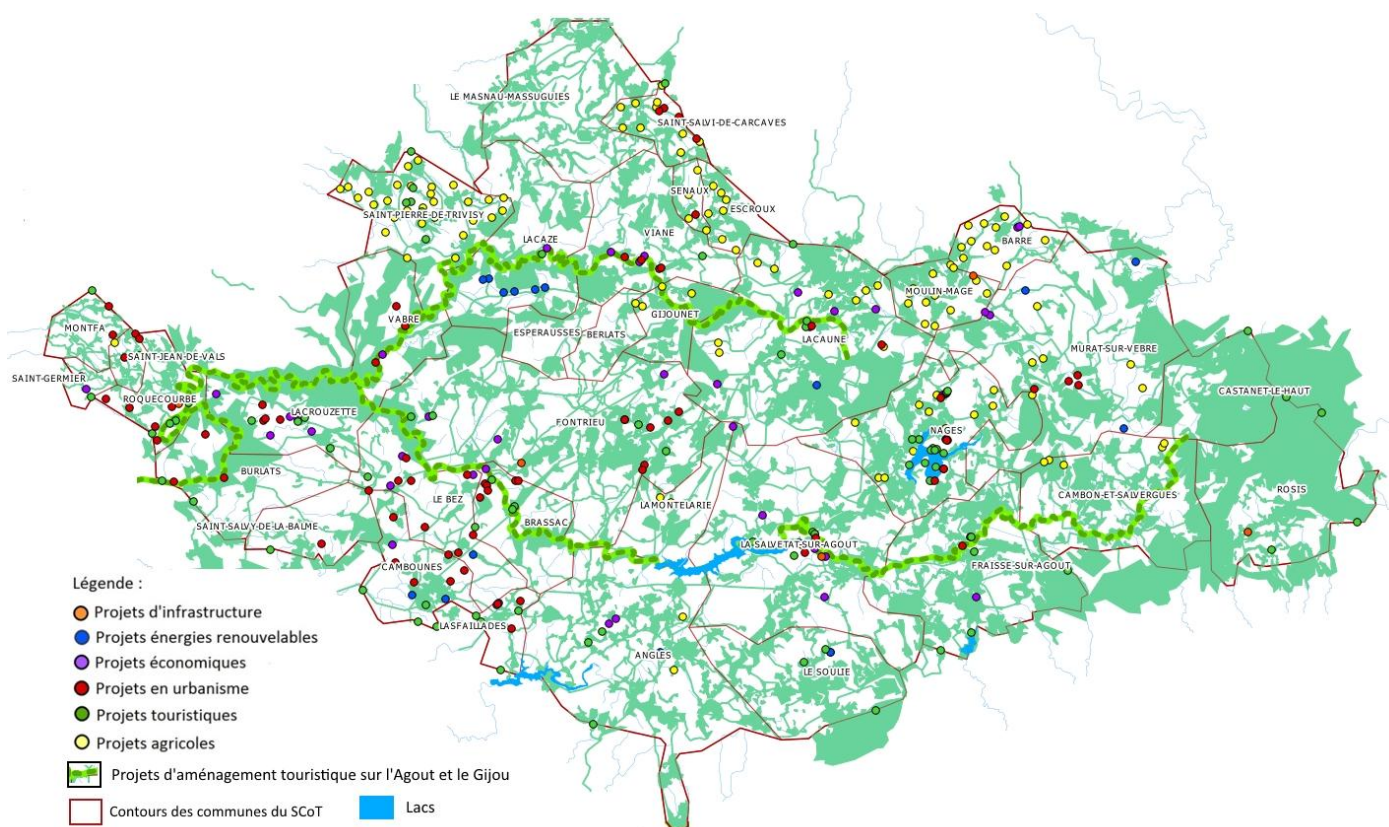


FIGURE 247 : TYPE DE PROJETS DES COMMUNES PAR COMMUNAUTES DE COMMUNES EN 2015. PETR HTO



CARTE 248 : TRAME VERTE ET PROJETS IDENTIFIES PAR LES ELUS. PETR HTO

2.2.2.6.1.4-Trame Verte du PETR Hautes Terres d'Oc et zonages des SRCE.

Ainsi, la cartographie de la TVB Hautes Terres d'Oc est donc issue de la superposition et de la prise en compte des éléments suivants :

- Les zonages des SRCE Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.
- Les coeurs de biodiversité et zones-relais par sous-trame de l'outil du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc vérifiés selon les indications des élus par photographie aérienne,
- des différents zonages d'inventaires, conventionnels, règlementaires ou par maîtrise foncière et de leurs enjeux
- des sites identifiés comme à fort enjeu dans l'étude Ocager et l'étude sur la biodiversité réalisées respectivement en 2005 et 2010 sur la Montagne du Haut Languedoc
- les sites milieux secs identifiés par l'étude CREN Midi-Pyrénées-LPO du Tarn-Chambre d'agriculture du Tarn-ADES des Monts de Lacaune.
- Les sites remarquables en terme de biodiversité ou de paysage identifiés par les maires du territoire
- Les projets recensés par les maires du territoire
- des zones urbaines ou à urbaniser des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux existants sur le territoire.
- les zones du Plan du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour le Sidobre
- la carte forestière de l'IGN.

LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE EN HAUTES TERRES D'OC

Les communes de Le Margnès, Nages, Castanet-le-Haut et Rosis sont entièrement couvertes par des réservoirs du SRCE Midi-Pyrénées. Le zonage du SRCE de Midi-Pyrénées couvre effectivement le territoire héraultais de la CC. Montagne du Haut Languedoc qui est également concernée par le SRCE du Languedoc-Roussillon. Or, les deux SRCE ne définissent pas les mêmes zonages.

Grâce à la cartographie du Parc Naturel Régional, il a été décliné des réservoirs de biodiversité à l'échelle locale plus précis conformément aux indications du SRCE Midi-Pyrénées : "**Lorsqu'un territoire se trouve entièrement couvert par un réservoir de biodiversité** [...] cela ne veut pas dire [...] qu'il doit y avoir mise sous cloche du territoire [...] **mais que la déclinaison à l'échelle locale s'impose.**

Ces réservoirs ont été précisés conformément aux enjeux mentionnés dans le SRCE Midi-Pyrénées et à ceux des zonages règlementaires ou d'inventaire de ces deux zones du Margnès et de Nages :

- Préserver les zones humides en particuliers pour la commune du Margnès (Natura 2000 et ZNIEFF des tourbières du Margnès)
- ZNIEFF "Bois, landes, pelouses et zones humides des environs du Lac du Laouzas" : les Hêtraies, les pelouses d'altitude, les milieux rocheux (du Montalet notamment), les landes et les tourbières et bas-marais acides constituent les habitats de nombreuses espèces intéressantes de cette zone.

De même, les réservoirs correspondant aux sites Natura 2000 des vallées du Gijou et de l'Agout et de l'Arn ont pu être affinés grâce à l'outil cartographique du PNR et aux enjeux identifiés dans les deux DOCOB du site (dont celui de la rivière Agout a été approuvé en juin 2015). Le long de l'Agout, les ripisylves (saulaies arborescentes à Saule blanc, Aulnaies-frénaies), rivières et les milieux secs constituent les habitats à enjeu exceptionnel à fort. Les prairies et forêts de feuillus de l'étage collinéen représentent des enjeux modérés à

faibles. En vallée du Gijou, les milieux agropastoraux secs (pelouse, landes) et humides (prairies et bocage), les milieux rocheux, les milieux aquatiques et les hêtraies ont également été répertoriés comme habitats à enjeu.

Ce sont essentiellement les forêts plantées de résineux qui ont été exclues du zonage de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc grâce à l'outil du Parc. La concertation avec les Chambres consulaires et avec les élus a permis de corriger des erreurs d'occupation du sol comme par exemple des coupes rases de résineux qui étaient identifiées comme milieux secs. Le tableau ci-dessous montre que la superficie des coeurs de biodiversité de la trame verte Hautes Terres d'Oc est proche de celle des SRCE.

	TOTAL DES 2 SRCE	Outil PNR	Réservoirs de biodiversité HTO
Superficie des réservoirs sur HTO	440,5 km ²	532 km ²	415,56 km ²
Taux/superficie HTO	35 %	42,5 %	33 %

Superficies des réservoirs de biodiversité par milieu :

Unité : ha	SURFACE RESERVOIRS
PRAIRIES	5 742,90
PELOUSES	6 559,15
MILIEUX ROCHEUX	869,36
MILIEUX HUMIDES	4 900,28
MILIEUX BOISES	21 934,54
MILIEUX AGRICOLES	2 183,58
TOTAL RESERVOIRS	42 189,82

LES COEURS DE BIODIVERSITE EN HAUTES TERRES D'OC

Des coeurs de biodiversité ont également été définis à l'échelle 1/25 000^e au sein des réservoirs. Il s'agit des réservoirs de biodiversité les plus riches où les espèces inféodées peuvent exercer l'ensemble de leur cycle de vie et qui sont indispensables à la dispersion des espèces.

L'outil du PNR du Haut Languedoc a été utilisé pour définir ces coeurs de biodiversité.

Explications des indicateurs de l'outil trame écologique du Parc :

Les indicateurs de l'outil trame écologique du Parc

Selon l'occupation des sols du PNR au 1/25000^e, des sous-trames ont été définies.

Des niveaux de contribution ont été affectés aux "milieux" pour les classer en réservoirs de biodiversité (=coeurs de biodiversité) ou zones relais.

*A ces indicateurs d'occupation des sols, **d'autres indicateurs** ont été ajoutés pour définir les réservoirs de biodiversité pour chaque sous-trame (voir tableaux ci-dessous par sous-trame) :*

- **prairie : surface, connectivité, surface/compacité,**
- **pelouses et landes : densité, surface, surface/compacité, hétérogénéité,**
- **milieux agricoles cultivés ; densité de plante messicoles, densité de cultures bocagères, densité de réseau de chemins**
- **milieux boisés : pente, densité de hêtraies, densité de forêts anciennes, chênaies, surface, surface/compacité.**

Chaque indicateur a été classé par intervalles selon l'échelle de Jenks.

Le PZN = Potentiel de Zone Nodales, synthétise ces différents indicateurs. Lui aussi a été classé par intervalle :

- *prairie : de 1 à 10, zones-relais de 1 à 4 et coeurs de biodiversité entre 5 et 10*
- *pelouses et landes : de 1 à 10, zones-relais de 1 à 2 et coeurs de biodiversité entre 3 et 10*
- *milieux agricoles cultivés : de 1 à 10, zones-relais de 1 à 6 et coeurs de biodiversité entre 7 et 10*
- *milieux boisés : de 1 à 10, zones-relais de 1 à 4 et coeurs de biodiversité entre 5 et 10.*

- milieux humides : tous les marais intérieurs et zones humides associées, les rixes exondées, les tourbières, les ripisylve ou autre forêt rivulaire, les prairies humides classés en cœurs de biodiversité
- milieux rocheux : tampon de 25 m de rayon sur l'axe des parois en cœurs de biodiversité, roches nues et/ou végétation clairsemée classées en cœurs de biodiversité lorsqu'elles contiennent ou sont à proximité (20 m maximum) d'une grotte/cavité.

Ce PZN a été utilisé par le PETR pour définir les cœurs de biodiversité. Après examen de quelques réservoirs de la trame verte et bleue Hautes Terres d'Oc, pour chaque sous-trame, les réservoirs avec les PZN suivants ont été définis comme des cœurs de biodiversité :

- milieu de prairie : supérieur ou égal à 5
- milieu cultivé : pour deux raisons, aucun cœur de biodiversité n'a été défini dans le milieu cultivé :
 - o les milieux cultivés et les milieux de prairie sont des milieux agricoles interchangeables d'une année sur l'autre selon l'usage qu'en font les agriculteurs
 - o les terres agricoles sont identifiées dans un zonage spécifique dans les documents d'urbanisme infra.
- milieu de pelouse et lande acidophile ou calcicole : supérieur ou égale à 4
- milieu boisé : égal à 10
- milieu humide : toutes les zones humides sauf projet identifié
- milieu rocheux : tous.

Les milieux de prairies, de culture et de pelouse ont été regroupés au sein de la sous-trame milieux ouverts.

Ainsi, la superficie par sous-trame des cœurs de biodiversité est la suivante:

Unité : ha	SURFACE CŒURS
PRAIRIES	4 380,88
PELOUSES	5 097,04
MILIEUX ROCHEUX	253,89
MILIEUX HUMIDES	4 545,84
MILIEUX BOISES	13 046,66
MILIEUX CULTIVES BOCAGERS	246,20
TOTAL CŒURS	27 570,51

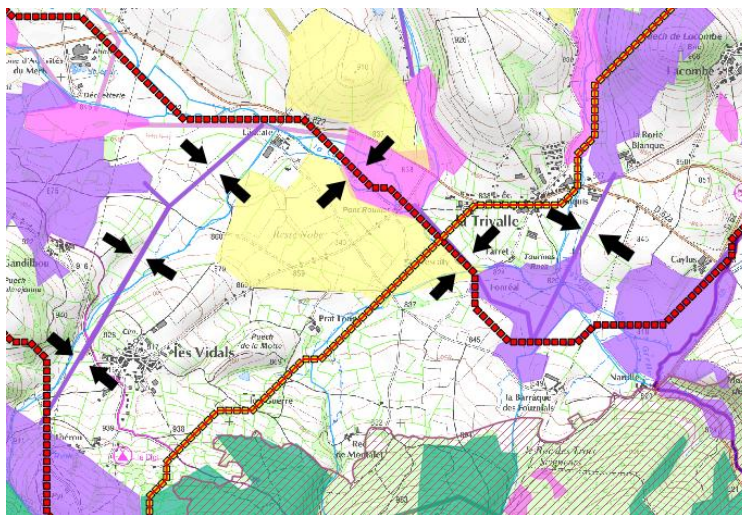
Soit 22 % de la superficie des Hautes Terres d'Oc.

LES CORRIDORS DE BIODIVERSITE EN HAUTES TERRES D'OC

La quasi totalité des corridors des SRCE ont été repris. Le changement d'échelle a permis d'en préciser certains par de légères modifications. Quelques corridors du SRCE ont été intégrés dans des cœurs de biodiversité de Hautes Terres d'Oc alors que d'autres n'ont pas été pris en compte car ils ne semblaient pas relier deux réservoirs (Sud Saint-Salvy-de-la-Balme).

Les 4 corridors ci-dessous ont été plus particulièrement précisés :

- à Lacaune-La Trivalle/Moulin-Mage : un corridor SRCE de milieu ouvert d'altitude a été précisé, il passe plus au sud du hameau de La Trivalle (corridor SRCE Id_corr :C00000991, Id_loc : COMO0836).

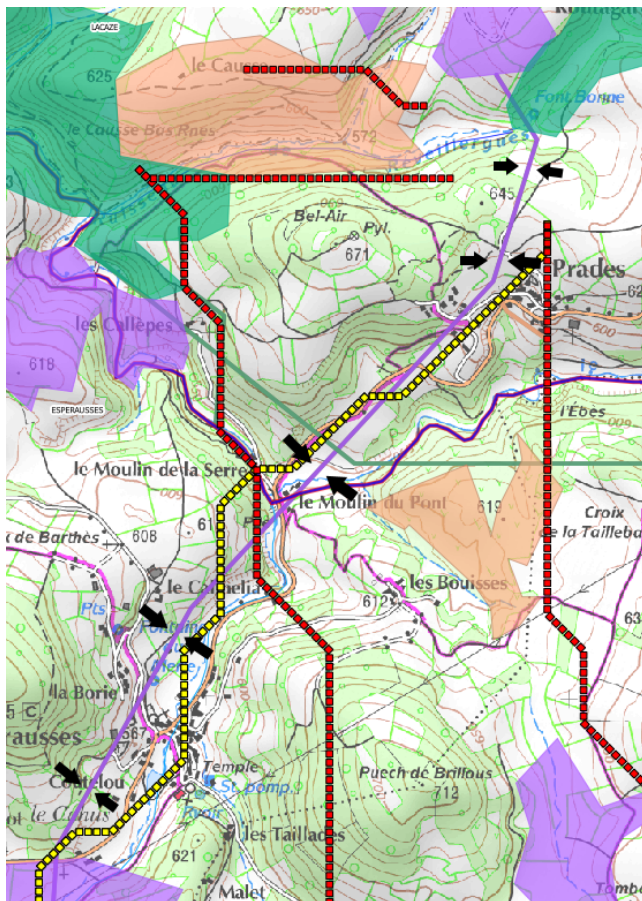


Cartographie expliquant la précision du corridor du SRCE traversant le hameau de la Trivalle (Moulin-Mage) dans la Trame Verte Hautes Terres d'Oc

- Légende :
- Corridor milieu ouvert du SRCE précisé par la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Autres corridors du SRCE qui n'ont pas fait l'objet de modification majeure
 - Corridors de milieu ouvert de type prairie de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Corridors de milieu ouvert de type milieu humide de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Réservoirs milieu ouvert de type prairie de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Réservoirs milieu ouvert de type milieu humide de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Réservoirs milieu ouvert de type milieu agricole de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Réservoirs forestiers de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Réservoir du SRCE Midi-Pyrénées
- Fléchage du corridor Nord-Sud et des réservoirs de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc permettant de préciser le corridor Nord-Sud du SRCE Midi-Pyrénées.

CARTE 249 : PRECISION DU CORRIDOR SRCE A LACAUNE LA TRIVALL-MOULIN-MAGE

- à Espérausses : le corridor SRCE de milieu ouvert de plaine passe plus à l'ouest du bourg (corridor SRCE Id_corr : C000001109, Id_loc : COMO0108)

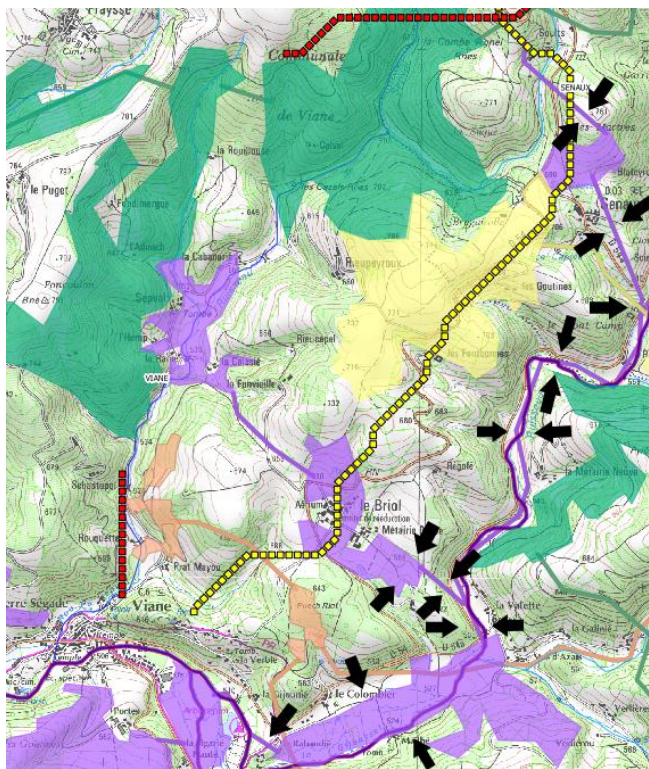


Cartographie expliquant la précision du corridor du SRCE traversant le village d'Espérausses et le hameau de Prades dans la Trame Verte Hautes Terres d'Oc

- Légende :
- Corridor milieu ouvert du SRCE précisé par la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Autres corridors du SRCE qui n'ont pas fait l'objet de modification majeure
 - Corridors de milieu ouvert de type prairie de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Corridors de milieu ouvert de type milieu humide de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Réservoirs milieu ouvert de type prairie de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Réservoirs milieu ouvert de type milieu humide de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Réservoirs milieu ouvert de type milieu agricole de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Réservoirs forestiers de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Réservoirs milieu ouvert de type pelouse de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
 - Réservoir du SRCE Midi-Pyrénées
- Fléchage du corridor Nord-Sud et des réservoirs de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc permettant de préciser le corridor Nord-Sud du SRCE Midi-Pyrénées.

CARTE 250 : PRECISION DU CORRIDOR SRCE A ESPERAUSSES

- à Viane : le corridor SRCE de milieu ouvert de plaine a été déplacé plus à l'est le long du ruisseau de Giroussel (corridor SRCE Id_corr : C000001550, Id_loc : COMO0549)



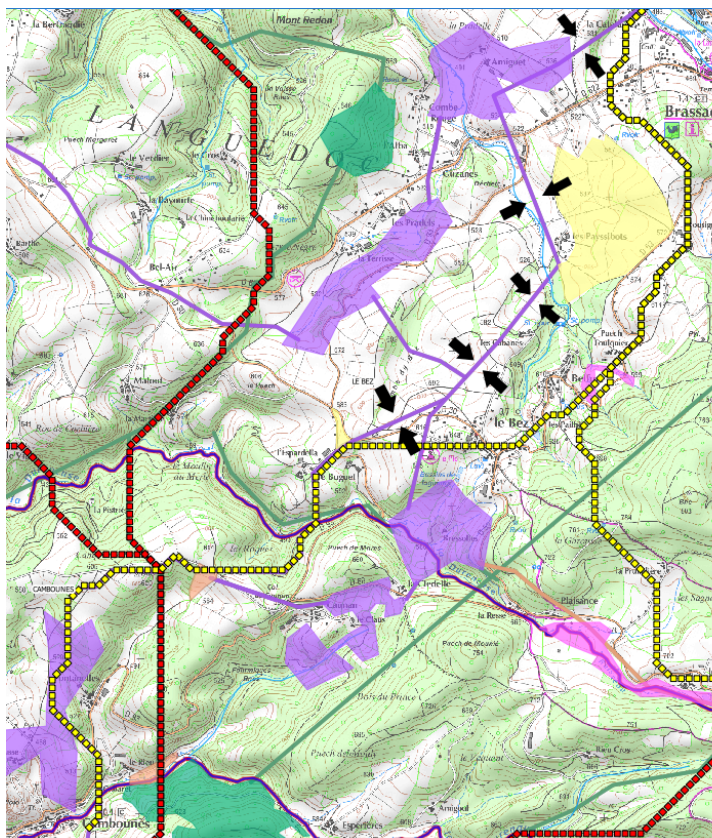
Cartographie expliquant la précision apportée au corridor du SRCE traversant le hameau du Briol et débouchant sur le village de Viane

Légende :

- Corridor milieu ouvert du SRCE précisé par la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Autres corridors du SRCE qui n'ont pas fait l'objet de modification majeure
- Corridors de milieu ouvert de type prairie de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Corridors de milieu ouvert de type milieu humide de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs milieu ouvert de type prairie de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs milieu ouvert de type milieu humide de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs milieu ouvert de type milieu agricole de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs forestiers de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs milieu ouvert de type pelouse de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoir du SRCE Midi-Pyrénées
- Fléchage du corridor Nord-Sud et des réservoirs de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc permettant de préciser le corridor Nord-Sud du SRCE Midi-Pyrénées.

CARTE 251 : PRECISION DU CORRIDOR SRCE A VIANE

- à Cambounès et à Brassac : le corridor qui relie des réservoirs de milieux ouverts d'altitude entre Cambounès et Brassac traversaient de nombreux hameaux dont Le Bez (identifié comme obstacle par le SRCE), Crouzigues et plusieurs fois la RD 53 alors que d'autres possibilités ont été identifiées (corridor SRCE id_corr C000001109 - id_loc COMO0108). Celle sélectionnée fait passer le corridor plus à l'ouest sur des zones de prairies.



Cartographie expliquant la précision apportée au corridor du SRCE traversant le hameau de Belfort et le village du Bez

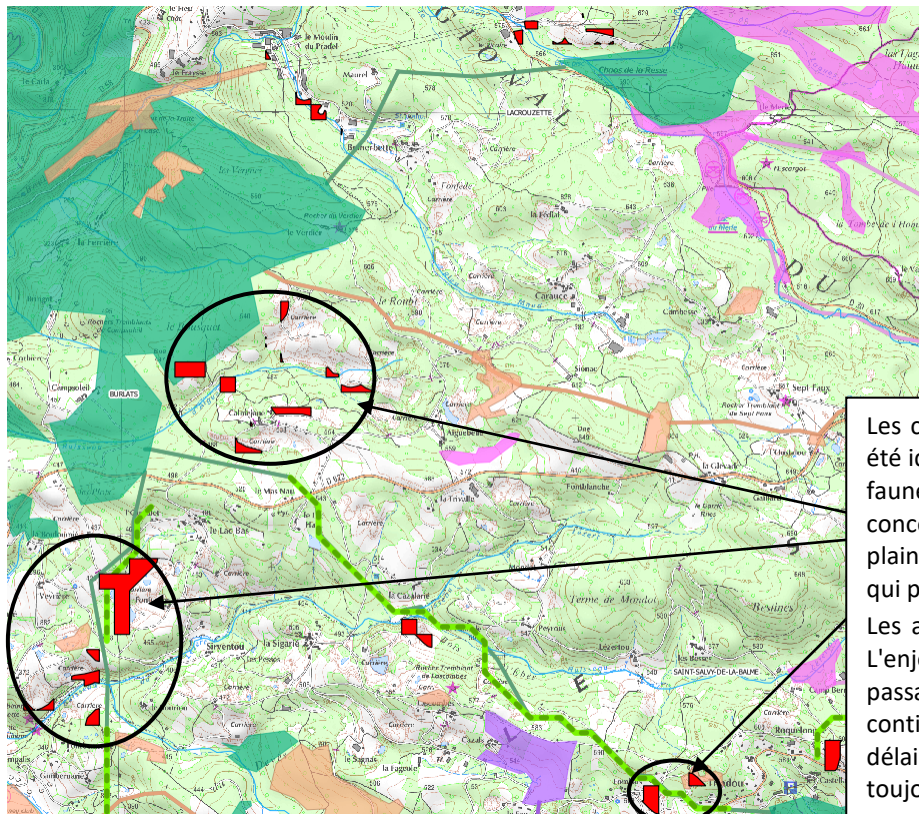
Légende :

- Corridor milieu ouvert du SRCE précisé par la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Autres corridors du SRCE qui n'ont pas fait l'objet de modification majeure
- Corridors de milieu ouvert de type prairie de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Corridors de milieu ouvert de type milieu humide de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs milieu ouvert de type prairie de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs milieu ouvert de type milieu humide de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs milieu ouvert de type milieu agricole de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs forestiers de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs milieu ouvert de type pelouse de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoir du SRCE Midi-Pyrénées
- Fléchage du corridor Nord-Sud et des réservoirs de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc permettant de préciser le corridor Nord-Sud du SRCE Midi-Pyrénées.

CARTE 252 : PRECISION DU CORRIDOR SRCE A CAMBOUNES-BRASSAC

LES OBSTACLES A LA BIODIVERSITE

LES CARRIERES DU SIDOBRE



Les carrières du Sidobre identifiées comme obstacles du SRCE Midi-Pyrénées

Légende :

- Corridors de milieu ouvert de type prairie de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Corridors de milieu ouvert de type milieu humide de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Corridors de milieu ouvert de type pelouse de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Corridors forestiers de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs milieu ouvert de type prairie de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs milieu ouvert de type milieu humide de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs milieu ouvert de type milieu agricole de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Réservoirs forestiers de la Trame Verte Hautes Terres d'Oc
- Corridors identifiés par le SRCE Midi-Pyrénées
- Obstacles identifiés par le SRCE Midi-Pyrénées

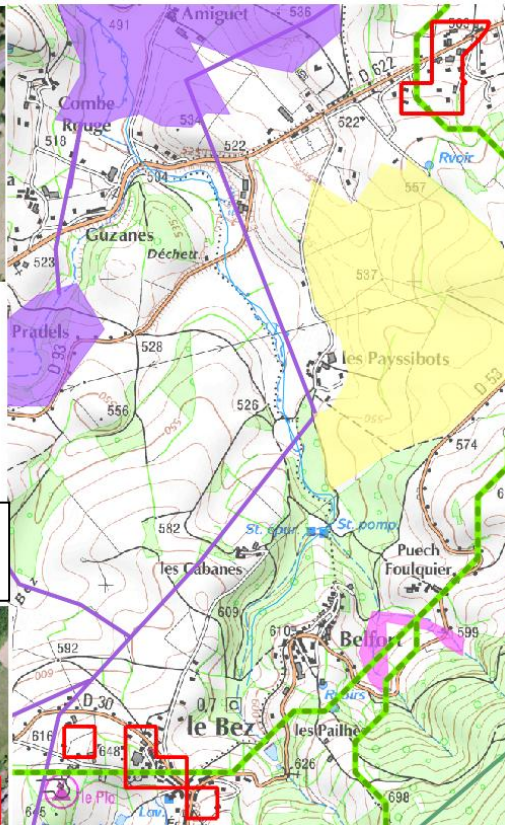
Les carrières d'exploitation du granit dans le Sidobre ont été identifiées comme des obstacles au déplacement de la faune dans le SRCE Midi-Pyrénées. Les corridors du SRCE concernent des espèces inféodées aux milieux boisés de plaine. Or, les carrières sont entourées d'espaces boisés qui permettent le passage de la faune par ailleurs. Les ardoisières à Lacaze ont également été identifiées. L'enjeu est de conserver des espaces de transition et de passage à l'intérieur des carrières pour la faune et de continuer à veiller à la réhabilitation des secteurs délaissés par l'exploitation (mais la réhabilitation n'est pas toujours utile, laisser le temps faire et parfois préférable).

CARTE 253 : PRISE EN COMPTE DES OBSTACLES LIES AUX CARRIERES DANS LE SRCE

L'URBANISATION

Brassac - Le Bez

Brassac : garage automobile le long de la RD622 : il s'agit d'une petite zone très artificialisée mais qui est entourée de zone végétalisée



- Corridor SRCE Milieu ouvert de plaine
- Obstacles SRCE

Bourg du Bez : habitat resserré le long de la voie



Lacaze



Bourg de Lacaze ci-dessus : habitat resserré dans un relief difficile : vallée encaissée et falaise.

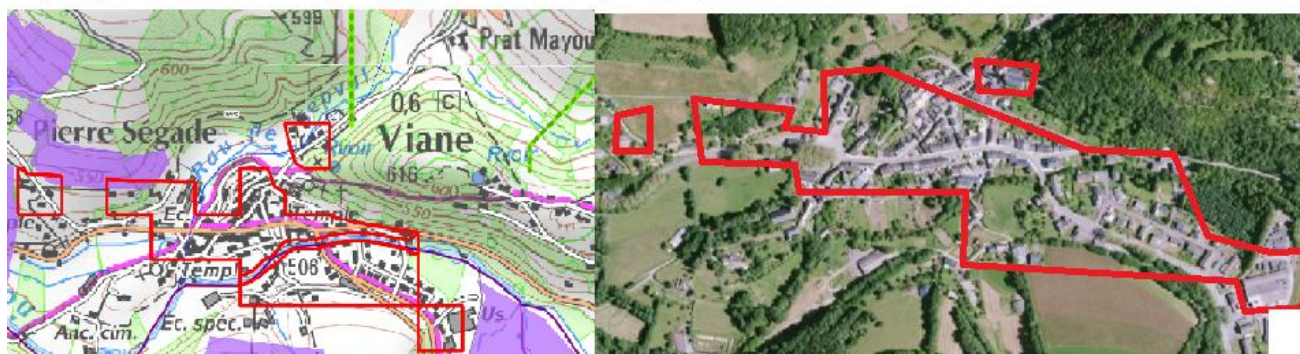
CARTE 254 : PRISE EN COMPTE DES OBSTACLES LIES A L'URBANISATION DANS LE SRCE - BRASSAC

Bourgs de Vabre et de Viane ci-dessous : habitat resserré dans un relief difficile : vallée assez encaissée et falaise.



CARTE 255 : PRISE EN COMPTE DES OBSTACLES LIES A L'URBANISATION DANS LE SRCE - VABRE

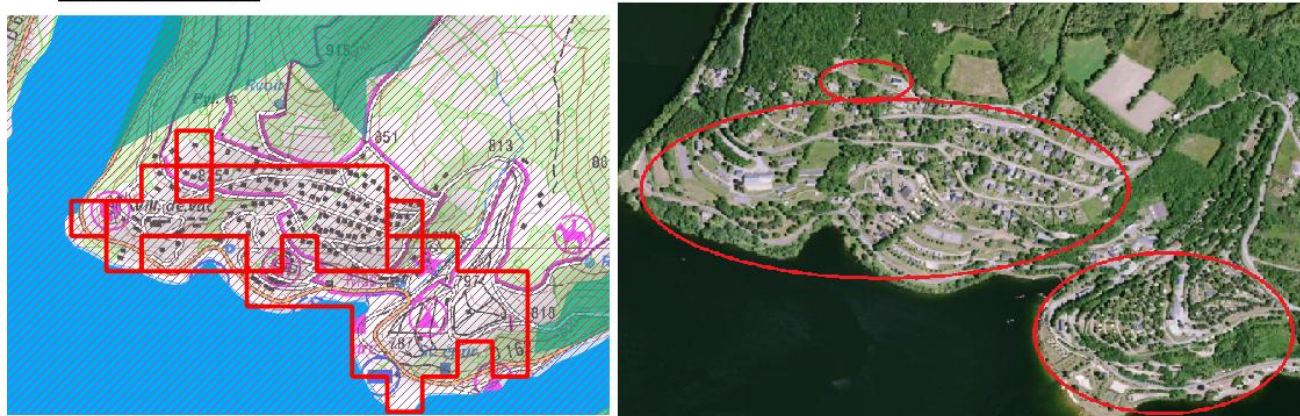
Viane Corridors boisé de plaine (N), corridor ouvert de plaine (NE) du SRCE



CARTE 256 : PRISE EN COMPTE DES OBSTACLES LIES A L'URBANISATION DANS LE SRCE - VIANE

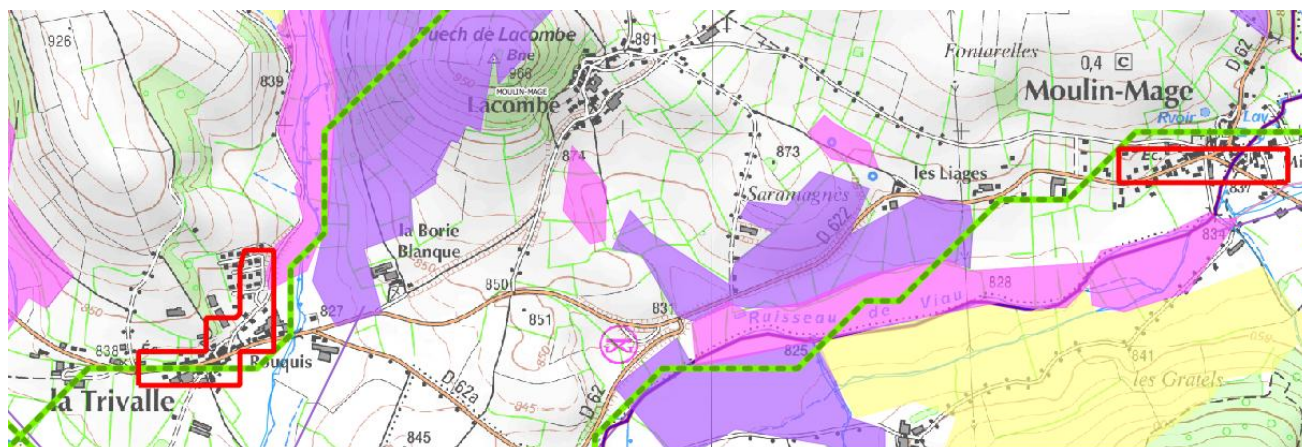
Nages-Rieumontagné ci-dessous : habitat resserré et secteur assez vaste artificialisé en bordure de lac. Des espaces végétalisés ont été conservés, l'enjeu est de les maintenir.

Nages - Rieumontagné



CARTE 257 : PRISE EN COMPTE DES OBSTACLES LIES A L'URBANISATION DANS LE SRCE - NAGES-RIEUMONTAGNE

La Trivalle et Moulin-Mage : habitat resserré en milieu ouvert bocager qui permet les déplacements de la faune.



Milieu ouvert d'altitude

Milieu ouvert de plaine

Hameau de la Trivalle et bourg de Moulin-Mage



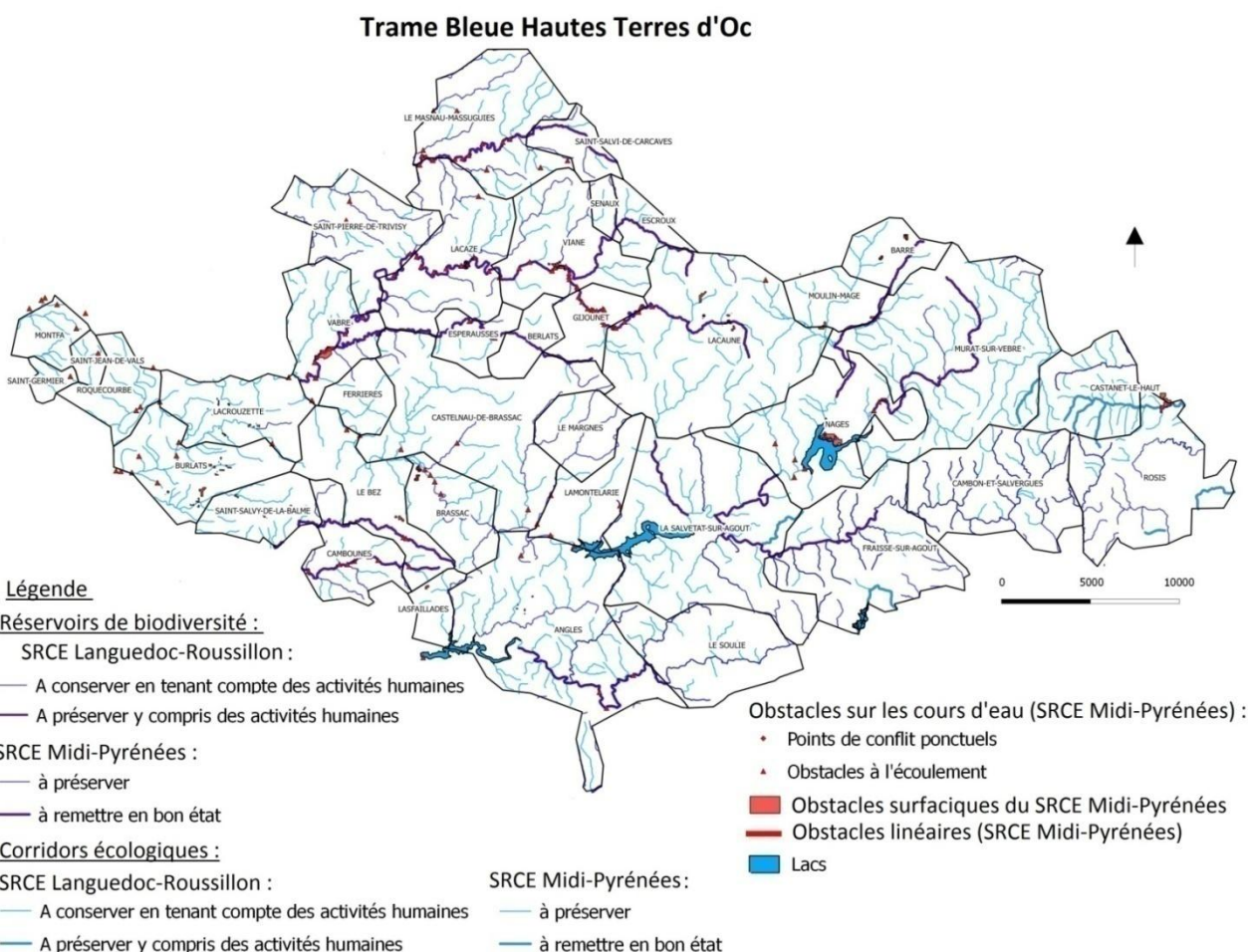
CARTE 258 : PRISE EN COMPTE DES OBSTACLES LIES A L'URBANISATION DANS LE SRCE - LA TRIVALLE/MOULIN-MAGE

D'autres secteurs d'urbanisation ont été repérés comme pouvant faire obstacle au passage de la faune : le hameau de Condomines à Nages, le hameau de Gos à Barre, le bourg de Barre, les vallées de la Mare et du Bouissou entre Plaisance et Andabre à Rosis.

En raison des vastes espaces caractérisant Hautes Terres d'Oc, aucun obstacle majeur n'a été retenu pour la Trame Verte. L'enjeu est de préserver ces espaces et de conserver ou de créer des zones végétalisées permettant le passage de la faune dans les secteurs les plus urbanisés d'habitat resserré et de zones d'activités.

2.2.2.6.1.5 - La trame Bleue

Les corridors et réservoirs de cours d'eau (Trame Bleue) des SRCE¹²⁸ ont été repris dans leur intégralité pour réaliser la Trame Bleue Hautes Terres d'Oc.



CARTE 259 : LA TRAME BLEUE EN HAUTES TERRES D'OC

Les réservoirs et corridors du SRCE Midi-Pyrénées sont à **préserver** sauf **10 cours d'eau qui sont des réservoirs à remettre en bon état** : **Le Gijou et ses affluents, Le Dadou, La Durencuse, La Durenque, L'Arn à partir du lac des Saints Peyres, La Vèbre en amont du Lac du Laouzas, Le Viau en amont de Nages (Moulin de Terral) et Le Thoré.**

L'Agout, le Gijou et ses affluents, le Dadou, l'Arn et la Vèbre en amont du Lac du Laouzas sont concernés par des problèmes d'hydromorphologie. Le Viau, le Dadou, l'Agout et l'Arn, situés en zone de vigilance élevage (et tête de bassin versant pour l'Agout), sont concernés par des pollutions aux phosphores, aux phosphates ou par des pollutions diffuses ; cependant des améliorations des captages AEP sur Fontrieu-Castelnaud-de-Brassac notamment, la construction de station d'épuration à Moulin-Mage et Nages et la mise en place du SPANC sur ces zones ont permis de diminuer ces pollutions. En outre, la présence de phosphores et de matières azotées peut être en partie naturelle car liée à la forte présence de forêt. La présence de Cadmium a été relevée sur La Durenque et la Durencuse ; cette pollution serait liée à d'anciennes mines situées à Montroc et Paulinet (Saint-Jean-de-Jeanne) et aux carrières du Sidobre.

¹²⁸ Les SRCE prennent en compte et ont la possibilité de compléter les SDAGE, Schémas directeurs Aménagement et de Gestion des Eaux (2 SDAGE sur Hautes Terres d'Oc : SDAGE Adour Garonne et SDAGE Rhône-Méditerranée)

Dans le SRCE Languedoc-Roussillon, aucun cours d'eau n'est à restaurer mais une nuance entre « préserver » et « conserver » est précisée :

- **"A préserver" signifie à protéger de toute modification, y compris des activités humaines. Le Vernobre, La Vèbre et L'Agout sont concernés en tant que réservoirs ; la Mare et ses affluents le Fontaillet et le Pas de la Lauze (Castanet-le-Haut), les ruisseaux de Cas (La-Salvetat-sur-Agout), Bureau (Fraïsse-sur-Agout), Nissoulière (Castanet-le-Haut/Murat-sur-Vèbre), Pertus (Rosis) et le Bitoulet (Rosis) constituent des corridors à préserver.**
- "A conserver " signifie "à protéger en prenant en compte les activités humaines". Tous les autres cours d'eau identifiés comme corridors ou réservoirs sont concernés.

L'Agout est, selon les portions, considéré soit comme un réservoir soit comme un corridor :

- réservoir à préserver y compris des activités humaines dans l'Hérault jusqu'à sa confluence avec la Vèbre
- corridor à conserver en prenant en compte les activités humaines de sa confluence avec la Vèbre jusqu'au lac de la Raviège
- corridor ou réservoir à préserver dans le Tarn jusqu'à Castres
- Réservoir à remettre en bon état à Castres à partir de sa confluence avec la Durenque.

2.2.2.6.2 - Des enjeux locaux conformes aux enjeux régionaux

Ce que dit le SRCE Languedoc-Roussillon

La méthodologie employée par le SRCE Languedoc-Roussillon s'appuie sur l'occupation du sol par unité paysagère. Des enjeux sont définis par grand ensemble paysager. Hautes Terres d'Oc est regroupé avec l'unité paysagère "Montagne Noire".

→ **Les enjeux du SRCE Languedoc-Roussillon :**

- ✓ Enjeu 1 : Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques
- ✓ Enjeu 2 : Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement
- ✓ Enjeu 3 : Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques
- ✓ Enjeu 4 : Des pratiques agricoles et forestières favorables au bon fonctionnement écologique

Avec comme objectifs notamment : développer un réseau de forêts avec des îlots de sénescence et des forêts anciennes, reconquérir les tourbières, les ripisylves et les mares forestières, restaurer les milieux ouverts, mettre en œuvre des zonages ambitieux dans les documents d'urbanisme pour la préservation des terres agricoles et forestières dans la TVB, soutenir l'émergence et la mise en œuvre de plans de gestion sur les espaces forestiers de la TVB

- ✓ Enjeu 5 : La continuité écologique des cours d'eau et des milieux humides

Avec comme objectifs notamment : protéger les frayères, préserver la continuité écologique latérale et longitudinale des cours d'eau et des zones humides, maintenir ou adapter des pratiques agricoles favorables aux zones humides.

L'Enjeu 6 sur les littoraux ne concerne pas Hautes Terres d'Oc

Pour chaque enjeu, sont déclinés des objectifs en termes d'approfondissement des connaissances et/ou de sensibilisation, de gestion et préservation, de restauration des continuités écologiques.

→ **Ce que dit le SRCE Languedoc-Roussillon concernant l'unité paysagère de la Montagne Noire :**

- ✓ **Une importance écologique plutôt élevée (sauf pour les secteurs urbanisés et cultivés : la Salvetat-sur-Agout pour Hautes Terres d'Oc) expliquée par :**
 - de nombreux cours d'eau sillonnant l'ensemble du territoire qui apparaît comme un "château d'eau" marquant la ligne de partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique avec : le site Natura 2000 de la vallée de l'Arn et ses espèces associées incluses dans la liste rouge mondiale de l'UICN (Lamproie de Planer, Barbeau truité, Bouvière, Loutre d'Europe, Barbastelle d'Europe), le site inscrit des gorges d'Héric, la ZNIEFF de type 1 du lac du saut de Vézoles.
 - les hauts plateaux de l'Espinouse et du Somail et la vallée de l'Agout riches en "sagnes" : mares ,prairies humides, tourbières, bois humides avec de nombreuses espèces protégées : Léopard vivipare, Rossolie à feuilles rondes, Laïche lisse.
 - les secteurs de plus haute altitude recouverts d'une mosaïque d'habitats diversifiés : massifs forestiers, landes et pelouses sèches, crêtes et zones humides. Ils abritent des espèces d'intérêt comme les Mouflons de Corse, la Rosalie des Alpes, l'*Armeria malinvaudii* (SIC "Le Caroux et l'Espinouse), la Pie-Grièche écorcheur, le Pic Noir (ZPS "Montagne de l'Espinouse et du Caroux"), le Minioptère de Schreibers et le Grand Murin (ZSC "Crêtes du Mont Marcou et des Monts de Mare").

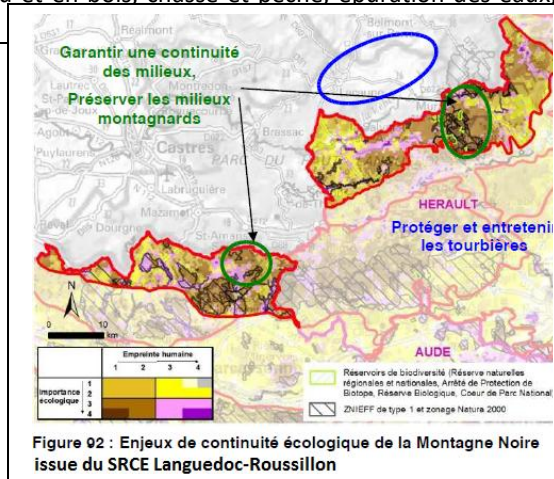
Ce que dit le SRCE Languedoc-Roussillon concernant l'unité paysagère de la Montagne Noire - suite et fin

✓ **Pressions - menaces**

Pressions	Menaces
<p>Pour la trame boisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation, tourisme • Populations de cervidés (sur certaines territoires) • Certaines pratiques : plantations monospécifiques • Isolation et/ou fragmentation des massifs par des infrastructures de transport • Enjeux de continuité potentiels : Montagne Noire et Cévennes, Massif des Corbières et Montagne Noire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la Trame boisée : <ul style="list-style-type: none"> • Risque d'incendie, morcellement parcellaire, • Difficulté de cohérence dans les modes de gestion et d'exploitation • Changement climatique : modification de la répartition des essences forestière - Pour les sagnes : <ul style="list-style-type: none"> • Fermeture du paysage via la colonisation par les ligneux principalement des résineux issus des exploitations sylvicoles voisines • Homogénéisation des espèces végétales. • Drainage et transformation en terres arables. - Pour les milieux de plus haute altitude recouverts d'une mosaïque d'habitats : abandon des activités traditionnelles de pâturage, les services écosystémiques présents dépendant du bon fonctionnement des milieux naturels (agriculture, pâturage, cueillette, loisirs de nature, approvisionnement en eau et en bois, chasse et pêche, épuration des eaux, qualité paysagères...)

✓ **Les enjeux précisés pour l'unité paysagère "Montagne Noire" sont :**

- Préserver les continuités de milieux et les enjeux spécifiques des zones montagnardes dans deux secteurs à forte importance écologiques localisés sur la carte ci-après : au nord, l'Espinouse et le plateau du Caroux qui sont séparés des crêtes du Mont Cabane par la D922 ; au Sud, le secteur du Pic de Nore, du mont Simel et du Roc de l'aigle qui ne concerne pas Hautes Terres d'Oc.
- Maintenir les espaces ouverts au niveau des plateaux grâce aux pratiques agropastorales pour préserver les milieux naturels de pelouses, landes, milieu humides et espèces associées (chiroptères, oiseaux) ainsi que les paysages emblématiques (crêtes, tourbières, mosaïques d'habitats).
- Mise en cohérence des activités agricoles, sylvicoles et pastorales, l'agro-sylvo-pastoralisme contribuant au maintien de milieux divers et de qualité, supports de la TVB.
- Développer l'éolien en évitant les pressions sur les milieux et les espèces (avifaune, chiroptères). Enjeu de gestion des gîtes à chiroptères.
- Protéger les tourbières, en particuliers celles à proximité des zones bâties (tourbière de la Moutouse près de La Salvetat-sur-Agout) pour éviter leur drainage et leur reconversion en terres arables. D'une manière générale, les zones humides de ce territoire nécessitent gestion et protection.
- Préserver le lac de la Raviège en gérant la fréquentation touristique



Il est également précisé que La Montagne Noire constitue un espace de moyenne montagne où les milieux humides peuvent former des continuités en pas japonais pour certaines espèces (notamment les amphibiens).

Ce que dit le SRCE Midi-Pyrénées

Il est précisé que la politique TVB vise à contribuer à la préservation de la biodiversité dans son ensemble la facette "remarquable"¹²² et la facette "ordinaire" de la biodiversité. C'est toutefois l'utilisation des zonages règlementaires, de labellisation ou de connaissances déjà existants qui a permis d'identifier les réservoirs de biodiversité et une approche éco-paysagère.

- ✓ **9 enjeux et 9 objectifs régionaux** sont identifiés, certains s'appliquent à l'ensemble de la région, les autres sont sectorisés. **Hautes Terres d'Oc fait partie de l'ensemble paysager n°4 dénommé "Massifs de l'Est"** qui comprend les Monts de Lacaune et le Sidobre, les Cévennes, le Lézérou, le Nord Aveyron, du pied de la Montagne Noire à ses sommets. Cet ensemble est concerné par 6 objectifs et 5 enjeux.¹²²

¹²⁹ Le patrimoine naturel considéré comme "remarquable" est présent :

- dans les zones inventoriées : ZNIEFF, ZICO
- dans les zones protégées ou conventionnées : RNN ou RNR, site Natura 2000 -SIC ou ZSC-, cœur des Parcs Nationaux, APPB, RBI et RBD, cours d'eau classés, RNCFS, sites du CELRL, Parcs Naturels Régionaux.

Ce que dit le SRCE Midi-Pyrénées(suite)

Les objectifs stratégiques du SRCE étant définis à partir des enjeux, le tableau suivant permet également de visualiser rapidement, pour chaque objectif, les enjeux auxquels il répond.

	Objectifs stratégiques		Enjeux	Ensembles paysagers																	
	N°	Intitulé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10								
Objectifs régionaux	I	Préserver les réservoirs de biodiversité	1- La conservation des réservoirs de biodiversité 8- Les nécessaires déplacements des espèces au sein des Pyrénées particulièrement entravés dans les vallées																		
	II	Préserver les ZH, milieux de la TVB menacés et difficiles à protéger	2- Le besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau	concernent l'ensemble de la région																	
	III	Préserver et remettre en bon état les continuités latérales des cours d'eau																			
	IV	Préserver les continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques																			
	V	Remettre en bon état les continuités longitudinales des cours d'eau prioritaires de la liste 2, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques	3- La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau																		
Objectifs spatialisés	VI	Remettre en bon état les corridors écologiques dans la plaine et les vallées	5- L'amélioration des déplacements des espèces de la plaine : le bassin de vie toulousain et ses alentours																		
			7- Le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations																		
			8- Les nécessaires déplacements des espèces au sein des Pyrénées particulièrement entravés dans les vallées																		
IX	Préserver les zones refuges d'altitude pour permettre aux espèces de s'adapter au changement climatique	9- Le rôle refuge de l'altitude pour les espèces dans le contexte du changement climatique																			

- Objectif n°1 : Préserver les réservoirs de biodiversité : enjeu de maintien de la qualité et de la gestion.
- Objectif n°2 : Préserver les zones humides
- Objectif n°3 : Préserver et remettre en bon état les continuités latérales des cours d'eau. Il s'agit de maintenir des relations entre les zones humides, les cours d'eau et les milieux associés (prairies humides, zones humides rivulaires, boisements alluviaux, ripisylves...). "**Montagne Noire et Monts de Lacaune**" constitue l'une des sept zones de Midi-Pyrénées identifiées comme présentant une "importante densité de tourbières d'altitude".
- Objectif n°4 : Préserver les continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1 pour assurer la libre circulation des espèces biologiques (il n'y a pas de cours d'eau classé dans la liste 2 en Hautes Terres d'Oc).
- Objectif n°7 : Remettre en bon état les corridors écologiques dans les plaines et les vallées avec l'enjeu pour notre territoire du " besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations". Il s'agit de permettre le déplacement des populations présentes dans les milieux boisés de plaine (vallée de l'Ariège et de la Garonne, l'arc de la haute terrasse de la Garonne et la zone la plus à l'est entre la Montagne noire et les Pyrénées) et une partie des milieux ouverts/semi ouverts de plaine (le Lauragais) pour assurer les échanges d'individus et donc de gènes (d'oiseaux - Mésange noire et huppée-, Martre, Campagnol terrestre, Crossope de Miller... en forêt, pinson des arbres... en milieux ouverts/semi ouverts de faible altitude, mésange nonette, hermine... en lisière) entre le **Massif Central et les Pyrénées**. Ces continuités entre Massif Central et Pyrénées permettent également d'assurer le lien entre régions limitrophes : l'Aquitaine par la vallée de la Garonne, le Languedoc-Roussillon par le Lauragais et la Montagne Noire, l'Auvergne par l'Aubrac.
- Objectifs n°9 : Préserver les zones refuges d'altitude pour permettre aux espèces de s'adapter au changement climatique. **Les massifs des Monts de Lacaune et de la Montagne noire, relativement peu élevés en altitude mais présentant de par leur exposition et leur substrat des caractéristiques écologiques que l'on peut qualifier synthétiquement de "fraiches" contiennent des réservoirs de biodiversité communs aux sous-trames des milieux boisés de plaine et d'altitude ; c'est notamment le cas des bois de Cambous, de Mélou, de Gipou, et de la vallée du Dourdou pour les Monts de Lacaune, des vallées de Durfort et de la forêt du Pas de Sant pour la Montagne noire. Les milieux ouverts sont moins présents.**

¹³⁰ Les autres enjeux du SRCE Midi-Pyrénées : Enjeu n°4 : le maintien des déplacements des espèces de la plaine : du piémont pyrénéen à l'Armagnac (Hautes Terres d'Oc pas concerné). Enjeu n°5 : l'amélioration des déplacements des espèces de plaine : le bassin de vie toulousain et ses alentours. Enjeu n°6 : le maintien des continuités écologiques au sein des Causses. Enjeu n°8 : Les nécessaires déplacements des espèces au sein des Pyrénées particulièrement entravés dans les vallées.

Ce que dit le SRCE Midi-Pyrénées - suite et fin

✓ **Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM)**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour les milieux humides et continuités latérales des cours d'eau (enjeu n°2) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • forte valeur patrimoniale des espèces et des habitats des zones humides • grands cours d'eau structurants • services rendus par les zones humides • interface entre trame verte et trame bleue - <u>Pour le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations (enjeu n°7) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • élément de biodiversité en partie communs entre Pyrénées et Massif Central (habitats, espèces) • état "écologiquement" préservé des deux massifs • réservoirs de biodiversité nombreux et de surface importante au niveau du piémont et du massif pyrénéen et des zones les plus à l'est d'altitude du Massif Central - <u>Pour le rôle de refuge de l'altitude pour les espèces dans le contexte du changement climatique (enjeu n°9) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • gradient d'altitude • réservoirs de biodiversité (interfaces entre les sous-trames de plaine et d'altitude) nombreux et de surface importante au niveau du piémont et du massif pyrénéen, et du Massif central • endémisme d'espèces des Pyrénées • présence de vieilles forêts d'altitude • outils de gestion forestière 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour les milieux humides et continuités latérales des cours d'eau (enjeu n°2):</u> <ul style="list-style-type: none"> • hétérogénéité des données au niveau régional • obstacles à la continuité • extraction de matériaux (abaissement de la nappe phréatique) • artificialisation des berges • absence/dégradation des ripisylves dans certaines zones • ennoiment des zones humides par les retenues • mauvaise perception des zones humides - <u>Pour le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations (enjeu n°7) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • réservoirs de biodiversité peu nombreux (relativement) et de surface plus restreinte au niveau des Monts de Lacaune et de la Montagne Noire • fragmentation (urbanisation, infrastructure) et mitage de l'espace en plaine • urbanisation et pollution lumineuse associée le long de la Garonne • massifs forestiers de plaine sous forme relictuelle • absence/dégradation des ripisylves dans certaines zones de plaine • activités touristiques de proximité dans les espaces périurbains et les grands massifs forestiers de plaine - <u>Pour le rôle de refuge de l'altitude pour les espèces dans le contexte du changement climatique (enjeu n°9) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • réservoirs de biodiversité relativement peu nombreux et de surface plus restreinte au niveau des Monts de Lacaune et de la Montagne Noire • fragmentation (urbanisation, infrastructures) de l'espace pyrénéens dans les vallées • fragmentation (urbanisation, infrastructures) de l'espace au pied du Massif central et au pied de la Montagne noire.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour les milieux humides et continuités latérales des cours d'eau (enjeu n°2) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • réflexion sur l'usage/partage de l'eau • démarche en cours d'acquisition/complément des connaissances sur les zones humides • réglementation existante • documents de planification (SDAGE) • réhabilitation des zones d'extraction de granulats • liens avec les régions limitrophes. - <u>Pour le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations (enjeu n°7) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • multifonctionnalité de la forêt • outils de gestion de la forêt • actions/aides en faveur des haies et d'une agriculture favorable à la biodiversité • bonne couverture en documents d'urbanisme • liens avec les régions limitrophes. - <u>Pour le rôle de refuge de l'altitude pour les espèces dans le contexte du changement climatique (enjeu n°9) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • multifonctionnalité de la forêt • structuration des estives • Parcs naturels régionaux existants ou en projet - espaces protégés et gérés au sein des massifs 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour les milieux humides et continuités latérales des cours d'eau (enjeu n°2):</u> <ul style="list-style-type: none"> • uniformisation des pratiques agricoles sur (ou aux abords) de certaines zones humides/déprise agricole sur (ou aux abords) d'autres • poursuite de l'artificialisation des sols • boisement des zones humides • changement climatique global • enrichissement des tourbières • extraction de matériaux (abaissement de la nappe phréatique) • remblaiement, assèchement • espèces invasives et envahissantes - <u>Pour le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations (enjeu n°7) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • uniformisation des pratiques agricoles • poursuite de l'artificialisation des sols • projets d'infrastructures linéaires • projets éoliens au pied du Massif Central situés sur les couloirs de migration • défrichement - <u>Pour le rôle de refuge de l'altitude pour les espèces dans le contexte du changement climatique (enjeu n°9) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • changement climatique global • uniformisation des pratiques agricoles en piémont pyrénéens, au pied du Massif central et de la Montagne noire ainsi que sur certaines estives (déprise sur d'autres estives) • activités et aménagements touristiques de la haute chaîne pyrénéenne • fermeture des milieux en montagne

Les enjeux proposés par Hautes Terres d'Oc sont issus de la réglementation (régime forestier, loi sur l'eau et les milieux aquatiques, loi Montagne) et des zonages réglementaires (sites classés ou inscrits, Arrêtés Préfectoraux de Protection de biotope, réserves biologiques domaniales, réserve nationale de chasse et de faune sauvage, Espaces Naturels Sensibles), conventionnels (Natura 2000, PNR du Haut Languedoc) ou d'inventaires (ZNIEFF, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, ZICO, Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux).

[Les menaces répertoriées dans les fiches techniques des zonages réglementaires, conventionnels ou d'inventaires et dans les études consultées sont : fermeture des milieux par abandon des pratiques pastorales et progression naturelle de la forêt (embroussaillage), par plantation de résineux dans les landes, tourbières et milieux humides, drainage des tourbières et milieux humides, captage des eaux de surface, pollution de l'eau, modification de berges, menaces des ouvrages hydrauliques sur la continuité longitudinale des cours d'eau, mise en culture des milieux ouverts, surpâturage des mégaphorbiaies¹³¹, surfréquentation des véhicules motorisés, surfréquentation touristique sur certains secteurs (Gorges d'Héric, sommet du Montalet...), dérangement d'espèces liés à la fréquentation humaine, destruction des composantes naturelles du paysages (haies, talus, bosquet, vergers, murets, ripisylves pour l'agrandissement des parcelles), utilisation trop importante des produits chimiques (exploitation forestière, agriculture), mauvaise gestion des lisiers.].

Le tableau ci-dessous montre l'adéquation des enjeux de Hautes Terres d'Oc avec ceux des SRCE.

SRCE Midi-Pyrénées	SRCE Languedoc Roussillon	Hautes Terres d'Oc
Enjeu n°1 : conservation des réservoirs de biodiversité (maintien de la qualité et gestion)	Enjeu 1 : Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques Enjeu 2 : Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement Enjeu 3 : Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques	Identification et préservation des réservoirs par milieux : préservation des milieux ouverts (humides, prairiaux, secs, cultivés), des milieux boisés (forêts de feuillus de pente, de ripisylve) tout en luttant contre la fermeture des milieux
	Enjeu 4 : Des pratiques agricoles et forestières favorables au bon fonctionnement écologique	Dans PADD
Enjeu n°2 : besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau Enjeu n°3 : nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau. Assurer le déplacement des espèces et le maintien de leurs lieux de vie	Enjeu 5 : La continuité écologique des cours d'eau et des milieux humides Avec comme objectifs notamment : protéger les frayères, préserver la continuité écologique latérale et longitudinale des cours d'eau et des zones humides	- Sélection de toutes les zones humides comme réservoirs - Sélection des prairies attenantes aux zones humides en réservoirs - Sélection des ripisylves en réservoirs - Sélection de tous les cours d'eau comme Trame Bleue et précision des enjeux dans le PADD/SDAGE.
Enjeu n°7 : le besoin des flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations.	Pour l'Espinouse et le Caroux : - Maintenir les espaces ouverts au niveau des plateaux pour préserver les milieux naturels de pelouses, landes, milieux humides et espèces associées (chiroptères, oiseaux) ainsi que les paysages emblématiques (crêtes, tourbières, mosaïques d'habitats) grâce aux pratiques agropastorales. - Préserver les continuités de milieux et les enjeux spécifiques des zones montagnardes	- Reprise et précision des corridors des SRCE - Réservoirs de milieux ouverts de pelouse précisés - Autant de réservoirs de milieux ouverts que de milieu boisé
Enjeu n°9 : le rôle refuge de l'altitude pour les espèces [dont les aires de répartition se situent actuellement plus bas] dans le contexte du changement climatique.		- Reprise et précision des réservoirs de milieu d'altitude du SRCE Midi-Pyrénées (Nages, Gijounet, Lacaune, Murat-sur-Vèbre, Barre, Le Margnès, Anglès)

*Pour chaque enjeu, sont déclinés des objectifs en termes d'approfondissement des connaissances et/ou de sensibilisation, de gestion et préservation, de restauration des continuités écologiques. L'Enjeu 6 du SRCE LR sur les littoraux ne concerne pas Hautes Terres d'Oc.

FIGURE 260 : CORRESPONDANCE DES ENJEUX DES HAUTES TERRES D'OC AVEC CEUX DU SRCE

Les enjeux par milieu

¹³¹ Stade de transition entre la zone humide et la forêt (roseaux et hautes plantes herbacées vivaces)

Les enjeux par milieu proposés sont :

✓ **MILIEUX HUMIDES - TRAME BLEUE**

La préservation des zones humides et des milieux aquatiques : cours d'eau, sources, tourbières, ripisylves, prairies naturelles, prairies de fauche avec :

- Lutter contre la fermeture naturelle ou par plantation des milieux humides
- Lutter contre le drainage des milieux humides
- Préserver les mégaphorbiaies montagnardes et riveraines
- Maintenir la qualité des cours d'eau
- Préserver quantitativement et qualitativement la ressource en eau
- Préserver les corridors des zones humides grâce aux zones de parcours.

✓ **MILIEUX SECS - MILIEUX ROCHEUX**

La préservation des milieux secs et plus particulièrement les milieux d'altitude : milieux rocheux, pelouse (dont pelouses sommitales), landes en particulier des crêtes sommitales avec :

- Préserver les milieux secs de l'embroussaillage grâce aux pratiques agropastorales
- Préserver les milieux secs de la plantation de résineux ou de la mise en culture.

✓ **MILIEUX BOISES**

La préservation des forêts de feuillus : ripisylves, lisières forestières humides, feuillus de pente et/ou anciens, hêtraies et hêtraies reliques, chênaies vertes âgées avec ifs arborescents, châtaigneraies cévenoles, certaines forêts mixtes avec présence de rapaces protégés et forêts domaniales à fonction récréative avec.

- S'assurer du développement de peuplement de feuillus diversifiés et âgés
- Préserver les forêts de feuillus du remplacement par des conifères exotiques
- Augmenter la valeur biologique des peuplements forestiers.

✓ **MILIEUX CULTIVES-PRAIRIES TEMPORAIRES**

La Préservation des terres agricoles : terres labourables, prairies, pelouses et landes d'estives et des dynamiques agricoles avec :

- Préserver les habitats liés au pastoralisme (prairies, pelouses et landes) pour assurer un bon équilibre biologique des écosystèmes
- Préserver les prairies : en fond de vallée, de coteaux
- Préserver la trame bocagère et les paysages de clairières.

ENJEUX TRANSVERSAUX POUR LA PRESERVATION DES MILIEUX :

- Maintenir les milieux ouverts grâce au pastoralisme en évitant le surpâturage et en ouvrant des espaces colonisés par les ligneux
- Assurer la continuité écologique des différents milieux
- Restaurer, entretenir, gérer les formations arborées et autres éléments structurants du paysage (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, murets...)
- Encourager des pratiques agricoles et forestières favorables au bon fonctionnement écologique
- Avoir une gestion agri-écologique des milieux naturels : renforcer du rôle de l'agriculture dans la gestion des milieux et des paysages en s'appuyant sur une orientation qualitative (bonnes pratiques environnementales -réduction des intrants, gestion rigoureuse des épandages de lisiers-, et préservation des milieux et des paysages)

- Préserver les interactions entre activités humaines et habitats naturels : menaces liées à la pollution de l'eau, à la modification des berges, aux ouvrages hydrauliques énergétiques ou industriels, à la plantation de résineux.
- Allier la fréquentation touristique avec le respect des paysages et des milieux
- Maîtrise la fréquentation des véhicules motorisés
- Préserver et maîtriser le mouflon
- Maîtriser les espèces invasives.

SYNTHESE - ENVISAGER LE PATRIMOINE NATUREL EN TANT QUE RESSOURCE - GERER LES PRESSIONS

La forêt occupe plus de 60 % du territoire dont 60 % des arbres sont des feuillus et 40 % des résineux. Environ la moitié de la forêt est exploitée. La forêt a tendance à gagner du terrain par fermeture des milieux dans les secteurs où la déprise agricole est la plus prégnante.

Si la présence des forêts fait de la Montagne un territoire de production de bois, l'agriculture est essentielle à son équilibre. En effet, elle permet de maintenir le tissu social et contribue pour beaucoup à l'entretien des paysages.

Elle sert l'armature du territoire et participe aux grands équilibres à tenir pour l'avenir sur le plan tant social, économique tant qu'environnemental.

Le territoire est un véritable château d'eau comprenant de nombreuses sources, beaucoup de cours d'eau et quatre lacs. L'eau est une ressource économique, énergétique et touristique. La préservation de la ressource est essentielle d'autant que le territoire abrite de nombreux ouvrages de prélèvements pour l'alimentation en eau potable et que certains cours d'eau sont répertoriés comme des réserves écologiques. Même si le territoire est situé en zone de vigilance élevage, peu de pression est exercée sur la ressource. L'état chimique et écologique de l'eau est globalement bon en témoigne la richesse piscicole des cours d'eau.

Dans le même temps, plus de la moitié du territoire, dont quasiment la totalité de la CC. Montagne du Haut Languedoc, est couverte par une mesure de gestion ou de protection d'espaces naturels. Les espaces protégés sont essentiellement les vallées du Gijou et de l'Agout, les zones humides et particulièrement les tourbières, les milieux secs et/ou rocheux de l'Espinouse, du Caroux et du Somail et des bois remarquables (Monts de Lacaune : Castelnaud-Brassac, Lacaune, Viane).

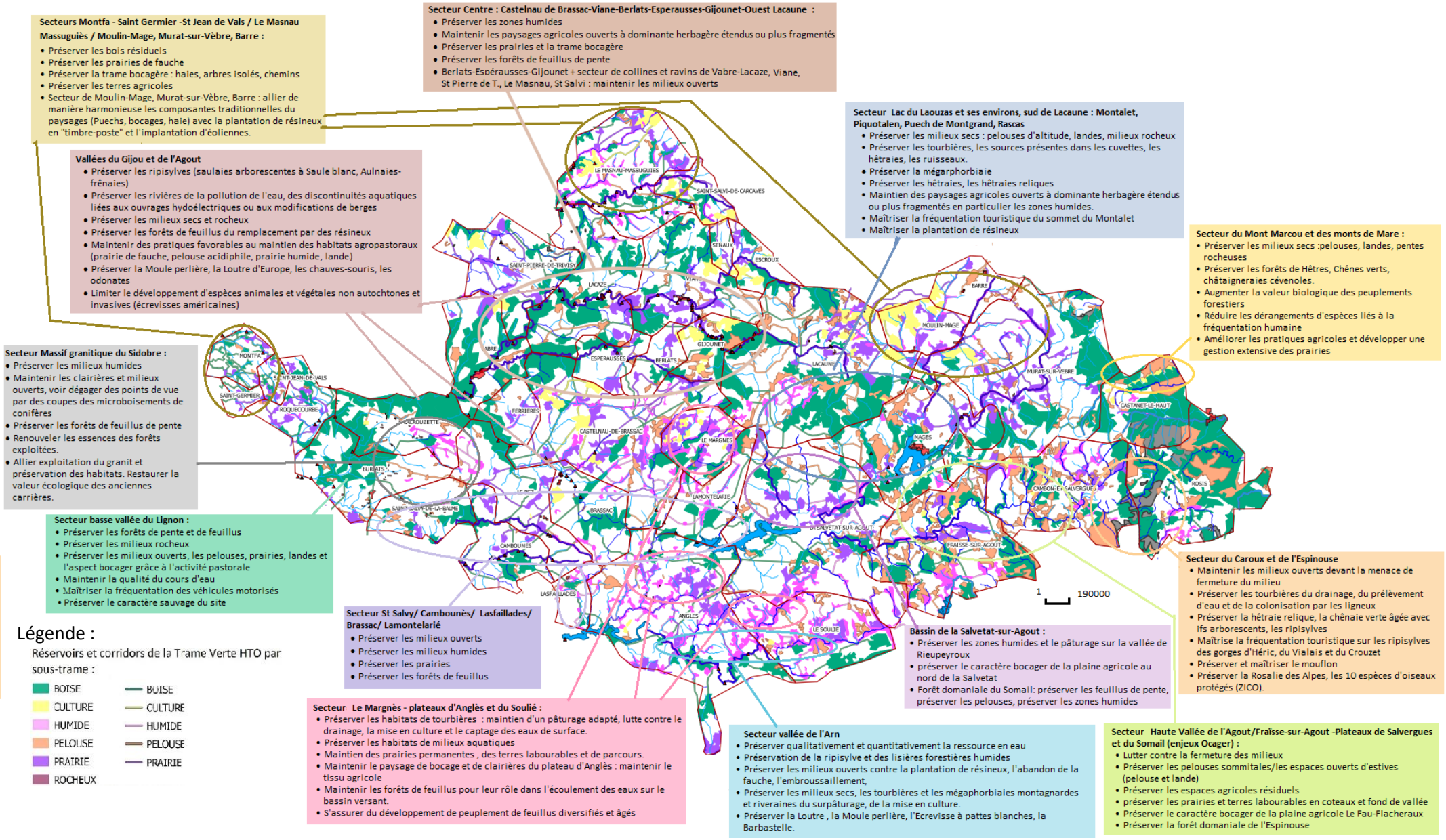
La qualité et la richesse de ces milieux dépendent de l'activité humaine, du maintien de ces espaces ouverts devant l'avancée de la forêt.

La Trame Verte et Bleue permet de synthétiser la conciliation entre le développement et les ressources du territoire.

ENJEUX - ENVISAGER LE PATRIMOINE NATUREL EN TANT QUE RESSOURCE - GERER LES PRESSIONS

- Connaître et préserver les espaces.
- Concilier maintien et développement les activités économiques avec les enjeux écologiques.
- Etablir un développement durable et équilibré entre sylviculture et agriculture, industrie du granit et réhabilitation de carrières.
- Définir des lieux et types d'urbanisation qui respectent les milieux.
- Maintenir les activités qui contribuent fortement à l'existence et à la biodiversité des milieux - notamment les zones humides et les pâturages de têtes de bassin versant -.
- Gérer les flux de population en période touristique
- Articuler les politiques publiques de gestion forestière et de gestion de l'eau, pour assurer une cohérence entre gestion des espaces boisés et des plantations, et préservation des milieux - notamment les zones humides-.
- Valoriser la ressource en eau, organiser et rationaliser son utilisation et sa distribution à bonne échelle.
- Introduire la valeur qualité environnementale dans tous les projets : transport, économie, habitats et services.
- Utilisation des ressources comme base pour élaborer des projets respectueux de l'environnement.

La Trame Verte et Bleue Hautes Terres d'Oc - Les enjeux par secteurs



CARTE 261 : TRAME VERTE ET BLEUE AVEC SOUS-TRAMES ET ENJEUX PAR SECTEURS DE HAUTES TERRES D'OC. PETR HTO

2.3 : UN TERRITOIRE DE MONTAGNE CONSOMMATEUR MAIS EGALEMENT PRODUCTEUR D'ENERGIE

2.3.1-L'ENERGIE

2.3.1.1-UNE CONSOMMATION ENERGETIQUE PLUS ELEVEE SUR LE TERRITOIRE DU FAIT DE SON ELOIGNEMENT ET DE SON CLIMAT

La Montagne est engagée avec le PNR du Haut-Languedoc dans un Plan Climat-Energie Territorial (qui doit être compatible avec les SRCAE des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) avec un engagement à atteindre les objectifs dits du facteur 4 (20% d'économie d'énergie, 20% d'énergie renouvelable, 20% de réduction de GES) à l'horizon de 2050.

Haute Terres d'Oc est également concerné par les PCET du Tarn et de la Région Midi-Pyrénées (sur la partie non couverte par le PNR du Haut Languedoc : les communes de Montfa, Saint-Germier et Saint Jean de Vals).

Le département du Tarn a adopté son Plan Climat Energie le 21 juin 2012. Les objectifs retenus par le Département du Tarn en matière d'atténuation sont de réduire de 20 % la consommation d'énergie, de 20 % les émissions de GES par rapport au niveau de 1990, de porter à 23 % la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, de réduire de 15 % la consommation d'énergie dans les secteurs du bâtiment et des transports d'ici 2020. Les enjeux identifiés sont la performance énergétique dans les bâtiments et les transports, l'aménagement du territoire et la lutte contre le changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du PCET. 6 grandes orientations regroupent 20 actions : accentuer l'effort sur la maîtrise de la demande en énergie sur le territoire et le conseil apporté aux particuliers et aux élus, prioriser la lutte contre la précarité énergétique, favoriser la politique en faveur des transports collectifs, promouvoir le développement maîtrisé des énergies renouvelables, prévoir les conditions pour s'adapter au changement climatique, créer un observatoire départemental de l'énergie et du climat.

Le PCET de la Région Midi-Pyrénées a été adopté le 12 novembre 2009. En 10 ans, la Région a la volonté notamment de réaliser ou de contribuer à l'atteinte des objectifs de 70 000 logements économes occupés par des ménages aux revenus modestes réhabilités sur le plan énergétique, de 200 bâtiments innovants soutenus, de 30 % de réduction des consommations d'énergie dans le parc de lycées publics sur la base des consommations de 2008, de 16 000 parcours de formation sur le secteur du bâtiment dont 30 % correspondant à des "nouveaux métiers" liés à l'écoconstruction, de développer en Midi-Pyrénées des opérations de recherche et d'innovation relatives à la maîtrise de l'énergie et aux voies alternatives aux énergies fossiles, d'introduire progressivement des conditions énergétiques à l'intervention de la Région. La Région Midi-Pyrénées a adopté son SRCAE en juin 2012.

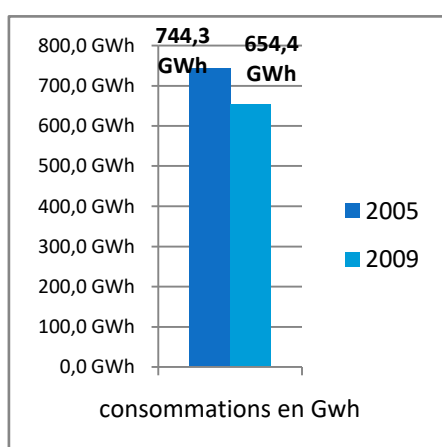
Les données du diagnostic du PCET du PNR du Haut Languedoc en matière de consommation établies dans le cadre de ce Plan Climat datent de 2005 et ne sont plus représentatives de la situation actuelle.

Toutefois, si on se réfère aux données du SRCAE Midi-Pyrénées, la part la plus importante en matière de consommation revient d'abord au logement et tertiaire, puis au transport (données identiques pour le SRCAE

Languedoc-Roussillon). Le coût toujours croissant de l'énergie risque donc de peser lourdement sur les ménages et peut constituer une menace pour l'équilibre global de la Montagne, éloignée des pôles urbains et plus exposée à la rigueur hivernale. Dans cette optique, l'habitat et les transports méritent une attention particulière.

Un diagnostic territorial "Energie-Climat", réalisé sur le territoire du Parc en 2008, a permis d'établir un bilan de la consommation, et des productions énergétiques territoriales ainsi qu'une quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Un "zoom" du diagnostic "Energie-Climat" sur les communes de Hautes Terres d'Oc a permis de dégager des données plus précises pour le territoire¹³². Ce zoom porte sur 23 communes, les 13 autres¹³³ n'étant pas comprises dans le périmètre du Parc lors de la réalisation du diagnostic. Ces 13 communes sont peu peuplées pour la plupart. Seules les consommations agricoles de Saint-Pierre-de-Trivisy et Le Masnau-Massugiès-Massugiès, celles dans le tertiaire à Saint-Pierre-de-Trivisy et Viane et celles dans l'industrie à Montfa pourraient avoir un léger impact sur l'analyse transmise.



Consommation énergétique totale :

En 2009, le territoire a consommé 654,4 GWh d'énergie, soit 12 % de moins qu'en 2005.

FIGURE 262 : CONSOMMATION ENERGETIQUE TOTALE. PNRHL

¹³² Analyse transmise en février 2017 par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Diagnostic réalisé en 2012 avec des dates de données différentes selon les secteurs et selon les dernières années disponibles :

- Transport et résidentiel : 2008 (recensement général de l'INSEE)
- Industriel et tertiaire : données de 2009.

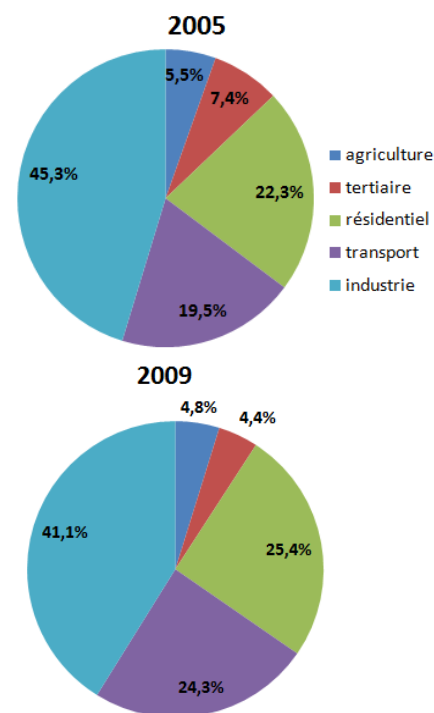
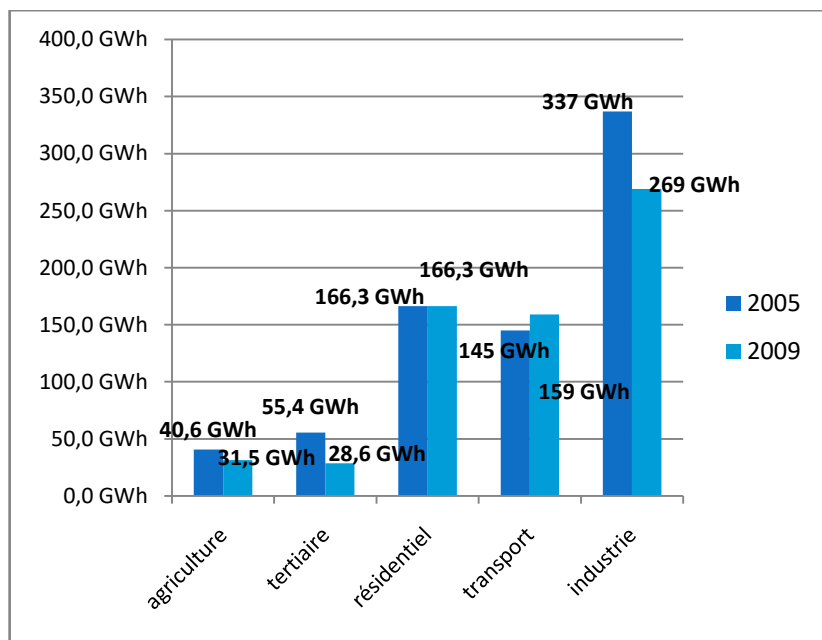
Les secteurs industriels concernés sont : « industries agricoles et alimentaires », « industrie des biens de consommation », « industrie automobile », « industrie des biens d'équipement » et « industrie des biens intermédiaires ». Le tertiaire comprend les secteurs d'activités suivants : « construction », « commerce-réparation d'automobiles et de motocycles », « transports et entreposage », « activités financières et d'assurance », « activités immobilières », « services aux entreprises », « services aux particuliers » (dont le sous-secteur « hébergement et restauration »), « éducation, santé, action sociale » (dont « santé, action sociale »).

- Agriculture : 2010 (date du dernier recensement général agricole).

¹³³ Communes manquantes : Montfa, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Lacaze, Saint-Pierre-de-Trivisy, Le Masnau-Massugiès, Saint-Salvi-de-Carcavès, Viane, Gijounet, Berlats, Espérausses, Senaux, Escroux soit 3 007 hab. de moins par rapport au nombre total d'habitants en 2010.

Consommation d'énergie des différents secteurs consommateurs en % :

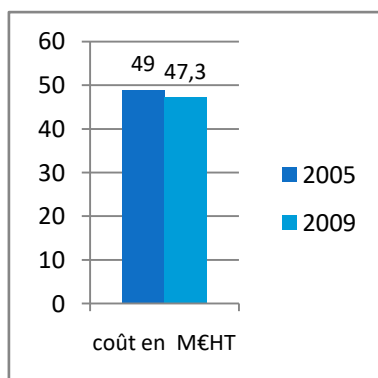
Consommation d'énergie des différents secteurs en valeur :



FIGURES 263 : CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR SECTEURS. PNRHL

Le secteur le plus consommateur est l'industrie qui représente 41,1 % des consommations. Il est suivi par le secteur des transports qui représente 24,3 % des consommations, qui quant à lui a connu une hausse due au nombre de voitures par ménage toujours plus important. En troisième position on retrouve le résidentiel, qui représente 25,4% des consommations. Le secteur tertiaire, qui représente 4,4 % des consommations, consomme en 2009 moins d'énergie qu'en 2005, pour les mêmes raisons que dans l'industrie. Enfin, l'agriculture voit ses consommations diminuer, à cause de la déprise agricole et de l'urbanisation ; la consommation par exploitation en revanche augmente du fait de l'agrandissement de ces exploitations. C'est la consommation de gasoil pour les machines agricoles qui représente le plus gros poste de consommation agricole.

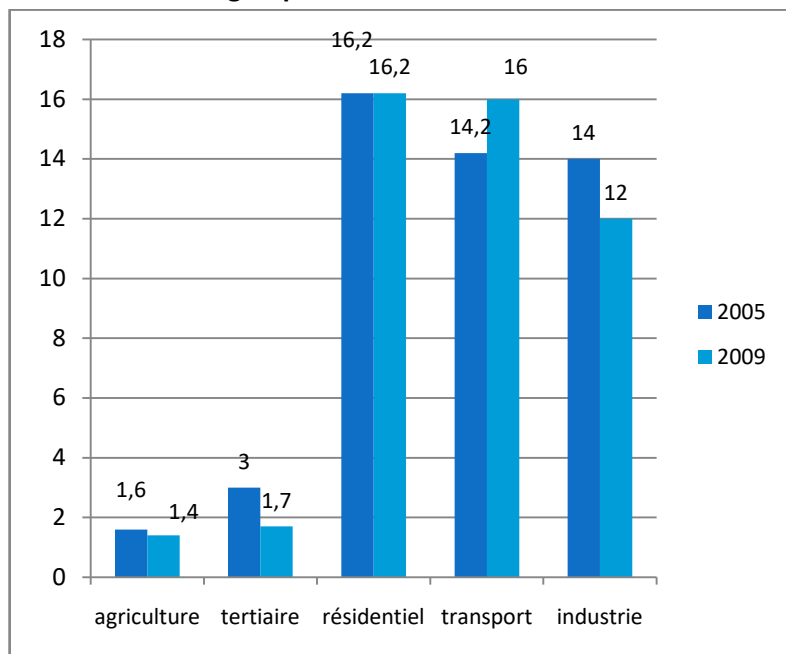
Les consommations élevées dans les secteurs du résidentiel et du transport sont caractéristiques d'un milieu rural : on y trouve beaucoup de maisons individuelles, dispersées, avec des logements anciens et une plus grande dépendance à la voiture, d'où des consommations d'énergie par logement plus élevées. De plus, la rigueur climatique à certains endroits du territoire entraîne une plus grande consommation de chauffage. Cela constitue des facteurs d'aggravation d'émissions de GES.



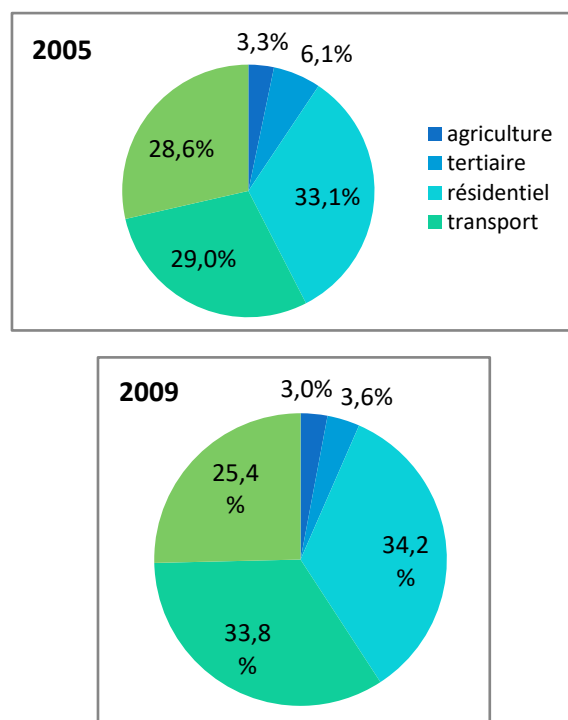
Coût :

Ces consommations d'énergie se sont élevées 47,3 M€ HT, soit 1,7 M€ (3,4 %) de moins qu'en 2005. Alors que les consommations et les émissions ont diminué de l'ordre de 10%, la facture énergétique s'est allégée plus faiblement : ceci est dû au coût des énergies qui augmente d'année en année.

FIGURES 264 : COUT DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE. PNRHL

Factures énergétiques des différents secteurs en valeur :

FIGURES 265 :COUT DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE PAR SECTEUR. PNRHL

Factures énergétiques des différents secteurs consommateurs en % :

La répartition de la facture énergétique est différente de celle des consommations. En effet, les taxes sur les énergies que payent les clients varient fortement selon la nature du client (particulier ou client commercial). C'est la raison pour laquelle la part la plus importante de la facture énergétique globale est portée par les secteurs des transports, de l'industrie et du résidentiel, à cause d'une énergie plus taxée pour les particuliers.

Mise en garde concernant les méthodes de calcul utilisées

- Les données disponibles concernant chaque secteur ne portent pas sur la même année (certaines données de consommation datent de 2008, d'autres de 2009, et d'autres encore de 2010). L'année 2009 a été choisie comme année de référence, cependant le diagnostic énergie-climat ne reflète pas exactement le bilan pour cette année donnée.
- La mise à jour des données statistiques est parfois accompagnée d'une modification dans les catégories ou dans le type d'information disponible (industrie - tertiaire, logements...). Il devient alors parfois difficile de comparer deux années dans la mesure où la méthode de calcul a évolué.
- Les hypothèses posées lors des 2 années de référence ont en général été conservées, dans certains cas pour permettre une comparaison entre les résultats des deux années, ou car elles n'ont pas été mises à jour par l'organisme responsable de leur publication, ou encore car leur obtention nécessite un apport financier élevé. Les données disponibles n'étant pas toujours dans le format voulu, il a été nécessaire de formuler de nouvelles hypothèses pour estimer les résultats. Les chiffres obtenus sont donc moins précis et s'éloignent légèrement de la réalité.
- La méthodologie employée est propre au PNRHL. Toutes les structures ayant réalisé un PCET n'emploient pas ces mêmes méthodes de calculs ; il peut alors être risqué de comparer les résultats d'un territoire à un autre.

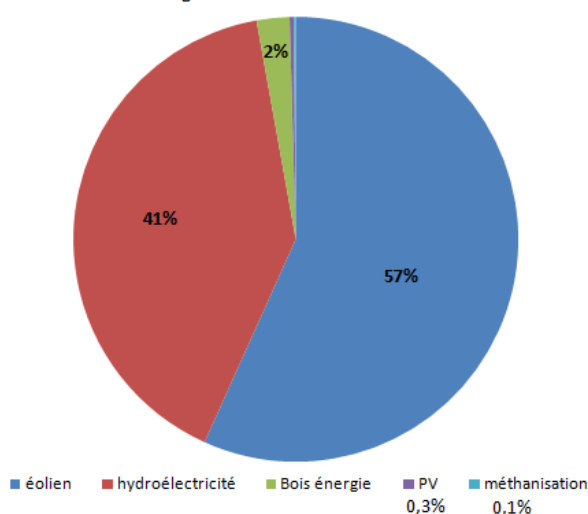
2.3.1.2-UNE LARGE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Hautes Terres d'Oc produit 106 % de sa consommation globale d'énergies (électricité, transports, chauffage) avec des énergies renouvelables en 2016 (697,8 GWh)¹³⁴, largement au-delà des 15 % de la moyenne nationale en 2015.

En terme d'électricité, Hautes Terres d'Oc produit plus de 4,5 fois ses besoins en électricité (680 GWh) soit 460 % de sa consommation (près de 147,6 GWh). La production d'origine renouvelable du PNR, 1 390 GWh, représente 130 % de sa consommation).

La Montagne est en effet un territoire de production en matière d'énergies renouvelables.

Part des énergies renouvelables dans la production annuelle moyenne d'énergie en 2016 en Hautes Terres d'Oc



C'est l'énergie éolienne qui permet de produire l'énergie en Hautes Terres d'Oc suivie par l'hydroélectricité.

La Charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc encourage prioritairement le développement de la biomasse (bois-énergie, méthanisation agricole et agroalimentaire) et souhaite encadrer fortement le développement de toutes les autres formes d'énergies renouvelables (notamment l'éolien et le solaire).

FIGURES 266 :PART DES ENERGIRES RENOUVELABLES DANS LA PRODUCTION ANNUELLE MOYENNE D'ENERGIE EN 2016 EN HAUTES TERRES D'OC. PNRHL

Source : PNR du Haut Languedoc, novembre 2016

2.3.1.2.1- L'hydroléctricité très présente.

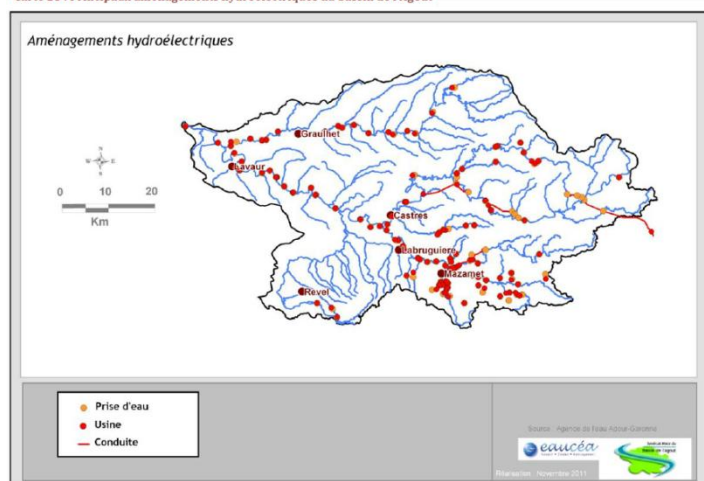
Depuis plusieurs dizaines d'années, la production hydroélectrique est stable. Elle représente environ 41 % de la production totale d'ENR en 2016.

Très présente sur le territoire depuis la construction des barrages dans les années 1950-1960, l'hydraulique est la deuxième source de production d'énergie renouvelable du territoire¹³⁵. Quatre grands barrages hydroélectriques sont basés sur le territoire Hautes Terres d'Oc : Les Saints Peyres, La Ravière, Le Laouzas et Vesoles.

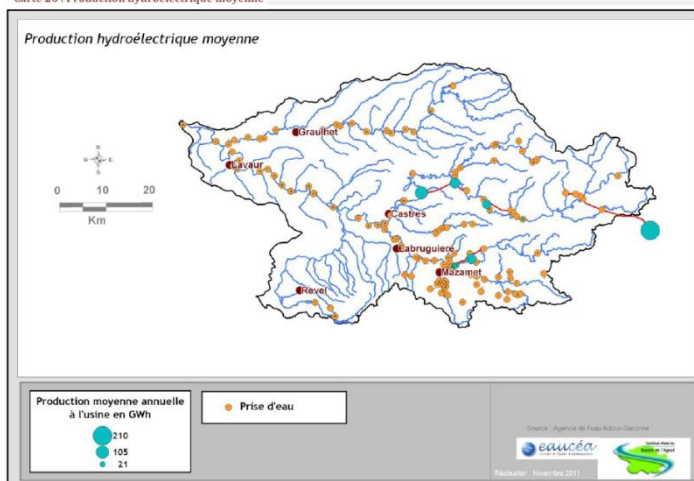
¹³⁴ Selon données transmises par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc en février 2017

¹³⁵ la commune prise en compte est celle où se réalise la production d'électricité (là où se situe la centrale électrique), et non celle où se situe le barrage. Ainsi, pour le lac du Laouzas, c'est Saint Julien d'Olargues qui possède la centrale électrique de Montahut. La production a été appliquée à Saint Julien et non aux communes de Murat-sur-Vèbre et Nages.

Carte 25 : Principaux aménagements hydroélectriques du bassin de l'Agout



Carte 26 : Production hydroélectrique moyenne



FIGURES 267 : PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS ET PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUES DU BASSIN DE L'AGOUT. AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE.

RÉALISATION : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AGOUT

Le bassin de l'Agout représente aujourd'hui environ 4,5% de la production hydroélectrique d'Adour Garonne.

4 centrales électriques importantes sont situées sur le territoire : Carla à Burlats, Luzières à Ferrières-Fontrieu, Brassac et la Raviège à Anglès. Une douzaine de retenues de plus faible gabarit et de microcentrales complètent la production.

La distribution des productions montre que l'essentiel de la production est assuré par quelques aménagements, au premier rang desquels se trouve Montahut, à l'extérieur du bassin versant mais exploitant la ressource hydraulique de l'Agout (200 GWh environ). 9 usines assurent 80% de la puissance et seulement 7 garantissent 80% de la production du bassin. Ces usines sont concédées, alors que la majeure partie des aménagements sont de plus faibles puissances et soumis à autorisation.

L'équivalent de cette production, calculé avec les nouveaux coefficients d'équivalence adoptés par le conseil d'orientation de l'Observatoire de l'Énergie, en tonne équivalent pétrole (tep) est de 57190 tep.

Si cette production était réalisée par un mode de production thermique alternatif tel qu'une centrale au fioul, elle rejeterait dans l'atmosphère, suivant le cas, 552 000 tonnes de gaz carbonique par an directement impliqués dans l'effet de serre.

Le PNR du Haut Languedoc estime en 2016 que la production d'électricité hydraulique sur Hautes Terres d'Oc est de 282 109 MWh ce qui couvre les besoins de 112 843 personnes, plus de 5 fois la population de Hautes Terres d'Oc.

Rappel réglementaire : le régime juridique des installations hydroélectriques est défini en fonction de la puissance des installations réalisées. Sont placées sous le régime de la concession, les installations hydrauliques dont la puissance excède 4 500 kilowatts. Sont placées sous le régime de l'autorisation les autres installations.

Les installations hydrauliques autorisées ou concédées sont régies par le code de l'énergie (art. L. 511-1 et suivants, ainsi que le cahier des charges type des entreprises hydrauliques concédées annexé au décret n°99-872 modifié) et le code de l'environnement (art. L. 214-1 et suivants et les articles R.214-71 à R.214-84 et R.214-85 du code de l'environnement pour les autorisations)¹³⁶.

¹³⁶ PAGD Du Sage Agout approuvé par la CLE le 24 janvier 2014, pages 61-62

Ce que dit la charte du Parc pour le domaine de l'hydroélectricité : "compte-tenu des équipements déjà existants et des impacts de telles installations sur les écosystèmes des cours d'eau, le territoire du Parc n'a pas vocation à accueillir de nouveaux barrages à des fins hydroélectriques y compris des microcentrales. Le développement de la production hydroélectrique passera uniquement par l'amélioration de l'efficacité des équipements en place ou l'installation de turbines sur les retenues existantes non équipées".

2.3.1.2.2- Une énergie éolienne qui se développe

Après les installations hydroélectriques, des parcs éoliens se sont développés ces dernières années en conformité avec les prescriptions de la Charte du PNR.

Conformément à l'article 90 de la loi Grenelle 2 et à l'instruction ministérielle du 29 juillet 2011, les schémas régionaux éoliens ont pour vocation de déterminer des zones favorables au développement de l'éolien qui regrouperont à la fois :

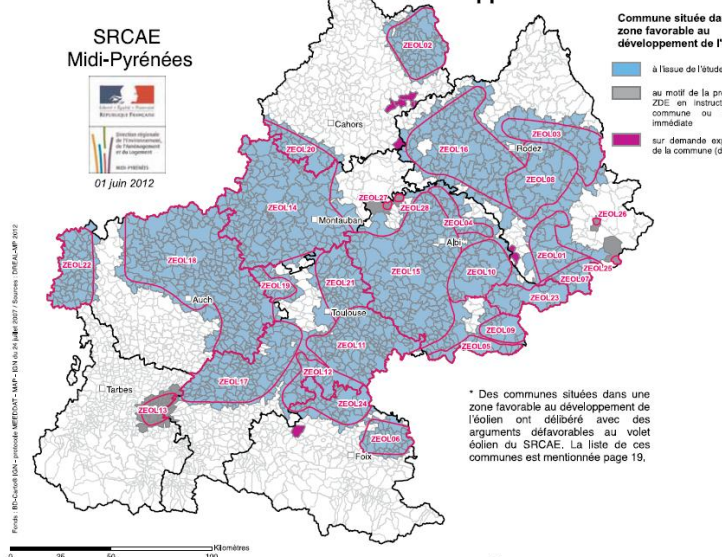
- des parties du territoire identifiées comme particulièrement propices au développement de l'éolien en raison de faibles contraintes techniques, environnementales et paysagères.
- des parties du territoire où ce développement peut être envisagé sous réserve de la prise en compte des enjeux environnementaux ou de contraintes technique particulières.

Les schémas régionaux éoliens (SRE) de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon (volet annexé des SRCAE) définissent donc les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne. Les SRE tiennent compte des Zones de Développement Eolien (ZDE)¹³⁷ créées antérieurement et les nouvelles ZDE ou les ZDE modifiées doivent se situées au sein de ces parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne. Les SRE ne sont pas contraignants vis-à-vis des autorisations au titre du code de l'Urbanisme et du code de l'Environnement : les Permis de Construire et les ICPE, réglementation à laquelle sont soumis les parcs éoliens terrestres. Les SRE doivent "permettre d'améliorer la planification territoriale du développement de l'énergie éolienne, et de favoriser la construction de parcs éoliens dans des zones préalablement identifiées par un développement des éoliennes de manière ordonnée en évitant le mitage du territoire, de sorte à prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains" tout en permettant d'évaluer la contribution des Régions à l'objectif national de 19 000 MW de puissance éolienne terrestre en 2020 et au moins 500 machines/an.

Le SRE Midi-Pyrénées établit une carte des contraintes et des enjeux et définit des zones favorables et des zones très favorables (voir cartes ci-dessous). Le territoire Hautes Terres d'Oc est découpé en 3 ZEOL : la ZEOL 09 "Plateau d'Anglès", la ZEOL 10 "Ségala des Monts d'Alban et de Montredon", la ZEOL 23 "Monts de Lacaune Tarnais". Les ZEOL "Plateau d'Anglès" et "Monts de Lacaune Tarnais" sont définies comme des zones "très favorables". Les communes de Burlats, Escroux, Lacrouzette, Saint-Salvy-de-la-Balme et Senaux ne figurent cependant pas dans la liste des communes situées dans des zones favorables. Selon le type de zone, deux niveaux de puissance ont été déterminés pour un objectif dit minimum et un objectif qualifié d'ambitieux.

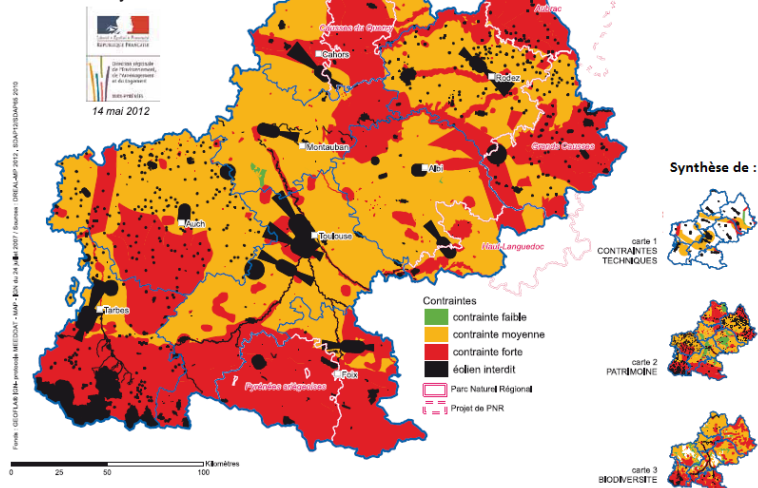
¹³⁷ La ZDE permet de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité produite

Communes situées dans une zone favorable au développement de l'éolien *



Carte 4 Synthèse des contraintes et des enjeux

- Etude technique -
Schéma régional éolien
Midi-Pyrénées



Dépts	N° zone	Libellé	Zones très favorables	
			Objectif minimum	Objectif ambitieux
81	ZEOL 09	Plateau d'Angles	110	212
81	ZEOL 23	Monts de Lacaune tarnais	167	278

Dépts	N° zone	Libellé	Zones favorables	
			Objectif minimum	Objectif ambitieux
81	ZEOL 10	Ségala des Monts d'Alban	0	15

1. Pour les zones très favorables

L'objectif dit minimum est égal à la somme des puissances :

- des projets autorisés (permis de construire accordés),
- des projets en cours d'instruction (au niveau des permis de construire) susceptibles d'être autorisés,
- d'une partie de la puissance résiduelle des ZDE autorisées,
- d'une partie de la puissance demandée des ZDE en cours d'instruction et susceptibles d'être autorisées.

L'objectif ambitieux est égal à l'objectif minimum augmenté de la totalité de la puissance résiduelle des ZDE autorisées (si cette puissance n'a pas été déjà prise en compte dans l'objectif minimum).

2. Pour les zones qualifiées de favorables

Il n'y a pas d'objectif minimaliste sauf cas particulier des zones dans lesquelles des projets sont déjà autorisés.

L'objectif ambitieux est :

- forfaitairement de 15 MW en plus de l'objectif minimaliste dans les zones sans ZDE en instruction (parc de 5 machines de 3 MW).
- estimé à partir de la puissance maximum de la ZDE en cours d'instruction dans les zones concernées.

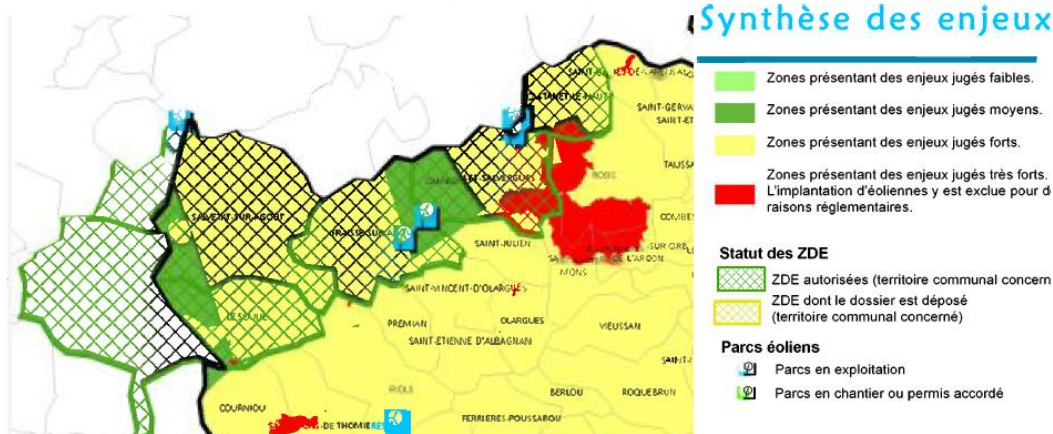
L'État et le Conseil régional de Midi-Pyrénées ont fait le choix de retenir l'objectif ambitieux, soit 1600 MW mis en service d'ici 2020.

CARTES 268 : ZONES FAVORABLES, CONTRAINTES ET ENJEUX POUR L'IMPLANTATION D'EOLIENNES EN MIDI-PYRENEES.

SCHEMA REGIONAL EOLIEN DE MIDI-PYRENEES.

Le SRE Languedoc-Roussillon établit la carte de synthèse des enjeux ci-dessous (carte de l'Hérault, zoom sur la CC. de la Montagne du Haut Languedoc)

Carte de synthèse des enjeux de l'Hérault du Schéma Régional Eolien du Languedoc-Roussillon
Zoom sur la CC. Montagne du Haut Languedoc



CARTES 269 : SYNTHÈSES DES ENJEUX DE L'HERAULT. ZOOM SUR LE SECTEUR MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC. SCHEMA REGIONAL EOLIEN DU LANGUEDOC-ROUSSILLON.

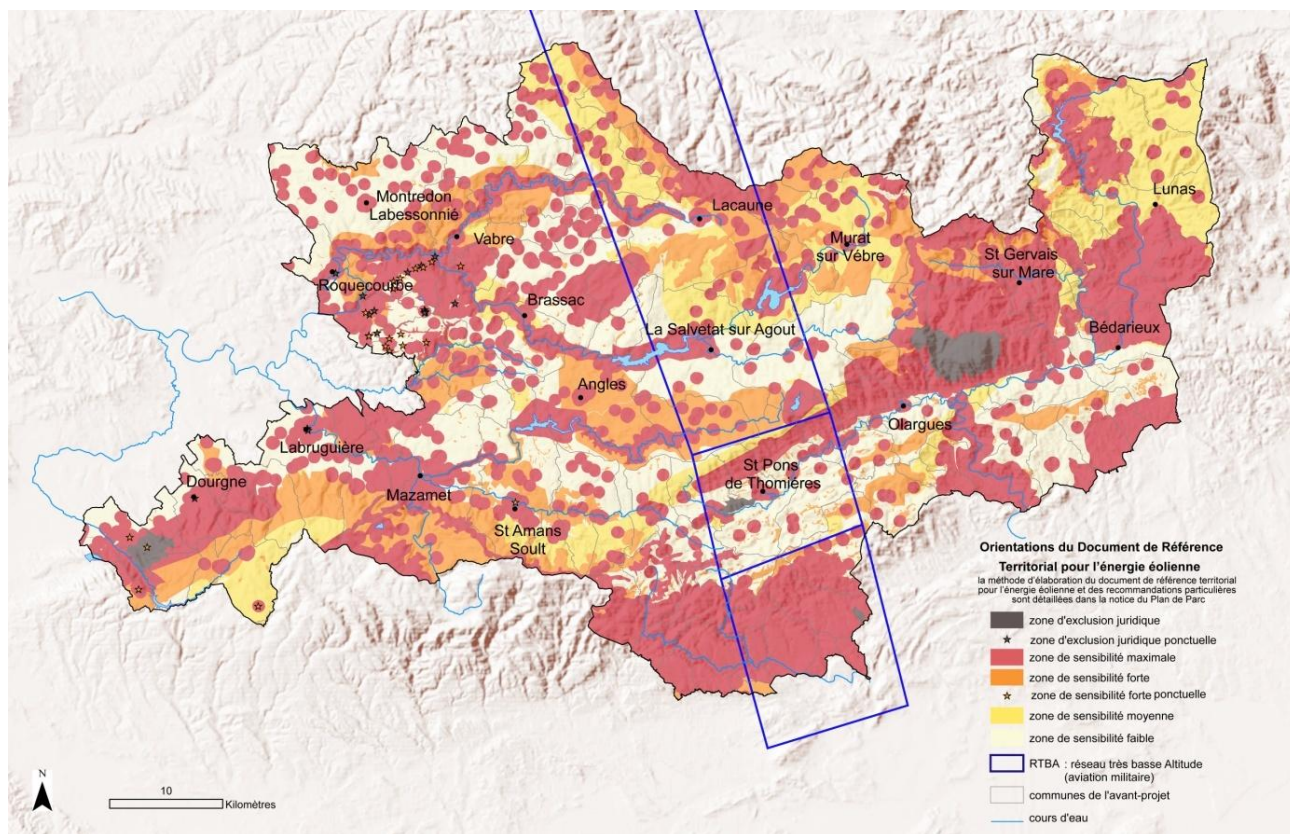
Le SRE Languedoc-Roussillon précise que le développement de projets éoliens apparaît pouvoir être envisagé dans l'ensemble des communes de la Région et que pour chacune des communes il convient de se référer aux cartographies départementales afin de déterminer le niveau d'enjeu du territoire. Au sein des zones présentant des enjeux forts, des études approfondies intégrant les recommandations préconisées devront être menées.

L'éolien a connu un développement tel en Hautes Terres d'Oc qu'un outil d'information et d'aide à la décision locale pour concilier le développement de l'énergie éolienne avec la préservation des paysages et de l'environnement a été créé par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, le "document de référence territoriale du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour l'énergie éolienne" en 2004 mis à jour en 2011. Ce document établit un zonage des différents niveaux de sensibilité à l'installation des équipements. L'avis du Parc demandé pour les permis de construire se base sur ce zonage. Même si le niveau de sensibilité ne détermine pas de manière systématique l'avis du Parc sur les projets, la localisation en zone de sensibilité maximale du zonage entraîne systématiquement un avis défavorable.

En outre, la Charte du Parc impose le respect des prescriptions suivantes :

- les projets devront respecter le zonage du "Document de référence territoriale pour l'énergie éolienne" (Plan du Parc) et les recommandations détaillées dans ce document
- ils devront nécessairement être situés dans une Zone de Développement Eolien (ZDE) approuvée,
- une hauteur maximale des éoliennes de 125 mètres maximum en bout de pales,
- un nombre de 300 éoliennes maximum sur le territoire du Parc

La charte du Parc indique également que "les ensembles paysagers remarquables et les espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus identifiés au plan du Parc n'ont pas vocation à accueillir de nouvelles installations."



CARTE 270 : ZONAGE DU "DOCUMENT DE REFERENCE TERRITORIALE POUR L'ENERGIE EOLIENNE". PNRHL

En 2018, le nombre d'éoliennes en fonctionnement, en construction ou dont le permis était accordé était de 271 pour le périmètre du Pnr (en septembre 2016, 136 éoliennes en fonctionnement pour une puissance installée de 230 MW, 52 PC purgés de tout recours ou en travaux, 14 PC accordés sans recours, 59 PC accordés avec recours), pour une puissance totale de 286 GWh, soit une production évaluée à 686 GWh/an. Par rapport au seuil de 300 éoliennes fixé dans la Charte jusqu'en 2024, la couverture est à ce jour pratiquement aboutie pour le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

En Hautes Terres d'Oc, en 2016, 91 éoliennes sont en fonctionnement pour une puissance totale de 164,95 MW. Elles produisent annuellement 395 880 MWh d'électricité (estimation du PNR Haut Languedoc) soit l'équivalent en besoin annuel de 158 352 personnes.

En outre, 39 éoliennes sur 6 sites bénéficient de 5 permis de construire accordés mais font l'objet de recours : à Lacaune (16 éoliennes sur 2 sites), Lacaze (10 éoliennes) et Cambon-et-Salvergues (13 éoliennes sur 2 sites). Des projets sont à l'étude à Cambounès (7 éoliennes potentielles sur 4 sites : 2 dans le Bois de Sigourre, 2 à Frescuret, 2 à Combelirou, 1 à La Roque), Anglès (étude de faisabilité d'implantation d'éoliennes) et à Murat-sur-Vèbre (densification du parc de la forêt domaniale de la Salesse).

2.3.1.2.3- Un développement limité du bois-énergie

Le bois-énergie a connu un développement beaucoup plus limité ces dernières années : 8 réseaux de chaleur sont actuellement recensés sur le territoire du Parc dont Anglès, Cambon-et-Salvergues, Fraïsse-sur-Agout, La-Salvetat-sur-Agout et des installations à Lacaune, Le Masnau-Massuguiès-Massuguiès, Le Bez, Brassac et Saint-Pierre-de-Trivisy, sur Hautes Terres d'Oc. Une plateforme de bois (grumes et bois-énergie) a été créée à La-Salvetat-sur-Agout. Selon le PNR du Haut Languedoc, 16 645 MWh sont produits annuellement sur Hautes Terres d'Oc grâce au bois-énergie.

2.3.1.2.4- Les autres énergies renouvelables

D'autres pistes sont à conforter comme les **projets de méthanisation**. Liée à l'activité d'élevage, la méthanisation permet de transformer des déchets organiques en biogaz. Ce biogaz peut être utilisé pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité. Le résidu peut être épandu comme engrais. Une étude réalisée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc en 2009 fait apparaître un potentiel organique intéressant sur trois communes du territoire : Murat-sur-Vèbre, Lacaune et Castelnau-de-Brassac. A ce jour, une unité de méthanisation fonctionne à Anglès, elle produit 1 005 MWh d'électricité par an ce qui couvre les besoins de 402 habitants. Une autre est en cours de construction à Murat-sur-Vèbre.

Enfin, l'**énergie photovoltaïque** permet de produire 2 130 MWh d'électricité par an.

Le déploiement de l'**énergie solaire thermique et photovoltaïque** est d'actualité sur le territoire. Ces ressources présentent l'intérêt de pouvoir servir une consommation locale. Le développement de ces sources d'énergie est à appuyer pour aider à leur organisation sur le territoire.

En outre, la Charte du Parc impose le respect des prescriptions suivantes :

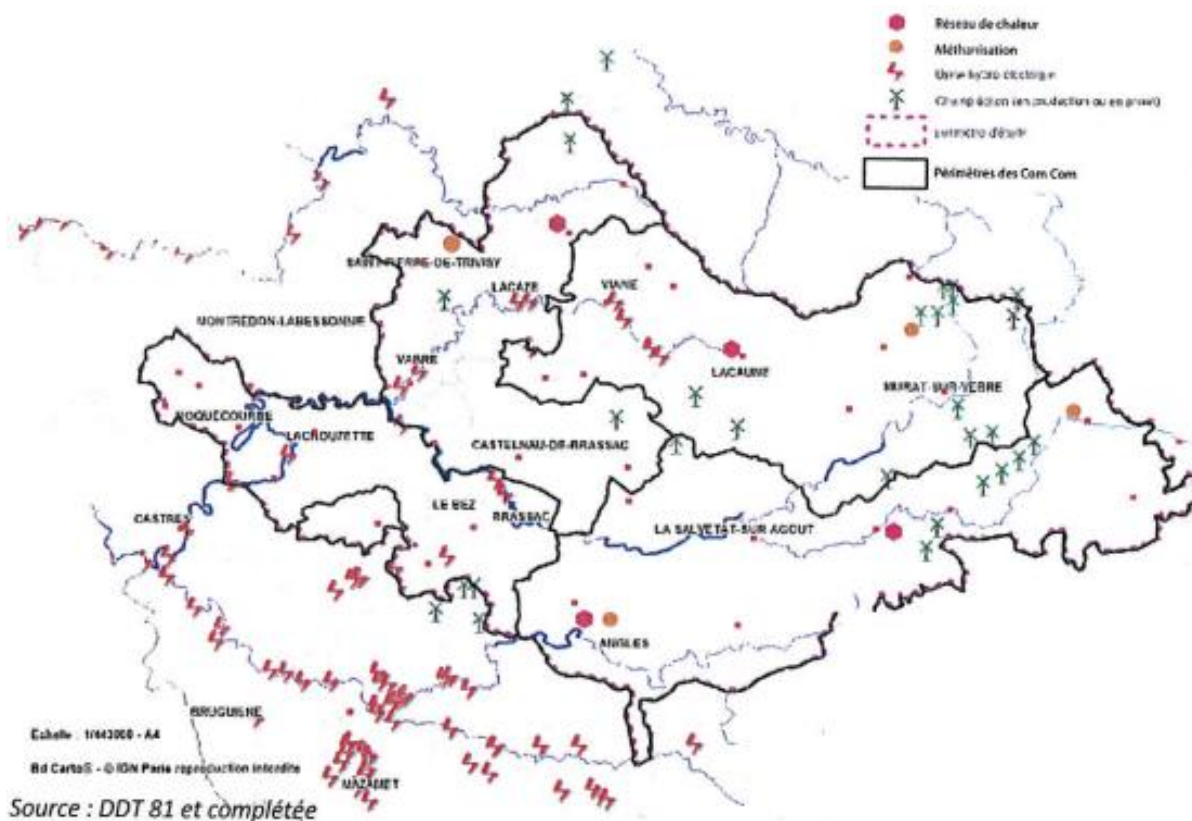
le SCOT pourra encourager le développement de l'énergie solaire thermique afin de couvrir une part très importante des besoins.

Dans le cas où le document d'urbanisme prévoirait l'installation de dispositifs d'énergie solaire photovoltaïque, ils devront respecter les principes suivants :

- privilégier l'installation en toiture (bâtiments agricoles, industriels ou habitations) ou sur les ombrières de parking sous réserve d'une bonne intégration paysagère et architecturale et d'une adéquation entre le dimensionnement des bâtiments et leur usage
- Dans le cadre des projets au sol, ceux-ci devront respecter les conditions suivantes :
 - privilégier les installations sur les friches industrielles et les terrains artificialisés
 - prendre en compte le maintien des continuités des trames "vertes et bleues"
 - assurer l'intégration paysagère du projet
 - assurer l'intégration environnementale des installations
 - traiter la question du démantèlement et de la remise en état du site (anciennes mines et carrières, anciennes décharges..) et pour éviter l'utilisation de surfaces naturelles.

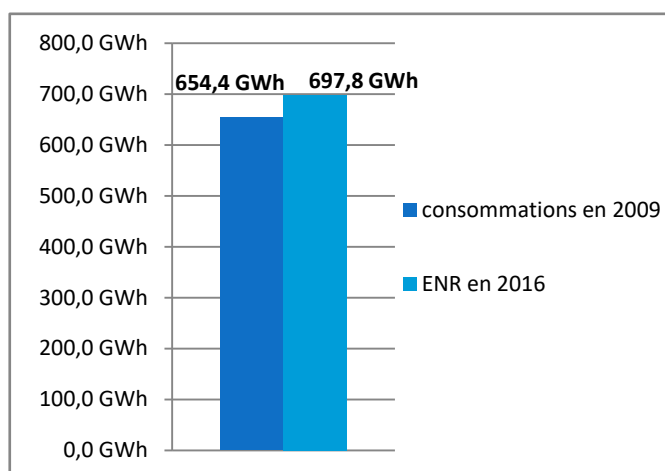
Ce que dit le SRCE Midi-Pyrénées sur le développement des énergies renouvelables : Thème D "La conciliation entre activités économiques et Trame Verte et Bleue. Actions D2 : Concilier les activités de production d'énergies renouvelables et la TVB.

Le développement des énergies renouvelables ne doit pas entraver les continuités écologiques. Par exemple, il convient de prendre en compte les déplacements des oiseaux et des chiroptères en amont des projets éoliens. Concernant les projets de panneaux photovoltaïques, la doctrine régionale photovoltaïque validée par les autorités préfectorales est appliquée : l'enjeu régional est d'encourager le développement maîtrisé des installations photovoltaïques avec des projets de qualité esthétique et architecturale qui s'intègrent de façon satisfaisante et harmonieuse dans leur environnement, et pour les projets qui impactent les usages du sol, le souci de la compatibilité avec les enjeux agricoles, naturels et patrimoniaux. Il est rappelé que tout aménagement de création de site de production d'énergie renouvelable est soumis à la réglementation des études d'impact sur l'environnement dans lesquelles les continuités écologiques doivent être analysées et prises en compte.



CARTE 271 : SYNTHÈSE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE. DDT 81, COMPLÉTÉE PETR HTO

2.3.1.3- COMPARAISON ENTRE LA PRODUCTION D'ENR ET LA CONSOMMATION DE CE TERRITOIRE :



En 2016, la production des ENR en Hautes Terres d'Oc est estimée à 697,8 GWh. Si on la compare à sa consommation en 2009 (654,4 GWh), les ENR couvrent 106 % des besoins. Le territoire est donc à « énergie positive ». La tendance des consommations étant à la baisse, on peut supposer qu'à ce jour, ce pourcentage a encore augmenté.

FIGURE 272 : CONSOMMATION ET PRODUCTION ENERGETIQUE EN HAUTES TERRES D'OC. PNRHL

Ainsi, chaque année, Hautes Terres d'Oc :

- consomme 36,68 MWh par habitant contre 32.76 MWh pour le Parc et 30.7 MWh pour la moyenne nationale. La consommation moyenne de Hautes Terres d'Oc est également bien supérieure à celle observée en régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. L'industrie, les transports et l'habitat, sont les principaux consommateurs d'énergie ;
- émet 9,22 tonnes par habitant contre 7.5 tonnes par habitant pour le Parc et 6.2 au niveau national. L'industrie et les transports sont les plus importants émetteurs de gaz à effet de serre ;
- produit 697,8 GWh d'énergies renouvelables soit 106 % des besoins (1 602 GWh d'énergies renouvelables dans le Parc, soit 65 % de sa consommation globale¹³⁸).
- produit 680 GWh d'électricité soit 460 % de sa consommation.

Le défi énergétique du territoire relève donc plus de la sobriété des aménagements futurs et de l'économie des consommations énergétiques actuelles que d'un nouveau développement majeur des énergies renouvelables.

¹³⁸ Charte du Pnr Haut Languedoc

2.3.2-LA QUALITE DE L'AIR

En Midi-Pyrénées, la qualité de l'air porte sur les polluants suivants : les oxydes d'azote (NOx), les particules en suspension (PM10 et PM2,5), l'ozone (O3), le dioxyde de soufre (SO2), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP, le principal étant le benzo(a)pyrène), le benzène (C6H6), le monoxyde de carbone (CO) et les métaux lourds (plomb, cadmium, nickel, arsenic). À cette liste s'ajoutent quelques polluants localement spécifiques.

Au cours de l'année 2013, la situation de la qualité de l'air s'est améliorée pour la deuxième année consécutive sur l'ensemble de la région. Les conditions météorologiques pluvieuses ont contribué à limiter la persistance des polluants dans l'air ambiant, notamment pour le dioxyde d'azote et les particules en suspension en période hivernale. La tendance est ainsi à la baisse pour ces deux polluants. Il reste un point noir pour le dioxyde d'azote qui ne respecte pas la valeur limite pour la protection de la santé sur l'agglomération toulousaine près du trafic routier. Les concentrations en ozone sont globalement en hausse en 2013. Ce polluant est très dépendant des conditions météorologiques au cours de l'été.¹³⁹

Les oxydes d'azote proviennent en majorité du trafic routier. Les poids lourds émettent près de la moitié des oxydes d'azotes régionaux. Cependant, les dépassements de la valeur limite n'ont été observés qu'en agglomération. Hautes Terres d'Oc n'apparaît pas en zone sensible pour les NOx.

La concentration des particules inférieures à 10 microns est en baisse au niveau régional. En 2013, la partie tarnaise de Hautes Terres d'Oc n'a connu aucune journée où la valeur limite a été dépassée.

Par contre, le territoire est concerné par des dépassements de la valeur limite de la concentration en ozone, en particulier en été.¹⁴⁰

En 2013, la proportion d'indices "très bons" à "bons" représente entre 70 et 80 % de l'année selon les agglomérations. La situation est donc globalement meilleure qu'en 2012 (les indices "très bons" à "bons" représentaient alors 60 à 70% de l'année).

Le territoire, qui ne comporte aucune agglomération, ne fait pas partie des zones sensibles concernant la qualité de l'air.¹⁴¹

¹³⁹ Source : ORAMIP - Rapport d'activité 2013

¹⁴⁰ Source : SRCAE - LR p. 49, SRCAE MP p.38

¹⁴¹ Source : SRCAE LR p.52

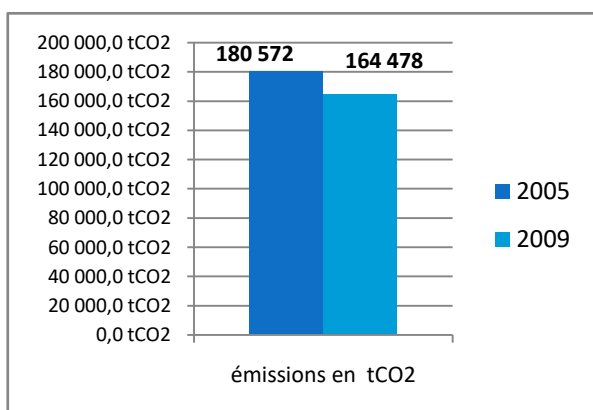
2.3.3- CLIMAT ACTUEL ET PROSPECTIVE

Le territoire constitue une sorte d'enclave climatique montagnarde jouxtant des zones climatiques plus clémentes d'influence océanique et méditerranéenne. Cela se caractérise par l'augmentation sensible des quantités de pluie sur les contreforts du Massif Central, par la baisse des températures moyennes et par une insolation réduite. A Lacaune, en moyenne, il tombe 1410 millimètres de pluie et il fait 9,5°C, sur une année. La température y est descendue jusqu'à -22,5°C.¹⁴²

Il participe également à sa mesure au changement climatique.

2.3.3.1- LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DES HAUTES TERRES D'OC

Emissions de CO₂ :



En 2009 le territoire a émis 164 478 tCO₂, soit 9 % de moins qu'en 2005.

FIGURE 273 : EMISSIONS DE CO₂ EN 2005 ET 2009 EN HAUTES TERRES D'OC. PNRHL

Emissions de CO₂ des différents secteurs en valeur :

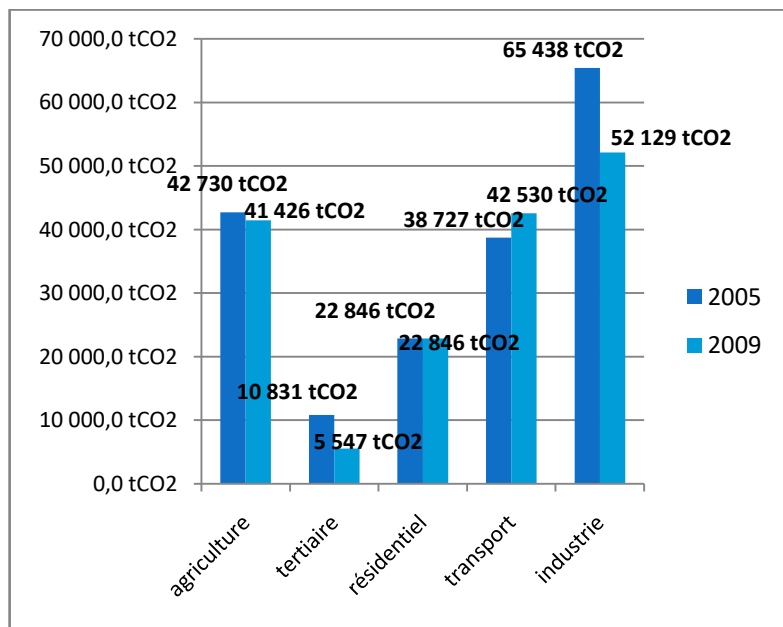
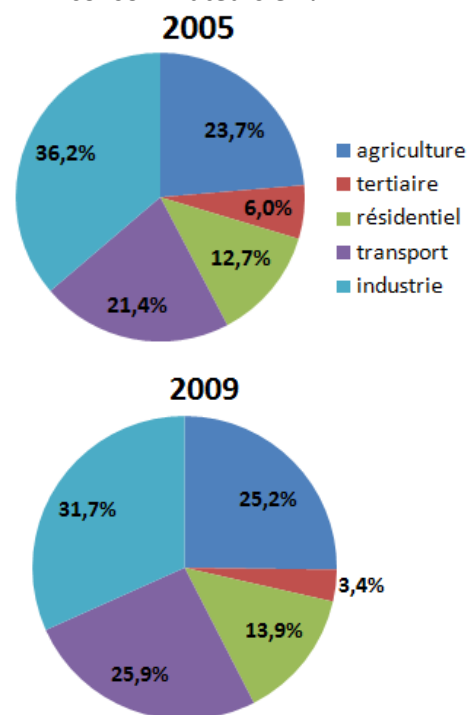


FIGURE 274 : EMISSIONS DE CO₂ EN 2005 ET 2009 PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN HAUTES TERRES D'OC. PNRHL

Emissions de CO₂ des différents secteurs consommateurs en % :



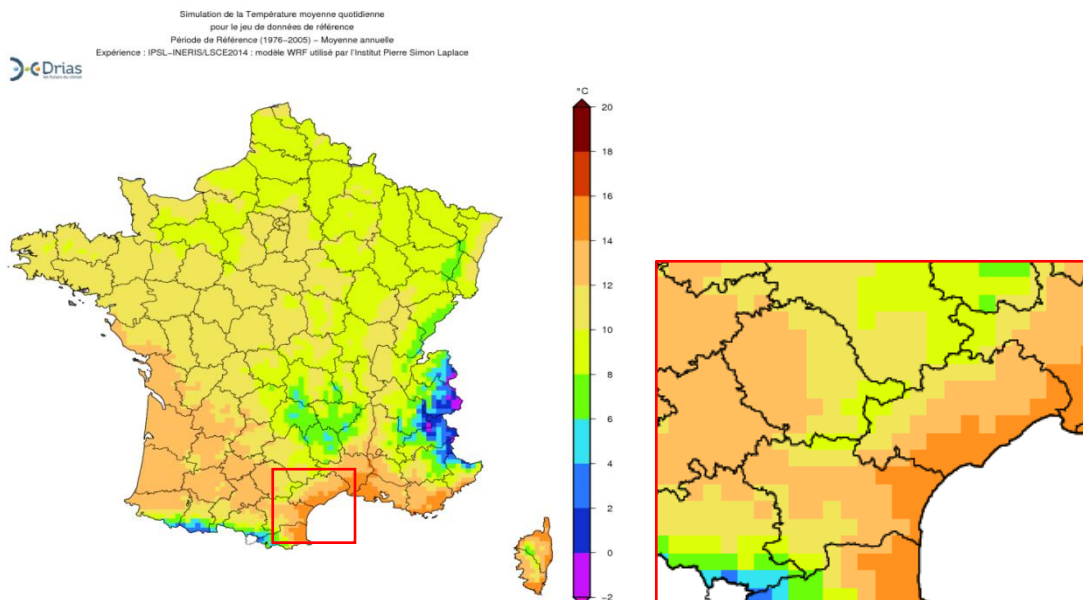
Le secteur le plus émetteurs de GES reste l'industrie, qui représente 31,7 % des émissions. Il est suivi par le secteur des transports qui émet 25,9 % des GES totaux. En effet, ce secteur utilise majoritairement des produits pétroliers fortement émetteurs de CO₂ par kWh, alors que le secteur résidentiel, par exemple, utilise

¹⁴² Source : <http://www.meteo-mc.fr/climat-Tarn.html>

un panache d'énergies, où intervient en majorité l'électricité mais également du bois, moins émetteurs de CO₂ par kWh consommé. Juste derrière se trouve l'agriculture, avec 25,2 % des émissions totales. Cela s'explique par la prise en compte des émissions indirectes, qui composent la majeure partie des émissions de l'agriculture. Enfin, le tertiaire émet 3,4 % des GES totaux.

2.3.3.2- LES TEMPERATURES

2.3.3.2.1-Température moyenne actuelle :

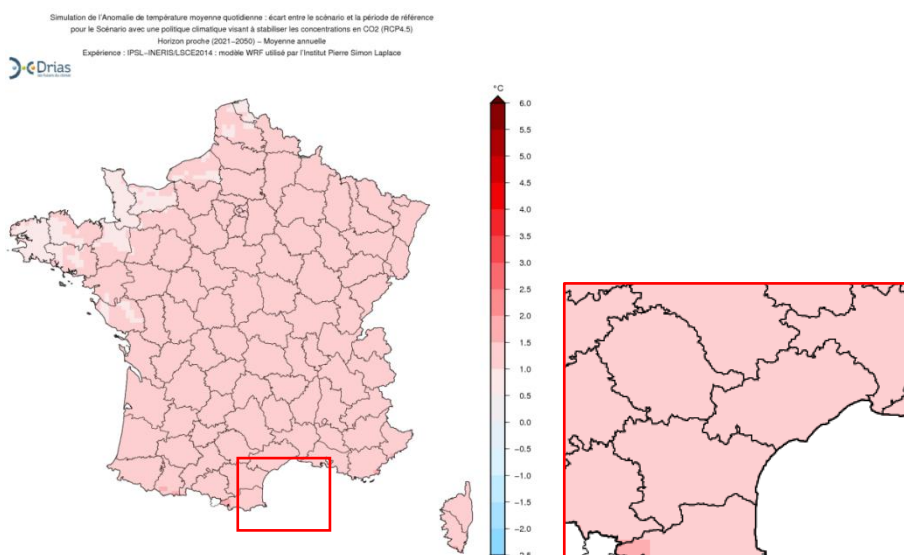


CARTES 275 : TEMPERATURE MOYENNE ACTUELLE EN FRANCE ET ZOOM SUR LE TARN ET L'HERAULT. PORTAIL DRIAS.

Actuellement, le territoire a une température moyenne comprise entre 8 et 10 °C. Les communes héraultaises des Hautes Terres d'Oc possèdent une température moyenne un peu plus élevée que le reste du territoire (10 – 12 °C).

D'après les scénarios d'évolutions climatiques proposés par Météo France, d'ici 2050, le territoire des Hautes Terres d'Oc pourrait voir sa température moyenne augmenter de 1 à 1.5 °C.

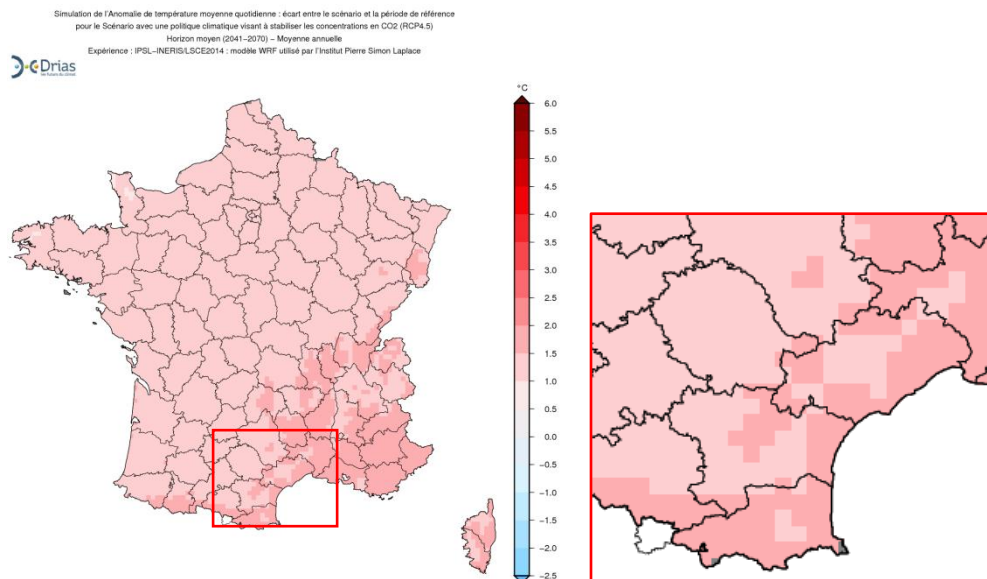
2.3.3.2.2- Horizon proche :



CARTES 276 : SIMULATION D'AUGMENTATION DE TEMPERATURE DANS UN HORIZON PROCHE. ZOOM SUR LE TARN ET L'HERAULT. PORTAIL DRIAS.

2.3.3.2.3-Horizon moyen :

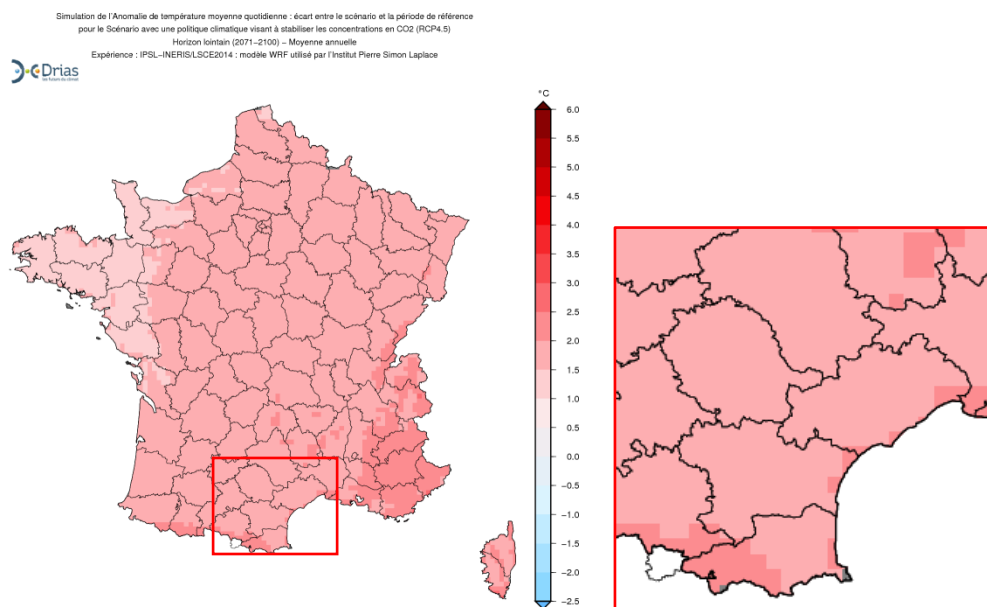
D'ici 2070, l'augmentation de la température moyenne pourrait être plus importante. En effet, celle-ci pourrait atteindre 1.5 à 2°C pour la majorité des Hautes Terres d'Oc.



CARTES 277 : SIMULATION D'AUGMENTATION DE TEMPERATURE DANS UN HORIZON MOYEN. ZOOM SUR LE TARN ET L'HERAULT. PORTAIL DRIAS.

2.3.3.2.4- Horizon lointain :

D'ici 2100, la température moyenne pourrait augmenter de 2 à 2.5 °C.

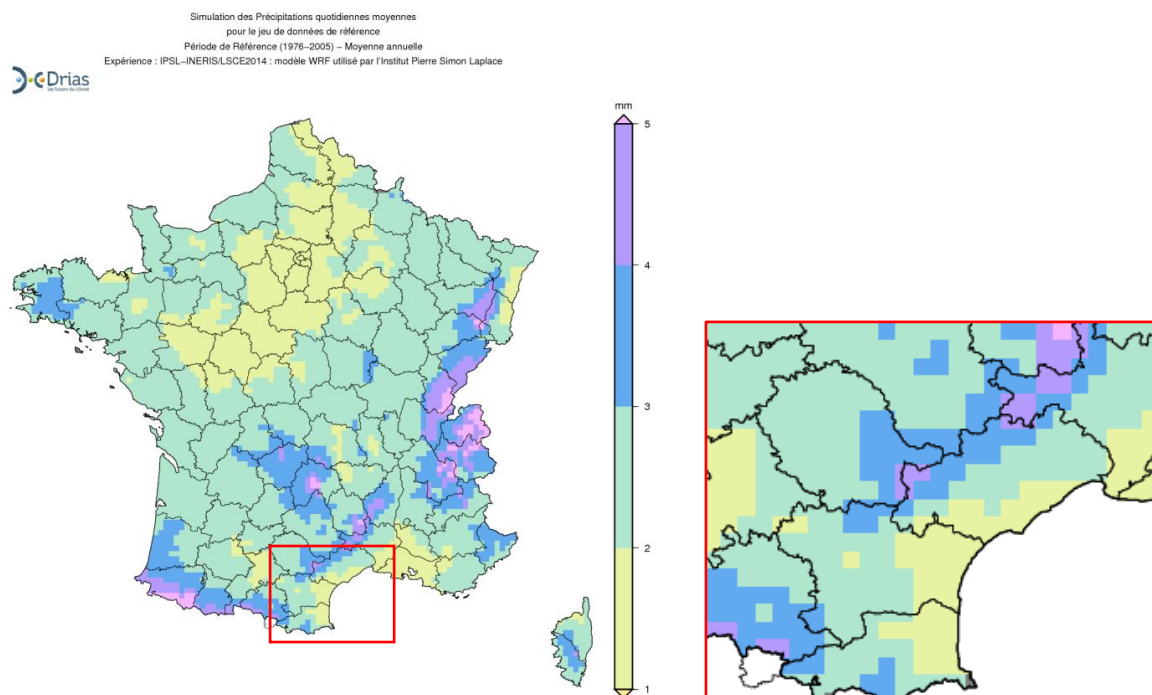


CARTES 278 : SIMULATION D'AUGMENTATION DE TEMPERATURE DANS UN HORIZON LOINTAIN. ZOOM SUR LE TARN ET L'HERAULT. PORTAIL DRIAS.

L'évolution de la température prévue par Météo France irait de pair avec un changement des précipitations sur le territoire.

2.3.3.3- LES PRECIPITATIONS

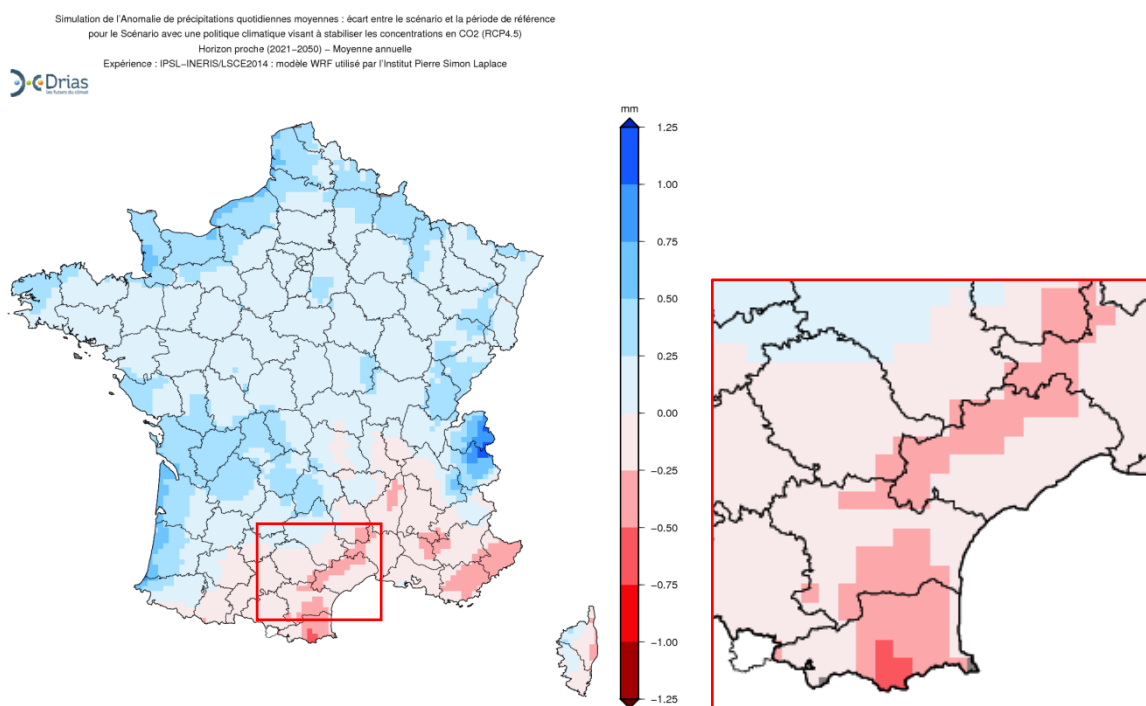
2.3.3.3.1- Précipitations journalières moyenne actuelle :



CARTES 279 : PRECIPITATIONS ACTUELLE EN FRANCE ET ZOOM SUR LE TARN ET L'HERAULT. PORTAIL DRIAS.

Actuellement, le territoire est concerné par des précipitations moyennes journalières égales à 4mm. Ces précipitations peuvent atteindre 5 mm pour certaines communes comme La-Salvetat-sur-Agout, Anglès, Lamontéliarié.

2.3.3.3.2- Horizon proche :

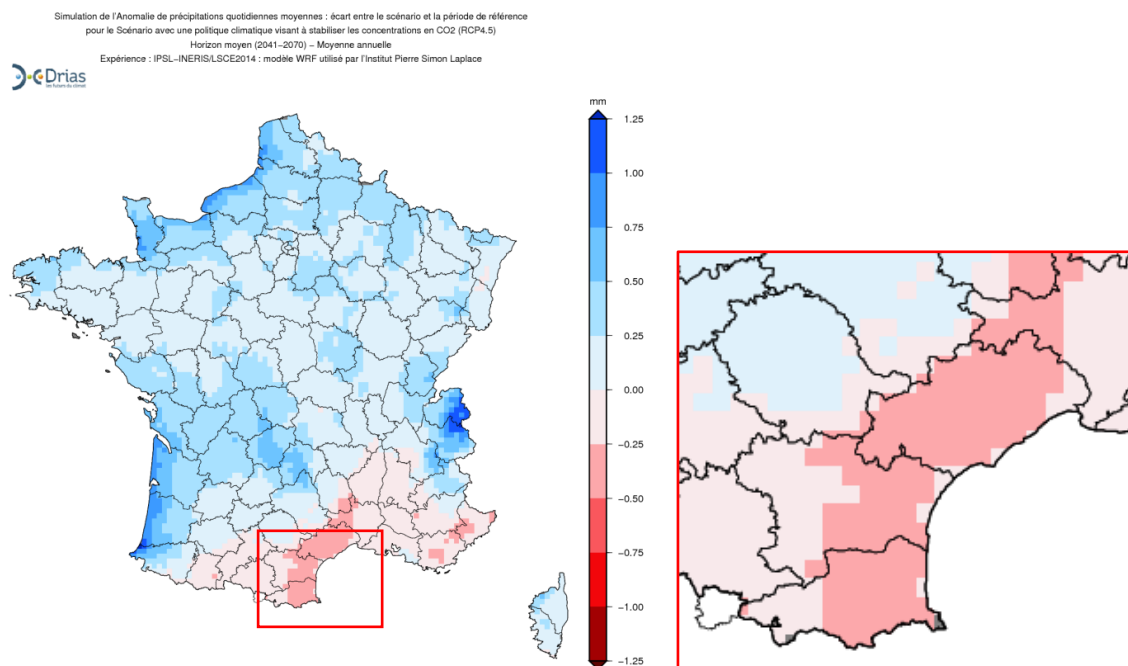


CARTES 280: SIMULATION DE L'EVOLUTION DES PRECIPITATIONS DANS UN HORIZON PROCHE EN FRANCE ET ZOOM SUR LE TARN ET L'HERAULT. PORTAIL DRIAS.

D'ici 2050, avec une probable augmentation des températures moyennes, les précipitations sur le territoire des Hautes Terres d'Oc seront moins importantes. Une diminution des précipitations de 0.25 à 0.50 mm en moyenne par jour est attendue.

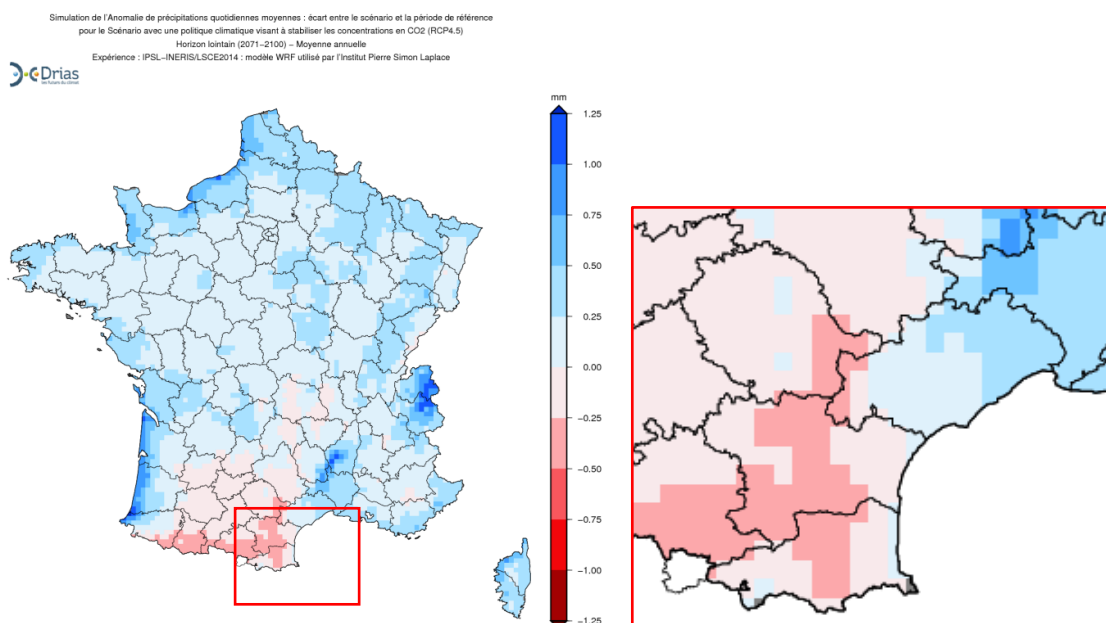
2.3.3.3.3- Horizon moyen :

D'ici 2070, le sud du territoire des Hautes Terres d'Oc sera concerné par une diminution des précipitations davantage marquée. En effet, les communes héraultaises du territoire connaîtront une baisse des précipitations moyennes journalières de 0.50 à 0.75 mm.



CARTES 281: SIMULATION DE L'EVOLUTION DES PRECIPITATIONS DANS UN HORIZON MOYEN EN FRANCE ET ZOOM SUR LE TARN ET L'HERAULT.
 PORTAIL DRIAS.

2.3.3.3.4- Horizon lointain :



CARTES 282: SIMULATION DE L'EVOLUTION DES PRECIPITATIONS DANS UN HORIZON LOINTAIN EN FRANCE ET ZOOM SUR LE TARN ET L'HERAULT.
 PORTAIL DRIAS.

D'ici 2100, la diminution des précipitations journalières est estimée équivalente à celle prévue pour l'horizon moyen.

2.3.3.4- CONSEQUENCE : L'INTENSIFICATION DES EPISODES DE CANICULE ET DES SECHERESSES

L'étude réalisée dans le cadre du SRCAE Midi-Pyrénées, pointe des changements significatifs à l'horizon 2030-2050.

Selon les différents scénarios, d'ici 2030, les écarts à la référence (moyennes recensées sur la période 1971-2000) pourraient s'échelonner entre +0,8 et +1,4 °C. Des écarts qui se creusent à l'horizon 2050, atteignant +1,8 à +2,2 °C selon les scénarios « médian » et « pessimiste », tandis que le scénario « optimiste » demeure dans des écarts similaires à ceux de 2030.

Intensification des épisodes de canicule en été :

La canicule de 2003 risque de devenir un événement banal en Midi-Pyrénées dans les décennies à venir. C'est en effet en été, et principalement dans le centre du Grand-Sud-Ouest, que la hausse des températures sera la plus marquée en France, avec des écarts à la référence de +1,2 à +1,8 °C à l'horizon 2030, et pouvant atteindre +3,5 °C dans le centre de la région d'ici 2050. Ces écarts sont très nettement supérieurs à ceux projetés pour l'hiver. Ils se traduiront par la survenue plus fréquente d'épisodes de canicule. À l'horizon 2030, les trois scénarios sont homogènes et mettent en avant une sensibilité de l'Ouest du territoire régional, alors que les espaces de montagne des Pyrénées et du Massif Central semblent relativement épargnés. Pour l'horizon 2050, le découpage territorial reste globalement le même, avec un renforcement des tendances amorcées en 2030 et une réduction des zones épargnées.

Amplification des sécheresses :

Une diminution modérée, mais généralisée, des précipitations annuelles moyennes est à prévoir à l'horizon 2030. Une baisse qui sera encore plus marquée en été à l'horizon 2050, affectant plus particulièrement l'Ouest du territoire. Ce phénomène aura des conséquences directes sur la sensibilité du territoire aux sécheresses. À l'horizon 2030, le Grand-Sud-Ouest devrait ainsi passer 10 à 30 % du temps en état de sécheresse, avec des pics très localisés atteignant 40 % (contre 10 à 15 % à l'heure actuelle). Et d'ici 2050, selon les scénarios « médian » et « pessimiste », une majorité du territoire passerait au moins 30 % du temps en état de sécheresse, ce pourcentage pouvant s'élever à 70 % sur certaines zones géographiques, notamment les Pyrénées.

2.3.3.5- LES CONSEQUENCES SUR LA RESSOURCE EN EAU :

Les variations de températures et de précipitations futures influenceront le cycle de l'eau : modification des régimes de ruissellement, d'évaporation et de quantité. Le besoin en eau détermine également la vulnérabilité de la ressource en eau. Le schéma d'alimentation en eau potable de l'Hérault, note une inadéquation des besoins et des ressources en eau sur le secteur.

2.3.3.6- LES CONSEQUENCES SUR LA FORET

Les mutations climatiques auront des conséquences sur les aires de répartition des espèces arborées. Hautes Terres d'Oc est couvert par la forêt sur plus de la moitié de sa surface. Ainsi, la plantation d'espèces sera à mettre en regard avec ces changements.

Selon la charte forestière du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc qui cite une note du 8 février 2008 du département de la santé des forêts rédigée pour la charte, les impacts du changement climatique sur les essences seraient les suivants:

- l'épicéa de Sitka semble condamné à terme (stress hydrique et dendroctone)
- l'épicéa commun doit pouvoir être mené à terme sur les stations adaptées moyennant une sylviculture dynamique :
 - pratique des éclaircies en évitant les blessures et en extrayant les arbres les plus atteints par le dendroctone
 - traitement préventif des souches fraîches contre le fomès lors des coupes
 - lâchers sélectifs de *Rhizophagus grandis*
 - périodes d'exploitation adéquate en fonction des vols de scolytes.

Les mortalités actuelles sont les conséquences d'un enchaînement de "problèmes" : sécheresses successives, arrivée du dendroctone, typographe... et non un problème "chronique" sur l'épicéa.

- le douglas n'est pas systématiquement une panacée en remplacement des épicéas.

Le SRCE Languedoc-Roussillon identifie les enjeux :

- face aux peuplements d'épicéa dépérissant en cours d'exploitation, il recommande un recensement des stations existantes et de leur état sanitaire et un choix d'essence adapté aux stations et aux prévisions d'évolution
- de prise en compte des évolutions climatiques et de leurs impacts sur la sylviculture.

2.3.3.7- DES CONSEQUENCES SUR LES RISQUES NATURELS.

Le retrait et gonflement des argiles est lié à l'alternance de précipitations avec des périodes de sécheresse. Les sols argileux se rétractent, ce qui provoque des dommages (fissures) sur les habitations, principalement les logements individuels. Ce risque ne présente pas de danger vital, mais il a des conséquences économiques importantes. La Région Midi-Pyrénées est particulièrement concernée par ce type de catastrophe naturelle, dont le coût global pour les assurances s'est élevé à 3,9 milliards d'euros sur la période 1989-2003.

Les feux de forêt vont s'intensifier dans les territoires qui y sont déjà exposés – ce qui est le cas de certaines zones de Midi-Pyrénées. On devrait aussi observer une propagation de l'aléa vers le Nord et en altitude, avec l'apparition de nouvelles zones concernées. Les communes héraultaises de Hautes Terres d'Oc sont déjà concernées par un aléa moyen feux de forêt.

2.3.3.8- DES CONSEQUENCES SUR LA CONSOMMATION ENERGETIQUE.

Par ailleurs, le changement climatique pourrait engendrer une augmentation de la consommation énergétique du territoire. Si la température augmente, les ménages pourraient davantage s'équiper en climatiseur. De plus, les congélateurs, réfrigérateurs,... auront besoin de plus d'électricité. Ainsi, un pic de demande d'électricité pourrait s'installer en période estivale.

SYNTHESE - GERER L'ENERGIE ET S'ADAPTER A L'EVOLUTION DU CLIMAT

Le territoire possède une consommation énergétique plus importante que les territoires voisins, compte tenu de son éloignement et de son climat. Ce sont les secteurs du logement et du transport qui sont les plus énergivores. Les OPAH en cours sur le territoire ont pour objectifs, entre autres, la maîtrise des énergies dans le logement et la lutte contre la précarité énergétique.

Néanmoins, la qualité de l'air est bonne.

D'autre part, le territoire possède de nombreux atouts qui lui permettent de développer plusieurs sources de production d'énergies renouvelables : hydroélectricité, éoliennes, bois-énergie, méthanisation,...

Ainsi, la production d'énergies renouvelables atteint 51% de la consommation globale du territoire (périmètre du Pnr).

Cependant, au regard des prévisions relatives au dérèglement climatique, le territoire de la Montagne apparaît particulièrement exposé à des mutations compte tenu de la présence importante d'espaces et d'éléments naturels structurants.

L'évolution du climat amplifiera certains risques naturels sur le territoire, notamment le retrait-gonflement des argiles ("poches" isolées concernées), l'intensification des feux de forêt et entraînera une certaine tension sur la ressource en eau.

De même, la gestion de la forêt devra être pensée autrement, les essences les plus adaptées au changement climatique devront être privilégiées.

ENJEUX - GERER L'ENERGIE ET S'ADAPTER A L'EVOLUTION DU CLIMAT

=> Développer la production d'énergies renouvelables :

Appui aux projets de méthanisation, bois énergie, géothermie, photovoltaïque,...

=> Limiter la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre dans le logement et les transports.

Un des objectifs des OPAH engagées sur le territoire est la maîtrise des énergies dans l'habitat.

Des réflexions ont été engagées afin de mettre en place des alternatives à la voiture individuelle : covoiturage, transport en commun, transport à la demande.

Concernant le trafic de poids lourds, une réflexion est en cours afin de mutualiser certains transports entre les différentes entreprises du territoire.

2.4 : LA GESTION DES RISQUES

2.4.1-LES RISQUES NATURELS

2.4.1.1- LE RISQUE INONDATION ET DE RUPTURE DE BARRAGE :

2.4.1.1.1- Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

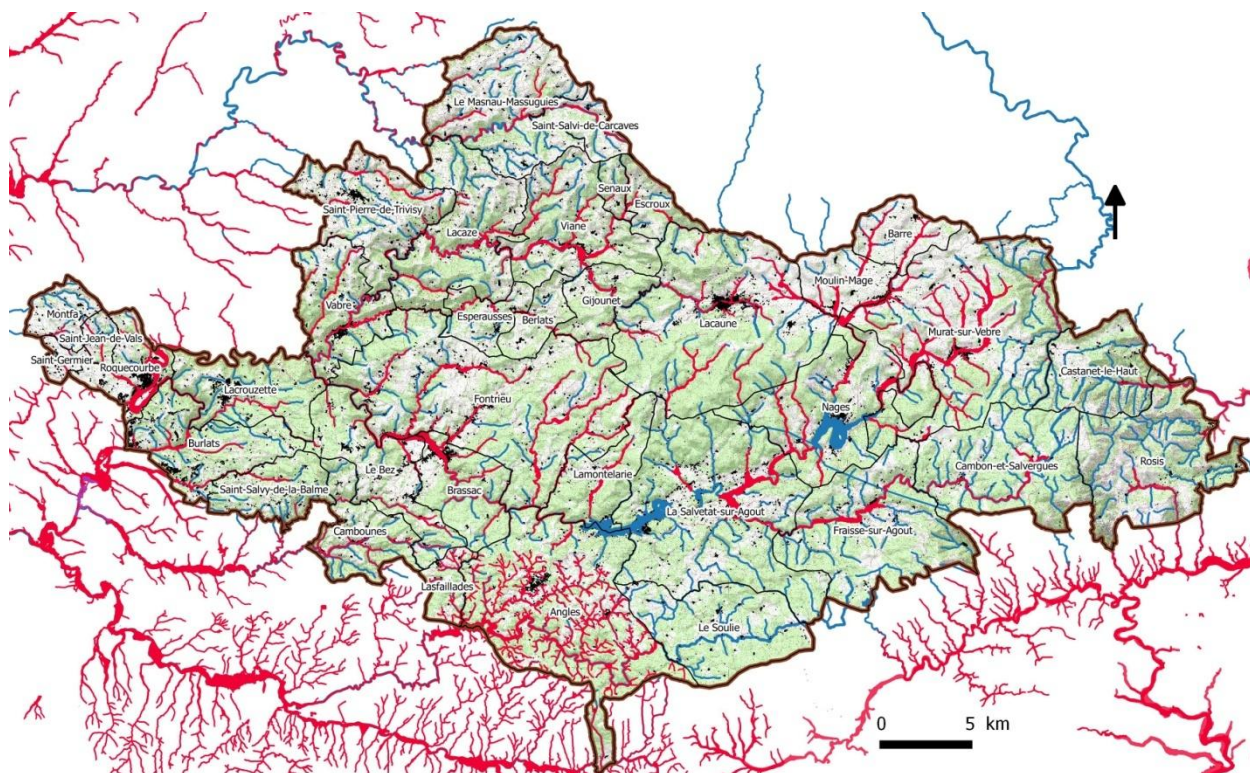
Avec un réseau dense de cours d'eau, le risque inondation constitue le principal risque auquel est soumis le territoire.

En effet, pratiquement l'ensemble des communes sont concernées par le risque inondation ou le risque de rupture de barrage.

Ainsi, plusieurs Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ont été définis sur le territoire. Au total, Hautes Terres d'Oc est concerné par 7 PPRI : 2 prescrits, 4 approuvés : PPRI du Dadou, PPRI de la Durenque, PPRI du Thoré et PPRI de l'Agout Amont et 1 programmé.¹⁴³

Le PPRI a pour objectif de réglementer strictement les implantations humaines et les aménagements dans les zones exposées. Il délimite les zones à risques, définit les mesures d'interdiction et prescrit les mesures de prévention nécessaires. Le PPRI approuvé est une servitude d'utilité publique.

Néanmoins, sur les communes héraultaises de Hautes Terres d'Oc, aucun PPRI n'est approuvé ou en cours.¹⁴⁴



CARTE 283 : LE RISQUE D'INONDATION EN HAUTES TERRES D'OC

¹⁴³ PAC Etat - Annexe 11 p. 10

¹⁴⁴ <http://cartelie.application.developpementdurable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=AvancementPPR&service=DDTM>

Sur la carte ci-dessus, les zones rouges inconstructibles sont :

- celles des PPRI pour les communes qui en sont dotées
- pour les communes qui n'en sont pas dotées sur le côté héraultais du bassin de l'Agout (Agout sur La-Salvetat-sur-Agout, Fraïsse-sur-Agout, Cambon-et-Salvergues et ruisseau du Vernobre à La-Salvetat-sur-Agout), les zones inondables apparaissant sur la cartographie utilisée par la communauté de communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc pour l'instruction du droit des sols. Cette cartographie a été intégrée à l'état des lieux sur le risque d'inondation. Elle a été réalisée à l'échelle 1/5000^e en 1999 par le bureau d'études BRL, Compagnie nationale d'aménagement de la Région du bas Rhône et du Languedoc. La crue centennale a été reportée sur la carte ci-dessus.
- les zones inondables de l'atlas régional des zones inondables (AZI) pour les communes de Castanet-le-Haut et Rosis. La DDTM de l'Hérault a rappelé à ces communes que les contours de l'AZI (Atlas des Zones Inondables) de l'Orb réalisé par la DREAL ne pouvaient pas être modifiés puisque seule la DREAL est habilitée à le faire.

Les communes soumises au risque d'inondation et/ou de rupture de barrage ont l'obligation d'élaborer :

- un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil concret et opérationnel d'organisation des services communaux en cas de crue.
- complété par un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), outil de communication pour l'information de la population sur le risque et la gestion de crise, qui peut être complété par des actions de sensibilisation visant à entretenir de la culture du risque sur le long terme.

Seulement 10 % des communes du bassin versant se sont dotées de PCS (en 2014).

2.4.1.1.2- Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021

La politique nationale de gestion des risques d'inondation a été rénovée et dynamisée par la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation de 2007, dite « directive inondation » (2007/60/CE), transposée en droit français en juillet 2010.

Cette directive propose à l'échelle de chaque « district hydrographique », soit le bassin Adour-Garonne et le bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault, d'élaborer des Plans de Gestion des Risques d'Inondation ; ceux-ci doivent être élaborés dans le cadre d'une concertation élargie.

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021 constitue le document de référence pour les 6 ans à venir, qui permet d'orienter, et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation.

Ce document identifie des TRI (territoires à risque important d'inondation) en fonction de la détermination de « poches d'enjeux », à partir de la concentration de population et d'emplois en zone potentiellement inondable. 18 Territoires à Risque Important ont été sélectionnés sur le bassin Adour-Garonne et 3 sur les bassins Orb, Libron et Hérault (Hautes Terres d'Oc n'est pas concerné), ainsi qu'une proposition de communes correspondantes pour chaque TRI. Le secteur de l'agglomération de Castres et de Mazamet a été identifié comme un de ces TRI, Le TRI Castres-Mazamet qui recouvre les communes de Mazamet, Aussillon, Pont de L'Arn, Payrin Augmontel, Aiguefonde, Labruguière, Caucalières, Lagarrigue, Castres, Saix. La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) a été approuvée par arrêté préfectoral du bassin Adour-Garonne le 27 décembre 2016 pour le TRI Castres-Mazamet.

Le périmètre du TRI borde l'ouest de périmètre du SCoT Hautes Terres d'Oc. Même si le bassin versant de l'Agout en aval du barrage de la Ravière est concerné et que les affluents peuvent être pris en compte de

manière élargie dans le périmètre de la stratégie locale¹⁴⁵, le territoire Hautes Terres d'Oc est peu impacté par le risque d'inondation puisque non compris dans le TRI. Les stations de traitement des eaux usées de Brassac et Roquecourbe ont été identifiées comme installations potentiellement polluantes car traitant plus de 2000 équivalents-habitants et situées en zone inondable du réseau hydrographique amont au TRI dans une limite de 30 kms¹⁴⁶.

La SLGRI reprend les 6 objectifs stratégiques qui ont été définis pour le bassin et ses 18 Territoires à Risques Important d'Inondation :

1. Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6 ci-dessous,
2. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés,
3. Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
4. Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité,
5. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements,
6. Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

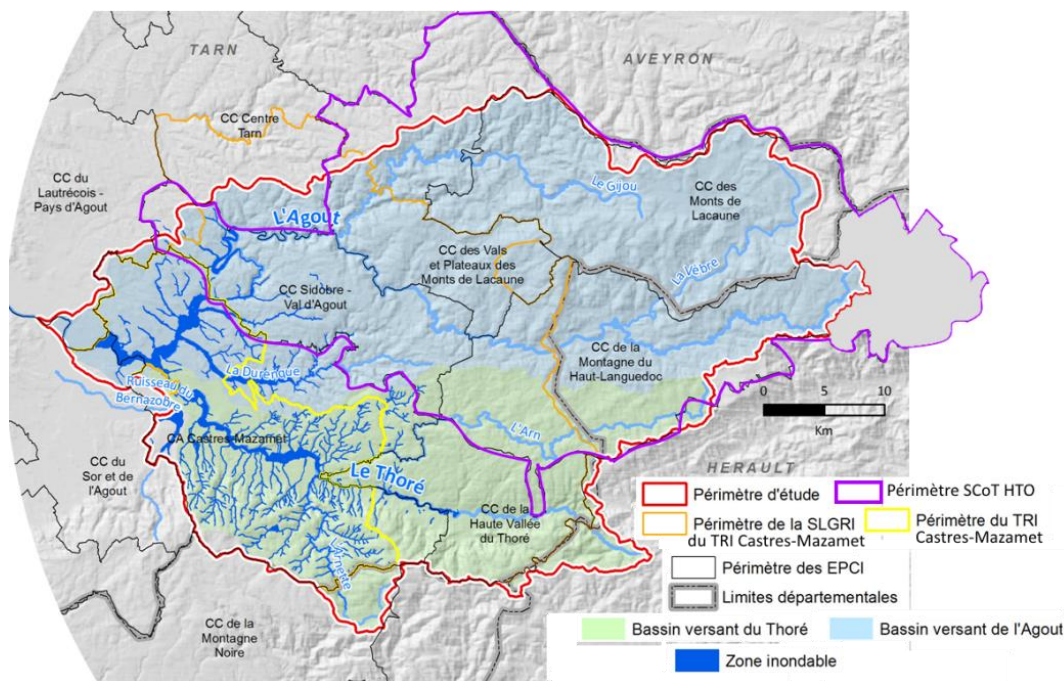
Ils s'inscrivent et visent à atteindre les 3 objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie Nationale de gestion du risque inondation (SNGRI) :

- Augmenter la sécurité des populations exposées,
- Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation,
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout a été missionné par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet englobant le TRI éponyme pour porter la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) Castres-Mazamet). De plus, à travers son statut et l'action qu'il mène, il participe de manière formelle (enlèvement des embâcles, surveillance des points noirs hydrauliques) ou informelle (assistance aux collectivités, aux propriétaires, communication...) à la réalisation des objectifs énoncés ci-avant au niveau local et au-delà du périmètre du SLGRI.

¹⁴⁵ source : fiche du dossier de consultation du Processus de sélection des Territoires à Risques Importants d'inondation sur le bassin Adour Garonne. TRI Castres-Mazamet, préfecture de Région Midi-Pyrénées, juillet 2012

¹⁴⁶ Source : Mise en œuvre de la Directive Inondation, Rapport d'accompagnement des cartographies du TRI CASTRES MAZAMET, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement MIDI PYRENEES, approuvé le 3 décembre 2014.

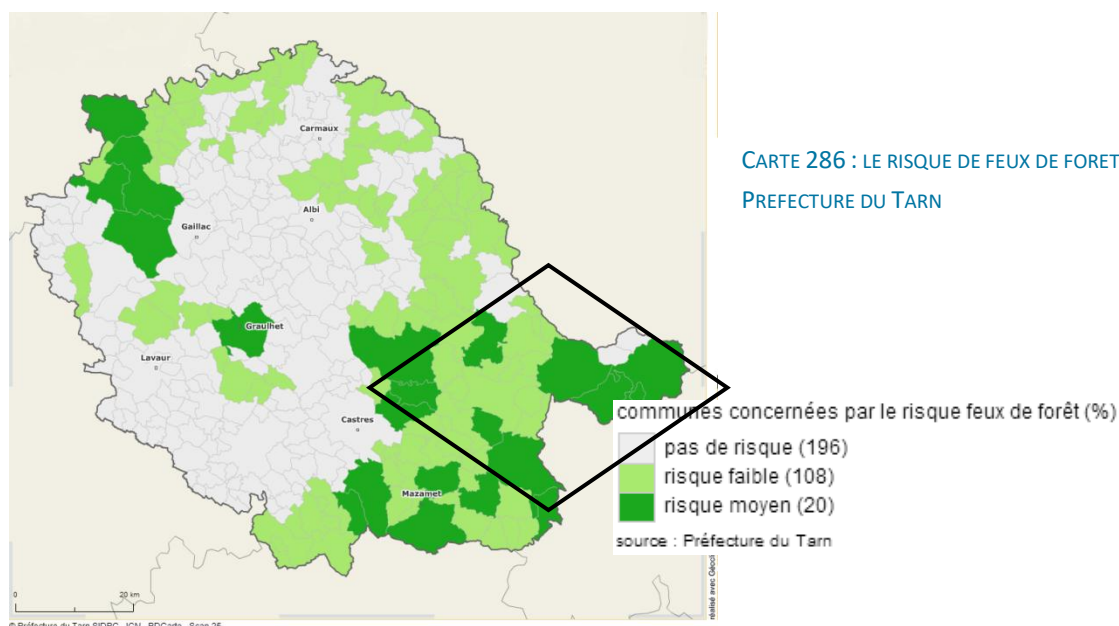


CARTE 285 : PERIMETRES DE LA SLGRI DU TRI CASTRES-MAZAMET. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AGOUT

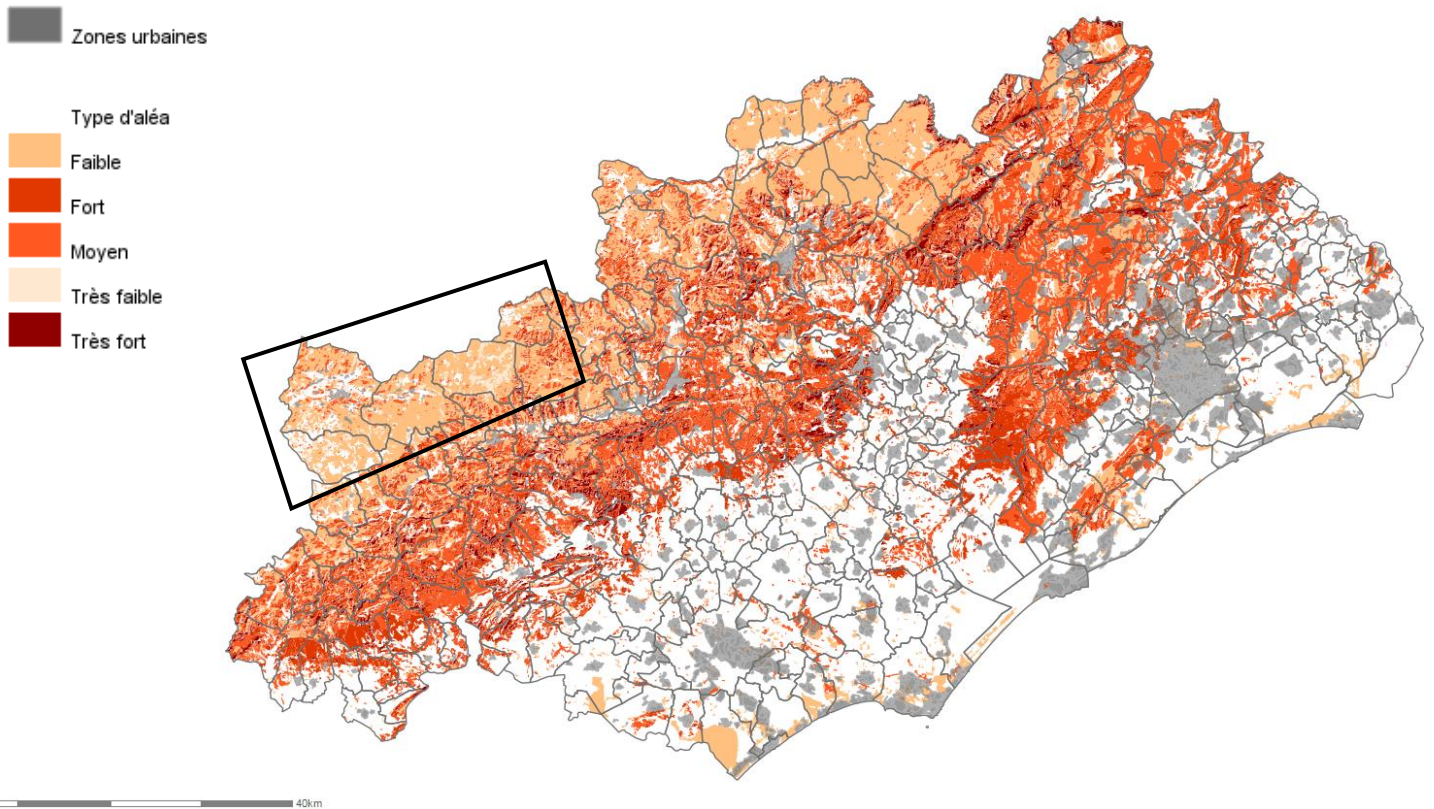
2.4.1.2- LE RISQUE FEUX DE FORET

Le risque feu de forêt est défini selon l'intensité et l'extension potentielles du phénomène incendie de forêt en fonction de la combustibilité de la végétation, de la biomasse, de la pente du terrain, de la position dans le versant, de l'exposition, de la connaissance du déroulement des feux passés et de la proximité de zones habitées.

Compte tenu de l'importante couverture forestière du territoire, Hautes Terres d'Oc est concerné par un risque feux de forêt faible à moyen au sein de la plupart des communes.



CARTE 286 : LE RISQUE DE FEUX DE FORET DANS LE TARN. PREFECTURE DU TARN



Source : http://cartelie.application.developpementdurable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=alea_feux_foret&service=DDTM_34

CARTE 287 : LE RISQUE DE FEUX DE FORET DANS L'HERAULT. PREFECTURE DE L'HERAULT. CARTELIE APPLICATION

Ce risque est bien moins important sur les communes héraultaises de Hautes Terres d'Oc que sur le reste du département héraultais.

Cependant, sur certains secteurs, l'importance de la fréquentation touristique, les difficultés d'accès dans des vallées très encaissées, l'ampleur de l'embroussaillage et du stock ligneux, la raréfaction des coupures liées aux milieux ouverts et la durée des épisodes secs estivaux se conjuguent pour maintenir, en dépit d'un important dispositif DFCI sur sa bordure nord-ouest, un risque élevé de départ de feu.

A ce jour, il n'y a ni étude, ni PPR approuvés Incendie de forêt sur le périmètre du SCoT.

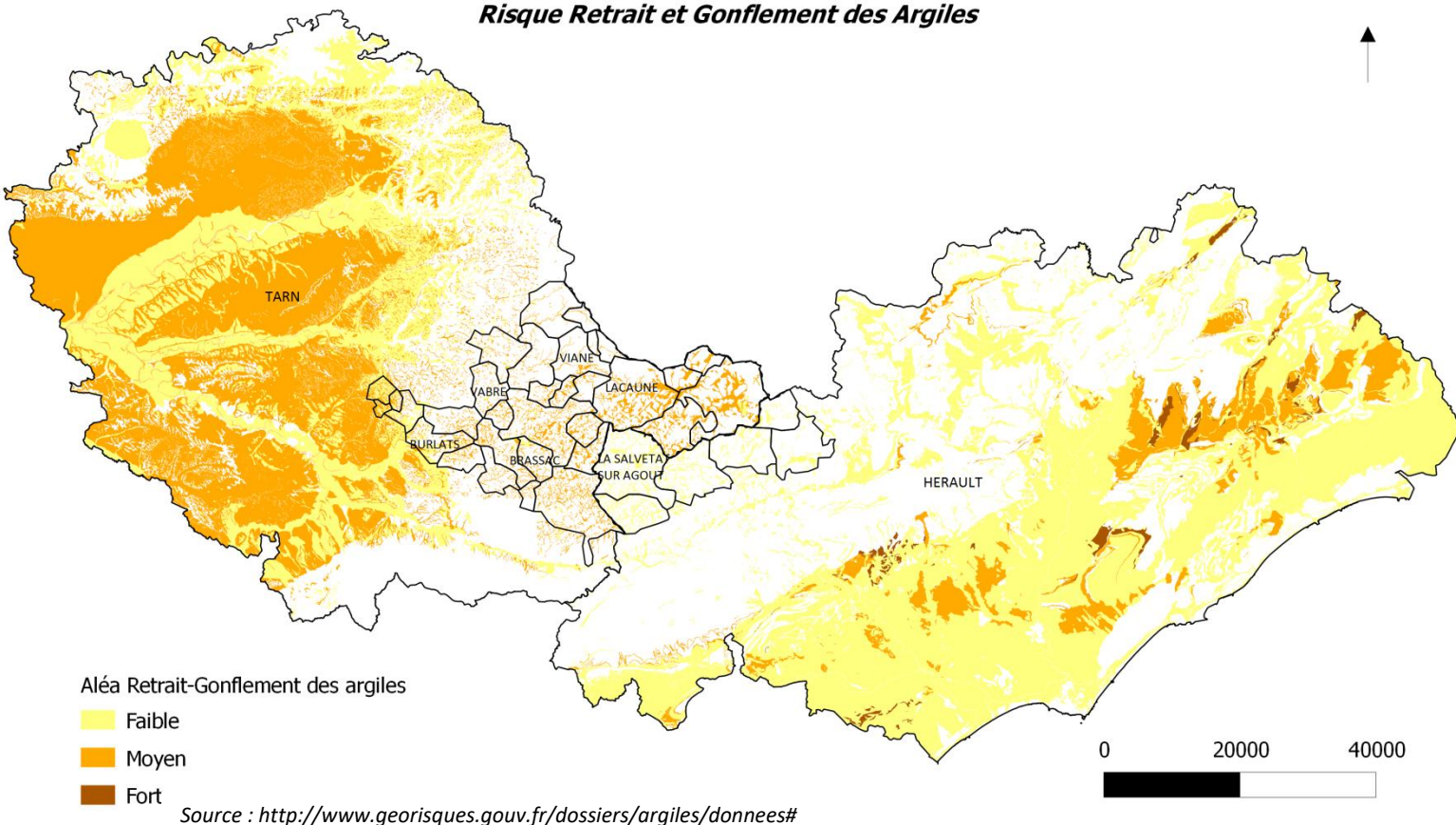
2.4.1.3- LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

➤ Le retrait et gonflement des argiles

Le Tarn et l'Hérault font partie des départements français touchés par le phénomène de retrait et de gonflement des sols argileux.

Néanmoins, le territoire apparaît moins concerné par ce risque que l'ouest du département tarnais et l'est de l'Hérault.

Les communes de Hautes Terres d'Oc sont concernées par un aléa moyen de gonflement et retrait des argiles, en particulier Lacaune, Murat-sur-Vèbre,... Les communes héraultaises de Hautes Terres d'Oc ne sont que faiblement concernées par ce risque.

Risque Retrait et Gonflement des Argiles

CARTE 288 : LE RISQUE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES. GEORISQUES

La carte ci-dessus a été établie à partir de la localisation des formations argileuses et marneuses. Une hiérarchie a été dressée entre ces formations à partir de trois critères : caractérisation lithologique, composition minéralogique et comportement géotechnique. Ces données ont ensuite été croisées avec le nombre de sinistres recensés.

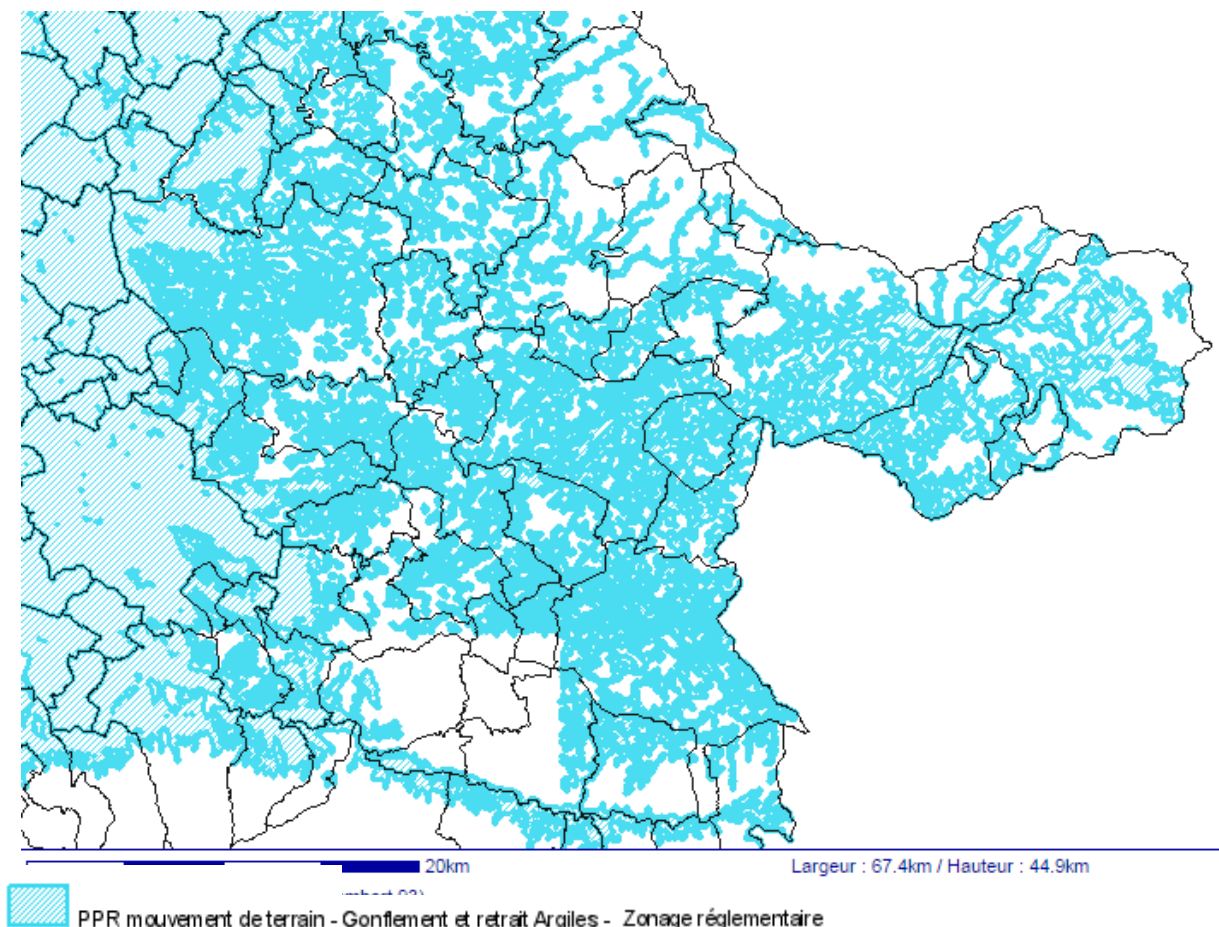
Ensuite, la densité de sinistres a été rapportée à la surface d'affleurement réellement urbanisée, afin de déterminer le niveau de l'aléa.

L'État a souhaité engager une politique de prévention vis-à-vis de ce risque en incitant les maîtres d'ouvrage à respecter certaines règles. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une politique générale visant à limiter les conséquences humaines et économiques des catastrophes naturelles, par la mise en œuvre de Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR), ce qui consiste à délimiter des zones apparaissant exposées à un niveau de risque homogène et à définir, pour chacune de ces zones, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent y être prises, en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995.

Dans le cas particulier du phénomène de retrait-gonflement des argiles, les zones concernées, même soumises à un aléa considéré comme élevé, restent constructibles. Les prescriptions imposées sont, pour l'essentiel, des règles de bon sens dont la mise en œuvre n'engendre qu'un surcoût relativement modique, mais dont le respect permet de réduire considérablement les désordres causés au bâti même en présence de terrains fortement sujets au phénomène de retrait-gonflement. Cette réglementation concerne essentiellement les constructions futures. Quelques consignes s'appliquent toutefois aux bâtiments existants afin de limiter les facteurs déclenchant et/ou aggravants du phénomène de retrait-gonflement.

Le PPR approuvé vaut servitude d'utilité publique et est opposable aux tiers. A ce titre il doit être annexé au PLU, PLUi.

Le non respect du règlement du PPR peut conduire à la perte du droit à l'indemnisation de sinistres déclarés, et ceci malgré la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.¹⁴⁷



Source : http://cartorisque.prim.net/dpt/81/81_pprd.html?xmin=653679&xmax=697138&ymin=6270506&ymax=6299479

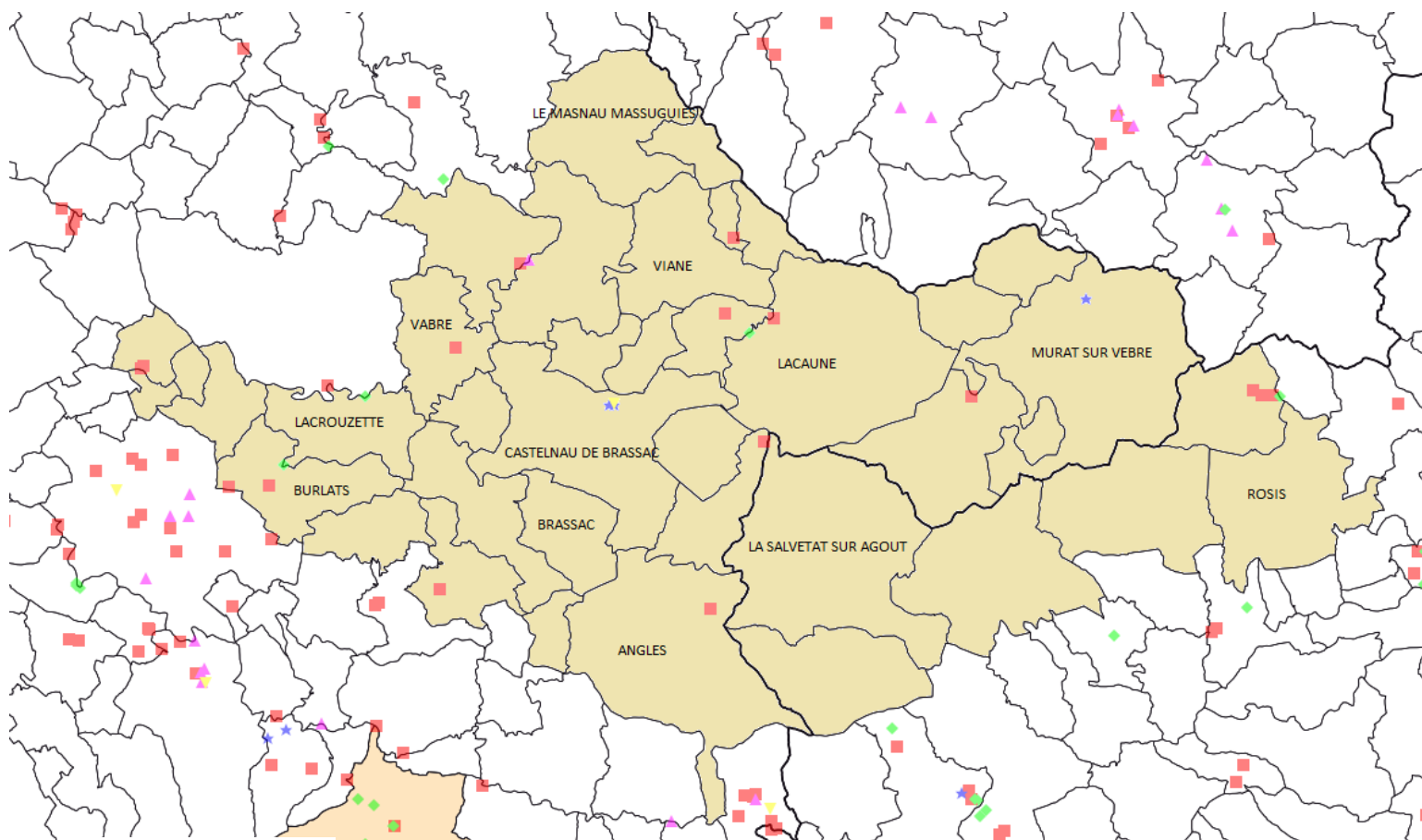
CARTE 289 : ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE DEGONFLEMENT ET RETRAIT DES ARGILES. CARTORISQUE

Aucun PPR n'est prescrit pour les communes héraultaises de Hautes Terres d'Oc.

En Hautes Terres d'Oc, l'aléa retrait et gonflement des argiles est inexistant à faible. Il est moyen de manière très localisée.

¹⁴⁷ http://cartorisque.prim.net/dpt/81/pdf/4_Note_Presentation_PPR_RG_81.pdf, consulté le 04/06/15

➤ Les autres mouvements de terrain



- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▼ Coulée
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges

Source : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/carte#/dpt/81>

CARTE 290 : LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN. GEORISQUES

Mis à part les risques liés au retrait et gonflement des argiles, le territoire est également concerné mais de manière peu significative par d'autres types de mouvements de terrain : glissements (majorité des mouvements de terrain recensés sur le territoire), éboulements, coulées, effondrements et érosion des berges.

2.4.1.4-LE RISQUE RADON

En raison d'un sous-sol granitique, Hautes Terres d'Oc est concerné par l'émanation de radon : substance radioactive d'origine naturelle dangereuse pour la santé des populations lorsqu'elle s'accumule dans les espaces clos qu'il s'agisse de l'habitat ou des établissements recevant du public.

Le radon est un gaz radioactif qui provient de la désintégration de l'uranium. Dans l'environnement, ce radioélément d'origine naturelle émane des roches granitiques. Dans certaines conditions, il s'accumule dans les locaux et constitue une source d'exposition chronique aux rayonnements ionisants favorisant l'apparition des cancers du poumon des populations exposées sur le long terme.

En Midi-Pyrénées, les départements de l'Aveyron, des Hautes Pyrénées et de l'Ariège sont classés à risque pour le Radon. Même si ce n'est pas le cas pour le Tarn, certaines zones du département sont concernées et notamment la zone de Montagne (et à proximité la Montagne Noire et la vallée du Thoré). La campagne de mesures réalisée dans les bâtiments susceptibles de porter atteinte à la santé des personnes par la DDASS entre 2007 et 2009 a confirmé le fort potentiel d'émanation de radon dans la zone du territoire du SCoT.

Cette particularité géologique devra être portée à la connaissance des populations et des professionnels du bâtiment afin qu'ils intègrent, à l'occasion des travaux de constructions nouvelles et de réhabilitation d'habitats, les mesures propres à limiter l'accumulation du radon à l'intérieur des espaces clos. Le respect de ces mesures constructives préventives concourt plus globalement à préserver la qualité de l'air intérieur des espaces clos.

En 2015-2016, l'ARS Midi-Pyrénées a sollicité le PETR pour l'aider à continuer les analyses dans le secteur de l'habitat. L'objectif est de permettre aux particuliers de faire des mesures de concentration du radon dans leur habitation en distribuant des kits de mesure. Le radon s'infiltrant dans les habitations par le sous-sol, les vieilles maisons qui reposent directement sur la roche ou dont l'hourdis est perméable et qui ne disposent pas de système de ventilation sont les plus concernées. Dans la plupart des cas, l'installation d'un système de ventilation suffit. Le bilan de l'analyse globale a été présentée par l'ARS à ses relais d'étude dans le département du Tarn (PETR, Maison de santé de Labastide-Rouairoux, MSA, ADIL).

Près de 200 kits de mesure ont été distribués aux particuliers par l'intermédiaire du PETR et des élus du territoire, y compris sur les communes héraultaises du PETR (500 dans la zone d'étude ARS de la zone montagne du sud est tarnais). A l'échelle du sud est du Tarn, 77 % des habitations ne présentent pas de risque (potentiel radon inférieur au seuil de précaution de 300 Bq/m³).

Sur le PETR des concentrations nécessitant des mesures correctives simples (entre 300 et 1000 Bq/m³) ont été relevées dans des habitations des communes de Ferrières-Fontrieu, Le Bez, Burlas, Saint-Salvy-de-la-Balme, Anglès et Nages). Des concentrations supérieures à 1000 Bq/m³ nécessitant des mesures correctives rapides ont été relevées sur les communes de Vabre, Brassac, Lacaune, Moulin-Mage et Murat-sur-Vèbre. Les résultats des analyses ont été envoyés directement aux particuliers et une copie des résultats a été envoyée à l'ARS lorsque ceux-ci représentaient un risque (au dessus de 300 Bq/m³). L'ARS a contacté directement les particuliers concernés sur les mesures à prendre pour baisser le taux de radioactivité dans la maison (lettre de recommandations sanitaires générales avec notice technique pour des concentrations supérieures à 300 et contact téléphonique pour les potentiels les plus élevés).

Ainsi, même si le risque existe, il n'est pas excessif.

2.4.2-LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

2.4.2.1-POLLUTION DES SOLS

Sites et sols pollués

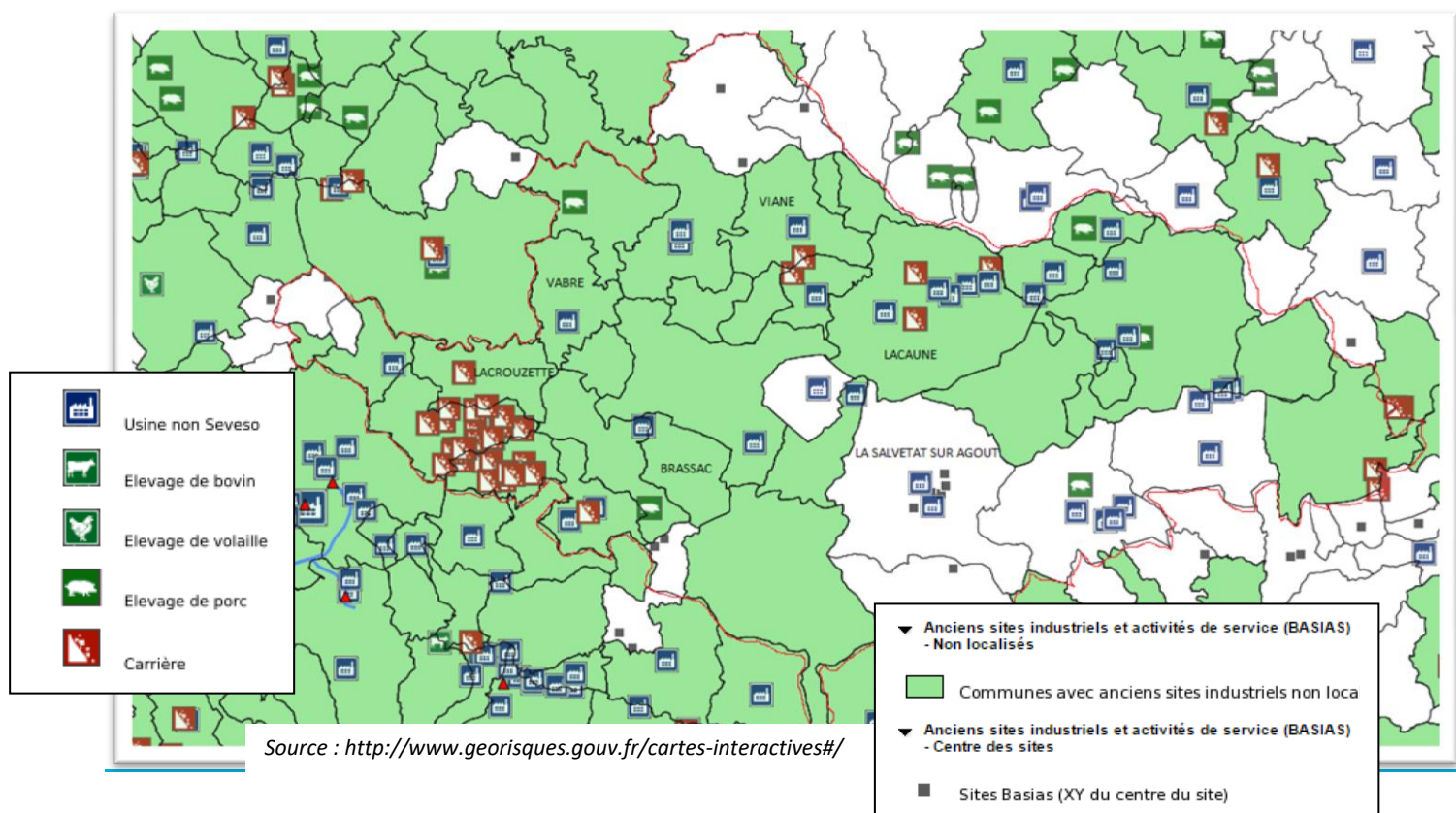
D'après la base de données BASOL (gérée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable), qui recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, le territoire ne comporte pas de site pollué.

Anciens sites industriels et d'activité de service

La base de données BASIAS recense les anciens sites industriels et d'activités de service pouvant présenter une éventuelle pollution du sol. Ils apparaissent en vert sur la carte ci-dessous. Près des 3/4 des communes sont concernées (aucun site recensé à Montfa, Saint-Jean-de-Vals, Le Masnau-Massuguiès, Saint-Salvi-de-Carcavès, Le Margnès, de Lasfaillades, La-Salvetat-sur-Agout, le Soulié, Fraïsse-sur-Agout, Cambon-et-Salvergues).

Sur le territoire, 338 ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) sont recensées : les deux tiers des sont situées à Burlats (106 ICPE) et Saint-Salvy-de-la-Balme (117 ICPE). Les ICPE concernent donc principalement des carrières sur le territoire (et dépôt d'explosif).

Néanmoins, cette filière a réduit son empreinte puisque les granitiers n'utilisent quasiment plus d'huile comportant des métaux lourds.



CARTE 291: LES INSTALLATIONS CLASSEES EN HAUTES TERRES D'OC. GEORISQUES

D'autres établissements apparaissent classés, notamment certaines entreprises de salaison (usines non Seveso) sur la commune de Lacaune ou bien certains élevages de porcs (Saint-Pierre-de-Trivisy, Le Bez, Fraïsse-sur-Agout,...)

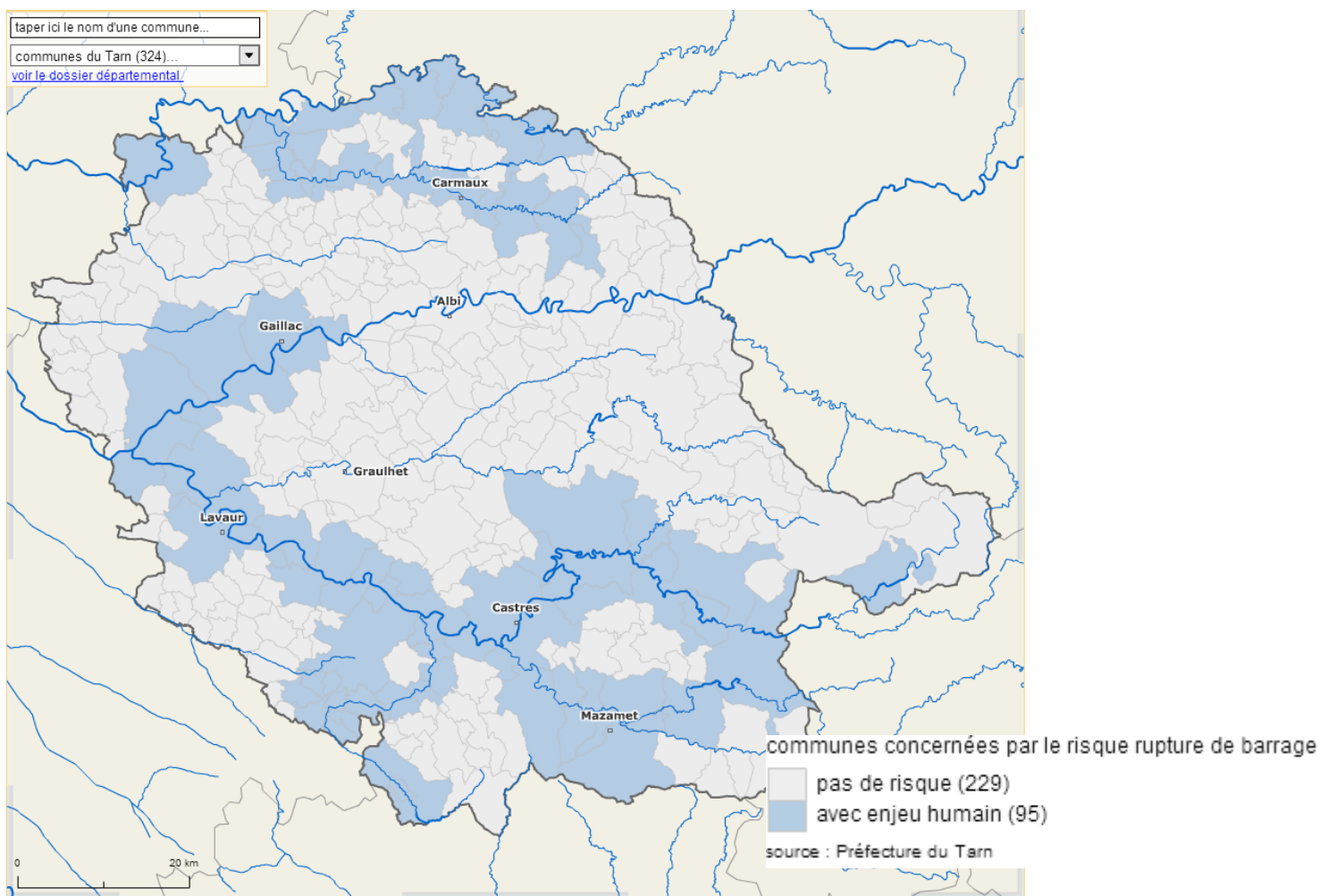
Néanmoins, la pollution des sols ne représente pas un enjeu prégnant pour le territoire. Aucune usine Seveso n'est recensée sur le territoire, ni aucun site BASOL.

2.4.2.2- LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE ET DE DIGUE

Le décret n°2007-1735 du 11/12/2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques a classifié les barrages de retenue et ouvrages assimilés en quatre catégories (A, B, C, D) en fonction de la hauteur de l'ouvrage et du volume d'eau retenue.

Deux communes de la CC. de la Montagne du Haut Languedoc sont concernées par le risque rupture de barrage du Saut de Vesoles et du Laouzas (classés A). Il s'agit des communes de Fraïsse-sur-Agout et de La-Salvetat-sur-Agout.

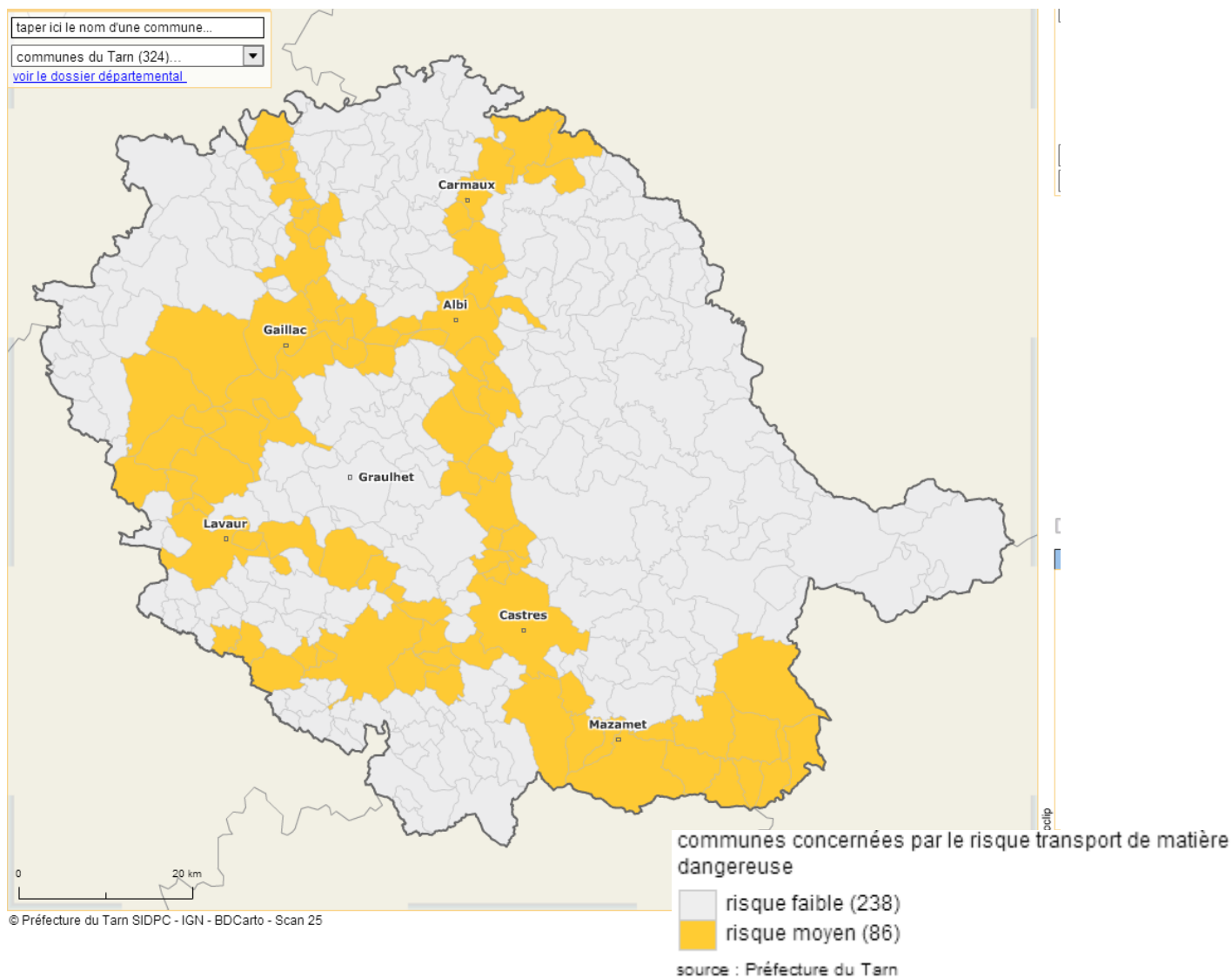
Les communes tarnaises de Hautes Terres d'Oc sont également concernées par ce risque, Nages, Lamontélarie, Anglès, Castelnau-de-Brassac, Brassac, Le Bez, Ferrières, Vabre, Lacrouzette, Burlats et Roquecourbe.



CARTE 292 : RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE DANS LE TARN. PREFECTURE DU TARN

2.4.2.3- LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE

Le risque lié au transport de matière dangereuse se concentre sur les principaux axes de communication du département. Ainsi, seule la commune d'Anglès est concernée par ce risque qui est qualifié de "moyen".



CARTE 293 : RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES. PREFECTURE DU TARN

En outre, le territoire n'est pas traversé par des canalisations de transport de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures, produits chimiques).¹⁴⁸

¹⁴⁸ <http://cartelie.application.developpementdurable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=CanalisationsTMD&service=CER>
EMA

2.4.3-LES RISQUES SANITAIRES

Le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) a été approuvé en 2017 (2017-2021) et doit être pris en compte par le SCoT. Il donne une vision globale des enjeux territoriaux dans le domaine santé environnement sur la base d'un diagnostic et constitue une source d'informations sur les études engagées.

Les quatre axes qui ont été retenus sont les suivants :

Axe 1 : Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens

Axe 2 : Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

Axe 3 : Prévenir ou limiter les risques sanitaires - les milieux extérieurs

Axe 4 : Prévenir ou limiter les risques sanitaires - les espaces clos.

Les deux premiers axes sont transversaux.

- **L'Axe 1** traduit la volonté d'agir de façon cohérente et efficace dans toutes les actions d'information et de sensibilisation, avec l'objectif d'amener chaque citoyen à devenir pleinement acteur de sa santé et de son environnement.
- **L'Axe 2** vise à faire évoluer les fondements des prises de décision dans l'action publique. Il répond au constat d'une prise en compte limitée de la santé environnementale dans les projets d'aménagement urbain et dans l'organisation des déplacements.

Les axes 3 et 4 sont de nature plus thématique.

- **L'Axe 3** regroupe plusieurs sources d'exposition dans le milieu extérieur : pollution atmosphérique, pollens allergisants, eau de consommation humaine, maladies vectorielles, anciens sites miniers.
- **L'Axe 4** vise à réduire les expositions dans les espaces clos, aux polluants de nature chimique, biologique ou physique, qui impactent la santé. Trois thèmes ont été prioritaires : la qualité de l'air intérieur, le radon, les risques auditifs liés à l'écoute de musique amplifiée.

Dans le département de l'Hérault, le risque de prolifération des vecteurs d'arbovirose est important. A ce titre, dans le département de l'Hérault, un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies et de la mise en oeuvre du plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et autres arboviroses est pris chaque année. Il s'agit de lutter contre le développement des gîtes larvaires notamment dans le cadre d'opérations d'aménagement (construction, réseau d'eau pluviale, récupération d'eau de pluie, voies d'accès, etc) afin d'éviter les eaux stagnantes propices au développement des larves de moustique. Pour ce faire, des principes et données et techniques simples doivent être mis en oeuvre.

Ce risque est essentiellement présent sur le littoral méditerranéen, les communes de la montagne héraultaise de Hautes Terres d'Oc étant moins impactées pour le moment.

SYNTHESE - GERER LES RISQUES

Hautes Terres d'Oc est principalement concerné par le risque inondation (presque toutes les communes). Plusieurs PPRI sont prescrits sur le territoire.

13 communes sont concernées par le risque de rupture de barrage. Aucun PCS n'est prescrit sur le territoire.

Les risques feux de forêt et mouvements de terrain, moins prégnants, sont tout de même à prendre en compte et à mettre en regard avec les prévisions d'évolutions climatiques.

En effet, le risque de feux est moyen sur certaines communes des Monts de Lacaune, à Anglès et Brassac et ce risque moyen est très localisé à La Salvetat-sur-Agout, Fraïsse-sur-gout et Rosis.

Le risque gonflement argile est inexistant à faible, moyen de manière très localisée et il est peu significatif pour les autres mouvements de terrain.

Il n'y a pas de site pollué répertorié sur le territoire et les ICPE sont principalement des carrières situées suffisamment loin des exploitations et dont le Plan de Parc du Sidobre établit des zones "préférentielles" de développement.

En lien avec la structure géologique du territoire, le risque radon est important, il conviendra de mettre des actions adaptées à ce risque, afin de le limiter.

Les risques technologiques impactent peu le territoire. Aucune usine SEVESO n'est installée sur le territoire et le risque lié au transport de matières dangereuses est limité.

ENJEUX - GERER LES RISQUES

- Continuer l'élaboration des PPRI et des PCS
- Entretien des milieux pour lutter contre l'enfrichement.
- Sensibiliser au risque d'émanation de radon et renseigner sur les préconisations lors de l'achat ou de la rénovation d'un logement (la bonne circulation de l'air, la ventilation suffit souvent).

2.5- LA GESTION DES DECHETS

2.5.1-LES DECHETS MENAGERS

=> Collecte des ordures ménagères

La collecte des déchets ménagers est organisée en bacs de regroupement sur les quatre communautés de communes du territoire. Plusieurs conteneurs sont implantés sur chaque commune. Ce sont les communautés de communes qui gèrent le ramassage des ordures ménagères :

- Concernant la CC. de la Montagne du Haut Languedoc, la collecte est organisée en deux tournées : secteur "ouest" (Anglès, Lamontélarie, Le Soulié, La-Salvetat-sur-Agout et une partie de Fraïsse-sur-Agout) et le secteur "est" (Castanet-le-Haut, Rosis, Cambon, une partie de Fraïsse-sur-Agout et le centre-bourg de La-Salvetat-sur-Agout). Les collectes pour le secteur "ouest" ont lieu le lundi, le mercredi, et le vendredi. En été, les tournées de collecte sont renforcées et ont lieu 6 jours sur 7. Les collectes pour le secteur "est" ont lieu le lundi et le vendredi. En été, la tournée des OMR a lieu le lundi, le mercredi et le samedi.

Les OMR, une fois collectées par les équipes techniques de la CC. de la Montagne du Haut Languedoc, sont acheminées vers 2 quais de transferts :

- pour le secteur « OUEST » : au quai de transfert situé à la déchèterie de Borie Grande, à Anglès,
- pour le secteur « EST » : la décharge de Rosis étant fermée, la CC. Montagne du Haut Languedoc a passé une convention avec la CC. du Grand Orb qui prend en charge les déchets.

Le quai du secteur Ouest disposent de 2 bennes de 30m³ afin de réceptionner les déchets.

- Concernant la CC. Sidobre Val d'Agout, il y a deux passages hebdomadaires dans les bourgs centres et un passage hebdomadaire en milieu rural.
- Pour la CC. des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, la collecte est organisée par ensemble géographique :
 - Lacaze, Vabre, Ferrières : le lundi
 - St Pierre-de-Trivisy, Le Masnau-Massuguiès et Saint-Salvi-de-Carcavès : le mardi
 - Castelnaud-de-Brassac et Le Margnès : le mercredi.

En saison estivale, la fréquence de la collecte des ordures ménagères est plus importante pour Vabre et Saint-Pierre-de-Trivisy.

- Pour la CC. des Monts de Lacaune, la collecte des ordures ménagères est réalisée par un prestataire privé choisi par appel d'offres.

=> Collecte sélective

Sur l'ensemble du territoire, des Points d'Apport Volontaire (PAV) sont implantés sur chaque commune afin de réaliser la collecte sélective du verre, des magazines, revues, journaux, des emballages plastiques et métalliques.

- Au sein de la CC. Sidobre Val d'Agout, les ordures dans les PAV sont collectées une fois par semaine dans les bourgs-centres et une fois tous les quinze jours en milieu rural.

- Pour la CC. Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, la collecte est effectuée en moyenne une fois par semaine (le jeudi ou le vendredi, suivant les communes) mais elle est optimisée en fonction du taux de remplissage des bacs.

- La CC. de la Montagne du Haut Languedoc effectue la collecte en fonction du remplissage des PAV.

- La CC. des Monts de Lacaune assure une collecte en porte à porte des ordures sélectives pour le bourg-centre de Lacaune (caissettes jaunes) et en colonnes d'apport volontaire dans les zones rurales. La prestation est assurée par le prestataire privé qui réalise la collecte des ordures ménagères. La collecte des déchets ménagers recyclables se fait de 2 façons mais toujours par le biais d'un marché public.

=> Volumes collectés

Moyennes :

- CCSVA : 260 kg/habts/an
- CCMHL : 356 kg/habts/an (si 8 mois avec population légale et 4 mois avec population DGF)
- CCVPML : 321 kg/habts/an
- CCML (2014) : 363 kg/habts/an (dont 320 kg d'ordures ménagères, 25 kg de tri sélectif, 18 kg de verre)

En France : 404 kg/hab en 2013 collectés par les municipalités (y compris déchets occasionnels : encombrants, déchets verts, déchets dangereux)

=> Déchetteries

La CC. de la Montagne du Haut Languedoc gère en régie deux déchetteries : l'une sur la commune d'Anglès, au lieu-dit « Borie Grande », l'autre sur la commune de La-Salvetat-sur-Agout, au lieu-dit « Cabille ». Une convention avec la CC. du Grand Orb a été signée pour donner accès à la déchetterie de Saint Etienne d'Estréchoux.

Quatre autres déchetteries, gérées par Trifyl, sont présentes sur le territoire, à Saint-Pierre-de-Trivisy, à Lacaune, à Brassac et à Saint-Germier.

TRAITEMENT DES DECHETS

La CC. de la Montagne du Haut Languedoc possède la compétence traitement des déchets.

Le transport et le traitement des OMR de la CCMHL avait lieu jusqu'en 2016 par prestation de service, effectuée par la société SITA Sud (sous-traitant de la Société Méditerranéenne de Nettoyement Nicollin SAS, mandataire du marché public passé avec la CCMHL pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2014-renouvelé). Cette prestation prévoit le traitement maximal de 1600 tonnes / an d'OMR.

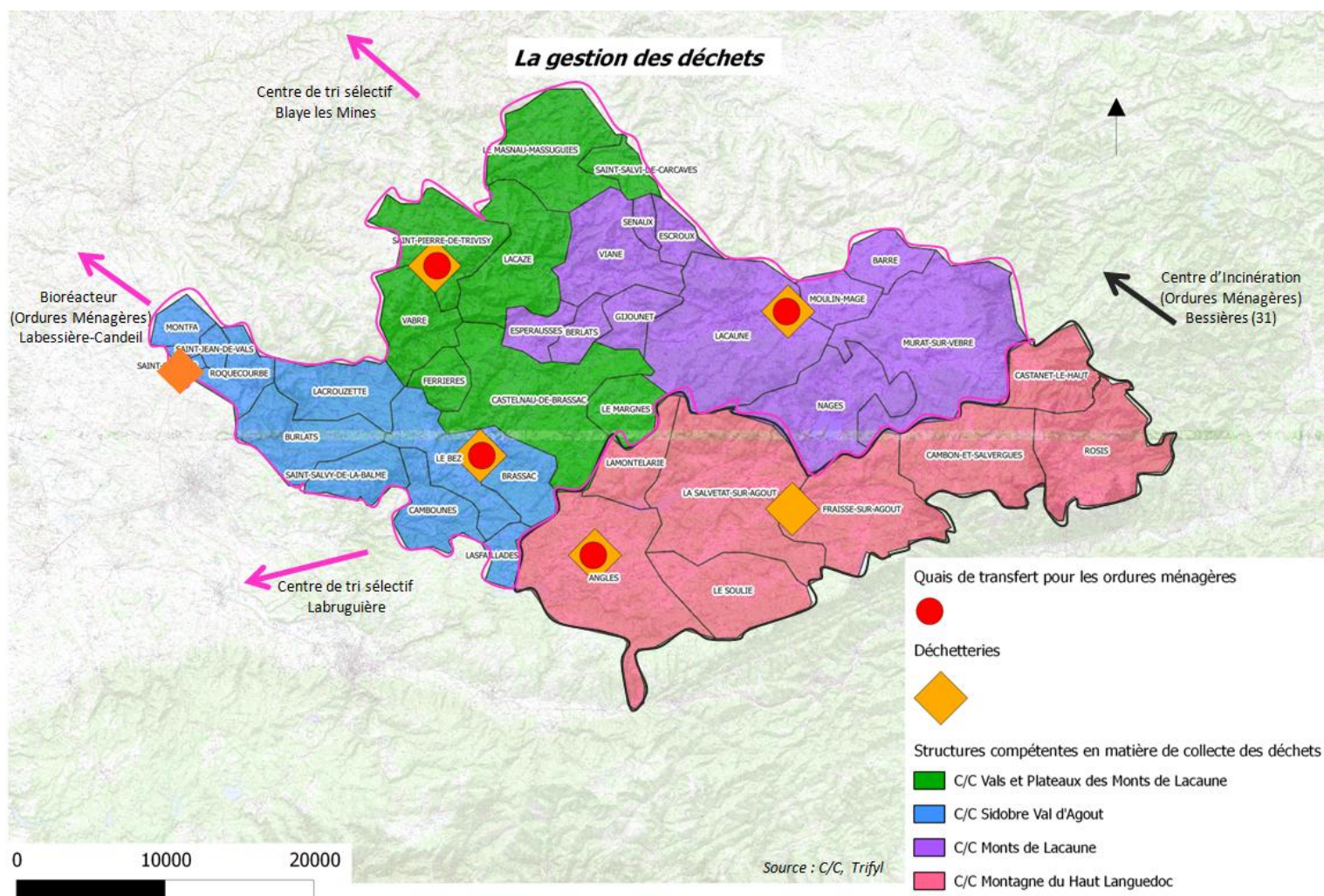
Les déchets étaient ensuite acheminés au centre d'incinération à valorisation énergétique basé à Bessières (31) qui se chargeait :

- du traitement des OMR
- de la valorisation énergétique des OMR avec la production d'énergie électrique
- de l'extraction et la valorisation des métaux ferreux issus de l'incinération

- de la valorisation des métaux ferreux et de l'aluminium issus des mâchefers.

La CC. de la Montagne du Haut Languedoc qui a fusionné avec la CC. des Monts de Lacaune a adhéré à Trifyl en 2017.

Les trois autres communautés de communes de Hautes Terres d'Oc sont adhérentes au Syndicat Trifyl. C'est ce syndicat qui possède la compétence du traitement des déchets.



CARTE 294 : LA GESTION DES DECHETS EN HAUTES TERRES D'OC. INTERCOMMUNALITES, TRIFYL

2.5.2- LES DECHETS INDUSTRIELS

La gestion et la valorisation des déchets de chaque filière professionnelle répondent à des problématiques distinctes.

Le Plan de Parc du Sidobre exclut le dépôt de stériles et de boues issus de l'extraction du granit. Parallèlement, la réglementation oblige à stocker les déchets de carrière en vue de la réhabilitation des sites d'extraction. Ce qui pose problème aux carriers qui souhaiteraient valoriser la matière. Un carrier possède une unité de concassage. Mais la valorisation des déchets de granit reste coûteuse.

Concernant les charcuteries-salaisons, il existe plusieurs filières de valorisation hors du territoire, selon le type de déchets. Le traitement des effluents a été pris en compte pour les unités raccordées au réseau collectif, les autres devant assurer leur mise aux normes.

Pour les plastiques agricoles, la collecte est organisée par la fédération départementale des CUMA aussi bien du côté tarnais qu'héraultais des Hautes Terres d'Oc.

2.5.3- LES POLITIQUES PUBLIQUES

- Le **Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) du Tarn** a vu le jour en 1998. Évalué en 2007, révisé en 2010, il fixe les objectifs et les moyens d'une gestion durable et respectueuse de l'environnement.

Il concerne au total 422 846 habitants (population de 2010) générant un gisement de 213 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2010, soit environ 500 kg/habitant. Le Conseil Départemental instruit les demandes de subvention des collectivités en matière de collecte, dans le respect des objectifs du PDEDMA.

Depuis le 15 avril 2011, la mise en œuvre du plan revient aux collectivités compétentes en matière de collecte et aux collectivités compétentes en matière de traitement des déchets : Trifyl.

Le PDEDMA du Tarn a identifié plusieurs enjeux, notamment :

- maîtriser l'augmentation des tonnages de déchets ménagers et assimilés ;
- maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets ;
- anticiper tout risque de pénurie d'exutoires,...

- Le **Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de l'Hérault** initial date de 1996. Il a été révisé en 2002 et sa dernière révision en plan de prévention des déchets non dangereux (PPDND) a été approuvée fin 2014.

Les enjeux principaux de ce plan pour la CC. de la Montagne du Haut Languedoc étaient, à l'horizon 2019, un traitement des déchets "ultimes" dans l'Hérault et l'arrêt des exportations hors département ainsi que la poursuite de la mutualisation avec d'autres EPCI afin de mieux maîtriser les coûts de gestion des déchets et d'anticiper les contraintes du futur plan notamment en matière de pré-traitement. Le dernier enjeu a été en partie réalisé puisque la CC. de la Montagne du Haut Languedoc a fusionné le 1er janvier 2017 avec la CC. des Monts de Lacaune et adhère en 2017 à Trifyl.

SYNTHESE - GERER LES DECHETS

Les quatre Communautés de communes possèdent la compétence collecte des déchets. Leur organisation est similaire. Concernant le traitement des déchets les communautés de communes Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, Sidobre Val d'Agout et Monts de Lacaune sont adhérentes du syndicat Trifyl qui a la compétence traitement des déchets.

La communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc possède la compétence traitement des déchets et recourt à une prestation de service afin d'effectuer le traitement des déchets.

ENJEUX - GERER LES DECHETS

A l'instar du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Hérault qui encourage la mutualisation du traitement des déchets entre EPCI, réfléchir à l'optimisation de la collecte des déchets.

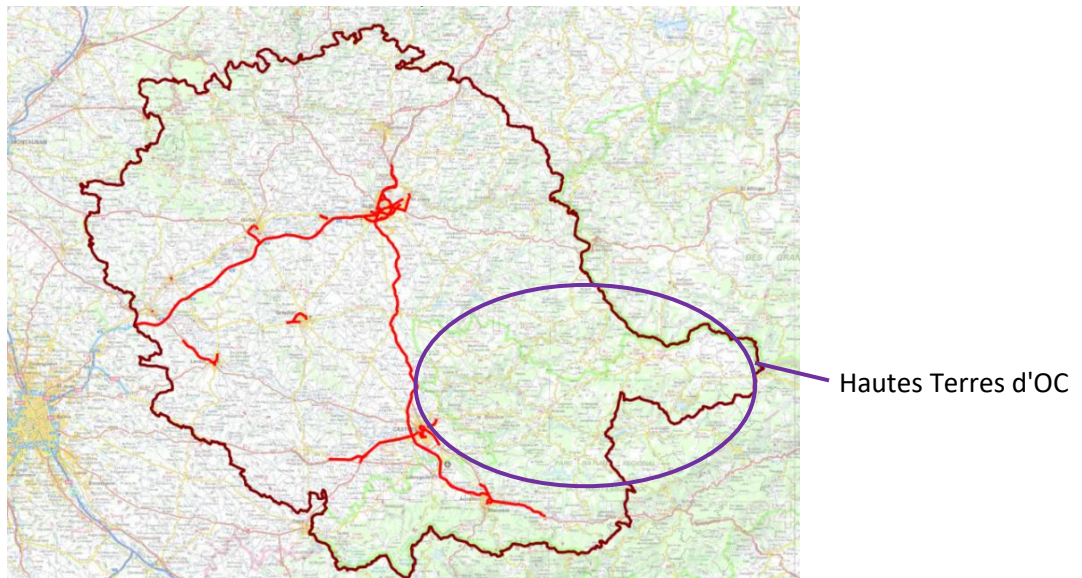
La fusion des intercommunalités en 2017 va obliger à une plus grande mutualisation dans la gestion des déchets qui devient une compétence obligatoire.

2.6 : DES NUISANCES REDUITES

2.6.1- LES NUISANCES SONORES

La carte ci-dessous représente le bruit issu du réseau tarnais (routes nationales, départementales et communales) de trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an.

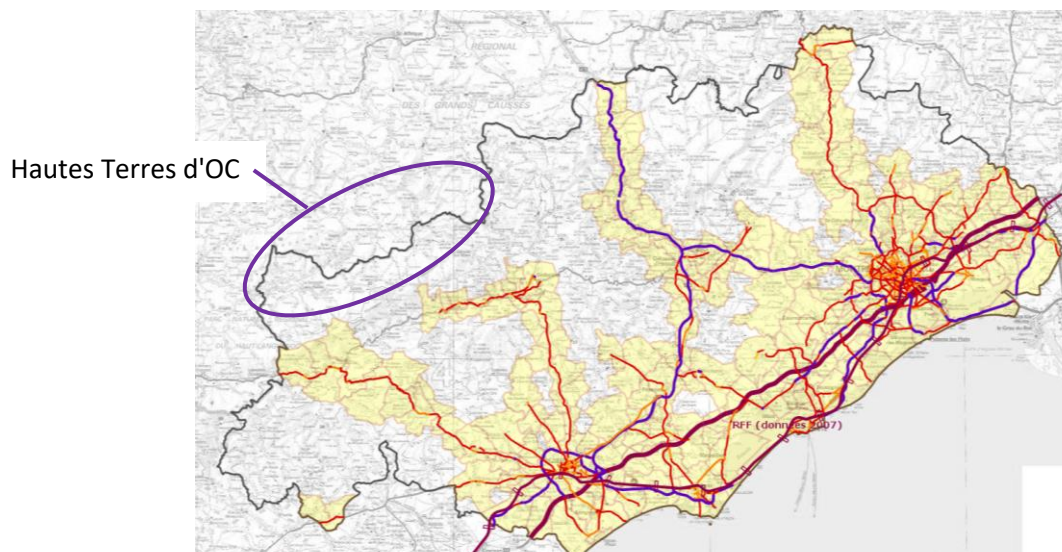
Le territoire n'apparaît pas exposé à une nuisance sonore significative (les seuils limites réglementaires -Lden > 68 dB(A) et Ln > 62 dB(A)- ne sont pas dépassés).



CARTE 295 : CARTE STRATEGIQUE DU BRUIT - DEPARTEMENT DU TARN. DDT81

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=BRUIT&service=DDT_81

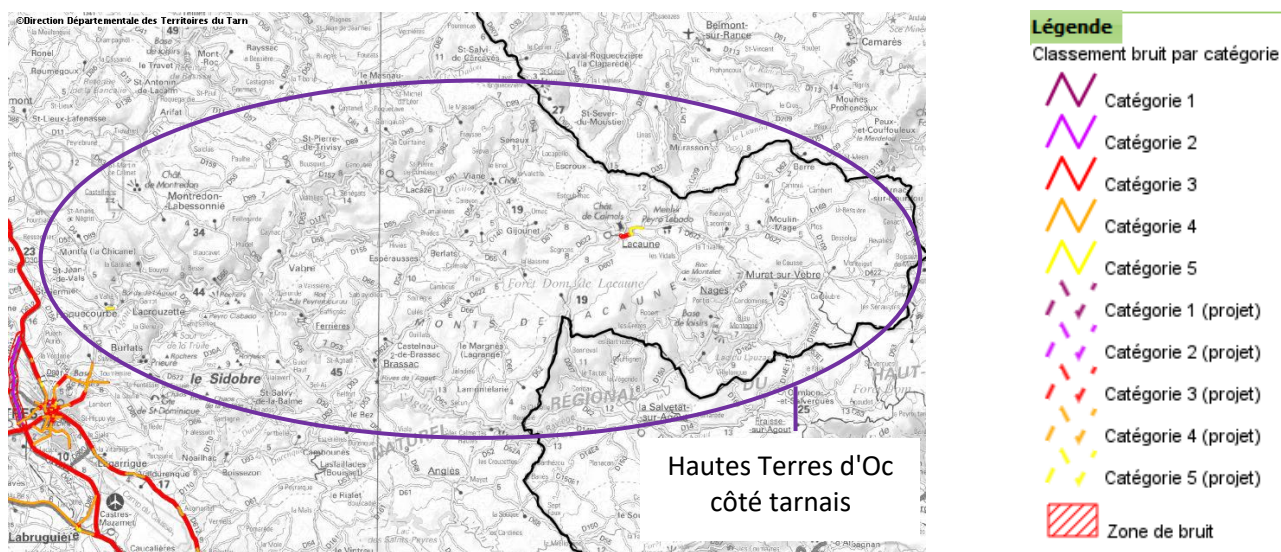
Du côté héraultais du territoire, la situation est similaire. Les communes n'apparaissent pas exposées à une nuisance sonore importante due au trafic.



CARTE 296 : CARTE STRATEGIQUE DU BRUIT - DEPARTEMENT DE L'HERAULT. DDTM 34

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=BRUIT&service=DDTM_34

Quelques communes du Tarn sont cependant concernées par des infrastructures de catégories 3, 4 et 5¹⁴⁹.



CARTE 297 : CARTE DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DU TARN, ZOOM HAUTES TERRES D'OC. DDT81

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=bruit_transport_terrestre&service=DDT_81

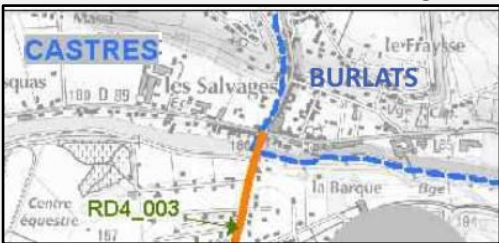
¹⁴⁹ Les infrastructures de transport terrestre sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Des arrêtés préfectoraux fixent les normes d'isolation phonique obligatoire pour les bâtiments situés dans les secteurs concernés (Arrêté du 30 janv. 2015 portant mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestre pour le département du Tarn).

Il s'agit de Montfa et Saint-Germier sur le passage de la RD612 (cat. 3), de Roquecourbe sur la RD89, entre le carrefour de la RD30 et la place du temple (cat. 5), de Burlats à l'entrée des Salvages sur la RD4 (cat. 4), dans le bourg de Lacaune traversé par la RD 607 (cat. 3,4 et 5).

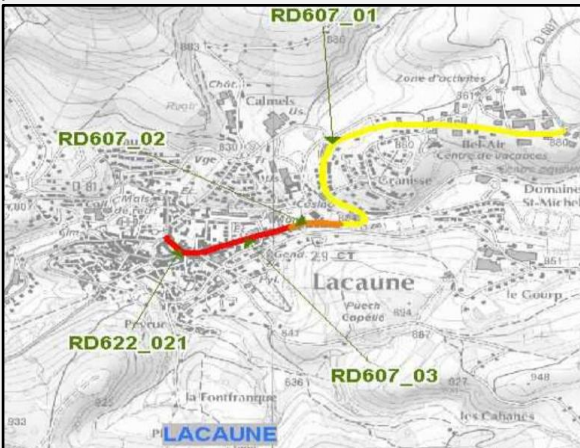
Roquecourbe, RD89 traversant le bourg classée en catégorie 5.



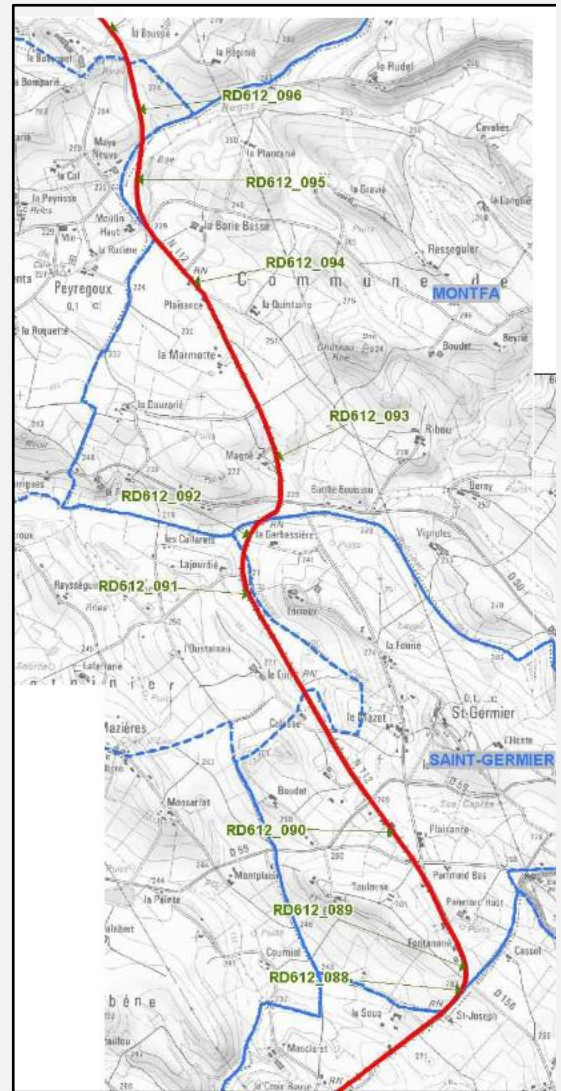
A l'entrée de Burlats-Les Salvages, la RD4 venant de Castres classée en catégorie 4 :



A Lacaune, les RD622 et 607 traversant le centre-bourg : la RD622 classée en catégorie 3, la RD 607 classée en catégorie 3, 4 dans le tissu urbain dense puis en 5 au sortir de ce tissu urbain pour la traversé de la zone d'activités.



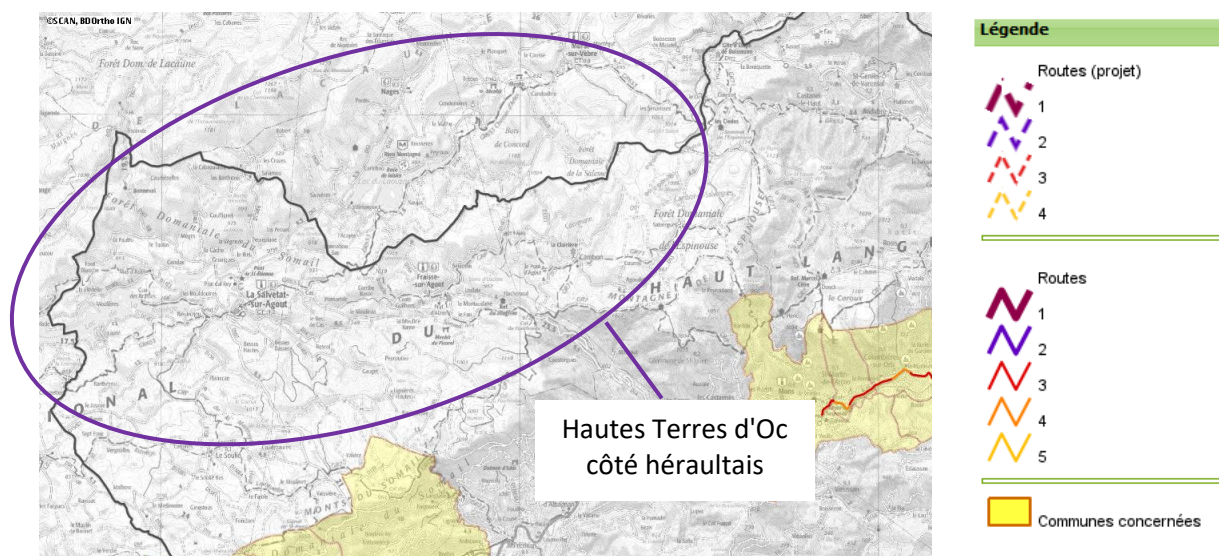
A Saint-Germier et Montfa, la RD612 reliant Castres à Albi classée en catégorie 3 mais aucun hameau n'est traversé.



NIVEAU SONORE DE REFERENCE L _{Aeq} (6h00-22h00) en dB(A)	NIVEAU SONORE DE REFERENCE L _{Aeq} (22h00-6h00) en dB(A)	CATEGORIE DE L'INFRASTRUCTURE ET COULEUR ASSOCIEE	LARGEUR MAXIMALE DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT DE PART ET D'AUTRE DE L'INFRASTRUCTURE
70 <L<= 76	65 <L<= 71	3 ■	d = 100 m
65 <L<= 70	60 <L<= 65	4 ■	d = 30 m
60 <L<= 65	55 <L<= 60	5 ■	d = 10 m

Source cartes et tableau : DDT81

Côté héraultais, il n'y a pas d'infrastructure routière classée par rapport à leur nuisance sonore :



CARTE 298 : CARTE DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DU TARN, ZOOM HAUTES TERRES D'OC.
DDTM34

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ClassementSonore&service=DDTM_34

ENJEUX - Réduire les nuisances

Dans le cadre de l'étude centres-bourgs, une réflexion sera engagée afin de limiter les nuisances induites par le trafic routier.

2.7 : LA HIERARCHIE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

C'est la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ou plutôt leur mutation face au contexte de déprise qui constitue le premier enjeu environnemental du territoire Hautes Terres d'Oc ; le deuxième enjeu est la biodiversité, plus de la moitié de l'espace est concernée par des mesures de protection, de gestion ou par des inventaires ; le troisième enjeu est l'eau, les Hautes Terres d'Oc étant considérées comme un "château d'eau" pour les territoires en aval. Les autres enjeux sont les paysages, le sous-sol et les déplacements. Chaque enjeu est détaillé ci-dessous :

1°- La consommation ou plutôt la mutation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Hautes Terres d'Oc se partage entre la forêt occupant 60 % de ces espaces et les terres agricoles dont la Surface Agricole Utile (SAU) représente 30 %.

Cette SAU est restée relativement stable puisqu'elle n'a baissé que de 2 % entre 2000 et 2010.

Elle est composée à 80 % de terres consacrées à l'activité d'élevage : des prairies et des parcours pour le pâturage, des prairies de fauche, des cultures fourragères.

Le territoire est classé en zone de vigilance élevage mais il s'agit d'un élevage de type extensif de bonne qualité environnementale (étude Solagro), ces milieux ouverts sont riches en biodiversité (plantes messicoles, alouettes des champs et oiseaux des champs...) et les cours d'eau sont peu impactés. Il est cependant important de préserver la qualité des sols, la faune microbienne, la fonctionnalité des sols, de l'eau.

La forêt occupe plus de 60 % du territoire dont 60 % des arbres sont des feuillus et 40 % des résineux. Environ la moitié de la forêt est exploitée. La forêt a tendance à gagner du terrain entraînant la fermeture des milieux dans les secteurs où la déprise agricole est la plus prégnante. Si la présence des forêts fait de la Montagne un territoire de production de bois, l'agriculture est essentielle à son équilibre. En effet, elle permet de maintenir le tissu social et contribue pour beaucoup à l'entretien des paysages.

Les autres espaces naturels de Hautes Terres d'Oc sont les zones humides, les cours d'eau, très nombreux sur le territoire et les milieux secs et rocheux.

La qualité et la richesse de ces milieux dépendent de l'activité humaine, du maintien des espaces ouverts devant l'avancée de la forêt.

→ **Les zones de sensibilité forte par rapport à la consommation ou plutôt à la mutation des espaces naturels, agricoles et forestiers :**

- **les zones délaissées par l'agriculture qui s'embroussaillent : zones en déprise, zones pentues : tout le territoire et en particulier les versants des vallées, le Caroux et l'Espinouse**
- **dans une moindre mesure la consommation d'espace par l'urbanisation : les communes proches de la commune de Castres.**

2°- La biodiversité.

Les espaces agricoles, naturels et forestiers constituent une richesse environnementale et de biodiversité à préserver.

La richesse exceptionnelle de ce territoire en termes de biodiversité et de paysages est due à plusieurs facteurs :

- l'influence conjointe des climats méditerranéen, atlantique et montagnard
- la position de ligne de partage des eaux entre bassin méditerranéen et atlantique
- l'omniprésence de l'eau
- la diversité d'altitude, de reliefs, de substances de roches mères (granitique, schisteuse, argileuse, calcaire).

Ainsi, plus de la moitié du territoire fait l'objet d'inventaires (70 ZNIEFF de type 1 et 2), de mesures de gestion (8 sites Natura 2000) ou de protection (Réserve de Chasse et de Faune Sauvage du Caroux, 19 sites inscrits et 17 classés, l'Arrêté de Protection de Biotope de la Peyroutarié, du Fourcat d'Héric et du Mascar, 11 réserves domaniales...). Les espaces à enjeux biodiversité sont essentiellement les vallées du Gijou et de l'Agout, les zones humides et particulièrement les tourbières, les milieux secs et/ou rocheux de l'Espinouse, du Caroux et du Somail et des forêts remarquables (Monts de Lacaune : Fontrieu, Lacaune, Viane).

L'enjeu est de continuer à préserver ce territoire encore peu perturbé par l'agriculture intensive.

→ **Les zones de sensibilité forte par rapport à la biodiversité : les zones soumises à des mesures de protection et de gestion, les cœurs de biodiversité définis dans la Trame Verte et Bleue, en particulier les zones humides, certains milieux secs et certaines forêts anciennes.**

3°- L'eau

Hautes Terres d'Oc constitue un château d'eau avec les nombreuses sources qui y prennent naissance et les nombreux cours d'eau qui le traversent.

Le rôle d'alimentation en eau pour la population de son territoire et pour la population de la plaine est majeur. Le territoire a une responsabilité en termes de quantité et de qualité pour son territoire et pour les territoires en aval.

De plus, la biodiversité est riche dans ces cours d'eau avec notamment des espèces emblématiques comme la moule perlière ou l'écrevisse à pieds blancs.

→ **Les zones de sensibilité forte par rapport à l'eau :**

- **qualité : le Dadou, la Mare**
- **quantité : communes du versant méditerranéen**
- **biodiversité : cours d'eau classés réservoirs biologiques**

4°- Les paysages.

Une charte architecturale et paysagère a été élaborée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sur les Hautes Terres d'Oc et les plateaux du Gijou à laquelle le PETR a participé.

→ **Les zones de sensibilité forte par rapport aux paysages : rives des 4 lacs, vallées du Gijou et de l'Agout, puechs du Lacaunais, les évènements paysages : Sidobre et rochers, plateaux du Caroux, sommets de l'Espinouse, falaises d'Orques, les gorges d'Héric, saut de Vésoles.**

5°- Le sous-sol.

L'exploitation du granit sur le Sidobre constitue une activité économique majeure pour le territoire. Le Plan du Parc pour le Sidobre a permis de délimiter les zones d'exploitation et les zones à préserver. Le nombre d'exploitants de carrières est passé de 40 à 8 en 30 ans.

→ **Les zones de sensibilité forte par rapport au sous-sol :**

- **exploitation du sous-sol : le Sidobre, les carrières de Rosis, Cambounès, Viane.**
- **exploitation de l'eau : Lacaune, La-Salvetat-sur-Agout, Fontrieu, Fraïsse-sur-Agout, Nages, Lamontelarié.**

6° Les déplacements.

Les enjeux de mobilité sont importants sur plusieurs points :

- le bus constitue la seule possibilité de transports en commun sur un territoire de moyenne montagne enclavé et l'usage individuel de la voiture est prépondérant
- le trafic de poids lourds est assez important du fait de la présence des activités industrielles (eau, granit, bois) et peut occasionner des nuisances dans les centres-bourgs
- l'accessibilité des services et commerces est dépendante du maintien de la structure multipolarisée du territoire et des possibilités de mobilité. Une armature multipolaire permet des déplacements plus courts et moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Aucune infrastructure nouvelle en projet qui artificialiserait les sols mais une réflexion est engagée par le PETR sur ces questions de mobilité, sur le Transport à la Demande (TAD), un travail engagé sur le covoiturage avec les associations du territoire. Le PETR n'a cependant pas de prise sur les transports régionaux.

→ Les zones de sensibilité forte par rapport aux déplacements : les centres-bourgs de Lacaune, Brassac, Roquecourbe.

Ainsi, le trafic routier est assez intense sur les principaux axes routiers du territoire ; la RD 622 (Castres-Lacaune-Murat-sur-Vèbre), la RD 607 (Albi-Lacaune) et la RD 907 (Lacaune-La-Salvetat-sur-Agout). Les différentes activités économiques de Hautes Terres d'Oc supposent un flux de matières, de marchandises ou de déchets élevé et la circulation de poids lourds est importante : en 2012, 261 poids lourds par jour entre Castres et Brassac, 105 entre Castelnau-de-Brassac et Lacaune et 130 entre Lacaune et La-Salvetat-sur-Agout.

Pour améliorer le trafic, des synergies semblent nécessaires. Cependant, elles sont à priori difficiles à mettre en œuvre : entente entre les acteurs, marchandises qui exigent du matériel de transport distinct,...

SYNTHESE GENERALE - LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE ET LES ENJEUX

SYNTHESE

DEMOGRAPHIE - SERVICES - HABITAT - MOBILITE

DEMOGRAPHIE / SERVICES

Une population qui se stabilise.

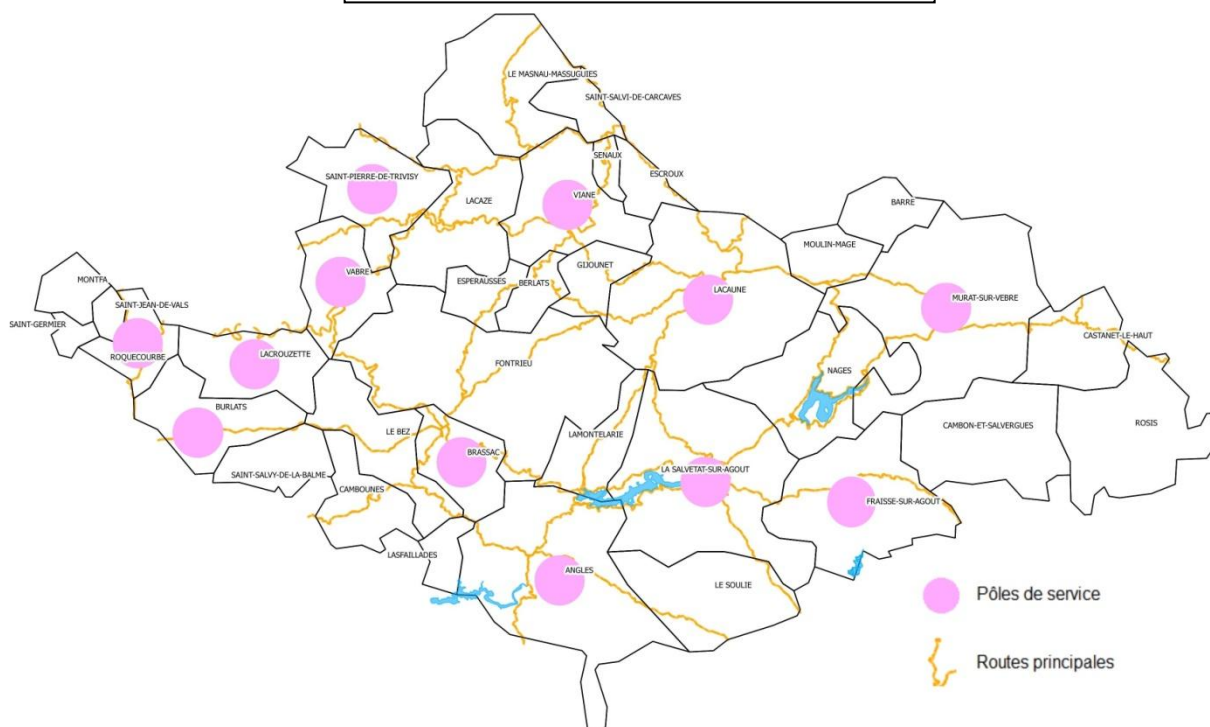
Après une baisse de population jusque dans les années 1990, le PETR voit sa population se stabiliser autour de 20 000 habitants grâce à l'accueil de nouveaux habitants à l'ouest et à l'est. A l'Ouest, la proximité de la ville de Castres permet d'accueillir de nouvelles populations, le cadre de vie agréable attirant les travailleurs Castrais. A l'Est, il s'agit pour beaucoup de jeunes retraités qui réinvestissent leur résidence secondaire à l'année, de personnes à faible revenu venant chercher des loyers modérés, des salariés des filières économiques du territoire. La partie centrale continue à voir sa population décliner et elle ne bénéficie pas de l'installation de nouveaux habitants.

Cette population est vieillissante, à faible revenu et marquée par un desserrement des ménages.

Un territoire rural maillé de centres-bourgs et sous l'influence de l'agglomération castraise sur sa partie ouest.

Hautes Terres d'Oc est un territoire rural, la densité moyenne est de 17 hab/km². Le territoire est maillé d'une douzaine de centres-bourgs où les équipements de proximité nécessaires à la population sont présents.

Les pôles de services en Hautes Terres d'Oc



Le territoire dispose également des services, équipements et structures nécessaires à l'accueil de familles avec enfants même si des efforts restent à faire pour l'accueil de la petite enfance à l'Est et au Sud-est, à l'accueil de personnes âgées, de personnes handicapées et de personnes handicapées vieillissantes.

Un important travail est également mené concernant l'offre culturelle. Les projets et activités à destination des adolescents sont en revanche à développer. De même, des actions sont menées pour maintenir le tissu de petits commerces dans un contexte de vieillissement des chefs d'entreprises (appui à la reprise).

Cependant, la situation de la démographie médicale reste fragile. Par ailleurs, les services publics sont de moins en moins présents sur le territoire (trésoreries publiques, gendarmeries, bureaux de Poste,...).

Hautes Terres d'Oc, un territoire d'accueil.

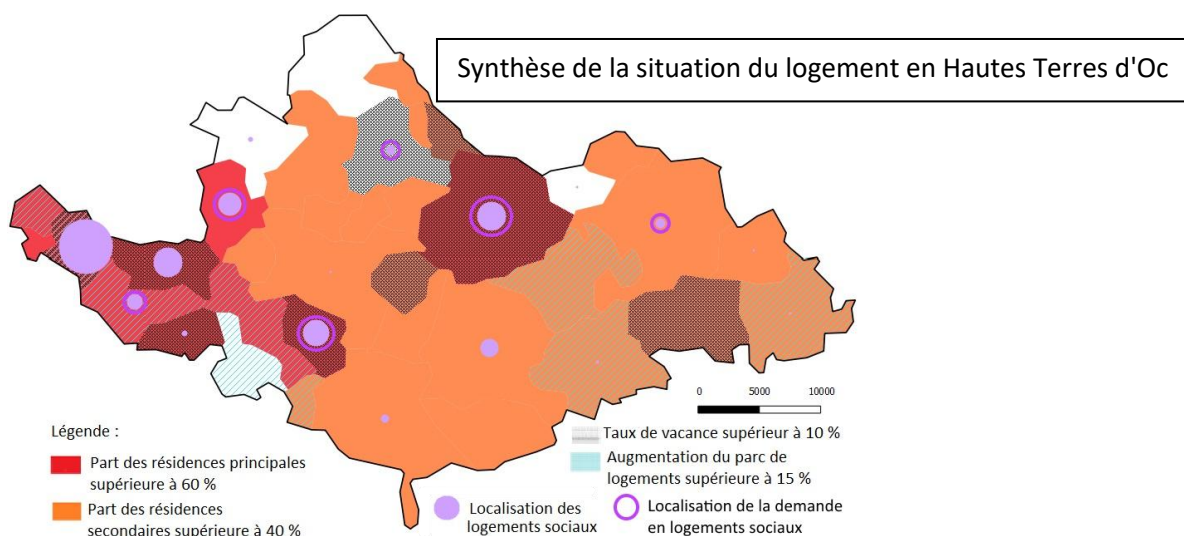
Malgré certaines problématiques à améliorer (accès aux équipements de la gamme intermédiaire, accès aux services d'urgence,...), Hautes Terres d'Oc se positionne en tant que territoire d'accueil. Plusieurs actions sont menées afin de permettre un accès aux soins à tous les habitants, des structures d'accueil pour personnes âgées, pour personnes handicapées vieillissantes ou pour les enfants sont mises en place. Les services de proximité contribuent à offrir une qualité de vie confortable. Dans l'objectif de maintenir et d'accueillir de nouvelles populations, le territoire souhaite conforter la place des centres bourgs via une politique de développement des commerces et entreprises qui y vivent.

HABITAT

Le parc de logement a augmenté grâce, pour beaucoup, à la réhabilitation et à l'aménagement de lotissements. Il est caractérisé par 3/4 de propriétaires occupants, une offre locative insuffisante, des logements vacants difficiles à réhabiliter car très vétustes ou ne répondant pas à la demande et de nombreuses résidences secondaires.

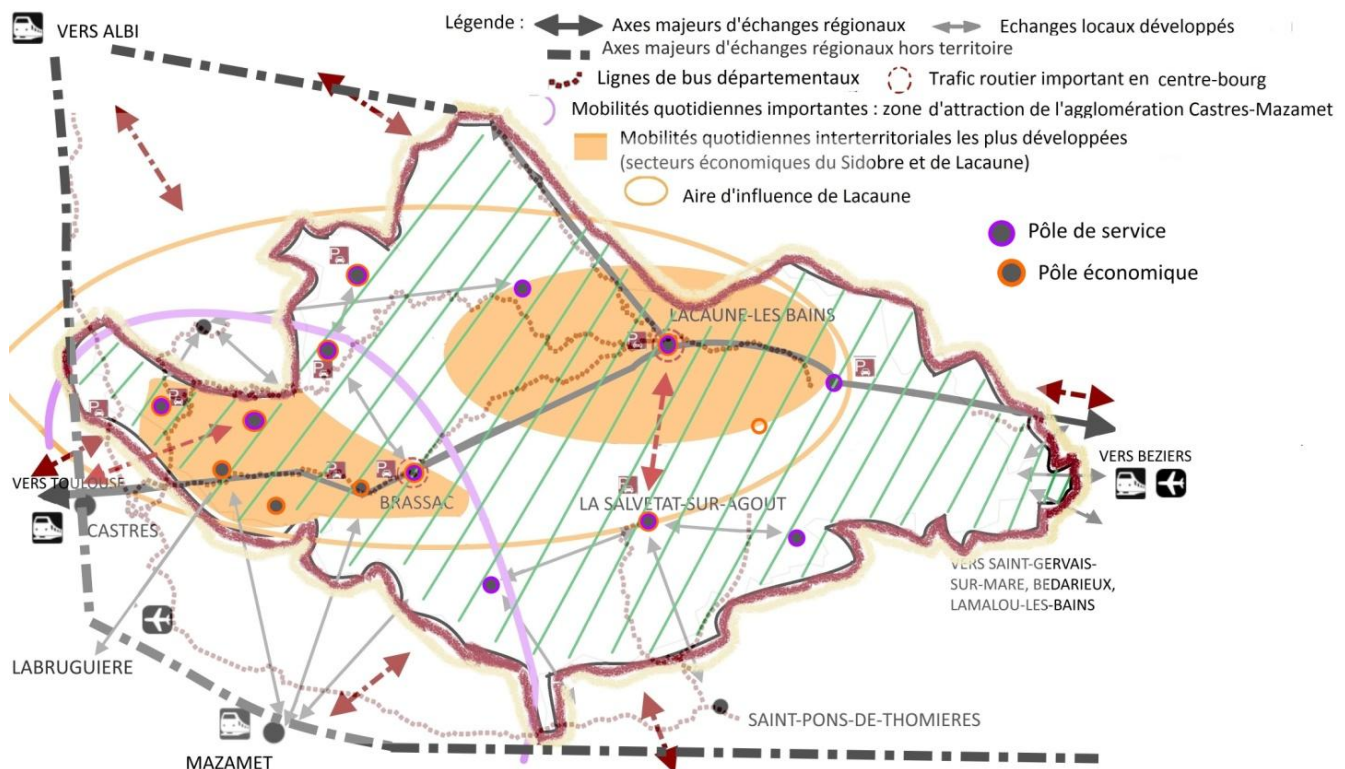
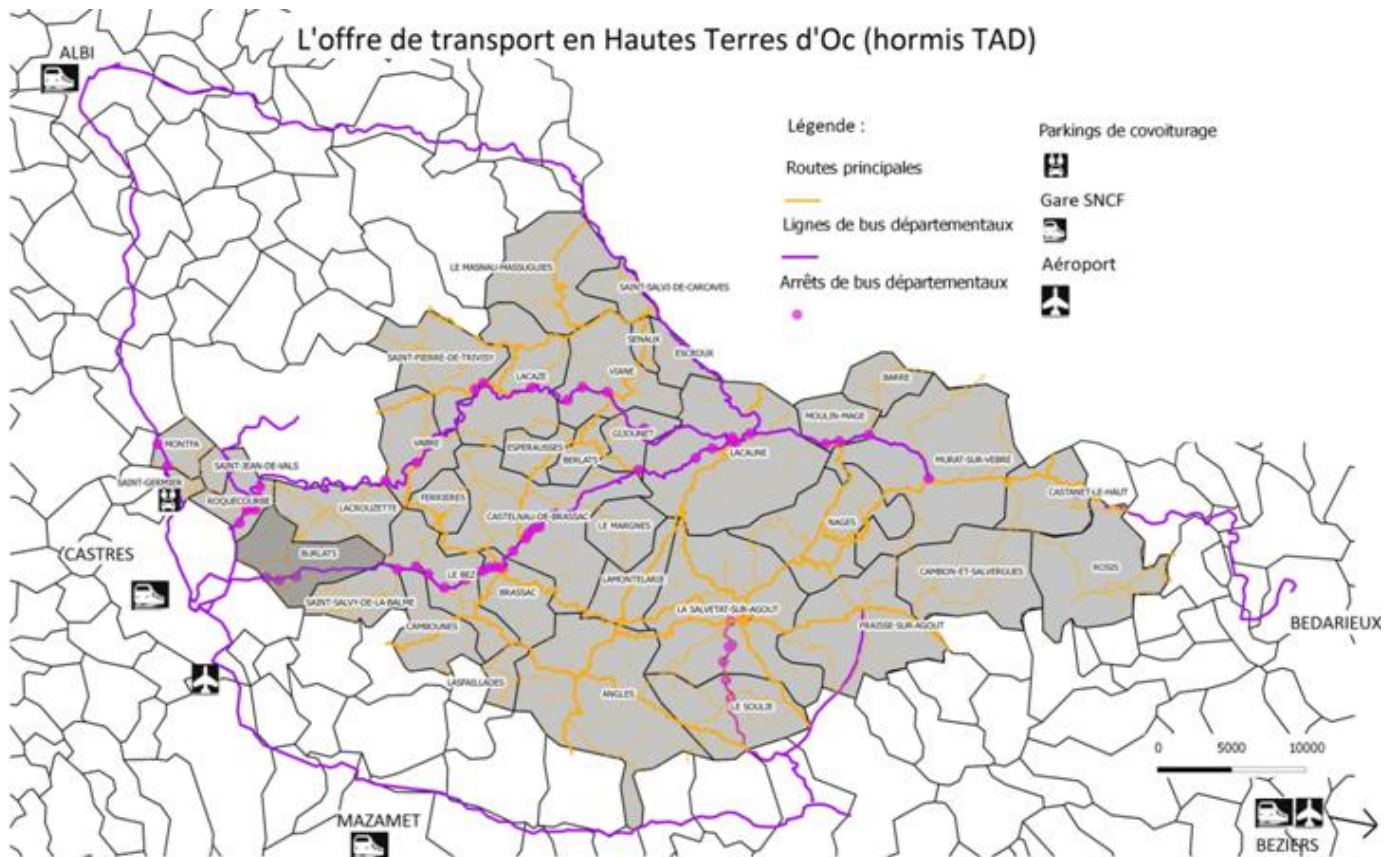
La problématique majeure du territoire réside dans la qualité des espaces urbanisés et dans la capacité d'évolution qualitative de l'habitat existant. Il convient de s'interroger sur l'adéquation entre l'offre et la demande, sur la qualité des constructions, et notamment, en centre-bourg, sur l'existence d'espaces extérieurs.

Cependant, même si les cœurs de villages habités doivent être améliorés et renforcés, afin d'attirer de nouveaux habitants, le territoire ne doit pas fermer la porte à la construction neuve. Les logements existants ne permettent pas de répondre à tous les souhaits et besoins des habitants et nouveaux arrivants. Les nouvelles constructions seront pensées en termes de qualité des espaces, dans un esprit d'intégration au paysage et au bâti existant et pour favoriser la mixité sociale.



MOBILITE

Dans sa partie tarnaise, le territoire est assez bien desservi en transports en commun à l'exception des communes de Lacrouzette, Saint-Pierre-de-Trivisy, Anglès et Lasfaillades. La partie héraultaise du territoire est également mal desservie.



Pour compléter les lignes de bus régionaux, les communes ont développé plusieurs services : des services de transport à la demande portés par les collectivités, des minibus mis à la disposition des associations, des aires de covoiturage à proximité de l'agglomération. Ces actions offrent une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

Une offre complète de moyens de déplacements permettra de maintenir et accueillir de nouvelles populations.

En terme de téléphonie mobile, les zones blanches apparaissent majoritairement résorbées. Le réseau est accessible dans les centres-bourgs et les principaux hameaux mais l'itinérance n'est pas assurée.

Pour le Haut débit, les centres-bourgs disposent de plus de 70 % de locaux équipés en 3 Mb/s à l'exception de La-Salvetat-sur-Agout. Cependant, l'extrême nord, le centre (les communes entre Brassac et Lacaune, ces deux non-comprises) et jusqu'à l'Est du territoire ne disposent pas encore de connexion haut débit satisfaisante. Les SDTAN du Tarn et de l'Hérault prévoient de couvrir d'ici 2025 au minimum les centres-bourgs de la technologie filaire. D'ici une dizaine d'années, le numérique participera encore davantage au désenclavement du territoire.

ENJEUX	DEMOGRAPHIE - SERVICES - HABITAT - MOBILITE
---------------	--

DEMOGRAPHIE :

- Créer les conditions nécessaires au maintien et à l'attrait de nouvelles populations
- Répartir le développement démographique de façon équilibré sur le territoire en fonction des capacités d'accueil.
- Encourager le rajeunissement de la population en favorisant l'accueil de nouveaux habitants
- Créer de l'activité et de la valeur ajoutée pour améliorer le revenu des habitants

HABITAT

- Améliorer la qualité des espaces urbanisés et des logements existants
- Développer l'offre de logements existants en terme de qualité et de diversité (diversité de taille, améliorer la sécurité-salubrité, la maîtrise de l'énergie, développer les logements sociaux...)
- Adapter l'offre à la demande (personnes âgées, personnes au revenu faible, desserrement des ménages) et en tenant compte du parcours locatif et de l'accessibilité à la propriété : développer l'offre de logements sociaux, favoriser l'autonomie des personnes, lutter contre la précarité énergétique
- Baisser la vacance.

SERVICES :

- Adapter les services aux personnes âgées et aux personnes à faible revenu
- Maintenir les commerces, services publics et services au public existants
- Améliorer l'accès aux services d'urgence

- Poursuivre l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention, développer l'accueil de professionnels de santé
- Développer les services et la coordination en direction de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse

MOBILITE :

- Développer et faciliter les différents moyens de communication afin de faciliter les échanges internes et externes.
- Adapter les transports aux personnes âgées et aux personnes à faible revenu.
- Développer les alternatives à la voiture individuelle : amélioration des services de transport à la demande – système de covoiturage organisé.
- Améliorer les transports en commun sur la zone de Lacrouzette-Roquecourbe-Burlats Les Sauvages en lien avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, sur l'Hérault et entre le Tarn et l'Hérault, La-Salvetat-sur-Agout-Lacaune.
- Donner accès à l'itinérance en téléphonie mobile et au très haut débit au plus grand nombre en lien avec les SDAN.

SYNTHESE

EMPLOIS

SYNTHESE EMPLOIS - GENERALITES :

Grâce à la présence des filières spécifiques, le territoire est caractérisé par un taux d'activité supérieur aux taux national et départementaux en 2012. La population active a globalement augmenté entre 1999 et 2012 (de 3 %, + 243 actifs de 15-64 ans), elle a augmenté entre 1999 et 2010 et baissé entre 2007 et 2012 (-0,98 %).

Le nombre d'emplois a baissé de 5,5 % entre 1999 et 2010 et de 2,9 % entre 2007 et 2012 avec de grandes disparités : des communes perdent de l'emploi, d'autres en gagnent.

Le ratio emplois offerts/actifs occupés qui s'est dégradé jusqu'en 2007 se stabilise alors que persistent des emplois non-pourvus dans les métiers à image négative.

Les femmes travaillant à temps partiel sont plus nombreuses qu'à l'échelle nationale.

Les pôles de concentration des activités économiques du PETR Hautes Terres d'Oc correspondent aux bassins de services (poste, école, commerce...) et concentrent également les entreprises importantes du territoire. Ils reflètent la répartition de la population.

Des pôles d'activités caractérisent plus particulièrement le territoire : le granit, l'agroalimentaire, l'agriculture, le bois, le tourisme, le textile. La sphère non-présentielle est dominante et localisée (Sidobre et Monts de Lacaune).

SYNTHESE FILIERES SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

FILIERE BOIS

La forêt est constituée d'une forêt de feuillus de plus ou moins bonne qualité et sous exploitée ainsi que d'une forêt exploitée et gérée de conifères arrivant à maturité.

Le bois est souvent exporté sans valeur ajoutée locale alors que l'on exporte localement du bois transformé.

Il manque des entreprises de seconde transformation.

Enfin, émerge un problème de recrutement et de formation pour les métiers du bois dans le département.

La filière compte un millier d'emplois.

FILIERE GRANIT

Il s'agit d'une filière géographiquement très concentrée caractérisée par de petites entreprises mais qui tendent à se concentrer et à s'automatiser pour lutter contre la concurrence mondiale. De nombreuses entreprises dépendent du secteur du granit dans le Sidobre.

Ses atouts sont la qualité intrinsèque du granit, les savoir-faire reconnus et l'utilisation de techniques de pointe, la situation géographique du Sidobre au cœur de l'Europe, des entreprises dynamiques, structurées et soutenues par la Région, l'Etat et l'Europe.

Le granit emploie 900 personnes sur le territoire.

FILIERE AGROALIMENTAIRE

LA CHARCUTERIE-SALAISSON

La charcuterie-salaison aujourd'hui bénéficie de l'IGP sur le jambon, la saucisse et le saucisson et emploie directement 700 personnes surtout sur le secteur de Lacaune. L'abattoir est le 1er abatteur porcin de Midi-Pyrénées. Le secteur de Lacaune représente 40 % des emplois en charcuterie-salaison de Midi-Pyrénées et 10 à 15 % des jambons français sont produits à Lacaune.

LES PRODUITS LAITIERS

Les producteurs de lait de brebis fournissent les entreprises de fabrication de Roquefort situées hors du territoire.

Une entreprise artisanale de fabrication de fromages collecte le lait de vache de 25 exploitations agricoles et emploie 15 personnes.

L'EAU DE SOURCE

Le territoire compte 3 entreprises de dimension nationale qui exploitent l'eau de source et qui emploient 116 personnes. De petites unités de production de bières et de whisky utilisent également l'eau de source.

FILIERE TEXTILE

Plusieurs entreprises très dynamiques ont maintenu leur activité à Brassac, Roquecourbe, Burlats et Lacrouzette, certaines ont créé de nouveaux ateliers. 7 entreprises emploient 122 personnes.

Elles ont su s'adapter aux nouvelles données. Elles se sont positionnées sur l'innovation, la technologie, des niches commerciales ou le haut de gamme.

FILIERE AGRICOLE

La SAU est stable mais il existe des situations disparates. Elle est plutôt sauvegardée dans les communes à dominante agricole : Montfa-Saint-Germier-Saint-Jean-de-Vals, plateaux du Masnau-Massugiès, de Fontrieu-Castelnau-de-Brassac, Murat-sur-Vèbre.

Le territoire est caractérisé par l'élevage extensif. Les surfaces fourragères représentent plus du 1/4 de la superficie du territoire et plus de 80 % de la SAU. Les exploitations produisent du lait de brebis pour Roquefort ou de la viande bovine majoritairement mais également du lait de vache et de la viande de mouton.

Le nombre d'exploitations diminue à un rythme moins soutenu qu'entre 1988 et 2000.

Les exploitations sont dynamiques et structurées. Des GDA et GVA couvrent le territoire. Les filières Roquefort et autres labels Viande sont les secteurs majeurs de l'agriculture des Hautes Terres d'Oc.

Les circuits courts sont très présents surtout parmi les producteurs de viande. Ils peuvent encore être développés.

Des projets d'ateliers de transformation (atelier de découpe etc), de vente en circuits courts (association pour vendre sur les marchés, magasin de producteurs) ont été menés depuis une trentaine d'années. Il reste à les consolider.

Les signes officiels de qualité sont dominés par l'AOP Roquefort. Peu d'exploitation pratiquent l'agriculture biologique.

Le tourisme à la ferme est peu développé. Il y a là un potentiel de développement si des solutions sont trouvées au manque de temps avancé comme frein par les agriculteurs.

L'agriculture emploie plus de 1000 personnes sur le territoire.

SYNTHESE LES FILIERES A DEVELOPPER

LE TOURISME

L'offre touristique est variée avec les activités de pleine nature, le patrimoine naturel (reliefs, lacs, Sidobre), historique et architectural, les savoir-faire artisanaux et industriels et des activités adaptées à la cible majoritaire : les familles avec enfants.

Les structures d'accueil sont bien réparties sur le territoire et bien structurées, cette structuration, dans le contexte d'évolution des intercommunalités, va encore se renforcer. Des démarches qualité sont en cours pour l'amélioration de l'accueil du public.

Les capacités d'accueil (hébergements) sont inégalement réparties sur le territoire, les 3/4 des hébergements se situant sur la zone très touristique du plateau des Lacs, des massifs du Caroux et de l'Espinouse. Il s'agit également de la zone la plus fréquentée.

La destination touristique Hautes Terres d'Oc est centrée sur les activités de pleine nature à destination des familles avec enfants et des groupes.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) - ENERGIES RENOUVELABLES - TIC, TELETRAVAIL, AUTRES FORMES D'ORGANISATION.

L'ESS est présente dans le milieu agricole et dans les filières spécifiques du territoire qui s'organisent en association tout comme les commerces. Certaines entreprises ont été transmises à leurs salariés. Un tissu de petites entreprises s'inscrit dans l'ESS et l'innovation.

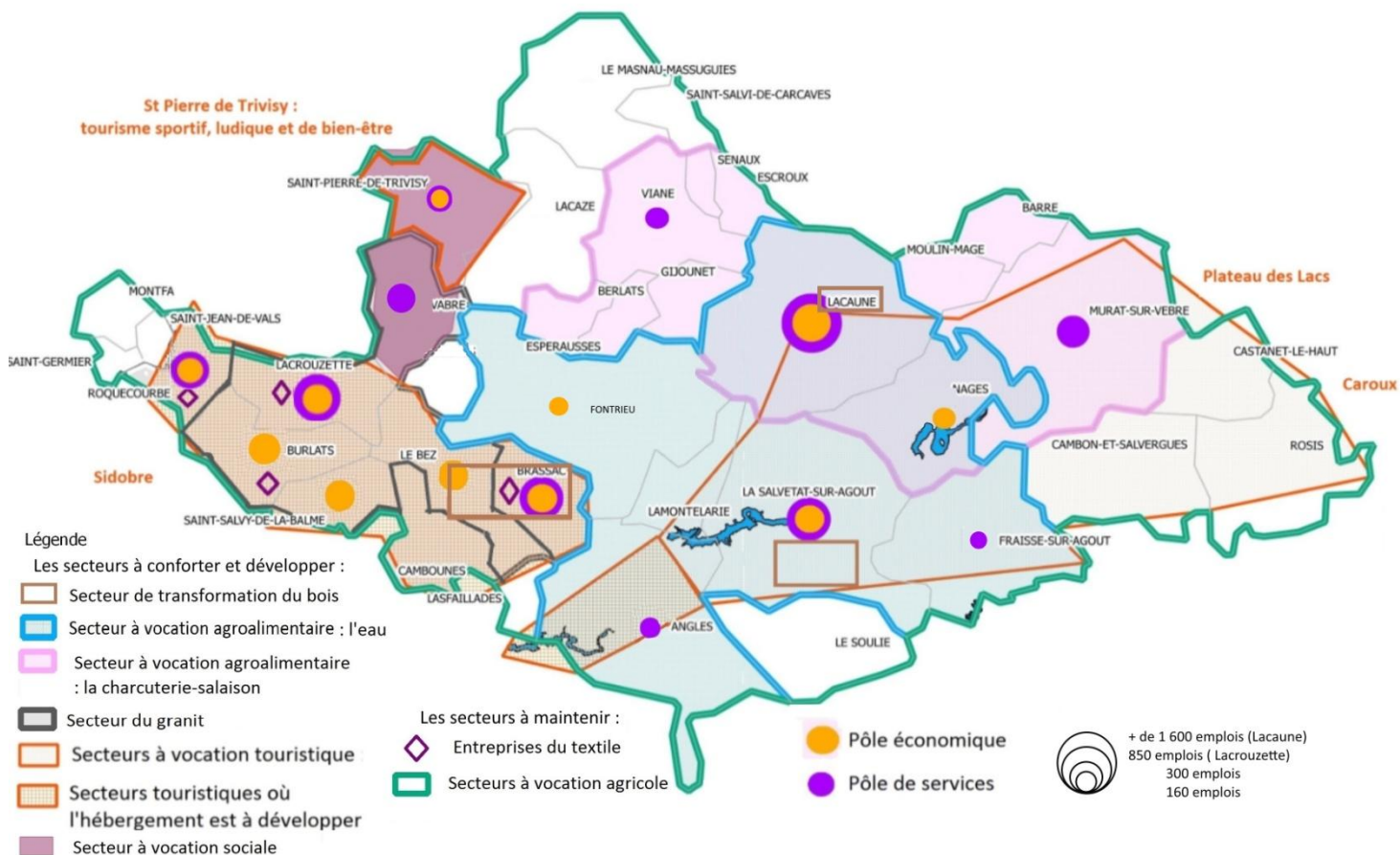
L'énergie éolienne s'est développée sur le territoire et des projets sont en cours tout comme dans la méthanisation. Les gisements sont à identifier et exploiter.

Le territoire ne doit pas passer à côté de la "troisième révolution industrielle" liée au développement des outils numériques (imprimantes 3D, la découpe laser etc). C'est pourquoi, le PETR a été retenu à l'appel à projet régional "Fablabs".

SYNTHESE ZONES D'ACTIVITÉS

Les zones d'activités sont totalement occupées à l'Ouest et à l'Est, des lots vacants sont présents sur la partie centrale et les Monts de Lacaune.

Poles et filières économiques en Hautes Terres d'Oc



COMMERCE ET ARTISANAT

- Maintenir le tissu de commerces et d'artisans.
- Développer les établissements : amener les commerçants et artisans à s'adapter aux modes de vie d'aujourd'hui : attractivité des commerces (boutiques, gamme), vente en ligne, services de livraison...
- Permettre la transmission des établissements et leur développement.
- Outils : OMPCA et appel à projet Massif Central Offre d'accueil qualifiée.

FILIERE BOIS

- Améliorer l'exploitation de la forêt.
- Améliorer la transformation du bois (normalisation, technique de traitement et séchage, innovation).
- Développer les entreprises de la seconde transformation (accompagnement des porteurs de projet, mise en réseau).
- Promouvoir le bois local et son utilisation dans la construction locale (exemplarité des bâtiments publics...).

FILIERE GRANIT

- Structurer la filière pour faire face à des commandes importantes /développer d'organisations d'employeurs.
- Dynamiser la créativité des entreprises (design, innovation technique, nouveaux usages du granit).
- Faire connaître les qualités du granit et la diversité de son utilisation (image de marque, notoriété).
- Améliorer la valeur ajoutée.

TEXTILE

Soutenir les entreprises existantes.

ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

- Développer les entreprises existantes.
- Diversifier la gamme.
- Créer des niches d'activité.
- Favoriser l'exportation.
- Promouvoir les produits IGP.
- Créer des entreprises liées à la ressource Eau (bière, whisky, autres boissons).
- Créer des entreprises exploitant des matières premières locales notamment le lait.

AGRICULTURE

- Inciter les agriculteurs à anticiper la reprise de leurs exploitations.
- Pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs, concevoir de nouveaux modes de gestion des exploitations.
- Favoriser la transformation et la commercialisation en circuits courts des produits de la ferme.
- Développer l'accueil et le tourisme à la ferme.
- Amener les agriculteurs à améliorer l'organisation du travail, notamment en groupes.

TOURISME

- Diversifier l'offre : de pleine nature (le PETR a candidaté à l'appel à projet Pôle de pleine nature du Massif Central), en valorisant davantage les richesses du territoire (patrimoine naturel, bâti, petit patrimoine, savoir-faire, activité artisanale et industrielle, les produits agricoles), les lacs (construire un projet équilibré alliant aspect touristique, paysagers et environnemental), en mettant en place des produits touristiques adaptés à d'autres clientèles (mieux connaître la clientèle).
- Professionnaliser l'accueil touristique sur le territoire par des démarches qualité, de classement et de label (déjà acquises pour certaines structures d'accueil).
- Commercialiser des produits touristiques à l'échelle Hautes Terres d'Oc
- Promouvoir le territoire à l'extérieur de ses frontières pour attirer de nouvelles clientèles
- Appuyer les porteurs de projet touristiques.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) - ENERGIES RENOUVELABLES - TIC, TELETRAVAIL, AUTRES FORMES D'ORGANISATION.

Accompagner les porteurs de projets, créer des entreprises et de l'emploi. Le PETR est lauréat de l'appel à projet Fablab.

SERVICES ET STRUCTURES POUR LES PERSONNES AGEES

Accompagner les porteurs de projets, créer des entreprises et de l'emploi.

ZONES D'ACTIVITES :

- Développer la communication autour des lots disponibles pour remplir davantage les zones d'activités existantes.
- Permettre le développement dans les secteurs où les zones sont remplies : Sidobre-Val d'Agout et Montagne du Haut Languedoc
- Renforcer l'accompagnement à l'installation d'entreprises.
- Qualifier les zones d'activités ou améliorer le traitement paysager.

SYNTHESE

PRESERVER LES PAYSAGES ET LES MILIEUX

Le relief, la géologie, la présence de l'eau et la présence humaine ont engendré un territoire exceptionnel pour sa biodiversité et ses paysages. La biodiversité est très riche grâce notamment à la présence de milieux secs et de milieux humides. Plus de la moitié du territoire fait l'objet de mesure de gestion ou de protection.

Les dynamiques paysagères sont fortement liées aux dynamiques d'exploitation des ressources que sont l'eau, la forêt, l'agriculture, le granit, etc., et aux dynamiques des modes de vie. Ces dynamiques peuvent impacter de manière négative le paysage.

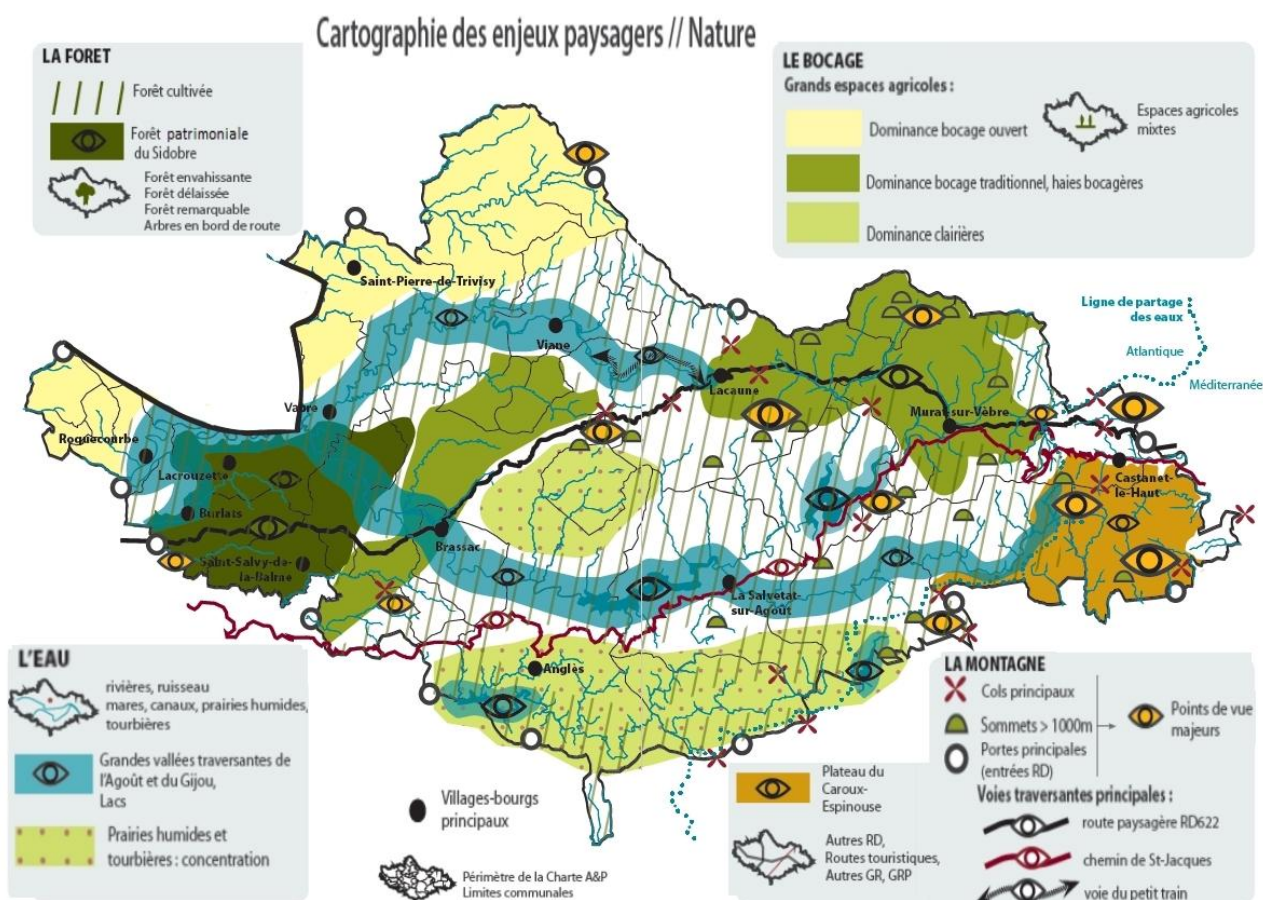
Le paysage «naturel» est soumis aux dynamiques d'exploitation. On est passé d'un paysage agricole à un paysage forestier, la forêt occupant aujourd'hui 60 % du territoire. La construction de barrages, l'inondation des vallées et la création des quatre lacs ont également impacté le paysage.

Ces dynamiques relativement récentes perdurent, surtout dans l'équilibre forêt-agriculture, **avec une déprise agricole qui se poursuit par secteurs, entraînant la fermeture des paysages.**

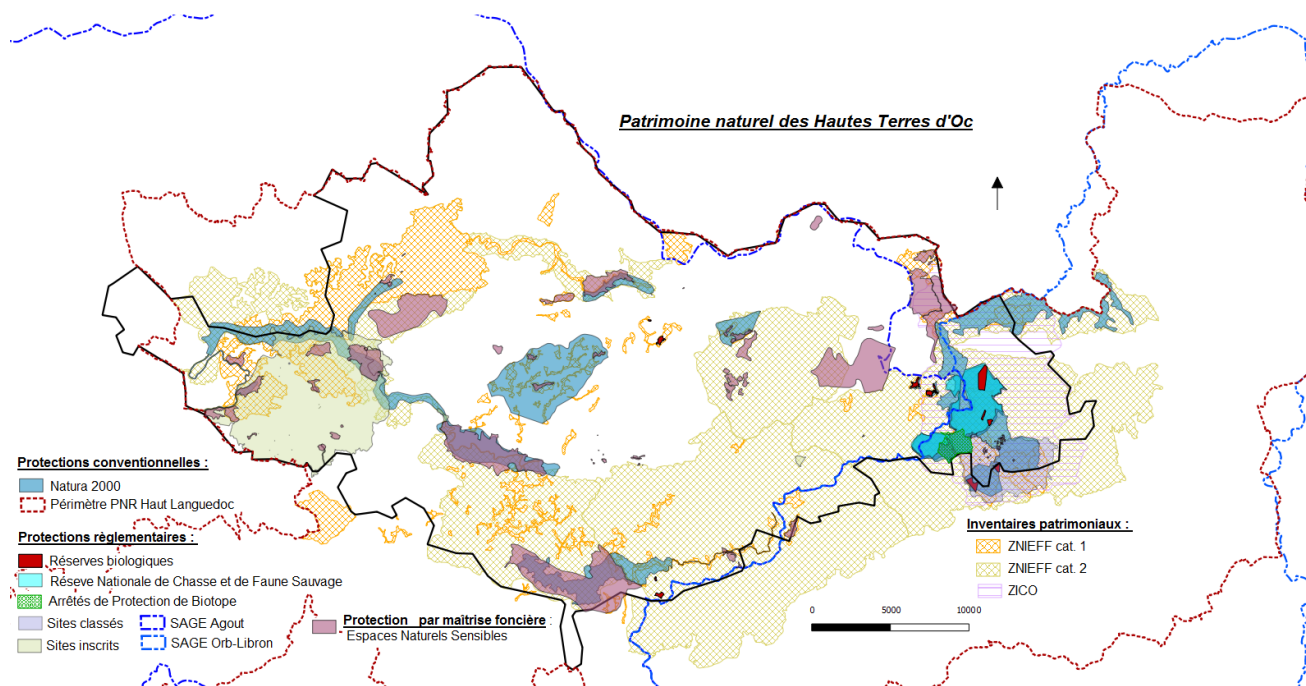
A côté de cette forêt qui progresse, il y a la forêt exploitée qui arrive à maturité et qui va impliquer des coupes rases, des modifications dans le paysage, des ouvertures mais également l'élargissement de pistes et la création de plateformes.

Le paysage bâti est marqué par un vieillissement des centres anciens et de leur bâti souvent patrimonial, par la **standardisation et la banalisation des nouvelles constructions, des entrées de bourgs** et, dans une moindre mesure, par le fractionnement des paysages naturels (forêts et espaces agricoles) lié à l'extension urbaine sur la partie ouest périphérique de Castres. La cohérence générale et la qualité des paysages bâtis et espaces publics sont alors mises en question.

Le volet touristique des dynamiques paysagères est important et multiple. La tendance est au développement de l'offre touristique. Sont apparues de nouvelles composantes comme les bases de loisirs, centres de loisirs, circuits ou espaces d'interprétation, points d'information, signalétique parfois démultipliée, etc. La dynamique est actuellement organisée à des échelles variables et va être amenée à se réorganiser avec la fusion des intercommunalités en 2017. Le paysage peut parfois être impacté alors que l'on cherche justement à le mettre en valeur¹⁵⁰.



¹⁵⁰ Enjeux issus de la Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc et des plateaux du Gijou du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Déc 2015.



SYNTHESE ENVISAGER LE PATRIMOINE NATUREL EN TANT QUE RESSOURCE - GERER LES PRESSIONS

EQUILIBRE FILIERES ECONOMIQUES ET PATRIMOINE NATUREL

Si la présence des forêts fait de la Montagne un territoire de production de bois, l'agriculture est essentielle à son équilibre. En effet, elle permet de maintenir le tissu social et contribue pour beaucoup à l'entretien des paysages.

Elle sert l'armature du territoire et participe aux grands équilibres à tenir pour l'avenir sur le plan social, économique et environnemental.

La qualité et la richesse des milieux dépendent de l'activité humaine, du maintien de ces espaces ouverts devant l'avancée de la forêt.

Il est nécessaire de maintenir un développement équilibré entre :

- sylviculture et agriculture
- ateliers de granit, exploitation et réhabilitation de carrières et sauvegarde des paysages et des milieux
- lieux, types d'urbanisation et sauvegarde des paysages et des milieux.

LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire est un véritable château d'eau comprenant de nombreuses sources, beaucoup de cours d'eau et quatre grands lacs. L'eau est une ressource naturelle, économique, énergétique et touristique. Même si le territoire est situé en zone de vigilance élevage, peu de pression est exercée sur la ressource. L'état chimique et écologique de l'eau est globalement bon, en témoigne la richesse piscicole des cours d'eau. Cependant, la préservation de la ressource est essentielle d'autant que le territoire abrite de nombreux ouvrages de prélèvements pour l'alimentation en eau potable et que certains cours d'eau sont répertoriés comme des réserves écologiques.

Il faut également souligner que plus de la moitié du territoire, dont quasiment la totalité de la CC. Montagne du Haut Languedoc, est couverte par une mesure de protection d'espaces naturels. Les espaces protégés sont essentiellement les vallées du Gijou et de l'Agout, les zones humides et particulièrement les tourbières, les milieux secs et/ou rocheux de l'Espinouse, du Caroux et du Somail et des bois remarquables (Monts de Lacaune : Castelnaud-de-Brassac, Lacaune, Viane).

Entre 2004 et 2014, 589 ha ont été artificialisés ce qui représente 0,5 % de la superficie du territoire. La construction de logement représente 30 % de cette consommation foncière, l'agriculture 57 % et l'industrie 10 %. Sans compter la construction de bâtiments agricoles, ce sont seulement 286 ha qui ont été consommés soit 15 ha/an et 0,23 % du territoire. En outre, 90 ha de carrières ont été réhabilitées en 10 ans (pour 40 ha de surfaces consommées par les carrières).

312 ha de terres agricoles, naturelles et forestières ont été consommées soit 0,76 % de terres agricoles et 0,043 % d'espaces naturels et forestiers. Le bâti s'est organisé plutôt de manière concentrique (et non tentaculaire) autour des centres-bourgs, des commerces et des infrastructures, il n'y a eu que peu de quartiers détachés. Le nombre de constructions isolées est relativement important, il est lié aux activités d'agropastoralisme de territoire de moyenne montagne. La densité moyenne de logement et de 6 logements/ha, la taille moyenne de la parcelle de 1 700 m².

ENJEUX

PRESERVER LES PAYSAGES ET LES MILIEUX - ENVISAGER LE PATRIMOINE NATUREL EN TANT QUE RESSOURCE - GERER LES PRESSIONS

- **Maintenir le niveau de consommation de l'espace à son niveau 2004-2014 : continuer à être un territoire exemplaire économe en espaces naturels et agricoles (diminuer la consommation de l'espace sur La-Salvetat-sur-Agout par rapport à t0 de 2009, cf. charte du Parc).**
- **Respecter les milieux et leurs espèces endogènes** (conformément aux SRCE et mesures de protection) en :
 - o améliorant les connaissances des milieux et des ressources naturels du territoire,
 - o introduisant la valeur de qualité environnementale dans les projets de transport, d'économie, d'habitat, de services,
 - o préservant la richesse environnementale et la biodiversité par la mise en réseau des réservoirs écologiques en prenant en compte les SRCE Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon,
 - o favorisant des activités humaines qui respectent les milieux et la biodiversité : agriculture, exploitation forestière, activité industrielle, énergies renouvelables, tourisme et loisirs,
 - o évitant le développement des espèces invasives végétales et animales,
 - o préservant les zones humides et les milieux secs remarquables,
 - o préservant les forêts de feuillus anciennes, de pente, d'altitude et de ripisylve,
 - o maintenant les milieux et paysages ouverts en encourageant l'agriculture d'élevage extensif respectueuse de l'environnement.
- **Prendre soin des paysages** (selon charte architectural et paysagère du PNRHL):
 - o Pour les paysages agricoles et ouverts : maintenir les paysages et clairières ouverts dans les secteurs marqués par une progression spontanée de la forêt, renforcer le rôle de l'agriculture pour maintenir les paysages ouverts, maintenir le paysage de bocage (haies, arbres isolés et chemins) face à la tendance à l'agrandissement des parcelles
 - o Pour les paysages forestiers : diversifier les essences d'arbres plantés, porter attention au paysage forestier et au multi-usage de la forêt, gérer les tensions induites par la fréquentation touristique et la pratique des loisirs en forêt (cf. charte forestières du PNRHL)

- Pour les paysages bâtis : réhabiliter et réinvestir les centres-bourgs (étude sur 20 sites lancée), soigner les entrées de bourgs, préserver l'architecture traditionnelle, encourager au respect des caractéristiques du bâti traditionnel dans la rénovation et la construction neuve (matériaux locaux, couleurs), éviter la banalisation du bâti, encourager la rénovation des bâtiments anciens, des friches industrielles, privilégier les constructions neuves en continuité du bâti, porter attention à l'aménagement paysager des extensions de ZA et des nouvelles zones créées, développer les énergies renouvelables en respectant les paysages, moderniser et développer les zones de loisirs en respectant les paysages, valorisant le patrimoine bâti remarquable (dont des villages médiévaux)
- Concilier de manière harmonieuse activités économiques (touristiques, industrielles, agricoles) et respect des paysages.
- Valoriser les atouts liés au patrimoine naturel et aux paysages pour conforter l'attractivité touristique : « Faire de Hautes Terres d'Oc une destination touristique de pleine nature en s'appuyant sur l'eau, la forêt et les milieux naturels » - Développer le tourisme sans impacter le paysage : mise en valeur touristique de la nature, du patrimoine architecturale, patrimonial, économique.

ENJEUX

LA RESSOURCE EN EAU //SDAGE, SAGE, SRCE

- Concilier multi-usage et préservation de la ressource en eau : réduire les pollutions diffuses, concilier les différents usages de l'eau, améliorer la production d'eau potable, limiter l'impact des équipements hydroélectriques sur la qualité biologique et hydromorphologique des cours d'eau, gérer les eaux en période d'étiage, veiller à assurer une meilleure utilisation de la réserve en eau en favorisant le regroupement des structures de gestion, en s'assurant de l'adéquation entre la ressource et les besoins et en limitant les extensions de l'urbanisation qui nécessitent des allongements conséquents des réseaux.
- Maintenir en l'état ou remettre en état les éléments de la trame bleue : préserver, conserver ou remettre en bon état (écologique, chimique et/ou hydromorphologique) les cours d'eau et les nappes d'eau selon les recommandations des SDAGE, SAGE et SRCE, préserver la faune, la flore et les écosystèmes des milieux aquatiques en les protégeant des pollutions diffuses et en assurant les continuités longitudinales : plans d'eau, cours d'eau, zones humides et tourbières.
- Sauvegarder les nappes profondes : restaurer l'équilibre entre prélèvements et renouvellement, garantir un usage optimisé des nappes profondes, améliorer les connaissances sur les nappes profondes

SYNTHESE

GERER L'ENERGIE ET S'ADAPTER A L'EVOLUTION DU CLIMAT

Le territoire possède de nombreux atouts qui lui permettent de développer plusieurs sources de production d'énergies renouvelables : hydroélectricité, éoliennes, bois-énergie, méthanisation,... Ainsi, la production d'énergies renouvelables couvre la consommation globale des habitants (106 %) et la production d'électricité représente 406 % de la consommation électrique. le territoire est donc "à énergie positive" (le PETR, avec le PNR est lauréat de l'appel à projet national TEPCV -Territoire à Energie Positive et pour une Croissance Verte).

La consommation énergétique par habitant est plus importante que sur les territoires voisins, compte tenu de son éloignement et de son climat. Ce sont les secteurs du logement et du transport qui sont les plus énergivores.

Néanmoins, la qualité de l'air est bonne.

Cependant, au regard des prévisions relatives au dérèglement climatique, le territoire de la Montagne apparaît particulièrement exposé à des mutations compte tenu de la présence importante d'espaces et d'éléments naturels structurants.

L'évolution du climat amplifiera certains risques naturels sur le territoire, notamment le retrait-gonflement des argiles sur une partie du territoire, l'intensification des feux de forêt et entrainera une certaine tension sur la ressource en eau.

De même, la gestion de la forêt devra être pensée autrement.

ENJEUX

GERER L'ENERGIE ET S'ADAPTER A L'EVOLUTION DU CLIMAT

- Développer la production d'énergies renouvelables : appui aux projets de méthanisation, bois énergie, géothermie, photovoltaïque, solaire thermique...
- Limiter la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre : logement, transport.
- Adapter la gestion des milieux au changement climatique.
- Adapter la gestion des ressources au changement climatique.
- Adapter les essences d'arbres plantées au changement climatique.

SYNTHESE

GERER LES DECHETS - GERER LES RISQUES - GERER LES NUISANCES

GERER LES DECHETS

Les deux communautés de communes possèdent la compétence collecte des déchets. Leur organisation est similaire. Concernant le traitement des déchets les communautés de communes adhèrent au syndicat Trifyl qui a la compétence traitement des déchets.

GERER LES RISQUES

Les Hautes Terres d'Oc sont principalement concernées par des risques naturels, en particulier le risque inondation. Plusieurs PPRi sont prescrits sur le territoire.

Les risques feux de forêt et mouvements de terrain, moins prégnants, sont tout de même à prendre en compte et à mettre en regard avec les prévisions d'évolutions climatiques.

En lien avec la structure géologique du territoire, le risque radon existe, il conviendra de mettre en place des actions adaptées à ce risque, afin de le limiter.

Les risques technologiques impactent peu le territoire. Aucune usine SEVESO n'est installée sur le territoire et le risque lié au transport de matières dangereuses est limité.

NUISANCES SONORES liée au transport de marchandise.

Le territoire n'apparaît pas exposé à une nuisance sonore significative même si le trafic routier est assez intense sur les principaux axes routiers du territoire. Il peut être intéressant de tendre à diminuer cet impact souvent lié aux différentes activités économiques de Hautes Terres d'Oc qui supposent un flux de matières, de marchandises ou de déchets élevé et une circulation de poids lourds importante.

Pour baisser le trafic et diminuer les nuisances, des synergies semblent nécessaires mais difficiles à mettre en place : recherche d'entente entre les acteurs, marchandises variées qui exigent du matériel de transport distinct,...

Dans le cadre de l'étude centres-bourgs, une réflexion sera engagée afin de limiter les nuisances induites par le trafic routier.

ENJEUX

GERER LES DECHETS - GERER LES RISQUES - GERER LES NUISANCES

- Optimiser la gestion des déchets. Une mutualisation de la gestion devra être réalisée au 1er janvier 2017 avec la fusion des intercommunalités.
- Risque d'inondation et de rupture de barrage : continuer l'élaboration des PPRI et des PCS
- Sensibiliser au risque d'émanation de radon et renseigner sur les préconisations lors de l'achat ou de la rénovation d'un logement.
- Dans le cadre de l'étude centres-bourgs, une réflexion sera engagée afin de limiter les nuisances induites par le trafic routier.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES CONSTATS ET ENJEUX

AXE 1 - DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	
CONSTATS	ENJEUX
<p>ORGANISATION TERRITORIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire rural de moyenne montagne à la densité faible. - Un territoire caractérisé par un maillage de centres-bourgs. <p>DEMOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire attractif qui voit sa population se stabiliser grâce à l'accueil de nouvelles populations à l'Ouest et à l'Est. - Solde naturel déficitaire, solde migratoire compensant le solde naturel. - À l'Ouest, accueil de familles grâce à l'attractivité de l'agglomération castraise (sauf Saint-Germier, Lacrouzette, Saint-Salvy-de-la-Balme, Lasfaillades, Cambounès). - À l'Est, accueil de jeunes retraités, de salariés des filières économiques et de ménages à faible revenu attirés par des loyers peu élevés. - La partie centrale : attractivité moins élevée et perte de population. - Population vieillissante, à faible revenu et marquée par un desserrement des ménages. <p>HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du parc de logements grâce à la réhabilitation et à l'aménagement de lotissements. - Une grande majorité de propriétaires occupants, une offre locative insuffisante, des logements vacants difficiles à réhabiliter, une inadéquation entre l'offre et la demande. - 1/3 des logements vacants dans les centres-bourgs qui périssent. <p>SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maillage de centres-bourgs où les équipements de proximité sont présents : commerces et artisanat. - Vieillesse des chefs d'entreprises - Présence des services liés : <ul style="list-style-type: none"> • A l'accueil des familles avec enfants même si des efforts restent à faire à l'Est et au Sud Est • Aux personnes âgées, aux personnes handicapées vieillissantes et à des publics spécifiques • A l'animation culturelle • Au soutien aux entreprises - Démographie médicale fragile même si le territoire se structure et voit l'arrivée de nouveaux médecins - Eloignement des services d'urgence - Des services publics de moins en moins présents - Des services à destination du public adolescent peu développés. <p>MOBILITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de la voiture omniprésente et trafic de poids lourds important lié à la présence des filières industrielles. - Transports en commun : secteur tarnais globalement bien desservi à l'exception de Lacrouzette, secteur héraultais mal desservi. - Transports en commun complémentaires assurés par les intercommunalités via le transport à la demande (TAD). - Téléphonie mobile : réseau accessible dans les centres-bourgs et les principaux hameaux mais itinérance non assurée. 	<p>ORGANISATION TERRITORIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter le maillage du territoire par les centres-bourgs en lien avec l'activité économique. - Réactiver l'attractivité des centres-bourgs. <p>DEMOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions nécessaires au maintien et à l'attrait de nouvelles populations. - Attirer de nouveaux habitants grâce au développement économique en lien avec les pôles du territoire. - Encourager les personnes qui travaillent sur le territoire mais n'y habitent pas à s'y installer. - Encourager le rajeunissement de la population. - Répartir le développement démographique de façon équilibrée sur le territoire en fonction des capacités de chaque commune. <p>HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des espaces urbanisés et des logements existants (OPAH en cours : sécurité-salubrité, confort, autonomie des personnes-adaptation, consommation énergétique). - Développer l'offre de logements existante en termes de qualité et de diversité (taille, logements sociaux... OPAH en cours) - Adapter l'offre à la demande (personnes âgées, ménages de plus en plus petits, ménages à faible revenu) et en tenant compte du parcours locatif et de l'accessibilité à la propriété. <p>SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les commerces, services publics et services au public existants. - Conforter les services dans les centres-bourgs via une politique de développement des commerces et entreprises existantes. - Donner accès aux services d'urgence - Améliorer l'offre sur la santé - Améliorer l'offre sur la petite enfance et l'enfance-jeunesse. <p>MOBILITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et faciliter les différents moyens de communication afin de faciliter les échanges internes et externes - Développer les alternatives à la voiture individuelle : amélioration des services de TAD, encouragement au système de covoiturage organisé.

<ul style="list-style-type: none"> - Haut débit : connexion insatisfaisante sauf dans certains centres-bourgs (Brassac, Lacaune, Vabre). <p>ECONOMIE/EMPLOIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sphère non-présentielle dominante témoignant de l'existence de filières et pôles industriels : granit et pierres, agroalimentaires -charcuterie-salaison, eau, produits laitiers), textile, agriculture, bois, tourisme, hydroélectricité - Taux d'activité supérieur (74 %) aux taux national (71 %) et départementaux (72 % Tarn, 69 % Hérault) . - Population active qui a augmenté entre 1999 et 2012. - Un nombre d'emplois en légère baisse (3 %) entre 2007 et 2012, légers gains sur le Lacaunais, le Sidobre, l'extrême ouest, Le Masnau-Massuguiès et Anglès // filières économiques. - Un ratio emplois offerts/actifs occupés qui s'est dégradé jusqu'en 2007 et qui se stabilise - Des emplois non pourvus dans les métiers à image négative. - Des personnes qui viennent travailler sur le territoire (16 % des actifs) - Une activité économique concentrée sur les pôles de services et les pôles industriels. - Un tissu de petites entreprises dynamiques et structurées. - Des filières en développement : tourisme, ESS, EnR, TIC/Télétravail/Autres formes d'organisation. - Une agriculture d'élevage extensif marquée par l'AOC Roquefort et employant un millier de personnes. - Des zones d'activités presque totalement occupées sur le Sidobre, les Monts de Lacaune et la Montagne du Haut Languedoc, des lots vacants sur la partie centrale des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les transports en commun sur la zone de Lacrouzette-Roquecourbe-Burlats Les Salvages et dans l'Hérault. <p>ECONOMIE/EMPLOIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer le tissu de commerçants et d'artisans en lien avec la croissance de population - Conforter les filières industrielles du territoire : granit, agroalimentaire, textile, bois - Développer l'activité touristique, l'activité économique engendrée par l'ESS, les EnR, les TIC / Télétravail / Nouvelles formes d'organisation.
---	---

AXE 2 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CONSTATS	ENJEUX
<p>MILIEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des milieux remarquables : cours d'eau, zones humides dont les tourbières, milieux secs, forêts de feuillus de pente, milieux d'altitude = + de la ½ du territoire couvert par une mesure de protection ou de gestion = vallées du Gijou, de l'Agout et de l'Arn, massif de l'Espinouse, du Caroux, du Somail et des Monts de Lacaune (Nages, Lacaune), bois remarquables (Monts de Lacaune : Castelnau-de-Brassac, Lacaune, Viane...). - Le territoire = « château d'eau » avec nombreuses sources, beaucoup de cours d'eau, 4 lacs + eau = ressource économique, énergétique et touristique = nombreux ouvrages de prélèvements pour l'alimentation en eau potable et l'hydroélectricité = préservation de la ressource essentielle d'autant que le territoire abrite certains cours d'eau répertoriés réserves écologiques. <p>EAU et AGRICULTURE = même si le territoire est situé en zone de vigilance élevage, peu de pression exercée sur la ressource en eau. L'état chimique et écologique de l'eau est globalement bon, en témoigne la richesse piscicole des cours d'eau.</p> <p>PAYSAGES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversité paysagères avec 8 unités : plateau d'Anglès, massif du Sidobre, collines et ravins du plateau de Montredon, serres, vallées et bassins du plateau des lacs, puechs bocagers du Lacaunais, Massifs du Caroux et de l'Espinouse, Versant du Somail et vallée du Jaur (Fraïsse/Agout), hautes collines forestières et vallées irrégulières des monts d'Orb (Murat-sur-Vèbre/Canac et Castanet-le-Haut) - Dynamiques paysagères liées aux dynamiques d'exploitation des ressources : l'eau, la forêt, l'agriculture, le granit, etc., et aux dynamiques des modes de vie. - Transformation d'un paysage agricole en un paysage forestier → la forêt = 60 % du territoire + construction de barrages, création des 4 lacs, inondation des vallées. - Déprise agricole menaçant l'équilibre forêt-agriculture entraînant la fermeture des paysages. 	<p>MILIEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les milieux par une gestion durable - Préserver les forêts : forêts anciennes de feuillus, ripisylves, forêt de pente pour leur rôle contre le ravinement, forêts urbaines pour leur fonction récréative et pour la qualité de vie ou pour leur fonction paysagère comme zone tampon autour des carrières par exemple - Préserver les zones humides selon la réglementation en vigueur menacées de drainage, plantation de résineux, urbanisation. - Maintenir les milieux agricoles ouverts devant la menace de fermeture des milieux : prairie de fauche, pelouses, mandes, trame bocagère. - Préserver les milieux secs : pelouses, landes, milieux rocheux. - Préserver les rivières de la pollution de l'eau, des discontinuités aquatiques liées aux ouvrages hydroélectriques ou aux modifications de berges - Limiter le développement d'espèces animales et végétales exogènes et invasives - Maîtriser la fréquentation touristique pour réduire le dérangement des espèces (Montalet, gorges d'Héric, du Vialais, du Crouzet) - Allier activités économiques (exploitation des ressources : granit, sylviculture, agriculture, eau de source) et préservation des milieux et des habitats - Augmenter la valeur biologique des peuplements forestiers - Améliorer les pratiques agricoles pour une meilleure gestion des zones de parcours et des pâturages - Eau : améliorer la gestion de l'eau, la consommation d'eau.

- **Forêt exploitée arrivant à maturité** = modifications temporaires dans le paysage avec coupes rases, ouvertures et élargissement de piste, la création de plates-formes.
- **Le paysage bâti : dépérissement des centres anciens** et de leur bâti patrimonial, **standardisation et banalisation des nouvelles constructions, des entrées de bourgs** et, dans une moindre mesure, fractionnement des paysages naturels (forêts et espaces agricoles) par l'extension urbaine sur la partie ouest périphérique de Castres.
- **Développement de l'offre touristique à des échelles variables avec** bases de loisirs, centre de loisirs, circuits ou espaces d'interprétation, points d'information, signalétique démultipliée, etc. → Résultante paysagère assez hétéroclite et parfois difficilement lisible et impact sur le paysage.

ENERGIE, ECOMATERIAUX :

- **Territoire de montagne = « enclavement » et climat + rigoureux = consommation énergétique + importante que les territoires voisins** avec secteurs du logement et du transport les plus énergivores.
- **Production d'énergies renouvelables** (hydroélectricité, éoliennes essentiellement) = **106 % de la consommation globale du territoire.**
- **Bois : écomatériau** combinant **stockage** du carbone dans les produits bois ou à base de bois, effet de **substitution** en remplacement de matériaux non renouvelables avec bilan carbone moins favorable, contribution à l'atténuation du CO2 atmosphérique

CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- Exposition à des mutations des milieux compte tenu de la présence importante d'espaces et d'éléments naturels structurants : cours d'eau, lacs, milieux secs et humides
- Impact sur la gestion de la forêt
- Amplification de certains risques naturels : intensification des feux de forêt, certaine tension sur la ressource en eau, retrait-gonflement des argiles

RISQUES

Principaux risques : inondation, rupture de barrage, feux de forêt.

NUISANCE

Peu de nuisance, nuisances sonores liés au trafic de poids lourds dans les centres-bourgs

PAYSAGES

- Valoriser et mettre en valeur les paysages remarquables, les paysages-ressources.
- Identifier les sites à préserver dans les espaces patrimoniaux, organiser leur découverte et leur préservation
- Conserver les points de vue paysagers, les qualités d'entrées de bourg, les rivières, les fenêtres contre les menaces de fermeture des milieux et d'urbanisation
- Porter attention aux aménagements paysagers dans les zones d'activités
- Inventorier et sauvegarder le petit patrimoine bâti et le patrimoine vernaculaire.

ENERGIE, ECOMATERIAUX

- Réduire la consommation énergétique des logements, lutte contre la précarité énergétique
- Promouvoir l'utilisation de l'écomatériau bois, notamment le bois local

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Adapter la gestion des ressources au changement climatique
- Adapter la sylviculture au changement climatique
- Anticiper l'augmentation des risques d'inondation et de feux de forêt liée au changement climatique

-

RISQUES ET NUISANCES

Diminuer les risques et nuisances

TABLE DES ILLUSTRATION

Carte 1 : Localisation des Hautes Terres d'Oc.....	9
Carte 2 : Regroupements communal et intercommunal effectifs au 01/01/2016 et au 01/01/2017.....	11
Cartes 3 : Situation des territoires et des SCoT dans le Tarn et la montagne heraultaise.....	14
Carte 4 : Répartition de la population par commune en 2012. INSEE 2012.....	15
Carte 5 : Densité de population par commune en 2012. INSEE 2012.....	16
Figure 6 : Comparaison de l'évolution démographique depuis 1968. insee.....	17
Figure 7 : Evolution démographique depuis 1968 par secteur de Hautes Terres d'Oc. insee.....	17
Cartes 8 : Evolution de population entre 1999 et 2012 par commune. INSEE 2012.....	18
Figure 9 : Pyramide des âges. INSEE 2012.....	19
Figure 10 : Structure de la population par tranches d'âges. INSEE 2012.....	19
Carte 11 : Part de la population âgée de 60 ans et plus en 2012 par commune. INSEE 2012.....	20
Carte 12 : Indice de jeunesse en 2012.....	21
carte 13 : Part du solde naturel dans le taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2012 par commune. INSEE 2012.....	21
Carte 14 : Part du solde migratoire dans le taux de variation annuel moyen de la population entre 1999 et 2012 par commune. INSEE 2012.....	22
cartes 15 : Arrivees de nouveaux habitants par commune. insee 2012.....	23
carte 16: Population habitant une autre commune un an auparavant repartie par tranche d'âges en 2012. INSEE 2012.....	24
Figure 17 : Situation devant l'emploi des 15 ans ou plus en 2012. INSEE 2012.....	25
Cartes 18 : Nombre de chômeurs et taux de chômage par commune. INSEE 2012.....	25
Figure 19 : Situation devant l'emploi des 15 ans ou plus par secteurs. INSEE 2012.....	26
Figure 20 : Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PSC) des 15-64 ans . INSEE 2012.....	27
Figure 21 : Comparaison des taux de PCS en hautes terres d'oc- france - midi-pyrenees-tarn. INSEE 2010/2012.....	27
Figure 22 : Répartition de la population des 15-64 ans en PCS. INSEE 2010/2012.....	27
carte 23 : Part des ménages fiscaux imposés en 2012. DGI 2012. Juin 2014.....	28
Figure 243 : Part des traitements, salaires, retraites et pensions par commune en 2012. INSEE 2012.....	29
Figure 25 : Moyenne des revenus bruts en 2011 Départements -Communes - Secours Hautes Terres d'Oc INSEE 2012.....	29
Figure 264 : Revenus, taux de pauvreté et prestations sociales. INSEE Filosofi 2012.....	30
Figure 27 : Taux de pauvreté en 2012. INSEE Filosofi 2012.....	31
Figure 5 : Part des prestations sociales au sein du revenu disponible median en 2012. INSEE Filosofi 2012... ..	31
Figure 296 : Evolution du nombre et de la taille des menages entre 1968 et 2012 par secteur. INSEE 2012 ..	32
Figure 307 : Carte de synthèse : dynamiques démographiques en hautes terres d'oc entre 1999-2012.....	32
Figure 31: comparaison de la situation du logement en 1999 et 2010 par secteur. INSEE 2010.....	34
Figure 32: Répartition des logements par secteur. INSEE 2010.....	35
Figure 33: Nombre de logements pour 100 habitants par secteur en 2010. INSEE 2010.....	35
Figure 34: comparaison du type de logements en 2010 par secteur sur hautes terres d'oc et sur les départements et la Région. INSEE 2010.....	36
Figure 35 : Logements autorisés entre 2004 et 2014 sur Hautes Terres d'Oc. SITADEL 2015.....	37
Figure 36 : Logements autorisés entre 2004 et 2014 sur Hautes Terres d'Oc par secteur. SITADEL 2015.....	37
Figure 37 : Part des logements autorisés entre 2004 et 2014 par secteur. SITADEL 2015.....	38
Figure 38 : Nombre de résidences principales contruites entre 2001 et 2008. FILOCOM 2011.....	38
Figures 39 : Statut d'occupation des logements en hautes terres d'oc et par secteur. INSEE 2010.....	39
Figure 40 : Structure par âge des propriétaires de résidences principales en 2011. FILOCOM - 2011.....	40
Figure 41 : Structure par âge des propriétaires de résidences secondaires en 2011. FILOCOM 2011.....	40
Carte 42 : Nombre de logements aidés y compris logements conventionnes en 2014 e population. RPLS, ANAH 2014.....	41
Figure 43 : Nombre de logements sociaux par commune en 2014. RPLS, ANAH 2014.....	41

Figure 44 : Répartition des logements sociaux par secteur en Hautes Terres d'Oc en 2014. RPLS, ANAH 2014	42
Carte 46 Répartition de la demande en attente dans le Tarn (commune de 1ier choix) en 2013. PREFECTURE DU TARN. JUIN 2013	43
carte 45 : répartition communale de la demande locative sociale en Midi-Pyrénées en 2008. Union Sociale pour l'Habitat 2008.	43
Cartes 47 :Nombre et part de logements vacants par commune. INSEE 2012.	43
Carte 48 : Progression du nombre de logements vacants entre 1999 et 2011 par commune. INSEE 2010.8 ..	44
Figure 49: Nombre de logements vacants dans les centres-bourgs par commune. DIAGNOSTICS HD 12.....	45
Figure 51 : Objectifs et resultats de l'année 1 sur l'OPAH Hautes terres d'oc (Sidobre Val d'Agout, Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, Montagne du Haut Languedoc). PETR Hautes Terres d'Oc.....	47
Carte 52: synthèse des enjeux liés à l'habitat.....	48
Carte 53 : Commerces et services des hautes terres d'oc. Diagnostic HTO - 2014	51
Carte 54 : Taux de couverture des communes en équipements de proximité. INSEE BPE 2014	54
Carte 55 : Taux de couverture des communes en équipements intermediaires. INSEE 2014	55
Carte 56 : Temps d'acces a un équipements intermediaires depuis le domicile. INSEE 2015.....	55
Carte 57 : Taux de couverture des communes en équipements de la gamme supérieure INSEE 2014	56
Cartes 58 :Bassins de santé dans le Tarn et bassins de vie dans l'Herault. ars.....	57
Carte 59: Nombre de professionnels de santé par commune en 2015. PETR HTO 2015	58
Figure 60 : Nombre de professionnels de santé par intercommunalité en 2015. pert hto 2015.....	58
Figure 61 : Nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants. PETR HTO 2015, INSEE 2015.	59
Figure 62 : Présence et temps d'accès aux services d'urgence. INSEE 2007	61
CARTE 63 : Les structures qui ont contractualisé avec la CAF au niveau des CEJ. PETR HTO 2015.	63
CARTE 64 : Localisation des écoles et collèges des Hautes Terres d'Oc	65
Figure 65 : Evolution des effectifs des ecoles primaires publiques entre 2009 et 2014. DSDEN 81 et 34,	66
Division de l'organisation et de la performance scolaires 2015 - Base centrale de pilotage du ministère.	66
Figure 66 : Effectifs des College de Brassac, CFA de Lacrouzette, dsden du Tarn, 2015	67
Figure 67 : Les structures de loisirs pour les enfants et les jeunes en Hautes Terres d'Oc. PETR HTO 2015. ...	68
Figure 68 : tableau des équipements sportifs et de loisirs. INSEE 2015 et PETR 2016.....	70
Carte 69 : Nombre d'équipements sportifs et de loisirs par commune. INSEE 2015 etpetr hto 2016.....	71
Carte 70 : les services publics par commune en hautes terres d'oc. PETR 2014	73
Carte 71 : Carte de synthèse : LES enjeux liés aux services	76
Figure 72 : Les postes de consommation energetique en hautes terres d'oc. Plan climat territorial du pnr du haut languedoc	77
Figure 73 : Les pratiques de déplacements domicile-travail en midi-pyrénées. insee 2009.....	78
Carte 74 : Part des menages avec une voiture par commune en hautes terres d'oc. INSEE - 2011.....	79
Carte 75 : Part des menages disposant de deux voitures ou plus. INSEE - 2011.....	79
Carte 76 : Mobilités quotidiennes en hautes terres d'Oc. INSEE - 2010.....	80
Carte 77 : L'offre de transport en Hautes Terres d'Oc (hormis TAD).....	82
Carte 78 : la desserte en transports en commun (autobus) INSEE - 2010.....	83
Figures 79 : Fréquentation des lignes de transports en commun dans le Tarn en 2016. Tarn Bus, novembre 2016	84
Figures 80 : evolution de la Fréquentation des lignes de transports en commun dans le Tarn entre 2013 et 2016. Tarn Bus, novembre 2016	84
Cartes 83 : avancement du programme de résorption des zones blanches en téléphonie mobile et couverture 3G et 4G en Hautes Terres d'Oc.....	89
Cartes 84 : couverture en haut débit en Hautes Terres d'Oc.	90
Carte 85 : couverture en haut débit en Hautes Terres d'Oc. SDTAN, CG81 2012	91
Carte 86 : couverture en haut débit en Hautes Terres d'Oc. SDTAN, CG34 2012	92
Carte 87 : carte de synthèse : enjeux liés à la mobilité.....	94
Figure 88 : Situation face à l'emploi des 15-64 ans en 2012. Source : INSEE. RP 2012	95
Figure 89 : Taux d'activité des 15-64 ans en 2012. Source : INSEE. RP 2012.....	95
Figure 90 : Taux de chômage en 2012. INSEE. RP 2012	96

Figure 91 : Evolution de la situation face à l'emploi des 15-64 ans entre 2007 et 2012. Source : INSEE. RP 2012	96
Figure 92 : Evolution du taux de chômage dans le Tarn, l'Hérault et en Hautes Terres d'oC entre 2007 et 2012. INSEE RP 2012	96
Figure 93 : Actifs de plus de 15 ans et type d'emplois. INSEE RGP 2011	97
Figures 94 : Evolution du nombre d'emplois en Hautes Terres d'Oc et par commune entre 2007 et 2012	98
Carte 95 : Situation de l'emploi en 2012 et évolution par commune entre 2007 et 2012. INSEE RGP 2012	99
Figure 96 : Catégories d'emplois et évolution entre 2007 et 2012. INSEE RGP 2012	99
Figure 97 : Emplois salariés et non-salariés et evolution entre 1999 et 2010C. INSEE	100
Figure 98 : Population active salariée par sexe et durée de travail (source : INSEE. PAC DDT Tarn)	100
Figures 99 : Répartition de la population des 15-64 ajs par CSP et ratio emplois/actif. INSEE. PAC DDT Tarn.	101
Carte 100 : Emplois au lieu de travail et entreprises par secteurs d'activités par commune en 2012. insee .	102
Figure 101 : nombre et situation des commerçants et artisans par secteur en 2014. PETR HTO. 2014	105
Figure 102 : situation des commerçants et artisans en 2014. PETR HTO. 2014	106
Figure 103 : Sphères présentielle et non-présentielle par secteur. insee 2012	108
Figure 104 : Valeur ajoutée des secteurs d'activités en 2011. comete.	110
Figure 105 : Diversité des essences forestieres en hautes terres d'oc. ifn.	111
Figure 106 : Evolution de la surface boisée entre 1950 et 2010 et taux de boisement en france. agreste 2013.	111
Figure 107 : Evolution des reboisements dans la montagne tarnaise 1949-1981. DRAF Midi-Pyrénées.....	112
Figures 108 : essences de reboisement employées dans la montagne tarnaise en 1980 et 2000.....	113
Carte 109 : Surface boisée sur le PNR Haut Languedoc. IGN. Réalisation PNRHL	114
Carte 110 : Occupation du sol en 2006 en Hautes terres d'Oc. Corine Land Cover	114
Carte 111 : Propriété forestière en Hautes terres d'Oc. Corine Land Cover.....	115
Carte 112 : Localisation des forêts privées sur le PNRHL. CRPF PNRHL.....	115
figures 113 : Récolte de bois par type de produit dans le Tarn et dans l'Hérault.	118
figure 114 : Evolution de la récolte par type de produits entre 2005 et 2015 sur le Tarn et l'Hérault. Source : Agreste 2016.	118
Figure 115 : Volumes de bois vendus et exportés dans les départements du Tarn et de l'Hérault en 2015. AGRESTE	119
Figure 116 : Volumes sciés par les scieries du PNR du Haut Languedoc entre 2005 et 2015.....	119
Agreste - Enquête annuelle de branche Sciages.....	119
Figure 117 : Carte des récolte et consommation des scieries en bois d'oeuvre dans le département du Tarn. AFOCEL Charte forestière du PNRHL 2009-2015.	120
Figure 118 : Chaîne de valeur de la filière bois	120
Figures 119 : Nombre d'entreprises de transformation du bois. CCI, AFOCEL. Charte forestière PNR 2009-2015	121
Figure 120 : Les entreprises du bois en Hautes Terres d'Oc. Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et PETR, 2015.	125
figure 121 : le programme Bois et Energies renouvelables sur le secteur Montagne du Haut Languedoc	127
Figure 122 : la filière granit de Midi-Pyrénées.	132
Figure 123. Nombre d'entreprises et d'emplois du granit en 2000 et 2014 en Hautes Terres d'Oc.	133
CMA/CCI du Tarn/Forcemat/PETR Hautes Terres d'Oc, 2014.	133
Carte 124 : Localisation des entreprises des filières économiques spécifiques de Hautes Terres d'Oc en 2015. PETR HTO	142
Figure 125 : Nombre d'entreprises et d'emplois dans les filières spécifiques de Hautes Terres d'Oc en 2015. PETR HTO.	142
Carte 126 : Les espaces agricoles des Hautes Terres d'Oc. Corine Land Cover 2006	143
Carte 127 : La géologie des Hautes Terres d'Oc. BRGM.	144
Carte 128 : Occupation du sol. Corine Land Cover 2006	146
Figure 129 : Agriculture et forêt en Hautes Terres d'Oc. 1ier portrait de territoire, étude préalable. Cabinets Puyo, Couderch, Barjaud.....	147
Carte 130 : Localisation des communes très agricoles en HAUTES TERRES D'OC. PAC du PNRHL.	148

Figure 131 : Les communes forestières et les communes agricoles en Hautes Terres d'Oc. PAC du PNRHL .	149
Carte 132 : SAU par commune en Hautes Terres d'Oc. RGA 2010. REALISATION : PNRHL (Porter à connaissances)	149
Figure 133 : Evolution de la SAU entre 1988 et 2010. RGA	150
Carte 134 : Evolution de la SAU entre 2000 et 2010 et emplois agricoles en 2010 par commune. RGA 2010.	151
Carte 135 : Evolution de la SAU entre 2000 et 2010 et secteurs d'activité en 2012 par commune. INSEE et RGA 2010.....	152
Figure 136 : les productions animales en Hautes Terres d'Oc.....	153
Carte 137 : Cheptel ovin par commune. RGA 2010	153
Carte 138 : Zone de production de l'appellation Roquefort	Carte 139 : Zone de production de l'appellation Pélardon.....
154	154
Carte 140 : Cheptel bovin par commune. RGA 2010.	154
Carte 141 : le cheptel de bovin viande.....	155
Carte 142 : le cheptel de bovin lait	155
Carte 143 : nombre d'exploitations en polyculture et polyélevage par commune. RGA 2010	155
Carte 144 : surface fourragère par commune	156
Carte 146 : type de surface fourragère par commune	157
Carte 147 : Répartition des cultures fourragères par commune (secret statistique non représenté).....	157
Carte 148 : surface de céréales par commune. RGA 2010	157
Carte 149 : Répartition des exploitations selon leur OTEX dominante par commune.....	158
Figures 150 : les OTEX dominantes et OTEX dominante des exploitations par commune.....	160
Carte 151 : nombre d'exploitations sans OTEX par commune	160
Carte 152 : nombre d'exploitations par commune.....	161
Figures 153 : évolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010. RGA	161
Carte 154 : évolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010. RGA	163
Figure 155 : répartition des exploitations par taille.....	164
Carte 156 : Taux de chefs d'exploitation qui avaient 50 ans et plus en 2010	164
Carte 157 : Commune dont le Taux de chefs d'exploitation qui avaient 50 ans et plus en 2010 est supérieur à 50 %.....	166
Carte 158 : Commune dont au moins 75 % de la SAU sont exploités par des chefs d'exploitations qui avaient 50 ans et plus en 2010 est supérieur à 50 %.....	166
Carte 159 : nombre d'exploitations commercialisant leurs produits en circuits courts par cantons tarnais. PAC PNRHL.....	170
Cartes ET FIGURE 160 : nombre d'exploitations par type de produits vendus en circuits courts par canton. PAC PNRHL	172
Figure 161 : carte localisant 46 producteurs pratiquant la vente directe sur la partie tarnaise du SCoT/ PETR HTO.	172
Carte 162 : Répartition des exploitations pratiquant le circuit court dans l'Héraumt. draaf LANGUEDOC6ROUSSILLON.....	173
Figure 163 : carte localisant trente producteurs pratiquant la vente directe sur la partie héraultaise du scot. ccmhl	174
Carte 164 : Répartition des exploitations disposant de la marque Parc Viande bovine en 2012. PNRHL.....	175
Carte 165: carte randonnée PNRHL 2016. Zoom Hautes Terres d'Oc.	180
Carte 166: circuit équestre hautes terres d'Oc. PETR HTO.	182
Carte 167: parcours de pêche en hautes terres d'oc. PETR HTO.	184
Carte 168: Les sites touristiques culturels en hautes terres d'oc. PETR HTO.	185
Carte 169: éléments identitaires, sites architecturaux et sites de pleine nature en hautes terres d'oc. PETR HTO.	186
figure 170: offices de tourisme et syndicats d'initiatives en hautes terres d'oc. PETR HTO.	188
Figure 171 : Capacités d'accueil par type d'hébergements marchands en 2015. OTSI du PETR HTO.	190
Carte 172 : Les hébergements touristiques en Hautes Terres d'Oc en 2015. PETR HTO.....	191
figure 173 : Estimation du nombre d'emplois dans le tourisme en 2015. PETR HTO.....	193
Figure 174 : Fréquentation des otsi du territoire en 2015. otsi du PETR HTO.....	193

Carte 175 : Répartition des projets touristiques sur le territoire. PETR HTO	196
Figures 176 : localisation et lots vacants sur les ZA de Bel Air et Merly à Lacaune. PETR HTO	205
Figure 177 : localisation et lots disponibles sur la ZA de l'Albiguié à Vabre	206
Figure 178 : parcelles ouvertes pour l'accueil d'entreprises à Lacaze et Saint Pierre de Trivisy	206
Figure 179 : localisation et lots vacants sur la ZA de Saint-Germier.....	206
Figure 180 : localisation et agrandissement prévu de la ZA de Saint-Agnan-Le Bez	207
Figure 181 : Localisation et lots vacants sur les ZA de La-Salvetat-sur-Agout.....	208
Carte 182 : Localisation des entreprises et industries en Hautes Terres d'Oc en 2015. DDT81 - BDtopo IGN	208
Carte 183 : Synthèse : dynamiques de l'emploi en Hautes Terres d'Oc	209
Carte 184 : l'Urbanisation en Hautes Terres d'Oc. IGN. Carte réalisée par JY Puyo, O. Coudert, Ph. Barjaud dans Premier portrait du territoire. Avril 2012.....	210
Figure 185 : typologie des communes en Hautes Terres d'Oc. Réalisée par par JY Puyo, O. Coudert, Ph. Barjaud dans Premier portrait du territoire. Avril 2012	213
Cartes 186 : Répartition de la population et densité par commune. INSEE 2012	213
Carte 187 : Zonage en aire urbaine - INSEE 2010	214
Carte 188 : nombre d'emplois au lieu de travail et d'entreprises par secteurs d'activité hors agriculture. INSEE 2012	215
Carte 189 : Localisation des entreprises par filières économiques spécifiques de hautes terres d'oc. petr 2015	215
Carte 190 : Les pôles de services en Hautes Terres d'Oc.....	217
Carte 191 : Les pôles d'emplois en Hautes Terres d'Oc.....	217
Carte 192 : Synthèse pôles et dynamiques du territoire	218
Carte 193 : synthèse : armature territoriale, services et filières économiques.....	219
Carte 194 : Relief de Hautes Terres d'Oc. BD Alti ign.....	221
Carte 195 : réseau hydrographique des Hautes Terres d'Oc. IGN. BD topo	222
Carte 196 : la géologie en Hautes Terres d'Oc. BRGM. Géoportail.....	223
Carte 197 : Les Unités paysagères de Hautes Terres d'Oc. PNRHL	224
Carte 198 : le paysage bâti et patrimonial des Hautes Terres d'Oc. PNRHL.....	230
Figure 199 : typologie des villages selon la topographie. PNRHL. Charte AetP des Hautes Terres d'Oc et des Plateaux du Gijou. 2016	232
Carte 200 : typologie architecturale selon les influences climatiques et la pente. ADES Solidarité montagne	232
Carte 201 : Caractéristiques architecturales selon la topographie. PNRHL. Charte AetP des Hautes Terres d'Oc et des Plateaux du Gijou. 2016	233
Carte 202 : les caractéristiques de l'urbanisation en Hautes Terres d'Oc. PNRHL. Charte AetP des Hautes Terres d'Oc et des Plateaux du Gijou. 2016.....	234
Figure 203 : contacts sur l'urbanisation des hameaux. Charte AetP des Hautes Terres d'Oc et des Plateaux du Gijou. 2016.....	236
Figure 204 : contacts sur l'urbanisation des fermes isolées. Charte AetP des Hautes Terres d'Oc et des Plateaux du Gijou. 2016.....	237
Carte 205 : Typologie des fermes et écarts agricoles selon leur lieu d'implantation. PNRHL. Charte AetP des Hautes Terres d'Oc et des Plateaux du Gijou. 2016.....	238
Carte 206 : Cartographie des monuments historiques classés ou inscrits. Base Mérimée, mise à jour dire des élus. Nov.2016.....	239
Carte 207 : Synthèse des composantes paysagères dominantes. PNRHL. Charte AetP Hautes Terres d'Oc et des Plateaux du Gijou. 2016.....	240
Figure 208 : schémas de synthèse des enjeux paysagers. Charte AetP Hautes Terres d'Oc et des Plateaux du Gijou. 2016.....	241
Carte 210 : la biodiversité et les habitats dominants sur le secteur montagne du haut languedoc. CPIE du Haut Languedoc. 2005-2009	245
Carte 211 : Les zones humides en Hautes Terres d'Oc.	247
Carte 212 : Nombre de logements construits par communes entre 2004 et 2014.....	249
cartes 213 : Constructions de logements et de bâtiments agricoles. exemple sur les communes de Senaux et Escroux	249

Carte 214 : la tâche urbaine de Hautes Terres d'Oc. BD topo IGN	252
Carte 215 : les sites Natura 2000 en Hautes Terres d'Oc.....	257
Carte 216 : sites inscrits et sites classés en Hautes Terres d'Oc	265
Carte 217 : Périmètre des arrêtés préfectoraux de Biotope en Hautes Terres d'Oc.....	266
Carte 218 : périmètre de la Réserve National de Chasse et de Faune Sauvage.....	268
Carte 219 : périmètre des Espaces Naturels Sensibles en Hautes Terres d'Oc	269
Carte 220 : périmètres des ZNIEFF en Hautes Terres d'Oc	271
Carte 221 : périmètre des ZICO en Hautes Terres d'Oc	272
Carte 222 : Synthèse des protections du patrimoine naturel des Hautes Terres d'Oc	273
Carte 223 : Estimation de la valeur naturelle des systèmes agricoles (SOLAGRO). Citée dans le SRCE Midi-Pyrénées.....	274
Carte 224 : Localisation des terres agricoles intéressante sur Hautes Terres d'Oc.....	275
Carte 225 : localisation des carrières dans le Sidobre et dans le PNR du Haut Languedoc. DREAL MP et LR, Réalisation PNRHL. 2011	279
Carte 226 : Plan du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour le Sidobre. 2009	280
Carte 227 : Les ressources du sous-sol en Hautes Terres d'Oc. BRGM.....	282
Figure 228 : la qualité écologique et chimique des cours d'eau. Syndicat Mixte du bassin de l'Agout	289
Cartes 229 : état chimique des masses d'eau. SDAGE Adour-Garonne, Rhône-méditerranée	290
Carte 230 : état écologique des cours d'eau. SDAGE Adour-Garonne, Rhône-méditerranée.....	291
Carte 231 : les cours d'eau classés réservoirs biologiques (violet) et en très bon état (rose).....	293
Figure 232 : liste des cours d'eau classés réservoirs biologiques et en très bon état	293
Carte 233 : les cours d'eau classés en liste 1 et liste 2	294
Carte 234 : Les zones humides des bassins versants de l'Agout amont, du Viau, de la Vèbre et du Gijou. Pré-inventaire. SCoP Sagne.....	298
Figure 235 : Usages, indicateurs techniques et socio-économiques de la ressource en eau. PAGD du SAGE Agout.....	299
Carte 236 : niveau de risque sur la ressource par rapport à la pression de prélèvement.SAGE Agout. Atlas cartographique du PAGD	300
Carte 237 : Usages et pressions sur la ressource en eau. Agence de l'eau adour-garonne. réalisation petr hto	300
Carte 238 : Ouvrages et système hydroélectrique. SAGE Agout	302
Cartes 239 : débits réservés des ouvrages hydroélectriques	302
Carte 240 : captages d'eau potable et problèmes de potabilité. Source : ARS, réalisation : PETR HTO.....	304
Carte 241 : L'assainissement collectif en Hautes Terres d'Oc. Données ERU MEEM-DEB 2015, SPANC. réalisation : PETR HTO.....	306
Carte 242 : Potentiel d'accueil en Equivalent habitants par STEP. BD ERU - MEEM - Déb. 2016. Réalisation PETR HTO	307
Figure 243 : Articulation entre SRCE et SCoT. Rapport du SRCE Midi-Pyrénées	310
Figure 244 : tableau des capacités de dispersion des espaces par sous-trame. L'identification et diagnostic de la Trame écologique du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Biotope. 2015.....	316
Figure 245 : Schéma de correspondance entre les sous-trames de l'outil du PNRHL et des SRCE. PETR HTO.	316
Figure 246 : Tableau comparatif sur la superficie des réservoirs de biodiversité sur Hautes Terres d'Oc des 2 srce et de l'outil PNRHL. PETR HTO.....	317
Figure 247 : Type de projets des communes par communautés de communes en 2015. PETR HTO	320
Carte 248 : Trame Verte et projets identifiés par les élus. PETR HTO	320
Carte 249 : précision du corridor SRCE à Lacaune La Trivall-Moulin-Mage.....	324
Carte 250 : précision du corridor SRCE à Espérausses	324
Carte 251 : précision du corridor SRCE à Viane	325
Carte 252 : précision du corridor SRCE à Cambounès-Brassac	325
Carte 253 : prise en compte des obstacles liés aux carrières dans le srce	326
Carte 254 : prise en compte des obstacles liés à l'urbanisation dans le srce - Brassac.....	326
Carte 255 : prise en compte des obstacles liés à l'urbanisation dans le srce - Vabre	327
Carte 256 : prise en compte des obstacles liés à l'urbanisation dans le srce - Viane	327

Carte 257 : prise en compte des obstacles liés à l'urbanisation dans le srce - Nages-Rieumontagné	327
Carte 258 : prise en compte des obstacles liés à l'urbanisation dans le srce - La Trivalle/Moulin-Mage	328
Carte 259 : La Trame Bleue en Hautes Terres d'Oc	329
Figure 260 : correspondance des enjeux des Hautes Terres d'Oc avec ceux du SRCE	334
Carte 261 : Trame Verte et Bleue avec sous-trames et enjeux par secteurs de Hautes Terres d'Oc. PETR HTO	337
Figure 262 : Consommation énergétique totale. PNRHL	339
Figures 263 : Consommation énergétique par secteurs. PNRHL	340
Figures 264 : Coût de la Consommation énergétique. PNRHL	340
Figures 265 : Coût de la Consommation énergétique par secteur. PNRHL	341
Figures 266 : Part des énergies renouvelables dans la production annuelle moyenne d'énergie en 2016 en Hautes Terres d'Oc. PNRHL	342
Figures 267 : Principaux aménagements et production hydroélectriques du bassin de l'Agout. Agence de l'eau Adour-Garonne. Réalisation : syndicat mixte du bassin de l'Agout.....	343
Cartes 268 : zones favorables, contraintes et enjeux pour l'implantation d'éoliennes en Midi-Pyrénées. Schéma régional éolien de Midi-Pyrénées.....	345
Cartes 269 : synthèses des enjeux de l'Hérault. Zoom sur le secteur Montagne du Haut Languedoc. Schéma régional éolien du Languedoc-Roussillon.	345
Carte 270 : Zonage du "Document de référence territoriale pour l'énergie éolienne". PNRHL.....	346
Carte 271 : Synthèse de la production d'énergie renouvelable. DDT 81, complétée PETR HTO.....	348
Figure 272 : consommation et production énergétique en Hautes Terres d'Oc. PNRHL	349
Figure 273 : émissions de CO ₂ en 2005 et 2009 en Hautes Terres d'Oc. PNRHL	351
Figure 274 : émissions de CO ₂ en 2005 et 2009 par secteur d'activité en Hautes Terres d'Oc. PNRHL	351
Cartes 275 : température moyenne actuelle en France et zoom sur le Tarn et l'Hérault. Portail Drias.	352
Cartes 276 : Simulation d'augmentation de température dans un horizon proche. zoom sur le Tarn et l'Hérault. Portail Drias.	352
Cartes 277 : Simulation d'augmentation de température dans un horizon moyen. zoom sur le Tarn et l'Hérault. Portail Drias.	353
Cartes 278 : Simulation d'augmentation de température dans un horizon lointain. zoom sur le Tarn et l'Hérault. Portail Drias.	353
Cartes 279 : Précipitations actuelle en France et zoom sur le Tarn et l'Hérault. Portail Drias.	354
Cartes 280: simulation de l'évolution des Précipitations dans un horizon proche en France et zoom sur le Tarn et l'Hérault. Portail Drias.....	354
Cartes 281: simulation de l'évolution des Précipitations dans un horizon moyen en France et zoom sur le Tarn et l'Hérault. Portail Drias.....	355
Cartes 282: simulation de l'évolution des Précipitations dans un horizon lointain en France et zoom sur le Tarn et l'Hérault. Portail Drias.....	355
Carte 283 : le risque d'inondation en Hautes Terres d'Oc	359
Carte 285 : périmètres de la SLGRI du TRI Castres-Mazamet. Syndicat mixte du bassin de l'Agout.....	362
Carte 286 : le risque de feux de forêt dans le Tarn. Préfecture du Tarn	362
Carte 287 : le risque de feux de forêt dans l'Hérault. Préfecture de l'Hérault. Cartelie Application	363
Carte 288 : le risque retrait et gonflement des argiles. georisques.....	364
Carte 289 : Zonage réglementaire du risque degonflement et retrait des argiles. cartorisque.....	365
Carte 290 : les risques de mouvements de terrain. georisques	366
Carte 291: Les Installations Classées en Hautes Terres d'Oc. georisques	368
Carte 292 : risque de rupture de barrage dans le Tarn. Préfecture du Tarn	369
Carte 293 : risque de transport de matières dangereuses. Préfecture du Tarn	370
Carte 294 : La gestion des déchets en Hautes Terres d'Oc. Intercommunalités, trifyl.....	375
Carte 295 : Carte stratégique du bruit - département du TARN. DDT81.....	377
Carte 296 : Carte stratégique du bruit - département de l'Hérault. DDTM 34.....	378
Carte 297 : Carte du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Tarn, zoom Hautes Terres d'OC. DDT81.....	378
Carte 298 : Carte du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Tarn, zoom Hautes Terres d'OC. DDTM34	380